ACADÉMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

LE CENTENAIRE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Recueil d'études

Bijdragen over DE HONDERDSTE VERJARING VAN DE ONAFHANKELIJKE KONGOSTAAT

BRUXELLES

1988

BRUSSEL

ACADÉMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

LE CENTENAIRE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Recueil d'études

Bijdragen over DE HONDERDSTE VERJARING VAN DE ONAFHANKELIJKE KONGOSTAAT

BRUXELLES

BRUSSEL

1988

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Rue Defacqz 1 boîte 3
B-1050 Bruxelles (Belgique)
Tél. (02)538.02.11
C.C.P. 000-0024401-54

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Defacqzstraat 1 bus 3
B-1050 Brussel (België)
Tel. (02)538.02.11
P.R. 000-0024401-54

D/1988/0149/2

Publié avec
le soutien financier

de la Fondation Francqui

du Fonds National de la
Recherche Scientifique

du Ministère de
l'Éducation Nationale

Uitgegeven met
de financiële steun van

het Francqui Fonds

het Nationaal Fonds
voor Wetenschappelijk
Onderzoek

het Ministerie van
Onderwijs

TABLE DES MATIÈRES **INHOUDSTAFEL**

Page – Blz.

J.-J. SYMOENS
Avant-propos 7
Voorwoord 8

J. STENGERS
Introduction 9

H. NICOLAÏ
L'image de l'Afrique centrale au moment de la création de l'État Indépendant du Congo 13

R. OLIVER
The partition of Africa : the European and the African interpretations . 41

J. STENGERS
Léopold II et l'Association Internationale du Congo 51

C. DENUIT-SOMERHAUSEN
Les traités de Stanley et de ses collaborateurs avec les chefs africains, 1880-1885 77

J. SALMON
La nature juridique de l'État Indépendant du Congo et des entités qui l'ont précédé 147

A. LEDERER
L'impact de l'arrivée des Européens sur les transports en Afrique centrale 183

E. VANDEWOUDE
Recrutering van Afrikaans hulppersoneel in Zanzibar (1878-1885) ... 217

M. KIVITS
Que savait-on de la situation sanitaire en Afrique centrale vers 1885 ? . 265

A. DUCHESNE
Premier centre médical de l'Afrique noire : le «sanitarium» du docteur Allart à Boma (1883) 313

SABAKINU KIVILU
La région de Matadi dans les années 1880 323

F. BONTINCK
Makitu, commerçant et chef des Besi Ngombe (vers 1857-1899) 351

MUMBANZA MWA BAWELE
L'entre Zaïre-Ubangi à la veille de l'État Indépendant du Congo, 1877-1885 381

D. VANGROENWEGHE
De eerste ontdekkingsreizigers in het Evenaarsgebied, 1882-1889 423

P. SALMON
L'État Indépendant du Congo et la question arabe (1885-1892) 437

G. KURGAN-VAN HENTENRYK
Les milieux d'affaires belges et l'Outre-Mer vers 1885 461

H. L. WESSELING
Les Pays-Bas et la création du Congo 467

P. N. DAVIES
Sir Alfred Jones and the provision of shipping services for the Congo Free State 477

M. STORME
Du Congrès de Berlin au Vicariat apostolique du Congo belge ou Indépendant 493

J. YRLID
L'œuvre des premiers missionnaires suédois au Congo 519

AVANT-PROPOS

La Commission d'Histoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer a précédemment constitué trois importants recueils d'études : *L'expansion belge sous Léopold I^er^ (1831-1865)*, publié en 1965, *La Conférence de Géographie de 1876*, publié en 1976, et *Le Congo belge durant la Seconde Guerre Mondiale*, publié en 1983.

Le présent volume rassemble, cette fois, des contributions sur la période décisive où s'est concrétisé le dessein que caressait déjà le Roi Léopold II lorsqu'il réunissait à Bruxelles la Conférence de Géographie de 1876 : l'acquisition, au cœur de l'Afrique, d'un vaste domaine colonial.

Dans l'introduction dont il a fait précéder cet ouvrage, le professeur J. Stengers, président de la Commission d'Histoire, a souligné la rapidité surprenante avec laquelle s'était opérée cette matérialisation.

Dix-neuf contributions originales, basées sur des sources très souvent inédites, exposent la situation, à la veille de la création de l'État Indépendant du Congo, des territoires et des populations constituant le Zaïre actuel, et retracent les événements qui, sur la scène diplomatique et politique européenne, voire américaine, ont conduit à la reconnaissance, à l'investiture internationale, d'un nouvel État et ceux qui, sur le terrain même, ont conduit à son occupation, sa gestion, son exploitation, son ouverture au commerce comme aux Églises.

Ces études ont été rédigées à l'occasion du centenaire de la création de l'État Indépendant du Congo, anniversaire auquel l'Académie a consacré un Symposium tenu à Bruxelles le 6 décembre 1985. Cette manifestation bénéficia de l'appui financier du «Ministerie van Onderwijs», du Ministère des Relations extérieures et du Fonds National de la Recherche scientifique.

A l'infatigable président de la Commission d'Histoire, qui anima le symposium, comme à chacun des auteurs des études ici rassemblées, s'adresse notre vive gratitude.

La Fondation Francqui à qui l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer devait déjà d'avoir pu éditer son précédent recueil d'études, a bien voulu renouveler son geste généreux en contribuant largement au financement du présent volume. L'Académie lui en est profondément reconnaissante.

Jean-Jacques SYMOENS
Secrétaire perpétuel

VOORWOORD

De Commissie voor Geschiedenis van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen heeft voorheen drie belangrijke verzamelingen studies samengesteld : *De Belgische expansie onder Leopold I (1831-1865)*, gepubliceerd in 1965, *De Aardrijkskundige Conferentie van 1876*, gepubliceerd in 1976, en *Belgisch-Congo tijdens de Tweede Wereldoorlog*, gepubliceerd in 1983.

Het huidige boek is ditmaal een bundel van bijdragen over de beslissende periode tijdens dewelke het plan verwezenlijkt werd dat Koning Leopold II reeds koesterde toen hij te Brussel de Aardrijkskundige Conferentie van 1876 bijeenriep : het verwerven van een groot koloniaal domein in het hart van Afrika.

In de inleiding die hij schreef voor dit werk, onderlijnt professor J. Stengers, voorzitter van de Commissie voor Geschiedenis, de buitengewone snelheid waarmee deze materialisatie verwezenlijkt werd.

Negentien oorspronkelijke bijdragen, gesteund op vaak onuitgegeven bronnen, beschrijven de toestand op de vooravond van de stichting van de Onafhankelijke Kongostaat, van de gebieden en de bevolkingen, die het huidige Zaïre uitmaken, en geven de gebeurtenissen weer, die op Europees en zelfs Amerikaans diplomatiek en politiek vlak geleid hebben tot de erkenning, de internationale investituur van een nieuwe Staat, en deze die op het terrein zelf geleid hebben tot zijn bezetting, zijn beheer, zijn uitbating, zijn openstellen voor de handel en voor de Kerken.

Deze studies werden opgesteld ter gelegenheid van de honderdste verjaring van de oprichting van de Onafhankelijke Kongostaat. Aan deze verjaring heeft de Academie een symposium gewijd, dat gehouden werd te Brussel op 6 december 1985. Deze manifestatie genoot van de financiële steun van het Ministerie van Onderwijs, van het Ministerie van Buitenlandse Betrekkingen en van het Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek.

Onze grote dankbaarheid gaat naar de onvermoeibare voorzitter van de Commissie voor Geschiedenis die het symposium leidde, en naar ieder van de auteurs van de studies die hier samengebracht zijn.

Het Francqui-Fonds aan wie de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen reeds te danken heeft dat zij haar vorige verzameling studies kon publiceren, is eens te meer vrijgevig geweest door ruim bij te dragen tot de financiering van onderhavig boek. De Academie is haar hiervoor bijzonder erkentelijk.

Jean-Jacques SYMOENS
Vast Secretaris

INTRODUCTION

En août 1875, le souverain d'un petit État européen s'adresse à un de ses confidents. Depuis de nombreuses années déjà, il cherche à acquérir en Extrême-Orient, pour son compte personnel, un domaine colonial. Comme il constate que ses efforts, de ce côté, demeurent infructueux, il se demande s'il ne devrait pas tenter sa chance dans une autre partie du monde. «Je compte», écrit-il, «m'informer discrètement si en Afrique il n'y a rien à faire».

Quatre ans plus tard, en août 1879, une expédition qui a été organisée par ce souverain débarque sur la côte d'Afrique, aux bouches du Congo. Elle compte une dizaine d'Européens, placés sous les ordres de Stanley. Sa progression vers l'intérieur du continent sera au début assez lente, et elle n'atteindra le Stanley Pool qu'à la fin de novembre 1881. A ce moment, Stanley n'a encore signé avec les chefs indigènes aucun traité qui lui accorde des droits politiques.

Un dernier saut dans le temps, de moins de quatre années : le petit monarque européen dont nous venons de voir les débuts modestes a réussi à constituer, en Afrique centrale, un État indépendant. Cet État, reconnu par tous, couvre un dixième environ de l'Afrique noire, soit un cinquième de la superficie de l'Europe.

Ce raccourci permet d'apercevoir quel phénomène assez extraordinaire a été la création de l'État Indépendant du Congo. L'État lui-même, pendant plus de vingt ans — jusqu'à la reprise du Congo par la Belgique, en 1908 — aura un caractère sortant lui aussi de l'ordinaire, puisque, seul de son genre dans le monde, il constituera la propriété personnelle de son souverain. Léopold II, par testament, l'avait légué à la Belgique, et bien que ce testament n'ait pas sorti ses effets, puisque le Congo est passé à la Belgique avant la mort du Roi, il apparaît bien comme le trait le plus révélateur d'une situation juridique qui permettait au Roi de disposer du Congo comme de son bien propre. Par sa genèse, par sa nature, le cas de l'État Indépendant du Congo a été réellement un cas unique.

C'est à sa genèse, et à tout ce qui l'a entourée, qu'est consacré le recueil d'études que nous mettons sous les yeux du lecteur. Notre conception de ce qui a entouré et accompagné la création de l'État a été, on le verra, extrêmement large, aussi large que possible.

Ce recueil d'études est le quatrième que la Commission d'Histoire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer publie. Les trois précédents avaient pour thème, le premier, *L'Expansion belge sous Léopold I^er^, 1831-1865* (1965), le deuxième, *La Conférence de Géographie de 1876* (1976), et le troisième, *Le Congo belge durant la Seconde Guerre Mondiale* (1983). Dans le

volume d'aujourd'hui comme dans ceux qui l'ont précédé, nous restons fidèles aux mêmes principes.

Premier principe : même si le recueil est publié à l'occasion d'un anniversaire – le centenaire de la disparition de Léopold I^er^ en 1965, le centenaire de la Conférence de Géographie, celui, aujourd'hui, de l'État Indépendant du Congo –, il est bien entendu qu'«anniversaire» n'est en rien synonyme de «célébration». Dans les milieux scientifiques, un anniversaire paraît souvent un moment particulièrement favorable à la fois pour faire le point de l'état des connaissances, et, surtout, pour donner un coup de fouet à la recherche. Nous ne faisons rien d'autre. Les célébrations sont parfaitement honorables, mais elles ne sont pas du ressort de l'histoire.

Second principe : sur le thème choisi, la Commission cherche à s'assurer la collaboration de savants et de chercheurs compétents, belges et étrangers. La compétence est, en l'occurrence, le seul critère : nous n'essayons en aucune manière de dégager une ligne directrice. A ces collaborateurs, nous laissons une liberté totale. Chacun prend la responsabilité de ce qu'il signe. La rançon de ce système est peut-être, est même certainement quelque hétérogénéité. Ce défaut nous paraît préférable à une tentative d'uniformisation qui brimerait, qu'on le veuille ou non, la liberté des auteurs.

Troisième principe : nous n'avons jamais l'ambition de couvrir l'ensemble d'un sujet. Nous ne visons pas à être exhaustifs, mais à éclairer un certain nombre d'aspects d'un thème important. La critique peut donc aisément, dans le sommaire de chacun de nos recueils – et dans celui-ci comme dans les précédents – relever et déplorer l'absence de certaines approches du sujet qui auraient été fort utiles. Ces lacunes ont des causes diverses, qui vont du manque d'imagination, dans certains cas, de la Commission, à la difficulté de recruter un collaborateur, ou à la défaillance – parfois parfaitement explicable – d'un auteur qui nous avait promis en principe son concours. La réalisation d'un recueil d'études qui se voudrait plus complet exigerait des délais extrêmement longs. A tort ou à raison, nous préférons livrer, plus vite, ce qui nous a été donné.

Certaines des lacunes que l'on serait tenté de relever dans le volume qui va suivre ne sont cependant, il faut le souligner, qu'apparentes. Nous n'avons pas voulu en effet reprendre ce qui se trouvait déjà dans des volumes précédents. On se plaindra peut-être de ne pas rencontrer ici une analyse suffisamment détaillée des conceptions coloniales – ou, disons mieux, impérialistes – de Léopold II, qui sont à la base de la création du Congo. Mais cette analyse a été faite dans des études du recueil sur *La Conférence de Géographie de 1876*, et même déjà dans le recueil sur *L'Expansion belge sous Léopold I^er^*. On y renverra donc. De même, le recueil sur *La Conférence de Géographie* contient deux importantes contributions sur *L'Afrique Centrale vers 1875* (par Jan Vansina) et sur *L'Afrique centrale en 1876. État des connaissances géographiques et cartographiques* (par

Jacques Denis). L'espace de temps qui sépare 1875-1876 de notre période a paru trop court — dix ans à peine — pour reprendre ces thèmes à nouveaux frais. Là encore, le lecteur est renvoyé au volume précédent.

Dans le présent volume, Léopold II est présent — comment ne le serait-il pas ? — mais l'Afrique, on le constatera, occupe une très grande place. Pour deux études d'ordre régional, nous nous réjouissons vivement d'avoir pu bénéficier de la collaboration d'historiens zaïrois. Nous exprimons aussi notre reconnaissance particulière à nos collègues de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède qui nous ont prêté leur concours.

Je ne citerai qu'un nom parmi les collaborateurs de ce volume : c'est celui du P. Marcel Storme qui, hélas !, quelques mois après qu'il nous eut remis son manuscrit, nous a quittés. C'était un membre particulièrement fidèle et actif de notre Commission et de l'Académie. Il avait contribué déjà, en 1965, à notre premier recueil. On connaît son œuvre importante. Nous gardons fidèlement sa mémoire.

Jean STENGERS
Président de la Commission d'Histoire

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 13-39 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 13-39 (1988)

L'IMAGE DE L'AFRIQUE CENTRALE AU MOMENT DE LA CRÉATION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

PAR

H. NICOLAÏ *

L'annonce de l'arrivée de Stanley à Boma en 1877 a provoqué un choc que les découvertes de la décennie qui suivra ne renouvelleront plus. Certes, Élisée Reclus, en 1888, dans le tome XIII de sa *Géographie Universelle*, peut écrire : «... on reste confondu des résultats considérables obtenus dans le court espace de dix années, depuis que s'est faite l'héroïque traversée du ‹continent noir›». Mais il précise cependant qu'en fait «aprés ce prodigieux exploit, ... il ne restait plus qu'à contrôler dans ses détails l'œuvre accomplie, à corriger le tracé sommaire donné au fleuve par les premiers explorateurs et à rattacher à cet itinéraire fondamental tous les itinéraires nouveaux parcourus dans la région du Congo et de ses affluents» [1] **.

Stanley a sorti l'Afrique centrale de son mystère. Son voyage met un terme à l'étonnement. Bien sûr, pendant vingt ans encore, l'Afrique centrale restera pour beaucoup le cœur des ténèbres et Joseph Conrad, en 1902, pourra utiliser l'expression dans le titre d'une de ses plus belles nouvelles (*Heart of darkness* ; en traduction française : *Au cœur des ténèbres*). Mais le cercle de l'imagination s'est rétréci. Le monde de l'époque se trouve dans une situation analogue à celle du monde actuel après le voyage sur la Lune et après l'exploration de Mars par les sondes Viking. On ne sait pas encore grand-chose sur ce qui s'y trouve mais on sait en tout cas qu'il faut faire basculer dans le néant un amoncellement de mythes et de fictions dont on se nourrissait encore naguère. Désormais, la surprise ne portera plus que sur des points mineurs. D'anciens mythes cependant vont revêtir une forme nouvelle. De nouveaux aussi prendront le relais. Notre objectif est, après avoir rappelé brièvement comment a progressé la connaissance du territoire, de montrer comment on s'est représenté les potentialités et les difficultés du monde qu'on venait de découvrir. Nous ne parlerons

* Membre titulaire de l'Académie ; Laboratoire de Géographie humaine, Université Libre de Bruxelles, Campus de la Plaine, B-1050 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 34-39.

pas de la connaissance des populations elles-mêmes qui, à elle seule, mérite une étude particulière.

Notre étude se fondera essentiellement sur les textes publiés dans les revues des sociétés de géographie ainsi que dans les périodiques spécialement consacrés aux questions africaines et coloniales comme le *Mouvement Géographique*. Les sociétés belges (Société Belge de Géographie à Bruxelles et Société de Géographie d'Anvers) ont été fondées en effet toutes deux en 1876, année de la Conférence Géographique de Bruxelles, un an avant la découverte de Stanley. Le premier numéro du *Mouvement Géographique* est du 6 avril 1884. Nous nous appuierons aussi sur les rapports et les récits publiés par les principaux explorateurs. Dresser la bibliographie complète de ces textes serait fastidieux. Cette tâche d'ailleurs a déjà été accomplie [2]. Si nous citons une revue plutôt qu'une autre, ce sera souvent par suite du hasard de notre dépouillement et pas nécessairement parce qu'elle constitue la source originale de la donnée utilisée. Toutes les revues publient en effet à peu près au même moment, les mêmes récits, les mêmes rapports, les mêmes esquisses cartographiques. Les explorateurs font dans les diverses sociétés, à peu de choses près, les mêmes conférences. Comme le *Mouvement Géographique* paraît tous les quinze jours, il suit peut-être de plus près l'événement. Mais de toute façon, les revues ont des chroniques détaillées dans chacun de leurs fascicules (pour les *Petermann's Mittheilungen*, il s'agit même d'un Geographischer Monatsbericht). Les cartes qui ont la plus belle facture sont dans les revues de géographie. Celles des *Petermann's Mittheilungen* sont de véritables cartes d'atlas, dans la tradition de Justus Perthes [3].

La poursuite des découvertes

La connaissance des lieux progresse moins rapidement que ce qui vient d'être dit pourrait laisser croire. L'Association Internationale Africaine, selon le programme qui lui a été tracé par la Conférence de Bruxelles, entreprend de «relier la côte orientale à la côte occidentale par une chaîne de stations scientifiques et hospitalières». Mais sa section belge s'efforce tout d'abord de les créer par la voie de l'est en partant de Zanzibar pour aboutir au lac Tanganyika (installation à Karema en 1880 sur la rive orientale, à Mtowa sur la rive occidentale en 1881 seulement). De ce côté, on n'avance guère [4]. Stanley repart pour le Congo en 1879, envoyé par le Comité d'Études du Haut-Congo mais comme il doit aménager une piste pour transporter les éléments des bateaux qu'il utilisera sur le haut fleuve et qu'il doit créer en chemin les stations qui serviront de relais, sa progression est lente. C'est au début décembre 1881 seulement qu'il fondera Léopoldville [5]. Il aura en somme traversé un territoire qu'il avait déjà parcouru. Arrivé sur le haut fleuve, il fera simplement en sens inverse son voyage de 1877. Quelques courtes reconnaissances sur les affluents

n'amèneront aucune découverte susceptible d'enflammer la curiosité internationale. La seule exception est celle du lac Léopold II en 1882 et très accessoirement, l'année suivante, du lac Tumba. Mais Stanley n'a pas soupçonné que le Kwa, dans lequel se jette l'émissaire du lac Léopold II, est en fait le cours inférieur du Kasai. Et cela malgré le débit considérable de la rivière et l'ampleur de sa vallée dans les plateaux gréseux avant son débouché dans le Congo. Dans son voyage de 1883, il ne soupçonnera pas davantage l'importance de l'Ubangi et continuera à considérer, comme en 1877, que l'Aruwimi est le cours inférieur de l'Uele, discutant longuement la thèse de Schweinfurth qui avait découvert cette dernière rivière en 1870 déjà et en avait fait un affluent du Chari (voir plus loin). A certains moments, sa progression n'est pas plus rapide que celle des missionnaires baptistes comme Grenfell et Comber qui le précèdent parfois.

La partie périphérique du bassin congolais est sillonnée par diverses expéditions, la plupart sous l'égide de l'Association Internationale. Mais elles passent dans des territoires que l'on connaît déjà ou qui n'en sont pas très loin, en les abordant à partir du Soudan dans le nord-est, de l'Angola dans le sud-est. Elles étendent les connaissances mais ne les bouleversent pas. Ce sont notamment les nouvelles traversées d'ouest en est du continent africain qui passent soit au sud du Zaïre actuel soit dans ses parties méridionales : Serpa Pinto arrivé à Bihé en 1878, poursuit jusqu'à Zanzibar ; Wissmann (1880-1882) par Malenge et Mukendi gagne Nyangwe et de là lui aussi parvient à Zanzibar ; Capello et Ivens (1884-1885) vont de Saint-Paul de Loanda au Mozambique (ils avaient en 1877 accompagné Serpa Pinto jusqu'à Bihé puis étaient revenus vers le nord-ouest, descendant le cours du Kwango jusqu'au 7e parallèle) ; Büchner séjourne en 1880 chez le Mwata Yamfu des Lunda [6]. C'est de l'Angola encore que sera précisé peu à peu le tracé du Kwango (Mechow, 1880 ; Büttner, 1885-1886), le bief inférieur étant remonté par Grenfell en 1886.

A partir du Gabon, Brazza, de 1875 à 1878, cherche une voie d'accès à la Cuvette. Après avoir remonté l'Ogooué, il découvre l'Alima et la Licona, c'est-à-dire les grands affluents équatoriaux de droite du fleuve. Ici aussi tout cela paraît intéressant mais peut-être pas essentiel. A son deuxième voyage en 1880, Brazza parvient au Stanley Pool et passe un traité avec Makoko, chef des Batéké.

Le nord-est est surtout parcouru par Junker de 1877 à 1881, accompagné à certains moments par Casati ou par Bohndorff. En 1881, il séjourne chez le chef Ndoruma, au bord de l'Ouerré, affluent de l'Uele. Schnitzler (Emin Bey) voyage à l'ouest du lac Albert.

Le sud-est est atteint également par Böhm et Reichard, partis de Mpala, station de l'Association Internationale Africaine sur le lac Tanganyika. Ils entrent en contact avec Msiri. En mai 1884, Reichard (Böhm est mort des fièvres au mois de mars) campe près du village du chef Katanga et va voir les mines de cuivre. Capello et Ivens passeront par là quelques mois plus tard.

Ajoutons à ce tableau rapide [7], l'exploration de quelques affluents de la Cuvette par Grenfell (Busira et Moyombo avec von François en 1884 Ikelemba la même année, Ubangi 1884-1885, Itimbiri 1884, Lomami inférieur 1884 et 1886) ainsi que les différents parcours effectués dans le Kouilou-Niadi par les agents de l'Association Internationale Africaine à partir de 1882 lorsqu'ils sont chargés d'y fonder des stations pour occuper un territoire qui pourrait constituer une autre voie d'accès au Stanley Pool.

Au début de 1885, deux problèmes importants n'ont pas encore été résolus mais vont l'être bientôt : le cours du Kasai et celui de l'Uele. Comment le Kasai, par exemple, dont on connaît le cours supérieur grâce aux traversées des plateaux angolais se raccorde-t-il au Congo ? On est sûr maintenant en effet qu'il en est tributaire. On imagine que le Kasai et d'autres rivières, qui coulent parallèlement à lui sur les hauts plateaux, se maintiennent dans une direction méridienne et poursuivent leur cours jusque dans le cœur de la Cuvette en amorçant peut-être une inflexion semblable à la grande courbe du Congo près de l'Équateur. On ignore l'existence de cette sorte de gouttière oblique qui collecte les eaux descendant du sud. Des noms mal compris et une mauvaise estimation des débits réels au confluent font assimiler les affluents du Congo à hauteur de l'Équateur avec le Kasai ou même le Lubilash. Stanley croit en 1877 que le Kasai débouche par l'Ikelemba puis il optera pour le Lulemgu qu'il a découvert plus en amont [8]. Vangele penche plutôt pour la Ruki, proche d'ailleurs de l'Ikelemba. Le 6 avril 1884, le *Mouvement géographique* publie un croquis où le Kasai se déverse dans le fleuve par deux branches, l'une à Irebu, l'autre à Équateur-Station après avoir traversé un grand lac central (Sankorra). Ce lac Sankorra est en somme le reliquat des lacs mythiques qui, sur les cartes des siècles précédents, nourrissaient les quatre grands fleuves africains (Nil, Niger, Zaïre et Zambèze). Trois ans avant le voyage de Stanley, Cameron en avait appris l'existence quand il était à Nyangwe et il le croyait traversé par le Lualaba [9]. Il chercha vainement à l'atteindre. Ce lac a donc la vie dure mais Stanley l'imagine plutôt comme un ensemble de marais que traverseraient le Kasai et ses affluents, marais qui seraient responsables de la teinte noirâtre de leurs eaux à l'arrivée dans le fleuve. Partageant les vues de Stanley, son successeur, Sir Francis de Winton, enverra même en février 1885 un vapeur patrouiller entre les débouchés de la Ruki et du Lulemgu pour y attendre l'arrivée de Wissmann qui a été chargé de descendre le cours du Kasai et dont on sait qu'il vient de traverser le territoire du roi des Bakoubas [10]. Quand un télégramme de l'État Indépendant du Congo du 1er septembre 1885 annonce l'arrivée de Wissmann à Kwamouth, A. J. Wauters, dans le *Mouvement géographique* croit d'abord que l'explorateur allemand a dû déboucher dans le nord-est du lac Léopold II, seul point du lac où Stanley ait vu un affluent de quelque importance [11]. Il doit attendre le détail annoncé par l'explorateur pour se rendre compte de la situation réelle. La découverte de la Lukenie

(1885) puis du Sankuru (1886) complètent la connaissance du bassin du Kasai. Le Kwilu ne sera reconnu que plusieurs années plus tard. Le mythe des lacs donnant naissance à plusieurs fleuves ne disparaît pourtant pas complètement puisque dans sa *Géographie Universelle*, Élisée Reclus écrit que le Dilolo émet deux émissaires, l'un vers le Kasai, l'autre vers le Zambèze et y voit la version africaine du Cassiquiare [12]. D'autres lacs par contre n'auront qu'une existence éphémère du moins dans les dimensions qu'on leur avait données dans un premier temps. Wissmann et Pogge, atteignant le lac Munkanba (Mucamba) dans le Kasai en 1881 découvrent un plan d'eau, sans émissaire, de 3 miles de longueur à peine, en lieu et place de la vaste mer intérieure qui leur avait été décrite [13].

Restait le problème de l'Uele. Junker qui, prolongeant les découvertes de Schweinfurth, avait exploré le Bomokandi et le Nepoko en faisait encore, en 1884, un affluent du Chari. La question avait quelque importance politique puisqu'elle concernait la délimitation du bassin du Congo. Stanley réfute cette thèse en 1885. Il considère l'Uele comme un affluent direct du Congo. Son argumentation repose sur la comparaison entre son estimation du débit de l'Aruwimi (ou Biyerré), estimation d'ailleurs largement exagérée, et celle qui a été faite du Chari. Comme il n'a reconnu qu'une très courte partie de l'Aruwimi, il imagine deux courbes successives de cette rivière pour la raccorder avec le Nepoko puis la traversée d'un lac (encore un) où déboucheraient le Werré et le Wellé M'Koua. Le problème du cours inférieur de l'Uele trouve sa solution, sur le papier tout au moins, dans un article d'A. J. Wauters en 1885 [14]. Son hypothèse se fonde sur la remontée de l'Ubangi par Grenfell jusqu'à 4°27'. La rivière paraît venir du nord-est et non du nord. En fait un tracé hypothétique d'un Uele se raccordant au fleuve Congo en décrivant une large courbe vers l'ouest figurait déjà sur une carte de H. Berghaus, éditée par l'Institut Justus Perthes à Gotha, à partir de renseignements recueillis sur le bassin de l'Uele par Potagos en 1876 et à partir de la déclaration de Stanley selon laquelle une grande rivière débouchait dans le fleuve près de Bangala [15]. On notera avec amusement que le vice-président de la Société de Géographie d'Anvers qui signale cette «priorité» à Wauters, affirme qu'il avait déjà fait lui-même une hypothèse analogue en se fondant sur les vieilles cartes des siècles précédents [16]. D'ailleurs l'hypothèse de Wauters mettra quelque temps à être acceptée totalement (même par Schweinfurth). Les Français furent longtemps réticents. Il faudra attendre l'arrivée de Vangele au confluent de l'Uele et du Bomu pour que tous les doutes se lèvent (en décembre 1887). Élisée Reclus, en 1888, laisse encore en suspens le raccord de l'Uele et du Congo [17]. Avec la carte de Wauters cependant, disparaît la dernière grande tache blanche de l'Afrique équatoriale mais elle ne constituait guère une énigme comparable par son intérêt à celle que Stanley avait résolue en 1877.

Il est étonnant qu'on n'ait guère manifesté de curiosité équivalente pour ce qui se passait dans le prolongement nord du lac Tanganyika. Le lac Kivu sera ignoré jusqu'en 1894. Il avait fait cependant une modeste apparition sur les cartes de Stanley puisque celui-ci avait appris, en découvrant avec Livingstone l'embouchure de la Ruzizi, que celle-ci provenait d'un petit lac situé plus au nord, le lac Kivo [18]. Il représente celui-ci par une minuscule tache sur sa carte de 1885 alors que, plus à l'est, il dessine une tache largement étalée pour le lac Alexandra Akanyaru, c'est-à-dire en fait pour une vallée marécageuse du Rwanda [19]. Le lac Mwata Nzigé, c'est-à-dire le lac Édouard, dont Stanley n'a pas vu la liaison avec le lac Albert Nyanza (actuel lac Mobutu) restera longtemps aussi de dimensions exagérées. On ne sait rien ni des volcans ni du Ruwenzori.

La question de l'Uele, qui vient d'être évoquée, pose le problème de la liaison avec le bassin du Nil. Si, comme Stanley le croit dès son voyage de 1877, l'Uele débouche dans le Congo par l'Aruwimi, il serait une voie d'accès commode vers ce bassin. C'est par là d'ailleurs que Stanley se portera quelques années plus tard au secours d'Emin Pacha, isolé dans le Soudan méridional. Mais pourquoi un tel intérêt pour cette liaison ? De toute évidence, il est bien difficile d'imaginer — à court terme tout au moins — toute évacuation efficace des productions par cette voie. D'ailleurs, les journaux viennent d'annoncer la catastrophe de l'expédition de Gessi au cours du dernier trimestre de 1880. La description qui en est faite est celle d'un radeau de la Méduse englué pendant trois mois dans les algues et les roseaux du Sett avec ses passagers décimés par la faim et dévorant les cadavres [20]. Gessi, délivré le 4 janvier 1881 seulement, aurait perdu la moitié de ses compagnons et ne survivra que quatre mois à cette épreuve. C'est à une vision «géopolitique» de l'Afrique qu'il faut rattacher l'intérêt pour la liaison avec le Nil mais aussi au pouvoir de séduction que ce fleuve n'a cessé d'exercer depuis l'Antiquité. Léopold II n'échappe pas à sa fascination. Élisée Reclus y succombe aussi puisqu'il écrit que le nord-est du bassin du Congo, encore mal connu, «aura probablement un jour le plus d'importance dans l'histoire, car c'est là que se trouve la ligne de partage des eaux entre les bassins du Nil et du Congo» [21]. N'est-il pas normal que le contact entre les bassins des deux fleuves africains les plus chargés de mythes ait lui-même une telle puissance sur les imaginations ?

On commence donc à connaître les lieux. Mais que sait-on de leurs caractéristiques propres et des questions scientifiques que celles-ci peuvent poser ? Les explorateurs font des observations nombreuses et parfois très précises. Le plus souvent, il s'agit de relevés astronomiques en rapport avec le tracé de leurs cartes. Mais plusieurs récoltent, par ordre ou par goût, des plantes, des roches ou des animaux [22]. On leur a adjoint parfois un photographe. Certains ont un questionnaire à remplir. Il leur est toujours demandé un inventaire des ressources (c'est-à-dire ce qu'on peut acheter). Parfois, c'est à un voyageur

dilettante que nous devons des observations neuves ou originales. Ainsi Harry Johnston, après avoir accompagné un lord anglais à la chasse dans le sud de l'Angola, entreprend un voyage le long de la côte plus au nord et parvient, après avoir conquis la sympathie et l'amitié de Stanley, à remonter le Congo grâce à son aide jusqu'à Bolobo. Il rapporte nombre de croquis de sites, d'observations botaniques, de dessins d'oiseaux (il en classe 146 espèces pendant un séjour de six semaines à la station de Msuata, en aval de Kwamouth où il dresse aussi un vocabulaire comparatif de trois groupes locaux). Ses descriptions sont particulièrement expressives. On retiendra celle de la colline de Vivi qu'il gravit le 18 décembre 1882 et qui lui apparaît «rising high above the rushing stream, the white houses gleaming out in their brightness on the great gaunt hills ... less like a peaceful settlement than the stronghold of some river pirate and the storehouse of his booty» [23]. Il donne aussi une description saisissante de Stanley, assis devant la porte de sa maison et recevant les respects de chefs africains venus le saluer à son retour d'Europe. Johnston a dressé, pour les *Proceedings of the Royal Geographical Society*, une élégante carte phytogéographique en couleurs qui est sans doute la première à avoir été consacrée à une partie de l'Afrique tropicale [24]. Grâce aux nombreuses traversées des hauts plateaux du Sud, nous avons, dès cette époque, une image assez précise de leurs paysages botaniques, c'est-à-dire de l'alternance de leurs vallées boisées et de leurs interfluves herbeux. Reclus en donne un exemple cartographique d'après un explorateur allemand [25].

On est frappé par l'abondance des connaissances éparses, des problèmes soulevés et des explications proposées. Au fond la plupart des grands thèmes de la géographie physique de l'Afrique sont déjà chez les premiers explorateurs. Les sociétés de géographie essaient de les synthétiser ou de leur donner une forme plus scientifique. Dans le domaine climatique par exemple, bien des particularités du Bas-Zaïre sont déjà mises en évidence (les Portugais en avaient d'ailleurs parlé depuis longtemps) : fraîcheur étonnante de la saison sèche avec ses brouillards, mousson d'ouest. La progression des orages d'est en ouest est notée par divers observateurs. Le Dr von Danckelmann a été chargé d'une étude climatique de la région de Boma, qui est publiée aussitôt en Belgique [26]. On sait déjà aussi qu'il peut y avoir de temps en temps une année particulièrement sèche dans le Bas-Congo [27].

Des particularités morphologiques sont parfois très bien perçues. Stanley donne une bonne description d'Inga et de la trace de l'ancien passage du fleuve qu'on peut y voir. Des paysages d'inselbergs granitiques sont mentionnés sur l'itinéraire de Wissmann dans le Kasai oriental [28]. Dès le premier voyage de Stanley, on sait le contraste, au centre du bassin, de rivières aux eaux noires et de rivières aux eaux rouges ou brunes qui, à leurs confluents, mettent longtemps à se mêler. Stanley explique les eaux noires par la traversée de marais, pour la Ruki tout au moins. Il a retrouvé ce phénomène au lac Léopold II (actuellement

dénommé d'ailleurs Mayi Ndombe, c'est-à-dire les Eaux Noires) et pour son émissaire, la Mfimi. Le lac Tanganyika ne cesse pas d'étonner. On sait que Stanley avait contesté au terme d'une démonstration très embrouillée, le déversement de ses eaux dans la Lukuga que Cameron avait observé. Thomson en 1879 verra la Lukuga couler en tourbillonnant vers l'ouest et confirmera les vues de Cameron [29]. Les explorateurs qui se suivent semblent percevoir des fluctuations sensibles du niveau du lac entre leurs passages et en recherchent les causes. Ici aussi le lac se révèle une puissante source de mythes. Stanley avait suggéré qu'il n'était pas très vieux et que la Malagarazi s'écoulait autrefois vers l'ouest en direction du Lualaba mais qu'un bombement s'était formé suivi de l'effondrement de la partie centrale, ce qui avait précipité la rivière dans le fossé et inversé le cours d'un tronçon de sa partie occidentale. Il n'en fallut pas davantage pour qu'un conférencier vienne soutenir, devant la Société Géographique de Paris en 1878, que le Tanganika n'existait pas au temps des premiers voyageurs de l'Afrique et qu'une grande ville se trouvait autrefois sur son emplacement [30]. Élisée Reclus, par contre, saisit fort bien la signification du fossé dans lequel se loge le lac. Il en compare la forme à celle du Nyassa et conclut que les deux lacs «doivent nécessairement leur origine aux mêmes causes géologiques ... on dirait que le Nyassa, le Tanganyika, le lac intermédiaire de Rikoua et plus au nord les lacs de Mouta-N'Zigé et de M'woutan-N'Zigé emplissent les fonds de déchirures ouvertes dans une masse visqueuse soumise au retrait» [31]. Et il fait bien la différence avec le lac Bangweolo. En somme tout cela exprime une belle curiosité scientifique [32].

L'image qu'on se construit de l'Afrique intérieure reste conforme à celle que Stanley avait ramenée en 1877 : immensité du réseau navigable, nécessité de raccorder ce réseau à la mer par un chemin de fer. Ce dernier point sera un leitmotiv des articles et des conférences. Stanley a découvert une amande dont il faut briser la coque [33]. Il rappelle sans cesse que, sans un chemin de fer pour le relier à l'Océan, le bassin du Congo ne vaut pas une pièce de quarante sous. Il l'a dit devant le Comité de l'Association Internationale du Congo en 1882. Il le répète devant la Chambre de Commerce de Manchester la même année. Il le dit à nouveau devant la Royal Geographical Society en 1886. «Without the railway the entire Congo State vast though its area and inexhaustible its resources, was not worth a two-shilling piece» [34]. En 1885, une solution mixte avec utilisation d'un bief navigable entre Isangila et Manianga lui paraît acceptable mais il estime hautement préférable un tracé continu par la rive gauche. Brazza cherche des variantes par l'Ogooué. La distance entre le terminus de la navigation sur ce fleuve et le début de la partie navigable des grands affluents de la Cuvette est en effet assez courte ; pour des caravanes, cette voie était même plus rapide que celle du Bas-Congo. Mais Brazza arrive très vite à la conclusion que le chemin de fer de l'Atlantique «est le seul qui puisse donner facilement accès au cœur même de l'Afrique», c'est-à-dire au fleuve «sur

les rives duquel les populations sont accumulées comme sur le littoral d'une vaste mer intérieure» [35]. L'obstacle du Bas-Congo sera présenté par tous ceux qui parviennent au Stanley Pool comme la cause primordiale du retard de la pénétration commerciale, des difficultés de ravitaillement, voire même des maladies. Ah ! «Si la fatale région des cataractes n'existait pas, ... ou si le chemin de fer était déjà construit !», écrit un correspondant de la *Deutsche Koloniale Zeitung*, après les désagréments d'un voyage à Léopoldville [36]. Stanley pense que d'autres chemins de fer seront aussi nécessaires, par exemple un rail reprenant la route des caravanes de Benguela à Bihé (le futur Benguela Railway), la voie de l'Ogooué et celle du Kouilou Niadi. On notera avec intérêt l'insistance avec laquelle Élisée Reclus présente le cours du Kwa qui, «prolongé au sud-est par le Kassai, le Sankourou et le Lo-Mami continue exactement le sillon transversal formé par le Gabon, l'Ogooué et la Lefeni : c'est le chemin indiqué d'avance au mouvement futur des échanges entre l'Atlantique et la région des hautes sources congolaises. Quand le moment sera venu de construire des chemins de fer transcontinentaux dans l'Afrique méridionale, la voie maîtresse sera celle du Gabon aux ports qui font face à Zanzibar, à moins toutefois que les rivalités politiques et l'esprit de spéculation n'en décident autrement» [37]. La prédiction ne s'est pas révélée exacte mais elle n'a pas été totalement fausse puisque des tronçons de cette voie ont été aménagés.

La perception des richesses et le mythe des Indes africaines

Ainsi, la connaissance des lieux se précise. On s'interroge sur leurs ressources. La tendance est de croire que l'immensité est gage de richesses inépuisables. Mais les difficultés de l'accès à l'intérieur restent trop fortes pour que les milieux d'affaires se précipitent sur un marché dont ils évaluent mal les possibilités. Les explorateurs, Stanley et Brazza surtout, sont enthousiastes. Stanley, chaque fois qu'il en a l'occasion, est un propagandiste acharné. Il fait des conférences non seulement devant les sociétés de géographie, qui, à cette époque, recrutent surtout leurs membres dans les milieux de la moyenne et de la haute bourgeoisie et chez les militaires, mais aussi devant les chambres de commerce. Ses descriptions et celles d'autres explorateurs sont si riches de promesses qu'en les lisant, on peut se demander si elles n'expriment pas, dans une large mesure, un phénomène d'auto-intoxication. Brazza, par exemple, dit à peu près la même chose que Stanley. En septembre 1882, reçu par le baron Lambermont qui rendra compte de ses déclarations à Léopold II, il décrit le bassin du Congo comme «un territoire ... extraordinairement fertile ... La population est tellement dense qu'en certaines parties du pays, l'on peut marcher deux jours comme si l'on était dans un département français ... Il a foi dans l'avenir de ce marché ... ; ce ne sont pas les affaires, ce sont les commerçants qui font défaut» [38]. Certes, il ne faut pas attendre de ces explorateurs qui ont accompli

des voyages périlleux et difficiles, dans lesquels ils ont vu périr certains de leurs compagnons, qu'ils déclarent que les territoires nouveaux qu'ils ont reconnus sont dépourvus d'intérêt. Mais on les sent animés du désir de convaincre, les uns les autorités politiques, les autres les milieux d'affaires de leur pays. Il est significatif en effet qu'ils ont tendance à réduire la valeur de ce qui était connu avant eux et à exalter par contre ce qu'ils ont découvert.

Ainsi, presque toujours, c'est l'intérieur qui se trouve magnifié. On se faisait en effet une certaine idée des pays périphériques. Par le commerce qui se pratiquait dans les comptoirs côtiers, on était au courant des ressources que pouvait offrir une certaine profondeur de territoire. On n'en avait pas, semble-t-il, une appréciation exagérément optimiste. Par contre, sur l'intérieur encore largement inconnu, les hypothèses les plus fantastiques pouvaient avoir libre cours. Il est curieux qu'on n'ait pas tenu compte davantage de ce que nombre de produits livrés dans les comptoirs côtiers arrivaient en fait de l'intérieur et que, l'ivoire mis à part, ils n'avaient pas suscité jusqu'alors un intérêt très prononcé. Des explorateurs, peut-être pour donner plus d'éclat à leurs découvertes, forgent de nouveaux mythes. Le plus caractéristique est celui des «Indes africaines». L'évocation de l'Inde apporte un imaginaire fabuleux. L'expression serait due a Vangele [39], interrogé par A. J. Wauters, qui l'utilise avec feu dans plusieurs articles du *Mouvement géographique*. Reclus la reprend dans sa *Géographie Universelle* mais en la teintant d'un brin de scepticisme. Pour lui, il s'agit d'Indes sans doute, mais d'Indes futures «dont les richesses dormantes n'ont pas encore été sollicitées par le travail» [40]. L'expression reste assurément bien téméraire pour un territoire dont on sait qu'il est à peine cultivé, qu'il est occupé pour une large part par la forêt «vierge» et que l'on connaît à peine.

Les richesses seraient donc dans le Haut-Congo. La façon dont celui-ci est décrit par rapport au Bas-Congo dans les «Cinq années au Congo» de Stanley est caractéristique de la part prépondérante que celui-ci lui accorde. On ne peut manquer d'être frappé par l'opposition entre le caractère austère que Stanley attribue à maints paysages du Bas-Congo et la tonalité riante dont il pare les paysages de l'intérieur, l'exubérance végétale lui apparaissant comme une promesse de richesse. Pour la vallée inférieure du Congo, entre Vivi et Manianga, si Stanley décrit parfois un coin agréable où il a installé son campement (et l'on verra plus loin qu'il recommande tout particulièrement de ne pas y fonder de station car il s'agit généralement d'un site insalubre), il passe très vite de ce tableau aimable à des propos désenchantés. Par exemple sur la solitude des rives du fleuve. Au pied des rapides de Nzambi, «l'aborigène lui-même trouve ces sites antipathiques ... Et le Congo coule, solitaire, triste, abandonné des hommes car personne ne reste ici pour chanter la majesté du fleuve» [41]. Il y a plus lugubre encore : la gorge des rapides de Ngoumba «où s'engouffre le vent, où souffle sans cesse la tempête et où le Congo se trouve

enserré entre des talus glabres, vierges de toutes traces de pas humains. N'était la diversion que créent des devoirs nombreux qui absorbent l'attention depuis le lever du jour jusqu'à la nuit noire, il y a beau jour que nous eussions cédé à un sentiment de mélancolie, de spleen au milieu de ces sombres et monotones contrées» [42]. A la fin de la journée, «une teinte grise s'épand sur le paysage imprimant à la perspective une solennité spectrale ; un voile de crêpe semble s'étendre sur les eaux du fleuve. On imaginerait difficilement un lieu plus propice au développement des idées de suicide» [43]. Et enfin, pour ne pas multiplier les citations, sur les environs de Manianga : «l'imagination pourrait malaisément évoquer un tableau plus gris, plus froid, plus laid» [44]. Le chef-adjoint de la station de Vivi, de Pourtalès, compare les rives «montagneuses» du Congo à celles du Rhin mais en ajoutant aussitôt «avec cette différence que leur aspect est celui de la désolation ... Ce spectacle lugubre, ce silence, cette immobilité dans la création sont d'une sévérité et d'un grandiose émouvants» [45].

On insiste à peine sur les ressources que le Bas-Congo peut fournir. Certes, il n'est pas systématiquement dédaigné — et c'est là qu'on songera d'ailleurs très vite à établir les premières plantations en raison de la proximité de la côte — mais on sent qu'il ne retient guère l'attention de Stanley. Celui-ci le considère avant tout comme un obstacle à la mise en valeur des richesses de l'intérieur, c'est-à-dire du territoire qu'il a découvert. D'autres voyageurs en donnent cependant des descriptions moins sombres. Johnston, par exemple, qui a beaucoup apprécié le pittoresque des rapides. Certaines parties lui paraissent très prometteuses : «in the future, when colonists flock to occupy the Congo territories, these lowlands will become fertile valleys, bringing forth the products of the tropics ; while their hill-sides, terraced and planted with vines, will be surmounted with many a fine-built habitation» [46]. De même Micik, en 1885, décrit avec feu le paysage au nord de Boma, c'est-à-dire le Mayumbe : «partout des champs à perte de vue, coupés par des plantations de bananiers et des bosquets de palmiers à huile». Un pays «d'une fertilité énorme. Il suffit de laisser tomber une semence pour que la plante pousse peu de jours après» [47].

Dès qu'on aborde le Haut-Congo, le ton de Stanley change. A peine est-il arrivé sur les hauteurs d'où l'on aperçoit le Stanley Pool, qu'il s'enflamme. La plaine, qu'il domine, lui paraît plus fertile que la vallée du Mississipi [48]. Le Haut-Congo redonne même santé et vigueur à ses agents. Les stations qui s'y trouvent sont des modèles alors que celles du Bas-Congo (et surtout Vivi où semble avoir régné souvent une véritable pagaille) sont pour l'explorateur une source incessante de tourments. «Le sol du Haut-Congo, merveilleusement fertile, semblait avoir communiqué une partie de sa prolifique vigueur aux âmes des jeunes Européens établis aux stations de l'Équateur, de Kinshasa, de Léopoldville, de Msouata. Et s'il est vrai que la nature peut exercer une telle influence sur l'homme, on peut attribuer la mollesse et le manque de cœur des

employés de Vivi à la stérilité de cette région, à l'aridité de ces paysages qui n'offrent à la vue que les durs profils de grandes montagnes glabres» [49].

Même contraste entre Haut et Bas-Congo dans les périodiques qui, en Europe, font écho aux vues de Stanley et surtout même exaltation des vertus du haut fleuve [50]. Le *Mouvement géographique* s'applique à réfuter toutes les assertions qui pourraient mettre en doute la fertilité des «Indes africaines». Il combat évidemment par le mépris les attaques dirigées contre l'action des agents de l'Association Internationale. Il s'élève énergiquement par exemple contre un pamphlet édité à Paris où ces agents sont présentés comme une horde de pirates contre lesquels les Africains se soulèvent partout et où les stations internationales sont décrites comme des «sortes de repaires secourus, ravitaillés par le fleuve, dont les habitants ne sortent que pour tenter des razzias dans le voisinage et ramener des prisonniers et surtout des prisonnières aux seins fermes» [51]. Mais il est surprenant de le voir rejeter, avec la même vigueur, les moindres réserves sur les richesses du pays. Une opinion aussi mesurée que celle d'O. Lenz ne trouve pas grâce. Celui-ci a osé écrire : «l'énumération de la prétendue richesse des produits naturels de l'Afrique équatoriale doit paraître tout simplement risible à tout homme sensé. Ces chiffres, entièrement fantastiques, ne peuvent que détruire toute confiance dans d'autres rapports et faire considérer les pays dont il s'agit comme absolument sans valeur. La vérité, comme toujours, se trouve entre ces deux hypothèses» [52]. Pour A. J. Wauters, Lenz ne sait pas ce dont il parle car il n'a voyagé jusqu'ici que dans le Bas-Ogooué et dans le Bas-Congo. Wauters l'attend à son retour du Haut-Congo et dans le pays des Niam-Niam, où il doit se rendre. Lenz aura alors, sans le moindre doute, changé d'opinion.

Les critiques de Peschuël-Loesche, qui avait remplacé Stanley pendant quelques mois en 1882, sont balayées d'un revers de la main [53]. Est expédié de la même façon un certain Zöller qui avait écrit dans la *Kölnische Zeitung*, sur ce qu'il avait vu de Boma à Vivi : «le manque de toute végétation, la complète et patente infertilité du sol non seulement ont excité mon plus vif étonnement mais m'ont fait valoir sous un jour peu favorable la véracité des gens qui ont écrit sur le Congo». Zöller considérait même que le pays était impropre à l'exploitation. Ici aussi l'argument de Wauters est qu'on ne peut juger de la valeur du Haut-Congo par ce qu'on peut observer dans le Bas-Congo qui est «sa partie la plus désavantageuse, la plus sauvage, la moins peuplée, la plus insalubre» [54]. Wauters essaiera d'aller plus loin encore dans sa démonstration et de prouver que la fertilité ne concerne pas seulement la partie proprement équatoriale mais aussi assez largement la périphérie. Il insiste sur le fait que le caractère flatteur du tableau que l'on peint pour les régions équatoriales ne provient pas de ce que les voyageurs n'auraient pas quitté le bord des rivières et jugeraient ainsi de tout en fonction d'une petite partie. En effet, écrit-il, tous ceux qui ont voyagé à pied, donc entre les rivières (Livingstone, Cameron,

Stanley dans le Maniema, Schweinfurth et Junker dans le bassin de l'Uele et du Nepoko, Wissmann et Pogge dans le Lunda, etc.) sont unanimes à vanter la beauté, la fertilité, la richesse, la population et l'avenir des régions qu'ils ont traversées [55]. Suit une longue énumération de citations où il est question d'une fertilité remarquable pour le Maniema (d'après Livingstone), du véritable paradis traversé par Schweinfurth, du pays extraordinairement peuplé que Wissmann a parcouru dans le Kasai où la traversée de certains villages lui a pris quatre à cinq heures et même de l'étonnante fertilité du Katanga (d'après Capello et Ivens). Il conclut : «en présence de rapports aussi désintéressés, aussi formels, aussi unanimes, émanant d'hommes aussi honorables et aussi considérables, essayer d'égarer l'opinion publique, comme on l'a fait, en jetant le discrédit sur tout un pays – alors surtout que ce pays, on ne l'a pas vu – et sur une œuvre généreuse qui a pour but d'ouvrir un monde à l'activité de l'Europe, je dis que c'est commettre une action que je laisse à tout lecteur impartial le soin de qualifier comme elle le mérite».

C'est dans «le nœud de la question» (the kernel of the argument), trente-deuxième chapitre des «Cinq années au Congo», chapitre qu'il qualifie lui-même d'«Évangile de commerce, d'initiative, d'activité» ainsi que dans sa déclaration devant la Commission technique de la Conférence de Berlin, que Stanley présente son tableau le plus complet des «richesses» du bassin du Congo. Pour les produits naturels, celui-ci offrirait des perspectives plus brillantes que celui du Mississipi à l'époque de De Soto [56] : ivoire, bois rouge, acajou, gommes précieuses, gommes fossiles, huile de palme, amandes de palme, arachides, orseille, noix de cola, myrrhe, encens, etc. L'énumération prend tout un paragraphe et est présentée comme loin d'être exhaustive [57]. L'huile de palme et le caoutchouc naturel paraissent les ressources les plus immédiatement exploitables et c'est sur elles que Stanley compte pour assurer la rentabilité du chemin de fer entre le Pool et la mer [58]. Mais il compte aussi sur des produits qui reviennent dans toutes ses énumérations et qui nous surprennent quelque peu comme l'orseille et le camwood. On ne soupçonne pas aujourd'hui qu'on ait pu y songer pour un commerce important. Stanley s'efforce de calculer les productions potentielles. Au baron de Courcel qui lui demande à combien pourrait être évalué le commerce du bassin du Congo, Stanley répond que, par rapport au commerce du Bas-Congo, le Haut-Congo, «qui est beaucoup plus fertile» (à nouveau la même appréciation !), devrait fournir un commerce d'une valeur d'un milliard 750 millions de francs. Cela devrait permettre le trafic de 135 vapeurs et de 240 voiliers [59].

L'ivoire est une ressource d'autant plus intéressante qu'elle est disponible immédiatement. Stanley fait plusieurs fois allusion à des amoncellements de pointes qui attendraient l'acheteur tant sur les rives du Pool que dans certains villages du haut fleuve. Sans doute cela n'aura-t-il qu'un temps mais Stanley se livre à un calcul qui fera frémir d'horreur et d'indignation les défenseurs du

monde animal : «en supposant que 200 défenses fussent livrées chaque semaine à Stanley Pool ... l'éléphant ne serait encore détruit dans le bassin du Congo qu'à l'expiration d'un quart de siècle» [60]. De Bloeme, expert hollandais devant la même Commission technique à Berlin, ajoute, à propos des bienfaits à attendre de ce commerce de l'ivoire : «si le stock d'ivoire diminue par la suite, les noirs seront forcés de se procurer d'autres produits naturels, de cultiver la terre et de faire des plantations d'arachides et d'autres produits, parce qu'ils se seront habitués aux objets manufacturés d'Europe» [61].

Notons que Stanley prétend toujours que ses estimations sont en dessous de la réalité. Ainsi avant de parler des rives du Congo entre le Pool et le Kwa, il avertit le lecteur : «je ne songe nullement à exciter la jalousie des nations étrangères contre le Congo. Aussi, je le répète, suis-je résolu à me renfermer dans une description rigoureusement modeste des pays que je parcours en ce moment» [62].

Les ressources minérales sont, presque par définition, immenses mais comme il s'agit de produits que les commerçants proprement dits peuvent difficilement exploiter, Stanley se contente à leur sujet d'allusions très vagues. Par exemple : «le cuivre du Lac Supérieur aura à rivaliser avec celui de la vallée du Kouilou Niadi et de Bembe» (il n'est guère question du cuivre du Katanga) [63]. Bien sûr, il ne peut s'empêcher de mentionner l'or. J. Stengers a montré combien, dès cette époque, le mirage du métal précieux a attiré vers le Katanga les explorateurs agissant en mission officielle ou pour leur propre compte [64]. Et tout cela à cause de quelques petites phrases de Livingstone et de Cameron. Stanley dit des choses assez semblables mais sans grande force de conviction et parfois de façon contradictoire. Sur sa carte du *Daily Telegraph*, il avait indiqué : «Katanga. Gold mines. Copper mines». Dans les «Cinq années au Congo», il écrit : «les Arabes nomades ont découvert de l'or dans les alluvions formant le lit des cours d'eau [il ne dit pas où] ; parmi ceux que j'ai rencontrés au retour de leurs chasses aux esclaves, plusieurs avaient des bouteilles contenant les petites pépites et paillettes recueillies en chemin» [65]. Devant la Commission Technique à Berlin, cela devient : «Les dépôts d'or et d'argent sont nombreux» [66]. Le *Mouvement géographique* renchérit : «on aurait trouvé (lettre particulière) du quartz aurifère sur les bords du Congo» [67]. Mais Stanley a écrit également : «j'ai aussi entendu parler d'or et d'argent mais je m'abstiens d'en affirmer la présence au Congo, n'étant nullement disposé à avancer des faits dont je n'ai pu contrôler l'existence» [68]. Il semble tout simplement que, pour Stanley, la présence d'or dans cet immense territoire soit du domaine du vraisemblable. Francis de Winton est très sceptique : «had there been any surface gold, the keen-eyed native, with his love for metals, would not have left it till now undiscovered. Copper is found of a good quality, but copper mining, as many have found, is a precarious venture» [69].

Le mythe des Indes africaines est donc essentiellement destiné aux commerçants. Stanley affirme que ses écrits veulent répondre par avance à leurs questions. Le Comité d'Études du Haut-Congo a envoyé A. Gillis, industriel à Braine-le-Comte, en mission officielle de reconnaissance commerciale. A son retour, celui-ci expose des vues analogues dans ses conférences comme dans celle qu'il donne à l'Union syndicale de Bruxelles. Il insiste sur les produits que les commerçants belges pourraient vendre aux Africains et montre par exemple que les cotonnades flamandes seront moins appréciées que les hollandaises et qu'il faudrait en modifier les caractéristiques si on veut les faire accepter par les Africains [70]. Ainsi livres, articles et conférences s'efforcent de diffuser l'idée que l'Afrique centrale est un marché remarquable et que les commerçants – et tout particulièrement les commerçants belges – pourront y faire de bonnes affaires [71].

La réfutation de l'insalubrité

Mais l'insalubrité ne sera-t-elle pas l'obstacle insurmontable qui fera reculer les commerçants ? Voilà un grand souci. L'Afrique centrale – et cela davantage encore depuis la malheureuse expédition de Tuckey – n'est-elle pas apparue comme un gouffre de vies européennes ? [72]. Ce qu'on écrit alors sur cette question tend le plus souvent à atténuer cette mauvaise réputation mais ne parvient pas cependant à cacher un certain désarroi. On ne connaît pas les causes des fièvres. On ne sait ni comment les combattre ni comment les éviter. Les propos contradictoires sont ici légion d'un observateur à l'autre ou chez le même observateur.

L'insalubrité, dont on parle, concerne les Européens, éventuellement aussi les animaux domestiques que l'on voudrait introduire. Il ne semble pas qu'on ait conscience d'une insalubrité générale qui toucherait également les populations indigènes. Celles-ci par définition sont adaptées au pays. «Fièvres paludéennes et typhoïdes ne sont point maladies de nègres» écrit Élisée Reclus [73]. La grande épidémie de maladie du sommeil ne s'est pas encore déclenchée et on ignore encore ce danger [74]. L'insalubrité pour les Européens est évidemment mise en relation avec le climat. On n'a pas conscience des mécanismes qui régissent le complexe malarien. Le mot de malaria est même rarement prononcé. Stanley fait tout au plus une allusion ironique à un certain bacillus malariae [75]. J. Du Fief, secrétaire de la Société Royale belge de Géographie, croit qu'il faut attribuer la fièvre «non à l'action directe de la chaleur atmosphérique mais à un micro-organisme encore inconnu, qui a son habitat dans le sol». Pour lui, le premier accès de fièvre arrive «après quelques semaines chez l'un, quelques mois chez l'autre, une année même chez un troisième». Il est inévitable [76].

Stanley est prolixe sur cette question qui est évidemment une grave menace pour ses projets. Dans l'avant-propos des «Cinq années au Congo», alors qu'il a été lui-même malade à plusieurs reprises et qu'une fois au moins, il a pensé en mourir, il s'élève contre ce qui a été dit des «horreurs du climat» [77]. A cette heure prétend-il — «et le pays n'est même pas encore organisé — il y a moitié moins de maladies dans le bassin du Congo que dans les basses terres de l'état d'Arkansas dont la population a doublé depuis vingt-cinq ans». Ceux qui parlent des dangers du climat sont «des écrivains égoïstes, des commerçants rapaces et d'esprit borné, ou des agents congédiés comme insuffisants». Le ton n'est guère serein. On sent que Stanley est décidé à réfuter ou même à nier cet obstacle majeur. Et cependant, quel bilan après l'année qui lui a été nécessaire pour tracer la route de Vivi à Isangila : «six Européens et vingt-deux indigènes morts ... ; treize blancs dont un seul a pénétré dans l'intérieur, frappés de maladie et mis à la retraite» ! [78].

Comment expliquer ces ravages ? A lire Stanley, on mourait surtout au Congo d'étourderie. A titre d'exemple, le sort funeste de son mécanicien à qui il faisait remarquer que son couvre-chef était tout à fait insuffisant pour le soleil de midi, qui ne l'écouta pas et qui en mourut la nuit suivante [79]. L'imprudence ne pardonne pas : le sous-lieutenant Parfonry meurt de la seule distraction qu'il eût jamais commise : «il s'exposa témérairement aux rayons du soleil» [80]. Stanley ne précise pas cependant ce qui provoqua ses propres accès de fièvre. Pas plus que de Winton bien que celui-ci dise que s'il eut la fièvre une fois en deux ans, ce fut «à cause de sa propre imprudence» [81].

Affronter inconsidérément les courants d'air est, pour Stanley, une témérité des plus graves. Le jeune arrivant qui, trempé de sueur, et ayant bu de façon immodérée aux repas du soir, s'expose à la fraîcheur de la nuit, risque d'être aussitôt terrassé par la fièvre. «C'est contre les changements de température qu'il faut se prémunir au Congo» [82]. Il faut se garder aussi de tout effort excessif. L'expédition Tuckey en 1816 fut décimée car elle manqua à ces deux principes. Elle commit la folie de faire en un jour une étape de plus de cinquante kilomètres, de gravir «des pentes de montagne sous une température de 46 degrés» et de plonger ensuite «dans des ravines traversées d'eaux glacées» et cela «vingt fois dans la même journée». Vivi est une station redoutable car, au fond de l'entonnoir du Bas-Congo, elle reçoit les vents glacés du sud-ouest qui arrivant de la mer, sont passés «sur les îles malsaines, les dépôts de vase noire que l'on rencontre entre Boma et Banana» et viennent corrompre l'air des régions montagneuses. L'air vicié est en effet la deuxième cause des maladies. Stanley croit aux miasmes morbides. Il pense qu'on peut se protéger de ceux que le vent apporte en plantant des arbres autour des maisons. Combinés aux rayons solaires, ces miasmes sont particulièrement redoutables dans le fond des dépressions. Là en effet, les rayons du soleil plus intenses que sur les hauteurs «percent le casque de feutre le plus épais. S'arme-t-on d'un parapluie ? Il

intercepte la lumière et la chaleur d'en haut, mais il emprisonne son propriétaire au milieu des brûlantes vapeurs qu'exhalent la terre humide ou les mauvaises herbes. A Banza Mateka, un des sites où un jeune Européen inconscient a voulu installer une station pour son malheur, les nuages de vapeur qui sortent du sol, tout imprégnés des mauvaises odeurs émanant des feuilles mortes du bananier ou des herbes qui forment la couche inférieure de la végétation, sont nécessairement funestes à la santé. Qu'un habitant d'Europe s'enferme chez lui avec un énorme tas d'ordures et qu'il entretienne un feu d'enfer dans un poêle. Il pourra se faire une idée de Banza Mateka, au point de vue hygiénique». D'ailleurs, les habitants sont le plus souvent sur les hauteurs, c'est-à-dire loin des «pernicieuses influences atmosphériques» des bas-fonds.

Stanley est persuadé aussi de la nécessité d'une vie régulière évitant tout excès. «Sous les tropiques, les habitudes licencieuses sont encore beaucoup plus fatales à la santé qu'en Europe. Le moindre excès, le moindre effort, le plus léger travail spasmodique imposé aux organes, vous abattent un homme en moins d'une heure» [83]. Une vie bien réglée doit permettre d'endurer le climat. Il faudra simplement, étant donné qu'une chaleur continûment élevée et qu'une alimentation généralement pauvre et peu variée doivent débiliter l'organisme, réparer ses forces de temps en temps (tous les dix-huit mois) par un séjour dans un pays tempéré.

Pour le climat et l'insalubrité, nous retrouvons le discours sur la supériorité de l'intérieur que nous avions entendu pour les richesses du territoire. Alors qu'on attendrait que l'on nous dise que les forêts humides et marécageuses de la Cuvette sont particulièrement insalubres, on entend affirmer qu'on y retrouve vigueur, souplesse et gaieté. Des compagnons de Stanley gravement malades et laissés presque mourants y recouvrent la santé comme Liebrechts à Bolobo. Déjà Léopoldville et Kinshasa apparaissent presque comme des lieux de cure. Johnston, à ce point de vue, fait curieusement écho à Stanley : «the higher you proceed up the river, the healthier the climate becomes ... Beyond Stanley Pool, I can only call the temperature delightful ... It is quite possible to walk about all through the middle of the day and not feel the heat disagreeable, provided you wear a helmet and carry an umbrella ; but, when you see, as I have seen, men newly arrived from Europe exposing themselves to the noonday sun with nothing but a smoking-cap on their heads, you will hardly be surprised the occasionnally deaths from sunstroke take place. And then the relatives of these victims to their own imprudence write to the papers, especially in Belgium, and speak of the cruel African Minotaure and its meal of white flesh !» [84].

L'avis général est aussi que, pour une bonne part, les maladies et les décès sont dus à une mauvaise alimentation liée aux difficultés de circulation dans le Bas-Congo et au trop petit nombre de stations bien organisées. Une autre cause est l'insuffisance du service médical. Il faut donc s'attendre à une amélioration rapide. Le *Mouvement géographique* ne manque pas d'abonder dans ce sens. Il

fait le compte des morts et note avec satisfaction, par exemple le 7 septembre 1884, que depuis six mois, il n'a plus eu à annoncer un seul décès, sauf un mort par accident et un mort par suite de «fatigues trop prolongées» (Braun, mécanicien de l'*En Avant*, le bateau de Stanley) [85]. Il revient sur la question au début de 1885 [86]. En huit années, il y a eu 18 décès (c'est-à-dire 17% des agents européens) mais «sur 41 voyageurs qui sont partis depuis le mois de décembre 1882, l'Association n'a eu à déplorer qu'une seule perte, celle de M. Courtois (26 juin 1884). Ce résultat qui indique un progrès des plus considérables, inespéré même, est dû en majeure partie, à l'établissement des nombreuses stations, à leur ravitaillement, à l'organisation du service sanitaire, à la facilité relative des communications». Cette comptabilité curieuse (on ne compte que ceux qui sont arrivés après une certaine date et on ne tient pas compte de ceux qui seraient morts d'autre chose que des fièvres) est complétée par la comparaison avec l'Afrique orientale où on a noté 6 décès sur 21 voyageurs. En 1885, on signale avec intérêt qu'un médecin français est établi dans le Bas-Congo avec sa femme depuis neuf ans et que celle-ci a eu un bébé qui se porte à merveille. «C'est le seul enfant blanc né dans le pays» [87]. Un missionnaire anglican suédois vient de décider d'aller à Londres épouser une Anglaise «qu'il emmènera avec lui sans crainte à la mission de l'Équateur. Ce sera la première femme blanche qui s'établira sur le Haut-Congo» [88].

Tout cela n'est pas très clair. On cherche à atténuer la réputation d'insalubrité climatique mais on ne la nie pas totalement. On s'interroge même sur les possibilités d'acclimatation. En annonçant le massacre de trois missionnaires français sur la rive du lac Tanganyika, le *Bulletin de la Société royale belge de Géographie* déplore tout particulièrement que figurât parmi eux quelqu'un qui «habitait déjà l'Afrique depuis un certain temps ; il y était même acclimaté, si tant est que l'on puisse s'acclimater là-bas» [89]. En effet, le Blanc peut-il s'acclimater ? Pourrait-il se préparer aux conditions de l'Afrique en séjournant d'abord dans quelque région intermédiaire avant de gagner les régions équatoriales ? Pourrait-il ainsi échapper aux fièvres ? On en doute car pour beaucoup, nous l'avons vu, la fièvre paraît inévitable. Et d'ailleurs où séjourner au préalable ? En Afrique du Nord ? Non, nous dit-on, car le chameau, parfaitement adapté à cette région, succombe en Afrique équatoriale. A. J. Wauters pense que certains hommes résistent au climat et aux fièvres et d'autres non. Comment le savoir ? Le seul moyen est de les faire séjourner quelque temps au Congo. On sera fixé très rapidement. Il semble que ce raisonnement est tenu aussi par les membres du Comité de l'Association Internationale Africaine. Pour Crespel, Maes et Wauthier, l'essai a été négatif. Ils sont morts très vite. Par contre Cambier et Burdo ont surmonté les fièvres. Ils sont donc acclimatés (ou acclimatables). Il faut sans hésiter renouveler les contrats de tous ceux qui ont fait la preuve de cette capacité, par exemple celui d'A. Burdo qui a résisté

avec «un bonheur inouï ... au climat meurtrier du Bas Niger ... un fait des plus rares même dans les annales des voyages en Afrique» [90].

On estime enfin qu'il ne faut pas exagérer les conséquences d'un climat inhospitalier puisque de toute façon les Européens n'auront pas à s'implanter de façon durable mais qu'ils iront simplement faire du commerce. «C'est le négociant, écrit Stanley, que j'exhorte à pénétrer au Congo, tout en s'assurant les moyens de battre en retraite» [91]. Un éditorial du *Mouvement Géographique* insiste : «l'émigration vers le Congo est impraticable ... Coloniser, non ; exploiter oui» [92]. Il n'empêche que certains croient possible une colonisation de peuplement, du moins dans certains territoires. Ivens, dans une conférence à la Sorbonne, affirme, à propos du Katanga que, «rafraîchi par le vent du sud-est, ce pays mérite d'être sérieusement étudié, car il est hors de doute que l'Européen peut s'y établir et y vivre» [93]. Mais, en ce qui concerne les régions chaudes, Du Fief, secrétaire de la Société royale belge de Géographie est catégorique : «dans la population blanche qui, dans les temps à venir, naîtra et se reproduira dans ces régions, on ne retrouvera pas cette énergie et cette activité qui caractérisent les nations des latitudes tempérées» [94].

L'image d'un pays bien peuplé

On se propose donc d'exploiter par le commerce les richesses de ce fabuleux territoire. On passera nécessairement par l'intermédiaire des Africains. Seront-ils assez nombreux pour nourrir ce commerce et accepteront-ils d'apporter leur collaboration ? La question est posée à tous les explorateurs. Pour Stanley, il n'y a pas de problème. Il présente le Haut-Congo comme un pays peuplé d'innombrables habitants «doués d'une activité et d'une disposition au travail que l'Indien d'Amérique ne manifesta jamais» [95]. N'a-t-il pas calculé que ce Haut-Congo porte vraisemblablement 43 millions d'habitants ? [96]. Sa méthode a consisté à estimer la population des villages aperçus le long des rives du fleuve et de ses principaux affluents, de considérer que cette population occupe une bande large de 10 miles de chaque côté du cours d'eau, de calculer la superficie de cette bande, d'en déduire la densité de population puis d'appliquer cette densité à l'ensemble du territoire du Haut-Congo. Mais, comme J. Stengers l'a constaté avec sagacité [97], Stanley commet une grossière erreur de multiplication. La bande qui sert de base à son calcul a 10 miles de largeur sur une longueur qui vaut deux fois celle de la rivière, donc deux fois 1515 miles. Mais Stanley écrit que cette longueur fait 2030 miles (alors qu'elle devrait être 3030 miles). Il obtient donc une densité beaucoup trop forte. La valeur de 43 millions est exagérée ainsi de 49%. L'édition française, «Cinq années au Congo», où les longueurs sont transformées en kilomètres, donne par contre une population de 29 millions d'habitants [98]. C'est que G. Harry, le traducteur, s'est rendu compte de l'erreur de Stanley et l'a corrigée sans avertir

d'ailleurs le lecteur. Mais il commet lui-même d'autres erreurs de calcul lorsqu'il s'agit des superficies en km^2 des autres parties du bassin du Congo. Et, dans les autres chapitres du livre, il reprend sans la modifier, l'expression favorite de Stanley «un territoire de plus de 40 millions d'habitants». On notera en outre, au passage, que Stanley attribue au Bas-Congo une densité de population très inférieure à celle du Haut-Congo (le rapport est de un à trois). Est-ce vraiment le résultat d'une estimation impartiale ou à nouveau le résultat d'une perception défavorable de ce territoire ? Ou bien Stanley a-t-il eu tendance à surestimer la population des villages bordant le fleuve ? On est surpris de le voir attribuer à certaines agglomérations des chiffres de 15 à 30 000 habitants (15 000 pour Irebu, la «Venise du Congo», 30 000 pour Iboko !) ? Ou bien encore a-t-il eu tendance à gonfler quelque peu les chiffres pour mieux convaincre ses lecteurs ? Il ne donne pourtant pas l'impression de déformer les faits qu'il a observés. D'autres explorateurs ont parlé aussi de très grands villages. Wissmann par exemple décrit des agglomérations qui n'en finissent pas dans le Kasai oriental et Élisée Reclus n'hésite pas à les comparer aux très longs villages de défrichement que l'on trouve aux confins de la Normandie et de la Picardie [99]. Stanley d'autre part mentionne des territoires peu peuplés et émet l'hypothèse que certains d'entre eux étaient mieux occupés autrefois. Par exemple le site d'Inga qu'il a vu désert alors que Tuckey l'aurait vu bien habité. Stanley a constaté aussi des diminutions sensibles de population entre son voyage de 1877 et celui de 1883. Sur le haut fleuve, en aval des Falls, il les attribue aux razzias des esclavagistes arabes. Il est donc bien difficile de juger de façon définitive de la réalité des estimations de Stanley. Il semblerait que les rives du fleuve étaient mieux peuplées au début de l'ère coloniale qu'aujourd'hui ou en tout cas que quelques années plus tard. Il n'en reste pas moins que les valeurs de Stanley sont inutilisables si l'on veut évaluer l'ampleur de la crise démographique des premières décennies de la colonisation. Mais ce n'est pas cette question qui nous préoccupe ici. Retenons simplement qu'on a cru qu'il y avait des hommes en grand nombre [100].

Mais ces hommes consentiront-ils à travailler pour les commerçants ? A nouveau les textes de Stanley et d'autres explorateurs fourmillent de contradictions et d'affirmations péremptoires. Dans une lettre adressée à un agent de la Compagnie Hollandaise à Banana (début 1879), Stanley écrit que le bassin du Congo «est peuplé en majeure partie, de sauvages adonnés aux abominables pratiques de l'anthropophagie et dont les penchants naturels les excitent à l'assassinat de tous les gens inoffensifs» [101], mais il dit ailleurs que «les bords du grand fleuve, dans la direction des Livingstone-Falls, sont habités par une foule de tribus aimables qui accueilleraient avec joie l'arrivée du commerçant européen et accourraient au devant de lui pour échanger leurs riches produits contre les draps de Manchester, les perles de Venise ...». Il voit bien sûr un obstacle dans la présence entre la côte et ces «populations aimables» de «tribus

belliqueuses et turbulentes» et «de petits chefs batailleurs et rapaces». L'argument décisif est fourni ici encore par l'intérieur. «Quant à ce qui concerne le commerce, je répéterai ce que j'ai déjà dit fréquemment : les indigènes sont nés commerçants. Des indigènes qui quittent leurs demeures pour se rendre à un marché distant de 804 km [il s'agit du Stanley Pool] et qui y attendent patiemment pendant des mois les caravanes de la côte, méritent d'être pris en considération» [102]. Stanley a été sensible au désappointement sinon au désespoir manifesté par des trafiquants locaux sur le haut fleuve quand ils constataient qu'il n'avait plus de marchandise à troquer contre leur ivoire et leur poudre de teinture rouge. Il a vu «des milliers de peuplades dont la pensée unique se tourne vers le commerce et un bénéfice honnête». Certes Stanley n'a pas peur de l'exagération mais il est certain que les marchés qu'il a rencontrés dans son voyage lui ont fait une forte impression. Il n'hésite pas non plus à faire flèche de tout bois. Ne va-t-il pas jusqu'à montrer le parti qu'on pourrait tirer de la présence des Arabes dans l'est du bassin ? Leurs communautés «possèdent, en effet, des légions d'esclaves bien disciplinés, dont beaucoup ont été initiés depuis vingt ans à l'art et à la pratique des affaires» [103].

Nous retrouvons ces thèmes dans les revues. Le *Mouvement Géographique* ne manque pas d'interroger sur ces sujets les agents de l'Association Internationale de passage à Bruxelles. Un lieutenant de Wissmann, rentré d'Afrique, à qui on demande si les nègres sont travailleurs, répond à peu près qu'ils le sont si on les paie convenablement [104]. On songe déjà d'ailleurs à des productions agricoles qui devront nécessairement prendre le relais des produits de cueillette. Ici, une fausse note dans cette symphonie optimiste. Adolphe Burdo, devant la Société royale belge de Géographie, dans une conférence sur l'avenir des établissements belges en Afrique, exprime des vues qui, par leur brutalité, révèlent sans doute ce que d'autres pensaient sans oser le dire si clairement. «Mais, songez-y bien, comment fera-t-on cultiver la terre par des nègres indolents, paresseux, contre lesquels on n'a plus aucun droit puisqu'ils ont été proclamés libres ? Je n'oserais pas dire toute ma pensée, Messieurs, mais laissez-moi vous avouer qu'au cours de mes voyages en Afrique, il m'est arrivé de regretter sincèrement l'affranchissement des nègres ... Et dans l'intérêt même de ces misérables peuplades, n'est-il pas éminemment regrettable que l'on n'ait plus sur elles les moyens d'action nécessaires pour les forcer à se régénérer par le travail ? [105].

Ainsi, au moment où commence à s'organiser l'État Indépendant du Congo, l'Afrique centrale, malgré les découvertes, n'est pas encore débarrassée des mythes et des préjugés. L'image qui s'est construite et qui a remplacé celle qui existait avant Stanley, dominera les actions des années qui vont suivre.

En 1886, les acteurs se sont mis en place. Une factorerie vient de s'établir sur les rives du Stanley Pool. Les missionnaires protestants et catholiques ont

installé des établissements sur le haut fleuve. Une maison d'Anvers a entrepris les premiers essais de plantation dans la région de Boma et a acheté l'île de Mateba. Le *Mouvement géographique* se fait l'écho de ceux qui réclament la constitution d'une grande société commerciale et d'une société qui construira le chemin de fer que tous appellent ardemment de leurs vœux [106]. La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie sera créée l'année suivante. L'administration de l'État a été transférée de Vivi, ville avortée, à Boma. «La position même de cette capitale, écrit Élisée Reclus, sur l'estuaire du Congo, seulement à l'entrée de l'immense territoire revendiqué jusqu'aux grands lacs, prouve que le centre vital de l'empire se trouve encore en deçà de la région des cataractes. Il est vrai que Boma, comme jadis Pétersbourg, la cité de Pierre le Grand, doit chercher avant tout, non à occuper le centre politique des possessions, mais à rester en relations fréquentes et faciles avec l'Europe d'où lui viennent les hommes, les ressources financières, les nouvelles et la civilisation» [107]. Un Belge devient gouverneur général. «Par la force des choses, il se trouve qu'à maints égards, le nouvel état après avoir été presque anglais sous la direction de Stanley, devient une dépendance de la Belgique» [108].

L'exploitation des richesses de l'intérieur n'a pas encore vraiment commencé. Celles-ci restent à l'état d'hypothèses. Il semblerait même que «quoi qu'on en dise, le commerce de l'ivoire ne s'est point accru depuis que le fleuve est ouvert au commerce européen». Mais Élisée Reclus qui fait cette constatation conclura par une remarque sur laquelle nous terminerons nous aussi mais qu'il aura peut-être regrettée quelques années plus tard à l'époque du «caoutchouc rouge» : «d'ailleurs ces petites questions de trafic sont bien peu de chose, comparées à ce fait capital de l'ouverture de tout un continent et de l'entrée de toute une race d'hommes, jadis inconnus, dans le monde de l'histoire» [109].

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] Reclus, É. 1888. Nouvelle Géographie Universelle, La Terre et les Hommes, t. **13**, Afrique méridionale. Paris, p. 147. Reclus donne, dans cet ouvrage, une description détaillée de l'Afrique centrale qui constitue en somme l'état des connaissances géographiques à l'époque qu'envisage notre propre travail. Le livre est de 1888 mais presque toutes les références sont antérieures à 1887. Le tome **10** (Afrique septentrionale, première partie, le Bassin du Nil, 1886) traite des lacs du nord-est.

[2] Par exemple Wauters, A. J. 1895. Bibliographie du Congo (1880-1895). Bruxelles.

[3] Rappelons que pour l'état des connaissances avant la traversée du continent par Stanley, le lecteur pourra consulter : Denis, J. L'Afrique centrale en 1876. État des connaissances géographiques et cartographiques. *In* : La Conférence de Géographie de 1876, Recueil d'études, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 33-56.

[4] On trouvera dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie* les rapports successifs envoyés par la mission belge de l'Association Internationale Africaine partie de Zanzibar.

Par exemple en 1877, compte rendu des banquets de départ, pp. 570-584, 1878, pp. 193-210, 472-485, etc.).

[5] STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the founding of its Free State : A story of work and exploration. London, 2 vol. Nous avons utilisé dans nos citations la traduction française par HARRY, G. : Cinq années au Congo. 1879-1884. Voyage. Explorations. Fondation de l'État Libre du Congo. Inst. Nat. de Géographie, Bruxelles (s.d.).

[6] Chronique géographique, *Bulletin de la Société belge de Géographie*, 1880, pp. 216-217. — Par la suite, nous utiliserons pour citer ce Bulletin les initiales *BSRBG* (la Société belge de Géographie portera le titre de Société royale à partir de 1882).

[7] Pour le tracé des différents itinéraires, voir CAMBIER, R. 1948. Carte des explorations. *In* : Atlas du Congo et du Ruanda-Urundi, avec notice, Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles. — Voir aussi les articles concernant les différents explorateurs publiés dans la *Biographie coloniale belge.*

[8] *Le Mouvement géographique*, Bruxelles, 1884, n° 15, p. 62. — Pour les références suivantes, *Le Mouvement géographique* sera désigné par les initiales *M.G.*

[9] Voir la carte «État des explorations en Afrique centrale et méridionale, en septembre 1876», par Petermann, A. Reproduite dans DENIS, J., *op. cit.*

[10] *M.G.*, 1885, n° 7, p. 25.

[11] *M.G.*, 1885, n° 18, p. 70. Pour l'itinéraire de Wissmann, voir la très belle carte publiée dans les *Geographische Petermann's Mittheilungen*, 1886. Tafel 13, Originalkarte der Itinerar-Aufnahmen und Erkundigungen des Prem. Lieut. Curt von François, Mitglied der 2. Wissmann'schen Forschungs Expedition 1884-1885 im Stromgebiet des Kassai 16. Juni 1884 bis 17. Juli 1885.

[12] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 172.

[13] Lieutenant Wissmann's Journey across Africa, *Proc. R. geogr. Soc.* (London), 1883, pp. 163-165. On y trouve, outre la carte de l'itinéraire, une petite carte du lac Munkamba. — En ce qui concerne les lacs mythiques, notons que l'on croit aussi que l'Ubangi reçoit les eaux d'une vaste nappe lacustre dont les voyageurs ont entendu parler au Cameroun (RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 168).

[14] WAUTERS, A. J. 1885. Le dernier grand blanc de la carte d'Afrique. Un nouveau Congo. Le problème de l'Ouellé. Hypothèse nouvelle. *M.G.*, n° 11, pp. 41-44.

[15] WAUTERS, A. J. 1886. A propos de l'Oubangui-Ouellé. *M.G.*, n° 7, p. 26.

[16] WAUTERS, A.J. 1886. La question de l'Oubangi. *M.G.*, n° 8, p. 31.

[17] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 149. Sur la question de l'Ubangi et sur les territoires de l'interfluve Congo-Nil en Centrafrique, Y. BOULVERT, chercheur à l'O.R.S.T.O.M., a rédigé plusieurs notes inédites : «Explorateurs méconnus de l'Est Centrafricain. I. Premiers témoignages et explorations avant 1885», 1984, 24 pp. dactyl. ; «Le site de Bangui-Zongo vu par les explorateurs et les écrivains», déc. 1983, 7 pp.; etc.

[18] DENIS, J., *op. cit.*, p. 40. Voir aussi la mention d'un lac Kivu d'où sort la Ruzizi dans STANLEY, H.M., A travers le Continent mystérieux, I, p. 450.

[19] Carte en couleurs annexée à STANLEY, H. M., Cinq années au Congo, *op. cit.*

[20] Chronique géographique, *B.S.R.B.G.*, 1881, p. 265. Ces régions des marais du Soudan sont décrites par Reclus, É. qui relate lui-même cet épisode, sous le nom de région «des embarras du Nil» ou du «Joug des rivières» (*op. cit.*, t. **10**, pp. 68-70).

[21] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 148.

[22] Les explorateurs rassemblent des collections auxquelles il arrivera parfois malheur. Une partie de celles de Büchner par exemple disparaît lors du naufrage, sur les côtes anglaises, du navire qui les rapportait en Europe (*B.S.R.B.G.*, 1881, p. 358). Le capitaine Storms verra les siennes détruites par un incendie qui ravagea la station de Mpala (STORMS, le

Tanganika, *B.S.R.B.G.*, 1886, pp. 169-199). Junker perdit les siennes lors d'une péripétie de son voyage au sud du lac Albert.

[23] JOHNSTON, H. An Artist on the River Congo. *The Graphic*, 13-X-1883, cité par OLIVER, R. 1957. Sir Harry Johnston and the Scramble for Africa. London, p. 33. — Voir aussi dans le livre d'Oliver, la reproduction d'un très beau dessin de Léopoldville.

[24] Physical map of West Coast of Africa, *Proc. R. geogr. Soc.*, 1883, p. 752.

[25] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 194, d'après SCHÜTT, O., Reisen im südwestlicher Becken des Kongo.

[26] Les textes de conférences données par von Danckelmann sont repris dans *Ciel et Terre* (Bruxelles), 1884 et 1885. Voir aussi *M.G.*, 1884, n° 11, p. 46 et n° 12, pp. 50-51, Le climat du Congo, extraits d'une lettre du Dr von Danckelmann. Une annexe des «Cinq années au Congo» de Stanley reproduit des données climatologiques de von Danckelmann (appendice AO pp. 631-638).

[27] Joseph CHAVANNE, cité par RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 192.

[28] Lieutenant Wissmann's Journey ..., *op. cit.*, 1883.

[29] Chronique géographique, *B.S.R.B.G.*, 1880, pp. 328-329.

[30] Chronique géographique, *B.S.R.B.G.*, 1878, p. 181.

[31] RECLUS, É, *op. cit.*, t. **13**, p. 158. Pour la Cuvette équatoriale, Reclus émet l'hypothèse d'une ancienne mer fermée en arrière du barrage rocheux du Bas-Zaïre, au confluent Ubangi-Congo (p. 171). Les lacs Tumba et Léopold II seraient les restes d'un bras oriental du fleuve.

[32] Les explorateurs ont toujours essayé de mesurer le débit des rivières qu'ils découvraient. Tuckey avait déjà donné une estimation très honorable de 48 000 m^3 pour le débit moyen du Congo à l'embouchure. Stanley estimera le débit du Pool de 40 700 m^3 à l'étiage à 71 600 m^3 en hautes eaux. Par contre, ses estimations des débits des affluents sont souvent très exagérées. Notons aussi que depuis longtemps, on avait été frappé par la régularité du débit du fleuve et qu'on l'avait, bien avant le voyage de Stanley, expliquée par la compensation des hautes et des basses eaux d'affluents répartis de part et d'autre de l'Équateur (voir par exemple Cameron).

[33] STANLEY, H., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 354.

[34] *Proc. R. geogr. Soc.*, 1886, p. 627, dans une intervention de Stanley après la conférence de Sir Francis de Winton sur l'État Libre du Congo.

[35] Chronique géographique, *B.S.R.B.G.*, 1880, pp. 219-220. Il s'agit d'un extrait d'une communication de Brazza à la Société de Géographie Commerciale de Paris.

[36] *Deutsche kolon. Zeit.*, 1 avril 1886 ; cité par *M.G.*, 1886, n° 8, p. 34.

[37] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 172.

[38] Note du baron Lambermont sur un entretien avec Brazza, 14 septembre 1882, dans STENGERS, J. 1976. Léopold II et Brazza en 1882. Documents inédits. *Rev. franç. Hist. Outre-Mer*, **43** (n° 230), pp. 105-136 ; voir pp. 115-116.

[39] Les Indes Africaines. Renseignements recueillis dans une entrevue avec le Lieutenant Van Gèle, *M.G.*, 1885, n° 12, p. 46.

[40] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 325.

[41] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 169.

[42] *Ibid.*, p. 158.

[43] *Ibid.*, pp. 173-174.

[44] *Ibid.*, p. 175.

[45] *M.G.*, 1885, n° 9, p. 34.

[46] JOHNSTON, H. 1883. The River Congo from its mouth to Bolobo. *Proc. R. geogr. Soc.*, p. 701.

[47] La province du Bas-Congo. De Boma jusqu'à Tchiloango. Interview de M. le lieutenant Mikic, *M.G.*, 1885, n° 20, p. 78.
[48] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 264.
[49] *Ibid.*, p. 512.
[50] Ce n'est pas seulement en Europe que les explorateurs vantent les mérites du Haut-Congo. Ils s'efforcent aussi de convaincre les habitants européens de Boma. Ainsi Alex. Delcommune raconte qu'il a accepté une mission sur le bas fleuve «quoique l'intérieur du centre africain m'attirât davantage, par suite des récits enthousiastes que m'avaient faits Stanley, de Brazza et leurs lieutenants» (DELCOMMUNE, P. 1922. Vingt années de vie africaine, 1874-1893. T. **1**, p. 157.).
[51] Le Congo français, *M.G.*, 1885, n° 3, p. 11.
[52] Le Dr Oscar Lenz au Congo, *M.G.*, 1884, n° 10, pp. 36-37.
[53] La fertilité du bassin du Congo, *M.G.*, 1884, n° 11, p. 46. Au Dr Pechuel-Lösche pour qui «le Congo est un pays sans avenir et ceux qui essayent d'en faire miroiter les richesses aux yeux de l'Europe sont, pour le docteur, d'audacieux mystificateurs», le *Mouvement Géographique* oppose un extrait du journal de voyage du Dr Pogge selon lequel «une heure de labeur donnera un résultat dix fois plus considérable en Afrique que dans l'Allemagne du Nord» (pour la production agricole). Voir aussi le compte rendu de H. WICHMANN dans les *Petermann's Mittheilungen* (1885, p. 478), de la brochure de Pechuel-Lösche, Herr Stanley und der Kongo-Staate, Leipzig, 1885. «Er ist kein erfreuliches Bild welches dieser Blick hinter die Kulissen uns vorführt». Mais Wichmann se demande si Pechuel-Lösche ne jette pas l'enfant avec l'eau du bain. Voir aussi WISSMANN, H. 1886. Mes appréciations sur les critiques de l'œuvre du Congo contenues dans les répliques de M. le Dr Pechuel-Lösche à Stanley, Bruxelles.
[54] *M.G.*, 1885, n° 16, p. 64 ainsi que ZÖLLER, M. 1885. Stanley et le Congo. *M.G.*, n° 17, p. 67.
[55] WAUTERS, A. J. 1886. Les Indes Africaines. Les provinces centrales de l'État Indépendant au point de vue de la fertilité du sol. *M.G.*, n° 7, p. 25.
[56] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 574.
[57] *Ibid.*, p. 571.
[58] Même idée chez Brazza «Le caoutchouc ... peut à lui seul former la base d'un grand commerce. Viennent ensuite l'huile de palme et quelques autres articles». J. STENGERS, Léopold II et Brazza en 1882, *art. cit.* p. 116.
[59] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 646.
[60] *Ibid.*, p. 563.
[61] *M.G.*, 1884, n° 20, p. 82.
[62] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 278.
[63] *Ibid.*, p. 575.
[64] STENGERS, J. Le Katanga et le mirage de l'or. — *In*: Études africaines offertes à Henri Brunschwig, Paris, 1892, pp. 149-175.
[65] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 564.
[66] *Ibid.*, p. 648.
[67] *M.G.*, 1884, p. 61.
[68] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 575.
[69] DE WINTON, F. 1886. The Congo Free State. *Proc. R. geogr. Soc.*, p. 622.
[70] *B.S.R.B.G.*, 1881, p. 357.
[71] Le Haut-Congo n'est pas à cette époque le seul territoire à être présenté comme fabuleusement riche. É. RECLUS (*op. cit.*, t. **10**, p. 156) décrit à peu près de la même façon le Soudan équatorial : «Il n'est pas en Afrique de contrée qui promette de devenir plus

riche quand la chasse à l'homme aura été remplacée par l'exploitation du sol et que les trois millions d'habitants s'occuperont d'exporter les produits autres que l'ivoire». Voir aussi : STENGERS, J. 1969. Une facette de la question du Haut-Nil : le mirage soudanais. *J. African Hist.*, t. **10**, pp. 599-622.

[72] Un journaliste n'a-t-il pas écrit que «Tout Belge qui part pour l'Afrique est un condamné à mort ou, qui pis est, à une lente agonie, à un martyre perpétuel» ? Cité dans DE MARTRIN-DONOS, Ch. 1886. Les Belges en Afrique centrale. Voyages, aventures et découvertes, d'après les documents et journaux des explorateurs, T. **1**, Bruxelles, voir p. 402.

[73] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **10**, p. 28.

[74] On ignore pratiquement l'existence de la maladie du sommeil. É. Reclus parle de la nostalgie comme d'une affection très fréquente chez les nègres (t. **10**, p. 31). Si la mouche tsé-tsé est considérée comme redoutable pour les animaux, on considère qu'elle ne menace pas les hommes. On affirme d'ailleurs qu'elle n'existe pas dans le Bas-Congo.

[75] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 553.

[76] DU FIEF, J. 1885. La question du Congo. *B.S.R.B.G.*, pp. 220-229, voir pp. 291 et 292.

[77] STANLEY, H. M., Cinq années ..., t. **14**.

[78] *Ibid.*, p. 157.

[79] *Ibid.*, p. 553.

[80] *Ibid.*, p. 540.

[81] DE WINTON, F., *op. cit.*, 1886, p. 623.

[82] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.* Toutes les citations qui suivent sauf celle indiquée à la référence 81, se trouvent dans les pages 545 à 555.

[83] *Ibid.*, p. 32.

[84] JOHNSTON, H. 1883. The River Congo, *op. cit.*, p. 703.

[85] *M.G.*, 1884, n° 12, p. 50.

[86] *M.G.*, 1885, n° 1, p. 3.

[87] *M.G.*, 1885, n° 15, p. 61.

[88] *M.G.*, 1885, p. 48. La femme du missionnaire Grenfell est en effet une femme de couleur née au Cap Palmas.

[89] Massacre de trois missionnaires sur la rive occidentale du lac Tanganyika, Chronique géographique, *B.S.R.B.G.*, 1881, p. 563.

[90] Un voyageur belge dans l'Afrique centrale. Niger et Bénué, par Adolphe Burdo, membre de la Société belge de Géographie, Paris, 1880. Rapport présenté à la Société belge de Géographie par WAUTERS, A.J., *B.S.R.B.G.*, 1880, pp. 41-85, voir pp. 83-84.

[91] STANLEY, H. M., Cinq années, *op. cit.*, p. 575.

[92] *M.G.*, 1885, n° 6, p. 22.

[93] *M.G.*, 1886, n° 7, p. 25.

[94] DU FIEF, *op. cit.*, p. 293. Notons que l'on a conscience de l'intérêt au point de vue climatique que pourraient présenter les régions élevées où les températures sont abaissées par l'altitude. Ainsi RECLUS, É. (*op. cit.*, t. **10**, p. 130) écrit sur le Rwanda : «Sans nul doute cette contrée, actuellement inconnue, prendra tôt ou tard dans l'histoire du continent, une importance de premier ordre, analogue à celle qu'elle a déjà dans son relief géographique, par son climat et ses productions ; elle pourra devenir une nouvelle Europe au centre même de l'Afrique, sous la zone équatoriale ; là sera le principal sanatoire des régions basses du Nil et du Congo».

[95] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 573.

[96] STANLEY, H. M. The Congo and the founding of its Free State, **2**, p. 350 ; voir aussi pp. 364-365.

[97] E. D. M.'s calculations of the Congo's population – Critical notes in : W. ROGER LOUIS & J. STENGERS. 1968. E. D. Morel's History of the Congo Reform Movement, pp. 253-254.

[98] STANLEY, H. M., Cinq années ..., p. 569. Voir aussi l'annexe AP (tableau de la population du Haut-Congo.

[99] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 282 et p. 284.

[100] Une étude approfondie des estimations démographiques faites par les différents explorateurs serait fort utile surtout lorsqu'ils ont parcouru la même région à des époques différentes. Signalons ici une étude inédite de G. D'HONDT, La géographie humaine du Congo à l'époque de Stanley, d'après son œuvre «The Congo and the Founding of its Free State», 94 pp. dactylographiées.

[101] STANLEY, H. M., Cinq années ..., *op. cit.*, p. 584. Il s'agit d'une lettre non datée (début 1879 ?) adressée à Albert Jung, agent de la Compagnie Hollandaise à Banana auquel Stanley annonce son arrivée et expose les objectifs du Comité d'Études du Haut-Congo.

[102] *Ibid.*, p. 646. Cette distance précise (804 km !) est le résultat d'une traduction littérale trop fidèle. Stanley, dans le texte anglais, parle de 500 miles, c'est-à-dire d'une distance approximative.

[103] *Ibid.*, p. 566.

[104] Expédition Wissmann. Retour du lieutenant Müller. Son opinion sur le climat, la fertilité du sol, le commerce et l'avenir des régions du Kassaï, *M.G.*, 1886, n° 12, p. 46.

[105] BURDO, Ad. 1882. De l'avenir des établissements belges en Afrique. Conférence donnée à la Société royale belge de Géographie, le 23 mars 1882. *B.S.R.B.G.* ; voir pp. 245-246.

[106] Tout en exposant les arguments en faveur du chemin de fer et des différents tracés proposés, É. Reclus, en 1888, reste cependant sceptique sur son utilité, du moins immédiate, surtout si l'on choisit le tracé Matadi-Kinshasa : «La construction de la voie sera donc pénible, d'autant plus qu'il faudra probablement importer des ouvriers des contrées lointaines, du Niger ou même de la Sénégambie. Aux difficultés de l'œuvre comme entreprise industrielle s'ajouteront celles de l'acclimatement pour tout le personnel, blancs ou noirs, qui se pressera sur les chantiers. On peut se demander si, dans les conditions actuelles, les dépenses considérables occasionnées par l'établissement de cette ligne seront payées par l'accroissement du trafic» (RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 315).

[107] RECLUS, É., *op. cit.*, t. **13**, p. 314.

[108] *Ibid.*, p. 321.

[109] *Ibid.*, p. 323.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 41-49 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 41-49 (1988)

THE PARTITION OF AFRICA : THE EUROPEAN AND THE AFRICAN INTERPRETATIONS

BY

Roland OLIVER *

The centenary of the Berlin conference is an opportunity to think about the partition of Africa, not only as an episode in the history of imperialism, but also as a formative episode in the history of a continent now once again composed of independent sovereign states. The contrast between these points of view is not total. There is quite a large area of overlap, and it is comforting to discover that, when historians of imperialism and historians of Africa look at the same facts, they do not as a rule disagree fundamentally about their interpretation. The difference is mainly in what facts they look at. Broadly speaking, one may say that imperial history is most interested in what caused the partition, and it looks for its reasons mainly outside Africa, in the relations of the industrialised powers with each other, and in their perceptions of the future relations between the industrialised and the unindustrialised parts of the world. And one may say that African history is by contrast much more interested in the effects of partition than in its causes. It is not much concerned with the interrelations of the partitioning powers, or even in their aims. It is above all concerned with what the partitioning powers did to Africa, and with how the Africans responded to those deeds.

The significance of the Berlin conference was, of course, much more symbolic than real. The penetration of the African interior with a view to political annexation had really begun with the French advance up the Senegal valley in 1879. The sense of an Anglo-French contest had grown with the French occupation of Tunis in 1881, the British occupation of Egypt in 1882, and the French decision to recognize the Brazza treaties in the Congo later that year. The only act of partition carried out at the Berlin conference was the international recognition of King Leopold's sovereignty in the Congo basin. For the rest, the conference appeared to do more to restrain imperialism than to promote it, by attempting, however ineffectively, to impose free trade within the basins of

* Corresponding member of the Academy ; School of Oriental and African Studies, University of London, Malet Street, London, WC1E 7HP (England).

the Niger and the Congo, and by insisting that claims to territorial sovereignty must be backed by effective occupation. Nevertheless, the mere calling of the conference signified the determination of Bismarck to challenge the British system of informal empire, which consisted in applying a kind of Monroe doctrine to every part of the African coastline not actually occupied by France or Portugal. While the conference was in preparation, and while it was actually sitting, German agents were staking their claims in four different parts of the continent ; and by the time the delegates returned home, all were aware of a new atmosphere of international scramble which must soon extend from the coast-line to the very centre of Africa. Within about fifteen years from 1884, the vast mass of the continent had in fact been partitioned, at least on paper.

It has been rightly said that there were two scrambles for Africa – that of the 1880's and that of the 1890's [1] *. The first scramble did not immediately affect the lives of very many Africans. This was above all the period when the future colonisers were gathering their credentials, in the shape of treaties and concessions, which were held to constitute "effective occupation", though in fact they did nothing of the kind. The Europeans who negotiated these treaties travelled about in ones and twos, accompanied by caravans of porters carrying bales of cloth and strings of glass beads, with which they paid tolls and bought their food, and paid modest rewards to those who put their crosses at the foot of their printed treaty-forms. To the Africans through whose lands they passed, they were indistinguishable from the caravans of explorers and missionaries which had been criss-crossing the continent in ever-increasing numbers since the 1850's. They too had carried flags, and written messages on paper, and made general assurances of friendship, often sealed by ceremonies of blood-brotherhood.

The treaties were for consumption outside Africa, not within. They were the bargaining counters with which the diplomatic game of partition was played out during the first stages of the scramble for the interior. They were important in so far as they influenced where boundaries would be drawn between one colony and another, and therefore, ultimately, between one modern African state and another. They also helped to determine how many colonies, and therefore how many future states, would ultimately emerge from the process of partition. But treaties were not made everywhere – only in areas which were likely to be the subject of competition. It therefore dit not matter what the treaties actually said, because at the end of the day African peoples lost their independence whether they had signed a treaty or not. African historiography has not wasted much ink on the local treaties. It has realised how lightly they were taken by the Africans who signed them no less than by the Europeans who proposed them.

---

* The numbers between square brackets [ ] refer to the notes, p. 49.

The results of the first partition of Africa were embodied in a series of agreements between the colonizing powers – the Anglo-German Agreement of 1890, and the Anglo-Portuguese, Anglo-French and Anglo-Italian Agreements of 1891 – which already gave a pretty fair indication of what the colonial map of Africa would look like. The main area of uncertainty still remaining was that between the upper Niger and the upper Nile, where French and British boundaries were still unresolved, and Ethiopia, where an Italian treaty of protection, signed in 1889, remained ambiguous. Much more important than the outstanding European rivalries, however, was that the paper partition of the 1880's had now to be translated into some kind of a reality on the ground, and this meant that Europeans and Africans had to come face to face, and work out, by agreement or by force, a new relationship with each other. This, so far as imperial history is concerned, was the second scramble for Africa. This, so far as African history is concerned, was the nub of the whole affair.

The second scramble for Africa, the partition of Africa on the ground, has tended to be viewed in recent African historiography primarily as conquest. This is true enough, so long as it is understood that there were literally thousands of conquests, and that many of them were quite bloodless. Though the process of conquest was spread over 20 years, the actual conquest of any one ethnic district was usually a matter of weeks or months. The conquest could also be described as the great and necessary process of amalgamation, without which there could have been no independent African states in the world today. For, although pre-colonial Africa comprised a few large states – like the Ethiopia of Menelik, the Mahdist state in the Sudan, the Fulani sultanate of Sokoto or the Asante kingdom of the Gold Coast – whose subjects numbered millions, and while there were maybe thirty or forty more which had populations of some hundreds of thousands, the normal population per sovereign unit varied between about five and twenty thousand. The number of independent polities was, at a conservative guess, around ten thousand.

In the end, with the single exception of Menelik's Ethiopia, the large states of pre-colonial Africa were conquered, and sometimes with considerable loss of life. It is estimated that eleven thousand Sudanese were killed by British forces at the single battle of Omdurman [2]. But that was not the typical picture of the second scramble. More usually, this began with the despatch by a colonising power, or its representative in the shape of a chartered company, of an administrative cadre, consisting of a tiny handful of European officials, soldiers and technicians, frequently less than twenty all-told, seldom more than a hundred. Usually, these were supported only by lightly armed African caravan-guards now turned policemen, and by a few platoons of somewhat more disciplined mercenary troops, armed with precision weapons, who were either borrowed from older colonies like French Senegal or British India, or else just locally recruited.

One instance which I happen to know in detail is that of Nyasaland, nowadays Malawi, where the first colonial administration, established in 1891, consisted of one junior diplomat called Harry Johnston ; two army officers and three non-commissioned officers ; one gentleman sportsman, one ex-missionary turned coffee-planter, and two ex-employees of a small trading company, these four all locally recruited ; one young civilian administrator of uncertain origin ; one ex-tea-planter from Ceylon, employed as an experimental botanist [3]. Total, twelve Europeans. And besides them, just 70 Sikh riflemen from a Punjab regiment, and 85 Zanzibaris and Makua recruited as mercenaries on the East Coast. Total fighting force, 155. This was for a territory as large as England, populated by between one and two million people, speaking some thirty different languages, and organised in some two or three hundred autonomous units – a territory, moreover, situated some 500 kilometers from the Indian Ocean, and accessible only by shallow-draught steamers plying slowly up and down the Zambezi and Shire rivers.

Johnston's aim was to establish a viable colony in the southern third of the country, and then, when he had created a local revenue from taxation in this area, to strengthen his civil and military forces and extend his administration slowly northwards. But it did not work out that way. His administered nucleus in the Shire highlands was constantly raided for slaves and booty by comparatively well-armed Yao chiefdoms in the area between there and the lake, and when Johnston tried to intervene, a single unfortunate skirmish lost him his military commander and a tenth of his fighting force. He had to wait for reinforcements, another 100 Sikh soldiers with two more British officers, 400 Makua mercenaries from the Mozambique coast, four small river gun-boats manned by British sailors and a few pieces of light field artillery. So armed, he was able to put an end to Yao resistance in a series of small expeditions around the southern shores of the lake, and then, in 1895, to ship a force of nearly 400 to the north end of the country, where a well-armed colony of Swahili-Arab traders had established themselves as the effective overlords of the local population of Ngonde and Nyakyusa.

In 1896 and 1897 Johnston's successor, Alfred Sharpe, sent two more military expeditions of about the same size against the Ngoni living in the south-western corner of the protectorate. And that was the end of organised warfare. On the whole, it had involved only the Yao, the southern Ngoni, and the Swahili Arab community of the far north, all of whom might be fairly described as the ruling élites of pre-colonial times. The majority populations of Manganja and Nyanja, of Chewa and Tonga and Ngonde, were not involved save as spectators, and occasionally as volunteer levies.

I should think that the case of Nyasaland/Malawi offers quite a good median example of what was involved in the conquest of most of tropical Africa between the Sahel and the Zambezi. In colonial historiography it was known as "pacifica-

tion", and that was certainly a euphemism. Especially if one remembers that, formal military operations apart, there was another whole level of violence involved in compelling village communities to join the ranks of taxpayers, carriers or other kinds of forced labourers required in the establishment of colonial rule. This was really police action, carried out by the small detachments of native constabulary attached to each administrative centre ; and in its earliest stages, before the establishment of courts and prisons, it often took the form of burning huts and crops and confiscating livestock, not to mention the irregularities which unsupervised soldiery get up to at all times and places. One can only say that to most African populations proceedings of this kind were no novelty. In most regions there had been earlier raiders and tribute-taking conquerors, whose methods had been at least as rough.

But I am not seeking either to defend or to pass moral judgments – only to make the point that what seems in colonial historiography to be the tedious and unsavoury detail of the second scramble, is from the part of view of some African historiography the crucial aspect of partition : the conquest, which led to the resistance, which led in due course to the national movement and the recovery of independence. I do not quarrel with any of this, so long as African historiography faces in a realistic way the essential weaknesses of the Africa of 1890, which enabled all the rest to follow. After all, from 1450 till 1800, Africa seemed quite strong enough, quite densely populated enough, to repel outside invaders, except perhaps those settling on offshore islands or obscure peninsulas, like Sierra Leone or the Cape of Good Hope. After all, from 1450 till 1800, Africans had traded as equals with the Europeans and Asians who had sailed to their shores. There is no doubt at all that the slave trade, however iniquitous, was a trade between equals. Outsiders, whether European or Asian, did not in general capture slaves on African soil. They bought the captives taken in African wars. But during the early nineteenth century the pattern began to change. There developed what might be called "the African scramble for Africa" [4]. This means, first and foremost, the Egyptian conquest of the Sudan, and all its subsequent ramifications, encompassing northern Uganda, all the territories westwards to Lake Chad, and significant points in the Horn of Africa. It means the penetration of East Africa as far as the eastern Congo by the Swahili Arabs of the Zanzibar coast. It means the expansion of the kingdom of Shoa, and later of the Christian empire of Ethiopia, into all the regions between the Egyptian and the Swahili spheres. I think "the African scramble for Africa" also includes, at least in its later stages, the expansion of Zulu conquerors all the way from Natal, through the Transvaal, Zimbabwe, Mozambique, eastern Zambia, Malawi and Tanzania, which occurred between about 1831 and 1890. And the conquering expansion of the Chokwe from central Angola across the whole of south-western Zaire. It probably includes the expansion of the Fang from southern Cameroun through Gabon, into Congo Brazzaville. And it surely

includes all the Muslim jihadist movements that swept across West Africa during the nineteenth century, starting with the Fulani jihad of Uthman dan Fodio in Hausaland and continuing westwards to the Upper Senegal-Niger empire of al-Hajj Omar and Ahmadu Sefu, and the Dyula empire of Samory Ture.

The "African scramble for Africa", was not a scramble for territory, but for those resources, including resources in human labour, which could be obtained by the use of force, especially the force of the gun. It was the possession of fire-arms, and specifically of the improved trade muskets of Birmingham, available in huge quantities after the Napoleonic wars, which emboldened the coastal traders to penetrate the interior regions during the early nineteenth century. And it was the increasing availability of fire-arms as trade goods during the middle and later years of the century which enlisted the co-operation of the interior Africans in the accelerated hunting and slaving which spread almost throughout the continent. The first wages earned by Africans in the gold and diamond mines of South Africa were spent directly or indirectly on fire-arms. It has been estimated that perhaps 20 million guns entered Africa during the XIXth century — the great majority of them during the years after about 1860 [5]. Every African ruler sought to strengthen the security of his state by owning the new weapons, and therefore by participating in the intercontinental trade in ivory, skins, rubber, beeswax, copra, or whatever, as well as in the now largely internalized slave trade which freed agricultural labour for hunting and carrying. The kings of Shoa, who became under Menelik the emperors of Ethiopia, were the most conspicuously successful in adapting themselves to the new technology of armed raiding and ivory-trading, so that when they at last faced the Italian invaders at the battle of Adowa in 1896 they did so with 100,000 men, mostly musketeers, but including a standing army of perhaps 20,000 riflemen trained in the use of the new precision weapons released into the African trade following the Franco-Prussian war [6].

Ethiopia was, however, a unique case. The general effect of the later nineteenth century arms-trade was that the traditional rulers failed to establish a monopoly of the new weapons. Traders and caravan leaders were the best supplied, and new men of power emerged on the peripheries of the traditional states, who, beginning as hunters and traders, soon turned themselves into war-lords more powerful than the traditional rulers. Their power was used, not for political consolidation, but in order to take as tribute the things that would otherwise have to be paid for — slaves, ivory, forest produce, minerals. Cattle were seized and used to reward allies. Women and children were captured and held to ransom. It has been rightly said that the war-lords were the true predecessors of the concessionaire companies of French, Belgian and Portuguese equatorial colonies [7]. The war-lords were typified by Mirambo in central Tanzania, Tippu Tip in eastern Zaire, Msiri in Katanga, Zubeir in Bahr el-Ghazal, Rabeh in Chad and Samory in Guinea, but there were hundreds

more who operated on a smaller scale. Even where traditional states survived, fire-arms inevitably got into the hands of subordinate chiefs and enterprising individuals, and in most cases the result was an erosion of such centralised power as had existed.

The Europeans therefore partitioned an Africa already destabilised by the trade musket. And they proceeded to occupy it with the advantage of precision weapons – the breech-loading rifle, the Maxim machine-gun and the smaller kinds of field artillery, capable of breaching the defences of a mud-walled town or lobbing 7 or 9-inch shells into a stockaded encampment. The all-important change was that from musket to rifle, for whereas the musket could be repaired by African blacksmiths and fired with locally-produced powder and shot, the rifle remained dependent on imported ammunition,. and even the greatest war-lords, like Menelik and Samory, could afford only limited supplies. It was at this stage, far more than in the days of the musket, that it became apparent how far Africa's iron industries, still dependent on intensive labour and a huge consumption of timber for charcoal, had lagged behind Europe's coal-fired production. The same discrepancy was to show even more vividly during the early colonial period, when African blacksmiths were quickly driven out of business by the cheap hardware imported from the West.

Certainly, the partition occurred at a moment of unprecedented superiority in the small arms with which the European invaders of Africa were able to equip their little bands of black and brown troops. This meant that the thousand-fold conquest was almost incredibly cheap. John Lonsdale has reckoned that Britain acquired her African colonial subjects at an average cost of 15 p. a head [8]. But we must always remember that this was not only because of the disparity in weapons, but even more because of the small scale of most African societies, and the absence of any sense of solidarity between one society and another. In literally none of their future colonies did the occupying Europeans meet a united opposition. Always they were able to find allies. Usually, these were ethnic groups which saw the opportunity to triumph over a traditional opponent by co-operating with the new arrivals. Sometimes, and particularly in West Africa, they were the members of submerged classes of slaves and serfs, who saw in the newcomers the instruments of their own emancipation. In the western Sudan indigenous conditions of slavery were usually harsh. The French advance across the western Sudan has been described as "a creeping slave revolt" [9]. Even against their strongest opponents, the French never needed to employ more than about a thousand "tirailleurs Sénégalais", with about a hundred French officers and NCO's. Lugard subdued the Fulani emirates of northern Nigeria with between two and three thousand soldiers of the West African Frontier Force, themselves mostly Hausa.

If there seems today to be a difference of emphasis between African and European historians of the colonial occupation, it is certainly over the amount

of attention to be devoted to the acts of African resistance. This is the main difference between the seventh volume of the UNESCO *General History of Africa* and the corresponding volume – Volume 6 – of the *Cambridge History of Africa*. For the Cambridge historians, most of whom are European, the general principles of the power balance between Europe and Africa between 1885 and 1900 are important, but the detail of the armed encounters much less so. The UNESCO historians, who are mostly Africans, have in contrast devoted a full third of their volume to a region by region account of the African resistance to the colonial conquest. The Volume Editor, Professor Adu Boahen of the University of Ghana, concludes his own chapter on the colonial occupation of West Africa with these words :

> Looking back over this heroic period of African history, the question obviously suggests itself whether resistance was not "heroic madness" or a criminal attitude. These authors do not believe so. It matters little, from their standpoint, that the African armies should have suffered defeat at the hands of better equipped enemies, so long as the cause for which the resisters laid down their lives continues to haunt the minds of their descendants [10].

This is a noble sentiment, to which I imagine that we should all respond. At the same time, I feel it should not be indulged so far that we end up thinking that, if Europe had not partitioned Africa, it would all have been much better. It would not. The African scramble for Africa would have gone on, and the disintegration of the nineteenth century would have gone much further in the twentieth century. Above all, we must not lose sight of the fact that, even while the European conquest of Africa was going on, in its thousandfold complexity, the links were being forged which would in the future bind one African group to another. Never mind if the roads and railways were being built with forced labour. They were, at last, being built, and the work of welding tribes into nations was beginning. Never mind if Christian missionaries sometimes took advantage of the colonial umbrella : in their schools they were already teaching the young Africans to think of themselves in wider than ethnic terms. The partition of Africa did not happen in the ideal way. It would have been much better for the future of Africa if the European colonisers had taken their shares in fewer and larger slices. But, all the same, 40 future states was a great deal better than 10,000. It was not really the partition of Africa. It was the necessary tidying-up of Africa, which simply had to take place if there was to be any genuinely independent Africa in the future. We can regret the modalities, but not the event itself.

NOTES

[1] LONSDALE, J. 1985. The European scramble and conquest in African History. *In*: OLIVER, R. & SANDERSON, G. N. (eds.), Cambridge History of Africa, vol. **6**, Cambridge, p. 681.

[2] IBRAHIM, H. A. 1985. African initiatives and resistance in North-East Africa. *In*: ADU BOAHEN, A. (ed.), General History of Africa, vol. **7**, Heinemann, California, UNESCO, p. 78.

[3] OLIVER, R. 1957. Sir Harry Johnston and the Scramble for Africa. London, p. 203.

[4] LONSDALE, *op. cit.*, p. 694.

[5] WHITE, G. 1971. Firearms in Africa : an introduction. *J. Afr. Hist.*, **12** (2), p. 182.

[6] LONSDALE, *op. cit.*, p. 702.

[7] *Ibid.*, p. 711.

[8] *Ibid.*, p. 718.

[9] *Ibid.*, p. 738.

[10] ADU BOAHEN, A., *op. cit.*, pp. 147-148.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 51-75 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 51-75 (1988)

LÉOPOLD II ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGO

PAR

J. STENGERS *

La création du Congo est l'aventure personnelle d'un homme. Si l'on considère comme un «grand homme» celui qui – toute considération de morale mise à part – a fait de grandes choses qui ont jailli essentiellement de sa personnalité, Léopold II est un de ceux qui répondent le mieux à cette définition.

Sans lui, on ne voit pas comment le Congo serait apparu sur la carte de l'Afrique : on n'aperçoit pas, à cet État qu'il fonde à la fin du XIX^e^ siècle, de quelconques soubassements africains, une quelconque base autochtone.

Sans lui, tout aussi évidemment, il n'y aurait eu aucune initiative belge en Afrique : on cherche en vain d'où elle aurait pu venir. Aucune force extérieure à lui ne le pousse à l'action. Son pays ? Dans l'opinion belge, la note dominante est soit l'indifférence, soit l'ironie : on sourit de la «marotte» du Roi [1] **. Les milieux économiques belges ? Ils sont tout aussi peu favorables au type d'entreprises dont rêve le Roi : lorsque Léopold II constitue en 1878 le Comité d'Études du Haut-Congo, chargé de financer l'expédition de Stanley au Congo, il a toutes les peines du monde à trouver dans ces milieux quelques souscripteurs, et ceux qui souscriront le feront avant tout pour être agréables au Souverain. Son entourage direct ? A la Cour, dans sa famille, c'est tout le contraire de l'enthousiasme : on craint que le Roi ne se ruine, et on craint même que l'échec prévisible de ses aventures d'outre-mer n'ébranle sa position en Belgique même [2]. Les idées, l'atmosphère du temps ? Lorsqu'il se lance dans ses entreprises coloniales, aux environs de 1860, le vent, spécialement chez les économistes, souffle nettement à l'anticolonialisme [3].

Mais n'y a-t-il pas des incitants objectifs qui agissent sur lui ? Éliminons le facteur objectif qui pèsera sur la politique d'autres pays, et qui est le problème de l'émigration. En Belgique, il ne compte pas. «Le Belge n'émigre point», constate en 1865, quelques mois avant son avènement, le futur Léopold II [4].

---

* Président de la Commission d'Histoire de l'Académie ; Université Libre de Bruxelles, av. Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 67-75.

Mais n'est-ce pas la situation économique générale du pays qui exige des initiatives coloniales ? Léopold II, certes, le pense, et le pense avec ferveur. Il est profondément convaincu que la Belgique a besoin, au point de vue économique, d'un «complément» d'outre-mer. Mais ce qu'il faut souligner est qu'il est le seul, pratiquement, à défendre cette analyse : dans les milieux dirigeants belges, que ce soient les milieux économiques ou les milieux politiques, on ne ressent pour le pays aucun besoin de ce genre. On considère que le développement économique de la Belgique est parfaitement satisfaisant, et que les «aventures» d'outre-mer seraient plus dangereuses qu'utiles.

Rien, d'autre part, dans la situation belge, n'incite Léopold II à porter son effort du côté de l'Afrique centrale. La Belgique n'a, de ce côté, aucun intérêt. Un fait est à cet égard caractéristique : aucune protestation ne se fera entendre en Belgique, en 1884, contre le traité anglo-portugais. Dans les régions que concernait ce traité, il n'y avait pas d'intérêts belges (je ne parle pas bien entendu des intérêts de Léopold II lui-même) à défendre.

Tout part donc d'un homme, de lui seul — et tout part, chez cet homme, de ses idées : de sa foi coloniale, absolue, inébranlable. Il y a peu de cas dans l'histoire où une œuvre s'est bâtie ainsi entièrement à partir d'une idée.

On peut trouver un symbole et une illustration de ce qu'est le caractère personnel de l'œuvre dans la nature de l'Association Internationale du Congo, dont les années 1884-1885 marquent le triomphe. L'Association Internationale du Congo, l'A.I.C., est mentionnée à partir d'octobre 1882 [5]. C'est elle qui, en 1884-1885, se fera reconnaître comme puissance souveraine successivement par les États-Unis, par l'Allemagne, puis par les autres pays participant à la Conférence de Berlin, et qui, une fois reconnue, adhérera à l'Acte Général de Berlin. Or, dans cette Association, avec qui Léopold II est-il associé ? Avec personne. L'A.I.C. est un être purement fictif : ce n'est qu'un nom, derrière lequel il n'y a que le seul Léopold II.

Pour bien comprendre les raisons des succès — mais aussi, en partie, des échecs — de Léopold II, il faut essayer de discerner ce qu'ont été ses atouts, mais aussi ses handicaps.

Parmi ses atouts, voyons d'abord ceux qui ont été les siens dès le début de son entreprise africaine.

1° Le premier, et non le moindre, c'est sa personnalité même, son caractère. Il a la foi. Pour lui, un domaine d'outre-mer, par définition, peut et doit être profitable. C'est une conviction qu'il a acquise dès sa jeunesse, qui ne le quittera jamais, et que rien, jamais, n'ébranlera [6]. De là, jusqu'à la fin de ses jours, sa recherche incessante, et dans le monde entier, d'acquisitions d'outre-mer [7]. Rien qu'en 1876, au moment où il se lance, avec la Conférence de Géographie, dans la grande aventure africaine, il s'intéresse à l'acquisition d'une partie de Bornéo, il s'intéresse à l'acquisition du Tonkin, à celle de Chio et de Mytilène

dans la Méditerranée orientale [8]. Il a, soutenue par sa foi, une volonté qui ne faiblit jamais. La réussite du Congo fait suite à toute une série de tentatives poussées souvent fort loin, et qui ont été autant d'échecs : cela ne l'a pas découragé. Dans ses efforts, il investit un acharnement et une somme de travail incroyables ; sa correspondance a atteint des proportions à ce point monumentales qu'on ne pourra probablement jamais songer à la publier. Il a la plume abondante, forte, élégante, mais dans ses contacts personnels, c'est aussi un charmeur, qui sait convaincre et séduire [9]. La manière dont il a reçu ses hôtes, lors de la Conférence de Géographie de 1876, a été un des grands facteurs de son succès. Avec obstination, il poursuit invariablement quelques objectifs fondamentaux (son objectif colonial, il faut le souligner, n'est pas le seul, il y a aussi, au tout premier plan, la défense nationale et l'embellissement du pays), mais pour les atteindre, il a l'art de sauter, quand il le faut, d'un cheval à l'autre, d'adapter les moyens qu'il emploie aux circonstances et aux nécessités du moment. La suite de l'exposé fournira une ou deux illustrations frappantes de son talent d'adaptation.

Est-ce là le portrait d'un «gagneur», qui devait nécessairement réussir ? Gardons-nous de cette illusion. Il n'a gagné, pratiquement, qu'au Congo – et cela grâce à des promesses qui confinaient, nous le verrons, à la demi-folie, ou en tout cas à l'inconscience. Partout ailleurs dans le monde, ses efforts, poussés de tous côtés – et notamment son formidable effort poursuivi durant de très longues années, et à très grand prix, en direction du Haut-Nil – ont échoué. La notion d'échec vise ici, soulignons-le, les tentatives d'acquisitions territoriales ; en Chine, Léopold II a réussi de remarquables affaires [10]. S'il n'y avait pas eu le succès du Congo, Léopold II serait passé à la postérité comme le type du souverain bizarre, hanté toute sa vie par une idée fixe, et ne parvenant jamais à la réaliser. C'est le Congo, et le Congo seul, qui lui a permis de léguer à la postérité une image toute différente.

2° Deuxième atout majeur : le prestige et les avantages qu'il tire de sa qualité de souverain.

Il est non seulement un monarque, mais aussi – du moins à l'époque de la création du Congo, car les choses, par la suite, changeront passablement – un monarque unanimement respecté. Partout il est traité avec déférence. Il peut négocier directement, avec aisance, avec les chefs d'État et de gouvernement étrangers.

Comment concevoir qu'un Jules Ferry reçoive lui-même au Quai d'Orsay, avec la plus grande affabilité, un marchand de tableaux parisien, venant négocier les questions d'Afrique centrale, si ce n'est parce que ce marchand de tableaux – Arthur Stevens – est l'envoyé personnel de S. M. le Roi des Belges ? [11]

Comme Roi, Léopold II peut échanger son amitié, qui est hautement appréciée, contre des dévouements. Un homme comme Mackinnon lui sera

immensément dévoué et lui rendra des services considérables : c'est notamment parce qu'il était immensément flatté des attentions que le Roi lui témoignait [12]. Le cas du banquier Bleichröder, qui a servi le Roi dans ses relations avec Bismarck, n'est sans doute pas différent [13].

Ce souverain est le souverain d'un petit État neutre qui ne porte ombrage à personne. Les années 1876-1885, de plus, sont une période où la Belgique entretient des relations sans nuages avec les grandes puissances. Cette coïncidence, pour Léopold II, a été particulièrement heureuse. Si l'on s'était trouvé, comme un peu auparavant, en 1875, dans une période de tension avec l'Allemagne — une tension due au Kulturkampf [14] —, l'appui de Bismarck, qui a été si précieux, si essentiel même pour Léopold II, n'aurait certes pas été le même.

Léopold II — et ceci est un paradoxe sur lequel il convient d'insister — tire des avantages considérables de sa qualité de souverain, mais il ne subit aucun des inconvénients qui, étant donné la manière dont la Constitution belge définit les pouvoirs du Roi, pourraient en découler. Si aux yeux de tous, en effet, le créateur du Congo est le Roi des Belges, juridiquement, il agit non comme Roi, mais comme personne privée. Pour le gouvernement belge, ce que Léopold II fait en Afrique, il le fait en tant que simple particulier. Le gouvernement n'a donc pas à s'en mêler [15]. Et de fait, sauf à quelques rares moments, le Roi ne tiendra même pas ses ministres au courant du développement de son entreprise. C'est en lisant les journaux qu'ils apprennent les nouvelles relatives au droit de préférence, ou à la reconnaissance de l'A.I.C. par les États-Unis. Comme Roi des Belges, Léopold II est ligoté par les règles constitutionnelles, qu'il respecte d'ailleurs scrupuleusement (je le considère même, pour ma part, comme celui de tous les souverains belges qui a été le plus profondément pénétré du sens de la monarchie constitutionnelle). Il ne peut, en Belgique, nommer le directeur d'une école de musique sans le contreseing d'un ministre. Mais il a pu dans le même temps créer un Empire sans en parler à ses ministres.

3° Le Roi dispose — et ceci en partie grâce à sa qualité de souverain — de collaborateurs de premier ordre.

Au point de vue diplomatique, on connaît la collaboration que lui ont apportée Lambermont, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, et Émile Banning, directeur général au même ministère. Le cas de ces deux hommes est intéressant à évoquer, très brièvement. La réputation posthume de Banning est nettement plus grande que celle de Lambermont [16] ; cela est dû surtout au fait qu'il a laissé des œuvres importantes, alors que Lambermont n'a rien écrit. Mais le rôle effectif de Banning, auprès de Léopold II, a été en fait secondaire par rapport à celui, majeur, de Lambermont. Cela sera vrai aussi à la Conférence de Berlin. Le baron de Courcel déclare à un interlocuteur belge, en mars 1885, que «sans le baron Lambermont, la Conférence, au lieu d'avoir un bel acte général, ne serait probablement parvenue qu'à rédiger quelques

déclarations sans lien ni suite» [17]. «Vous êtes le lion de la Conférence», lui écrit le secrétaire de cabinet du Roi le 5 décembre 1884 [18]. C'est sur lui que le Roi compte essentiellement pour défendre ses intérêts à Berlin. Il lui écrit, au début de décembre 1884 : «Prière de bien diriger Strauch, et de vous servir de Sanford lorqu'il peut nous être utile» [19]. Lambermont est chargé de diriger la manœuvre. Banning, pendant ce temps, à la Conférence, tout en secondant activement Lambermont, se consacre surtout à mettre au point des textes techniques.

A l'étranger, toujours au point de vue des contacts internationaux, le Roi se sert souvent des diplomates belges. Il leur envoie des instructions directes, sans passer par le ministère des Affaires étrangères. Ceci, parfois, peut d'ailleurs mettre les diplomates dans une situation délicate, lorsqu'ils ont l'impression que ce que leur demande le Roi pourrait être dangereux pour la Belgique. En 1882, le Roi prie Solvyns, le ministre de Belgique à Londres, d'intervenir au Foreign Office afin de pousser les Anglais à une action contre Brazza. Solvyns se garde bien de le faire [20].

Aux diplomates belges s'ajoutent dans certains cas, à l'étranger, des agents personnels et directs de Léopold II. A Paris, c'est Arthur Stevens, qui va régulièrement au Quai d'Orsay. A Washington, Sanford, ancien ministre des États-Unis à Bruxelles, mène avec un brio sans pareil la campagne qui aboutira à la reconnaissance de l'A.I.C. par les États-Unis (avril 1884) [21].

A Bruxelles, pour s'occuper de l'organisation de l'entreprise africaine, Léopold II dispose d'un petit secrétariat. A sa tête, on trouvera successivement Greindl, puis Strauch (qui sera baptisé à partir d'un certain moment «Président» de l'A.I.C.). Contrairement à Greindl, qui a quitté le Roi parce qu'il ne croyait pas à la possibilité, en Afrique, d'un succès, Strauch, lui, y croit. C'est sans doute le premier collaborateur à qui Léopold II ait véritablement insufflé sa foi. Strauch, aux côtés du Roi, sera un organisateur de premier ordre. Notre entreprise «vous doit tout», lui écrit Léopold II avec effusion [22].

En Afrique, il y a Stanley. On a parfois salué le génie de Léopold II, qui aurait été le seul en Europe, dit-on, à comprendre l'immense promesse économique que constituait le Congo. Il n'y a rien à saluer là-dedans : Léopold II s'est jeté sur le Congo pratiquement sans rien en connaître. Mais là où il a manifesté une singulière intelligence, c'est en comprenant que, pour avoir le Congo, il fallait avoir Stanley, que Stanley était le seul qui pût mener à bien l'entreprise dont il rêvait. En l'enrôlant, il prenait un risque : il y avait de très grosses ombres sur la réputation de Stanley, et spécialement l'ombre de la brutalité [23]. Mais au service de Léopold II, Stanley a eu le souci de se conduire de manière aussi pacifique que possible, d'éviter au maximum les affrontements avec les chefs ou les populations indigènes. «Not one shot has been fired in the expedition to hurt a living soul, purposely or accidentally», écrit-il en novembre 1881. «This is a

great triumph» [24]. Le classique portrait contrasté de Brazza et de Stanley, pour cette époque tout au moins, ne tient pas [25].

Stanley ne dispose que d'une liberté d'action limitée. Le Roi, de Bruxelles, lui envoie sans cesse des instructions détaillées. Léopold II, on peut le dire, tient en main personnellement tous les fils de son entreprise, il dirige tout jusque dans le détail, jour après jour, avec une diligence de tous les instants. Parfois, c'est seul, sans conseil aucun, qu'il prend certaines initiatives (cela a été le cas de l'accord avec la France sur le droit de préférence, pour lequel Lambermont, son conseiller diplomatique habituel, n'a pas été consulté) [26]. Mais d'une manière générale, ses collaborateurs lui sont précieux, car ce sont des hommes de grande valeur chez qui il trouve à la fois du dévouement, mais aussi suffisamment de personnalité pour qu'ils sachent, quand il le faut, réagir contre certaines de ses idées.

Un exemple de ce qui s'est passé durant la Conférence de Berlin peut servir ici d'illustration. Le Roi, dans le règlement territorial qui se prépare, veut obtenir à tout prix Kabinda, qui lui paraît indispensable pour ses futurs recrutements de soldats et de travailleurs. Les Portugais résistent, en arguant notamment du fait que Kabinda est citée dans la Constitution portugaise (Lettre de Léopold II à Lambermont du 22 janvier 1885 : «Si les Portugais insistent pour avoir Kabinda à cause de la mention qu'en fait leur Constitution, on pourrait nommer Kabinda un point entre le Tchiloango et le Louemmé, et appeler d'un nouveau nom le Kabinda actuel» [27]). A la fin de janvier 1885, il donne pour instructions à la fois à Lambermont et à Strauch d'avertir les Anglais et les Allemands que, s'il n'obtient pas Kabinda, il quittera l'Afrique : il abandonnera tout [28]. Lambermont et Strauch prennent sur eux de ne pas communiquer cette menace. Ils s'attachent à calmer le Roi – et ils y réussissent [29].

Pendant la Conférence, Strauch va même prendre lui-même une initiative assez hardie. Au début de février 1885, il lance la nouvelle que les Portugais ont occupé les bouches du Congo. C'est une fausse nouvelle (elle fera beaucoup de bruit) qu'il lance délibérément pour provoquer une «secousse» et une réaction anti-portugaise. Il n'avertira qu'a posteriori le Roi de son «coup», dont il était fort fier [30].

Résumons ce troisième atout : Léopold II a été remarquablement servi.

4° Léopold II a un moyen d'action puissant : sa fortune personnelle. Cette fortune était très considérable. On ne la connaît pas dans le détail, mais il paraît bien qu'elle a été à un moment donné fort supérieure à 50 millions de francs-or [31]. En 1881, année pour laquelle nous avons certains chiffres, la valeur de son seul portefeuille se situait sans doute entre 25 et 30 millions, ce qui lui rapportait des revenus sans doute d'un peu plus d'un million. A cela s'ajoutaient des revenus immobiliers dépassant certainement les 200 000

francs [32]. C'est cette fortune qui lui permet de financer son entreprise africaine.

En dehors de quelque 400 000 francs apportés en 1878 par les souscripteurs du Comité d'Études du Haut-Congo, Léopold II, en effet, va *tout* payer au Congo, et seul, au moyen de sa cassette personnelle. Pour l'année 1883, cela représentera en un an deux millions et demi de francs, et tout autant les deux années suivantes. A la fin de 1885, le Roi aura ainsi dépensé en tout environ 11 millions et demi de francs [33].

Ceci l'oblige d'ailleurs à emprunter. «Nous avons une dette d'environ 4 millions», confie-t-il en juillet 1885 à Strauch [34]. Le compte débiteur du Roi chez les Rothschild – un compte qui est largement débiteur depuis 1881 au moins – atteint en septembre 1885 quelque 2 700 000 francs [35].

Ne nous imaginons pas, au moment où il a réussi à fonder le Congo, un Léopold II «endetté», au sens global du terme. Il a manifestement préféré emprunter plutôt que de devoir vendre des propriétés foncières ou des valeurs de portefeuille. Mais le Congo a néanmoins ébréché sa fortune.

De là l'acharnement qu'il mettra à réclamer à la France une indemnité pour l'abandon du Niari-Kwilou. Le Niari-Kwilou était une région que le Roi considérait comme particulièrement riche [36]. L'occupation avait été coûteuse car de nombreuses stations y avaient été fondées. Lorsque les Français, à la fin de 1884, exigeront le Niari-Kwilou, le Roi, lui, exigera donc d'être indemnisé. Il réclame 5 millions. Pour obtenir cette somme, il imagine d'ailleurs un procédé ingénieux : il prétend qu'il a «hypothéqué» le Niari-Kwilou, que les banquiers lui ont prêté 5 millions «sur» la région [37]. C'est une pure invention, mais qui, croit-il, contribuera à forcer la main aux Français [38]. Peine perdue, car Jules Ferry reste intraitable. La seule compensation financière offerte à l'A.I.C. sera en fin de compte l'autorisation d'émettre une loterie en France à son profit (autorisation qui sera transformée plus tard en autorisation d'émettre un emprunt à lots).

L'impression très forte qui se dégage de la période de création du Congo est que le Roi dépense sans compter. Il s'effraie parfois lui-même, dans sa correspondance, de constater ce qu'il dépense, mais ceci ne se traduit pas par des consignes d'économies, à réaliser du moins dans l'immédiat. Le premier impératif est de réussir.

Dans la compétition avec Brazza, le contraste est frappant : Brazza dépend des crédits qui lui sont alloués, et ces crédits sont limités, souvent insuffisants à ses yeux. Le Roi, lui, paie tout ce qui est nécessaire au succès de sa politique. C'est un élément incontestable de sa superiorité.

Parmi ceux qu'il paie en Europe, il commence, notons-le, à y avoir des journalistes. Il a à sa solde, en 1884, un journaliste du *Temps*, Hément à qui il verse 1000 francs par mois [39]. Ceci n'est cependant qu'un modeste début par rapport aux filets financiers que Léopold II jettera par la suite ; son succès

inégalé et inégalable, quelques années plus tard, sera d'acheter le secrétaire général du Comité de l'Afrique française, Harry Alis [40].

5° La réputation de philantropie du Roi.

Nous touchons ici à un élément absolument capital.

Cette réputation du Roi date de ses premières initiatives africaines – la Conférence de Géographie de 1876, l'Association Internationale Africaine –, et il a su très habilement l'entretenir. Il se présente – et on le croit – comme un souverain généreux, désintéressé, qui, à ses frais, ouvre l'Afrique centrale à la civilisation. Dans sa correspondance, dans ses contacts personnels, dans les articles qu'il fait paraître dans la presse, il développe sans cesse ce thème de l'«œuvre d'humanité et de civilisation». Il compare volontiers l'Association qu'il dirige à la Croix-Rouge. Elle s'est «inspirée de la Croix-Rouge et des travaux des anciens chevaliers de St Jean et de Malte», écrit-il à Bleichröder en mai 1883 [41]. Ce sera «la Croix-Rouge de l'Afrique», et elle devra, «comme l'œuvre de Genève», être «reconnue par tous les États civilisés» [42].

Le Roi a réussi à s'entourer ainsi d'une *aura* de noblesse et de philanthropie. La seule note critique qui se mêle à l'admiration que l'on éprouve pour lui est qu'on le considère souvent comme un philanthrope naïf, que sa générosité risque de mener à la ruine. Un Roi «rêveur», qui a la «maladie des chimères», écrit Jules Ferry [43]. Certains – et même peut-être beaucoup – en viennent à éprouver pour lui ce qu'un contemporain appelle la «sympathie de la condoléance» [44].

L'admiration, en tout cas, est générale, elle s'exprime partout – officiellement, mais aussi, ce qui prouve la sincérité du sentiment, dans des échanges privés.

Officiellement : Lord Granville, répondant à la Chambre des Lords le 24 avril 1884 à une question relative à l'A.I.C., souligne que le Roi «had carried out the scheme on philanthropic grounds, with immense munificence» [45]. Le nouvel État du Congo, déclare le 23 février 1885 à la Conférence le comte de Launay, le plénipotentiaire italien, est «fondé sous les auspices d'un Souverain dont le nom figurera dans l'histoire parmi les bienfaiteurs éminents de l'humanité» [46].

Dans la correspondance privée, les témoignages sont encore plus frappants. Sir Bartle Frere à Lord Northbrook, 22 février 1883 : «His designs are most philanthropic, and are amongst the few schemes of this kind which seem to me entirely free from any selfish commercial or political object» [47]. Jacob Bright à Émile de Laveleye, 13 mars 1883 : «The generosity and public spirit of your King are admirable. It is a rare thing for a person in his position to make such sacrifices for the benefit of humanity» [48]. Memorandum de Pauncefote, du Foreign Office, du 14 novembre 1884 : «Nobody doubts the aim (de nature noble, s'entend) which the King of the Belgians has had in view» [49].

Mackinnon à Hill, 5 janvier 1885 : «the noblest and most self-sacrificing scheme for Africa's development that has ever been or ever will be attempted» [50].

Un des avantages, parmi d'autres, que Léopold II retire de cette *aura*, est l'appui très ferme, enthousiaste même, que lui apportent les missionnaires protestants. Ils plaideront énergiquement pour la reconnaissance de l'A.I.C. par l'Angleterre [51].

Là aussi se trouve la clé du paradoxe apparent qu'offre le cas d'un homme comme Émile de Laveleye. Émile de Laveleye, professeur à l'Université de Liège, était le plus connu des économistes belges du temps. Fidèle à une tradition de l'économie politique libérale, il professe une opposition radicale aux colonies. Sa pensée est résumée dans une formule qui eut son heure de célébrité : «Les États qui n'ont pas de colonies peuvent s'en consoler, et ceux qui en ont doivent s'apprêter à les perdre, et cette perte sera encore un gain» [52]. Or que fait l'auteur de cette formule ? Il apporte son aide à Léopold II. Il entend, dit-il, soutenir de toutes ses forces une «noble et grande œuvre» [53].

Le mot-clé, pour comprendre l'atmosphère de l'époque, est ce mot «œuvre». Léopold II l'emploie abondamment. Les contemporains croient à l'«œuvre».

Ceci pose évidemment un gros problème : est-ce là le triomphe sans pareil de ce qui serait, dans le chef du Roi, une pure hypocrisie ? A première vue, on pourrait être tenté de le croire. Mais analysée de plus près, la réalité psychologique me paraît un peu plus nuancée. D'emblée, lorsqu'il a jeté le regard sur l'Afrique centrale, le Roi a su ce qu'il voulait : il faut, écrit-il, «nous procurer une part de ce magnifique gâteau africain» [54]. Cela est cru, net, et c'est bien évidemment le fond de sa pensée. Mais en même temps — cette phrase sur le «gâteau» est de novembre 1877 —, le Roi a jugé que, comme préalable à cette «entreprise particulière» à laquelle il songeait, il fallait apprendre à mieux connaître l'Afrique, l'explorer. Pour favoriser cette exploration, il a cru — très sincèrement, je pense — que la formule d'une collaboration internationale était la plus efficace. D'où la Conférence de Géographie de 1876, d'où la création de l'Association Internationale Africaine, que le Roi s'est efforcé de faire réussir [55]. Comme l'A.I.A. était authentiquement une «œuvre», de caractère scientifique et désintéressé, Léopold II a pu — encore une fois sincèrement, je le souligne — parler à propos d'elle le langage du désintéressement et de la philanthropie. Ce n'est pas pure hypocrisie : c'est simplement la mise en évidence d'une partie de ce qu'il fait, et la dissimulation du reste (l'«entreprise particulière»), qui est cependant à ses yeux, sans aucun doute, le plus important. L'A.I.A., très vite, a sombré, mais le Roi, sur sa lancée, est resté fidèle au type de discours qui y était lié. Le décalage par rapport à la réalité de son entreprise est devenu alors complet. Mais le Roi n'a pas pu se détacher d'un discours qui lui était si utile, qui lui valait tant d'applaudissements, tant de sympathies, tant de soutiens.

Le critère est ici l'utilité. Un exemple, parmi une foule d'autres, de cette utilité. Le Roi, en janvier 1885, faute de pouvoir obtenir pour le Niari-Kwilou les cinq millions d'indemnité qu'il réclame, met en avant l'idée d'une loterie. Les loteries, en France, bien sûr, sont réservées en principe à des organisations charitables. Mais le Roi est tout à fait, dit-il, dans ces conditions. Comme son négociateur à Paris l'explique à l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, «the King considered that the International Association was instituted in the true spirit of Christian charity and was pursuing objects highly beneficial to humanity» [56]. On ne peut donc lui refuser une loterie.

Après ces atouts qui ont été les siens dès le début de son entreprise africaine, il nous faut discerner ceux qu'il a acquis dans le cours du développement de l'entreprise, en cours de route en quelque sorte, et qui n'ont pas été moins importants.

1° L'adoption, après un certain temps, de la seule formule qui, en Afrique, pouvait le mener au succès : la formule politique.

Initialement, sur la manière de se procurer une part du «gâteau», Léopold II a hésité. Il n'a pas songé au début à une occupation territoriale : celle-ci, logiquement, exigeait une opération de conquête, pour laquelle le Roi ne disposait pas des forces nécessaires.

Le premier projet auquel il s'est arrêté concrètement, de concert avec Stanley, en 1878, consistait à jeter les bases d'une grande Société de commerce et de navigation, dont les noyaux d'activité seraient les stations que Stanley était appelé à fonder en Afrique [57]. Ce projet n'est pas mineur, il est au contraire grandiose : dans l'esprit de Léopold II, en effet, la chaîne de stations commerciales de la future Compagnie aurait dû s'échelonner d'un océan à l'autre, des bouches du Congo jusqu'à Zanzibar [58].

Si Léopold II avait persévéré dans ce sens (et toutes ses instructions à Stanley, au début, visent bien cet objectif) [59], ce n'aurait pu être pour lui, en fin de compte, que la catastrophe. Dans le partage politique de l'Afrique, qui allait se faire, les comptoirs de la Compagnie de commerce seraient tombés à plus ou moins longue échéance sous le contrôle politique de puissances européennes. Ceci aurait signifié nécessairement la fin, en partie tout au moins, des privilèges et monopoles de la Compagnie, ces privilèges et monopoles que Léopold II visait à acquérir auprès des chefs indigènes (c'est l'objet des premiers traités conclus par Stanley avec des chefs du Congo) [60], et sur lesquels il comptait asseoir la prospérité de la Compagnie. Celle-ci eût donc couru à l'échec.

La réussite n'était possible que dans la perspective du non-partage de l'Afrique centrale, dans la perspective d'une pénétration commerciale européenne avec maintien (plus ou moins sous tutelle, bien entendu) des souverainetés indigènes. Chose frappante, c'est bien dans cette perspective, au début, que

Léopold II a travaillé. «Nous croyons», écrit-il en septembre 1882 à Ferdinand de Lesseps, «que ce qu'il y a de mieux pour le commerce, et pour la paix, et pour la civilisation, c'est de maintenir l'autonomie des états indigènes du Congo, en y créant quelques établissements libres pour leur servir de guide et pour les diriger peu à peu dans la voie du progrès» [61]. La mentalité du Léopold II du début, en Afrique centrale, est, oserait-on dire, pré-impérialiste. Aucune ruée ne s'était produite jusqu'alors vers l'Afrique centrale – Stanley, qui avait tenté d'y intéresser les Anglais, n'y était pas parvenu. Léopold II n'envisage donc pas la ruée.

Ce qui l'a sauvé, ce qui l'a fait sortir d'une voie qui ne pouvait mener qu'à l'impasse, c'est, en 1882, la nouvelle politique de la France.

La ratification par la France, à l'automne de 1882, du traité Brazza-Makoko, a constitué un tournant à tous points de vue capital. La ratification signifiait clairement que la France était décidée à pénétrer en Afrique centrale ; elle n'allait évidemment pas se contenter du mouchoir de poche, sur les rives du Stanley Pool, que le traité avec Makoko lui assurait [62]. Ceci, pour Léopold II, représente une menace mortelle : la menace du drapeau français qui sera peut-être planté demain sur les territoires où se trouvent ses établissements.

Le seul moyen de s'opposer à l'extension de la souveraineté de la France est de lui opposer des droits prioritaires d'une autre organisation souveraine. La seule voie de salut est d'acquérir soi-même des droits politiques, d'acquérir soi-même la souveraineté. Léopold II, à la fin de 1882, s'engage dans cette voie avec décision [63].

En Afrique, désormais, c'est un nouveau type de traités que l'on fait signer aux chefs indigènes : ce sont des traités de cession de souveraineté [64].

Ce que Léopold II va réclamer, dès lors, est l'«indépendance». L'indépendance de quoi ? Sa vision, à cet égard, en à peine un peu plus d'un an, va aller en s'élargissant de manière rapide. Il demande d'abord (novembre 1882) que l'on reconnaisse ses «villes libres» (ce sont les stations fondées au Congo), puis ses «stations et territoires libres» (février 1883), puis les «États libres du Congo» (novembre 1883), et enfin – stade final – «l'État libre du Congo» (janvier 1884) [65].

Certes, la reconnaissance d'une telle souveraineté se heurtait aux plus grandes difficultés. On ne s'interrogeait guère sur la validité des traités conclus avec les chefs indigènes (chacun, sans le dire, savait bien de quoi il s'agissait). Mais on objectait qu'il paraissait impossible de reconnaître la souveraineté d'une société privée. Le problème déclencha de grosses controverses juridiques, dans lesquelles Léopold II trouva, parmi les juristes, certains défenseurs. Mais l'issue du débat ne s'est pas jouée sur le plan juridique : une fois que, politiquement et économiquement, la reconnaissance de la souveraineté de l'A.I.C. a paru à certains pays une solution heureuse, on a passé outre à toutes les difficultés

juridiques. Celles-ci ont surtout servi à dire «non» aussi longtemps que l'on n'était pas décidé à répondre «oui».

Les premiers qui répondront «oui» seront les États-Unis qui, en avril 1884, reconnaîtront le drapeau de l'A.I.C. à l'égal de celui d'un «Gouvernement ami».

2° La promesse de la liberté de commerce, qui va faire apparaître Léopold II comme le champion de la liberté commerciale en Afrique centrale.

Ceci est à tous égards l'atout majeur, la clé du succès de Léopold II.

Le Roi a opéré à cet égard une mutation proprement extraordinaire. Au début de son entreprise africaine, dans la perspective de la création d'une grande Compagnie de commerce, il cherche à acquérir, dans les traités qu'il fait signer par Stanley, le maximum de monopoles et de droits exclusifs [66]. Puis, d'un coup, il passe au camp opposé : celui de la liberté commerciale.

Nous connaissons le moment précis de cette mutation : le début d'avril 1883. Elle a été rendue possible par le fait que le Roi avait – provisoirement au moins – mis en veilleuse ses objectifs commerciaux, et qu'il se concentrait sur l'acquisition de droits politiques. Politiquement, il se trouvait en compétition à la fois avec le Portugal (il mène, de concert avec ses amis britanniques, une lutte acharnée contre le projet de traité anglo-portugais) et avec la France, c'est-à-dire avec deux pays dont les droits de douane, dans leurs colonies, faisaient peur. Face aux Portugais et aux Français, le meilleur moyen d'obtenir le soutien des autres pays, et spécialement de leurs commerçants, n'était-il pas de dire : chez moi, il n'y aura pas de douanes ?

L'étincelle, semble-t-il, à cet égard, a été une lettre du plus puissant de ses alliés britanniques, Sir John Kirk, qui, le 4 avril 1883, lui recommande cette politique [67]. Le 6 avril, le chef du cabinet du Roi répond à Sir John Kirk : «His Majesty wants me to tell you confidentially that if England, alone or with others powers, were willing to proclaim the neutrality of the mouths of the Congo and to acknowledge the neutrality of our stations, we would take the engagement not to establish customs or any tax on our roads» [68].

Cette promesse va être répétée ensuite avec de plus en plus d'ampleur : «nos stations prendraient l'engagement de ne point établir de douanes dans toute l'étendue de leurs possessions ni de taxes pour l'usage de la route internationale qui doit les relier entre elles» (lettre à Mackinnon du 29 avril 1883) [69] ; «un acte de neutralisation est un mot officiel qui n'entraîne ni dépense, ni charge, ni responsabilité pour les États qui le prononceraient ; nous y répondrions par une promesse formelle de ne mettre aucune douane autour de nos stations, aucune taxe sur notre route internationale» (lettre à Bleichröder du 4 mai 1883) [70].

Tout ceci débouche en 1884 sur la formule que Léopold II va diffuser et répandre de tous côtés : un «État sans douanes» [71].

Ce sont ces simples mots qui l'ont conduit au triomphe.

On peut formuler à ce sujet un certain nombre d'observations :

1) Léopold II est le père de la colonisation sans douanes. Personne, apparemment, n'en avait eu l'idée avant lui. Et pour cause : c'est une idée un peu folle puisqu'on ne voit pas comment, privée de droits de douane, une colonie peut, financièrement, vivre.

Apportons cependant ici un tempérament : «sans douanes», dans la formule de Léopold II, signifiait sans droits d'entrée. Il restait donc la possibilité des droits de sortie. Mais fondamentalement, ceci ne changeait pas grand-chose à l'irréalisme de la formule puisque, dans sa phase d'établissement en tout cas, c'est essentiellement sur les droits d'entrée qu'une colonie doit pouvoir compter.

2) La formule, une fois lancée, rencontrera un écho considérable. Elle sera acclamée dans les milieux commerciaux européens. Elle n'est pas mentionnée expressément dans l'invitation à la Conférence de Berlin, puisque cette invitation parle seulement d'une entente à réaliser au sujet de la «liberté du commerce» dans le bassin du Congo, mais il est clair que derrière cette notion de «liberté du commerce», c'est bien avant tout la formule de Léopold II qui se profile (et qui sera adoptée effectivement à la Conférence). Comme la liberté du commerce a été la raison d'être majeure de la convocation de la Conférence, on peut dire sans exagération que Léopold II est aussi le père – le père spirituel – de la Conférence elle-même.

3) La liberté du commerce, avec absence de tout droit d'entrée, est l'appât que Léopold II a tendu aux puissances, et auquel elles ont mordu. De là la reconnaissance de l'A.I.C. par les États-Unis, de là – ce qui a été décisif – l'attitude de Bismarck et la reconnaissance par l'Allemagne. Citons ici un texte-clé. Ce sont les paroles de Bismarck lorsqu'il reçoit l'ambassadeur de France, Courcel, à Varzin le 27 août 1884 : «Le Prince de Bismarck», écrit Courcel, «me montra une carte que lui avait envoyée le Roi Léopold et où était figuré le territoire dans les limites duquel l'association belge aspire à constituer un état souverain. C'est un immense quadrilatère embrassant toute la courbe du Congo supérieur, c'est-à-dire tout le cours du fleuve depuis les cataractes à l'ouest jusqu'à la région des grands lacs à l'est, autant dire toute l'Afrique centrale, le noyau même du continent.

«C'est bien vaste, me dit le Prince-Chancelier, mais ce n'est pas à nous à mettre un frein à ces ambitions, du moment que la Société nous garantit la liberté du commerce et étend pour nous l'application bienfaisante de ce principe avec le rayon de ses opérations» [72].

«Étend *pour nous*» : Léopold II est l'homme qui travaille à ses frais pour le bénéfice de tous.

4) Ici se pose, comme à propos des protestations de philanthropie et de désintéressement du Roi, le problème de la sincérité : en faisant ces promesses, Léopold II est-il sincère, a-t-il l'intention de tenir ses engagements ?

On peut, en première analyse, en douter, et cela pour deux raisons :

— D'abord parce que, se dit-on, Léopold II devait bien apercevoir lui-même que ces engagements étaient, au sens propre du mot, intenables : ils devaient, logiquement, mener l'État qu'il fondait à la ruine. C'est cette logique qu'ont d'ailleurs fort bien aperçue des hommes d'État belges qui, en 1885, lorsque Léopold II demandera aux Chambres belges l'autorisation de devenir souverain de l'État Indépendant du Congo, n'acquiesceront qu'en soupirant, et en nourrissant les plus sombres appréhensions. Léopold II, placé à la tête d'un État qui s'était privé de ses moyens normaux d'existence, devait, pensaient-ils, marcher à sa perte [73].

— En second lieu, et c'est la raison principale, parce que l'on connaît fort bien la suite de l'histoire : la manière extraordinairement habile dont, à partir des années 90, Léopold II a réussi à tourner ses engagements et à établir au Congo un régime de quasi-monopole commercial de l'État — le régime domanial —, qui tuait la liberté du commerce.

On doute, mais je crois que l'on a tort de douter : je crois que le Roi, en cette circonstance, a été parfaitement sincère.

Que l'on se replace en effet dans l'atmosphère du temps : le petit souverain qu'est Léopold II signe des traités très stricts avec les grandes puissances (ce sont les traités de reconnaissance de l'A.I.C.), il adhère à la convention internationale particulièrement solennelle qu'est l'Acte de Berlin : comment pourrait-il songer à un avenir lui permettant de renier sa parole ? Rien n'indique qu'il ait eu à cette époque la moindre prémonition du «truc» — le régime domanial — qu'il allait utiliser par la suite pour le faire.

Plaider, comme je crois qu'il faut le faire, la sincérité du Roi, revient à soutenir qu'en réalité, il est inconscient : sa foi coloniale est telle que, animé par cette foi, il passe outre au raisonnement logique. Le credo qui domine tout, chez lui, est que, bien exploitée, une colonie *doit* réussir, et être une source de richesse.

3° Une manœuvre tactique, qui s'est révélée, et cela d'ailleurs sans que le Roi l'ait prévu, un précieux atout stratégique : l'octroi à la France du droit de préférence en avril 1884.

Rappelons ce en quoi ce droit consistait : l'A.I.C. s'engageait, au cas où elle serait amenée à réaliser ses possessions (donc les vendre), à «donner le droit de préférence» à la France. On a employé, comme synonyme, l'expression «droit de préemption».

Le Roi a offert ce droit à la France, qui ne le demandait pas. Il explique son objectif à Lambermont en disant qu'il le fait «à l'adresse des Portugais pour les obliger à nous ménager» [74].

Léopold II, en effet, après le traité anglo-portugais de février 1884, s'attend à ce que les Portugais, conformément au traité, occupent les bouches du Congo.

Il faudra donc négocier avec eux les modalités du passage à travers leur territoire. Dans cette négociation, Léopold II veut une arme : il veut pouvoir dire aux Portugais que, si leurs conditions ne sont pas acceptables, il abandonnera la partie, et que dans ce cas – voyez la convention avec la France – ils auront à sa place les Français, c'est-à-dire des partenaires certainement plus coriaces que Léopold II [75].

L'arme ne servira pas, puisque les négociations en vue desquelles elle avait été conçue n'auront pas lieu : le traité anglo-portugais n'étant pas entré en application, aucune convention de transit avec le Portugal ne sera nécessaire.

Mais rendu inutile sur le plan tactique – celui qu'envisageait Léopold II –, le droit de préférence va devenir pour lui, sans qu'il l'ait prévu, un très bel atout stratégique.

Il ne lui a pas servi, certes, dans ses relations avec l'Angleterre : celle-ci a été extrêmement irritée par le droit de préférence, et elle l'est restée [76].

Mais dans les relations à la fois avec l'Allemagne et avec la France, le droit de préférence a été capital.

L'Allemagne d'abord. C'est avec Bismarck que Léopold II a traité pour la première fois de la reconnaissance des frontières de son nouvel État (dans le cas des États-Unis, la reconnaissance du «drapeau», donc de la souveraineté, ne portait sur aucun territoire délimité). Bismarck, après des hésitations, en novembre 1884, va reconnaître à l'A.I.C. un territoire immense, sans aucune commune mesure avec ses occupations effectives, qui sont encore très modestes. Pourquoi ? Notamment parce qu'il sait que la France, dont il cultive à ce moment la collaboration dans les affaires africaines, ne fera aucune objection à cette immense extension territoriale : elle est l'héritière présomptive [77]. Et la France, en février 1885, ne fera aucune difficulté à accorder à Léopold II un tracé de frontières plus étendu encore que celui que l'Allemagne avait reconnu [78].

Nous venons de voir ce qu'ont été les principaux atouts de Léopold II. Mais le Roi n'a pas eu que des atouts, il a aussi souffert de certains handicaps.

Son handicap majeur, sur lequel il convient d'insister, est qu'il ne peut se permettre aucun conflit avec une puissance étrangère, que tout affrontement violent lui est interdit.

Au premier signe d'un conflit, l'opinion belge s'affolerait : elle y verrait une menace pour la neutralité belge, cette neutralité sacro-sainte à laquelle les Belges tiennent par-dessus tout. Le Roi, aussitôt, serait mis en état d'interdiction politique. C'est là une donnée fondamentale avec laquelle il sait qu'il doit compter.

Citons trois cas qui illustrent parfaitement les entraves à sa liberté d'action :

– Le traité anglo-portugais. Aussi longtemps que l'Angleterre négocie avec le Portugal – et la négociation, on le sait, a été fort longue – Léopold II agit

par tous les moyens pour essayer d'empêcher la conclusion du traité [79]. Il use notamment de l'intermédiaire de ses amis britanniques, liés à la fois aux milieux commerciaux et aux milieux missionnaires et philanthropiques. On peut dire qu'il est, de son Palais de Bruxelles, le principal organisateur de la campagne contre le projet de traité. Mais une fois le traité conclu, tout s'arrête : la Grande-Bretagne ayant pris sa décision, le Roi ne songe pas un instant à s'y opposer, même dans la coulisse. Ce qu'il envisage dès lors, l'histoire du droit de préférence nous l'a montré, est la future négociation avec les Portugais.

– Le Niari-Kwilou. Avec la zone des cataractes, entre Vivi et Léopoldville, le Niari-Kwilou était la région où, par les occupations nombreuses qu'il avait réalisées, Léopold II avait les droits les plus solides. Néanmoins, une fois que la France l'exige, il ne peut songer à résister ; au maximum, il tentera, nous l'avons vu, d'obtenir une compensation financière.

– La négociation avec Bismarck au sujet de la reconnaissance des limites territoriales de l'A.I.C. Dans ses premières communications à l'Allemagne, en mai et juin 1884, Léopold II réclame, outre «certaines provinces du centre de l'Afrique», une «bande de territoire jusqu'à l'Océan Indien». Il voudrait aller jusqu'aux «possessions du sultan de Zanzibar» [80]. C'est la survivance, manifestement, de son rêve antérieur d'une grande Compagnie commerciale allant d'un océan à l'autre ; ce serait son État, cette fois, qui irait d'une côte à l'autre de l'Afrique. Mais il suffit que Bismarck fronce le sourcil pour que, aussitôt, Léopold II recule ; il ne demandera plus rien au-delà du lac Tanganyika.

En bref : Léopold II a en Afrique des forces, en ce compris des forces militaires, non négligeables, mais qu'il ne peut pas se permettre d'opposer physiquement à autrui ; il a des droits, mais qu'il ne peut pas se permettre de faire valoir si, ce faisant, il risque un conflit avec autrui.

Avec ses atouts, avec ses handicaps, Léopold II a en tout cas remporté en 1884-1885 un succès éclatant – un succès inouï même lorsque l'on compare l'étendue de l'État dont la possession lui a été reconnue avec ce qu'étaient effectivement ses occupations territoriales. Mais l'éclat de ce triomphe ne doit pas nous dissimuler deux choses :

– D'abord que nombre de bons observateurs, tout en applaudissant le Roi, étaient persuadés que ce noble philanthrope, un peu «chimérique», ne pourrait pas réussir dans son entreprise. «No one supposes that the Association is likely to last long», note un haut fonctionnaire du Foreign Office, Lister, en février 1885 [81]. «The French Foreign Office does not seem to have much confidence in the future of the Association», écrit le ministre des États-Unis à Paris en janvier 1885. «Mr Billot (le directeur des Affaires politiques) fears that it is already short of money and he does not see from what quarter further funds will

come» [82]. Nous avons déjà caractérisé ce sentiment en parlant de la «sympathie de la condoléance».

– Que, à s'en tenir à un raisonnement logique, ce pessimisme était entièrement justifié : logiquement, Léopold II aurait dû échouer. Il a été d'ailleurs à deux doigts de sombrer. Sur le point de sombrer, il a été sauvé une première fois, en 1890, par l'aide financière de la Belgique (une aide que cependant, en 1885, il avait annoncé qu'il ne demanderait jamais – et là encore, je pense, il était parfaitement sincère), et ensuite, lorsqu'il ne pouvait certainement plus compter sur le secours de la Belgique, par le «miracle du caoutchouc» : une chose inattendue et imprévisible, la découverte d'une richesse naturelle abondante et immédiatement exploitable, qui a transformé sa misère financière en prospérité presque insolente [83].

Léopold II n'était pas un joueur, au sens classique du terme ; il n'a jamais fréquenté les salles de jeu. Mais politiquement, c'est le type de joueur qui croit posséder une martingale infaillible – la martingale coloniale. Au Congo, il a joué, et il a gagné.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] STENGERS, J. 1986. Léopold II et le cabinet Malou (juin-octobre 1884). *In* : LAMBERTS, E. & LORY, J., 1884 : Un tournant politique en Belgique, Bruxelles, pp. 169-172. «Jusqu'ici, écrit en février 1885 le ministre de Russie à Bruxelles, «l'initiative généreuse du Roi était envisagée par la masse du public comme une manie personnelle et dispendieuse, – un caprice de philanthropie couronnée. La nature narquoise et frondeuse des Flamands l'envisageait épigrammatiquement». Cette «opinion gouailleuse populaire», note le diplomate, ne s'est modifiée que «depuis la consécration européenne donnée à l'aventure africaine» (DE BLOUDOW à Giers, 27 février 1885 ; Moscou, Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Correspondance diplomatique, Légation russe à Bruxelles ; texte communiqué par M. Jean-Luc De Paepe, que je remercie sincèrement). Un journaliste, par la suite, évoquait «l'époque dite hilarante, quand on riait aux éclats devant les défenseurs de l'entreprise royale» (Prosper DE HAULLEVILLE à Baerts, 10 mai 1897 ; Arch. générales du Royaume, Bruxelles, Papiers van Eetvelde, n° 11).

[2] «The whole *entourage* is opposed to this expenditure and fears that private fortune and family expectations based upon it may be prejudiced», écrit Sanford à Mackinnon le 14 février 1880 (Londres, School of Oriental and African Studies, Mackinnon Papers, Box 48). Mgr Lavigerie, en visite à Bruxelles également au début de 1880, note de même que l'entreprise du Roi «prend un tel développement, comme dépenses et comme préoccupation (entendez : pour le souverain), qu'une portion de l'entourage du Roi, et particulièrement la Reine, en conçoivent des inquiétudes et font une opposition sourde à ce dessein» (lettre du 21 février 1880, citée par PERRAUDIN, J. Le cardinal Lavigerie et Léopold II. *Zaïre*, **11** (1957), p. 919). En octobre 1881, le ministre de France à Bruxelles, Decrais, mande que «la famille royale s'inquiète sérieusement des millions que coûte à Sa Majesté ce qu'elle considère comme une passion malheureuse» (dépêche du 7 octobre 1881 ; Paris, Arch. du Quai d'Orsay, Correspondance politique, Belgique, vol. 74).

Le plus net, dans ses réserves – et le mot est faible – à l'égard de l'entreprise du Roi, était son propre chef de cabinet, Jules Devaux, un esprit politique, il faut le noter, de tout premier ordre (cf. sur lui la notice de VANDEWOUDE, E. 1974. *In* : Nationaal Biografisch Woordenboek, **6**, Bruxelles, col. 225-231). On peut, à partir de ses lettres, constituer une véritable anthologie. 22 novembre 1872 : «Je suis tout ce qu'il y a de plus opposé à ces rêves de colonies ... Je suis persuadé que ce sont des entreprises qui ne peuvent mener qu'à des mécomptes de tous les genres» (lettre à Auguste d'Anethan, Papiers d'Anethan. *In* : GREINDL, L. 1962. A la recherche d'un État Independant : Léopold II et les Philippines, 1869-1875. Bruxelles, p. 54 n. 4 ; et *In* : ROEYKENS, A. 1963. L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge, t. **1**. Bruxelles, p. 45 n. 42). 26 juin 1876 : «Je comprends le transport de ces vieux géographes (à la perspective de la Conférence de Géographie), mais il n'en est pas moins vrai, sauf le respect que je lui dois, que c'est l'idée la plus burlesque qui ait passé par la boule humaine. Il faut bien faire un peu joujou» (lettre à Van Loo, ministre de Belgique à Rome ; Bruxelles, Arch. des Palais royaux, Correspondance Devaux-Van Loo). 28 juin 1876 : «Je suis entraîné malgré moi dans cette foutue affaire de l'Afrique : un joujou qui, il est vrai, ne fera de mal à personne, qui enthousiasme les géographes mais qui ici fera rire» (lettre à Beyens, ministre de Belgique à Paris ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Papiers Beyens). 21 février 1883 : «Cette question africaine à laquelle je n'ai jamais cru le moindre avenir ... pèse sur moi de la manière la plus désagréable ... Mon avis très carré a été, et je l'ai exprimé très énergiquement, ... de s'en retirer» (lettre à Van Loo, fonds cité). 15 février 1884 : «Pour moi, tout cela est sans issue, c'est un panache et rien de plus. Panache qui est très exposé à tomber» (lettre à Van Loo ; même fonds). 7 janvier 1885 : «Notre Auguste Maître est dans un fier embarras avec son Congo. Tu sais la sympathie que j'ai toujours eue pour cette affaire» (lettre à Van Loo ; même fonds).

Le cas de Greindl est non moins frappant. En 1876-1878, il est le bras droit de Léopold II pour ses affaires africaines. Il sert loyalement, mais quels sont ses sentiments ? En 1880, il parle à sa femme du «lugubre carnaval» qu'il a eu à «subir pendant deux ans», des «colonies ... et autre fichaises». «Que je me félicite», écrit-il, «d'être hors de toutes ces sottises» (Arch. Générales du Royaume, Papiers Greindl, n° 123 ; publ. p. ROEYKENS, A. 1970. De historische betekenis van de door Leopold II in 1876 te Brussel georganiseerde aardrijkskundige conferentie. *Bull. Séanc. Acad. Sci. Outre-Mer*, **16**, pp. 403-404).

[3] STENGERS, J. 1965. L'anticolonialisme libéral du XIX^e siècle et son influence en Belgique. *In* : L'Expansion belge sous Léopold I^er (1831-1865). Recueil d'études, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 404-443.

[4] Note du 20 mai 1865. *In* : LE FEBVE DE VIVY, L. 1955. Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant. Bruxelles, p. 33 et p. 34. La remarque s'applique à l'émigration transocéanique, et non à l'émigration vers des pays voisins comme la France : cf. STENGERS, J. 1978. Émigration et immigration en Belgique au XIX^e et au XX^e siècles, Bruxelles, p. 52.

[5] Elle est citée pour la première fois dans une lettre de Léopold II à Strauch du 9 octobre 1882 ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Papiers Strauch. Cf. STENGERS, J., 1969, Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique, 1882-1884, *Rev. belge Philol. et Hist.*, **47**, p. 434 ; et STENGERS, J. 1971. King Leopold and Anglo-French Rivalry, 1882-1884, *in* : France and Britain in Africa. Imperial Rivalry and Colonial Rule, publ. sous la dir. de GIFFORD, P. & LOUIS, R., New Haven, pp. 128-129.

[6] LE FEBVE DE VIVY, L., Documents d'histoire prè-coloniale, *op. cit.* ; STENGERS, J. 1977. Léopold II et le modèle colonial hollandais. *Tijdschr. v. Geschied.*, **90**, pp. 46-71 ; STENGERS, J. 1972. King Leopold's Imperialism. *In* : Studies in the theory of imperialism, publ. sous la dir. de OWEN, R. & SUTCLIFFE, B., London, 1972, pp. 262-265.

[7] STENGERS, J., King Leopold's Imperialism, *op. cit.*, *passim.*

[8] Bornéo : cf. STENGERS, J. 1976. Léopold II entre l'Extrême-Orient et l'Afrique. *In* : La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, pp. 325-328. – Tonkin : STENGERS, J., *ibid.*, pp. 342-343. – Chio et Mytilène : lettre du Roi à Solvyns, ministre de Belgique à Londres, du 2 juillet 1876 : «Si jamais la Turquie a besoin de vendre ses îles, ce sera dans la phase actuelle de ses difficultés. Voyez je vous prie Musurus (l'ambassadeur de Turquie à Londres) et dites-lui que lorsqu'on voudra de l'argent à Constantinople, on pourra s'en procurer par la cession de quelques îles qui n'ont aucune importance pour la Turquie, qui l'affaiblissent même par les détachements qu'elle est obligée d'y mettre pour les garder. Pour Mytilène et Chio, une compagnie belge offrira 100 mille livres sterling, et pour deux navires de guerre au choix de l'acheteur parmi ceux de l'arsenal 40 mille livres sterling. L'argent serait payé immédiatement après la paisible remise des îles et des deux navires» (Collection privée).

[9] Sur les talents de charmeur du Roi, sur la séduction qu'il exerçait, quand il le désirait, sur ses interlocuteurs, les témoignages abondent. Voir notamment ceux de van Eetvelde («a *charmeur* whom few can resist» ; cité dans dépêche de Phipps à Lansdowne du 9 mars 1901 ; Londres, Public Record Office, F.O. 10/757), de DE RAYMOND, G. (Léopold II à Paris. Souvenirs. Bruges, 1950, p. 90), de LIEBRECHTS (Congo. Suite à mes souvenirs d'Afrique. Bruxelles, 1920, pp. 44-45, et Léopold II. Fondateur d'Empire. Bruxelles, 1932, p. 337), de STINGLHAMBER (STINGLHAMBER, G. & DRESSE, P. 1945. Léopold II au travail. Bruxelles, pp. 58-59), de KRAFFT, G. (Chez le Roi des Belges. *Gazette de Lausanne*, 15 septembre 1905).

[10] Nous renvoyons à ce sujet au travail fondamental de KURGAN-VAN HENTENRYK, G. 1972. Léopold II et les groupes financiers belges en Chine. La politique royale et ses prolongements, 1895-1914. Bruxelles.

[11] BONTINCK, F. 1971. L'entente entre la France et l'Association Internationale du Congo à la lumière des premières négociations. Université Lovanium de Kinshasa. Études d'Histoire africaine, t. **2**, Kinshasa-Louvain-Paris, pp. 43 et ss.

[12] ANSTEY, R. T. 1962. Britain and the Congo in the Nineteenth century. Oxford, *passim* ; et mon compte rendu de l'ouvrage, *J. Afr. Hist.*, **5** (1964), pp. 304-308.

[13] LUWEL, M. 1965. Gerson von Bleichröder, l'ami commun de Léopold II et de Bismarck. *Africa-Tervuren*, **11**, pp. 93-110 ; STERN, F. 1977. Gold and Iron. Bismarck, Bleichröder and the Building of the German Empire. London, pp. 402-409.

[14] DE LANNOY, F. 1929. Un incident diplomatique germano-belge à propos du Kulturkampf. Schaerbeek ; DEMOULIN, R. 1975. La Belgique et la crise internationale de 1875. *In* : L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Mgr Aloïs Simon, Bruxelles, pp. 149-176.

[15] Cette position est bien définie par exemple dans une note de Jules Malou du 29 août 1884, publ. dans ROEYKENS, A. 1962. Jules Malou et l'œuvre congolaise de Léopold II, 1876-1886. Bruxelles, p. 83.

[16] Émile Banning a l'honneur d'un chapitre, par exemple, dans la galerie des Techniciens de la colonisation, XIX^e-XX^e siècles, Paris, 1946 (chapitre de BRUHAT, J., pp. 35-54).

[17] Victor Gantier (qui cite Courcel) à Lambermont, 13 mars 1885 ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Afrique. Conférence Africaine de Berlin, vol. 3.

[18] De Borchgrave à Lambermont, 5 décembre 1884 ; mêmes archives, Papiers Lambermont.

[19] Le Roi à Lambermont, 4 décembre 1884 ; même fonds.

[20] STENGERS, J. 1976. Léopold II et Brazza en 1882. Documents inédits. *Rev. franç. Hist. Outre-Mer*, **63**, pp. 107-108 et 125-127.

[21] BONTINCK, F. 1966. Aux origines de l'État Indépendant du Congo. Documents tirés d'archives américaines. Louvain-Paris, pp. 111 et ss.

[22] 18 avril 1882 : STENGERS, J. 1953. Rapport sur le dossier : Correspondance Léopold II-Strauch. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, **24**, p. 1194. Voir aussi DE SELLIERS DE MORANVILLE, A. 1963. Un fonds d'archives nouveau pour l'histoire du Congo. *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, **9**, pp. 310-312. Une lettre encore parmi d'autres — le 11 avril 1884, le Roi écrit à Strauch : «Je vous remercie de tout cœur des peines que vous ne cessez de prendre pour notre œuvre, peines qui sont vraiment la cheville ouvrière de son succès» (Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Papiers Strauch). Le «notre», dans «notre œuvre», n'est pas un pluriel majestatif : il caractérise ce que le Roi et Strauch mènent en commun (voir la même expression dans une lettre du 10 février 1884 ; même fonds).

[23] La Reine Victoria avait, personnellement, mis en garde Léopold II contre Stanley, étant donné cette réputation (cf. la lettre de Jules Devaux au Général Ponsonby du 16 juin 1878 transmettant les remerciements du Roi pour le «kind warning» de la souveraine ; Windsor, Royal Archives, P 19, n° 92). En 1884, Jules Ferry appellera encore Stanley «le fusilleur et canonneur de nègres» (lettre du 16 décembre 1884 au baron de Courcel, dans DE COURCEL, G. 1935. L'influence de la Conférence de Berlin de 1885 sur le droit colonial international. Paris, p. 99).

[24] STANLEY, H. M., Unpublished letters, publ. par MAURICE, A., London, s.d., p. 91 ; voir aussi STENGERS, J. 1955. Quelques observations sur la correspondance de Stanley. *Zaïre*, **9**, p. 915.

[25] Qu'il y ait eu après 1881, et du temps de Stanley, un certain nombre de violences, cela n'est pas niable. Mais elles se situent surtout en 1882, durant la courte période où le Dr Pechuel-Loesche remplaça Stanley à la tête de l'expédition. Comme Stanley lui-même l'écrivait de Pechuel-Loesche, «in his four months' service he continued to have more quarrels, disputes, wars, burnings of villages and troubles of all kinds, than all the other years together which the Congo expedition can show» (Stanley à Rohlfs, 26 novembre 1885 ; Vegesack-Bremen, Heimatmuseum, Papiers Rohlfs). Ceci est bien confirmé par le rapport de Pechuel-Loesche du 30 septembre 1882 où il déplore «Streit, Krieg, Kämpfen, Töten, Brennen» (dans Pechuel-Loesche, Kongoland, Iena, 1887, p. 108). Revenu au Congo à la fin de 1882, Stanley rétablira la situation.

[26] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, p. 471 ; King Leopold and Anglo-French Rivalry, p. 160.

[27] Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Papiers Lambermont. Le Roi communique la même suggestion à Sanford. Il ajoute : «La Constitution portugaise ne dit pas où cela est, pourvu que le Roi ait un Kabinda, cela suffit. Cela serait même un progrès sur la situation présente. Pour le moment, le Portugal n'a aucun Kabinda» (lettre à Sanford du 22 janvier 1885, dans BONTINCK, F. 1971. *Onze lettres inédites de Léopold II à H. S. Sanford, de 1884 à 1887. Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, **17**, p. 475).

[28] Le Roi à Lambermont, 31 janvier 1885 (Papiers Lambermont) ; à Strauch, à la même date (Papiers Strauch).

[29] Voir Papiers Lambermont. — Cette menace de Léopold II de quitter l'Afrique était très sérieuse puisqu'il avait déjà rédigé un «projet de communication» à faire à ce sujet aux puissances, et qu'il avait communiqué ce projet à Frère-Orban. Voir LUBELSKI-BERNARD, N. 1983. Léopold II et le cabinet Frère-Orban (1878-1884). Correspondance entre le Roi et ses ministres, t. **1**. Bruxelles, p. 374.

[30] Strauch au Roi, de Berlin, le 6 février 1885 : «Notre situation est un peu meilleure. Lundi soir (c'est-à-dire le 2 février), elle était bien mauvaise. Ce soir-là, en sortant de l'Ambassade de France, convaincu qu'il n'y avait plus rien à perdre, j'ai fait jeter le cri d'alarme en Angleterre par quatre voies différentes. Stanley a télégraphié à M. Hutton, M. Iwing a télégraphié à Glasgow, les correspondants du *Times* et du *Manchester Guardian* ont

télégraphié à leurs journaux que le Portugal avait pris possession des bouches du Congo. Il fallait donner une secousse au public. La nouvelle, qui n'était que probable, a été annoncée comme certaine. Mes quatre correspondants le croyaient. Le résultat espéré a été atteint. L'opinion s'est prononcée énergiquement contre l'acte prêté aux Portugais, et si réellement leur escadre a tenté un coup de main – ce qu'ils ignorent eux-mêmes – les protestations anticipées dont il a été l'objet l'auront rendu inutile» (Archives des Palais royaux). Banning, retraçant dans ses Mémoires le déroulement de la Conférence de Berlin, évoque la manière dont «arriva la nouvelle, contestée d'abord, mais bientôt reconnue exacte, de la prise de possession de Banana et de Boma par les Portugais» (BANNING, E. 1927. Mémoires politiques et diplomatiques. Bruxelles, p. 59) : de toute évidence, Strauch ne l'avait pas mis au courant de sa manœuvre. Sur les conséquences de cette manœuvre, cf. LATOUR DA VEIGA PINTO, F. 1972. Le Portugal et le Congo au XIX^e siècle. Paris, pp. 285 et ss. – L'activité des Portugais dans la région des bouches du Congo, en fait, s'était limitée en janvier 1885 à une brève tentative, rapidement avortée, de faire hisser le drapeau portugais à Boma, sans qu'il y ait eu la moindre «prise de possession» (LATOUR DA VEIGA PINTO, F., *op. cit.*, pp. 287-288).

[31] STENGERS, J. 1972. Léopold II et le patrimoine dynastique. *Acad. r. Belg., Bull. Cl. Lettres et Sci. mor. et polit.*, 5^e s., **58**, pp. 93-94.

[32] Ces estimations sont fondées sur des documents d'archives d'une collection privée que nous analyserons bientôt de manière approfondie.

[33] STENGERS, J. 1980. La dette publique de l'État Indépendant du Congo. *In* : La Dette publique aux XVIII^e et XIX^e siècles. 9^e Colloque International (Spa, 12-16 sept. 1978), Bruxelles, pp. 299-300.

[34] *Ibid.*, p. 300.

[35] *Ibid.*, p. 300. Voir aussi DELANNOY, Y. Notice ‹Léon Lambert›. *In* : Biographie Nationale, **42**, Bruxelles, 1981-1982, col. 443-445.

[36] «Montrez bien à Gordon la grande carte de nos possessions Niadi-Quillou. Il faut qu'il sache combien cette contrée est riche et fertile» (Le Roi à Strauch, 17 janvier 1884 ; Bruxelles, Musée de la Dynastie, Papiers Strauch). «Cette province est la plus riche que nous possédions» (Le Roi à Bleichröder, 29 novembre 1884, dans M. LUWEL, Gerson von Bleichröder, art. cité, p. 107). «Les Français connaissent bien la richesse du Niadi Quillou et c'est pourquoi ils tiennent tant à nous l'enlever» (Le Roi à Sanford, 17 décembre 1884, dans BONTINCK, F., Onze lettres inédites de Léopold II, art. cité, p. 473).

[37] Le Roi répand l'«information» de tous côtés. Il en fait part même à la Reine Victoria. «Voici six semaines», lui écrit-il le 25 décembre 1884, «que l'Association lutte pour ne pas céder le Niadi Quillou à la France ... Elle ne pourra s'y résoudre ... que si la France se charge de la dette de cette contrée» (Windsor, Royal Archives, P 19).

[38] «Si les Français voulaient des territoires considérables, notre intérêt est de les leur faire payer ... Nous pouvons soutenir que nous avons hypothéqué un gros emprunt sur tous ces riches terrains qui dans peu d'années donneront des millions de revenus» (lettre du Roi à Strauch du 8 novembre 1884 (Bruxelles, Musée de la Dynastie, Papiers Strauch). On saisit là sur le vif la genèse du stratagème financier – de l'invention – de Léopold II.

[39] BONTINCK, F., L'entente entre la France et l'Association Internationale du Congo, *op. cit.*, pp. 44-45.

[40] STENGERS, J. 1960. Aux origines de Fachoda : l'expédition Monteil. *Rev. belge Philol. et Hist.*, **38**, pp. 383 et ss.

[41] LUWEL, M., Gerson von Bleichröder, p. 96.

[42] «L'œuvre serait la Croix-Rouge de l'Afrique» (Strauch à Mackinnon, 29 avril 1883 ; Londres, School of Oriental and African Studies, Mackinnon Papers). «Son œuvre s'inspire

de celle de la Croix-Rouge et un jour, comme l'œuvre de Genève, sera reconnue par tous les États civilisés» (note du Roi de 1883 ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Afrique. Association Internationale du Congo, vol. 4, n° 104). Voir aussi STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, pp. 452-453, et King Leopold and Anglo-French Rivalry, pp. 144-145.

[43] Jules Ferry au baron de Courcel, 16 décembre 1884, cité dans DE COURCEL, G., L'influence de la Conférence de Berlin, *op. cit.*, pp. 78-79 et 98-100.

[44] Sir Edward Malet, plénipotentiaire britannique à Berlin, à la séance de la Conférence du 23 février 1885 (Protocoles et Acte Général de la Conférence de Berlin, 1884-1885, Berlin, 1885, p. 266).

[45] *The Times*, 25 avril 1884, p. 5.

[46] Protocoles et Acte Général, p. 272.

[47] Public Record Office, F.O. 84/1803.

[48] Bruxelles, Arch. Générales du Royaume, Acquisitions de la 4e section, n° 543.

[49] LOUIS, R. The Berlin Congo Conference. *In* : France and Britain in Africa, publ. sous la dir. de GIFFORD, P. & LOUIS, R., *op. cit.*, p. 202 ; voir aussi l'allusion de Pauncefote, dans un autre texte, à propos de l'Association, aux «noble aims of its founder» (*ibid.*, p. 201).

[50] BONTINCK, F., Aux origines de l'État Indépenant du Congo, *op. cit.*, p. 276. Le 18 juillet 1882, après une visite à Bruxelles, où Léopold II lui avait exposé ses plans et l'état d'avancement de son entreprise, Mackinnon écrivait au général Gordon : «His plans ... are full of generous aims for the development of the resources of the country and the best welfare of the downtrodden races ... I believe already an amount not far if at all short of £ 100 000 has been expended on this Congo scheme by His Majesty and he is still spending on a large scale without desire of other reward than is found in the privilege of doing good on a great scale to the wretched people who have been trampled on and debased throughout the ages» (Edimbourg, National Library of Scotland, Manuscrits, Acc. 4031 ; minute sans date de Mackinnon ; la date de la lettre est fournie par la réponse de Gordon du 4 octobre 1882, *ibid.*).

[51] SLADE, R. 1959. English-Speaking Missions in the Congo Independent State (1878-1908). Bruxelles, chap. I et spécialement pp. 72-73.

[52] STENGERS, J. 1956. Notice sur Émile de Laveleye. *In* : Biographie coloniale belge, **4**, Bruxelles, col. 490. Sur l'hostilité d'Émile de Laveleye à l'égard des colonies, voir en général cette notice, col. 485-490, et STENGERS, J., L'anticolonialisme libéral du XIXe siècle, *op. cit.*, pp. 414-415. Dans une lettre du 10 mars 1885 adressée au sénateur italien Clemente Corte, Laveleye dénonce énergiquement, arguments à l'appui, «questa mania coloniale dalla quale è ora invasa l'Italia» ; il exprime «il mio dolore quando vedo quest'Italia inoltrarsi in una via piena di sorprese e di pericoli» (lettre publiée dans la *Gazzetta Piemontese* du 18 mars 1885 ; je dois la communication de ce texte à M. Michel Dumoulin, à qui j'exprime ici mes très vifs remerciements). – Pour la biographie de Laveleye, voir la notice de DUMOULIN, M. & COPPENS, C. 1981. *In* : Nationaal Biografisch Woordenboek, **9**, Bruxelles, col. 451-463, et DUMOULIN, M. 1982. Hommes et cultures dans les relations italo-belges, 1861-1915. *Bull. Inst. histor. belge de Rome*, **52**, pp. 489-501.

[53] STENGERS, J. Notice citée, col. 490-497. En 1889 encore, Laveleye écrit que «la création de l'État libre du Congo est une des œuvres les plus merveilleuses de notre temps» (*La Gazette*, 15 avril 1889). Léopold II a bien soin, cela va de soi, d'user toujours, dans ses relations avec Laveleye, d'un vocabulaire identique. «Sa Majesté», écrit à Laveleye le comte de Borchgrave, «m'a chargé de vous exprimer tous ses remerciements de l'appui que vous prêtez en toute circonstance à l'œuvre du Congo» (lettre du 18 juillet 1889 ; Arch. générales du Royaume, Acquisitions de la 4e section, n° 543).

On notera à ce propos l'erreur commise par le P. Roeykens lorsque, dans une note de Jules Devaux au Roi du 22 avril 1883, il croit voir la reproduction de propos assez raides tenus par Laveleye à l'adresse du souverain (ROEYKENS, A. 1956. Léopold II et la Conférence géographique de Bruxelles, 1876, Bruxelles, p. 88 et n. 2 ; nous datons le document de 1883 et non de 1882, comme le fait le P. Roeykens, car les instructions à donner à Stanley auxquelles il fait allusion sont certainement celles qui seront envoyées le 30 avril 1883 : voir Document Notte. Stanley au Congo. 1879-1884. Éd. en fac-similé, Bruxelles, 1960, pp. 179 et ss.) ; les propos en question, de toute évidence, sont de Devaux lui-même.

[54] Le Roi à Solvyns, 17 novembre 1877 : VAN ZUYLEN, P. 1959. L'Échiquier congolais ou le secret du Roi. Bruxelles, p. 43.

[55] STENGERS, J., Introduction. *In* : La Conférence de Géographie de 1876, *op. cit.*, particulièrement pp. XVI-XVII.

[56] Lyons à Granville, 6 janvier 1885 ; Public Record Office, F.O. 84/1819.

[57] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, pp. 431 et ss. ; King Leopold and Anglo-French Rivalry, pp. 126 et ss.

[58] «Vous savez que le plan général de l'Association internationale consiste à relier la côte orientale d'Afrique à la côte occidentale par une chaîne ininterrompue de stations hospitalières» (Strauch à Mackinnon, 17 février 1880 ; Londres, School of Oriental and African Studies, Mackinnon Papers ; voir aussi *ibid.* les lettres de Strauch à Mackinnon des 16 et 20 octobre 1879). «Vous savez que je m'intéresse à une grande tentative en Afrique qui consiste à établir des stations sur le Congo, puis du Tanganyika à l'Océan pacifique» (Le Roi à Lord Wolseley, 4 janvier 1883, dans LUWEL, M. 1965. Léopold II et son ami Lord Wolseley. *Africa-Tervuren*, **11**, p. 30). «Dans l'instant actuel notre organisation est seule en état de fonder une suite de stations sur cette grande ligne qui sépare en deux l'Afrique» (Léopold II à la Reine Victoria, 21 janvier 1883 ; Windsor, Royal Archives, P 19).

[59] STENGERS, J. (voir note 57).

[60] *Ibid.*

[61] STENGERS, J., Léopold II et Brazza en 1882, art. cité, pp. 118-119 ; voir aussi p. 121 et p. 122.

[62] Léopold II imaginait que Brazza, retournant en Afrique, pourrait «se rendre chez Makoko puis remonter le fleuve comme l'éclair et y fonder des protectorats français» (lettre à Strauch du 1er décembre 1882 ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Papiers Strauch).

[63] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, pp. 448 et ss., et King Leopold and Anglo-French Rivalry, pp. 140 et ss.

[64] *Ibid.*

[65] *Ibid.*

[66] Mêmes études, pp. 433-436 et pp. 127-130.

[67] «La position actuelle tend à laisser la France libre en présence du Comité d'études qui, considéré à un point de vue international, constitue une entreprise privée sans juridiction et qui est sujette à être écartée d'une façon sommaire par toute nation qui se croirait lésée dans ses intérêts. Il est évident qu'avec la France sur les lieux, les choses ne resteront pas longtemps dans l'état actuel ... Si l'Angleterre ou l'Amérique voulait prendre l'initiative d'une entente pour déclarer le Congo neutre, ce serait un pas de fait. Dans ce cas, si le Comité d'études donnait une garantie formelle à ces gouvernements de la neutralité de ses stations et de la route — *sauf une taxe légitime pour couvrir les dépenses* (c'est nous qui soulignons) —, la juridiction de l'Association sur les territoires de ces stations s'en suivrait naturellement» (analyse, par Charles Notte, d'une lettre de Kirk à Strauch du 4 avril 1883 ; Arch. Générales du Royaume, Papiers Droogmans ; sur ces analyses de Notte, cf. STENGERS,

J., Léopold II et Brazza en 1882, pp. 106-107 ; Notte n'indique pas quel est le destinataire de la lettre, mais si l'on se réfère, dans les Papiers Strauch, aux archives du Ministère des Affaires étrangères, à une lettre du Roi à Strauch du 7 avril, il n'est pas douteux qu'il doit s'agir de Strauch). Le même jour, le 4 avril, Kirk écrit aussi à Jules Devaux, dans le même sens : «I am of opinion that now the neutrality of the River Congo and an international recognition of the King's work might be secured ... I have no doubt that England and America would readily enter into a declaration of neutrality of the Congo river way while the International might give to these nations a formal pledge that their stations shall be free to all and the road open» (Arch. des Palais royaux, Congo, n° 70).

Sur les relations entre Sir John Kirk et le Roi, cf. ANSTEY, R., Britain and the Congo, *op. cit.*, *passim*. Kirk professait une grande admiration pour l'œuvre de Léopold II. «Assure His Majesty», écrit-il à Devaux en mars 1883 «that I have never ceased to interest myself in advancing his views and the good cause he has taken upon himself» (lettre du 21 mars 1883 ; Arch. des Palais royaux, même dossier).

[68] Jules Devaux à Kirk, 6 avril 1883 ; Arch. des Palais royaux, Congo, n° 1. Le lendemain, le Roi donne des instructions à Strauch pour la réponse qu'il doit adresser lui-même à Kirk. «Voici ce que je voudrais que vous lui disiez ... Le Roi désire beaucoup suivre la marche que vous esquissez ... (Il) vous serait obligé de faire connaître aux personnes compétentes qu'il promettra à chaque nation qui reconnaîtrait l'indépendance et la neutralité des stations fondées par l'Association internationale du Congo que l'Association ne mettra ni de douanes ni de droits de barrière aux stations et à la route pour ce qui concerne les sujets dont les gouvernements auraient reconnu la neutralité et l'indépendance des stations et de la route» (Le Roi à Strauch, 7 avril 1883 ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Papiers Strauch). Strauch envoie cette réponse à Kirk le 8 avril (cf. le résumé dans les analyses de Notte, déjà citées).

[69] Strauch à Mackinnon, 29 avril 1883 ; Londres, School of Oriental and African Studies, Papiers Mackinnon.

[70] LUWEL, M., Gerson von Bleichröder, pp. 96-97.

[71] «An independent State without customs or taxes» (Jules DEVAUX à Sanford, 6 mars 1884 ; BONTINCK, F., Aux origines de l'État Indépendant du Congo, *op. cit.*, p. 177). «Le nouvel État Indépendant de l'Afrique centrale que nous fondons, qui n'aura *pas de douanes* (souligné par le Roi), qui sera accessible à tous, assure la liberté du commerce dans la plus riche vallée de l'Afrique centrale» (note autographe de Léopold II du 27 avril 1884 ; Arch. des Palais royaux, Congo, n° 56). Voir pour la suite, à titre d'exemples, les textes cités dans STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, p. 461 n. 1, et King Leopold and Anglo-French Rivalry, p. 152 n. 92.

[72] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, pp. 475-476 ; King Leopold and Anglo-French Rivalry, pp. 163-164.

[73] Un homme comme Jules Bara, qui avait un esprit incisif, «disait que si l'Acte de Berlin avait permis à l'État du Congo d'exister, il ne lui avait pas laissé de quoi vivre» (VAN DEN HEUVEL, J. 1912. Auguste Beernaert. *Rev. génér.*, novembre 1912, p. 653).

[74] Le Roi à Lambermont, 13 mai 1884 ; Arch. du Ministère des Affaires étrangères, Afrique, Association Internationale du Congo, vol. 3.

[75] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, pp. 472-474 ; et King Leopold and Anglo-French Rivalry, pp. 161-162. Cette interprétation a été contestée par BONTINCK, F., L'entente entre la France et l'Association Internationale du Congo, p. 67, dont l'argumentation cependant ne me convainc pas.

[76] ANSTEY, R., Britain and the Congo, *op. cit.*, p. 171. Encore en décembre 1884, Sir Charles Dilke exhalait sa colère en écrivant : «The King pleads in extenuation of the secret

engagement between the International Association and France, that he does not intend to sell. But, His Majesty might die, and his successor might sell – *would* sell –, at once. The International is on a far way to sink Belgium by destroying the Belgian Crown and merging Belgium in France» (memorandum du 14 décembre 1884 ; Windsor, Royal Archives, P 19, n° 128 a).

[77] STENGERS, J. 1963. Léopold II et la fixation des frontières du Congo. *Le Flambeau*, 46, pp. 169-180 et 196.

[78] Id., pp. 184-185.

[79] Bonne vue d'ensemble dans ANSTEY, R., Britain and the Congo, *op. cit.*, qui peut être complété aujourd'hui par de nombreuses sources dont Anstey n'avait pu disposer.

[80] Zur Entstehungsgeschichte des Kongostaates. *In* : Aus den Archiven des belgischen Kolonialministeriums, 1. Folge, Berlin, 1918, p. 69 et pp. 73-74 ; STENGERS, J., Léopold II et la fixation des frontières, pp. 172-174. Le roi s'ouvre aussi de ses objectifs à Lord Granville : «Voulant faire traverser l'Afrique Centrale par une ligne de stations et de territoires libres et francs» (lettre du 6 mars 1884 ; Public Record Office, Granville Papers, GD 29/156).

[81] Public Record Office, F.O. 84/1821.

[82] Morton au Secrétaire d'État, Paris, 8 janvier 1885 ; Washington, National Archives. «The chances of life of such a state in our century seem to be slim», écrivait D. DE LEON en 1886 (The Conference at Berlin on the West African question. *Political Science Quarterly*, **1** (1886), p. 136).

[83] STENGERS, J. 1985. King Leopold's Congo. *In* : The Cambridge History of Africa, t. **6**, publ. sous la dir. de OLIVER, R. & SANDERSON, G. N., Cambridge, pp. 318-320.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 77-146 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 77-146 (1988)

LES TRAITÉS DE STANLEY ET DE SES COLLABORATEURS AVEC LES CHEFS AFRICAINS, 1880-1885

PAR

C. DENUIT-SOMERHAUSEN *

L'histoire de la colonisation belge en Afrique a retenu, comme préalable à la fondation de l'État Indépendant du Congo, la phase de conclusion de traités avec les chefs africains. Ces traités étaient destinés à établir les droits, sur des territoires africains, du Comité d'Études du Haut-Congo ou de l'Association Internationale du Congo, ou encore de l'Association Internationale Africaine, selon la dénomination utilisée, à différentes périodes, pour désigner l'entreprise lancée par Léopold II. On a parlé de centaines de traités ; en novembre 1884, W. F. Tisdel, le consul américain à Boma, en relevait 394 conclus dans le bassin du Congo et le Niadi-Kwilu [1] **.

Quelques-uns de ces textes — fort peu — ont été publiés. Stanley en a fait connaître par son livre *The Congo and the Founding of its Free State* (1885). Les Portugais ont, vers la même époque, transmis quelques textes qui ont été publiés par la Grande-Bretagne. Les agents de Léopold II en Afrique, Coquilhat, Liebrechts, Pechuel-Loesche, ont évoqué ces traités dans leurs livres de souvenirs.

Aussi ces textes ont-ils donné lieu à quelques études. STENGERS (1969, pp. 433-452) a magistralement mis en évidence les différentes phases de l'évolution des traités. De 1880 à 1882, Léopold II demandait la négociation de cessions de terrains, assorties de privilèges d'exploitation exclusifs en faveur du Comité d'Études. Dans une phase de transition se situant dans le courant de l'année 1882, le Roi songea à mettre les chefs africains sous la suzeraineté du Comité. Enfin, à partir de la fin de 1882, le Roi voulut des traités à portée politique, de façon à pouvoir opposer des droits souverains aux revendications de la France. C'est à cette époque que commence le processus de reconnaissance de la souveraineté du Comité d'Études ou de l'Association Internationale du Congo. Au travers des traités, MUMBANZA MWA BAWELE (1985) a étudié, dans une perspective africaine, les relations entre Africains et Européens. Enfin,

* Licenciée en histoire, M. A. ; Rue des Taxandres 6 boîte 3, B-1040 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 97-99.

VELLUT (1985) a relevé les réactions négatives des Africains aux traités conclus dans le Bas-Fleuve de 1882 à 1885.

Cependant, il n'existait aucun répertoire des centaines de traités dont l'historiographie gardait le souvenir. Nous avons donc voulu repérer tous les traités qui subsistent dans les archives. Aux Archives africaines du Ministère belge des Affaires étrangères, nous avons systématiquement dépouillé le dossier contenant les traités [2]. Nous avons en outre pu bénéficier des résultats de la recherche menée depuis de longues années par J. Stengers dans les archives du Musée royal de l'Afrique Centrale à Tervuren, du Quai d'Orsay, du Ministère belge des Affaires Étrangères et du Ministère belge des Colonies, ce dernier fonds d'archives étant actuellement conservé aux Archives Africaines. Monsieur Stengers a bien voulu nous communiquer les textes des traités qu'il avait trouvés, de même que divers textes se rapportant à l'élaboration ou à la conclusion de ceux-ci. Il nous a également fait bénéficier de ses judicieuses remarques. Nous l'en remercions très vivement et nous le prions de trouver ici l'expression de notre profonde reconnaissance.

Nous présentons ici, sous forme d'un tableau (annexe 1, p. 000), le relevé intégral des traités qui ont pu être retrouvés. Il mentionne, dans l'ordre chronologique, 257 traités. Par rapport au nombre habituellement cité de 400 ou 500 traités, cet échantillon de 257 textes peut être considéré comme largement représentatif. Pour chacun, nous avons indiqué les données suivantes, qui permettent d'analyser différents aspects des traités :

- la date ;
- les noms des signataires européens, le nom du principal signataire étant inscrit en capitales ; si le traité conservé est le document original, ce nom est souligné ;
- les districts ou territoires concernés – ou, à défaut de localisation, les noms des chefs ;
- le bénéficiaire, c'est-à-dire la dénomination de l'organisme au nom duquel les Européens ont agi ;
- la langue européenne du traité et le modèle de texte utilisé ;
- les clauses essentielles ;
- les contreparties offertes aux Africains, cadeaux ou rentes ;
- la référence au lieu de conservation ou d'édition.

Le premier traité que nous connaissons date du 13 juin 1880. C'est le seul conservé pour 1880 et nous n'en avons aucun pour 1881. Treize traités datent de l'année 1882, 69 de 1883 et 126 de 1884. Pour 1885, nous en trouvons encore 45, conclus par Vangele dans le Haut-Congo, par Storms sur la rive occidentale du lac Tanganyika et par l'expédition Wissmann dans le bassin du Kasai. Enfin, trois traités sont incomplètement datés ou sans date [3]. Nous n'avons retenu que les textes concernant l'entreprise de Léopold II, qui aboutira

à la fondation de l'État Indépendant du Congo. Des conventions de droit privé, telles que celles conclues à Boma par Gillis pour la maison de commerce qu'il représentait ou celle conclue par Grant Elliott pour l'utilisation de la colline de Sirdhana où l'Association voulut ériger un sanitarium [4] n'apparaissent donc pas dans notre tableau.

Les signataires européens des traités sont les agents envoyés en Afrique par Léopold II. Par ordre chronologique d'apparition dans le tableau et en ne citant que le principal signataire, nous relevons les noms de Stanley, Antoni-Banister Swinburne, Moritz-Edward Pechuel-Loesche, Louis Valcke, Edmond Hanssens, Théodore Arthur Nilis, Émile Parfonry, Liévin Van de Velde, Henri Avaert, Alphonse Vangele, J. Grant Elliott, Mikić, Édouard Destrain, R. Francis Vetch, Dragustin Lehrman, Edward Spencer Burns, Charles Liebrechts, Guillaume Van Kerckhoven, Alexandre Delcommune, Théodore Westmark, Joseph Giel, Camille Coquilhat, Arvid Wester, Guillaume Casman, Émile Storms, Herman von Wissmann, Curt von François, Hans Mueller, Ludwig Wolff. Tous nous sont connus [5]. Le nom de Giel, signataire d'un traité connu par une copie (n° 160), s'orthographie en réalité Gill. Cet Anglais avait été engagé le 1er juillet 1883 par le Comité d'Études du Haut-Congo pour le recrutement des Haoussas [6] et fut envoyé en septembre 1884 à Accra. Sans doute fut-il adjoint quelque temps auparavant au capitaine Seymour Saulez, chef de Léopoldville (Kintamo) et agent de l'Association Internationale du Congo [7] ; en effet, Gill conclut le traité n° 160 du 26 mars 1884 au nom de Saulez.

Ces hommes agissaient pour Léopold II. Mais l'organisme derrière lequel celui-ci s'abritait pour tenter de réaliser son grand dessein commercial d'outre-mer, puis son dessein politique, changea plusieurs fois de dénomination. Nous le constatons également dans les traités. Alors que le Comité d'Études du Haut-Congo avait été dissous le 17 novembre 1879, de nombreux traités utilisent cette dénomination de 1880 à 1885. C'est d'ailleurs la seule utilisée jusqu'en juillet 1883. On trouve la dénomination «Comité d'Études du Haut-Congo» aussi bien dans les textes anglais que français. Nous avons pu relever différents modèles de traités ou textes stéréotypés que nous publions en annexe. Le modèle le plus fréquemment utilisé, le modèle b, est rédigé au profit du Comité d'Études du Haut-Congo. En janvier et février 1885, Vangele l'utilisera encore (nos 211, 213-224, 227-236), de même que Liebrechts en mars 1885 (n° 237).

D'autre part, à partir du 30 juillet 1883, Vangele utilise aussi un modèle de traité (c ou c') qui a la particularité de désigner comme bénéficiaires à la fois le Comité d'Études du Haut-Congo et l'Expédition Internationale du Haut-Congo.

L'expression «Association Internationale du Haut-Congo» apparaît dans le modèle de traité e que seul Vetch utilisera, dès la fin de 1883 (nos 82 et ss.).

On la trouve également dans le traité conclu par Gill le 26 avril 1884 (n° 160) et, en français, dans les traités allemands de l'expédition Wissmann, datant de mars à juillet 1885 (nos 238 et ss.).

Alors que la première mention authentique de l'Association Internationale du Congo (A.I.C.) apparaît sous la plume de Léopold II le 9 octobre 1882 [8], cette expression est reprise dans les traités de Van Kerckhoven (nos 135 et ss.) et de Delcommune (nos 148 et ss.) à partir d'avril 1884. On la trouve également dans les traités de Casman de décembre 1884 (nos 205, 207-209).

Enfin, nous avons constaté une résurgence, en 1883, 1884 et 1885, de l'Association Internationale Africaine (A.I.A.) créée par la Conférence Géographique de Bruxelles de 1876. L'A.I.A. est mentionnée dans plusieurs traités de Stanley (n° 53, 22 septembre 1883 ; n° 58, 24 septembre 1883 ; n° 118, 26 mars 1884 ; n° 127, 31 mars 1884 ; nos 131-132-133, 1er et 2 avril 1884 ; n° 147, 19 avril 1884), dans ceux de son adjoint, Spencer Burns (nos 119-125, mars 1884) et dans ceux de Storms, qui était au service de l'A.I.A. (nos 206, 210, 212, 225, 226 de décembre 1884 et janvier et février 1885).

Nous avons tenté de localiser les districts ou territoires qui font l'objet des traités. Tous n'ont pu être identifiés. À défaut de localisation précise, nous avons parfois pu repérer la zone concernée dans laquelle nous indiquons alors les numéros d'ordre des traités. Les cartes présentées en annexe 2 donnent une vue d'ensemble de ces territoires. De nombreux traités ont été conclus dans le Bas-Congo, depuis Boma jusqu'au Stanley-Pool, sur les deux rives du fleuve. Au nord du fleuve, jusqu'au Chiloango et jusqu'aux stations de Stéphanieville et de Philippeville, la région du Mayombe a également fait l'objet de tractations, surtout le long des cours d'eau au nord de Boma, ou, plus à l'est, le long de la rivière Ludima et de la Mata. Les agents de Léopold II ont aussi acquis des territoires à l'embouchure du Kwilu.

La deuxième zone importante est celle du Haut-Congo, depuis le Stanley Pool jusqu'aux Stanley Falls. Au fur et à mesure de la remontée du fleuve, des traités ont été conclus sur les deux rives, notamment à des endroits stratégiques tels que les confluents. La rive gauche a été surtout visitée jusqu'au confluent de la Lulonga. La station des Bangalas, à Iboko, sur la rive droite, est le centre d'une région où l'Association s'implante. Puis, à partir d'Upoto, les deux rives font à nouveau l'objet de traités, jusqu'aux Stanley Falls, où les agents de l'Association se heurtent aux Arabes.

Deux zones sont encore à noter : celle de Mpala (qui n'est pas indiquée sur nos cartes), sur la rive occidentale du lac Tanganyika, à la hauteur de Karema, ainsi que celle parcourue par l'expédition Wissmann en 1885, le long du cours de la Lulua puis du fleuve Kasai.

Le contenu des traités a varié selon les époques, nous l'avons dit, mais aussi selon les différents agents qui les ont conclus et selon les régions où ceux-ci ont travaillé. Nous avons voulu relever les similitudes, dégager des modèles de traités ou textes stéréotypés qui étaient systématiquement utilisés.

Première phase : 1880-1882

Dans une première phase, de 1880 à 1882, les traités ne sont pas rédigés suivant un formulaire immuable. On note assez bien de variété d'un texte à l'autre. Ils contiennent essentiellement deux types de clauses : d'une part, de petites concessions de terrains pour l'établissement des stations ; d'autre part, des droits réservés au Comité d'Études, à l'exclusion de tout étranger, et permettant l'utilisation ou l'exploitation du territoire.

Le traité conclu par Stanley le 13 juin 1880 (n° 1) avec les chefs de Vivi en est un premier exemple. La première station du Comité d'Études a été fondée à Vivi fin septembre, début octobre 1879. Les négociations avec les chefs se sont ensuite poursuivies. Stanley leur avait promis des étoffes, des mouchoirs, de l'alcool et d'autres choses encore. Le 1er février 1880, Stanley discute avec les chefs de Vivi pour être reconnu comme le seul «mundele» de Vivi et Nsanda et avoir le droit exclusif d'admettre la présence d'étrangers à Vivi (Stanley, 1885, vol. **1**, p. 156). Le traité n° 1 constitue l'aboutissement de ces négociations. Seul le Comité d'Études a le droit d'occuper et d'améliorer le rivage du fleuve qui borde le district de Vivi, ainsi que d'y construire. Il a encore le droit exclusif d'aménager des voies de communication (routes, chemins et ponts), de cultiver toute partie du district, à l'exception de ce qui est nécessaire à la subsistance des Africains, d'y faire le commerce. Enfin, il a le privilège de la protection des chefs «contre tous les natifs violents, les voleurs ou les intrus sans manières de n'importe quelle couleur». Cette clause de protection se retrouvera dans de nombreux traités ; il s'agit d'un type de contrepartie offerte par l'Européen.

Il n'est pas question, à proprement parler, de cession de propriété d'un terrain ou d'un territoire. Les chefs donnent l'autorisation d'occuper un terrain, en échange d'une redevance périodique. Dans les traités suivants, l'on parlera de cession de territoire. Ceci montre que, dans un premier temps, Stanley et ses collaborateurs s'en sont tenus à la forme traditionnelle des traités conclus par les commerçants européens du Bas-Congo avec les chefs indigènes pour la cession du terrain de leurs factoreries. Ceci signifie aussi que, quoique certains traités cédassent au Comité d'Études la propriété des terres, dans l'esprit des chefs cependant – et suivant la conception africaine de l'incessibilité des terres – celles-ci devaient certainement demeurer «leurs» terres – à preuve la redevance qu'on leur paierait périodiquement. On en verra une preuve dans une clause, assez rare, du traité du 12 octobre 1882, concernant la station de Léopoldville (n° 5) : les chefs confirment l'autorisation qu'ils avaient accordée précédemment au Comité d'Études, de sous-louer éventuellement une partie du terrain. Les traités reposent ainsi sur une équivoque juridique, puisque les deux parties les entendaient chacune selon une conception différente de la propriété.

Aucun traité de l'année 1881 n'a été conservé dans les archives. Mais une lettre de Stanley à Strauch du 23 juin 1881 témoigne du fait que l'on négociait

véritablement et longuement avec les chefs et qu'il n'y avait moyen d'obtenir que de petites concessions, là où le terrain n'était ni cultivé ni habité par les Africains [9].

Les instructions concernant les droits à obtenir étaient données par Bruxelles. Une lettre datée du 7 juillet 1881, de Strauch à Otto Lindner, qui recevait alors pour mission de faire une reconnaissance dans le Niari-Kwilu pour examiner la possibilité d'établir une voie de communication entre le Stanley Pool et la côte dans cette région, révèle ce qu'étaient les avantages que Léopold II jugeait alors nécessaires :

- l'obtention, en pleine propriété, de terrains aussi étendus que possible ;
- le droit exclusif d'ouvrir des routes et d'établir des péages afin d'indemniser le Comité d'Études des frais de construction et d'entretien (le terrain nécessaire pour l'établissement de ces routes et une bande de chaque côté deviendraient la propriété du Comité d'Études) ;
- le droit d'exploiter les mines ;
- le droit d'exploiter les forêts, d'y chasser, de récolter le caoutchouc, le copal, le miel, la cire et de façon générale tous les produits naturels que l'on peut y trouver ;
- la possibilité de requérir des indigènes pour les travaux de la station, pour couper les arbres, pour le portage, etc. ;
- le droit de commercer librement avec les indigènes et d'acheter leurs récoltes ;
- l'assurance que les hommes, les propriétés et les biens du Comité d'Études seraient respectés et défendus par la force, si nécessaire, contre les attaques d'indigènes d'autres districts [10].

D'une façon générale, ces clauses se retrouvent dans l'ensemble des droits exclusifs d'exploitation énumérés dans les premiers traités, mais aussi dans bon nombre de textes des phases ultérieures.

Une vingtaine de textes contiennent une clause précise concernant la fourniture par les chefs, de travailleurs, pour lesquels une rémunération est prévue. Parfois (n^{os} 30, 32), une phrase ajoutée à la clause marque, peut-être, une restriction émise par les chefs : il est précisé que «les réquisitions ne peuvent être faites qu'après la moisson». Dans un autre cas, un traité conclu par Wissmann en 1885 (n° 238) prévoit la fourniture d'un «tribut en provision de bouche», tous les trois mois, à la station de Luluabourg.

Un autre avantage exigé par Léopold II causa, lui, plus de difficultés. Le droit de lever des péages sur les routes établies par le Comité, ou la suppression du droit de passage que les chefs pouvaient exiger, figurent dans plusieurs textes (n^{os} 8, 9, 11 et tous les traités rédigés selon le modèle a ou a'). Pechuel-Loesche (1887, p. 190) releva que l'application de cette clause menaçait les intérêts des Africains et provoquait dès lors des réactions hostiles. Les redevances usuelles

de passage constituaient en effet une importante source de revenus pour les chefs.

Nous conservons les traités conclus en 1882, pour plusieurs stations du Comité d'Études. Le 8 mai 1882 (n° 2), les chefs d'Isanghila autorisent la construction d'une station sur leurs terres et cèdent un terrain à cet effet. Les étrangers sont exclus de ce territoire. A Léopoldville, le 12 octobre 1882 (n° 5), Hanssens et ses collaborateurs obtiennent du roi Makoko et des chefs Ngamberingé et Kimpalabala la confirmation de la cession du terrain, bien délimité, sur lequel ils avaient antérieurement autorisé Stanley à construire une station. Ils confirment également les droits, excluant tout étranger, qu'ils avaient octroyés : occuper et améliorer le terrain, y construire, y ouvrir des voies de communication, y établir des plantations et y pratiquer des coupes, y faire le commerce. Les agents du Comité s'efforcent aussi d'obtenir des droits sur les abords du fleuve. A défaut de larges concessions territoriales, expliquait Stanley en juin 1881, il avait acquis à Manyanga, un chemin qui menait au débarcadère [11]. A Léopoldville, Hanssens s'assure la cession de tous les droits des chefs sur «les Îles, Îlots, bancs de sable et chutes à l'embouchure de la Djoué» (n° 5). Le 19 octobre 1882, Hanssens conclut un traité semblable de confirmation des droits du Comité sur le terrain où a été établie la station de M'Suata (n° 7). Aux droits d'exploitation énumérés dans le traité de Léopoldville (n° 5) s'ajoute celui de recueillir ou d'exploiter les produits minéraux ou végétaux. Continuant à remonter le fleuve, Hanssens négocie encore, en novembre 1882, avec Ibaka, le chef du district de Bolobo. Ibaka lui cède (n° 10) la jouissance (il n'est pas question de cession de propriété) d'un terrain bien délimité, comprenant tout l'espace non bâti situé entre deux villages. Cette cession de terrain est assortie des mêmes droits exclusifs que dans les traités précédents conclus par Hanssens.

Le 20 octobre 1882, Valcke obtient la cession de la propriété d'un terrain bien délimité, appartenant aux chefs Lutete, de Loufountchou, et Makito, de Kimbanda (n° 8). Ceux-ci autorisent le Comité d'Études à y construire des habitations, des magasins, et à y faire des cultures. Ceci vise l'établissement d'une station, à Lutete ou dans les environs, station dont Vangele obtient le commandement [12]. Les autres droits obtenus par Valcke sont valables pour l'ensemble des territoires de ces deux chefs et excluent tout étranger non agréé par le Comité. Seul le Comité a l'autorisation de tracer des routes et de faire le commerce. Il semble que les chefs aient été très désireux de commercer avec les agents du Comité. Le texte révèle des négociations sur des points précis : «Le Comité s'engage à faire le commerce dans son établissement si des produits sont présentés en vente à des prix rémunérateurs. Ces transactions commenceront au plus tard du jour où les constructions de la station seront terminées. (...) Ces chefs s'engagent (...) à autoriser le personnel de la station à fréquenter leurs marchés et y acheter, en se soumettant aux usages du pays».

Lors d'une réunion tenue à la station de Vivi, le 3 décembre 1882, le lieutenant Liévin Van de Velde conclut un traité (n° 12) avec les chefs du district de Kionzo, situé à proximité de Vivi, sur la rive droite du fleuve. Le document mentionne les noms de 24 chefs, mais seules quatre croix au crayon figurent à côté des quatre premiers noms. Le traité octroie au Comité d'Études la concession de toutes les voies de communication, le droit de lever des péages et le droit d'exploiter les ressources naturelles du territoire. Le Comité est le bénéficiaire exclusif de ces droits. A l'exception de cette dernière clause, caractéristique de la première phase de l'évolution des traités, l'énumération des droits est manifestement inspirée d'un modèle de traité qui sera fréquemment utilisé par la suite, lors de la phase des cessions de souveraineté. C'est le modèle que nous avons symbolisé par la lettre a (voir annexe 3) et que l'on trouve, non daté, dans les Papiers Lindner [13]. Van de Velde a également repris dans ce modèle, textuellement cette fois, la clause selon laquelle les chefs s'engagent à joindre leurs forces à celles du Comité pour repousser d'éventuelles attaques «de la part d'intrus de n'importe quelle couleur».

Strauch avait en effet envoyé à Van de Velde un modèle de traité. Dans une lettre à Strauch datée du 4 décembre 1882, soit le lendemain de la conclusion du traité n° 12, Van de Velde annonce le grand succès de ses démarches. Plusieurs contrats ont été signés pour la concession du terrain appartenant aux districts de Kionzo, Yellala, N'Sala Kidongo, N'A'Zougou, Ganghila, Nsanda et Sadika-Banzi, districts qui dépendent de quarante princes. Tous ceux-ci, à l'exception des chefs de Kionzo, ont déclaré qu'ils acceptaient toutes les conditions du traité, qui leur avait été traduit par l'interprète de Van de Velde. Les princes de Kionzo, eux, ont fait valoir qu'ils avaient déjà cédé du terrain à trois factoreries de la maison hollandaise. Van de Velde leur a alors proposé de leur acheter tout leur terrain sauf celui occupé par les Hollandais. Ils ont accepté et Van de Velde devait alors faire mesurer ce dernier terrain [14]. C'est probablement là la raison de l'absence de clause de cession de propriété dans le traité n° 12, concernant le district de Kionzo. Les autres traités, dont nous n'avons pas trouvé de copie dans les archives, comportaient sans doute l'ensemble des clauses du modèle a.

Durant le premier trimestre de 1883, Stanley rédigera encore des traités qui donnent au Comité d'Études des avantages exclusifs, énumérés de façon sommaire, cette fois, sans que l'on parle de cession de propriété ni, comme c'est déjà le cas ailleurs à cette période, de cession de souveraineté. Ces textes, datés l'un du 1er février 1883, l'autre du 29 mars 1883, concernent le district de Kimpoko, au Stanley Pool. Ils se présentent sous la forme d'une déclaration des chefs, Gambiele pour le premier (n° 18), Ngoumou pour le second (n° 21). Ceux-ci accordent à Stanley ou à son représentant «the sole privilege for an undefinite period, of occupying, improving or building upon any part of the

territory». En outre, seul le Comité d'Études ou une personne autorisée par lui peut s'installer dans le territoire en question.

Les traités de cette première phase sont ceux qui gêneront Léopold II par la suite, en raison des privilèges exclusifs qui seront dénoncés avec véhémence par les Portugais et parce qu'il n'y figurait pas encore de clause de cession de souveraineté.

Deuxième phase : 1882, l'année de transition

L'année 1882 constitue une étape intermédiaire dans l'évolution des traités. Sur instructions venues de Bruxelles, les agents du Comité s'efforcent d'obtenir de grandes concessions de terrains, aussi vastes que possible, mais il s'agit toujours de la propriété. En même temps commence à se dessiner l'idée politique qui aboutira dès la fin de l'année à la phase d'acquisition de la souveraineté. Les instructions données à Pechuel-Loesche le 15 janvier 1882 en témoignent. On lui demande d'obtenir «des concessions les plus larges possible de terres, pour la culture et la fondation de stations». En outre, «les traités devraient nous assurer le droit de conseiller et nous mêler aux affaires des indigènes pour qu'il soit possible de les conduire imperceptiblement sur le chemin du progrès, d'améliorer leurs mœurs et éventuellement de détruire les causes de leur dispute et de leur guerre d'extermination qui actuellement ne sont que trop nombreuses entre peuples voisins» [15].

Le 27 mars 1882, le Comité envoie des instructions plus précises à Stanley. On lui demande de prendre comme modèle des traités qu'il doit chercher à conclure, la concession obtenue des sultans de Bornéo. Cette concession comportait, outre la propriété de territoires immenses, des privilèges qui sont l'apanage de la souveraineté, tels que le droit de rendre la justice, de battre monnaie, de lever des troupes et d'organiser une force publique. La Compagnie de Bornéo a, par la suite, reçu de la Reine d'Angleterre une charte d'incorporation. Mais les débats ont fait apparaître que les droits souverains dont elle jouissait étaient antérieurs à l'octroi de la charte [16]. Cet exemple a eu une influence capitale sur les idées du Roi. Il a considéré, dès lors, qu'il était possible que son entreprise se vît, elle aussi, reconnaître des prérogatives de nature gouvernementale.

Le 14 septembre 1882, le cas de la Compagnie de Bornéo est également cité à Peschuel-Loesche, comme un exemple à suivre. Strauch lui enjoint d'inclure dans les traités, non seulement la cession du plein droit de propriété sur des étendues de terre les plus grandes possible, mais aussi la souveraineté (Herrschaft) sur les districts qui ne seraient pas cédés. Notons qu'on lui recommande aussi d'acquérir les îles des fleuves et les points aux embouchures des rivières qui commandent la navigation [17]. Les agents du Comité seront attentifs à cette recommandation. Nous avons déjà relevé qu'à Léopoldville, Hanssens

s'assure des droits sur l'embouchure de la rivière Djué (n° 5). Plus tard, Van Kerckhoven (n° 163, 28-4-1884 et n° 170, 6-5-1884) mais aussi Wissmann (n^{os} 247-250, juin 1885) feront des traités spéciaux pour s'assurer la propriété des rives.

L'idée politique que transmettent les instructions de Bruxelles au cours de 1882 se traduit de façon différente dans plusieurs traités. Dans le traité de Manyanga, conclu par Pechuel-Loesche le 13 août 1882 (n° 3), une clause règle le droit d'intervention politique : «all the public affairs of the population of the acquired and protected district Manyanga : quarrels among the chiefs themselves, elections of successors of defunct chiefs, questions of contention with neighbouring tribes, which might lead to serious conflicts, must be settled at the Station of Manyanga and put under the arbitration of such members of the Expedition as are present at the Station». Et le principal chef de Manyanga reçoit le drapeau de l'Expédition, c'est-à-dire le symbole matériel de l'autorité. Dans ce cas, Pechuel-Loesche a d'ailleurs obtenu la cession de propriété du district entier.

Dans le traité de N'Gombi, du 24 septembre 1882 (n° 4), notons une formule plus vague : «le Comité promet aide et assistance au peuple qui reconnaît son autorité». Enfin, le traité du 14 octobre 1882, conclu dans la région de Manyanga (n° 6), stipule que les chefs de Ndandanga et de Mbanza «reconnaissent l'autorité des agents du Comité d'Études du Haut-Congo». Celui-ci «promet aide et assistance aux peuples» de ces territoires. En outre, les chefs reconnaissent au Comité un droit d'arbitrage. Il est certain, dans ce cas-ci, que les chefs n'avaient absolument pas compris ce dont il était question. En effet, fort inquiets de ce que contenait ce mystérieux document qu'était le traité, ils prièrent un missionnaire baptiste, Bentley, de leur rendre visite, ce que fit ce dernier le 11 novembre 1882. Ils montrèrent l'enveloppe à Bentley, qui lut le traité rédigé par Nilis et en expliqua le contenu aux chefs. Ceux-ci, raconte Bentley, furent bien soulagés de constater qu'il ne s'agissait pas de meurtre, ni de brûler des villages [18]. En ce qui concerne l'occupation du terrain, les chefs avaient cependant excepté de la cession de leur territoire le terrain occupé par la Baptist Island Mission. Si celle-ci cessait de payer la redevance ou quittait le terrain, ce dernier pourrait être concédé au Comité d'Études.

Troisième phase : les cessions de souveraineté

En octobre 1882, l'idée des droits souverains se précise dans l'esprit de Léopold II. Le 5 octobre, il écrit à Strauch : «Un de ces jours il sera important que vous remettiez un modèle de traité avec les chefs soit pour acheter des terres au moyen d'un tribut soit pour leur faire compléter par le même moyen notre protectorat». Le 15 octobre, il écrit : «La lecture des traités conclus par Stanley avec les chefs ne me satisfait pas. Il faut y ajouter au moins un article portant

qu'ils nous délèguent leurs droits souverains sur les territoires qui font l'objet desdites conventions. (...) Ce travail est important et urgent. Il faut que ces traités soient aussi courts que possible et qu'en un article ou deux, ils nous accordent tout» [19].

Le premier traité qui réalise sans aucun doute les instructions du 14 septembre 1882 à Pechuel-Loesche (que celui-ci a reçues avant son départ puisqu'il les cite dans son livre) est le traité du 29 octobre 1882 (n° 9) conclu par Valcke. Pour la première fois, il est dit que les chefs de Sello «reconnaissent la souveraineté dudit Comité». Il n'est pas question de cession de propriété. Le Comité d'Études obtient aussi le droit exclusif de construire sur leur territoire des routes, des maisons, des magasins et d'y faire des cultures. Quant au commerce, il est exclusivement réservé au Comité d'Études à partir «du jour où ledit Comité commencera à faire le commerce dans son établissement de Lutete». Le Comité promet aux chefs «aide et protection». Il ne s'agit pas là d'une clause nécessairement liée au concept de souveraineté. Elle apparaît en effet dès les premiers traités. C'est plutôt une forme de contrepartie, une promesse d'aide de la part du mieux armé, en échange du droit d'établissement.

A partir du moment où les agents du Comité ont reçu pour instructions de conclure des traités de cession de souveraineté, certains reviennent chez les chefs qui avaient précédemment donné l'autorisation au Comité de s'établir sur leurs terres. Ainsi, Parfonry fait signer aux chefs Massouna-Mampouya et Nzou-Lalou d'Isanghila, le 15 novembre 1882, un traité (n° 11) rédigé selon le modèle a, qui complète le traité conclu par Swinburne le 8 mai 1882 (n° 2). Il fait de même le 18 janvier 1883 (n° 17) avec le chef Ndombi-Mbongo, des environs d'Isanghila. Ce sont là les premiers exemples de traités rédigés exactement selon le modèle donné par Strauch.

Cette formule de traité stipule la cession de propriété d'une partie de territoire et la cession des droits souverains sur cette partie. Elle assure en outre au Comité d'Études des droits valables dans toute l'étendue des états des chefs : la concession des voies de communication, le droit de lever des péages sur ces voies, le droit de commercer, tous les droits d'exploitation du sol, ainsi que le droit de pêcher. Ces privilèges ne sont plus, selon ce modèle, exclusivement réservés au Comité d'Études. Le tableau présenté en annexe signale cependant plusieurs cas où le modèle sera modifié à cet égard. Sans doute emportés par l'habitude, les agents du Comité inscriront encore des droits exclusifs dans plusieurs conventions.

Au début de cette nouvelle phase, les traités de Hanssens s'inspirent du modèle a pour certaines clauses. Dans un cas, chez le chef Makuentcho, le 29 décembre 1882 (n° 14), Hanssens obtient tout : la propriété du territoire entier du chef, les droits souverains sur ce territoire et des privilèges d'exploitation exclusifs [20]. Trois jours plus tard, Hanssens se trouve dans un territoire voisin, dans le secteur sud du confluent du fleuve Congo et de la Woutimi. Il

conclut un traité semblable (n° 15), à la différence que la cession de propriété est simplement prévue : le Comité d'Études pourra obtenir «sur simple demande», les terrains nécessaires à la création de son établissement. En outre, un article limite singulièrement la cession des droits souverains : «Le Comité ne pourra permettre à aucune personne étrangère de s'installer sur le territoire spécifié à l'art. 1 (c'est-à-dire tout le territoire du chef) sans l'assentiment formel du chef Nga Ndele», ce qui laisse deviner une attitude ferme du chef face aux prétentions de Hanssens.

Le modèle a va être très vite employé comme formule passe-partout dans de nombreux traités. Conçue, de toute évidence, pour une cession d'une partie seulement du territoire (voir en annexe 3 l'article 6 qui, sans cela, est incompréhensible), la formule a été utilisée, contre toute logique, et finalement de manière régulière, pour la cession du territoire entier. L'article 6 était maintenu cependant ; l'on ne prenait pas la peine d'adapter le formulaire. Ce sera le cas du traité conclu à Palaballa, le 7 janvier 1883, par Van de Velde (n° 16). Les chefs cèdent la propriété de leurs territoires entiers ; la formule «les territoires compris dans leur apanage» remplace celle des «territoires compris dans les limites suivantes : ...»

Le traité de Palaballa, dont plusieurs copies sont parvenues jusqu'à nous (voir tableau, n° 16), a eu un certain retentissement à l'époque. Greshoff, le gérant à Boma de la compagnie hollandaise N.A.H.V., a pu prendre copie de l'original au cours d'une expédition vers le Stanley Pool. Il l'a communiqué aux Portugais qui l'ont publié [21]. La France également en a eu copie par le lieutenant Cordier. En transmettant le texte, Cordier fit remarquer les dangers qu'il représentait pour la liberté du commerce dans la région :

> Palla Balla est un pays sittué (*sic*) sur la rive droite du Congo à peu prés à la hauteur de Vivi. C'est le point par lequel passe tout le commerce arrivant au bas Congo, et son accaparement par l'association internationale qui se propose d'en interdire l'accés à tout le monde équivaudrait à la ruine des négociants de toute nationalité établis en aval et notamment à l'embouchure du fleuve [22].

La publication de ce traité suscita de telles réactions que, le 19 avril 1884, Stanley conclut un nouveau traité (n° 147) avec les chefs de Palaballa. Ce texte était destiné, dit-il dans le préambule, à expliquer la signification et l'esprit des termes «cession de territoire» que l'on trouve dans le traité de Van de Velde. Le traité supplémentaire de Stanley tend à prouver que la cession portait sur la souveraineté (le texte anglais dit : «suzerainty», la traduction française de l'époque porte : «souveraineté») et qu'il ne s'agissait pas d'achat du sol. Il rappelle que les chefs ont concédé à l'Association Internationale Africaine le droit d'arbitrage, celui de gouverner et de décider qui peut s'établir dans le district ; enfin il rappelle que les chefs ont accepté le drapeau de l'A.I.A. comme le symbole de la «suzeraineté» de cette association. Bref, Stanley cherchait à effacer tout ce qui pouvait apparaître comme une appropriation du district.

Les cessions de souveraineté vont se multiplier rapidement et les agents du Comité d'Études effectueront de véritables tournées de «treaty-making». Nous énumérons plus loin celles que nous avons relevées. Stanley reste cependant à l'écart de cette activité. Ses traités suivent rarement l'un des modèles que nous avons notés. En 1883, alors que d'autres agents obtiennent la cession de la souveraineté et des droits énumérés de façon très précise, Stanley continue à demander pour le Comité d'Études des droits exclusifs, rédigés en termes généraux. Ses traités organisent manifestement la dépendance politique des chefs à l'égard du Comité, sans que le terme de souveraineté, cependant, n'apparaisse. Le traité général de Léopoldville (Ntamo) (n° 22) avec plusieurs chefs de la région en est un exemple [23]. Les chefs se mettent sous la protection et le patronage du Comité d'Études et ils adoptent le drapeau de celui-ci en signe d'alliance. Ils réservent leur territoire au Comité d'Études, qui seul aura le droit d'autoriser un étranger à venir l'exploiter. Enfin, les chefs déclarent n'avoir pas d'autre accord écrit avec qui que ce soit et s'engagent à n'en pas conclure sans l'accord du représentant du Comité à Léopoldville. Le même jour, 9 avril 1883, Stanley fait signer à cinq autres chefs de la région de Ntamo un texte très proche du précédent. C'est le deuxième modèle de traité qui apparaît (voir le modèle b en annexe 4). Celui-ci sera très fréquemment utilisé par Valcke, Swinburne, Hanssens, Liebrechts, Wester, Casman et Vangele.

Si le terme de souveraineté n'apparaît pas dans ces traités, c'était bien cela que Stanley avait à l'esprit. Dans son livre, il résume de la façon suivante la clause principale du traité de Léopoldville :

> The next day [le 9 avril 1883] a treaty was made uniting all the chiefs of the Wambundu, Kintamo and the Association in a confederation for the preservation of peace in the region south and west of Stanley Pool. The chief sovereign power was vested in the Association, which reserved to itself the power to declare war, and to arbitrate on all questions likely to endanger the peace. It was also further stipulated that no foreigner could enter any district belonging to any of the confederated chiefs without a recommendation from the officers of the Association, who would guarantee that such stranger was a bona fide trader, or that he was not a political agent (STANLEY 1885, vol. 1, p. 485).

En 1884, Stanley passera à de véritables formules de cession de souveraineté, toujours dans le Bas-Congo (n^{os} 118, 127, 131-133, 147) et il utilisera à deux reprises un autre modèle de traité (n^{os} 131-132). C'est celui que l'on trouvera en annexe 9, symbolisé par la lettre f.

Les tournées de «treaty-making»

Le tableau chronologique revèle plusieurs tournées au cours desquelles les agents de Léopold II ont fait signer des traités en série. La première qui apparaît est celle d'Avaert, dont nous avons onze traités conclus dans la région

d'Isanghila, du 14 juin au 11 juillet 1883 (nos 30, 32-35, 37-42). Tous, sauf deux (nos 40-41), ont été conclus à la station d'Isanghila. Tous suivent le modèle a, dont l'article 1 est cependant modifié : les territoires cédés couvrent les états entiers des chefs.

Hanssens, lui, a conclu une série de traités dans la région comprise entre Manyanga et Mboulangongo, de part et d'autre de la rivière Mata. Il avait pour mission d'établir une ligne de communication entre Manyanga et le haut Niari-Kwilu [24]. Le 15 mai 1883, il est au village de Mboulangongo, dans le district du même nom. Il y traite avec Iwanba, le chef supérieur du district, en vue de l'établissement d'une station du Comité d'Études. Le traité (n° 28) précise que la rétribution mensuelle d'une pièce d'étoffe de bonne qualité, qui est promise au chef, «prendra cours à partir du moment où les agents du Comité commenceront les travaux de construction de la station de Mboulangongo». Le texte de ce traité est assez proche, par la formulation de certaines clauses, du modèle a. Les droits obtenus sont semblables pour la plupart : cession de la propriété des territoires entiers du chef, cession des droits souverains et de privilèges d'exploitation qui ici, sont exclusifs. Le droit d'établir des péages n'est pas mentionné. Six mois plus tard, en novembre 1883, dans la même région, Hanssens utilise à plusieurs reprises le même texte, légèrement modifié (nos 70-75, 80). C'est ce texte que nous avons considéré comme le modèle d (voir annexe 7). Seul Hanssens, à notre connaissance, en a fait usage.

Deux séries de traités semblables signalent une tournée de «treaty-making» effectuée par Destrain. Du 22 au 25 septembre 1883, il signe six traités (nos 54-57, 59-60) dans la région située entre Stéphanieville et Isanghila, le long de la rivière Ludima. Nous n'avons pu localiser que deux territoires, ceux de Kintamba et Kinanga (Chitamba et Chinanga sur la carte de Stanley de 1885). Ces traités sont inspirés du modèle a, mais ils confèrent au Comité d'Études des privilèges d'exploitation exclusifs.

Ensuite, à la fin de novembre 1883, Destrain conclut encore cinq traités (nos 76-79, 81) dans les territoires situés au nord de Boma. Le 21 novembre, après avoir traité avec les chefs de Roussanga-Congo, de Tchiroundila et de N'Soundi, Destrain écrit [25] que ces territoires commencent à 2 heures 1/4 de Boma, au-delà du village de Binga, dans la partie N.-N.-E. de la vallée des Crocodiles. Il explique à son correspondant, le Dr Albert, qu'il n'a pu réussir pour les villages précédents. Les chefs, d'accord sur le fond, ont demandé à réfléchir. Destrain recommande au Dr Albert de s'occuper de l'achat de cette partie-là de la vallée. Nous savons que lui-même progressa encore un peu plus au nord puisqu'il est le 23 novembre à Marrassanga (n° 79).

Un lieutenant croate de l'armée autrichienne, Mikić, réalisa une autre tournée en septembre et octobre 1883 dans la région située au sud du Chiloango, entre cette rivière et Boma. Mikić s'était engagé en 1882 au service de l'A.I.C., pour trois ans. Il fut adjoint à l'expédition de Liévin Van de Velde, qui devait explorer

la région située entre le Kwilu et le fleuve Congo. L'expédition quitta Vivi le 2 février 1883 et arriva le 16 à l'embouchure du Kwilu. Mikić se vit confier le poste de Baudouinville, fondé par Van de Velde sur le Kwilu. Puis il continua à explorer le pays et traversa toute la région du Kwilu, de Rudolfstadt jusqu'à Boma. Plus tard il explora le Niari-Kwilu d'ouest en est pour arriver finalement au Stanley Pool [26].

Au cours de sa tournée de septembre et octobre 1883, Mikić utilisa lui aussi le modèle de traité a (nos 46-52, 62-69), qu'il recopia comme un véritable formulaire, sans l'adapter aux circonstances. Ainsi, lorsqu'un seul chef est mentionné, trouve-t-on cependant l'expression «les chefs» dans le corps du traité (nos 46, 49, 50, 62).

Si l'on croit en ces traités, les chefs cédaient leurs territoires entiers. Les textes de septembre 1883 (nos 46-52) en donnent les vagues limites [27] tandis que ceux d'octobre 1883 (nos 62-69) utilisent la formule des «territoires compris dans leur apanage». Une lettre de Mikić à Van de Velde, datée de Boma le 17 juillet 1883 (donc antérieure aux traités de Mikić cités plus haut), révèle comment, en réalité, on faisait signer un tel traité à un chef : on le trompait sur l'étendue des territoires qu'il cédait. Dans cette lettre, Mikić, indigné, reproche à Van de Velde d'avoir écrit dans un traité fait à Kaka-Mueka, qu'il avait acheté tous les territoires du prince, alors qu'en réalité, il avait dit à ce chef qu'il s'agissait seulement d'un terrain d'un kilomètre ! [28].

L'époque des longues négociations qui aboutissaient à la cession de quelques hectares est bien terminée. Durant cette troisième phase, les agents de Léopold II travaillent à toute allure pour obtenir des chefs la cession de leur souveraineté complète et ils leur font signer des textes que ceux-ci ne comprennent évidemment pas. Il faut cependant remarquer que, même dans le cas de traités stéréotypés, les chefs ont parfois signalé des engagements antérieurs tels que la cession d'un terrain à une mission religieuse ou à une maison de commerce. C'est le cas du traité du 20 février et 10 mars 1883, conclu par Van de Velde à l'embouchure du Kwilu (n° 20). Les concessions de terrains faites à la Nieuwe Afrikaans-Handels Vennootschap sont exceptées de la cession du territoire entier.

Dans le Bas-Congo, Robert Francis Vetch, qui avait été engagé par l'A.I.C. le 1er mai 1883 comme chef des transports [29], fut chargé de l'extension du service de portage par la route Matadi-Palaballa-Banza Manteka-Lukungu-Manyanga Sud-Lutete [30]. C'est le long de cette route, sur la rive gauche du fleuve, des environs de Palaballa à Mpangu, qu'il conclut une importante série de traités, de décembre 1883 à mars 1884 et en mai 1884. Trois stations se trouvent dans les territoires acquis par Vetch : Ruby-Town (traités nos 82-85, 87-107), Lukungu (nos 108-114) et Voonda (nos 115, 176-178).

Les traités de Vetch sont rédigés en anglais, suivant un modèle identique que lui seul a utilisé. Selon ce modèle e, que l'on trouvera en annexe 8, l'Association

Internationale du Haut-Congo obtient des droits désormais classiques : transfert de la souveraineté des chefs, droit de s'établir en quelque endroit que ce soit du territoire, privilèges exclusifs d'exploitation et droit d'arbitrage. Le droit de commercer n'est pas mentionné. Aucune contrepartie, non plus, n'apparaît dans ce type de traité, à l'exception de la formule stéréotypée concernant l'aide et la protection offerte aux chefs par l'Association. Dans un cas (n° 115) le traité comporte une annexe spécifiant les limites du territoire, Kiwala en l'occurrence, et une liste des cadeaux donnés. Peut-être une telle liste existait-elle pour chaque traité de Vetch – nous ne connaissons ceux-ci que par des copies – ce qui expliquerait l'absence des cadeaux et des limites des territoires cédés, dans les traités même.

C'est encore un autre type de traité – le modèle f – qu'utilisèrent Spencer Burns en mars 1884 (n^{os} 119-125) et Stanley en avril 1884 (n^{os} 131-132). Spencer Burns, adjoint de Stanley, a traité avec les chefs de la région de la rivière Mata, au nord de Manyanga. Stanley se trouvait sur la rive gauche du fleuve le 1er avril 1884 et traita avec les chefs de Mpangu et ceux de Ngombi : ce modèle f (voir l'annexe 9) reprend la plupart des clauses habituelles, mais il ne parle plus de droits exclusifs. Notons aussi que l'Association Internationale Africaine, qui resurgit ici en tant que bénéficiaire, autorise le chef à régler tous les conflits ou disputes d'intérêt purement local et, en l'absence d'officiers de l'Association, à maintenir l'autorité et les droits de celle-ci. On voit apparaître une sorte de délégation des pouvoirs souverains que l'Association vient d'acquérir, par le même texte !

En avril et mai 1884, Van Kerckhoven et Delcommune rendirent visite aux chefs de la région comprise entre Boma et Ikungula, ou bien ils réunirent certains de ceux-ci. Van Kerckhoven agit à l'est de Boma, du côté d'Ikungula et de M'Binda (n^{os} 135-146, 158, 162-163, 165, 169). Pour quelques traités (n^{os} 135-137), il utilisa un texte quasiment identique au modèle a, à l'exception du préambule et de la dénomination du bénéficiaire, devenu l'Association Internationale du Congo (voir le modèle a' en annexe 3). Dans d'autres traités (n^{os} 140-146, 162, 165), nous découvrons encore un nouveau type de texte (voir le modèle g en annexe 10) qui, en deux articles sommaires, attribue les droits de souveraineté à l'A.I.C. et énumère les cadeaux offerts aux chefs. Delcommune fit usage du même modèle, le 19 avril 1884, pour une série de cessions de souveraineté (n^{os} 148-156), obtenues des rois ou chefs de la région de Boma, réunis au village de N'Tourou. Ceux-ci, à qui Delcommune semble avoir quelque peu forcé la main, réagirent cependant et exprimèrent leurs protestations aux Portugais, espérant ainsi, comme l'a montré J.-L. Vellut (1985) profiter de l'opposition entre Européens de différentes nationalités [31].

A la même époque, Van Kerckhoven prit la peine de compléter quelques-unes de ces cessions de souveraineté par d'autres textes, qui accordaient à l'A.I.C. la propriété de la rive du Congo bordant les territoires obtenus (n^{os} 158, 163,

170). Les terrains déjà cédés à des établissements étrangers étaient exceptés de ce transfert de propriété. Il faut voir dans ces actes additionnels le souci de Van Kerckhoven d'obtenir pour l'Association le libre accès au fleuve. Le 7 mai 1884, Delcommune et Van Kerckhoven tentèrent encore d'assurer à l'Association la propriété d'autres terrains en bordure du fleuve. Les neuf rois de Boma s'engagèrent à ne pas aliéner l'île des Princes et certaines parties de la rive du Congo sans l'autorisation de l'Association. En cas de vente, seule celle-ci pourrait acquérir les terrains (n° 173).

Dans le Haut-Congo, nous avons noté les séries de traités de Vangele et de Hanssens. Liebrechts a également mentionné dans ses souvenirs (1909, pp. 93, 123-124, 132) les traités conclus dans la région de Bolobo où il résida pendant longtemps. Peu de ceux-ci sont conservés.

De juin 1883 à juillet 1884, Vangele qui résidait à Équateur-Station a conclu nombre de traités avec les chefs des territoires ou des districts environnants, situés entre le fleuve Congo et la rivière Ruki [32]. Il a rédigé ces traités selon un modèle que nous appellerons le type c (voir annexe 5) ; ce texte assurait au Comité d'Études et, curieusement, à l'Expédition Internationale du Haut-Congo, également mentionnée, la souveraineté sur les territoires, la propriété de ceux-ci ainsi que les droits d'exploitation du pays, à l'exclusion de toute autre personne ou institution. Tel est le modèle des traités n^{os} 36, 44 et 45, datant de 1883. En 1884, Vangele utilise un texte fort semblable (voir le modèle c' en annexe 6) pour les traités n^{os} 161, 164, 167, 171, 175, 180, 183-184, 193. L'expression «céder la souveraineté» y est remplacée par «abandonner l'exercice des droits souverains», ce qui, pour Vangele, signifiait probablement la même chose. Enfin, en décembre 1884, Casman qui était alors le chef de la station de l'Équateur, conclut encore trois traités (n^{os} 207-209) dans cette région. Ils sont rédigés suivant le modèle c', avec une différence. Le bénéficiaire devient l'Association Internationale du Congo.

Hanssens a fait en plusieurs mois une longue remontée du fleuve, au cours de laquelle il conclut de nombreux traités, tous calqués sur le modèle b (n^{os} 126, 128-129, 134, 166, 172, 179, 181-182, 185-192, 201-202). En mars 1884, il est à hauteur de M'Suata, où il signe le traité n° 126, près de Ganchu. Il remonte ensuite le fleuve, faisant signer des traités sur les deux rives. Le 7 mai, il négocie à Iboko avec Matamwiké, chef du district et roi des Bangalas (n° 172). C'est là que Coquilhat édifiera ensuite la station des Bangalas. Puis, ce sont des traités sur la rive gauche, à M'Bungu, Yalulima, Bundya et sur la rive droite à Upoto, Yambinga, Bumba, Munongeri et Basoko. Hanssens est allé jusqu'au confluent du Lomami, à Isangi (n° 189). Ensuite, il redescend le fleuve. Fin octobre, il signe les derniers traités de cette série dans le pays situé derrière Bolobo (n^{os} 201-202).

En août 1884, Coquilhat affermit l'implantation de l'A.I.C. dans la région des Bangalas par quatre conventions de cessions de souveraineté (n^{os} 194-197)

concernant le district de Mabali et un village du district d'Iboko, M'Poumbou. Trois de ces textes (nos 194-196) font explicitement référence au traité du 7 mai 1884 conclu par Hanssens avec Matamwiké.

En janvier et février 1885, c'est Vangele qui conclut encore 23 traités (nos 211, 213-224, 227-236) dans le Haut-Congo. À l'exception du n° 215, concernant un village dont le chef donne son adhésion au traité précédemment conclu par Hanssens dans le district d'Upoto, tous sont rédigés suivant le modèle anglais b.

Hanssens avait nommé Vangele chef de la division des Stanley Falls. C'est en cette qualité qu'il fit le voyage du haut fleuve jusqu'à la station des Falls, pour y convoyer les approvisionnements qui lui étaient destinés [33]. Certaines localités figurant dans les traités n'ont pas pu être situées avec précision. Nous pouvons cependant suivre le chemin parcouru par Vangele. Au début de janvier 1885, il est dans la région d'Upoto et y signe des traités sur la rive droite. Il continue à remonter le fleuve, atteint l'embouchure de l'Aruwimi puis arrive, à la fin de janvier, à la station des Stanley Falls. Vangele remarque que cette région a été dévastée par les Arabes et désertée par les populations locales, terrorisées [34]. Aux Stanley Falls, il a deux entrevues avec le chef arabe Tippo-Tip, pour obtenir que les Arabes cessent de dévaster la contrée et respectent la vie et les biens des habitants.

Le 31 janvier, Vangele repart vers Léopoldville où il arrivera le 6 mars. Entre temps, nous savons qu'il conclut des traités dans la région du Lomami le 1er février, puis sur la rive gauche, en face d'Upoto ; il arrive ensuite non loin de la station des Bangalas où il signe quelques conventions (nos 231-233). Il continue à redescendre le fleuve et arrive près d'Équateur-Station après avoir conclu encore trois traités (nos 234-236).

À Mpala, sur la rive occidentale du lac Tanganyika, Storms conclut en décembre 1884 et en janvier et février 1885 des traités fort différents des autres. Quatre d'entre eux se présentent sous la forme d'un témoignage ou d'une attestation. Paul Reichard, commandant de l'expédition allemande de l'A.I.A., déclare avoir assisté aux entrevues qui ont mené à la conclusion des traités nos 206, 210 et 212. Le R. P. Moinet, de la mission d'Alger au Tanganyika, fait de même pour le traité n° 225.

Les textes ne sont pas d'un modèle uniforme mais ils ont tous pour signification de mettre les territoires entiers des rois ou chefs signataires sous l'autorité de l'A.I.A., représentée par Storms. Les formules sont variées : le roi Kansawara reconnaît «l'autorité de l'Européen en résidence à Mpala» et remet entre ses mains «pleins pouvoirs» sur toute l'étendue de ses contrées (n° 206) ; le roi Ouondo, le roi Manda et le roi Zongwé remettent «le pouvoir souverain» aux Européens de Mpala (nos 210, 212, 226) ; le chef Chanza se déclare «le vassal de l'Association Internationale Africaine» (n° 225). À la suite de chaque traité, Storms ajoute une liste des villages, localités ou contrées qui forment les

états du chef signataire. À l'exception du n° 225, tous ces traités sont conclus par des ambassadeurs, au nom de leurs rois.

Il nous faut encore noter une particularité de ces textes. Aucun ne mentionne de cadeau fait au chef. Au contraire, c'est celui-ci qui confirme sa déclaration de vassalité ou de remise du pouvoir souverain par le payement du «hongo». Ce terme signifie, en kiswahili, le cadeau qu'on fait pour obtenir le droit de passage. Au sens large, qui est manifestement celui qui convient ici, il s'agit d'un tribut [35].

Les traités conclus par l'expédition de Wissmann (n^{os} 238-253) lors de l'exploration du Kasai constituent une dernière série de cessions de souveraineté. De mars à juillet 1885, Wissmann et les membres de son expédition : le lieutenant von François, le Dr L. Wolff et H. Mueller concluent seize traités, dont la teneur varie. Treize conventions (n^{os} 238, 240, 242-244, 246-253) stipulent la reconnaissance de la souveraineté de l'Association Internationale du Haut-Congo. Une clause attribuant à l'Association la propriété du fleuve ou de la rivière, avec ses rives, complète certains de ces textes (n^{os} 247-250). Pour d'autres territoires, que nous n'avons pas toujours pu situer, l'expédition a également rédigé des «contrats de vente» (n^{os} 239; 241, 245) qui s'ajoutent à la cession de souveraineté.

Les traités de l'expédition Wissmann ne mentionnent pas de droits d'exploitation de ces territoires, ni aucune contrepartie si ce n'est, parfois, la protection de la station de Luluabourg. Les deux derniers traités de l'expédition sont conclus, après la descente du Kasai, à Léopoldville, le 21 juillet 1885, avec deux chefs de la région de Luluabourg, nommés Kalamba Mukenge et Tschingenge. Ceux-ci avaient accompagné l'expédition de Wissmann depuis Luluabourg, mais ils n'avaient pas encore voulu reconnaître la souveraineté de l'Association. D'après Wissmann, des tribus commerçantes de la côte et les Portugais avaient rendu Kalamba Mukenge méfiant à l'égard de son expédition et l'explorateur allemand n'avait pas voulu le brusquer. Kalamba Mukenge avait cédé le terrain de la station de Luluabourg, sans accepter cependant que Wissmann mît la chose par écrit. Grâce à la réception que, sur les ordres du Roi, les deux chefs reçurent aux stations du Congo, Kalamba Mukenge et Tschingenge reprirent confiance et reconnurent alors la souveraineté de l'Association [36]. C'est probablement ce qui explique une phrase de ces traités, d'un style fort inhabituel, qui est déjà celui d'un pouvoir étatique mis en place : «Le commandant de la station de Loulouabourg exercera le pouvoir administratif et protecteur sur le territoire de Kalamba Mukenge» et de Tschingenge dans le second cas.

Il nous reste à signaler trois textes fort différents : les traités conclus avec les Arabes des Stanley Falls (n^{os} 200, 204, 254). Là, l'Européen a dû traiter d'égal à égal. Il ne s'agit plus, évidemment, de cessions de souveraineté, mais plutôt de traités d'amitié, établissant la limite entre les territoires appartenant au

Comité d'Études et ceux dominés par les Arabes. Cette limite sera la septième cataracte des Stanley Falls. En octobre 1884 (n° 200), les Arabes s'engagent à ne pas franchir cette limite et à laisser en paix les indigènes vivant sur le territoire du Comité d'Études. Un an plus tard, en décembre 1885 (n° 254), Tippo-Tip, le grand chef des Arabes, s'engage de nouveau à respecter les indigènes du district des Stanley Falls, mais le traité autorise cette fois les Arabes à commercer avec eux.

Les contreparties

En contrepartie des droits qu'ils obtenaient, les agents du Comité d'Études ont offert aux Africains, outre leur protection, de nombreux cadeaux. Les premiers traités contiennent des listes variées de cadeaux, dont certains seront offerts sous forme de rente mensuelle. Prenons comme exemple la liste du traité du 13 juin 1880 (n° 1). Elle comprend des étoffes, des manteaux militaires, des couteaux, des bonnets, des caisses de gin, un habit de livrée, un collier de corail. À Palaballa, Van de Velde offrit aux cinq chefs concernés les cadeaux suivants :

> Un habit de drap rouge fin à passementeries dorées ; un bonnet rouge ; une camisole blanche ; une pièce de white baft ; une pièce de red-prints ; une caisse de douze bouteilles de liqueur ; quatre dame-jeanne de rhum ; deux caisses de gin ; cent vingt-huit bouteilles de genièvre ; vingt pièces de mouchoirs rouges ; quarante singlets ; quarante bonnets de coton rouge (n° 16).

On trouve aussi, dans certaines listes de cadeaux, des barils de poudre (n° 12), des fusils (n° 29), des miroirs (n° 14), des bagues, des sonnettes de table, des parapluies (n^{os} 46-52). Stanley a noté qu'une sonnette déchaîna l'enthousiasme du chef Ngaliema, qui par ailleurs lui réclamait des bouteilles de gin par douzaines (MAURICE 1955, pp. 116 et 121). Les rentes mensuelles consistent généralement en étoffes et parfois en alcool. La carte nous montre que l'alcool fut distribué dans des régions bien déterminées : le Bas-Congo, de Boma à Isanghila, et à l'embouchure du Kwilu.

Par la suite, les listes se feront moins détaillées et en seront plus nécessairement inclues dans les traités même. Le modèle de traité b, très fréquemment utilisé, contient une expression lapidaire, «in consideration of goods and benefits», qui ne nous permet pas de connaître la nature des cadeaux offerts.

Conclusion

L'ensemble de ces traités a eu pour but d'établir les droits du Comité d'Études à l'occupation et à l'exploitation du sol du bassin congolais. Dans un premier temps, les négociateurs se sont conformés aux usages qui régissaient l'établissement de conventions entre commerçants européens et africains du Bas-Congo. Dans un deuxième temps, guidés par l'exemple de la Compagnie

de Bornéo, ils ont conclu de plus en plus vite des actes de cession de souveraineté auxquels les Africains, manifestement, ne comprenaient goutte. Ce n'était pas là, cependant, une pratique nouvelle. VANDERLINDEN (1976) a relevé 148 traités relatifs à l'occupation du sol africain avant 1876, dont le premier remonte à 1788. Ces textes contiennent fréquemment des clauses de propriété du sol, de suzeraineté ou de souveraineté. Peut-être – mais nous n'en avons trouvé aucune trace – Léopold II a-t-il eu connaissance de ces textes. L'un de ceux-ci, datant du 4 mars 1848, concerne la cession de souveraineté à la Belgique, par le chef des Nalous, des deux rives du Rio-Nunez, sur la côte occidentale d'Afrique [37]. Les traités étudiés par J. Vanderlinden comportent, selon les cas, bien d'autres aspects que ceux cités plus haut. Des textes de Stanley et de ses collaborateurs, au contraire, les clauses relatives à l'œuvre civilisatrice des Européens, à l'abolition de la traite des esclaves, à la libre circulation des missionnaires, au respect des règles et usages locaux par les étrangers, sont totalement absentes. L'implantation commerciale et politique était clairement la principale préoccupation de Léopold II. Les traités conclus par la France avec les entités politiques de la Côte d'Ivoire précoloniale montrent une évolution semblable. Ceux de la fin du XIX[e] siècle (ca. 1884-1893), étudiés par J. DEROU (1984) comportent essentiellement des clauses politiques et économiques et diffèrent nettement de ceux de la période 1838-1870. Les traités que nous avons étudiés, surtout à partir de la phase des cessions de souveraineté, appartiennent bien à cette nouvelle étape de la pénétration européenne en Afrique qu'est la course aux colonies de la fin du XIX[e] siècle.

NOTES ET RÉFÉRENCES RELATIVES AU TEXTE

[1] Annexe au rapport de W. F. Tisdel au Secrétaire d'État américain F. T. Frelinghuysen, Londres, 23 novembre 1884, Archives du Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, Film P. 399.

[2] Archives Africaines, Fonds des Affaires Indigènes (1377).

[3] Voir les n[os] 255-256-257 du tableau en annexe 1. Nous renverrons dorénavant à un traité par la seule mention de son numéro dans le tableau.

[4] Archives Africaines, A.I. (1377) m. Nous ne parlerons pas non plus de l'idée de Confédération nouvelle qui fut envisagée un moment par Léopold II. On trouvera quelques textes à ce sujet dans le dossier A.I. (1377). Stanley (1885, II, pp. 197-204) a publié le texte établissant la Confédération Nouvelle. Signalons qu'un traité de Stanley daté du 31 mars 1884 (n° 127) y fait allusion. Les chefs du district de Voonda ont demandé à Stanley, dit le texte, d'entrer dans la Confédération des chefs indigènes qui est maintenant établie entre le Stanley Pool et Manyanga Sud et les responsabilités et les privilèges des membres de cette Confédération leur ont été expliqués. Dès lors, les chefs de Voonda se lient par le traité précité et reconnaissent la souveraineté de l'Association Internationale Africaine.

[5] Seul Vetch ne figure pas dans la *Biographie coloniale belge* devenue *Biographie belge d'Outre-Mer*, mais il est connu par ailleurs. Cf. Archives Africaines, Registre matricule 151 (864).

[6] *Biographie Coloniale Belge*, I, col. 405.

[7] Liebrechts (p. 121) parle du capitaine Sauley, officier anglais de Léopoldville. Sur Saulez (ou Sauley), voir LUWEL (1964).

[8] STENGERS, J. 1969, p. 434.

[9] MAURICE, A. 1955, pp. 84-85.

[10] LUWEL, M. 1959, pp. 180-181.

[11] MAURICE, A. 1955, p. 85.

[12] Cf. une lettre de Vangele à Hanssens, datée de Lutete, 20 octobre 1882 : «Mon Capitaine, Une correspondance de M. Valcke doit vous apprendre l'achat fait par lui d'un terrain voisin du village appartenant à Lutete et la décision d'y créer une station dont il m'a confié le commandement ...» (Papiers Vangele, copie-lettres de Vangele, Musée Royal de l'Afrique Centrale). CUYPERS, J. P. 1960, p. 8.

[13] LUWEL, M. 1959, pp. 214-216.

[14] Van de Velde à Strauch, Vivi, 4 déc. 1882, Papiers Van de Velde, Musée royal de l'Afrique Centrale, R.G. 738.

[15] PECHUEL-LOESCHE, M. 1887, pp. 2-3.

[16] Document Notte, pp. 141-143.

[17] PECHUEL-LOESCHE, pp. 15-22.

[18] Note de W. Holman Bentley copiée par Comber, de la Baptist Missionary Society. Carnet de Comber, Musée royal de l'Afrique Centrale, 50-47-175.

[19] Léopold II à Strauch, 5 oct. 1882 et 15 oct. 1882, Papiers Strauch, n^{os} 125 et 129, Ministère des Affaires étrangères.

[20] Coquilhat, qui accompagnait Hanssens chez Makuentcho, a relaté dans son livre *Sur le Haut-Congo* (1888, pp. 89-94), la façon dont ce traité fut conclu. Hanssens négocia certains droits puis présenta la signature du traité comme l'équivalent européen de la cérémonie africaine de l'échange des sangs qui symbolise la fraternité. Cité par Mumbanza mwa Bawele, pp. 6-10.

[21] MAGALHAÈS, C., pp. 26-27.

[22] Quai d'Orsay, Mémoires et Documents Afrique, vol. 88 (= Congo et Gabon, vol. 4, juin-déc. 1883), dépêche de Cordier du 30 juin 1883.

[23] Les clauses essentielles en sont les suivantes :
«We the undersigned chiefs of ... do hereby pledge ourselves, our heirs, and successors to remain under the patronage and protection of the Comité d'Études du Haut-Congo, and to adopt the flag of the Comité as a sign to all men that we are allies and friends from henceforth and for-ever with the employés (sic) and friends of the Comité.
We hereby resolve that we reserve our district above described for the use and benefit of the Comité d'Études, and that no stranger, European or African shall obtain any privilege to build, sow, plant, cut timber, or grass in our district from us unless he shall first be recommended to us by the representative of the Comité residing at Leopoldville as an eligible person, and peacefully inclined with no sinister intent against the peace, independence and security which we now enjoy.»

[24] STANLEY, vol. 1, pp. 476-477.

[25] DESTRAIN au Dr Albert, 21 novembre 1883, Musée royal de l'Afrique Centrale, R.G. 603, III.

[26] *Biographie coloniale belge*, 2, col. 698-700.

[27] Prenons pour exemple le cas de Machimana (n° 47) : «les territoires compris dans les limites : quatre miles à l'ouest et dix miles à l'est de la résidance (sic) Machimana».

[28] Papiers Van de Velde, à Eugene (Oregon). Mikić écrivait fort mal le français, ainsi que l'atteste cette unité de mesure incorrecte.

[29] Registre matricule 151 (864), Archives africaines.
[30] Ligue du Souvenir congolais, 1931. À nos héros coloniaux ..., p. 95.
[31] MAGALHAÊS, C., pp. 29-32 ; VELLUT, J.-L., pp. 31-32.
[32] D. VANGROENWEGHE (1980) a étudié le contexte dans lequel Vangele a agi. On trouvera également dans cet article la localisation des différents villages, d'après un croquis de Vangele. L'édition du traité du 20 juin 1883 (n° 36) comporte des erreurs et doit être comparée à notre annexe 5.
[33] *Le Mouvement géographique*, 14 juin 1885, p. 47.
[34] VANGELE, Note concernant les nouveaux districts acquis par traités dans le Haut Congo pendant les mois de janvier et février 1885, 10 mars 1885, Archives africaines, A.I. (1377) h. ; CUYPERS 1960, pp. 25-31.
[35] Nous remercions M. A. Coupez qui nous a aimablement fourni cette explication.
[36] Rapports de Wissmann à Léopold II, Dchirila, 20 mai 1885 et Léopoldville, 2 août 1885, Archives Africaines, Bruxelles, AE (338) n° 501.
[37] Texte publié dans PARRY, C., 1969, vol. **102**, pp. 106-108.

BIBLIOGRAPHIE

Biographie coloniale belge, t. **1** à **6**, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, 1948-1968.

CUYPERS, J.-P. 1960. Alphonse Vangele (1848-1939). D'après des documents inédits. – *Mém. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, Cl. Sci. mor. polit., nouv. sèr., t. **24** (2).

DEROU, J. 1984. Notes sur les traités entre la France et les entités politiques de la Côte d'Ivoire précoloniale. – *Annales Univ. Abidjan*, sér. 1 (Histoire), pp. 155-187.

Document Notte. Stanley au Congo 1879-1884. Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Archives, Document 1.

LIEBRECHTS, Ch. 1909. Souvenirs d'Afrique. Congo, Léopoldville, Bolobo, Équateur (1883-1889). – Bruxelles.

Ligue du Souvenir congolais. 1931. A nos héros coloniaux morts pour la civilisation 1876-1908. – Ligue du Souvenir congolais, Bruxelles.

LUWEL, M. 1959. Otto Lindner 1852-1945. Een weinig bekend medewerker van Leopold II in Afrika. – *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. polit., in-8°, nouv. sér., **13** (3).

LUWEL, M. 1964. Sir Francis de Winton, Administrateur général du Congo. 1884-1886. – *Ann. Musée r. Afr. centr.*, série in-8°, Sc. historiques, n° **1**.

MAGALHAÊS, C. 1884. Le Zaïre et les contrats de l'Association Internationale. Conférence faite le 21 juin 1884. – Société de Géographie de Lisbonne, Lisbonne.

MAURICE, A. 1955. Stanley. Lettres inédites. – Office de Publicité, Bruxelles.

MUMBANZA MWA BAWELE. Les relations entre les Africains et les Européens dans l'Ouest du Bassin du Zaïre (Congo) à l'époque de la Conférence de Berlin. – A paraître dans les actes de The International Conference on the Berlin West Africa Conference of 1884/1885 (Berlin, 5-10 February 1985).

PARRY, C. 1969-1981. Consolidated Treaties Series, 226 vol. – Dobbs Ferry, New York.

PECHUEL-LOESCHE, M. 1887. Kongoland. – Jena.

STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the Founding of its Free State. A Story of Work and Exploration. 2 vol. – Sampson Law, Marston, Searle & Rivington, London.

STENGERS, J. 1969. Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique, 1882-1884. – *Rev. belge Philol. et Hist.*, **47** (n° 2), pp. 425-479.

VANDERLINDEN. J. 1976. Les titres juridiques des Européens à l'occupation du sol africain avant 1876. – *In*: La Conférence de Géographie de 1876. Recueil d'études, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 183-255.

VANGROENWEGHE, D. 1980. Les premiers traités conclus avec les chefs indigènes par Vangele à Équateur-Station en 1883-1884. D'après des documents inédits. – *Annales Aequatoria*, **1**, pp. 185-211.

VELLUT, J.-L. 1985. Les traités de l'Association Internationale du Congo dans le Bas-Fleuve Zaïre (1882-1885). – *In*: Un siècle de documentation africaine 1885-1985, Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, pp. 25-34.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES TRAITÉS

Abréviations

Colonne 5 :

A.I.A.	Association Internationale Africaine
A.I.C.	Association Internationale du Congo
A.I.H.C.	Association Internationale du Haut Congo
C.E.H.C.	Comité d'Études du Haut Congo
E.I.H.C.	Expédition Internationale du Haut Congo

Colonne 6 :

A	Anglais
All.	Allemand
F	Français
a-g	modèles de traités donnés en annexes 3 à 10

Colonne 7 :

A	cession de propriété d'un territoire
B	autorisation de faire une route et/ou cession de la propriété de la route
C1	privilèges commerciaux
C2	exclusion des étrangers
D	fourniture d'hommes ou de matériel
E	toute forme d'intervention politique
F	cession de souveraineté

Colonne 8 :

C	cadeau une fois donné
Rm	rente mensuelle
(A)	Alcool

Colonne 9 :

A.A., A.I.	Archives Africaines (Bruxelles), Fonds Affaires Indigènes
A.M.A.E.B.	Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Belgique
M.R.A.C.	Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
1	13.6.1880	STANLEY	Vivi	C.E.H.C.	A	A, B, C1, C2	C(A) + Rm(A)	A.A., (1377) c A.I.
2	8.5.1882	A. B. SWINBURNE	Issanghila Chefs : Masuna Mampuya et Nzou Lalu	C.E.H.C.	A	A, C2	Rm(A)	A.A., (1377) c A.I.
3	13.8.1882	E. PECHUEL-LOESCHE Edm. Hanssens A. Nilis Fr. Orban Ed. Teusz	Manyanga	C.E.H.C.	A	A, E, B, C1, C2, D	C + Rm	A.A., (1377) d A.I.
4	24.9.1882	L. VALCKE Fr. Orban Ch. Callewaert	N'Gombi	C.E.H.C.	F	A, B, C2, C1, E, D	Rm	A.A., (1377) d A.I.
5	12.10.1882	Edm. HANSSENS C. Braconnier Grang A. Boulanger Edm. Teusz Fr. Drees	Léopoldville	C.E.H.C.	F	A, B, C1, C2	C + Rm	A.A., (1377) e A.I.
6	14.10.1882	NILIS Th. A. H. Schran	Ndandanga et Mbanza [1] *	C.E.H.C.	F	A, B, C2, E [2]	Rm + C	M.R.A.C., 50-47-175
7	19.10.1882	HANSSENS E. Janssen A. Boulanger	M'Suata	C.E.H.C.	F	A, B, C1, C2	C	A.A., (1377) e A.I.

* Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes, pp. 126-133.

8	20.10.1882	VALCKE Vangele Orban Ch. Callewaert	Loufountchou et Kimbanda [3]	C.E.H.C.	F	A, B, C1, C2, D	C + Rm	1) A.A., A.I. (1377) d 2) Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 88 (= Congo & Gabon, vol. 4, juin-déc. 1883) 3) *Africa* n° 5, 1884, C 4023 4) A.M.A.E.B., Afrique A.I.C., vol. 2, 1883, pièce 88 bis, annexe
9	29.10.1882	VALCKE Coquilhat Orban Ch. Callewaert	Sello [4]	C.E.H.C.	F	F, B, C1, C2	C	1) A.A., A.I. (1377) d 2) *Africa* n° 5, 1884, C 4023 3) Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afr. vol. 88 (= Congo et Gabon, vol. 4, juin-déc. 1883) 4) A.M.A.E.B., Afrique, A.I.C., vol. 2, pièce 88 bis, annexe

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
10	10 et 11.11.1882	HANSSENS E. Janssen	Bolobo	C.E.H.C.	F	A, B, C1, C2	C	A.A., A.I. (1377) e
11	15.11.1882	PARFONRY	Issanghila Chefs : Massouna - Mampouya et Nzou-Lalou	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
12	3.12.1882	VAN DE VELDE	Kionzo	C.E.H.C.	F	B, C2, D	C(A) + Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
13	21.12.1882 [5]	VALCKE	Falla [6]	C.E.H.C.	F	F, B, C2, A [7]	C	Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique vol. 90 (151-152) et vol. 91 (15-16)
14	29.12.1882	HANSSENS Coquilhat	Confluent du Congo et de la rivière Woutini, Secteur Nord [8] (Chef : Makuentcho)	C.E.H.C.	F	A, F, C2, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) e
15	1.1.1883	HANSSENS Coquilhat Valcke Janssen	Confluent du Congo et de la Woutini, Secteur Sud [9]	C.E.H.C.	F	F, B, C2, C [10]	C	A.A., A.I. (1377) e
16	7.1.1883	VAN DE VELDE	Palaballa	C.E.H.C.	Fa [11]	A, F, D, C1, B	C(A)	1) A.A., A.I. (1377) c 2) *Africa* n° 5, 1884, C 4023

								3) A.M.A.E.B., Afrique, A.I.C., vol. 2, 1883, pièce 88 bis, annexe 4) Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 88 (= Congo et Gabon, vol. 4, juin-déc. 1883 ; annexe à une dépêche de Cordier du 30 juin 1883) [12]
17	18.1.1883	PARFONRY	Issanghila Chef : Ndombi-Mbongo	C.E.H.C.	Fa [13]	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
18	1.2.1883	STANLEY	Kimpoko Chef : Gambiélé	C.E.H.C.	A	C2, A	C	A.A., A.I. (1377) e
19	12.2 et 1.3.1883	VAN DE VELDE	Tchissanghe Chef principal : Manipambo	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1, D [14]	C(A) + Rm(A)	Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 91 (Annexe Marine à lettre du 18.12.1884 pièce n° 1A)
20	20.2 et 10.3.1883	VAN DE VELDE	Bango Chef principal : Matchibanga naün (?) Congo	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1, D [15]	C(A) + R annuelle(A)	Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 91

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence	
21	29.3.1883	STANLEY	Kimpoko Chef : Ngoumou	C.E.H.C.	A	C2, A	C	A.A., (1377) e	A.I.
22	9.4.1883	[STANLEY]	Léopoldville-Ntamo [16] Chefs : Kinswangi Ganchui Kimpe Mballa	C.E.H.C.	A	E, C2		A.A., (1377) e	A.I.
23	9.4.1883	STANLEY	Chef : Kinswangi	C.E.H.C.	A	[17]	Rm	A.A., (1377) e	A.I.
24	9.4.1883	STANLEY	Chef : Gavuka ou Kimpe	C.E.H.C.	A	[17]		A.A., (1377) e	A.I.
25	9.4.1883	STANLEY	Chef : Ganchui	C.E.H.C.	A	[17]		A.A., (1377) e	A.I.
26	9.4.1883	STANLEY	Chef : Mballa ou Ngaliema	C.E.H.C.	A	[17]		A.A., (1377) e	A.I.
27	9.4.1883	[STANLEY]	Ntamo Chefs : Ngaliema Makabi Mubi Manswala Ngako	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) e	A.I.
28	15.5.1883	HANSSENS	Mboulangango [18]	C.E.H.C.	F(d) [19]	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., (1377) l	A.I.

29	20.5.1883	[20]	Chef : Manipambo, prince du Quilloo et Chissanga	C.E.H.C.	Fa	A, F, D, B, C1	C(A)	Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 88 (Annexe A à la dépêche de Cordier du 30 juin 1883)
30	14.6.1883	H. M. E. AVAERT	Issanghila Chefs : Massouna – Mampuya et Nzu-Lalu	C.E.H.C.	Fa [21]	A, F, B, C1, D	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
31	14.6.1883	L. VALCKE	Kinchassa	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., A.I. (1377) e
32	17.6.1883	AVAERT	T'Chintala [22] Chefs : N'Goma et N'Zadi	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1, D	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
33	18.6.1883	AVAERT	Kaïnzalou Chefs : Sakalé-Baadi T'Chama-Banga Tombukélé	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
34	18.6.1883	AVAERT	Chef : T'Chimou-N'vango [23]	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
35	19.6.1883	AVAERT	Banza – N'Gombi Chef : N'Zazi	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
36	20.6.1883	Alph. VANGELE Coquilhat	Ibonga – Wangata [24]	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc	F, A, C1, C2	C + Rm	A.A., A.I. (1377) f
37	25.6.1883	AVAERT	N'Goma Chef : N'Dambi – M'Bongo	C.E.H.C.	Fa [25]	A, F, B, C1, D	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
38	29.6.1883	AVAERT	M'Binda	C.E.H.C.	Fa [26]	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
39	8.7.1883	AVAERT	M'Kélo	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
40	9.7.1883	AVAERT	N'Foua – Na – Soudy Chef : reine Lumana Mayoukoua	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm	A.A., A.I. (1377) c
41	10.7.1883	AVAERT	Koumivio – M'Bongo	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C(A) [27]	A.A., A.I. (1377) c
42	11.7.1883	AVAERT	Yanga	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	Rm(A)	A.A., A.I. (1377) c
43	11.7.1883	GRANT ELLIOTT	roi Makye Mombo [28]	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 91, pièce 2A
44	30.7.1883	VANGELE Coquilhat	Macouli (Chef Molyra)	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc [29]	F, A, B, C1, C2	C + Rm	A.A., A.I. (1377) f
45	12.9.1883	VANGELE Coquilhat	Bandaka	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc	F, A, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) f
46	18.9.1883	MIKIĆ	Bansa pays Sundi [30]	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) l
47	19.9.1883	MIKIĆ	Machimana [31] pays Mboma – Majumba	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) l
48	20.9.1883	MIKIĆ	Monbuku Lolo [32] pays Sundi – Mboma	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) l
49	20.9.1883	MIKIĆ	Mukunguyola [33] pays Lusenge – Mboma	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) l
50	20.9.1883	MIKIĆ	Chingimbi [34] pays Lusengi – Mboma	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) l

51	21.9.1883	MIKIĆ	Pudemsinga pays Lukula Lanzuti	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.
52	22.9.1883	MIKIĆ	Kajibata [35] pays Kimpassi	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.
53	22.9.1883	STANLEY	Lukolela	A.I.A.	A	A, C2 [36]	C	A.A., (1377) f	A.I.
54	22.9.1883	DESTRAIN	Knigumibi	C.E.H.C.	F(a) [37]	A, F, B, C1, C2	C	A.A., (1377) l	A.I.
55	23.9.1883	DESTRAIN	Tchikoungo Monanda	C.E.H.C.	F(a)	A, F, B, C1, C2	C	A.A., (1377) l	A.I.
56	23.9.1883	DESTRAIN	Kintãmba [38]	C.E.H.C.	F(a)	A, F, B, C1, C2	C	A.A., (1377) l	A.I.
57	24.9.1883	DESTRAIN	Binda – Congo	C.E.H.C.	F(a)	A, F, B, C1, C2	C	A.A., (1377) l	A.I.
58	24.9.1883	STANLEY	Lukolela [39]	A.I.A.	A	A, C2	C	A.A., (1377) f	A.I.
59	25.9.1883	DESTRAIN	Kinãnga [40]	C.E.H.C.	F(a)	A, F, B, C1, C2	C	A.A., (1377) l	A.I.
60	25.9.1883	DESTRAIN	Massãnza	C.E.H.C.	F(a)	A, F, B, C1, C2	C	A.A., (1377) l	A.I.
61	3.10.1883	VANGELE	Macouli	C.E.H.C. et E.I.H.C.	F	A [41]		A.A., (1377) f	A.I.
62	15.10.1883	MIKIĆ	Chemba, pays Bakongo	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.
63	16.10.1883	MIKIĆ	Chimvenya [42]	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.
64	17.10.1883	MIKIĆ	Chimsalisi Pays Mayumbe	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.
65	18.10.1883	MIKIĆ	Bansa [43], pays Mayumbe	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.
66	19.10.1883	MIKIĆ	Chiwutu [44] Pays Mayumbe	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., (1377) l	A.I.

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
67	20.10.1883	MIKIĆ	Ganda Mfuma [45] Pays Mayumbe	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) 1
68	21.10.1883	MIKIĆ	Mbuku Yama, pays Yamba Sundi	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) 1
69	22.10.1883	MIKIĆ	Konde – Ragasambe Pays Kasamwu	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) 1
70	6.11.1883	HANSSENS Möller	Kimbanza Kinoki	C.E.H.C.	Fd	A, F, B, C1, C2	C + Rm	A.A., A.I. (1377) 1
71	7.11.1883	HANSSENS Möller	Mpangou	C.E.H.C.	Fd	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) 1
72	8.11.1883	HANSSENS Möller	Kivounda	C.E.H.C.	Fd	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) 1
73	9.11.1883	HANSSENS Möller	Toulamkanda	C.E.H.C.	Fd	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) 1
74	10.11.1883	HANSSENS Möller	Kongo da Lemba	C.E.H.C.	Fd	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) 1
75	11.11.1883	HANSSENS Möller	Kimbanza Kisamouna	C.E.H.C.	Fd	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) 1
76	21.11.1883	DESTRAIN	Roussanga – Congo [46]	C.E.H.C.	F(a) [47]	A, F, B, C1, C2	C	A.A., A.I. (1377) a M.R.A.C., R.G. 603 III
77	21.11.1883	DESTRAIN	Tchiroundila	C.E.H.C.	F(a)	A, F, C2, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) a M.R.A.C., R.G. 603 III

78	21.11.1883	DESTRAIN	N'Soundi	C.E.H.C.	F(a)	A, F, C2, B, C1	C	A.A., A.I. (1377) a M.R.A.C., R.G. 603 III
79	23.11.1883	DESTRAIN	Marassanga	C.E.H.C.	F(a)	A, F, C2, B, C1	C + R trimestrielle	A.A., A.I. (1377) a
80	24.11.1883	HANSSENS	Kimboumba	C.E.H.C.	Fd	A, F, C2, B, C1	C + Rm	A.A., A.I. (1377) a
81	26.11.1883	DESTRAIN	Sitou N'Vangui	C.E.H.C.	F(a)	A, F, C2, B, C1		M.R.A.C., R.G. 603 III
82	26.12.1883	VETCH	Congo La Lemba [48]	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., A.I. (1377) d
83	30.12.1883 [49]	VETCH	Kulukusu	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., A.I. (1377) d
84	3.1.1884	VETCH	Massamba		A	[50]		A.A., A.I. (1377) d
85	6.1.1884	VETCH	M'Somgo		A	[50]		A.A., A.I. (1377) d
86	7.1.1884	LEHRMAN	Cibota	C.E.H.C.	Fa	A, F, B, C1	C(A) + Rm(A)	Quai d'Orsay, Mém. et Doc. Afrique, vol. 92 (annexe marine 12 février 1885) (= Congo et Gabon, vol. 8, janvier-mars 1885)
87	9.1.1884	VETCH	M'Saoula		A	[50]		A.A., A.I. (1377) d
88	16.1.1884	VETCH	Banza-Montica	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., A.I. (1377) d
89	16.1.1884	VETCH	Bakisumana		A	[51]		

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
90	19.1.1884	VETCH	8 chefs		A	[51]		
91	20.1.1884	VETCH	10 chefs		A	[51]		
92	21.1.1884	VETCH	8 chefs		A	[51]		
93	22.1.1884	VETCH	Banza Kinkonka		A	[51]		
94	22.1.1884	VETCH	Bakitiadila [52], Kabungi, M'tombo	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
95	25.1.1884	VETCH	Kounkazi	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
96	26.1.1884	VETCH	Monkinzaou	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
97	28.1.1884	VETCH	N'Tombo Lukati	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
98	29.1.1884	VETCH	Kuluwila	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
99	30.1.1884	VETCH	Kulawila – Town & Palaballa (village)		A	[53]		A.A., (1377) d A.I.
100	31.1.1884	VETCH	Kubete ou Kubele	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
101	1.2.1884	VETCH	Matombe	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
102	3.2.1884	VETCH	Vakingombi	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
103	4.2.1884	VETCH	Kimpete	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.
104	6.2.1884	VETCH	M'Vuezi	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d A.I.

105	7.2.1884	VETCH	Mai-amba	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
106	7.2.1884	VETCH	Moembi, Bakinkengi	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
107	9.2.1884	VETCH	Wombo	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
108	10.2.1884	VETCH	Lukungu Est	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
109	10.2.1884	VETCH	Lukungu Ouest		A	[54]			
110	10.2.1884	VETCH	Kinuni	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
111	10.2.1884	VETCH	Ntandu Sinu Lukungu		A	[55]			
112	11.2.1884	VETCH	Malembe & Kimpakintanda		A	[54]			
113	12.2.1884	VETCH	N'dunga	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
114	12.2.1884	VETCH	Kimpangalo	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
115	12.3.1884	VETCH	Chiwala (ou Kiwala)	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2	C	A.A., (1377) d	A.I.
116	13.3.1884	SWINBURNE [56]	Kimbango	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) e	A.I.
117	13.3.1884	SWINBURNE [57]	Mikungu	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) e	A.I.
118	26.3.1884	[STANLEY] [58]	Banza Mbuba (village) (district de Nzungi)	A.I.A.	A	F		A.A., (1377) d	A.I.
119	26.3.1884	SPENCER BURNS	Ašebā [59]	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence	
120	26.3.1884	SPENCER BURNS	Ganda-Mona	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.
121	27.3.1884	SPENCER BURNS	Moãnda Chiemlu [60]	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.
122	27.3.1884	SPENCER BURNS	Ambindi	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.
123	28.3.1884	SPENCER BURNS	Chincanga	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.
124	29.3.1884	SPENCER BURNS	Congo-Debwendi	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.
125	29.3.1884	SPENCER BURNS	M'Banza-Cumbi	A.I.A.	Af	F, D, B	C	A.A., (1377) l	A.I.
126	29.3.1884	HANSSENS	Pima Mbwala [61]	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) h	A.I.
127	31.3.1884	STANLEY	Voonda [62]	A.I.A.	A	F	C	A.A., (1377) d	A.I.
128	31.3.1884	HANSSENS	Ilongo [63]	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) h	A.I.
129	1.4.1884	HANSSENS	Lissangu [64]	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) h	A.I.
130	1.4.1884	LIEBRECHTS	Buymba	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) h	A.I.
131	1.4.1884	STANLEY	Mpangu [65]	A.I.A.	Af	F, D, B	Rm + C	A.A., (1377) d	A.I.
132	[1.4.1884] [66]	STANLEY	NGombi et Mafêla	A.I.A.	Af	F, D, B	Rm + C	A.A., (1377) d	A.I.

133	2.4.1884	STANLEY	N'dunga	A.I.A.	A	E[67]		A.A., (1377) d	A.I.
134	15.4.1884	HANSSENS	Irebu	C.E.H.C.	Ab	E, C2, B	C	A.A., (1377) h	A.I.
135	16.4.1884	VAN KERCKHOVEN	N'Zanzala [68]	A.I.C.	Fa'	A, F, B, C1	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
136	16.4.1884	VAN KERCKHOVEN	N'Pangi [68]	A.I.C.	Fa'	A, F, B, C1	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
137	17.4.1884	VAN KERCKHOVEN	N'Pangi-Samona [68] N'Pangi-Matanga N'Pangi-Zitta N'Pangi-Sonni	A.I.C.	Fa'	A, F, B, C1	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
138	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda [69]	A.I.C.	F	F	C	A.A., (1377) b	A.I.
139	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda-Pambou et Luanda	A.I.C.	F	F, A [70]	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
140	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda-Tounga	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
141	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda-Majaki	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
142	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda-Majeuné-Louembé	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
143	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda-G'wanga	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
144	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda-Soundi	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
145	18.4.1884	VAN KERCKHOVEN	M'Binda (village et territoire)	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
146	19.4.1884	VAN KERCKHOVEN	N'Vinda	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., A.I. (1377) b A.M.A.E.B., Corr. pol. Afrique, A.I.C. vol. IV, 56, 11.8.1884 [71]
147	19.4.1884	STANLEY	Palaballa	A.I.A.	A	F [72]	Rm	A.A., A.I. (1377) c A.M.A.E.B., Corr. pol. Afrique, A.I.C., vol. IV, 56, 11.8.1884 Magalhaës, pp. 28-29
148	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza Chianda (roi Necorado, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a A.M.A.E.B., Corr. pol. Afrique, A.I.C., vol. IV, 10, 19 juin 1884 [73] A.M.A.E.B., Corr. pol. Afrique, A.I.C., vol. IV, 56, 11.8.1884

149	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'banza N'Canzan-canza (roi Né Paro, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
150	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza-N'Toumba (roi Nécouka, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
151	19.4.1884	DELCOMMUNE	territoires du roi Néchanda, chef indépendant de N'Boma	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
152	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza Nétandou (roi Né-Doucoula, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
153	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza Nodiado (roi N'Touro, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
154	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza Tatte (roi Né Lélé, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
155	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza N'cozoã (roi Nissango ou Nécoucou, chef indépendant de N'Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a
156	19.4.1884	DELCOMMUNE	M'Banza Niyengé (territoires du roi Neporeira, chef indépendant de Boma)	A.I.C.	Fg	F	C	A.A., A.I. (1377) a Magelhaēs, p. 28
157	19.4.1884	Th. WESTMARK	N'Ganto [74]	C.E.H.C.	F	E [75]	C	A.A., A.I. (1377) e

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
158	20.4.1884	VAN KERCKHOVEN	N'Vinda	A.I.C.	F	A [76]	C	A.A., A.I. (1377) b A.M.A.E.B., Corr. pol. Afrique, A.I.C., vol. IV, 56, 11.8.1884
159	22.4.1884	WESTMARK	Likana [77]	C.E.H.C.	F	E [78]	C	A.A., A.I. (1377) e
160	26.4.1884	J. GIEL	Kifuma [79]	A.I.H.C.	A	F, B, C2		A.A., A.I. (1377) e
161	26.4.1884	VANGELE Drees Nicholls	Wittaniénié	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., A.I. (1377) f
162	27.4.1884	VAN KERCKHOVEN	Lamba	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., A.I. (1377) b
163	28.4.1884	VAN KERCKHOVEN	Lamba	A.I.C.	F	A [80]	C	A.A., A.I. (1377) b
164	28.4.1884	VANGELE Drees Nicholls	Boroukassamba	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., A.I. (1377) f
165	28.4.1884	VAN KERCKHOVEN	N'Téjé	A.I.C.	Fg	F	C(A)	A.A., A.I. (1377) b
166	29.4.1884	HANSSENS	Lulanga [81]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., A.I. (1377) h
167	1.5.1884	VANGELE Drees	Moléké	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F		A.A., A.I. (1377) f

168	2.5.1884	VAN KERCKHOVEN	Boma-Soumba	A.I.C.	F [82]	F	C(A)	A.A., (1377) a	A.I.
169	3.5.1884	VAN KERCKHOVEN	Né-Tjoungo	A.I.C.	F [82]	F	C(A)	A.A., (1377) b	A.I.
170	6.5.1884	VAN KERCKHOVEN	Luanda	A.I.C.	F	A [83]	C(A)	A.A., (1377) a	A.I.
171	6.5.1884	VANGELE Drees	Village de Montoeï dans le Rouki River	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) f	A.I.
172	7.5.1884	HANSSENS	Iboko ou Bangala	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
173	7.5.1884	DELCOMMUNE et Van Kerckhoven	territoires appartenant aux neuf rois de Boma	A.I.C.	F	E		A.A., (1377) a	A.I.
174	9.5.1884	SWINBURNE H. Schuaor	Kinchassa	C.E.H.C.	A	[84]	C	A.A., (1377) e	A.I.
175	16.5.1884	VANGELE	village de Katankoeï dans le district de Loliva (Rouki River)	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) f	A.I.
176	24 et 25.5.1884	VETCH	Vunda	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
177	27.5.1884	VETCH	Chinan Sengi	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
178	28.5.1884	VETCH	Vunda Kinkanza	A.I.H.C.	Ae	F, B, C2		A.A., (1377) d	A.I.
179	29.5.1884	HANSSENS	Mobeka [85]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
180	4.6.1884	VANGELE	Molingué (village dans le district d'Inganda)	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) f	A.I.
181	5.6.1884	HANSSENS	Irengé & Mpesa [86]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
182	7.6.1884	HANSSENS	Upoto	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence	
183	9.6.1884	VANGELE	Moupanga (village dans le district d'Inganda)	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) f	A.I.
184	11.6.1884	VANGELE	Ipéko (village)	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) f	A.I.
185	13.6.1884	HANSSENS	Yambinga	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
186	13.6.1884	HANSSENS	Bumba	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
187	18.6.1884	HANSSENS	Munongeri	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
188	22.6.1884	HANSSENS	Basoko	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
189	10.7.1884	HANSSENS	Isangi	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
190	12.7.1884	HANSSENS	Mbungu	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
191	13.7.1884	HANSSENS	Yalulima [87]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
192	15.7.1884	HANSSENS	Bundya [88]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
193	16.7.1884	VANGELE	Woubangi (village dans le district de Borouki)	C.E.H.C. et E.I.H.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) f	A.I.
194	2.8.1884	COQUILHAT	Mabali	C.E.H.C.	F	F		A.A., (1377) f	A.I.
195	3.8.1884	COQUILHAT	M'poumbou (village dans le district de Libiko)	C.E.H.C.	F	F		A.A., (1377) f	A.I.

196	8.8.1884	COQUILHAT	Banguélé ou Monguélé (village)	C.E.H.C.	F	F		A.A., (1377) f	A.I.
197	30.8.1884	COQUILHAT	Inioië (village dans le district de Mabali)	C.E.H.C.	F	F		A.A., (1377) f	A.I.
198	14.10.1884	A. M. WESTER	Djaliembi [89]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) i	A.I.
199	14.10.1884	A.M. WESTER	Wabeda [89]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) i	A.I.
200	18.10.1884	WESTER	Chef : Moniamani, fils de Tipu-Tip [90]	C.E.H.C.	A	Traité d'amitié avec les Arabes		A.A., (1377) i	A.I.
201	19.10.1884	HANSSENS	Busindi	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
202	23.10.1884	HANSSENS	N'sée – Bolobo	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
203	22.11.1884	LIEBRECHTS	Mampulenge [91]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
204	30.11.1884	[WESTER]	Chefs arabes : Kavuma et Kajumba		A	[92]		A.A., (1377) i	A.I.
205	12.12.1884	CASMAN	Butunu	A.I.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
206	15.12.1884	STORMS	roi Kansawara [93]	A.I.A.	F	E		A.A., (1377) j	A.I.
207	20.12.1884	CASMAN Van den Plas	Wangata (village) [94]	A.I.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) g	A.I.
208	20.12.1884	CASMAN Van den Plas Gleerup	Bankoutou (village dans le district de Borouki) [94]	A.I.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) g	A.I.
209	22.12.1884	CASMAN	Boundo (village dans le district de Borouki) [94]	A.I.C.	Fc'	A, C2, B, C1, F	C + Rm	A.A., (1377) g	A.I.

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence	
210	1.1.1885	[STORMS]	roi Ouondo [93]	A.I.	F	F		A.A., (1377) j	A.I.
211	1.1.1885	VANGELE	Ikunungu [95]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
212	8.1.1885	[STORMS]	roi Manda [93]	[A.I.A.]	F	F		A.A., (1377) j	A.I.
213	9.1.1885	VANGELE	Umangi	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
214	10.1.1885	VANGELE	Bukellé [95]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
215	10.1.1885	VANGELE	Upoto	C.E.H.C.	F	[96]	C	A.A., (1377) h	A.I.
216	12.1.1885	VANGELE	Nkumba [95]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
217	16.1.1885	VANGELE	Itembo	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
218	20.1.1885	VANGELE	Yassaka	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
219	31.1.1885	VANGELE	Yatuka [97]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
220	31.1.1885	VANGELE	Banariembi [98]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
221	31.1.1885	VANGELE	Bokouro [99]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
222	1.2.1885	VANGELE	Yaforo [100]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.

223	1.2.1885	VANGELE	Yangambi	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
224	1.2.1885	VANGELE	Yaluvi [100]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
225	3.2.1885	[STORMS]	roi Chanza [93]	A.I.A.	F	E		A.A., (1377) j	A.I.
226	6.2.1885	[STORMS]	roi Zongwe [93]	[A.I.A.]	F	F		A.A., (1377) j	A.I.
227	7.2.1885	VANGELE	Yalulima [101]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
228	8.2.1885	VANGELE	Inguenguéré [102]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
229	9.2.1885	VANGELE	Linkassa	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
230	11.2.1885	VANGELE	Rubunga	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
231	16.2.1885	VANGELE	Maroundja (île)	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
232	16.2.1885	VANGELE	Ouombindo [103]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
233	17.2.1885	VANGELE	Lussangu [103]	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
234	20.2.1885	VANGELE	Mokomela	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
235	21.2.1885	VANGELE	Bongata	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
236	25.2.1885	VANGELE	Ikengo	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.
237	1.3.1885	LIEBRECHTS	Itimba	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., (1377) h	A.I.

N° d'ordre	Date	Nom des signataires européens (le principal signataire en capitales, et souligné si le traité est un document original)	Districts ou territoires des chefs (ou, à défaut de localisation, nom du chef)	Organisme bénéficiaire	Langue du traité et modèle	Clauses essentielles	Contrepartie	Référence
238	14.3.1885	VON FRANÇOIS	Chef : Mona Tenda «commune» de Bokua Kanioka dans le pays des Bashilange	A.I.H.C.	All	F		A.A., A.I. (1377) k
239	14.3.1885	VON FRANÇOIS	le pays de Mona Tenda	A.I.H.C.	All.	A [104]		A.A., A.I. (1377) k
240	8.5.1885	VON FRANÇOIS	Chef : Tscheffu, dans le pays des Bashilange	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
241	8.5.1885	VON FRANÇOIS	le pays de Tscheffu	A.I.H.C.	All.	A [105]		A.A., A.I. (1377) k
242	10.5.1885	WISSMANN	Kilunga Messo, chef des Bena Monkangala	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
243	[mai] 1885 [106]	WISSMANN	Mona Katende, chef des Bashilamboas dans le pays des Bashilenge	A.I.H.C.	All.	F, D [107]		A.A., A.I. (1377) k
244	8.6.1885	WISSMANN von François	Chef : Lukenge Kabish de Maileba	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
245	8.6.1885	WISSMANN von François	pays de Lukenge Kabish	A.I.H.C.	All.	A[108]		A.A., A.I. (1377) k
246	12.6.1885	VON FRANÇOIS	Chef : Mutschatsche dans le pays des Bakongo	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
247	17.6.1885	WISSMANN	Chef Bashilele : Kankati de Lubuku	A.I.H.C.	All.	F, A [109]		A.A., A.I. (1377) k
248	17.6.1885	WISSMANN	Chef Bashilele : Ndambo Kumu de Ndomai	A.I.H.C.	All.	F, A [110]		A.A., A.I. (1377) k

249	19.6.1885	WISSMANN Schneider	Itaka, chef des Boshankelle (Bakongo) dans le village de Teoa	A.I.H.C.	All.	F, A [111]		A.A., A.I. (1377) k
250	20.6.1885	WISSMANN von François	Chef : Makepa dans le pays des Badinga	A.I.H.C.	All.	F, A [112]		A.A., A.I. (1377) k
251	22.6.1885	H. MUELLER	Chef indépendant Ngina de Maba dans le pays des Bangadi	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
252	21.7.1885	WISSMANN Dr. L. Wolff H. Mueller von François J. R. Troup	Chef Kalamba Mukenge dans le pays des Baluba	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
253	21.7.1885	WISSMANN L. Wolff H. Muller von François J. R. Troup	Chef Tschingenge dans le pays des Baluba	A.I.H.C.	All.	F		A.A., A.I. (1377) k
254	19.12.1885	WESTER	Chef : Tipo-Tip		A/arabe	Traité d'amitié entre Arabes et Européens	C	A.A., A.I. (1377) i
255	s.d.	[Chef de la station belge du Kwilu[[113]		C.E.H.C.	F	A, D, B, C1	C + Rm	Pap. Jules Ferry (Quai d'Orsay) Affaires du Congo 1883-1885
256	15.2.? [114]	LIEBRECHTS	Moï	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., A.I. (1377) h
257	1.8.? [115]	LIEBRECHTS	Manga	C.E.H.C.	Ab	E, B, C2	C	A.A., A.I. (1377) h

NOTES RELATIVES AU TABLEAU DES TRAITÉS

[1] Ces territoires doivent être situés dans les environs de Manyanga. En effet, le traité a été conclu à la station de Manyanga par le chef de celle-ci, le lieutenant Nilis et c'est à cette station que la rente convenue doit être payée tous les mois aux chefs concernés.

[2] Le traité ne mentionne pas de privilèges commerciaux, si ce n'est le droit exclusif de construire des «maisons, magasins, routes».

[3] Nous possédons trois versions de ce traité, l'une conservée aux Archives Africaines, l'autre au Quai d'Orsay, la troisième publiée dans le Blue Book anglais (*Africa*, n° 5, 1884). La version des Archives Africaines est un original : ce sont trois feuillets de papier fin, portant les numéros 260 à 262, provenant sans doute d'un copie-lettres. Selon cette version, les chefs qui ont signé le traité sont Lutete, chef du district et village de Loufountchou et Maquito, chef du district et village de Kimbanda. La copie du Quai d'Orsay a été transmise par le Ministère de la Marine, qui l'avait reçue du lieutenant de vaisseau Cordier, en annexe à un rapport du 30 juin 1883. Cordier avait également obtenu les textes des traités n° 9 du 29.10.1882 et n° 16 du 7.1.1883. La version du Quai d'Orsay est identique à celle des Archives Africaines, excepté la mention du deuxième district : Maquito y est désigné comme le chef de Kindokki. Dans l'article 1, cependant, qui donne les limites du terrain concédé, la copie du Quai d'Orsay parle bien de Kimbanda. La version imprimée dans *Africa* n° 5 de 1884 ne mentionne qu'un seul chef : Lutete y est présenté comme «chef du district et village de Kindokki». Le chef Maquito apparaît cependant à l'article 6 comme bénéficiaire d'une rente mensuelle et le village de Kimbanda apparait également dans la localisation du terrain cédé. Loufountchou et Kimbanda se trouvent probablement dans les environs de Lutete, ainsi que le nom du chef de Loufountchou — Lutete — et l'intitulé de la liasse — Lutete, encore une fois, permettent de le penser. Le terrain cédé est localisé, dans le traité, comme suit : «le terrain s'étendant entre les rivières Nsounsou et Ntombé jusqu'à leur confluent et le chemin conduisant au village Loufountchou de Lutete à celui de Kimbanda».

[4] La version d'*Africa* n° 5, 1884 donne Selo comme nom de lieu et Jouzo, au lieu de Yonsa, comme nom du chef du district. Sello est situé dans les environs de Lutete, sans doute au bord de la rivière Inkissi, mentionnée dans le traité.

[5] Les archives du Quai d'Orsay conservent deux copies de ce traité. La première, dans le volume 90 (folios 151-152) est une copie remise par Arthur Stevens en même temps qu'une note verbale, le 23 août 1884 ; elle porte la date du 21.12.1882. La seconde, dans le volume 91 (folios 15-16) porte la date du 20.12.1882 ; il y manque la mention du lieu où a été signé le traité et elle contient des erreurs, par exemple dans le nom de Valcke, orthographié Walcke. Nous considérons donc comme date probablement exacte celle de la première copie. P. Savorgnan de Brazza a connu l'existence de ce traité dont il a contesté la validité, dans sa correspondance de juillet 1884 avec Sir Francis de Winston. Ch. DE CHAVANNES (1935) a publié ce traité, avec la date du 21.12.1882, dans son livre «Avec Brazza. Souvenirs de la Mission de l'Ouest africain», Paris, pp. 376-377 (LUWEL 1964, pp. 172-177).

[6] Falla ne figure pas sur les cartes que nous avons utilisées. Nous croyons pouvoir localiser cet endroit à Mfwa. En effet, la note verbale de l'Association, à laquelle est annexée la copie de ce traité, explique que l'Association a évité avec soin tout ce qui aurait pu être considéré comme un empiètement sur les droits des explorateurs français, c'est-à-dire sur la rive droite du Stanley-Pool, afin de laisser celle-ci entièrement à la disposition de l'expédition française.

«C'est ainsi, dit la note verbale remise le 23 août 1884, qu'anticipant sur l'arrangement intervenu depuis entre le gouvernement de la République et l'Association, nous avons

spontanément donné à Mr Valcke en 1882, l'ordre d'évacuer Mfwa bien qu'il s'y fût rendu sur l'invitation de Poumou Ntaba en vertu d'un traité dont nous joignons la copie à la présente» (Quai d'Orsay, Mémoires et Documents Afrique, vol. 90). Selon Chavannes, le nom de Falla utilisé pour désigner le lieu de la signature du traité est une erreur de Valcke, car c'était la dénomination indigéne pour la terre française (LUWEL 1964, p. 172 et CHAVANNES, 1935, p. 180). Remarquons que le territoire couvert par ce traité est trés vaste. C'est celui de Poumou Ntaba, «chef suprême du pays, s'étendant de la riviére Djué (Gordon Bennett) jusqu'à la Bounda (Lawson)», soit le pays des Bateke, situé sur la rive droite du fleuve, depuis Mfwa jusqu'à hauteur de Kwamouth ! Les traités de cette période portent généralement sur des territoires beaucoup plus limités.

[7] L'article 3 de ce traité prévoit, plus qu'il ne consacre, la cession de propriété : «Il (le chef) s'engage à céder audit Comité les terrains sur lesquels il s'établira (...) Pour chaque portion du terrain cédé il sera fait ultérieurement un contrat spécial.»

[8] Le document porte une mention au crayon : «Kwa-river», c'est-à-dire le nom du cours inférieur du Kasaï, juste avant le confluent avec le Congo, à Kwamouth. La carte du Bas-Congo et du Kouilou publiée par le *Mouvement géographique* du 16 novembre 1884 indique le nom de Wutimi, juste sous celui de Kwamouth. Cette rivière coule-t-elle parallèlement au cours inférieur du Kasaï ?

[9] Le traité n° 15 porte la même mention «Kwa-river» que le n° 14. Ce traité n° 14 a été conclu à la station de M'Suata ; il indique que le territoire concerné s'étend, le long du fleuve Congo, depuis le confluent de la Woutini jusqu'au ruisseau Mobi Mbieli, à quatre kilométres en aval de la station de M'Suata.

[10] Les articles III, IV, V et VIII sont barrés de grandes croix au crayon.

[11] Le modèle «a» a subi des modifications. Les chefs cèdent leurs territoires entiers. Ils reçoivent un cadeau une fois donné et non une rente mensuelle. Un paragraphe 2, concernant la fourniture de travailleurs pour les stations et de porteurs pour le service des caravanes vers l'intérieur a été ajouté à l'article VI. Ce paragraphe figure dans les deux originaux du traité mais non dans la copie, véritable formulaire que l'on a simplement complété par les noms de Van de Velde et des chefs de Palaballa et par l'énumération des cadeaux.

[12] Outre les deux originaux et la copie des Archives Africaines, plusieurs autres versions sont connues. Le texte conservé dans les Archives du Quai d'Orsay a été transmis par le lieutenant de vaisseau N. Cordier. L. JADIN a publié ce texte d'après les archives du Ministère de la Marine [«Informations du lieutenant N. Cordier sur l'Association Internationale Africaine», *Bull. Acad. r. Sci. colon.*, nouv. sér., **5** (fasc. 2), 1959, pp. 288-316]. La copie du Quai d'Orsay n'est ni complète ni tout à fait exacte. Le seul nom de chef mentionné par Cordier est Kangga Pakka (ngulin kamma nose). Seul le nom noté entre paranthèses figure dans le texte original.

Cordier dit en note que les territoires cédés sur la rive gauche du Congo, dans le pays de Palla Balla, sont énumérés. L'original porte : «les territoires compris dans leur apanage». Enfin, l'article VI, §2 est incomplètement reproduit et l'énumération des cadeaux ne correspond pas à celle du texte original. Le texte reproduit dans *Africa*, n° 5, 1884, pp. 2-4 est correct, à l'exception de trois erreurs. Dans le prèambule, on a multiplié le nombre de chefs signataires en prenant les titres pour des noms ; les noms des cinq chefs signataires sont cependant correctement donnés à l'article 2. A l'article 3, l'énumération des cadeaux est entachée d'erreurs («red points» au lieu de «red prints», «demi-jeanne» pour «dame-jeanne» et «sanglets» pour «singlets»). A l'article 6, les noms de deux chefs ont été omis et on lit que les chefs fourniront un minimum de six porteurs au lieu de cent, dans l'original. C'est un exemplaire de ces pages d'*Africa*, n° 5, 1884 qui se trouve dans les Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Belgique.

[13] Un article 8 ajoute que ce traité est fait comme complément à celui conclu par Swinburne avec le chef Ndombi-Mbongo, le 8 mai 1882 et qu'il prend donc tous ses effets à partir de cette date-là. Or, le traité de Swinburne du 8 mai 1882 dont nous avons le texte (n° 2) ne mentionne pas ce chef. Il y avait donc un autre traité, conclu à la même date, et qui ne nous est pas parvenu.

[14] La cession porte sur les territoires entiers des chefs, selon la formule : «les territoires compris dans leur apanage». La clause D est ajoutée au modèle a : «Le prince prénommé Manipambo s'engage en outre à fournir à chaque station, factorerie ou établissement sis sur son territoire des travailleurs, un lingster, un mafuke et un comprador ainsi que les travailleurs nécessaires à la construction et à l'entretien des routes et établissements du Comité d'Études. Les hommes fournis par les chefs seront payés suivant un contrat fait de commun accord pour les salariés».

[15] La clause D est ajoutée au modèle a. Un article 8 restreint la cession du territoire entier : «L'île de Reis à l'embouchure du fleuve Kwilu et les concessions faites aux factoreries de la Nieuwe Afrikaans Handels-Vennootschap resteront la propriété de cette maison de commerce dans les limites fixées par les chefs prénommés».

[16] Traité général fait à Léopoldville, avec quatre chefs de la région de Ntamo. Ces chefs signent chacun l'un des traités n° 23 à 26, par lesquels ils déclarent adhérer aux clauses du traité général et reconnaissent avoir reçu de Stanley le premier versement des biens dus en contrepartie des privilèges qu'ils ont octroyés. Les traités n° 23 à 26 constituent une sorte de quittance.

[17] Les traités n° 23 à 26 renvoient aux clauses du traité général de Léopoldville (n° 22).

[18] Orthographié «Bulangungu» sur la carte du *Mouvement géographique*, 16 novembre 1884.

[19] Texte très semblable, mais pas identique au modèle d utilisé par Hanssens en novembre 1883 (N^{os} 70 à 75, 80).

[20] La copie du Quai d'Orsay ne mentionne pas le nom du signataire européen. Peut-être s'agit-il de Van de Velde, qui avait déjà traité avec Manipambo le 12 février et le 1er mars 1883 (n° 19) et avec un autre chef de la même région le 20 février et le 10 mars 1883 (n° 20). En outre, ce traité n° 29 nous est connu par une dépêche de Cordier (Archives du Quai d'Orsay) qui transmet en même temps le traité de Palaballa, également conclu par Van de Velde. Celui-ci – ou un autre agent du Comité d'Études – a donc conclu avec Manipambo un deuxième traité, rédigé d'après le même modèle a que le premier, signé environ deux mois plus tôt. Deux différences peuvent expliquer le deuxième traité. Alors que le premier ne précisait pas la délimitation du territoire cédé, celui-ci en donne une description : ce sont «... les territoires compris dans les limites de la factorerie de M. Saboga à Chikango, jusqu'à Rudolfstadt et de Rudolfstadt à Mamanga Matati, rive gauche du Quilloo, sur 40 kilomètres de Rudolfstadt à l'intérieur, tous les territoires de leurs États ; puis la moitié de la rivière Quilloo, Sud, avec toutes les îles, jusqu'à Mamamga Matati à l'exception des concessions données à MM. Saboga, Aquello, N.A.H.V. et Picho à Chikango, MM. Parks N.A.H.V., Silva Siliveiro, Saboga et Pichot sur la rive gauche du Quilloo». Deuxièmement, ce nouveau traité comporte un article 8, par lequel les chefs (quoique seul Manipambo soit cité) accordent au Comité «l'unique et exclusif droit de construire en tout temps des chemins de fer par toutes les parties de ces territoires».

[21] Ce traité s'ajoute à deux autres (n^{os} 2 et 11) déjà conclus avec les mêmes chefs d'Isanghila. Il délimite plus précisément les territoires concernés et ajoute la clause D.

[22] Le traité a été conclu à la station d'Isanghila, de même que les traités n^{os} 34-35, 37-39 et 42, dans les jours suivants. Nous en déduisons qu'ils concernent tous, ainsi que les traités n^{os} 40-41, qui datent de la même période, la région d'Isanghila.

[23] Ce chef est présenté comme le roi des territoires des cinq chefs signataires des traités n^{os} 32 et 33. Il s'agit donc d'un traité de confirmation, passé avec le chef principal.

[24] Ibongo-Wangata se trouve sur la rive gauche du fleuve, dans la région d'Équateur-Station, dans l'angle formé par le fleuve Congo et la rivière Ruki. Un croquis de Vangele, reproduit par D. VANGROENWEGHE (1980), en indique la localisation précise, ainsi que celle des territoires mentionnés dans les autres traités conclus par Vangele à Équateur-Station (n^{os} 44, 45, 61, 161, 164, 167, 171, 175, 180, 183, 184, 193).

[25] Un article 8 prévoit la réquisition d'hommes.

[26] Dans ce traité ne figure pas l'article 7 du modèle a, concernant l'aide que les chefs auraient à apporter au Comité d'Études en cas d'attaque extérieure.

[27] Le texte stipule le payement d'une pièce d'étoffe commune et d'une bouteille de gin par chef. Le mot «mensuel» a pu être oublié et il s'agit sans doute d'une rente mensuelle, comme pour les autres traités conclus par Avaert à la même période.

[28] Le texte dont nous disposons dans les archives du Quai d'Orsay, n'est composé que d'extraits, selon les termes du capitaine de frégate Cornut-Gentille qui le transmet à la France. Grant Elliott a conclu ce traité durant son expédition dans le Niadi-Kwilu, à Loandje. Sans doute s'agit-il de la station de Loango, au sud de Rudolfstadt.

[29] Un texte d'exécution, datant du 3 octobre 1883 (n° 61) complète ce traité. Celui-ci comporte quelques variantes par rapport au modèle c.

[30] Ce territoire, ainsi que ceux mentionnés dans les traités n^{os} 47-52 et 62-69 sont situés entre Boma et la rivière Chiloango, sur la rive gauche de celle-ci.
Bansa est orthographié Bausa sur la carte de STANLEY (1885).

[31] Orthographié Michemema sur la même carte.

[32] Orthographié M'Buku Lobo sur la même carte.

[33] Orthographié Mukongwolo sur la même carte.

[34] Orthographié Chigimbi sur la même carte.

[35] Orthographié Kibata sur la même carte.

[36] Il s'agit de la cession des droits sur la forêt de Lukolela et de l'exclusion du district de Lukolela, de tout étranger non recommandé par l'Association Internationale Africaine. Ce texte, une copie écrite très lisiblement, est semblable, mais non identique, à une autre copie, datée du 24 septembre 1883 (n° 58) et qui concerne la même forêt. Le texte du 22 septembre mentionne trois témoins, celui du 24 septembre, un seul. Nous pensons que ce dernier texte, qui est parfaitement compréhensible, correspond au traité original qui avait été conclu. Le document n° 52, lui, est difficilement compréhensible, comme si l'on avait sauté quelques mots de temps à autre, en le copiant. Ce doit être une copie de copie, à laquelle on a ajouté deux témoins pour faire bonne mesure et qui comporte une erreur de date.

[37] Les traités de Destrain (n^{os} 54-57, 59-60) sont manifestement rédigés d'après le modèle a, avec cependant de notables différences. C'est ce que nous avons indiqué par la lettre a, mise entre parenthèses. L'article 1, stipulant la cession de propriété des territoires, est complété par la phrase suivante : «Il (le chef) s'engage en outre à ne pas traiter avec d'autres que le Comité pour les territoires qui pourraient lui revenir par la suite soit par succession, élection ou toute autre cause». L'article 6 est modifié : les droits concédés sont des droits exclusifs. Parmi ceux-ci, le Comité d'Études obtient le droit d'établir «des routes, canaux, chemins de fer ou autres voies de communication» et celui de déterminer l'étendue de la zone qui lui appartiendra de part et d'autre de la route.

[38] Orthographié Chitamba sur la carte de STANLEY (1885).

[39] Cf. note 36.

[40] Orthographié Chinanga sur la carte de STANLEY (1885).

[41] Acte d'exécution du traité n° 44. Vangele a pris possession du terrain appartenant au chef Molyra, dans le district de Macouli. Le chef s'est vu payer «une indemnité d'expropriation fixée de gré à gré et comprenant : cent mitakous, dix brasses de savelist».

[42] Orthographié Chenwenye sur la carte de STANLEY (1885).
[43] Orthographié Bauza sur la même carte.
[44] Orthographié Chivulu sur la même carte.
[45] Orthographié Granda M'Fuma sur la même carte.
[46] Territoire situé au nord de Boma, de même que ceux mentionnés dans les traités n^{os} 77-79 et 81.
[47] Ici également et dans les traités n^{os} 77-79 et 81, le modèle a est modifié : les droits concédés à l'article 6 sont exclusifs. La cession porte sur les territoires entiers.
[48] Outre Kama M'Gongo, chef de la région de Congo La Lemba, 10 chefs de différents villages ont traité avec Vetch, le même jour, au même endroit et, sans nul doute, dans les mêmes termes.
[49] La copie de ce traité porte la même date du 30 décembre 1884, mais il s'agit certainement d'une erreur du copiste. En effet, ce document qui porte le numéro II fait suite à une copie, portant le numéro I, du traité du 26 décembre 1883, et il précède une série de traités conclus de janvier à mai 1884. En outre, une liste de traités de Vetch donne bien la date du 30.12.1883 pour ce traité.
[50] Ces traités sont signalés dans la copie du traité n° 83. Les clauses sont donc certainement identiques. Les territoires de Kulukusu, Massamba, M'Somgo et M'Saoula dépendent de la région de Congo La Lemba. Massamba est orthographié Mazamba sur la carte de STANLEY (1885).
[51] La mention de la signature des traités n^{os} 89 à 93 fait suite, dans la même copie, au traité n° 88. Les chefs de la région de Banza-Montica (orthographiés Banza-Manteka sur la carte de STANLEY, 1885) donnent leur adhésion à ce traité.
[52] Le document porte : «Koumakimenza Country».
[53] La mention de ce traité figure à la suite du traité n° 98, dans la même copie.
[54] La mention de ce traité figure à la suite du traité n° 108, dans la même copie.
[55] La mention de ce traité figure à la suite du traité n° 110, dans la même copie.
[56] Le traité est signé par Swinburne, chef de la station de Kinshasa, mais les chefs du district de Kimbango ont reçu en payement des cadeaux de la part de Stanley. Kimbango doit se trouver dans les environs de Kinshasa et de N'tamo. En effet, c'est au représentant du Comité d'Études à N'tamo qu'est confié le droit d'arbitrage.
[57] Cf. note 56.
[58] La copie des Archives Africaines ne porte pas le nom du signataire européen, qui est certainement Stanley. Il a en effet publié ce traité, sans modification, dans *The Congo at the Founding of its Free State*, 1885, vol. **2**, p. 195 (p. 623 dans l'édition française).
[59] Situé entre Chinbumba et Chinanga, sur la rive droite du fleuve Congo. Spencer Burns a rencontré les chefs d'Aseba à Chinbumba, non loin de la rivière Mata. Les autres territoires acquis par Spencer Burns durant la même période (n^{os} 120 à 125) se trouvent probablement dans la même région, sans doute dans la vallée de la Mata.
[60] La réunion a eu lieu à Musingunchia (Munsigunja sur la carte de STANLEY, 1885, le long de la rivière Mata).
[61] Le texte mentionne «Nga Ntchu's point». Nous trouvons Ganchu, dans le Haut-Congo, sur la rive droite.
[62] Ce traité a été publié par STANLEY, 1885, **2**, p. 206 (ainsi que dans l'édition française, p. 626) avec une seule différence : l'expression «Expédition Internationale Africaine», qui apparaît au premier paragraphe, a été changée en «Expédition Internationale du Congo». Dans la suite du texte publié, on a conservé les termes d'Association Internationale Africaine.
[63] Dans le Haut-Congo, sur la rive gauche, au sud de Mubimo.

[64] Entre Chumbiri et Mubimo.

[65] Probablement le district de ce nom situé sur la rive gauche du fleuve Congo.

[66] La copie des Archives Africaines n'est pas datée ; la date nous est donnée dans la publication de ce texte par STANLEY (1885, **2**, pp. 195-197 ; également dans l'édition française, pp. 623-624).

[67] Ce traité supplémentaire conclu par Stanley avec quatre chefs du territoire de N'Dunga, est destiné à exprimer plus clairement les droits et privilèges exclusifs conférés à l'Association Internationale Africaine par un traité précédemment conclu par Vetch (n° 113). Le nouveau traité organise l'intervention de l'Association dans toutes les matières qui relèvent du gouvernement, mais il ne proclame pas la souveraineté de l'Association. Seuls les contrats de nature commerciale ne doivent pas être autorisés par le représentant de l'Association.

[68] Territoires situés dans la région d'Ikungula, sur la rive droite du fleuve, à l'ouest de Vivi.

[69] Au nord-ouest d'Ikungula. Le n° 138 constitue le traité général conclu avec N'Kélé-Mosé, grand chef ou makrount du district de M'Binda. Le district comprend plusieurs territoires qui font l'objet de sept traités spécifiques (n^{os} 139-145).

[70] La cession de propriété concerne la route allant vers Boma et traversant le territoire.

[71] Cette copie comporte plusieurs différences par rapport à celle des Archives Africaines. On y trouve le nom du territoire de Mainda au lieu de N'Vinda, l'Association Internationale Africaine du Congo au lieu de l'Association Internationale du Congo. La fin de l'article 1 n'est pas identique et l'énumération des cadeaux, quoique correcte, est faite en termes légèrement différents.

[72] Traité supplémentaire fait à Palaballa, destiné à expliquer celui du 7 janvier 1883 (n° 16).

[73] Cette copie comporte plusieurs différences par rapport à l'original, conservé aux Archives Africaines.

[74] Territoire situé entre la station de M'Suata et le fleuve «Qwa» (c'est-à-dire, le Kwa).

[75] Personne d'autre que le Comité d'Études n'a le droit de s'établir dans le district ; le chef se place sous la protection du Comité.

[76] Complément au traité n° 146, conclu avec le chef Nélombé-Zoulou. Celui-ci cède la propriété de la rive du Congo, bordant son territoire au Sud, à l'exception du terrain acquis par la maison de commerce française y établie. Le mot «française» a manifestement été ajouté dans cette copie. Celle conservée aux Archives du Ministère des Affaires Étrangéres parle des «maisons étrangères». Rappelons que N'Vinda doit se trouver dans le district d'Ikungula, à l'est de Boma.

[77] Territoire situé entre M'Suata et Kwamouth.

[78] Voir note 75.

[79] Kifuma doit se trouver dans la région de Kintamo, Léopoldville ou Kinshasa car le traité est signé par Giel au nom du Capitaine Seymour Saulez, chef de Kintamo.

[80] Complément du traité n° 162. Le chef cède la propriété de la rive du Congo bordant son territoire au Sud, à l'exception du terrain acquis par la maison portugaise Martins.

[81] Dans le Haut-Congo, sur la rive gauche du fleuve, au confluent de la rivière Lulungu.

[82] Texte semblable au modèle g, à l'exception de la clause de payement.

[83] Le roi Né-Lélé, de Boma, avait déjà cédé la souveraineté sur son territoire par le traité n° 154, conclu avec Delcommune le 19 avril 1884. Par ce nouveau traité, il cède la propriété du «territoire de Luanda, formant la rive gauche du Congo depuis la roche Lunga-Chya-Ngongola jusqu'à la rivière N'Bombou (Makula river sur la carte)».

[84] Confirmation, dans toutes ses clauses, du traité du 14 juin 1883 (n° 31).

[85] Sur la rive droite du fleuve, près de la rivière Mongalla.

[86] Il s'agit probablement d'Iringi, sur la rive droite, non loin d'Upoto.

[87] La «Nouvelle carte de la région au Nord du Congo» dressée par WAUTERS (Supplément au *Mouvement géographique* du 8 mars 1891) indique deux localités, orthographiées Jaloulima et Jalulima, toutes deux sur la rive gauche. Nous ignorons laquelle représente le territoire qui fait l'objet du traité n° 191.

[88] Sur la rive gauche, dans la région d'Upoto. Nous n'en connaissons pas la localisation précise.

[89] Districts probablement situés dans les environs des Stanley-Falls. Le signataire européen, Wester, est le chef de la station des Stanley-Falls et les districts dépendront de cette station.

[90] Traité conclu à la station des Stanley-Falls.

[91] En arrière de Bolobo, sur la rive gauche.

[92] Les deux chefs arabes donnent leur accord à la «résolution» du 18 octobre 1884 (n° 200). La mention de cet accord figure sur le même document que le n° 200.

[93] Traité conclu à Mpala, sur la rive occidentale du Lac Tanganyika. Les territoires de ce chef n'ont pu être localisés précisément. Nous n'avons pas indiqué Mpala sur notre carte, limitée au 27° de longitude Est pour la facilité de la lecture.

[94] Territoire situé à hauteur d'Équateur-Station, entre le fleuve Congo et la rivière Ruki.

[95] Sur la rive droite, dans la région d'Upoto. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[96] Mamunga, chef du premier village situé en aval d'Upoto, déclare adhérer sans réserve au traité conclu le 7 juin 1884 par Hanssens avec les quatre autres chefs du territoire d'Upoto (n° 182).

[97] Sur la rive gauche, dans la région des Stanley-Falls. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[98] Sur la rive droite, dans la région des Stanley-Falls. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[99] Sur la rive droite, dans la région de l'Aruwimi. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[100] Sur la rive gauche, dans la région du Lomami. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[101] Sur la rive droite, en aval de Yangambi.

[102] Sur la rive droite, dans la région de Yalulima. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[103] Sur la rive droite, dans la région de la station des Bangalas. Ce territoire n'a pas pu être localisé plus précisément.

[104] Contrat de vente du pays de Mona Tenda.

[105] Contrat de vente du pays de Tscheffu.

[106] Ce traité ne porte que la mention de l'année. Dans un rapport du 20 mai 1885 adressé à Léopold II (AE [338] n° 501, Archives africaines, Bruxelles), c'est après avoir mentionné la reconnaissance de souveraineté faite par Kilunga Messo que Wissmann relate celle de Mona Katende, retenu prisonnier à Luluabourg depuis sa défaite dans une guerre qui l'avait opposé, quatre mois auparavant, à Kalamba Mukenge aidé de Wissmann. Or, le traité avec Kilunga Messo est daté du 10 mai 1885. C'est donc entre le 10 et le 20 mai 1885 que Mona Katende doit avoir reconnu la souveraineté de l'Association, ce qui lui valut sa libération par Wissmann.

[107] La lettre D représente ici la fourniture trimestrielle de vivres, à la station de Luluabourg.

[108] Vente du pays de Lukenge Kabish. Ce «certificat» ne porte pas la marque du chef propriétaire.

[109] La cession de propriété concerne le fleuve Kasaï, avec ses deux rives, dans le territoire de Mutschatsche.

[110] La cession de propriété concerne le terrain des deux côtés de l'embouchure du Sankuru, dans le Kasai ainsi que les îles, les bancs et la rivière.

[111] La cession de propriété concerne la rivière et les rives.

[112] La cession de propriété concerne les rives.

[113] Le texte de ce traité est fragmentaire. Il a été rédigé d'après le modèle a, modifié, dont on retrouve les articles 1, 2, 3, 5, 6.

[114] Document très abîmé. La mention de l'année a disparu. Il s'agit probablement de 1884 ou 1885.

[115] La mention de l'année a été grattée sur ce document. Il s'agit probablement de 1884.

ANNEXE 2

Districts ou territoires faisant l'objet des traités

Cartes réalisées d'après les cartes suivantes :

1. Carte du Bas-Congo et du Kouilou, 1:3 000 000, *Mouvement géographique*, 16 novembre 1884, p. 71.
2. Map of the Congo Basin, in STANLEY, 1885, vol. 2.
3. Le Congo dans le pays des Bangala, 1:4000, *Mouvement géographique*, 1er novembre 1885, p. 91.
4. Carte du Stanley Pool, 1:600 000, *Mouvement géographique*, 6 avril 1884, p. 1.
5. Nouvelle carte de la région au Nord du Congo par A. J. WAUTERS, Supplément au *Mouvement géographique* du 8 mars 1891.
6. Carte de l'État Indépendant du Congo, 1:5 000 000, A. Deschaepemeester, 1905.
7. Carte générale de l'itinéraire suivi par Mr le Lt. Wissmann, *Bull. Soc. r. belge Géogr.*, 1885, n° VI.

Renseignements portés sur les cartes :

Chitamba	District ou territoire faisant l'objet d'un traité.
34	Numéro d'un traité (voir tableau en annexe 1) concernant un district ou territoire localisé approximativement.
//////	Région où la localisation des districts ou territoires est approximative.
Boma	Lieu où le traité mentionne de l'alcool parmi les cadeaux offerts aux Africains

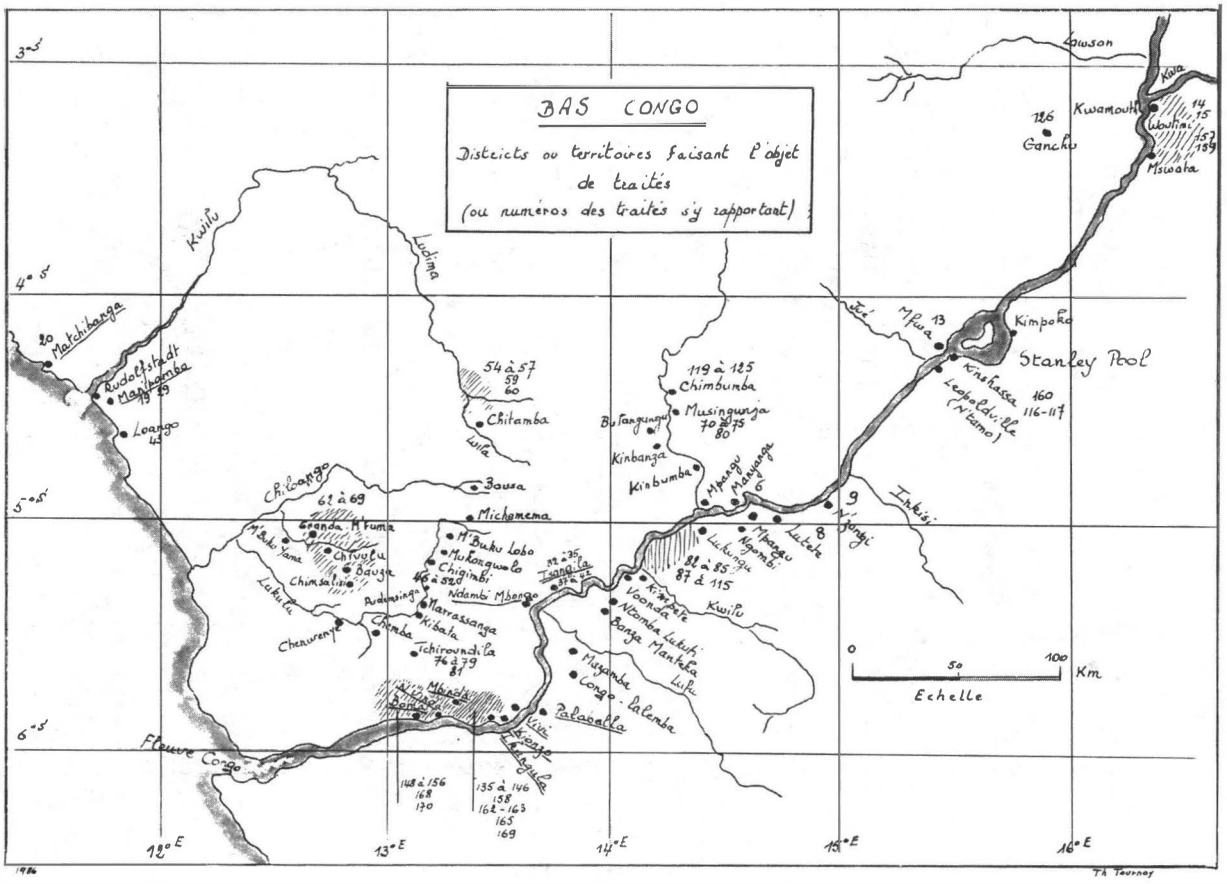
BAS CONGO
Districts ou territoires faisant l'objet de traités (ou numéros des traités s'y rapportant)
3° S
4° S
5° S
6° S
12° E
13° E
14° E
15° E
16° E
Lowson
Kwamouth
Ganchu
Mswata
Kimpoko
Stanley Pool
Kinshassa
Leopoldville (N'Djamo)
Matchibanga
Rudolfstadt
Mayidombe
Loango
Kwilu
Ludima
Chitamba
Lutia
Chimbumba
Musingunja
Bufanguangu
Kinbanza
Kinbumba
Mbangu Mawanga
Bansa
Chiloango
Michamema
Ngonda a Nfuma
M'Buku Yama
Chivulu
Bauze
Chimsalala
Lubuta
M'Buku Lobo
Mutongwela
Chiginbi
Ndambi Mbongo
Tsangila
Kimpete
Voanda
Nzumba Lutuli
Banza Mankesa
Luiu
Kwilu
Luketa
Mbongo Ngombi
Nkongi
Inkisi
Mayumba
Congo-la-Lemba
Palaballa
Mbanza Boma
Kivu
Fleuve Congo
Chiloango
Chiwuvemy
Kibala
Marrissanga
Tchiroundila
Echelle
0
50
100
Km
Th. Tournay
1956

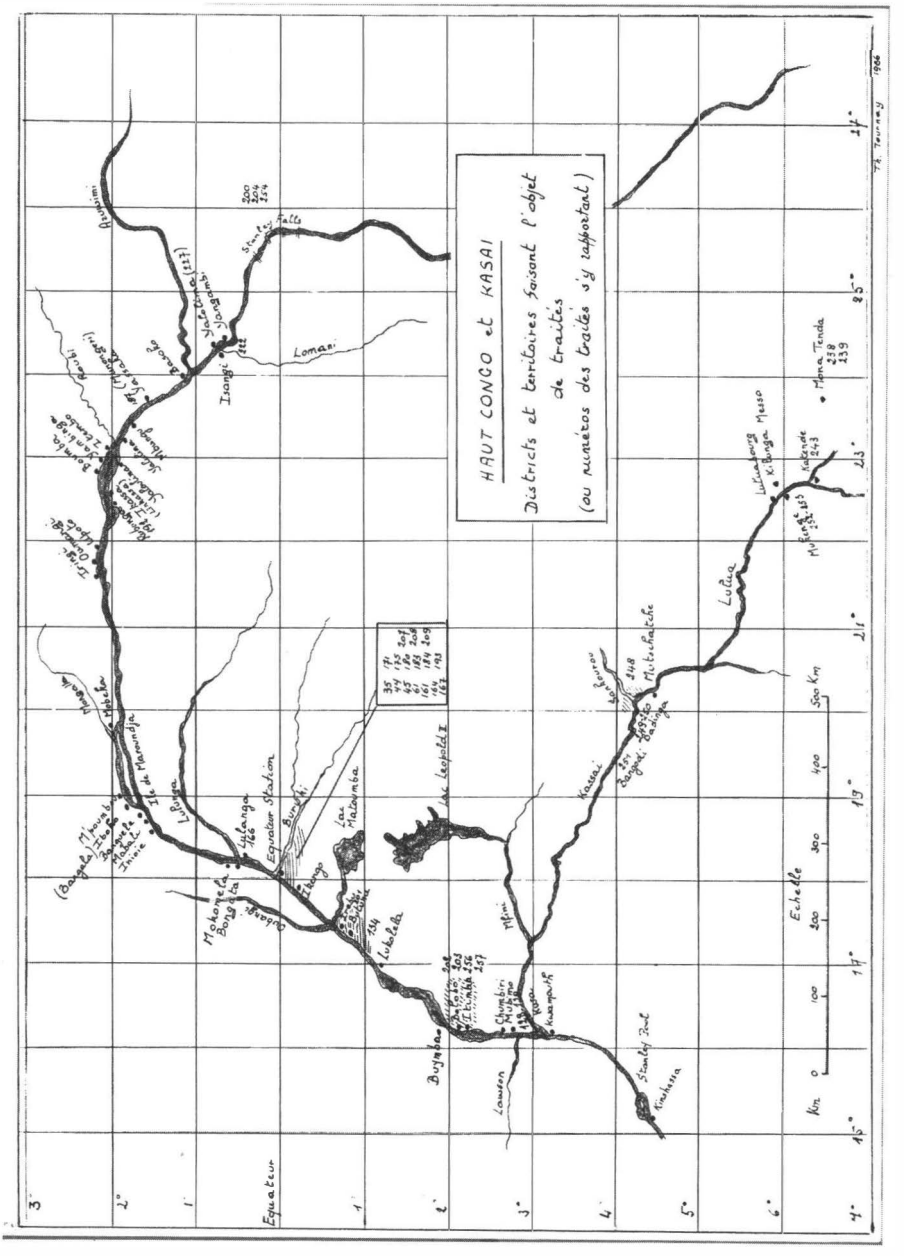
HAUT CONGO et KASAI
Districts et territoires faisant l'objet de traités
(ou mentions des traités s'y rapportant)
Echelle
Km 0 100 200 300 400 500 Km
Equateur
Stanley Pool
Kinshasa
Bolobo
Lukolela
Coquilhatville
Lac Leopold II
Lac Mantumba
Equator Station
Lac Tumba
Lac Ntomba
Lac Mai-Ndombe
Ile de Mawanga
Lac Bunga
Mbandaka
Bonga
Ikoko
Ilanga
Mokoma
Bongala
Bumba
Lisala
Yakoma
Isangi
Yalemba
Stanley Falls
Lomami
Aruwimi
Kasai
Kwango
Kwilu
Mfimi
Lukuga
Lukuga
Lusambo
Luluabourg
Kabinda
Mona Tenda
Mwene Ditu
Kalonde
Kabongo
Kamponde
Kwamouth
Chumbiri
Lemera
Lukolela
Bolobo
Yumbi
Mushie
Kutu
Inongo
Ibenga
Ikoko
Bongala
Mokoma
Ilanga
Bumba
Lisala
Yakoma
Isangi
Yalemba
Stanley Falls
Lomami
Aruwimi
Kasai
Kwango
Kwilu
Mfimi
Lukuga
Lusambo
Luluabourg
Kabinda
Mona Tenda
Mwene Ditu
Kalonde
Kabongo
Kamponde
Kwamouth
Chumbiri
Lemera
Lukolela
Bolobo
Yumbi
Mushie
Kutu
Inongo
Ibenga

ANNEXE 3

Modèles de traité a et a'

Modèle a Trouvé pour la première fois dans le traité n° 11 du 15.11.1882 conclu par Parfonry. (Modèle publié dans LUWEL, 1959, pp. 214-216).

«(...) et (les chefs) se sont réunis le ..., en conférence à ..., à l'effet de discuter et d'arrêter diverses mesures d'intérêt commun.

Après mûr examen, ils ont arrêté les dispositions et pris les engagements qui font l'objet du présent traité, savoir :

Article 1. ... reconnaissent qu'il est hautement désirable que le Comité d'Études du Haut-Congo crée et développe dans leurs états, des établissements propres à favoriser le commerce d'échange, et à assurer au pays et à ses habitants les avantages qui en sont la conséquence. Dans ce but, ils cèdent et abandonnent en toute propriété, au Comité d'études, les territoires compris dans les limites suivantes : ...

Article 2. Les chefs susdits affirment solennellement que ces territoires font partie intégrante de leurs états, et qu'ils peuvent librement en disposer.

Article 3. La cession des territoires spécifiés ... est consentie moyennant le paiement d'un tribut mensuel consistant en : ...

Article 4. La cession du territoire entraîne l'abandon par (les chefs) et le transfert au Comité d'études de tous les droits souverains.

Article 5. Le Comité d'études s'engage expressément à laisser aux indigènes établis sur les territoires cédés la propriété et la libre jouissance des terres qu'ils cultivent actuellement pour leurs besoins. Il promet de les protéger, de défendre leurs personnes et leurs biens contre les agressions ou les empiètements de quiconque porterait atteinte à leur liberté individuelle ou chercherait à leur enlever le fruit de leurs travaux.

Article 6. Les (chefs) susnommés accordent en outre au Comité d'études : 1° La concession de toutes les voies de communication à ouvrir actuellement ou dans l'avenir, dans toute l'étendue de leurs états ; si le Comité le juge à propos, il aura le droit d'établir et de percevoir à son profit, des péages sur ces voies, pour l'indemniser des dépenses auxquelles leur construction aura donné lieu. Les voies ainsi ouvertes comprendront, outre la route proprement dite, une zone de (...) mètres à droite et à gauche de celles-ci. Cette zone fait partie de la concession, et deviendra, comme la route elle-même, la propriété du Comité d'études.
2° Le droit de trafiquer librement avec les indigènes qui font partie de leurs états.
3° Le droit de cultiver les terres non-occupées, d'exploiter les forêts, d'y faire des coupes d'arbres, d'y récolter le caoutchouc, le copal, la cire, le miel et généralement tous les produits naturels qu'on y rencontre ; de pêcher dans les fleuves, rivières et cours d'eau ; d'exploiter toutes les mines.

Il est entendu que le Comité peut exercer les divers droits mentionnés à ce §3, dans toute l'étendue des états de (...).

Article 7. Les chefs (...) prennent l'engagement de joindre leurs forces à celles du Comité pour repousser les attaques dont il pourrait être l'objet de la part d'intrus «de n'importe quelle couleur».

Modèle a' Trouvé pour la première fois dans le traité n° 135 du 16.4.1884 conclu par Van Kerckhoven.

Ce texte est identique au modèle a, à l'exception du préambule qui devient :

«L'an (...), (...) agissant au nom et pour le compte de l'Association Internationale du Congo et (...) chef indépendant du territoire de (...) s'engageant pour lui, ses descendants et successeurs, il a été convenu ce qui suit : ...».

Dans les articles 1 à 7, le bénéficiaire devient l'Association Internationale du Congo au lieu du Comité d'Études du Haut-Congo.

ANNEXE 4

Modèle b

Modèle b Trouvé pour la première fois dans le traité n° 27 du 9.4.1883 conclu par Stanley.

«On the (...), we, the undersigned chiefs of (district), acting in the name of other chiefs and people concerned in the district, in consideration of benefits and goods received from (...), have resolved that :

We shall reserve the territory or district of (...) free and independant (*sic*) for ever of any foreign power or nationality, European or African and to prohibit and exclude all strangers of whatever nationality or color from settling, occupying, building, sowing, planting, cutting timber, making roads or improving ground upon any portion of the territory or district above named, unless such power, nationality, or strangers be duly and properly recommended to us by the representative of the Comité d'études du Haut-Congo then residing at (...)

We also resolve to place ourselves and heirs, and successors henceforth and forever under the patronage and protection of the Comité d'études du Haut-Congo and empower the representatives of the Comité at (...) to settle all questions, disputes and causes of litigation that may arise between ourselves and all strangers of whatever nationality and color residing out of (...) district or territory, that strangers arriving here ignorant of our customs or with sinister intents may not involve us in trouble and endanger the peace, security and independence which we now enjoy.

We hereby also resolve that we accept the flag of the Comité d'études du Haut-Congo as a sign that we are under its sole patronage and protection.

We truly declare also and solemnly promise that this is the only written agreement that we have made or shall make with any European or African without the representative of the Comité d'études du Haut-Congo freely concurring and agreeing with the same, and we truly declare that we have no verbal agreement with any person whatever previous to this, contrary to our rights to concede the foregoing in favor of the Comité d'études du Haut-Congo.

To the above resolution we hereby append our marks freely and voluntarily below».

ANNEXE 5

Modèle c

Modèle c Trouvé pour la première fois dans le traité n° 36 du 20.6.1883 conclu par Vangele.

«L'an ...
entre ...
au nom et pour le compte du Comité d'Études du Haut-Congo et de l'Expédition Internationale du Haut-Congo, (...) et (les chefs) ...

a été convenu ce qui suit :

(les chefs susdits) cèdent la souveraineté dudit district au Comité d'Études du Haut-Congo et de (*sic*) l'Expédition Internationale du Haut-Congo, ils lui cèdent en outre en toute propriété, à perpétuité et à l'exclusion de toute autre personne ou institution, les terrains et les droits nécessaires pour exploiter toutes les ressources du pays et pour créer les routes et établissements quelconques propres à développer les relations commerciales et autres dudit Comité et de ladite Expédition.

Indépendamment de ce qui a été payé ce jourd'hui pour les cessions indiquées plus haut, le Comité susdit et l'Expédition susdite accordent à (...) et à leurs successeurs une pièce d'étoffe par mois».

ANNEXE 6

Modèle c'

Modèle c' Trouvé pour la première fois dans le traité n° 161 du 26.4.1884 conclu par Vangele.

«L'an (...), le (...)
entre (...)
agissant au nom et pour le compte du Comité d'Études du Haut-Congo et de l'Expédition Internationale du Haut-Congo, assisté par (...), agents dudit Comité et de ladite Expédition et (...) chef indépendant du village de (...)

a été convenu ce qui suit :

le chef susdit cède au Comité d'Études du Haut-Congo et à l'Expédition Internationale du Haut-Congo, en toute propriété, à perpétuité et à l'exclusion de toute autre personne ou institution, les terrains nécessaires pour exploiter toutes les ressources du pays et pour créer les routes et établissements quelconques propres à développer les relations commerciales et autres dudit Comité et de ladite Expédition.
Le chef prénommé abandonne au susdit Comité et à la susdite Expédition l'exercice de tous ses droits souverains.
Indépendamment de ce qui a été payé aujourd'hui pour les cessions indiquées plus haut, ledit Comité et ladite Expédition accordent à (...) et à ses successeurs une pièce d'étoffe par mois».

ANNEXE 7

Modèle d

Modèle d Trouvé pour la première fois dans le traité n° 70 du 6.11.1883 conclu par Hanssens.

«L'an (...), au village (...)
entre les soussignés

A. d'une part :

(...)

membre de l'Expédition Internationale du Haut-Congo, agissant au nom et comme représentant du Comité d'études du Haut-Congo, dont le siège social se trouve actuellement à Bruxelles (Belgique), 7, rue Bréderode

B. d'autre part :

les chefs du district (...)

agissant en leur nom personnel,

ont été arrêtées les dispositions et conventions qui font l'objet du présent traité, savoir :

Art. I. Les chefs précités déclarent solennellement que le district de (...) leur appartient et qu'ils peuvent en disposer librement.

Art. II. Le district prénommé limité par (...) se trouve compris entre le district de (...) et celui de (...)

Art. III. Les chefs précités reconnaissent qu'il est de l'intérêt du district soumis à leur autorité, que le Comité d'études du Haut-Congo y crée des établissements. A cet effet, ils cèdent lesdits districts en pleine propriété audit Comité, renoncent pour eux dans le présent, leurs héritiers et leurs successeurs dans l'avenir, à tous les droits souverains et transfèrent ces derniers à perpétuité audit Comité.

Art. IV. Comme conséquence des cessions et transferts indiqués à l'art. III, les chefs précités reconnaissent au Comité d'études le droit exclusif :

1° d'élever dans toute l'étendue du territoire du district de (...), des constructions ou établissements d'une nature quelconque

2° d'y établir des plantations, cultiver le sol et pratiquer des coupes d'arbres

3° d'y construire des routes ou voies de communications quelconques et d'améliorer celles qui existent

4° d'exploiter les produits minéraux ou végétaux qui pourraient se trouver dans la contrée

5° d'y faire le commerce.

Art. V. Le Comité d'études s'engage de son côté à respecter les droits de propriété des indigènes actuellement établis dans le district précité et à ne pas élever de constructions ni établir de plantations aux endroits actuellement habités ou cultivés sans l'assentiment des occupants.

Art. VI. En cas de conflit armé entre le personnel du Comité d'études et des intrus de n'importe quelle provenance ou couleur, les chefs précités s'engagent à joindre leurs forces à celles du Comité, pour faire respecter les droits de ce dernier.

De son côté, le Comité prêtera l'appui de ses armes aux chefs précités, pour assurer aux indigènes actuellement établis dans le district, la libre possession du produit de leur travail.

Art. VII. Les droits, privilèges, cessions et transferts stipulés ci-dessus, sont consentis par les chefs précités, moyennant :

1° un présent en étoffes et objets divers une fois fait aujourd'hui.
Par l'apposition de leur marque au bas du présent traité, les chefs du district de (...) déclarent l'avoir reçu et en donnent quittance.
2° Le paiement par le Comité d'études d'une rétribution mensuelle de (...) pièces d'étoffe payables à la station de (...)

Ainsi fait en double expédition à (...) les jour, mois et an indiqués dessus».

ANNEXE 8

Modèle e

Modèle e Trouvé pour la première fois dans le traité n° 82 du 26.12.1883 conclu par Vetch.

«In the year ...

...

on the one part and the undersigned chiefs of their respective villages on the other part do mutually and severally bind, contract and engage themselves. The said ..., on behalf of the International Association of the Upper Congo and said chiefs on behalf of themselves, their heirs and successors and their subjects.

Firstly. The said chiefs, to transfer their sovereignty over their lands and subjects to the International Association of the Upper Congo.

Secondly. The said chiefs authorize the said Association to establish itself on any portion of their territory, to erect buildings, to sow, to plant, to reap, to cut timber, to make or improve roads and work all or any produce, mines or minerals which the Agents of the said Association may discover.

Thirdly. The said chiefs to place themselves and their heirs and successors henceforth and for all times under the patronage of the International Association of the Upper Congo. They authorize the Agent of the Association at ... to settle all or any disputes which may arise between them and strangers of any nationality or color.

Fourthly. The said chiefs concede their privileges to the International Association of the Upper Congo to the exclusion of all or any person or persons of whatever nationality and color unless recommended by the Agent of the Association at ...

Fifthly. The above mentioned ... in the name of the International Association of the Upper Congo promises aid and protection to the said chiefs in return for privileges above conceded.

Sixthly. The said chiefs decide to hoist the flag of the International Association of the Upper Congo (blue flag with golden star in center) in their villages as sign and proof that they are under the sole patronage of the said association».

ANNEXE 9

Modèle f

Modèle f Trouvé pour la première fois dans le traité n° 119 du 26.3.1883 conclu par Spencer Burns.

«Mr (...) acting in the name and on behalf of the «Association Internationale Africaine» and the King and chiefs of (...) having met together this day at (...) have after deliberation agreed to the following treaty ; viz.

Art. I. The King and chiefs of (...) recognize that it is desirable that the «Association Internationale Africaine» should for the advancement of civilization and trade be firmly established in their country. They therefore now freely of their own accord for themselves and their heirs and successors do give up the sovereignty and all sovereign and governing rights to all their territories to the said Association. They promise to do all in their power to assist the said Association in its work of governing and civilizing these lands and will use their influence with the other inhabitants with whom unanimous approval they made this treaty, to secure obedience to such laws as the said Association may make, and to assist by labor or otherwise all works or expeditions which the said Association shall desire to carry out in these territories.

Art. II. The King and Chiefs of (...) promise on all occasions to join their forces with those of the said Association to repel the attacks, or resist the intrusion of foreigners of any nationality or color.

Art. III. The countries thus ceded have the following boundaries viz (...) and the King and chiefs of (...) solemnly affirm that all these territories belong absolutely to them, that they can freely dispose of them, and that they neither have already nor will on any future occasion, make any treaties, grants or sales of any parts of these territories to strangers without the permission of the said Association.

All roads running thro' these ceded lands, the right of collecting tolls on the same, all fishing, game, mining and forest rights are to be absolute property of the said Association, together with such unoccupied lands as may hereafter be choosen (*sic*).

Art. IV. The «Association Internationale Africaine» agrees to pay to the King and Chiefs of (...), (...), and the said King and Chiefs acknowledge having received this in full payment of all their claims on the said Association.

Art. V. The «Association Internationale Africaine» promises :

1. To take from the inhabitants of this ceded country, no occupied or cultivated lands, except by mutual agreement.
2. To promote the prosperity of this country to its utmost, and
3. To protect its inhabitants from all oppression or foreign intrusion.

It authorizes the King to hoist its flag on all occasions ; to settle all purely local disputes and palavers and in the absence of any of its officers to maintain its authority and uphold its rights.

Agreed to, signed and witnessed this ...».

ANNEXE 10

Modèle g

Modèle g Trouvé pour la première fois dans le traité n° 140 du 18.4.1884 conclu par Van Kerckhoven.

«Entre (...), agissant au nom et pour le compte de l'Association Internationale du Congo et (...) Chef Indépendant de (...), agissant pour lui, ses successeurs et ses descendants, il a été convenu ce qui suit :

Article I. (...) cède à l'Association Internationale du Congo ses droits de souveraineté sur tous les territoires soumis à son autorité et compris dans les villages et terres dépendantes citées ci-après : (...)

Article II. Cette cession a été faite moyennant le paiement de (...) que (...) reconnaît avoir reçu.

Ont signé : (...)».

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 147-182 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 147-182 (1988)

LA NATURE JURIDIQUE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO ET DES ENTITÉS QUI L'ONT PRÉCÉDÉ

PAR

Jean SALMON *

La détermination de la nature juridique de l'État Indépendant du Congo (1885-1908) et des entités qui l'ont précédé (1876-1885) a retenu l'attention de la doctrine juridique des origines à nos jours.

Rarement une question fut aussi âprement contestée.

Avant de l'aborder à notre tour, il importe de faire quelques remarques méthodologiques afin de mieux cerner les convergences et les divergences entre le point de vue du juriste et celui des historiens.

Contrairement à la science médicale qui peut qualifier a posteriori une maladie ayant sévi dans des temps reculés en utilisant ses concepts d'aujourd'hui, le juriste doit toujours apprécier les faits juridiques selon les règles de droit qui leur furent contemporaines.

Les règles de droit s'appliquent à des faits.

Pour la connaissance exacte de ceux-ci, l'apport de l'historien est irremplaçable. Pour qualifier correctement les faits, encore faut-il connaître ceux-ci avec exactitude. De ce point de vue, la doctrine d'aujourd'hui est souvent mieux placée que la doctrine contemporaine des faits à l'examen, car elle peut avoir une meilleure connaissance de ce qui s'est vraiment déroulé.

L'historien et le juriste ne s'intéressent cependant pas exactement aux mêmes faits. Le premier englobe dans son investigation un champ plus vaste. Il s'intéresse aussi aux mobiles, aux explications. Les textes juridiques qu'il rencontre ne sont pour lui que des documents parmi d'autres pour reconstruire la réalité. Leur caractère abstrait, le fait qu'ils portent sur du «devoir être» plutôt que sur de l'être, leur aspect quelquefois théorique, toutes ces caractéristiques font que cette source est souvent, pour lui, secondaire.

Pour le juriste, les faits qui importent sont ceux qui sont prévus par les normes qu'il veut leur appliquer. Les textes conventionnels sont une source

* Professeur à l'Université Libre de Bruxelles ; Centre de Droit International, Faculté de Droit, avenue Jeanne 44, B-1050 Bruxelles (Belgique).

privilégiée car ils sont le témoignage de ce que les auteurs ont voulu créer juridiquement, quels qu'aient pu être en amont les véritables mobiles et en aval les résultats concrets. Pour le juriste, les mobiles, les intentions n'ont d'intérêt que dans la mesure où ils éclairent la portée du texte.

Cette introduction justifie en quelque sorte le plan que nous allons suivre.

Dans une première partie nous analyserons quels furent les faits historiques qui nous semblent devoir être retenus pour assurer ensuite les qualifications juridiques. Ce sont les faits juridiques que nous retiendrons. C'est ainsi que nous rappellerons les circonstances dans lesquelles furent créés successivement l'Association Internationale Africaine, le Comité d'Études du Haut-Congo et l'Association Internationale du Congo avant d'examiner quels furent au travers de ces trois entités les aspects juridiques des desseins politiques de Léopold II.

Dans une seconde partie nous passerons aux qualifications juridiques. Nous y examinerons les principales questions juridiques qui ont agité les juristes :

1° Des institutions privées peuvent-elles acquérir la souveraineté sur des territoires ?
2° Quelle est la portée des traités signés par l'A.I.C. avec les puissances ?
3° Quelle est la portée de l'adhésion de l'A.I.C. à l'Acte général de Berlin ?
4° Quel est le statut de l'A.I.C. depuis la date de l'acte général de Berlin, jusqu'à celle de la notification aux puissances de la création de l'E.I.C. ?
5° Quelle est la date de naissance de l'E.I.C. ?
6° L'A.I.C. a-t-elle eu une nature étatique avant la création de l'E.I.C. ?
7° L'E.I.C. après sa constitution officielle et jusqu'à son annexion par la Belgique fut-il un État fictif ?

Première partie
Les faits juridiques

1. L'Association Internationale Africaine

La première entité créée fut l'Association Internationale Africaine. Son nom même ne s'est précisé qu'avec le temps. Au départ, le mot d'«association» est utilisé conjointement avec celui d'«œuvre». Son but est dans les premiers écrits précisé par les mots «pour réprimer la traite et ouvrir l'Afrique».

Quoi qu'il en soit, c'est la conférence géographique tenue au Palais de Bruxelles à l'invitation de S. M. le Roi des Belges du 12 au 14 septembre 1876 qui crée cette Association.

Si les comptes rendus de la conférence parlent de délégués ou de délégations [1] * et même si certains pays sont représentés par quelques ministres ou

* Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 177-182.

ministres plénipotentiaires, il n'en demeure pas moins que les personnes présentes, pour la plupart des géographes et explorateurs, ne sont que de simples particuliers. Ils ne représentent qu'eux-mêmes. Ils ne sont à aucun titre des «représentants» de leur pays. De même pour le Roi des Belges lui-même. Il agit ici de manière privée. Il ne s'agit en aucun cas d'une conférence diplomatique ou de plénipotentiaires. C'est un congrès international réunissant des personnes privées.

La Conférence estimait qu'il fallait organiser l'exploration de l'Afrique centrale et y établir des stations scientifiques et hospitalières. Elle annonçait qu'il serait

> ... constitué une commission internationale d'exploration et de civilisation de l'Afrique centrale et des comités nationaux.

La Conférence élit Léopold II comme président de la commission internationale.

Le 21 juin 1877, la commission internationale adopta un drapeau (étoile d'or sur un champ bleu). Le Roi avait refusé que l'on adopte le lion belge.

> Comme l'Association est internationale, son drapeau ne doit rappeler le pavillon national d'aucun pays [2].

Fin 1877, les expéditions commencèrent au départ de la côte orientale de l'Afrique. Elles furent infructueuses jusqu'à la création du poste de Karema en août 1879 [3].

Que dire de la nature de cette activité ? Il s'agit d'une institution purement privée. Elle n'a aucun statut de droit public. C'est une association de fait, sans statut juridique précis, en Belgique ou ailleurs.

Si l'Association a pu être internationale au départ, très rapidement le seul comité national efficace fut le Comité belge que Léopold II soutint pratiquement seul sur sa fortune personnelle.

On notera qu'en Grande-Bretagne, un comité national ne fut même pas créé vu les objections du Foreign Office et des juristes du Home Office, notamment celle-ci :

> Il semblerait certain que la répression de cette traite des Noirs représente un terrain réservé à l'action d'un État et ne peut entrer dans les compétences d'aucune association privée [4].

On n'a pas d'indication précise sur la fin de l'Association Internationale Africaine. Les comités nationaux disparaîtront les uns après les autres. Le Comité national belge se réunit jusqu'en 1880. La Commission internationale n'est plus convoquée. Elle se résume au Roi et à quelques collaborateurs [5].

Pourtant, dans un memorandum qu'il adresse à E. Banning le 13 octobre 1882 pour l'instiguer à rédiger un mémoire sur l'œuvre de l'Association depuis sa création, le Roi écrit que

... l'Association du Congo est encore, son nom l'indique, dans sa phrase préparatoire (...). Dans très peu d'années l'Afrique sera ouverte (...). Le programme de l'Association africaine se sera accompli là rapidement [6].

Le Président du Conseil français dans une lettre au Roi Léopold en date du 16 octobre 1882 traite des stations établies ou à établir par l'Association Internationale Africaine et le Comité d'études du Congo. La réponse du Roi du 24 octobre 1882 mentionne les mêmes noms [7].

En toute hypothèse des traités avec les tribus indigènes seront signés au nom de l'Association Internationale Africaine jusqu'en 1885 [8].

Si l'Association ne s'est plus réunie en tant que telle il est certain que son nom a été utilisé jusqu'en 1885.

2. Le Comité d'Étude du Haut-Congo

Le 25 novembre 1878 furent signés les statuts du Comité d'Étude du Haut-Congo. Selon le Recueil usuel de la législation de l'E.I.C., ces statuts ne furent pas publiés. Selon les historiens, l'existence en fut révélée par les Allemands en 1918 [9]. Quoi qu'il en soit, du préambule du texte accessible aujourd'hui aux Archives africaines du Ministère des Affaires étrangères [10], on peut extraire le passage suivant :

Les signataires agissant à un point de vue essentiellement philanthropique et scientifique dans l'intention d'étendre la civilisation et de chercher des débouchés nouveaux pour le commerce et l'industrie par l'étude et l'exploration de certaines parties du Congo, situées au-delà des factoreries néerlandaises, déclarent constituer une société en participation sous le nom de Comité d'Étude du Haut-Congo.

Un fonds perdu d'étude d'un million de francs était constitué.

Selon l'article 5, l'objet de la constitution du fonds était :

... exclusivement de poursuivre les études et expériences nécessaires pour rechercher s'il est possible d'établir par un moyen quelconque une communication facile entre le Bas-Congo et le Haut-Congo et de créer des relations commerciales suffisantes pour défrayer la compagnie de transports dans un terme appréciable.

L'article 6 ajoutait que :

Les parties s'interdisent par suite, tout but politique ; elles ne poursuivent que le développement du commerce et de l'industrie et sont déterminées par des vues essentiellement philanthropiques et scientifiques [11].

Ces statuts, on l'a dit, ne furent pas publiés. Selon certains commentateurs, le secret était même recherché, le but du Roi étant de se dégager ainsi de l'A.I.A. [12]. Ceci n'est pas vrai pour ce qui concerne le noyau central de l'A.I.A. puisque Strauch, secrétaire général de l'A.I.A. était signataire de l'acte constitutif et fut ensuite en même temps président du C.E.H.C.

En tout état de cause, l'entité ainsi créée est de pur droit interne : il s'agit d'une société en participation à but scientifique et philanthropique. Le but commercial affiché n'est que médiat.

En droit belge, une telle société n'a pas la personnalité morale ; elle n'est pas opposable aux tiers qui ne connaissent que les associés ou le gérant.

Le caractère privé du Comité fut souligné par le Gouvernement belge lorsque le Gouvernement portugais se plaignit auprès de lui des activités du C.E.H.C. dans la région de Vivi [13].

Ce comité va signer un contrat avec Stanley le 10 décembre 1878 [14] et financer le début des opérations de celui-ci [15].

Pourtant, un an à peine après sa création, en date du 17 novembre 1879, une assemblée générale décide que, plutôt que de procéder à une augmentation du capital, il est préférable «de mettre fin à l'Association aux termes de l'article 19 des statuts». Les associés obtiennent une promesse de défraiement ultérieur alors que :

> M. Lambert promet de fournir à M. Stanley les moyens nécessaires pour continuer à mener à bonne fin son exploration ... [16].

Le Comité est donc dissous ; M. Lambert financera la poursuite des expéditions. Or, comme par diverses contre-lettres, notamment du 15 décembre 1979, M. Lambert est couvert par la liste civile du Roi [17], S. M. Léopold II est donc le seul propriétaire et maître des opérations. En dépit de cette dissolution, Strauch va continuer imperturbablement à utiliser du papier à en-tête de ce Comité notamment le 19 décembre 1881 dans une lettre à Lambert qui, pour sa part, s'engage à affecter le steamer *Le Héron* exclusivement à l'entreprise poursuivie par le C.E.H.C. [18].

Un an plus tard, dans son mémoire précité de novembre 1882, Banning traite du Comité comme s'il n'était pas dissous.

Les instructions à Stanley seront faites au nom du Comité sans discontinuer jusqu'au 21 janvier 1884 [19].

Lorsque l'on aura souligné enfin que le Comité utilisait dans ses opérations le drapeau de l'A.I.A. [20] on comprendra que la confusion la plus grande existait au point de vue juridique.

Une société privée ayant des objets affichés principalement scientifiques et philanthropiques, exerçait en fait, on le verra plus loin, des activités politiques et ceci bien qu'elle fût officiellement dissoute !

Cet imbroglio juridique n'échappa point à la sagacité d'un Banning qui dans une note non datée – mais probablement contemporaine – se posait des questions sur la nature du Comité, son objet, sa nationalité, ses pouvoirs tant sur le plan interne que sur le plan international, etc. [21].

Dans un mémoire lu à l'Institut de droit international à Munich le 4 septembre 1883, Moynier déclarait :

Pour ne parler que du «Comité d'étude du Haut-Congo», le plus en vue de tous, sait-on seulement quel est au juste son programme d'action, comment il fonctionne, quelles garanties il offre pour l'avenir ? Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'une personnalité auguste, faite pour inspirer la plus grande confiance, en est l'inspiratrice, mais pour le reste il s'enveloppe de mystère [22].

3. L'Association Internationale du Congo

La première mention de l'A.I.C. date du 9 octobre 1882 (une lettre de Léopold II à Strauch) [23].

Le Recueil usuel mentionne laconiquement en page 4 : «1882 — Fondation de l'Association internationale du Congo. Statuts non publiés». La plupart des historiens qui ont abordé la question estiment qu'il est douteux que cette Association Internationale du Congo ait jamais eu de statuts écrits. De tels statuts, s'ils ont existé, n'ont en tout cas jamais été retrouvés.

Jentgen résume crûment la situation :

On s'accorde généralement pour dire qu'elle n'était qu'un organisme fictif, une simple appellation destinée à conserver à l'action personnelle de Léopold II, pour quelques temps encore, le bénéfice du pseudonymat et de la couvrir d'un voile d'internationalisme [24].

Tout porte donc à croire qu'il n'y a jamais eu création d'une quelconque association portant ce nom mais simplement, comme l'écrit encore Jentgen :

Celle-ci (l'A.I.C.) n'a jamais été qu'une appellation inventée par Léopold II pour les besoins de la cause, une fiction assurant à l'action personnelle du Roi le bénéfice du pseudonymat [25].

À l'époque, le législateur n'avait pas encore organisé, comme il le fera par la loi du 25 octobre 1919, un statut particulier pour les associations internationales poursuivant un but philanthropique, religieux, scientifique, artistique ou pédagogique leur attribuant la personnalité civile [26].

Les associations «internationales» du XIX^e^ siècle étaient donc des associations de fait, fondées sur l'article 20 de la Constitution, de pur droit privé et sans personnalité juridique.

La nouvelle dénomination présente sans doute deux avantages, outre ceux mentionnés ci-dessus par Jentgen. D'une part, elle précise mieux le cadre géographique des intérêts de l'Association : le Congo, ce qui peut rassurer les puissances, d'autre part, elle réintroduit le simulacre commode d'internationalité pour ne pas inquiéter les Belges.

Les contemporains étaient-ils vraiment dupes ? Ce n'est pas sûr. Comme le relevait Bara, le 28 avril 1885 à la Chambre des représentants :

D'ailleurs on assure, ce que je ne puis vérifier, que la Société internationale du Congo se résume dans le Roi (...) [27].

Quoi qu'il en soit cette nouvelle dénomination va apparaître progressivement — et parallèlement aux deux dénominations antérieures — dans les traités signés avec les indigènes.

L'A.I.C. va adopter à son tour le drapeau de l'A.I.A. C'est l'A.I.C. seule, en revanche, qui se fera reconnaître dans les traités avec les puissances, dont nous parlerons plus loin. C'est sans doute pourquoi certains y ont vu une fusion de l'A.I.A. et du Comité en une seule compagnie [28], ce qui n'est pas conforme aux faits connus.

4. Les aspects juridiques des desseins politiques de Léopold II

Pour essayer de cerner la nature juridique de ces associations, il convient tout d'abord de préciser quels furent les aspects juridiques des desseins politiques de Léopold II.

J. Stengers (1969) a bien montré combien les desseins politico-économiques du Roi Léopold II furent autant de tâtonnements et d'improvisation [29], même si son souhait d'acquérir une colonie est une incontestable constante de sa politique.

Du point de vue juridique, le but poursuivi fut aussi loin d'être précis.

Il n'est pas possible dans le cadre du présent article de suivre de 1879 à 1883 la pensée royale. Les instructions que Strauch donne à Stanley lors de leur entrevue en juillet 1879 à Gibraltar sont bien connues par les mentions qu'en fit Stanley lui-même [30]. Le manuscrit de M. Notte fait état, lui aussi, de très nombreuses instructions qui se suivent et se contredisent dans la plus grande confusion conceptuelle du point de vue juridique [31] mais il existe encore d'autres sources qui devraient être dépouillées [32].

Si l'on essaye de faire le point sur les idées de Léopold II pendant la période 1879-1883 qui précède les traités conclus entre l'A.I.C. et les puissances, on peut faire les constatations suivantes :

1° Un point est sûr et constant, le Roi est conscient du fait que le Congo ne peut être une colonie belge.

2° Pour empêcher les puissances de s'emparer du territoire et pour y concéder des entreprises, il faut faire du Congo une entité indépendante. Mais comment ?
   a) L'idée d'un État apparaît dès 1879, disparaît puis refait surface en 1883. Le Libéria est le précédent qui vient à son esprit.
   b) Le titulaire de l'indépendance pourrait aussi bien être des stations, des villes libres ou des territoires libres. Les villes hanséatiques sont alors le précédent invoqué.

3° La pensée du Roi oscille aussi entre deux pôles pour l'origine ou le titulaire de la souveraineté.
   a) Ou bien la souveraineté trouve son origine dans les tribus, qu'il qualifie souvent de tribus indépendantes ou même d'États nègres. Ce sont elles qu'il pense confédérer (en 1879 puis à nouveau en 1883). Toutefois, il

bute sur le problème de l'autodétermination des Africains qui est insurmontable à l'époque.

b) Ou bien la souveraineté trouvera son origine dans le Comité. Mais alors il rencontre le problème de la possibilité pour des particuliers de devenir titulaires de la souveraineté. De là aussi l'apparition à côté du concept de tribus indépendantes, de celui de stations indépendantes ou villes libres.

4° Les rapports entre les tribus, le Comité et les stations sont des plus confus.

a) D'abord en ce qui concerne les droits que le Comité (ou l'A.I.A. ou l'A.I.C.) doit se faire concéder : droits de propriété ou droits de souveraineté ?

b) Le point de savoir si les stations ont une personnalité distincte de celle du Comité n'est pas élucidé.

c) Pour ce qui concerne ensuite les rapports politiques : s'agit-il d'alliance ou de dépendance ? D'une association entre égaux ou d'une domination par la suzeraineté ?

d) Faut-il recourir à l'administration directe ou indirecte ? L'idée d'une indépendance des tribus pour leurs affaires internes est souvent répétée.

e) Les expressions suivantes, pourtant combien différentes l'une de l'autre, sont tour à tour utilisées pour qualifier les relations tribus-comité : mandataire, représentant, protectorat, tutelle. Si la quatrième notion fait penser à un incapable, les trois premières impliquent une personnalité distincte. La relation est égalitaire avec les concepts de mandat ou de représentation, inégalitaire avec celui de protectorat ou de tutelle.

Il faut donc conclure qu'avant d'aborder les grandes manœuvres avec les États tiers, les vues de Léopold II sont encore très largement imprécises.

La qualité dans laquelle l'A.I.C. va traiter avec celles-ci ne va pas être très claire non plus.

Dans la lettre du 23 avril 1884, adressée à Jules Ferry, le colonel Strauch utilise l'expression suivante :

> L'Association internationale du Congo au nom des stations et des territoires libres qu'elle a fondés au Congo [33].

Il y aurait donc des stations, d'une part, et des territoires libres (africains sans doute), d'autre part. L'A.I.C. traiterait en leur nom. Mandataire ou gérant d'affaire ? Y aurait-il ainsi trois personnalités distinctes ?

Dans la négociation avec les États-Unis on parlera constamment des «États libres», des «Free States» [34].

Les déclarations échangées entre les États-Unis d'Amérique et l'Association Internationale du Congo utilisent les expressions suivantes :

> L'Association internationale du Congo déclare par la présente qu'en vertu des traités conclus avec les souverains légitimes dans les bassins du Congo et du Niadi-Kwilu et dans les territoires

adjacents sur l'Atlantique, il lui a été cédé un territoire pour l'usage et au profit d'États libres déjà établis ou en voie d'établissement sous la protection et la surveillance de ladite Association dans les dits bassins et territoires adjacents, et que lesdits États libres héritent en plein droit de cette cession.

Que ladite Association internationale a adopté pour drapeau, tant pour elle-même que pour lesdits États libres, le drapeau de l'Association internationale africaine, à savoir un drapeau bleu avec une étoile d'or au centre [35].

On est donc passé du concept de territoires libres à celui d'*États libres*. Les États libres sont en tout cas distincts des tribus puisqu'ils héritent des cessions de territoire faites par ces dernières. La relation entre les États libres et l'Association est tout à fait imprécise. Dans sa déclaration, le gouvernement des États-Unis qualifie l'A.I.C. de «gérant les intérêts des États libres».

C'est au début de 1884 que le Roi Léopold II va passer au singulier en invoquant dans sa correspondance «le nouvel État qui est fondé» ou «qui est en train de se fonder au Congo» [36].

L'A.I.C. va alors conclure, pendant la Conférence de Berlin, différentes conventions avec les puissances [37].

L'A.I.C. apparaît dans certaines conventions comme administrateur des États libres (Conv. Grande-Bretagne art. 2 ; Conv. Pays-Bas art. 12 ; Espagne art. 12) ou comme un gouvernement des États libres (Conv. Italie art. 12).

Dans les autres conventions, avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, Russie, Norvège, Danemark, l'A.I.C. est envisagée à l'égal d'un État sans qu'il soit fait mention d'autres entités.

Dans la convention du 23 février 1885 avec la Belgique il est, enfin, question de «l'érection d'un État libre et indépendant».

Il découle de tout ceci que le projet royal et les qualifications juridiques dont il a souverainement affublé son entreprise ou les résultats de celle-ci, ont fait l'objet de plusieurs mutations avant d'aboutir à l'idée d'un État unique fondé et géré par l'A.I.C. Cette dernière qualification bien qu'apparaissant dans les projets internes de Léopold II ne sera, semble-t-il, revendiquée pour la première fois officiellement que dans la convention du 23 février 1885 avec la Belgique.

Il résulte en tout cas des analyses qui précèdent que les trois associations dont s'est servi Léopold II, l'A.I.A., le C.E.H.C. et l'A.I.C., si elles ont jamais existé comme personne juridique ou si elles existaient encore, vers 1884-1885 étaient des associations privées, sans caractère public, de statut très indécis en droit belge. Aucune personnalité juridique n'existait en Belgique au profit de ces associations. Seules les personnalités juridiques des individus étaient opposables aux tiers.

Ce sont cependant ces institutions qui avaient traité avec les tribus ; c'est cependant l'A.I.C. qui devait traiter avec les puissances, soulevant ainsi les nombreux problèmes juridiques que nous allons aborder maintenant.

Deuxième partie
Les qualifications juridiques

1. Des institutions privées peuvent-elles acquérir la souveraineté sur des territoires ?

Dans différentes conventions passées en 1884 avec certaines puissances, l'A.I.C. fait état de ce qu'

> ... en vertu de traités conclus avec les souverains légitimes ... il lui a été cédé un territoire ... (Conv. du 22 avril 1884 avec les États-Unis et Conv. du 16 décembre 1884 avec le Royaume-Uni).

A dire vrai, les traités en question évalués à plus de 400 furent passés avec les tribus indigènes au nom de l'Association Internationale Africaine, du Comité d'Étude du Haut-Congo, de l'Association Internationale du Congo et même par un organisme intitulé l'Association Internationale du Haut-Congo (utilisant un papier à en-tête Expédition internationale du Haut-Congo) et ceci pour toutes ces associations jusqu'en 1885.

La doctrine de l'époque, comme les gouvernements, s'est posé la question de savoir si des institutions privées pouvaient acquérir la souveraineté sur un territoire.

La question était envisagée en se plaçant aux deux bouts de la relation. Les tribus locales, cédantes, pouvaient-elles valablement transmettre des droits souverains ? Les associations privées cessionnaires, pouvaient-elles valablement les acquérir ?

A. *La cession des droits de souveraineté du point de vue du cédant*

On pouvait tout d'abord contester qu'il y ait eu cession *en fait*. En effet, les traités en question ont eu des contenus divers. Leur objet, d'abord commercial, ne s'est orienté vers la politique que dans un second temps. La cession, lorsqu'elle était prévue, n'était souvent qu'une cession de propriété ou d'usage et non de souveraineté. Ce n'est qu'à partir de la fin 1881 que les instructions à Stanley insistèrent sur la nécessité d'obtenir un transfert en bonne et due forme de la souveraineté [38]. Comme le note Jentgen, les traités avaient plutôt pour objet de reconnaître une souveraineté ou une suzeraineté que d'en transférer une [39], enfin, certains d'entre eux instituaient un système confédératif sans transfert de souveraineté.

J. Stengers (1969) relève d'ailleurs à ce propos que certains traités fournis au Département des États-Unis avaient été falsifiés [40].

Mais c'est surtout *en droit* que la contestation a été portée.

De nombreux auteurs mirent en doute qu'il y ait eu une volonté quelconque des tribus, vu leur ignorance de ces choses et, à supposer qu'il y en ait eu une,

elle était viciée par l'erreur, le dol sinon la violence [41]. Il ne s'agissait que de traités de verroteries !

D'autres auteurs nièrent que les tribus aient eu une capacité quelconque de transférer une souveraineté [42].

Les tribus, n'ayant aucun statut de droit des gens et devant être rangées au rang des «barbares» ou des «non civilisés», ne pouvaient céder des droits qu'elles n'avaient pas [43].

La souveraineté n'était pas, soulignait-on, dans le commerce [44].

Ce point de vue fut contesté à l'époque par divers auteurs, en particulier par une consultation demandée par Léopold II à Égide Arntz, alors professeur à l'Université de Bruxelles [45]. Arntz fit valoir que les tribus étaient indépendantes, qu'elles n'étaient pas *res nullius* et pouvaient céder leur souveraineté.

Ce point de vue fut adopté à l'époque très généralement par les chancelleries et aussi par la doctrine [46].

La contradiction du droit de l'époque était évidemment flagrante. Dans sa plaidoirie devant la Cour internationale de Justice de La Haye en 1975 dans l'affaire du Sahara occidental, Mohammed Bedjaoui a fort bien montré que selon le droit de l'époque, la volonté et la personnalité du cédant étaient considérées comme existantes lorsqu'il s'agissait de transférer aux États européens la souveraineté par des traités. Ces derniers conféraient donc valablement à la puissance européenne un titre juridique opposable aux tiers. En revanche, la personnalité du cédant était tout à fait insuffisante pour qu'on lui permette d'exercer de manière indépendante son droit à l'autodétermination [47].

Dans cette affaire du Sahara occidental où il convenait de déterminer la situation aux alentours de 1885, la Cour a déclaré ceci :

> Quelles qu'aient pu être les divergences d'opinions entre les juristes, il ressort de la pratique étatique de la période considérée que les territoires habités par des tribus ou des peuples ayant une organisation sociale et politique n'étaient pas considérés comme *terra nullius*. On estimait plutôt en général que la souveraineté à leur égard ne pouvait s'acquérir unilatéralement par l'occupation de la *terra nullius* en tant que titre originaire, mais au moyen d'accords conclus avec des chefs locaux (...), on voyait dans ces accords avec les chefs locaux, interprétés ou non comme opérant une cession effective du territoire, un mode d'acquisition dérivé et non pas des titres originaires acquis par l'occupation d'une *terra nullius* [48].

B. *La cession des droits de souveraineté du point de vue du cessionnaire*

Des sociétés privées pouvaient-elles devenir titulaires de droits régaliens ?

Il est incontestable que le droit de l'époque admettait que des compagnies à Charte puissent acquérir la souveraineté. C'est par cette méthode, en vertu de pouvoirs régaliens octroyés par le monarque, que l'Angleterre, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne se constituèrent une appréciable partie de leur empire colonial.

Mais il s'agissait en quelque sorte, si l'on nous permet cet énorme anachronisme, d'«entreprises privées concessionnaires d'un service public» !

Comme l'écrivait alors Gustave Rolin-Jacquemyns (1889) :

> ... des particuliers, individus ou sociétés, ne peuvent acquérir des territoires à titre public (*occupatione imperii*) qu'en vertu d'un mandat, d'une obligation, ou tout au moins pour compte et sous réserve de ratification d'États existants [49].

Ce point de vue était largement partagé alors par les chancelleries et ensuite par la doctrine [50]. On exceptait évidemment le cas ou un État se décidait à accorder l'octroi de sa protection à l'œuvre de ses nationaux, ce que l'Allemagne avait fait précisément en Afrique [51]. Mais c'est justement ce que la Belgique n'était pas disposée à faire au Congo [52].

Au demeurant, il n'était même pas sûr que les prétendues sociétés de Léopold II existassent réellement [53].

Quoi qu'il en soit, telle était fermement la position de la France et du Portugal. Jules Ferry fit valoir à de multiples reprises ce point de vue aux émissaires de l'A.I.C. Ainsi, à l'égard de Banning :

> Si le drapeau belge, me disait-il, flottait sur les stations de l'Association, je devrais reconnaître la validité de ses prises de possession ; mais le drapeau bleu n'est que l'emblème d'une société commerciale [54].

Les Français conservèrent cette attitude jusqu'à et y compris l'échange de lettres des 23-24 avril 1884, dont la terminologie était volontairement ambiguë, du côté français, le texte pouvant se référer à des droits de propriété de l'A.I.C. plutôt qu'aux droits de souveraineté revendiqués par l'Association [55].

Le Portugal n'était pas moins ferme [56]. Les doutes de Bismarck étaient tout aussi sérieux [57].

Pour répondre à ces objections, le Roi Léopold II suscita la consultation précitée d'Égide Arntz. Ce dernier invoquait le fait que les sultans de Brunéi et de Sulu dans l'île de Bornéo avaient cédé une partie de leurs territoires à des particuliers qui eux-mêmes les avaient transférés à la North Borneo Co.

On invoquait aussi la Société de colonisation américaine pour l'établissement d'hommes de couleur libres des États-Unis reconnue en 1847 comme l'État du Libéria [58].

On rappelait aussi la position de Bluntschli selon laquelle des émigrés peuvent créer un État [59].

On pouvait répondre aux deux derniers exemples que dans ces deux cas ces particuliers constituaient une nation, alors qu'au Congo, on s'était gardé d'associer les autochtones à l'exercice du pouvoir [60].

Pour se sortir de la difficulté, Cattier, qui estimait que les traités des indigènes ne pouvaient avoir conféré la souveraineté à une société privée, essaya de fonder les droits de celle-ci sur une acquisition de la souveraineté par pure occupation [61].

Mais comme le fit remarquer à juste titre Jentgen, pas plus qu'elle ne pouvait acquérir la souveraineté par traité, la société n'avait de capacité d'occuper comme un sujet de droit des gens :

> ... à défaut de la troisième des conditions spécifiées ci-dessus : l'*animus*, les acquisitions territoriales faites à l'occasion des expéditions belges sur la côte occidentale de l'Afrique ne peuvent être qualifiées d'occupations.
>
> Pour occuper un *territorium nullius* au sens du droit international public, il faut donc être un État. Les particuliers ne sont pas plus capables d'occuper que d'acquérir des droits de souveraineté territoriale par voie de cession [62].

On peut donc conclure de tout ceci, que lorsque les États finalement décidèrent d'accepter la position de l'A.I.C. ce fut pour de puissantes raisons politiques car les arguments juridiques étaient d'une étonnante faiblesse.

2. Quelle est la portée des traités signés par l'A.I.C. avec les puissances ?

Quels qu'aient pu être leurs scrupules juridiques, les Puissances ne s'en sont pas moins décidées d'admettre non seulement que l'A.I.C. avait valablement acquis des territoires à titre de souverain mais encore jouissait de la compétence de passer des traités avec elles. Du 22 avril 1884, avec les États-Unis, jusqu'au 25 juin 1885, avec la Turquie, l'A.I.C. conclut une quinzaine de traités avec tous les États qui devaient assister à la Conférence de Berlin.

Quelle signification faut-il leur attribuer ?

On a dit et redit que tous ces traités [63] étaient porteurs de reconnaissance, mais de reconnaissance de quoi ?

A part l'échange de lettres avec la France des 23 et 24 avril 1884, relatif au droit de préférence et dont on a déjà souligné toute l'ambiguïté, tous les accords passés pendant ladite période traitent indéniablement l'A.I.C. comme un sujet de droit international. On va essayer de le montrer. Mais faut-il aller aussi loin que l'ont prétendu de nombreux juristes de l'époque et estimer que ces traités emportaient reconnaissance de l'A.I.C. comme État ? Nous ne le pensons pas et essayerons aussi de le prouver.

A. *L'A.I.C. est traitée comme un sujet de droit international*

On doit en effet estimer que ces différents traités instituent l'A.I.C. comme sujet de droit international tant au point de vue formel qu'au point de vue matériel.

1. *Au point de vue formel.* — Il est indiscutable qu'il ne peut plus ici être question de contrats. Il s'agit bel et bien de traités internationaux.

Les négociateurs de l'A.I.C. sont munis de pleins pouvoirs [64] émanés de Léopold II.

Certaines de ces conventions font état d'une nécessité de ratification. Formellement, ces conventions sont des traités internationaux.

2. *Au point de vue matériel.* — Les conventions passées avec ces différents États présentent une certaine diversité mais elles comportent toutes des droits et devoirs respectifs pour les parties, même si c'est surtout l'A.I.C. qui s'engage.

La nature de ces engagements ne fait pas de doute. Ils sont de ceux que souscrit normalement un État. Ainsi peut-on mentionner les engagements suivants de l'A.I.C. :

- Ne pas percevoir de droit de douane ;
- Accorder aux étrangers les droits de séjour, d'établissement, d'acquérir et de disposer, de faire du commerce, la protection de leurs biens et de leur personne, le libre exercice de leur religion ;
- Octroyer la clause de la nation la plus favorisée ;
- Empêcher la traite et supprimer l'esclavage ;
- Accepter l'accréditation de consuls.

En revanche, le cocontractant reconnaît :

- Le pavillon de l'A.I.C. ;
- Ses possessions ou territoires (en particulier dans les accords délimitant les frontières) ;
- L'obligation pour les étrangers de respecter ses lois ;
- Les droits des sujets se trouvant sous le gouvernement de l'Association ;
- Certains pouvoirs de police de l'A.I.C. ;
- Le droit de l'A.I.C. de se déclarer neutre (p. ex. Conv. avec la France du 5 février 1885), etc.

En conclusion, on reconnaît par ces traités des droits régaliens, des pouvoirs de droit des gens, une véritable personnalité juridique internationale.

B. *Ces traités emportent-ils une reconnaissance de l'A.I.C. comme État ?*

Nombreux sont ceux qui l'ont soutenu. Telle fut la position de Sir Travers Twiss [65], de Cattier [66], de Jentgen [67], de Blanchard [68], de Jozon [69] et de Moynier [70], même si ces trois derniers admettent le caractère relatif d'une telle reconnaissance.

C'est peut-être aller vite en besogne. Une analyse du texte de chaque traité s'impose. On s'aperçoit alors que les reconnaissances sont de portée variée et souvent ambiguë.

1° Un premier groupe de conventions fait état à côté de l'A.I.C. de l'existence d'États libres.

En ce qui concerne tout d'abord les États-Unis, selon le traité du 22 avril 1884, l'A.I.C. agit comme «gérant les intérêts des États libres établis dans la région» ;

Il lui a été cédé un territoire pour l'usage et au profit d'États libres déjà établis ou en voie d'établissement sous la protection et la surveillance de ladite Association.

Le drapeau de l'A.I.A. a été adopté par l'A.I.C. «tant pour elle-même que pour lesdits États libres».

Les États-Unis vont s'engager à reconnaître

..le drapeau de l'Association internationale à l'égal de celui d'un gouvernement ami.

Tout ce que l'on peut déduire de ce texte c'est que si États il y a, ce sont les États libres [71] dont on sait au demeurant tout ce qu'ils ont de factice, à l'égard desquels l'A.I.C. agit comme une sorte de mandataire ou de gérant.

Le drapeau de l'A.I.C. n'est reconnu qu'à l'égal de celui d'un gouvernement ami. Le recours à l'analogie est éclairant. Qui dit analogie ne dit pas identité.

L'échange de lettres avec la Grande-Bretagne du 16 décembre 1884 fait à nouveau état du fait qu'il a été cédé à l'A.I.C. «des territoires à l'usage et au profit d'États libres établis ou à établir (art. 1) et que «l'Association est investie de l'administration des intérêts desdits États libres» (art. 2). Les engagements sont pris conjointement par l'Association et lesdits États libres (art. 4, 5 et 6). Le drapeau est celui de l'Association et des États libres.

La Grande-Bretagne

... reconnaît le pavillon de l'Association et des États libres sous son administration comme le pavillon d'un gouvernement ami.

Une convention de la même date entre les mêmes parties règle le statut des sujets britanniques «dans les territoires desdits États libres». Les lois à observer sont celles des États libres (art. 6 et 7).

Les conclusions à tirer ici sont identiques à celles que nous avons émises à propos de la Convention avec les États-Unis.

La Convention avec l'Italie du 19 décembre 1984. Ici on parle «des territoires qui sont sous le gouvernement de l'Association» ; puis il est fait allusion aux «lois desdits États libres» sans que les États libres aient été préalablement mentionnés (art. 6 et 7). L'article 11 prévoit une obligation conjointe de l'Association et des États libres «en matière de répression de la traite». L'Italie

... reconnaît le drapeau de l'Association et des États libres placés sous son gouvernement (...) comme le drapeau d'un gouvernement ami.

Encore une fois solution de type américain.

Les conventions avec les Pays-Bas du 27 décembre 1884 et avec l'Espagne du 7 janvier 1885 comportent des clauses similaires si ce n'est que les États libres sont placés sous l'«administration» de l'A.I.C.

Il y a donc coexistence sur le même territoire d'États libres et d'une administration chargée de les gérer : l'A.I.C. dont il n'est dit nulle part qu'elle serait un État.

2° Un second groupe de conventions ne fait plus du tout allusion aux États libres, sans qu'il y ait d'ailleurs une nette différence temporelle entre ces

conventions et celles du premier groupe. Il y a tout d'abord deux conventions qui vont reconnaître les territoires ou possessions de l'A.I.C., sa neutralité et son drapeau comme celui d'un gouvernement ami.

Il s'agit de la convention avec la France du 5 février 1885, et celle avec le Portugal du 14 février 1885.

Il y a ensuite les conventions qui vont reconnaître le drapeau de l'A.I.C. comme celui d'un État ami.

La première est la Convention avec l'Allemagne du 8 novembre 1884 qui «reconnaît le pavillon de l'Association comme celui d'un État ami» (art. 5). Ici l'analogie est établie avec un État. La preuve qu'il s'agit bien encore d'une analogie résulte de l'art. 6 où il est dit que

> ...l'Empire d'Allemagne est prêt à reconnaître les frontières du territoire de l'Association et du nouvel État à créer.

La preuve que pour Bismarck il ne s'agit que d'un État à fonder, à constituer et non d'un État déjà existant résulte de l'échange de notes des 13 et 29 septembre 1884 entre le chancelier et le baron de Courcel, ambassadeur de France à Berlin.

Dans sa note, Bismarck fait allusion à «l'État futur du Congo» ou encore à «cet État à constituer». La réponse du baron de Courcel est affirmative mais sans utilisation de concepts compromettants.

Banning qui commente ces textes écrit :

> La fondation d'un État dans le bassin du Congo est prévue de part et d'autre (...) ces États sont d'accord sur le principe de la fondation d'un État du Congo [72].

Viendront ensuite les conventions suivantes contenant une reconnaissance du pavillon de l'A.I.C. comme celui d'un «État ami» :

— Autriche-Hongrie	24 décembre 1884
— Russie	5 février 1885
— Royaumes Unis de Norvège et de Suède	10 février 1885
— Danemark	23 février 1885
— Turquie	25 juin 1885

Dans ce groupe, il faut encore ranger à part la Convention passée avec la Belgique le 23 février 1885. On va y déceler à nouveau des nuances significatives étant donné le soin tout particulier qui a dû présider à la rédaction de ce texte avec un partenaire aussi «sensible».

L'A.I.C. déclare qu'

> ...il lui a été cédé en toute souveraineté de vastes territoires en vue de l'érection d'un État libre et indépendant, que des conventions délimitent les frontières des territoires de l'Association (...) que ladite Association a adopté comme drapeau de l'État géré par Elle un drapeau bleu avec une étoile d'or au centre.

Le Gouvernement belge pour sa part :

... reconnaît l'Association dans les limites qu'elle indique et reconnaît son drapeau à l'égal de celui d'un État ami.

On notera l'utilisation du concept d'État libre non plus au pluriel et au passé mais au singulier et au futur. L'Association est toujours gestionnaire et à nouveau une analogie est établie avec un État. Entre l'idée d'une A.I.C. gérante d'États libres existants et celle d'une A.I.C. fondatrice d'un État à créer celui qui cherche à établir sa qualification sur la réalité ne peut hésiter longtemps.

Les soi-disant États libres ont été, on s'en souviendra, un moment du dessein de Léopold II vite abandonné. Ils disparaissent comme dans une trappe quelques mois après leur invention.

Comme l'a écrit Moynier :

Mais ces communautés politiques n'ont jamais été désignées plus exactement. Il est probable qu'il faut comprendre sous cette dénomination les États indigènes dont les chefs s'étaient placés sous le protectorat de l'Association ou avaient conclu avec elle des pactes d'amitié [73].

Un commentateur anonyme à la *Revue générale de Droit international public* en 1894 sera plus net :

... ni en fait ni en droit ces États libres n'avaient d'existence ; il s'agissait d'un projet seulement [74].

Plus conformes aux faits, par conséquent, les notions d'administrateur provisoire, de gérant, de tutelle provisoire exercée par l'A.I.C. devant conduire à la création d'un État.

C'est ainsi que Rivier voit les choses commentant la reconnaissance de l'A.I.C. par les traités :

Cette anomalie s'explique par le fait qu'on voulait voir, dans cette création d'un souverain à vastes et nobles vues, le germe d'un État, un État à naître, comparable au *nasciturus* du droit privé. On l'a fait naître immédiatement après [75].

ou encore un auteur anonyme à la *R.G.D.I.P.* :

... ces traités ne pouvaient à eux seuls conférer à l'association le caractère d'un État ; avant comme après elle était sans sujets, sans ressources suffisantes, sans organisation ; elle ne remplissait pas les conditions nécessaires à l'existence d'un État. Les Conventions (...) valaient pour l'avenir seulement (...) c'était des promesses envers un État futur, et qui ne pouvaient être tenues que lorsque cet État aurait constitué son organisme essentiel [76].

Nous reviendrons plus loin sur un aspect des choses soulevé par ce dernier commentaire : c'est-à-dire le point de savoir si l'A.I.C. remplissait à ce moment les conditions pour être considérée comme État. Qu'il suffise de noter qu'à la veille de l'acte final de la Conférence de Berlin :

1° L'A.I.C. ne s'est pas encore revendiquée comme État ;
2° Les actes de reconnaissance ne disent nullement que l'A.I.C. est un État.

Les plus généreux établissent entre elle et un État ou un gouvernement certaines analogies.

Particulièrement significatif est le rapport de la Commission de la Conférence de Berlin «sur quelques modifications nouvelles du texte, sur la neutralité et les dispositions générales ainsi que sur la forme définitive des décisions émanées de la Conférence». Ce rapport n'est pas daté, il fut joint au protocole n° 9 de la Conférence comme annexe III, en regard de la séance du 23 février 1885 ; comme la Commission agissait sur mandat de la séance du 31 janvier, on peut donc conclure que ce rapport a été écrit en février et arrêté à une date sans doute légèrement antérieure au 23 février. Or, ce document comporte la phrase suivante :

Il a été explicitement entendu que cette disposition (celle relative à la Déclaration de neutralité) visait surtout l'État que l'Association internationale du Congo est en voie de fonder et qu'elle paraît avoir l'intention de placer sous le régime de la neutralité permanente [77].

Il est donc clair qu'à cette date l'État n'est pas encore créé.

Ce qui est certain c'est que la volonté des États reconnaît à une entreprise privée, dirigée il est vrai par une illustre tête couronnée, au demeurant un personnage hors du commun, des droits appartenant normalement à un sujet de droit des gens. Peu habituée à d'autres sujets que les États, la doctrine a cru pouvoir transformer l'analogie en égalité. C'était à la fois erroné et inutile. Il suffisait de dire que les États – les uns après les autres – reconnaissaient comme l'a très correctement décelé Joe Verhoeven «une compétence d'administration» [78]. L'A.I.C. était – par la grâce des reconnaissances – instituée en administrateur provisoire d'un État à créer.

3. Quelle est la portée de l'adhésion de l'A.I.C. a' l'Acte général de Berlin ?

La Conférence de Berlin commença le 15 novembre 1884 pour se terminer le 26 février 1885.

Bien que non conviée à la Conférence de Berlin, l'A.I.C. y était présente dans les couloirs. M. de Courcel l'appelait «la dame de nos pensées» [79].

Le 23 février 1885, le Président de séance lut le texte de la lettre adressée par Strauch, président de l'A.I.C. au prince de Bismarck, par laquelle l'A.I.C. communiquait qu'elle avait conclu avec les Puissances représentées à la Conférence de Berlin des traités qui, parmi leurs clauses, contenaient une disposition reconnaissant son pavillon comme celui d'un État ou d'un Gouvernement ami :

La Conférence (...) voudra bien, j'ose l'espérer, considérer l'avénement d'un pouvoir qui se donne la mission exclusive d'introduire la civilisation et le commerce au centre de l'Afrique ... [80].

L'avènement d'un pouvoir. On notera la grande réserve qu'exprime cette expression. Si les diverses reconnaissances existent, leur contenu est apprécié diversement comme il appert encore des commentaires qui vont suivre la lecture de cette lettre [81].

Le baron de Courcel déclare notamment :

J'émets au nom de mon gouvernement, le vœu que l'État du Congo, territorialement constitué aujourd'hui dans des limites précises, arrive bientôt à pourvoir d'une organisation gouvernementale régulière le vaste domaine qu'il est appelé à faire fructifier.

Sir Edward Malet exprime à son tour

... la satisfaction avec laquelle nous envisageons la constitution de ce nouvel État, due à l'initiative de S. M. le Roi des Belges (...)
nous saluons l'État nouveau-né.

Le comte de Launay, pour l'Italie, note que

Les Puissances représentées à la Conférence ont déjà presque unanimement reconnu le nouvel État qui va se fonder.

Les délégués du Danemark, de la Suède-Norvège et Van der Straten Ponthoz pour la Belgique saluent la naissance «du nouvel État». Ces déclarations sont très indicatives du fait que la plupart des Puissances envisagent la naissance du nouvel État comme quelque chose d'imminent, ou qui est en train de s'accomplir sous leurs yeux.

Sanford, parlant au nom des États-Unis, lance par ailleurs l'idée d'une «participation (de l'A.I.C.) aux actes de la Conférence» [82].

Un pas de plus va être accompli trois jours plus tard.

L'article 37, §1 de l'acte général de la Conférence de Berlin du 26 février se lit comme suit :

Les Puissances qui n'auront pas signé le présent acte général pourront adhérer à ses dispositions par un acte séparé.

Le même jour le Prince de Bismarck, président de séance, fit la communication suivante :

En me référant à l'article 37 de l'acte que vous venez d'agréer, j'ai l'honneur de vous faire part d'une communication qui m'est parvenue tout à l'heure. C'est l'acte d'adhésion de l'Association internationale du Congo aux résolutions de la Conférence. ... je crois répondre au sentiment de l'Assemblée saluant avec satisfaction la démarche de l'Association internationale du Congo et en prenant acte de son adhésion à nos résolutions. Le nouvel État du Congo est appelé à devenir un des principaux gardiens de l'œuvre que nous avons en vue et je fais des vœux pour son développement prospère et pour l'accomplissement des nobles aspirations de son illustre fondateur [83].

L'adhésion était signée par le Colonel Strauch, président de l'A.I.C., mais muni des pleins pouvoirs suivants :

Nous Léopold II, Roi des Belges, agissant comme fondateur de l'Association internationale du Congo, donnons par les présentes pleins pouvoirs à M. Strauch, président de cette Association, de signer l'acte d'accession au traité général adopté par la Conférence de Berlin, Bruxelles, le 15 février 1885

(L.S.) Léopold.

Comme l'a fort bien montré J. Stengers [84], des pouvoirs rédigés de la même manière avaient été produits pour les traités passés avec les Puissances. Juridiquement ils ne sont guère compréhensibles. C'est le président d'une association qui signe les pleins pouvoirs, et non un fondateur quel qu'illustre qu'il soit.

Politiquement, en revanche, ces pleins pouvoirs sont très significatifs. Ils démontrent que l'A.I.C. est un être fictif et ils expriment clairement qui est qui dans cette association.

Après avoir lu la communication de l'A.I.C., le Prince de Bismarck en prit acte avec satisfaction au nom de l'Assemblée.

Rivier commente cet événement de la manière suivante :

... le 23 février 1885, la Conférence de Berlin reconnut expressément le nouvel État comme membre de la Société des Nations. Le *nasciturus* était né [85]

Et Monyier écrit qu'en admettant l'A.I.C. à adhérer à l'Acte général on lui a reconnu

... les caractères et les droits d'un être juridique de droit public. Dès lors on peut dire cette Association entrée dans le droit international universel (rapport de M. Nothomb à la Chambre, 20 mars 1885) [86].

Même si techniquement cette adhésion était des plus irrégulières [87], les États présents, en l'acceptant, ont fait de l'A.I.C. «une Puissance aux termes de l'article 37 de l'Acte». Implicitement, l'A.I.C. se voyait conférer la qualité de «Puissance». Comme l'écrit Blanchard :

On eut le spectacle d'un État n'ayant d'autre organisation que celle d'une société privée quelconque de finance ou d'industrie, (...) n'offrant par conséquent d'autre garantie de l'accomplissement des devoirs internationaux que celle qu'on peut attendre d'une de ces compagnies [88].

Rolin-Jacquemyns, évoque, pour sa part, une «investiture internationale» [89].

4. Quel est le statut de l'A.I.C. depuis la date de l'Acte général de Berlin jusqu'à celle de la notification aux puissances de la création de l'État Indépendant du Congo ?

Si le 26 février l'A.I.C. était admise comme «Puissance» dans le concert des nations, il n'en demeurait pas moins qu'il y avait encore beaucoup à faire pour

la transformer en État véritable. Parmi les priorités, il y avait celle de donner au nouvel État un chef.

Comme l'écrit Banning :

> Près de deux mois se passèrent dans cette attitude expectante. L'Association internationale du Congo était souveraine, sans qu'on sût en quelles mains reposait cette souveraineté. Il n'était plus possible de masquer plus longtemps le Roi derrière le colonel Strauch [90].

et encore

> ... le futur État du Congo ne pouvait avoir d'autre souverain que son fondateur [91].

Dans une communication au Sénat, en réponse à une adresse qui lui avait été remise, le Roi, le 27 mars 1885, mentionne que «le nouvel État est reconnu par presque toutes les puissances». Puis le 16 avril, il va solliciter l'assentiment des Chambres pour pouvoir, aux termes de l'article 62 de la Constitution, devenir souverain d'un nouvel État.

Dans la communication adressée à ce propos au Conseil des ministres, le Roi s'exprime comme suit :

> Un nouvel État se trouve fondé. Ses limites sont déterminées et son pavillon est reconnu par presque toutes les puissances.
>
> Il reste à organiser sur les bords du Congo le Gouvernement et l'administration.

Par des résolutions identiques, respectivement du 28 et du 30 avril, la Chambre et le Sénat décident :

> S.M. Léopold II, Roi des Belges, est autorisée à être le chef de l'État fondé en Afrique par l'Association du Congo.
>
> L'union entre la Belgique et le nouvel État du Congo sera exclusivement personnelle [92].

Si l'A.I.C. était déjà un État, elle n'aurait eu aucune raison d'en fonder un. C'est donc qu'elle-même n'en était pas un. Elle fonde aussi un État en dehors d'elle-même. Sinon elle aurait utilisé d'autres mots «se transforme en État» ou «devient un État» par exemple.

On voit combien, dans le feu de l'action, les principaux acteurs ne savent pas tellement bien où ils en sont.

Le *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*, n° 2, de 1885 [93] mentionne que par décret du Roi-Souverain ont été nommés trois administrateurs généraux : Van Eetvelde au département des Affaires étrangères, Van Neuss au département des Finances et Strauch au département de l'Intérieur. Cet acte est daté du 6 mai 1885 selon le *Recueil usuel* [94].

Les auteurs rapportent que le 29 mai 1885 intervint un second décret par lequel la constitution de l'E.I.C. et l'avènement au trône du Roi Léopold II de Belgique étaient proclamés. Ce texte ne fut pas publié au *Bulletin officiel* [95].

Ce n'est que le 1er juillet qu'une circulaire de Sir Francis de Winton, administrateur général, fut rédigée à Vivi pour avertir les sujets de la constitution de l'État Indépendant du Congo [96].

Dans l'émotion du moment, il semble que l'on avait perdu de vue de mettre au point un document comportant l'accord de l'A.I.C. sur la mutation de ses possessions en État Indépendant du Congo.

L'Association internationale du Congo, par une lettre de son président Strauch en date du 26 juillet 1885, demanda au souverain de «prendre à la place de l'association la direction souveraine du nouvel État» que l'Association avait «fondé».

L'Association consacrerait désormais son action à la poursuite d'œuvres philanthropiques et scientifiques ... [97].

Extraordinaire document que ses auteurs n'ont même pas pris la peine d'antidater. Strauch n'était pourtant plus, depuis deux mois, qu'administrateur du Département de l'Intérieur de l'E.I.C. [98].

Le 1er août 1885 ou à des dates ultérieures, Léopold II adressa la notification suivante aux chefs d'États des puissances signataires de l'Acte de Berlin :

> ... je suis en mesure de porter à la connaissance de votre Majesté et de son Gouvernement que les possessions de l'Association internationale du Congo formeront désormais l'État indépendant du Congo. J'ai en même temps l'honneur d'informer votre Majesté et son Gouvernement qu'autorisé par les Chambres législatives belges à devenir le chef du nouvel État, j'ai pris, d'accord avec l'Association, le titre de souverain de l'État indépendant du Congo (...).
>
> Le nouvel État, j'en ai la ferme confiance, répondra à l'attente des Puissances qui ont en quelque sorte salué à l'avance son entrée dans la famille des nations (...)
>
> J'ose espérer que votre Majesté et son Gouvernement voudront bien faciliter ma tâche en faisant un favorable accueil à la présente notification ... [99].

Une notification similaire fut faite à 27 autres États et au Saint-Siège, non signataires de l'Acte de Berlin. Une vingtaine de lettres de félicitations seront transmises avant la fin de l'année [100].

L'ossature gouvernementale ne commence à prendre forme que par un décret du 30 octrobre 1885 organisant le Gouvernement central de l'E.I.C. [101].

5. Quelle est la date de naissance de l'E.I.C. ?

La création de l'E.I.C. a entraîné un considérable débat en doctrine à propos de la date de naissance de l'État d'une part et à propos de la portée des reconnaissances qui lui furent accordées : déclaratives ou constitutives d'autre part. Les deux questions sont intimement liées. Voyons cependant tout d'abord les points de vue qui ont été développés en doctrine.

Il y a d'abord ceux qui font remonter les débuts de l'existence de l'État aux débuts de la colonisation.

Ainsi Cattier :

> L'État a commencé à exister en fait, au moment, impossible à déterminer, où, grâce aux efforts des agents du Comité d'études du Haut-Congo et de l'Association internationale du Congo, sous la direction de Léopold II, la population des territoires occupés fut soumise à l'influence civilisatrice, à l'autorité de Léopold II ; (...) quand (...) le Roi (...) eut réussi à soumettre à une

action gouvernementale effective, régulière et stable un nombre considérable de tribus. Ce moment se place entre 1879, ... et le 22 avril 1884, date de la reconnaissance par les États-Unis, mais il sera toujours impossible de le déterminer avec plus d'exactitude [102].

Son de cloche assez proche chez Jentgen :

Selon nous cette époque se place vers la fin de 1882 au moment où Stanley, obéissant aux instructions nouvelles qu'il avait reçues pendant son congé en Europe, donnait aux occupations territoriales qu'il effectuait ainsi qu'aux traités qu'il concluait ... un caractère nettement politique.

À cette date

... le nouvel organisme politique réunissait les éléments qui, dans tous les pays civilisés, sont considérés comme constitutifs d'un État [103].

Ernest Nys estime aussi que l'État précédait l'Acte général de Berlin [104]. Sans être trop précis sur la date de naissance et se plaçant au moment de l'accord avec les États-Unis il écrivait :

Il est permis de l'affirmer, déjà à ce moment une personne juridique existait qui pouvait réclamer les droits principaux d'un État et qui se trouvait à même d'en accomplir les devoirs [105].

Si l'on adopte une attitude plus «constitutive», c'est-à-dire si l'on attribue aux reconnaissances un caractère créateur, différentes dates peuvent venir à l'esprit :

- La première reconnaissance à «l'égal d'un État» ou «gouvernement» ami : le 22 avril 1884 ; mais on a vu que ces reconnaissances n'impliquent qu'une personne juridique analogue à celle d'un État ;
- Celle où les plénipotentiaires de l'Association furent admis à adhérer comme «Puissance» à l'Acte général de Berlin le 26 février 1885. C'est la position de Gustave Rolin-Jacquemyns [106] et de Rivier [107].

Il paraît difficile cependant d'exclure, à cet égard, l'expectative de l'entité qui souhaite être reconnue et la réalité de son existence. Il faut alors s'attacher au point de vue de l'État indépendant lui-même. Les dates suivantes deviennent alors pertinentes :

- Celle de la proclamation d'indépendance interne : le 29 mai 1885 ou le 1er juillet 1885 ; ou
- Celle de la notification aux puissances : le 1er août 1885. Ce dernier point de vue est celui de Thomson [108].

Pour ce qui nous concerne, il nous paraît qu'il faut distinguer les situations en fonction de quelques dates pivot.

On ne voit pas comment on pourrait faire remonter l'existence de l'État indépendant du Congo avant la date à laquelle il s'est lui-même proclamé État indépendant. Ceci signifie que doit être reconnue comme pivot soit la date du 29 mai 1885 si vraiment il y a eu ce jour-là un décret promulgant l'indépen-

dance de l'E.I.C., soit le 1er juillet 1885, date de la proclamation à Vivi. La seconde date paraît plus plausible puisque le traité avec la Turquie, le 25 juin 1885, fut encore conclu par l'A.I.C. et non par l'E.I.C.

Avant cette date se pose le problème de la nature de l'A.I.C. Était-elle déjà un État ou non, et dans l'affirmative à partir de quand ? Les reconnaissances ont-elles eu un caractère déclaratif ou constitutif ?

Après cette date et jusqu'en 1908, a existé un «État indépendant du Congo» qui pose à son tour des problèmes propres car une bonne partie de la doctrine a soutenu qu'il s'agissait d'un État fictif. Ici encore le rôle des reconnaissances doit être examiné. Nous examinerons successivement ces deux questions dans les deux paragraphes suivants.

6. L'A.I.C. a-t-elle eu une nature étatique avant la création de l'E.I.C. ?

Le point de savoir si l'A.I.C. était ou non un État avant la création de l'E.I.C. doit être résolu pour ceux qui estiment que la reconnaissance n'a qu'un caractère déclaratif en examinant si et – dans l'affirmative – à quelle date l'A.I.C. possédait les caractéristiques essentielles d'un État.

A défaut, les reconnaissances individuelles – si on peut leur attribuer le contenu d'une reconnaissance étatique ce qui à notre estime est très douteux pour la plupart d'entre elles – ou la reconnaissance collective du 26 février 1885 – qui à notre estime est clairement une reconnaissance comme «puissance» – ont un caractère constitutif.

Avec de très sérieuses nuances, la doctrine de la fin du siècle dernier et du début de ce siècle distinguait divers éléments essentiels de l'État. On peut les énumérer comme suit :

1° Un territoire déterminé ;
2° Une population ou une société ;
3° Un gouvernement organisé ;
4° L'indépendance ou la souveraineté.

Le premier élément – *le territoire* – fut celui sans doute qui soulevait le moins de contestations. La doctrine reconnaissait que l'A.I.C. possédait un territoire [109] même si elle ne l'occupait que partiellement [110]. Si l'on se place à la fin 1884, début 1885, époque à laquelle le territoire du Congo est délimité, il est incontestable que ce territoire n'est pas contrôlé et, pour la plus grande partie, non encore exploré. Si la technique était assez coutumière en ce qui concernait les colonies, elle était nouvelle s'agissant de la constitution d'un État.

Second élément : *La population ou une société.* Cet élément est très vivement contesté non parce que le territoire serait inhabité mais parce qu'il n'y aurait pas là une population autonome consciente de son unité.

Voyez ainsi Blanchard :

> Comme *substratum* à cet État n'existe aucune nation congolaise. Les noirs sont sans lien entre eux. Ils n'ont rien de cet ensemble d'idées et d'aspirations communes qui constitue la notion de patrie [111].

De même, Jozon se refuse à voir au Congo une société d'hommes indépendants [112] : «L'indigène a été laissé de côté dans cette formation de l'État» [113].

A la vérité, ce qui est contesté c'est moins l'existence d'une population que l'existence d'une population indépendante. La population du Congo est une population coloniale [114].

Troisième élément : *un gouvernement organisé.* L'existence sur cet énorme territoire d'une administration composée vers la fin de 1884 de quelque 250 blancs n'ayant d'ailleurs pas d'allégeance à l'égard de l'A.I.C. mais bien à l'égard de leur État national [115] est très contestée. L'idée de gouvernement est liée à l'effectivité. Moynier s'exprime ainsi en 1883 à l'égard de celle des stations :

> Je ne les trouve ni assez bien définies ni assez stables, pour qu'un traité international leur confère des droits qui auraient nécessairement pour corrélatif des devoirs [116].

Même plus tardivement, vers février 1885, il n'y avait ni organisation politique ni gouvernement régulier – simplement une organisation administrative rudimentaire [117].

Beernaert remarquera par exemple le 28 avril 1885 l'absence de défense nationale ou de police :

> Jusqu'à présent, à raison de l'absence d'un État constitué, chacune d'elles (les factoreries sur les bords du Congo) avait sa défense organisée ; elles recrutent des Zanzibarites ou des Sierra Leonais. L'État nouveau dispose de ressources défensives du même genre et certainement il persévérera dans cette voie [118].

L'absence de tout pouvoir judiciaire était notoire. De là, les États qui traitent avec l'A.I.C. réservent le pouvoir de leurs consuls dans les affaires judiciaires [119].

Il n'y avait pas à vrai dire de gouvernement non plus. La lettre du 16 avril 1885 de Léopold II au Conseil des Ministres en est un admirable aveu :

> Il reste à organiser sur les bords du Congo le gouvernement et l'administration.

Voyez encore Pierantoni notant ce qui suit à propos de l'A.I.C. reconnue comme État :

> ... il lui manquait encore la forme de l'État et un représentant de la souveraineté [120].

Bismarck et d'autres expriment le vœu que Léopold II soit le souverain du nouvel État.

Quant au quatrième élément, l'*indépendance ou la souveraineté*, il est contesté par certains, parce qu'une association privée ne pourrait acquérir des droits de souveraineté [121]. Mais c'est mal poser le problème. Il n'est pas douteux que l'A.I.C. détenait à l'époque un certain pouvoir d'administration qui était indépendant de toute autre souveraineté.

A vrai dire, c'est l'existence de cet élément-là qui fut sans doute le moteur principal de toutes les reconnaissances. Donner à l'A.I.C. une reconnaissance à titre de puissance c'était assurer qu'aucune autre puissance ne viendrait s'installer sur ce territoire [122].

Après cet examen, on ne peut que confirmer les auteurs qui ont estimé que la reconnaissance avait été ici constitutive :

(La reconnaissance) s'appliquait à une organisation politique n'existant pas encore. On lui a attribué, à l'avance, la qualité de puissance souveraine, en se liant, par anticipation, aux institutions qu'elle établirait pour l'accomplissement de ses devoirs internationaux.

estime à juste titre Blanchard [123].

Fauchille est tout aussi péremptoire :

Si l'on devait prendre à la lettre ces expressions employées par les traités, il faudrait dire que l'État du Congo existait avant qu'ils fussent conclus. La *reconnaissance* d'un État suppose en effet son existence. Cette conclusion serait cependant inexacte. En définitive, le Congo n'offrait aucun des éléments qu'implique la notion d'État ...

La reconnaissance de l'Association en qualité d'État équivalait de la part des puissances à une véritable création. Et cette création était toute artificielle [124].

Tel est aussi le point de vue des hommes politiques qui ont vécu la naissance de l'E.I.C. Voici par exemple ce qu'écrit E. Banning :

La Conférence (...) prit acte de la Constitution de l'État du Congo et de la détermination de ses limites ...

Sans la Conférence, l'Association ne serait pas entrée comme Puissance souveraine dans le concert international [125],

ou la déclaration de Beernaert à la Chambre des Représentants le 28 avril 1885 :

Jusqu'ici, et avant la reconnaissance de l'État nouveau par les puissances, c'était une entreprise privée. Mais du moment où il y a un État et où il ne s'agit plus seulement d'une compagnie exerçant des droits souverains, il n'est plus possible au Roi de continuer à diriger directement ou indirectement les affaires de l'Association, sans le consentement des Chambres [126].

De même le jugement de Graux au Sénat le 30 avril 1885 :

L'Association internationale du Congo n'était qu'un établissement privé dont le Roi est le créateur et qu'il dirige depuis son origine. La reconnaissance des puissances, celle du gouvernement belge en ont fait un État [127].

On peut donc conclure de tout ceci pour ce qui concerne l'A.I.C. que si l'adhésion à l'acte général de Berlin peut être considérée comme une reconnaissance de l'A.I.C. comme État, cette reconnaissance était incontestablement

prématurée [128]. Pour ce qui concerne l'existence des conditions de l'État, elle était donc constitutive. Avant cette date il ne peut être question de parler d'une reconnaissance comme État car ce n'était ni le point de vue des puissances ni l'expectative de l'A.I.C.

7. L'E.I.C. après sa constitution officielle et jusqu'à son annexion par la Belgique fut-il un état fictif ?

Brunet rapporte le mot suivant de Paul Leroy Beaulieu :

> L'E.I.C. était une sorte d'enfant naturel qu'un père opulent soutient, mais qui n'a aucune situation ni aucun rang dans le monde [129].

La doctrine – essentiellement française – a soutenu avec une grande persévérance que l'État indépendant du Congo avait été un État fictif [130].

Si l'on refait ici le test opéré au paragraphe précédent en se situant quelques années plus tard, il est incontestable que les éléments suivants, relatifs à l'existence d'un État existaient :

1° Le territoire ;
2° Un gouvernement effectif ;
3° Une population.

Mais c'est ici que des questions continuaient à se poser. La population était restée coloniale. Elle ne jouissait d'aucun pouvoir politique comme dans un autre État, elle ne constituait en rien une nation.

Comme l'a écrit Erich [131] :

> Il est reconnu qu'un pouvoir étatique suppose à sa base une volonté et une conscience nationales.

4° L'indépendance – la souveraineté.

Ici aussi la question était complexe. Il y avait certes une indépendance formelle de l'E.I.C. à l'égard de tout autre État, même à l'égard de la Belgique, car ce n'est que progressivement que l'idée d'une annexion du Congo devait prendre corps dans ce pays.

En revanche le peuple congolais n'était évidemment pas indépendant. La forme État existait, mais la souveraineté du peuple était confisquée.

Comme l'écrit Fauchille :

> Dans le Congo, il n'y avait dans la réalité que des peuplades sans aucune espèce de civilisation, ni conscience, ni unité politique (...) ; s'il y avait des droits de propriété indigène, il n'y existait pas une souveraineté indigène [132].

Ces critiques mettent le doigt sur une réalité. La forme «État indépendant» a été choisie parce que, à l'époque, la Belgique ne voulait pas du Congo comme colonie. Seul son Roi y était disposé.

Le caractère *colonial* du projet était reconnu par les autorités politiques de l'époque. Ainsi Beernaert à la Chambre le 21 avril 1885 déclarait :

C'est un État indépendant qui se fonde et le Roi entend régir la colonie internationale dont il sera le chef avec des ressources et au moyen des forces qui seront exclusivement propres au nouvel État ... (...)

Ainsi la Belgique se trouvera dans cette situation favorable de pouvoir, sans être exposée à aucun sacrifice, tirer parti d'une création coloniale qui paraît, d'après le sentiment général, appelée à un grand avenir [133].

et encore le 28 avril 1885 :

L'État dont notre Roi sera le souverain constituera en quelque sorte une colonie internationale [134].

Cette qualification de colonie et plus précisément de *«colonie internationale»* sera reprise par Gustave Rolin-Jacquemyns. Il écrivait :

Le Congo est une colonie en ce sens qu'il continue de recevoir du dehors tous les éléments de son existence politique. Mais ce n'est ni une colonie belge, ni une colonie allemande, ni une colonie anglaise, ni une colonie ayant pour métropole un État déterminé, sa métropole est l'ensemble des États représentés à la Conférence de Berlin (...), plutôt c'est l'ensemble des États civilisés [135].

Cette qualification de «colonie internationale» est reprise par Calvo [136], Pierantoni [137] et Thomson [138].

Georges Scelle a développé pour sa part une idée voisine, celle d'un service public de colonisation.

Pour nous, le soi-disant État du Congo ne fut jamais un État.

Aucune des caractéristiques historico-politiques qui constituent l'État ne se rencontrent ici en fait. Nous constatons seulement l'intervention d'une initiative, en apparence privée, mais dotée d'appuis officiels, pour participer au service public international de colonisation. La reconnaissance par les gouvernements intéressés atteste simplement l'existence des éléments de fait qui constituent non pas l'État, mais le service public de colonisation, avec la puissance, les ressources et l'efficacité nécessaires. C'est une reconnaissance d'un service public international. Mais il n'y eut jamais au Congo belge ni collectivité distincte de celle des peuples nègres du Congo, ni solidarité de caractère étatique, ni autorité autonome, ni organisation spécifiquement étatique. Les nécessités politiques qui conseillaient à la Belgique neutre de ne point se livrer ostensiblement à une entreprise coloniale ; le désir de l'Association et de son principal commanditaire, le Roi des Belges, de couvrir du manteau de la souveraineté les procédés plutôt âpres d'une exploitation mercantile ; enfin le préjugé de l'étatisme et des catégories, tels sont les facteurs déterminants de cette création factice [139].

L'idée d'une colonie «internationale» fut combattue par ceux qui estimaient que le Congo n'avait que des rapports lointains avec la communauté internationale. Ainsi Blanchard :

On ne peut même pas dire que l'ensemble des puissances signataires de l'Acte de Berlin lui tient lieu de mère-patrie car ce groupe (...) n'a conservé ensuite aucune espèce d'influence sur la direction qui lui sera donnée dans l'avenir [140].

C'est bien pourquoi repoussant l'idée d'une colonie sans métropole [141] et vu l'absence de contrôle ou de caractère international, de nombreux auteurs ont conclu au caractère de *colonie belge* de l'E.I.C. Telle est la position de Brunet [142] ou de Fauchille [143].

Jozon développe cette idée comme suit :

L'État indépendant a tous les caractères d'une colonie, et d'une colonie belge. Que demain cet État soit annexé à la Belgique, qu'est-ce qui sera changé dans son organisation ? Le titre trompeur d'État indépendant aura disparu et le nom de ces territoires : colonie belge du Congo sera en parfaite harmonie avec la réalité [144].

Son gouvernement central qui est à Bruxelles, peut être assimilé à un ministère des colonies chargé de diriger de la métropole les dépendances coloniales, ses administrateurs locaux sont étrangers [145].

Il notait encore le caractère belge du Roi, des administrateurs, des chefs de l'armée, des sociétés commerciales exploitant le Congo, des fonds.

*
* *

Que penser de tout cela ?

Pour le point de savoir si l'E.I.C. était ou n'était pas un État, nous estimons qu'il en était un pour la seule et bonne raison qu'il fut tenu pour tel par les États de la Communauté internationale. On pourrait en donner de multiples preuves. Retenons simplement outre les reconnaissances explicites ou implicites qui ont accompagné les lettres de félicitations adressées au Roi Léopold II après sa notification du 1er août 1885, les très nombreux traités internationaux passés par l'État indépendant du Congo avec d'autres États jusqu'en 1908.

Peu importe que l'E.I.C. ait eu une nature coloniale si les États ont été d'accord pour lui donner la forme d'un État. Ce qui était fictif, c'était la soi-disant indépendance du peuple congolais [146], mais, pour le reste, les éléments constitutifs d'un État étaient suffisamment présents pour justifier la qualification d'État.

L'idée que l'E.I.C. ait été une colonie internationale ne tient pas pour les raisons exposées ci-avant ; que l'E.I.C. ait été une «colonie belge» n'est pas plus sérieux. Tous les historiens du Congo ont montré à quel point le Roi a dû manœuvrer contre la Belgique pour créer l'E.I.C. et la reprise finale du Congo par la Belgique fut une entreprise longue et malaisée. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1893 que la révision constitutionnelle rendit le projet constitutionnellement envisageable.

Ce que la forme État indépendant cachait, à vrai dire, c'est cette situation tout à fait excentrique de l'E.I.C. d'avoir été la colonie d'un seul homme. C'est cette notion qu'ont aperçue plusieurs commentateurs.

Ainsi, R. Erich écrivait :

Cet *homunculus* politique n'était un État qu'en apparence, au fond il était une possession immédiate du Roi des Belges [147].

Plusieurs auteurs ont parlé d'un *État patrimonial*, c'est-à-dire une possession personnelle de Léopold II.

Tout ce que l'on sait du rôle du souverain au point de vue politique et financier, de la manière dont il a usé de diverses associations prête-nom pour aboutir à la création de l'E.I.C., de la façon dont il «a pris le titre de Souverain» et de la manière autocratique dont il a gouverné sa créature, ne peut que confirmer le caractère justifié, en fait, de pareille qualification.

Comme l'écrivait Blanchard :

> Cette qualité (d'État patrimonial) résulte d'une façon évidente du fait suivant : le 2 août 1889, le Roi-Souverain a par testament légué l'État indépendant à la Belgique. Personne n'ayant protesté contre cette manière d'agir, il en résulte que le Congo est bien une propriété du roi et qu'il peut en disposer comme d'une partie quelconque de sa fortune personnelle [148].

Les propos du Roi jusqu'à la dernière minute ont toujours confirmé ce point de vue [149].

Pour conclure en ce qui concerne l'E.I.C., ce fut donc bien un État mais par la grâce des puissances.

Normalement, dès le départ, le Congo aurait dû devenir une colonie belge. C'est moins des scrupules juridiques souvent vantés, relatifs à la neutralité de la Belgique, qui ont retenu nos hommes politiques d'alors qu'un profond désintéressement à l'égard des entreprises outre-mer de leur souverain.

Comme cela arrangeait pourtant parfaitement les puissances, on a abouti à la solution d'une colonie personnelle de Léopold II camouflée sous une forme juridique d'«État indépendant».

Tout ceci n'a pu se réaliser que grâce à une extraordinaire et bienveillante connivence des tiers à l'égard de Léopold II. En ce sens, les reconnaissances comme «État indépendant» de l'E.I.C. furent bien constitutives.

Les développements qui précèdent tant à l'égard de l'A.I.C. que de l'E.I.C. confirment l'ambiguïté de la notion de fiction en droit international.

On ne peut dire qu'il y a fiction que lorsque l'on malmène clairement les éléments constitutifs d'une notion.

A ce titre, il y a plus que des nuances entre la reconnaissance de l'A.I.C. comme un État et celle de l'E.I.C. comme État.

Pour la seconde, il faut faire une large part aux États tiers qui qualifient souverainement les entités avec lesquelles ils traitent. Comme nous l'écrivions dans notre cours à l'Académie de la Haye en 1982 :

> A vrai dire n'importe quoi peut devenir un État pourvu que le rapport de force soit favorable et, quoi qu'il en soit des «conditions d'existence de l'État», la reconnaissance des tiers vient certes entériner un fait, mais ce fait a été sculpté par les tiers [150].

Le rôle des facteurs politiques et économiques sur les qualifications apparaît aussi ici de manière exemplaire.

A la vérité, toutes les extravagances juridiques de Léopold II ont passé parce qu'il s'est trouvé être là — avec sa personnalité et sa volonté exceptionnelles — à un moment où il était pour les tiers le moins mauvais choix et qu'il a eu l'astuce de proposer au libéralisme économique de l'époque une liberté commerciale qui avait tout lieu de les allécher.

A partir de ce moment, la volonté politique étant présente, les qualifications juridiques les plus saugrenues devenaient possibles.

On notera enfin le rôle habituel de l'idéologie pour cacher les intérêts politiques et économiques réels : la notion d'internationalisme qui couvrira jusqu'en 1885 l'entreprise de Léopold II et les notions d'œuvre philanthropique, d'anti-esclavagisme, de liberté religieuse, d'ouverture des barbares à la civilisation, etc., qui, parant de vertus l'œuvre de Léopold II, apportaient une justification rêvée pour les opinions publiques du choix de Léopold II pour assurer l'avenir du Congo.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] Conférence géographique de Bruxelles (1876), Bruxelles, F. Hayez, imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 1876.

[2] Compte rendu de la session de juin 1877, p. 17.

[3] L'Association internationale africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo, Travaux et résultats de décembre 1877 à octobre 1882 par un de leurs coopérateurs, Bruxelles, 1882, p. 8 (ouvrage écrit par Banning, E.).

[4] School of Oriental and African Studies, Papiers Mackinnon, Compagnie IBEA, série 1c, cité par Emerson, B, Léopold II, Duculot, 1980, p. 81.

[5] Cattier, E. 1898. Droit et administration de l'État Indépendant du Congo. Bruxelles, Larcier ; Paris, Pedone, p. 14.

[6] Roeykens, A. 1957. La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II. *Acad. r. Sci. colon.*, pp. 214-215. On notera que le Roi utilise fin 1882 indifféremment le vocable «Association du Congo» et «Association africaine». Le mémoire de Banning porte sur l'œuvre de l'A.I.A. et du Comité d'Études du Haut-Congo. Voir encore la lettre du Roi à Beyens, qui était attaché à son cabinet, en date du 5 octobre 1883, où il parle de «l'Association africaine du Congo», citée par Bontinck, F. 1971. L'entente entre la France et l'A.I.C. à la lumière des premières négociations. Études d'histoire africaine, Louvain, p. 48.

[7] *Recueil usuel*, pp. 4-5.

[8] Archives africaines, Ministère des Affaires étrangères, A.I. (1377).

[9] Voyez par exemple, Thomson, R.S. 1933. La fondation de l'E.I.C. Bruxelles, p. 64.

[10] Il est publié *in extenso* dans Guebels, L. 1953. Rapport sur le dossier J. Greindl. *Bull. Inst. r. colon. belge*, **24**, p. 613.

[11] Roeykens, A. 1955. *In* : Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879), *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. et polit., tome **1**, essaye de prouver que ce texte n'interdit pas d'autres intentions, en particulier politiques (pp. 359 à 369). Cette pieuse tentative tendant à prouver que Léopold II n'a trompé personne n'est guère convaincante.

[12] Liebrechts, C. 1932. Léopold II, Fondateur d'Empire. Bruxelles, Office de publicité, p. 18.

[13] Voyez à ce propos Document Notte, Stanley au Congo, 1879-1884, Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Archives, Document 1, p. 21.
[14] EMERSON, B., *op. cit.*, p. 89.
[15] Sur ces opérations, v. par exemple LIEBRECHTS, pp. 20 et ss., EMERSON, pp. 94 et ss., l'A.I.A. et le C.E.H.C., pp. 20 et ss.
[16] Texte *in extenso* dans LIEBRECHTS, C., pp. 23 et ss.
[17] *Ibidem*, pp. 26 et 28.
[18] *Ibidem*, pp. 22-29.
[19] Ainsi qu'en témoigne le Document Notte, Stanley au Congo, 1878-1884, Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Archives, document 1.
[20] LIEBRECHTS, C., p. 23.
[21] Reproduits par ROEYKENS, La période initiale, *op. cit.*, p. 223.
[22] Institut de droit international, *Annuaire*, 1883-1885, session de Munich, pp. 258-259.
[23] STENGERS, J. 1969. Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique, 1882-1884. *Rev. belge Philol. et Hist.*, p. 434. La première apparition de la dénomination A.I.C. dans les instructions à Stanley date du 5 février 1883, Doc. Notte à cette date.
[24] JENTGEN, P. 1937. La Terre belge du Congo, Bruxelles, pp. 28-29.
[25] *Ibidem*, p. 130.
[26] *Moniteur belge*, 5 novembre 1919.
[27] A.P., Chambre, 28 avril 1885, p. 1034. La même opinion est exprimée par CATTIER, F. 1898. Droit et administration de l'État indépendant du Congo. Bruxelles, Larcier ; Paris, Pedone, p. 179.
[28] FAUCHILLE, P. 1895. L'annexion du Congo à la Belgique. *Rev. génér. Droit internat. publ.*, p. 404. BRUNET, R. 1911. L'annexion du Congo à la Belgique et le droit international. Bruxelles, p. 26.
[29] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise, 1882-1884, *op. cit.*
[30] STANLEY, Henri M. 1885. The Congo and the Founding of its free State, a Story of Work and Exploration. London, vol. 1, pp. 52-54.
[31] *Op. cit.*, pp. 3-4, 121-122, 122-124, 141-143, 160-161, 166, 172, 174, 178, 180-181, 184-185 et 193-194.
[32] Elles sont citées notamment dans les travaux de J. STENGERS et P. ROEYKENS.
[33] *Bulletin usuel*, pp. 5-6.
[34] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité, *op. cit.*, pp. 450-451.
[35] *Bulletin usuel*, p. 5.
[36] Voir les références dans STENGERS, J., Léopold II et la rivalité, *op. cit.*, p. 451 note 2.
[37] Elles sont examinées en détail *infra*.
[38] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité, *op. cit.*, pp. 441-442. Encore que les instructions ne soient pas toujours aussi claires sur ce point, *ibidem*, pp. 443-444.
[39] JENTGEN, P., *op. cit.*, pp. 108-109.
[40] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité, *op. cit.*, p. 449.
[41] Voyez en ce sens, MOYNIER, La fondation, p. 14 ; et BRUNET, p. 106. Voir encore ARENDT, L. 1889. Les origines de l'État indépendant du Congo. Revue générale, p. 185.
[42] JENTGEN, P., p. 110. Le document Notte, lui-même, à la date du 23 juin 1881 exprime des doutes à ce sujet : «Des traités d'amitié et de commerce existent actuellement par convention verbale. De grandes concessions de territoire, les chefs ne sauraient les accorder parce qu'ils n'en ont ni le pouvoir, ni les moyens» (p. 120).
[43] DE MARTENS. 1886. La Conférence du Congo à Berlin et la politique coloniale des États modernes. *Rev. Droit internat. et Législ. comp.*, p. 147.
[44] JENTGEN, P., p. 109.

[45] De la cession des droits de souveraineté par des chefs de tribus sauvages, Imprimerie P. Weissenbruch, Bruxelles, 1884, 22 pp.

[46] Voir en particulier les ouvrages de JÈZE, Gaston. 1896. Étude théorique et pratique sur l'occupation comme mode d'acquisition des territoires en droit international, Paris ; et SALOMON, Ch. 1889. De l'occupation des territoires sans maîtres, Paris. Voir aussi NYS, E. 1904. Le droit international, p. 100.

[47] Cour internationale de Justice, Affaire du Sahara occidental, Mémoires, plaidoiries et documents, volume **4**, Exposés oraux, spéc. pp. 475 et ss. Nous avons tenté de nuancer certaines conséquences de cette thèse dans notre réponse, *ibidem*, pp. 264 et ss. et dans le mémoire de Mauritanie, vol. **3**, pp. 32 à 51.

[48] Cour internationale de Justice, *Recueil*, 1975, p. 39.

[49] L'année 1888 au point de vue de la paix et du droit international, *Rev. Droit internat. et Législ. comp.*, **21**, 1889, p. 169. Et il ajoutait en note : «Je ne saurais me rallier à l'opinion de MM. Travers, Twiss, de Laveleye et Arntz d'après lesquels il suffirait, pour fonder un État, de la seule initiative de particuliers, qui se feraient céder par des chefs indigènes, pour un prix généralement dérisoire (quelques mètres d'étoffe, un uniforme, des verroteries, etc.) des territoires immenses».

[50] BLUNTSCHLI. 1874. Le droit international codifié, n° 279. CATTIER, F., p. 42 ; JENTGEN, P., p. 106.

[51] DE MARTENS, *op. cit.*, pp. 146 et 148.

[52] REEVES, J. S. 1909. The origin of the Congo Free State, considered from the Standpoint of International Law. *Amer. J. internat. Law*, pp. 105-108.

[53] CATTIER, F., p. 42 ; JENTGEN, P., p. 114.

[54] BANNING, E. 1927. Mémoires politiques et diplomatiques. La Renaissance du Livre, pp. 6 et 7. Voir aussi les nombreuses citations faites par BONTINCK, L'entente, pp. 29 et ss. ; et STENGERS, J., Léopold II et la rivalité, p. 465 ; voir encore DELOUME, M. 1883. Le droit des gens dans l'Afrique équatoriale. *Bull. Soc. Géogr. Toulouse.*

[55] BONTINCK, *ibidem.*

[56] BONTINCK, *ibidem*, p. 70 note 87. Dans un ouvrage intitulé «Le Portugal et la France au Congo, par un ancien diplomate» ; ce dernier avait défini l'association comme «un État en action qui prétend avoir des attributions souveraines» et concluait «qu'au point de vue international c'était une anomalie, une monstruosité et qu'au point de vue de l'avenir, c'était l'inconnu dangereux» (cité par MOYNIER, La fondation, p. 30). Voir aussi DELAVAUD. 1883. La France et le Portugal au Congo. *Rev. Géogr.*, p. 224 et 1884, p. 150.

[57] STENGERS, J., Léopold II et la rivalité, *op. cit.*, p. 475.

[58] En ce sens CALVO. 1887. Le droit international théorique et pratique. 4e éd., Paris, Berlin, t. **1**, §278.

[59] *Op. cit.*, §279.

[60] BLANCHARD, G. 1927. Formation et constitution de l'État indépendant du Congo. Bruxelles, Paris, pp. 75 à 77.

[61] CATTIER, F., p. 43.

[62] JENTGEN, P., p. 119.

[63] Tous ces traités, sauf celui avec la Turquie conclu postérieurement, ont été, par décision de la Conférence de Berlin, annexés au protocole n° 9 des séances de ladite conférence.

[64] Voir à ce propos l'analyse faite par J. STENGERS qui montre le caractère pour le moins incongru de ces pleins pouvoirs. Rapport sur les dossiers relatifs aux conventions diplomatiques de l'État du Congo (1884-1906), *Bull. Inst. r. colon. belge*, **24**, 1953, p. 943.

[65] Sir TRAVERS TWISS, p. 449.

[66] CATTIER, F., pp. 44 et 55.
[67] JENTGEN, P., pp. 41 et 100.
[68] BLANCHARD, G., p. 78.
[69] JOZON. 1900. L'État indépendant du Congo. Thèse Paris, p. 162.
[70] MOYNIER, La fondation, pp. 26, 29.
[71] En ce sens THOMSON, R. S., pp. 156 à 158.
[72] Le partage politique de l'Afrique, Bruxelles, 1888, pp. 114 et 115.
[73] MOYNIER, La fondation, *op. cit.*, p. 15.
[74] XXX, Les frontières de l'État du Congo, *Rev. génér. Droit internat. publ.*, 1894, p. 411.
[75] Principes de droit des gens, Paris, Rousseau, 1896, t. **1**, p. 49.
[76] XXX, *Rev. génér. Droit internat. publ.*, 1894, p. 412.
[77] Ministère des Affaires étrangères, Documents diplomatiques, Affaires du Congo et de l'Afrique occidentale, Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 275.
[78] La reconnaissance internationale dans la pratique contemporaine, Paris, Pedone, 1975, p. 55.
[79] BANNING, E., Mémoires, p. 16.
[80] *Recueil usuel*, pp. 18-19.
[81] Ils sont reproduits au *Recueil usuel*, pp. 19-20.
[82] *Ibidem*, p. 20.
[83] *Ibidem*, pp. 20-21.
[84] Rapport sur les dossiers, *op. cit.*, p. 943.
[85] RIVIER, p. 56.
[86] MOYNIER, La fondation, *op. cit.*, p. 29.
[87] MOYNIER relève à juste titre «ce qu'avait eu d'irrégulier, dans la forme cette adhésion donnée au nom d'une société à une convention qui, aux termes de son article 37 (1) invoqué par ladite société, ne pouvait lier que des gouvernements», La fondation, *op. cit.*, p. 28.
[88] BLANCHARD, G., p. 79.
[89] *Rev. Droit intern. et Législ. comp.*, 1889, p. 170. Voir encore CALVO, §46.
[90] BANNING, E., Mémoires, p. 66.
[91] Le partage politique de l'Afrique, p. 128.
[92] *Moniteur belge*, 2 mai 1885.
[93] *Bull. officiel de l'État indépendant du Congo*, 1885, n° **2**, p. 25.
[94] P. 49.
[95] Voyez notamment MOYNIER, La fondation, *op. cit.*, p. 6. MICHIELS et LOD, Notre colonie, pp. 309-310 ; JENTGEN, P., p. 75 ; CATTIER, F., p. 28. La mention de ce décret est faite par le *Mouvement géographique*, 1885, p. 73.
[96] Recueil usuel, p. 51.
[97] Les actes diplomatiques de l'État indépendant du Congo et les lois belges se rapportent à l'État Indépendant du Congo. Septembre 1894, archives du Ministère des Affaires étrangères.
[98] Dans le *Mouvement géographique* de 1911, p. 324. Strauch date ce texte des alentours du 20 mai : «C'est, me semble-t-il vers le 20 mai qu'a été signé l'acte ...». Absence de mémoire ou pieux oubli ?
[99] Archives africaines, Ministère des Affaires étrangères, dossier n° 481, portefeuille 331.
[100] La liste et la date des accusés de réception se trouvent dans le *Bulletin officiel.*
[101] *Bulletin officiel*, 1885, pp. 25 et ss.
[102] CATTIER, F., pp. 44 et 45.
[103] JENTGEN, P., p. 99. Voir déjà pp. 78-79, et encore pp. 122-123 etc.

[104] Nys, E. 1904. Le droit international. Les principes, les théories, les faits. Bruxelles, Paris, p. 103.
[105] *Ibidem*, p. 102. Du même voir encore *Rev. Droit intern. et Législ. comp.*, 1903, p. 294 et p. 367.
[106] *Rev. Droit intern. et Législ. comp.*, **21**, 1889, pp. 169-170. Notons que l'année auparavant dans la même Revue 1888, faisant un compte rendu de l'ouvrage précité de Moynier, La fondation, Gustave Rolin-Jaequemyns contestait que des reconnaissances aient pu «suppléer à un fait qui n'existe pas, ni changer la nature des choses», p. 302.
[107] Principes du droit des gens, tome **1**, §10.
[108] Pp. 307 et 310.
[109] Ainsi p. ex. Jozon, p. 169 ou Brunet, p. 104. Voir cependant les doutes de L. Arendt, p. 184.
[110] Blanchard, G., p. 117 ; Reeves, J. S., p. 107.
[111] Blanchard, G., pp. 104-105 et Brunet, p. 104.
[112] Jozon, pp. 167 et 168.
[113] *Ibidem*, p. 168.
[114] Pierantoni, R. 1901. Le traité de Berlin de 1885 et l'État indépendant du Congo. Paris, Rousseau, p. 196.
[115] Ainsi Reeves, J. S., p. 107 ; Blanchard, G., p. 117 et Jozon, p. 170.
[116] Institut de droit international, *Annuaire*, 1883-1885, p. 258.
[117] Brunet, p. 104.
[118] *A.P.*, Chambre des Représentants, 28 avril 1885, p. 1031.
[119] Voir les textes des Conventions.
[120] Pierantoni, R., pp. 195-196. Il insiste sur la nécessité de créer une administration digne d'un État.
[121] Ainsi Brunet, pp. 104-105.
[122] Reeves explique ainsi la politique de Bismarck, *op. cit.*, pp. 111-112.
[123] Blanchard, G., pp. 80-81, voir aussi Brunet, p. 116 ; Jozon, p. 170, XXX, pp. 409-410.
[124] *Rev. génér. Droit intern. public*, 1895, pp. 420-421. Voir encore les fermes conclusions de Reeves, J. S., pp. 101, 106, 108, 114.
[125] Banning, E., Mémoires, p. 62.
[126] A.P. Chambre, 28 avril 1885, p. 1031.
[127] A.P. Sénat, 30 avril 1885, p. 159.
[128] Verhoeven, *op. cit.*, p. 56, souligne que l'État fut officiellement créé «anticipant son effectivité à Berlin le 26 février 1885».
[129] P. 6.
[130] Voir p.ex. Rousseau. 1974. Droit international public. Paris, Sirey, t. 2, p. 106. Cavaré, L. 1967. Le droit international public positif. Paris, Pedone, tome **1**, p. 344. Sibert, M. 1951. Traité de droit international public. Paris, Dalloz, n° 39, p. 42.
[131] Naissance et reconnaissance des nouveaux États, *Recueil des cours de l'Académie de Droit international*, 1926, III, tome **13**, p. 448.
[132] Traité de droit international public, tome **1**, première partie, Paris, Rousseau, 1922, n° 197, p. 303.
[133] *A.P.*, Chambre, 21 avril 1885, p. 975.
[134] *A.P.*, Chambre, 28 avril 1885, p. 1030.
[135] *Rev. Droit intern. et Législ. comp.*, 1889, pp. 168-169.
[136] Calvo, §46.
[137] Pierantoni, R., p. 196.
[138] Thomson, R. S., pp. 311-312.

[139] Précis de droit des gens, t. **1**, Paris, Sirey, 1932, p. 156.
[140] BLANCHARD, G., p. 84.
[141] P.ex. RENAULT, Le droit international de l'Afrique, cours professé à l'École de droit, 1901-1902 et 1902-1903, cité par BRUNET, p. 119.
[142] BRUNET, p. 7.
[143] Traité de droit international public, t. **1**, Paris, 1922, n° 197, p. 303.
[144] JOZON, p. 172.
[145] *Ibidem*, p. 173.
[146] Nous rejoignons encore ici VERHOEVEN lorsqu'il écrit : «S'il y a fiction, elle tient moins au caractère artificiel de l'État qu'aux incertitudes affectant l'indépendance d'un État dont la «création» déguisait un projet colonial avoué», *op. cit.*, p. 56.
[147] *Op. cit.*, p. 448.
[148] BLANCHARD, G., p. 91.
[149] *Bulletin officiel*, 1897, p. 41 ; *Mouvement géographique*, 1906, col. 297 et ss. cités par BRUNET, p. 127.
[150] SALMON, J. 1982. *Recueil des cours de l'Académie de Droit international*, tome **175**, p. 336.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 183-216 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 183-216 (1988)

L'IMPACT DE L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS SUR LES TRANSPORTS EN AFRIQUE CENTRALE

PAR

A. LEDERER *

1. Période préindustrielle

Depuis la plus haute antiquité, la connaissance de l'Afrique, ce continent mystérieux, a fasciné l'humanité. La première voie de pénétration fut la vallée du Nil, tant le Nil Blanc que le Nil Bleu.

Alors qu'on n'en connaissait encore que la façade nord et la côte de la mer Rouge, vers l'an 600 avant Jésus-Christ, le pharaon Néchao II, deuxième roi de la XXVI^e^ dynastie égyptienne, fit exécuter par des marins phéniciens la circumnavigation de l'Afrique [1] **.

Cette première reconnaissance du continent ne pouvait donner aucune indication sur sa partie centrale ; elle constituait néanmoins un périple étonnant pour l'époque.

Au VI^e^ siècle, l'amiral carthaginois Hannon aurait fait un voyage qui l'aurait conduit jusqu'à la Sierra Leone et, peut-être, jusqu'au Cameroun ; on n'est pas bien fixé sur le point terminal de son expédition [2]. Un siècle plus tard, le perse Sataspe, condamné à faire le tour de l'Afrique, navigua vers le sud après avoir franchi le détroit de Gibraltar. Où s'est-il arrêté ? On n'en sait rien, mais il doit avoir rencontré des pygmées.

Lors de la construction du chemin de fer des Cataractes, selon l'expression de l'époque, on trouva une pièce de monnaie représentant l'empereur Trajan ; elle remonterait à l'an 100 de notre ère. Mais sa découverte ne constitue pas une preuve que les Romains se soient rendus jusque-là, car ces pièces servirent comme monnaie pendant des siècles [3].

Quoiqu'il en soit, ces expéditions n'amenèrent pas de connaissance durable de l'intérieur. Il fallut attendre le XV^e^ siècle pour voir les Portugais, sous

* Membre titulaire honoraire de l'Académie ; rue de la Tarentelle 15, B-1080 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 212-216.

l'impulsion de leur prince Henri le Navigateur, organiser plusieurs explorations le long de la côte ouest de l'Afrique. En 1446, des navires portugais arrivèrent à la hauteur de la Sierra Leone et, sous le règne d'Alphonse V l'Africain, en 1468, ils reconnurent le golfe de Guinée jusqu'à l'équateur et occupèrent les îles de Sao Thomé et de Fernando Po. Poussant toujours plus au sud, Diogo Câo, envoyé par le roi Jean II en 1483, constata que les eaux de l'océan étaient douces et de teinte brunâtre ; il venait d'entrer dans les eaux du Congo et découvrit ainsi l'embouchure de ce fleuve au debit énorme. Pour marquer la prise de possession au nom du roi Jean II, il planta sur la rive gauche de son embouchure un padrao marqué aux armes du Portugal. Il y revint en 1485 et, cette fois, il remonta le cours du fleuve avec trois caravelles jusqu'au pied des rapides de Kasi, 2 km en amont du confluent de la M'pozo. Un témoignage tangible en a été laissé, car en ce point une inscription a été gravée sur un rocher de la rive gauche [4].

Cependant, l'estuaire du Congo restait toujours très mal connu et offrait relativement peu d'intérêt pour les armateurs, sauf pour certains négriers qui pratiquaient le commerce des esclaves. En 1793, l'Amirauté anglaise envoya le capitaine Maxwell au Congo. Cet officier explora le fleuve jusqu'à Musuku, village situé dans une boucle baptisée le «coude du joueur de violon» [5]. D'après Stanley, le capitaine Maxwell aurait dressé la carte du fleuve au cours de ce périple [6]. Cette expédition constituait un premier apport précieux à la connaissance géographique de l'estuaire du Congo ; il était pourtant bien faible encore.

Il fallut attendre 1816 pour voir l'Angleterre monter une grande expédition vers l'embouchure du Congo ; elle illustre bien la méconnaissance totale de la géographie de l'Afrique à l'époque. Elle était placée sous les ordres de James Kensington Tuckey, de la Royal Navy. Cet officier de grande valeur, fait prisonnier par la flotte de Napoléon, avait passé plusieurs années à ce titre en France. Il ne fut délivré en 1814, qu'après l'abdication de Napoléon. Le but de l'expédition était de contrôler si le fleuve, dont on connaissait l'embouchure, s'identifiait avec le Niger coulant à Tombouctou [7]. Le capitaine disposait de deux voiliers, la *Dorothy* et le *Congo*, destinés à remonter le fleuve. On avait songé à équiper les bateaux de machines à vapeur de 24 chevaux, mais force fut de constater que la chaudière occupait le tiers de l'espace disponible et que la machine, construite par Watt et Boulton, était trop lourde. Aussi, Tuckey fit enlever la machine du *Congo* et préféra naviguer à la voile.

L'équipage du *Congo* se composait de quarante-neuf membres ; on y adjoignit une liste surnuméraire de sept personnes, dont quatre savants de renom. Arrivé à l'embouchure du fleuve, Tuckey remonta ce dernier jusqu'au pied des rapides où s'était arrêté Diogo Câo en 1485. Là, avec un petit détachement terrestre, il pénétra vers l'intérieur du pays le long des cataractes. Le point extrême atteint par Tuckey semble se situer en face de l'embouchure de la Lubudi, 108 km en

amont de Matadi. Les porteurs ne voulant pas aller plus avant, Tuckey et ses compagnons furent forcés de faire demi-tour. Vaincu par la fatigue et les fièvres, Tuckey expira le 4 octobre 1816 à Ponta da Lenha à bord de la *Dorothy*; il n'était hélas pas la seule victime, car il y eut au total vingt-deux décès. En mourant, ce courageux capitaine exprima ses regrets de n'avoir pu accomplir sa mission jusqu'au bout. Les esclavagistes qui infestaient la région avaient mis tout en œuvre pour contrecarrer l'avance du capitaine Tuckey [8].

Heureusement, le journal de Tuckey et les carnets de notes des naturalistes, tous décédés, furent sauvés. L'apport scientifique de cette mission dans le domaine de la botanique fut très important, mais son échec découragea toute tentative ultérieure de remonter le cours du Congo, car il avait acquis la réputation de conduire au pays de la mort [9].

Curieusement, dans le *Courrier des Pays-Bas* du 18 juillet 1825, il est fait mention d'une compagnie anglaise qui a établi en Sierra Leone, ainsi qu'en d'autres endroits, un bureau de ballons, en vue du transport de marchandises à l'intérieur de l'Afrique ; une société avait été constituée au capital de 500 000 livres Sterling. Le bey d'Alger et le roi du Congo avaient déjà marqué leur accord pour accueillir les ballons et on espérait obtenir celui de l'empereur de Tombouctou. Ce beau projet ne semble pas avoir été suivi d'exécution [10].

Mais à cette époque, des voix s'élevaient en Angleterre contre le trafic d'esclaves par les négriers ; notamment, un homme politique et philanthropique britannique, William Wilberforce, lié d'amitié avec William Pitt, se fit l'avocat de la croisade anti-esclavagiste et obtint en 1807 l'abolition de la traite des esclaves. Sous son impulsion, des voyages de reconnaissance le long de la côte d'Afrique ont été organisés par l'Amirauté anglaise. Notamment le capitaine Owen, en 1825, avait effectué les premiers levés du Congo, mais ils ne s'étendaient pas à plus de 45 km de la côte [11].

Le 3 janvier 1826, il envoya C. G. Robinson examiner en barquette la rive sud du fleuve, tandis que le lieutenant Boteler se rendait en barque à voile jusqu'au cap des Palmiers. Ce dernier a relevé dans le chenal des profondeurs allant de deux cents à quarante-cinq fathoms et il a également remarqué que le fort courant superficiel ne s'étendait pas en profondeur [12]. Ces officiers ne purent pénétrer à l'intérieur des terres ; ils devaient rester sur leurs gardes pour éviter l'attaque des natifs arrivant dans une cinquantaine de pirogues pour repousser ceux qu'ils prenaient pour des trafiquants d'esclaves [13].

Cette expédition, pas plus que le périple en barque à rames de Magyar en 1848 et l'installation des premières factoreries des commerçants européens dans l'estuaire du Congo, n'eut aucun impact direct sur les transports en Afrique Centrale. Toutefois, les bateaux de l'Amirauté anglaise avaient apporté les premières connaissances hydrographiques relatives à l'estuaire du Congo. Cependant, le commerce des Européens restait en butte aux attaques des autochtones et leurs bateaux devaient naviguer de conserve car les riverains s'en

prenaient aux navires lorsqu'ils étaient à l'ancre. Le nom de la «Crique des Pirates» reporté sur les cartes correspondait à une réalité [14].

A l'issue de la Conférence géographique tenue en 1876 à Bruxelles, sous l'impulsion de Léopold II, l'Association Internationale Africaine envoya dès 1877 une expédition par la côte orientale, tandis qu'en 1879, une organisation technique, le Comité d'Études du Haut-Congo, tentait de pénétrer en Afrique centrale par l'estuaire du Congo. Les deux chapitres suivants relatent la pénétration de ces deux expéditions et des difficultés qu'elles ont rencontrées.

2. Pénétration par la côte orientale

Le désastre de l'expédition de Tuckey en 1816, les récits de Magyar sur la situation sanitaire et d'insécurité de Boma en 1848 et les agressions contre les bateaux européens ancrés dans l'estuaire du Congo n'incitaient pas les explorateurs et les commerçants à pénétrer en Afrique centrale par l'embouchure du grand fleuve qui menait on ne sait où. L'inauguration en 1869 du canal de Suez raccourcissait considérablement l'accès de l'Afrique centrale par la côte orientale. Aussi, rien d'étonnant que, à l'issue de la Conférence géographique tenue à Bruxelles en 1876, l'Association Internationale Africaine envoyât des expéditions à but humanitaire par cette voie.

Déjà, avant l'ouverture du canal de Suez, des tentatives de pénétration par la côte orientale avaient été entreprises. La révélation par Livingstone des horreurs de la traite des esclaves dans la région des lacs Nyassa et Tanganyika et du Lualaba avait secoué l'Europe. Pour lutter contre ce fléau, il fallait des moyens de transport. Mais dans un pays sans routes et où des rapides nombreux barraient fleuves et rivières, il n'y avait que le «dos du nègre», ce qui exigeait des caravanes nombreuses pour le portage qui constituaient aussi, en quelque sorte, un genre d'esclavage nouveau.

Aussi, dès 1861, Livingstone engloutit toute sa fortune en faisant construire en dix semaines par Yarrow, à Poplar, un petit bateau à vapeur, le s/s *Lady Nyassa*, qui devait être acheminé sur le lac Nyassa découvert par le valeureux missionnaire anglais le 16 septembre 1859. Le capitaine Young, des Coastguards, qui avait suivi la construction et conseillé le chantier, se chargea d'amener l'unité à destination. Le bateau boulonné et non rivé, remonta le Zambèze, puis le Shiré jusqu'à Matiti, point extrême navigable à partir de l'embouchure. De là, le bateau, démonté en colis de 50 lbs, fut transporté par voie terrestre sur une distance de 100 km par 800 hommes. Malgré le risque de pareille entreprise à cette époque, l'opération réussit parfaitement, et le bateau remis à flot sur le cours supérieur du Shiré put atteindre le lac Nyassa situé à plus de 400 m d'altitude et à 2200 km de la côté. C'était le premier bateau mécanisé jamais lancé sur un lac d'Afrique. Il ouvrait une ère nouvelle pour l'histoire de l'Afrique centrale [15].

Ultérieurement, le Gouvernement britannique commanda deux canonnières, le *Pioneer* et l'*Adventure*, qui contribuèrent à éliminer le trafic d'esclaves via le lac Nyassa, une des voies traditionnelles de ce commerce honteux. Le *Dove*, side-wheeler de 8" de tirant d'eau construit chez Yarrow, assura la liaison entre le lac et la côte par le Shiré et le Zambèze, dans une zone de navigation extrêmement difficile [16].

Mais la pénétration par le Shiré et le lac Nyassa ne constituait pas la voie idéale pour la création, au travers de l'Afrique centrale, d'une chaîne continue de stations humanitaires reliées entre elles et s'étendant de l'océan Indien à l'océan Atlantique, but assigné à l'Association Internationale Africaine à l'issue de la Conférence géographique. Conformément aux résolutions prises alors, les premières expéditions partirent de la côte orientale, la base des opérations étant Zanzibar [17].

Avant les Belges, d'autres expéditions importantes avaient été organisées au départ de cette île. Une des plus prestigieuses fut celle de Burton et Speke, deux officiers anglais, qui avaient déjà à leur actif des séjours importants en Inde et en Somalie. La Royal Geographical Society de Londres les envoya, en 1856, à la côte orientale pour pénétrer dans le continent par Kilwa, en vue de se diriger vers le lac Nyassa et d'en déterminer l'étendue et la profondeur. À cette époque, par les récits des caravanes d'esclavagistes, on savait que celles se rendant au sud, au centre et au nord aboutissaient toutes à un lac qu'on croyait être le même. En réalité, il s'agissait des lacs Nyassa, Tanganyika et Victoria.

Débarqués à Zanzibar le 19 décembre 1856, les deux explorateurs furent excellemment conseillés par le consul Hamerton, qui obtenait des renseignements de première main par des missionnaires allemands en relation avec les caravanes. Il expliqua qu'il y avait, en réalité, trois lacs, celui du sud étant le petit ; mieux valait prendre la route du centre au départ de Bagamoyo, passant par Tabora et aboutissant à Ujiji. Mais il leur recommanda de faire un voyage d'essai, car on était en saison des pluies. Pendant deux mois, les deux officiers parcourent la région côtière occupée par les missionnaires allemands, s'accoutumant au pays et recueillant pas mal d'informations.

Le 16 juin 1857, ils quittent Zanzibar pour Bagamoyo dont ils partent le 1er juillet 1857 pour le centre de l'Afrique, dans l'espoir de découvrir les sources du Nil. La caravane comporte une escorte composée d'une quinzaine de mercenaires, quarante porteurs et trente ânes. Après six mois, tous ces bourricots sont morts. Le 8 novembre, Burton et Speke sont à Tabora, qu'ils ne quittent que le 14 décembre, en état de santé précaire, et, le 13 février 1858, atteignent le lac Tanganyika, presque aveugles.

Les deux officiers séjournent à Ujiji dans une hutte misérable, afin d'y refaire leur santé délabrée. Speke se remettant le premier, traverse le lac en pirogue et atteint la rive occidentale le 3 mars 1858, à la recherche d'un dhow pour explorer la partie nord du lac. Mais aucune embarcation à voile n'étant

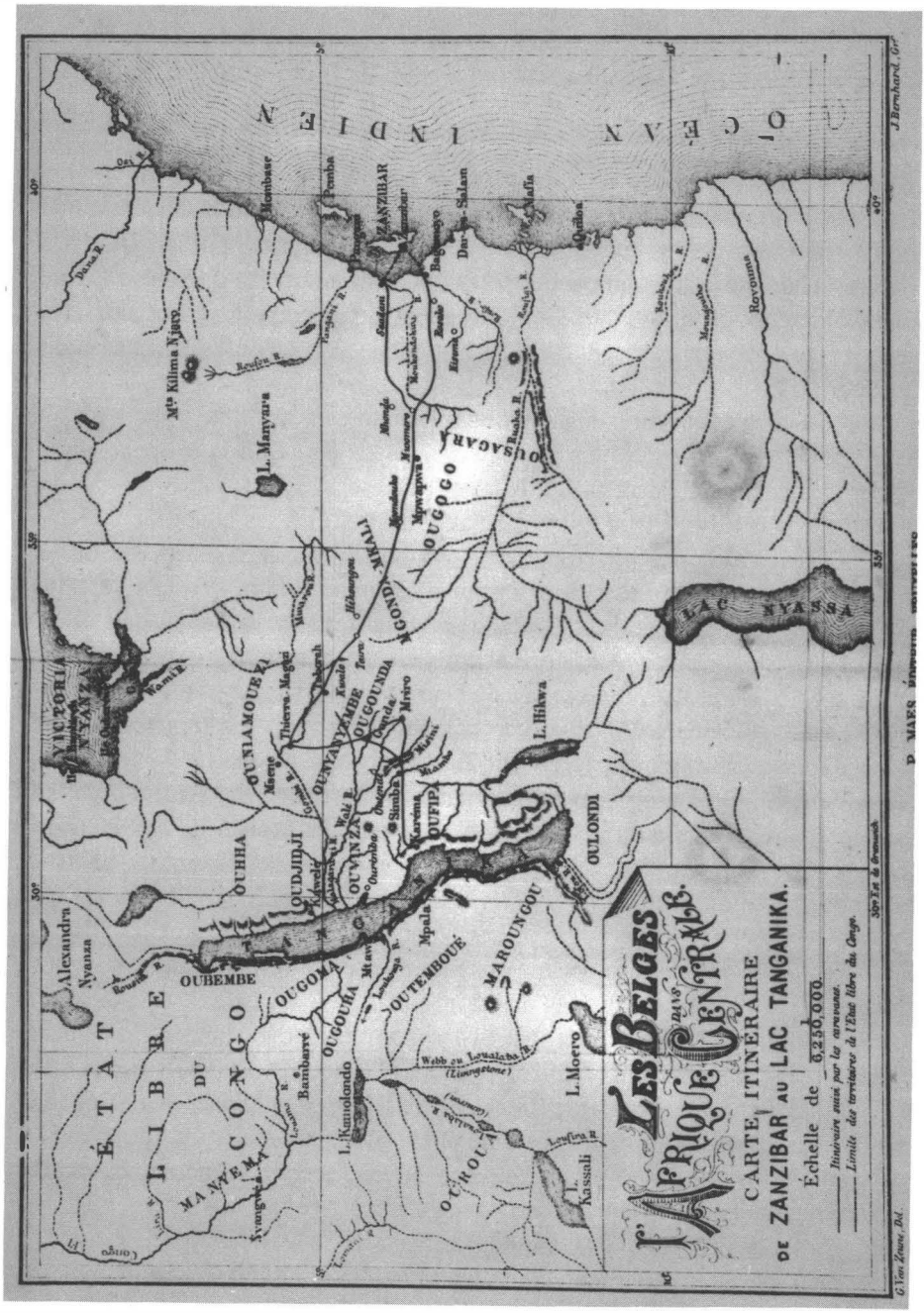
L'AFRIQUE CENTRALE.
LES BELGES AU
CARTE ITINÉRAIRE
DE ZANZIBAR AU LAC TANGANIKA.
Échelle de 0,250,000.
Itinéraire suivi par les Européens.
Limite des territoires de l'Etat libre du Congo.
ÉTAT LIBRE DU CONGO
OCEAN INDIEN
LAC NYASSA
L. Tanganika
L. Moero
L. Kassali
L. Kamalondo
L. Mwerou
L. Hikwa
L. Manyara
Mt Kilima Njaro
Victoria Nyanza
Alexandra Nyanza
OUBEMBE
OUGOMA
OUGOUHA
OUTEMBOUÉ
MAROUNGOU
OUHHA
OUDJIDJI
OUNIAMOUÉ
OUYANYEMBE
OUGOUNDA
OUFIP
OULONDI
OUSAGARA
OUGOGO
MGONDO MKALI
ZANZIBAR
Mombasa
Pemba
Dar-es-Salam
Quiloa
Mafia
Royuma
Bambarré
Mpala
Simba
Mrivo
Mwapwa
Mpwapwa
Kwihara
Kwihara
Rosako
Rosako
Rosako

disponible, il est de retour à Ujiji le 29 mars. Il en repart avec Burton le 12 avril 1858 ; inconfortablement installés dans une pirogue de commerçants indigènes, ils naviguent en direction nord dans l'espoir de pouvoir annoncer que le Tanganyika constitue bien une source du Nil. Arrivés à Uvira, leur déception est grande d'apprendre que la Ruzzizi coule du nord dans le lac Tanganyika. Découragés, les deux officiers reviennent à Ujiji, qu'ils quittent le 26 mai 1858, pour être de retour à Tabora le 20 juin et y séjourner en vue d'y refaire leurs forces.

Speke, guéri le premier, part le 10 juillet 1858 vers le nord et revient après quarante-cinq jours, annonçant à Burton qu'il a découvert le lac Nyanza et qu'il l'a baptisé Victoria ; il constitue la source du Nil, puisqu'il s'échappe par une rivière s'écoulant vers le nord. Speke est de retour à Londres le 8 mai 1859, Burton malade ayant dû s'arrêter à Aden. Vexé de voir son compagnon recueillir la gloire de la découverte des sources du Nil, Burton prétend qu'il n'a rien prouvé.

Piqué au vif, Speke monte une nouvelle expédition avec le capitaine Grant, afin de montrer qu'il a bien découvert la source du Nil [18]. Partis de Londres le 27 avril 1860, ils sont à Zanzibar le 17 août. Le 2 octobre, la caravane se met en marche et atteint Tabora le 24 janvier 1861 ; elle doit y séjourner plus de trois mois à cause d'une guerre entre Arabisés et Africains. Le 17 novembre 1861, elle arrive enfin à la rive occidentale du lac Victoria. Au début février, Speke est en Uganda, mais doit y attendre Grant, retenu par la maladie. Enfin les deux compagnons sont réunis le 27 mai 1862 et, huit jours après, découvrent les chutes Ripon et descendent le Nil Blanc en pirogue pour rencontrer, le 15 février 1863 à Gondokoro, Sir Samuel Baker, qui remontait le Nil. La jonction était faite, mais que de retards dus aux désertions, aux marchandages pour le «hongo», aux guerres, aux maladies, aux difficultés de transport. Seuls, les tronçons navigables des rivières facilitaient l'avance des explorateurs et le transport de leurs marchandises [19].

Lorsque Stanley s'élança en 1871 à partir de Zanzibar à la recherche de Livingstone, sa marche fut ralentie par les désertions de ses porteurs, la maladie et la mort de ses deux compagnons anglais, la guerre de Mirambo qui l'obligea à faire un long détour. Le 10 novembre 1871, il arrivait à Ujiji et retrouvait Livingstone après un voyage de 10 mois. La seule partie facile du voyage fut la circumnavigation en pirogue de la partie nord du Tanganyika, accomplie en 28 jours. Quittant Ujiji le 27 décembre 1871, Stanley était de retour à Bagamoyo le 6 mai 1872 [20].

Comme on était sans nouvelles de Livingstone depuis le 19 mars 1872, jour du départ de Stanley de Tabora, la Royal Geographical Society envoya Cameron à sa recherche. Parti de Bagamoyo le 18 mars 1873 en direction d'Ujiji, il croisa à Tabora le groupe de serviteurs ramenant à la côte la dépouille mortelle de Livingstone.

Changeant dès lors le but de sa mission, Cameron s'attaqua au problème des sources du Nil. Il fit en pirogue, du 13 mars au 9 mai 1874, la circumnavigation de la moitié sud du lac Tanganyika et découvrit la Lukuga. Pour vérifier si le Lualaba fait partie du bassin du Nil ou du Congo, il part de la rive occidentale le 31 mai 1874 et arrive dans des conditions difficiles à Nyangwe ; il compare le Lualaba au Nil qu'il connaît à Gondokoro. L'altitude de Nyangwe est inférieure à celle de Gondokoro et le débit est supérieur à celui du Nil ; il en déduit que le Lualaba est une des sources du Congo. Se dirigeant vers le sud, il traverse l'Afrique en un voyage épique et arrive le 11 novembre 1875 à Benguela, où on doit l'hospitaliser. Ce voyage ne fut qu'un demi-succès à cause du manque de détermination de Cameron qui fit néanmoins d'intéressantes découvertes géographiques [21].

La première expédition belge en Afrique quitta Ostende le 15 octobre 1877 ; elle se composait du capitaine L. Crespel, chef de l'expédition, du lieutenant E. Cambier, du docteur Maes et d'un autrichien, M. Marno. Se ralliant aux conseils du docteur Dutrieux, Cambier et Marno devaient faire un voyage d'essai, afin de se familiariser avec les difficultés de la route entre la côte orientale et le lac Tanganyika. Mais déjà avant le départ de Sadani, on déplorait, le 14 janvier 1878, la mort du docteur Maes et quelques jours après qu'ils eurent quitté la côte, le capitaine Crespel décédait le 25 janvier 1878, sans qu'on pût prévenir rapidement Cambier et Marno qui progressaient vers l'intérieur du Continent [22].

Les Belges, n'étant pas les premiers à se rendre dans ces régions, essayèrent de recueillir des renseignements auprès de membres d'une mission anglaise, MM. Price et Makay et d'un commerçant suisse francophone, M. Ph. Broyon, qui circulait déjà depuis cinq ans dans le pays, mais les avis recueillis ne coïncidaient pas toujours. Chemin faisant, au village de Mdoumi, ils trouvèrent en souffrance cinq chariots et un wagon des missions protestantes pour lesquels on essayait de dresser des bœufs ; à Koi-Forhami, le 10 février, ils trouvèrent un chariot de M. Broyon abandonné, faute d'animaux de trait. Broyon, finalement, vint à la rencontre de Cambier et Marno et, de conserve, ils se rendirent jusqu'à Kiora à marche lente, car le Suisse souffrait fortement d'une blessure à la jambe.

Pendant quatre jours passés à Kiora, Ph. Broyon informa Cambier et Marno sur les itinéraires et les usages en Afrique. Le voyageur suisse aurait bien volontiers aidé les Belges à former leur caravane définitive, mais sa blessure l'empêchait de retourner à la côte et il offrit à Cambier de lui fournir cent porteurs après la récolte de maïs, offre acceptée avec enthousiasme.

Broyon expliqua qu'un grand espoir avait été mis dans les convois de chariots, mais six véhicules amenés si loin de la côte devaient être laissés à l'abandon, car tous les bœufs étaient morts et, sur dix-neuf ânes, un seul n'avait pas succombé aux morsures de la tsé-tsé. La mission anglaise de Kirossa se

trouvait dans la même situation et venait de demander quarante paires de bœufs à Mirambo pour ses attelages. Broyon déconseilla formellement de poursuivre cette coûteuse expérience et Cambier se rallia à son avis.

Sur le chemin du retour, le 16 février 1878, Cambier fut informé de la mort de son chef, le capitaine Crespel ; il avait fallu dix-huit jours pour que cette nouvelle lui parvînt. Voulant revenir à marche forcée, Cambier et Marno furent ralentis par des accès de fièvre et les pluies diluviennes qui inondaient les routes et faisaient sortir les rivières de leur lit. Ils ne furent de retour à Zanzibar que le 5 mars à 14 heures [23].

Le manque de moyens de transport et de communication se faisait cruellement sentir dans ce pays si difficile, décrit par Burdo. Toute la traversée de la côte au lac Tanganyika doit se faire à pied, car ni le cheval, ni le chameau, ni le bœuf, ni l'âne ne résistent à ces marais. Il faut compter sur la maladie des Européens pendant le voyage, les attaques des indigènes, la lenteur des palabres pour le «hongo» à payer. Le dos du nègre est le seul moyen de transport pour le matériel et les marchandises ; aussi, pour une expédition, il faut rassembler une caravane importante et l'on se trouve toujours à la merci des désertions et des chantages.

De la côte, après huit jours de marche aisée, on avance dans l'étendue infinie des marais de la Makata et de torrents à traverser à gué, dix jours pendant lesquels les colis tombés dans les marais sont avariés ; ensuite on traverse la zone montagneuse de l'Oussagoro qui commande les routes du nord de l'Ougogo par lesquelles sont acheminées les caravanes d'esclaves et d'ivoire. L'Ougogo est un désert de sable ou l'eau est récoltée dans des trous à proximité des villages et, pour y boire, il faut payer un «hongo» aux sultans qui dépouillent les expéditions. Alors que la traversée de cette région pourrait se faire en huit jours, elle dure un mois à cause des tracasseries sans fin des petits potentats locaux. Ensuite, la route continue au travers du Mgounda-Mkali, un plateau de steppes d'où l'eau ruisselle au nord vers la Méditerranée, à l'est vers l'Océan Indien et à l'ouest vers l'Atlantique. On traverse ce plateau à marche forcée en douze jours, car on n'est jamais sûr de trouver de l'eau au bivouac. Ce plateau inhabité servait de repaire aux hordes de brigands qui attaquaient les caravanes. C'est là qu'ils tuèrent l'ingénieur Penrosse, de la Church Missionary Society, le 4 décembre 1880.

Après cette zone désertique, on descend dans les fertiles plaines d'Ounyanyembe qui abrite Tabora au fond d'un vallon. Cette ville est le grand centre commercial des Arabes. L'hospitalité y est accueillante et les caravanes s'y reposent en sécurité, malgré la proximité du terrible Mirambo, sultan des Rouga-Rouga, qui avait mené, de 1871 à 1875, une guerre de cinq ans contre ses voisins.

De Tabora, il faut encore compter trente jours pour atteindre la rive occidentale du lac Tanganyika [24].

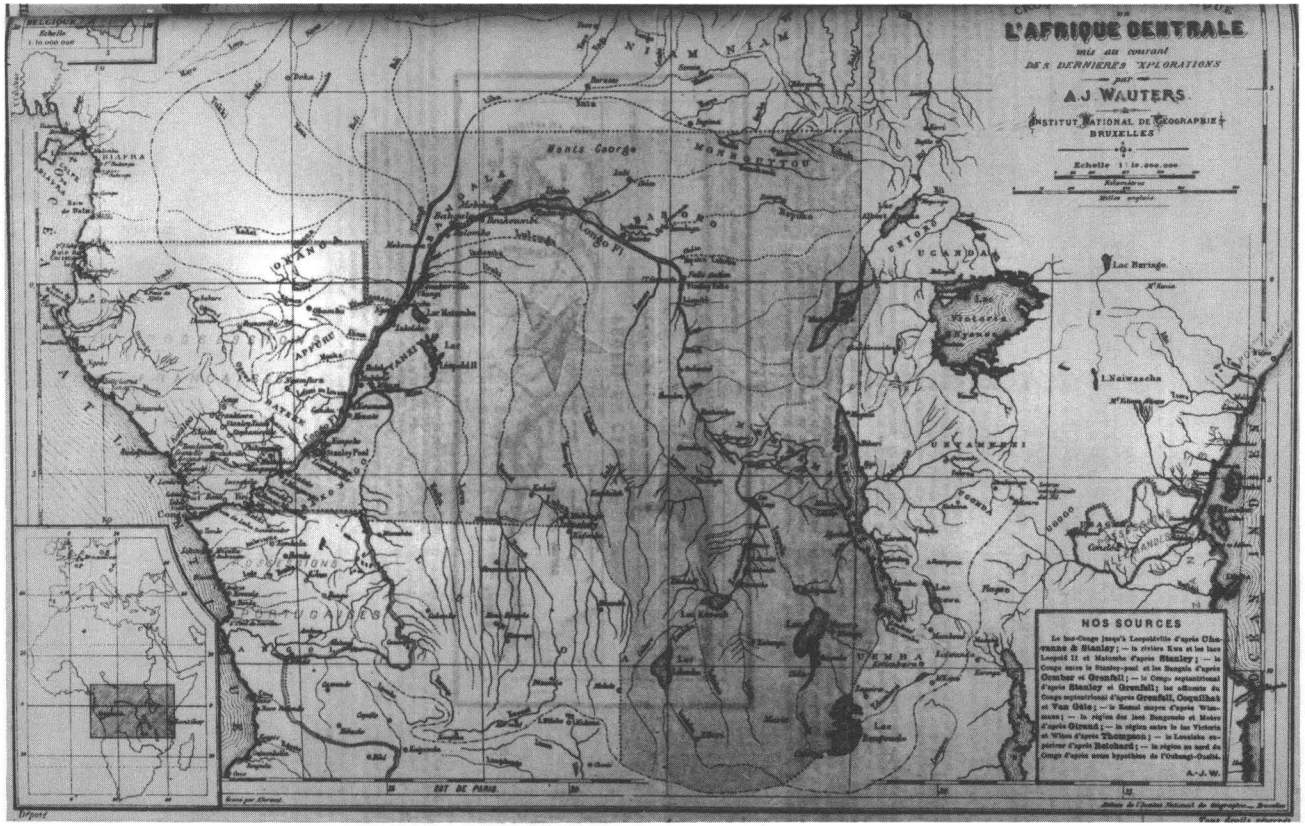

Fig. 2. Carte de l'Afrique Centrale de l'océan Atlantique à l'océan Indien. *Le Mouvement Géographique* (Bruxelles), 1885, p. 54.

De retour à Zanzibar, Cambier, devenu chef de l'expédition, jugea préférable d'organiser le nouveau départ depuis Bagamoyo, et plus à partir de Sadani. Entre temps, Marno, découragé, était retourné en Europe, tandis que le lieutenant Wautier et le docteur Dutrieux étaient venus combler les vides de l'expédition.

Le 28 juin 1878, Cambier et les nouveaux arrivés partaient vers le Tanganyika à la tête d'une caravane forte de 407 porteurs. A Mvomero, en un seul jour, 325 hommes désertèrent et il fallut recruter et réorganiser la caravane. Dès que celle-ci fut reconstituée, Cambier prit les devants pour faire un pacte de sang avec Mirambo dans sa capitale, Thierra-Magazy.

De leur côté, Wautier et Dutrieux avaient formé à Mpwapwa une caravane de 400 hommes avec le gros des bagages et, le 1er décembre, Wautier écrivait à son chef un message demandant qu'on lui envoie 200 porteurs à Ouyoui pour remplacer les déserteurs ; il annonçait son arrivée pour le 16 décembre. Mais Wautier fut pris de malaises et expirait le 16 décembre 1878 à Hékoungou où Ph. Broyon veilla à ce qu'il ait une sépulture décente.

Alors que Cambier s'inquiétait de ne pas recevoir de nouvelles de Wautier, le 2 janvier 1879, il apprenait sa mort par un message du docteur Dutrieux. Dans un sursaut d'énergie, Cambier reprit la route et rejoignit le docteur Dutrieux le 6 janvier 1879 [25].

Sur les conseils de Stanley, l'Association Internationale Africaine enjoignit à Cambier de se rendre à Karema et non à Ujiji. Cependant, une fois de plus, Cambier se retrouvait seul, car Dutrieux, malade, avait pris le chemin du retour. A la suite de difficultés de tous genres, la caravane quittait Tabora seulement le 27 mai 1879. Le 12 août 1879, Cambier arrivait à Karema ; il avait fallu plus de treize mois pour rallier le lac Tanganyika depuis la côte orientale [26].

La lenteur de l'avance et la malchance des Belges dans leur équipée désolaient Léopold II qui avait hâte de créer la chaîne de stations humanitaires reliant l'Océan Altantique à l'Océan Indien, afin d'éliminer les esclavagistes de l'Afrique Centrale. Pour cela, il fallait du personnel acceptant de séjourner 3 à 4 ans en Afrique et offrant gratuitement leurs services. Les officiers conserveront leur ancienneté et seront défrayés pour les dépenses d'équipement, de voyage et d'entretien ; pour les civils, on n'accorderait que leur équipement [27]. L'armateur anglais Mackinnon, offrit aux membres de l'expédition le voyage gratuit jusqu'à Zanzibar.

Dès mars 1879, le Roi se rendait compte que les transports en Afrique de l'Est posaient un sérieux problème et s'inquiétait au sujet de l'utilisation d'éléphants, car il pourrait en avoir trois à Zanzibar pour le prix de 25 000 à 30 000 F. Au cours d'un voyage à Ceylan, il avait été impressionné par le travail des pachydermes et il espérait qu'ils puissent résister là où avec les bœufs, les chevaux, les ânes, les chameaux et les zèbres, on n'avait connu que des mécomptes. Il estimait aussi qu'il serait utile d'attacher deux Anglais à l'expé-

dition, notamment, un jeune qui avait approché Stanley [28]. Finalement, pour s'occuper des éléphants, on engagea Carter, qui avait été consul à Bagdad et qui connaissait parfaitement le langage des éléphants. Le 1er mai 1879, il était de passage à Bruxelles et le 5, il s'embarquait à Brindisi pour Bombay. Là, il monta à bord du s/s *Chinsura* avec les quatre éléphants acquis par Léopold II, deux mâles, Sundergrund et Naderbux, et deux femelles, Sosankalli et Pulmalla, ainsi que treize mahouts (cornacs) indiens, qui avaient exigé qu'on assurât une pension à leur famille en cas de décès [29].

Un souci de Léopold II est la clarté des ordres à donner à Carter à qui il faut laisser beaucoup de lattitude, mais en lui prescrivant bien le but à atteindre [30]. D'autre part, il faut établir une hiérarchie dans l'expédition et éviter des ordres contradictoires émanant de Stanley et de Cambier. De son côté, Carter doit s'appuyer sur le docteur Kirk, consul d'Angleterre à Zanzibar, à qui il doit remettre une lettre de Mackinnon [31].

Le débarquement des éléphants ne fut pas une tâche aisée, car le s/s *Chinsura* avait jeté l'ancre à 300 m du rivage, en face de Msasani, au sud de Dar-es-Salaam. A l'aide d'un système de poulies fixé au mât de misaine, les éléphants étaient sortis des cales et successivement descendus dans la mer d'où, montés par leurs mahouts, ils gagnaient la rive à la nage. Ce spectacle de mastodontes domestiqués, obéissant aux mahouts ébaudissait les Africains qui n'en croyaient pas leurs yeux.

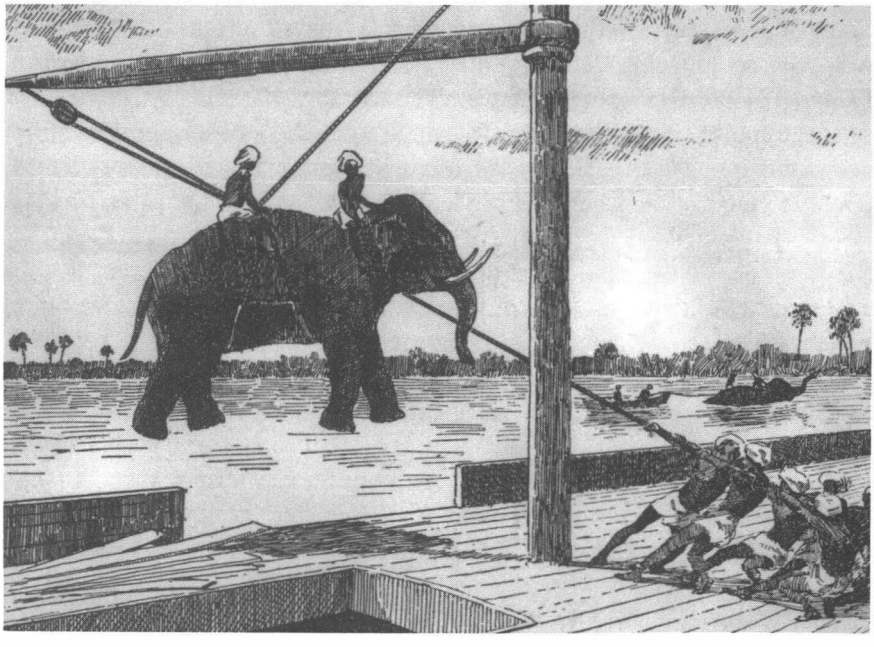

Fig. 3. Débarquement des éléphants à la côte orientale. Extr. Burdo, A. : Les Belges en Afrique Centrale, Bruxelles, 1884, p. 73.

Carter avait pris pour adjoint Rankin qui n'accompagna que jusqu'à Mpwapwa, puis retourna en Europe. La caravane quitta Dar-es-Salaam le 2 juillet 1879, précédée du drapeau belge. Elle comportait 109 personnes, dont dix Zanzibarites attachés au service des éléphants et huit askaris pour la défense du convoi en cas d'attaque [32].

Pendant ce temps, une deuxième expédition était en formation en Belgique ; elle se composait du capitaine Popelin, du lieutenant Dutalis et du docteur Van den Heuvel. Dutalis avait été envoyé en avant-garde à Zanzibar pour organiser la caravane et il y rencontra Stanley qui recrutait des Zanzibarites pour son expédition au départ de l'estuaire maritime du Congo, en vue d'en remonter le cours.

Popelin et Van den Heuvel rejoignirent Dutalis à Zanzibar et la deuxième expédition quittait Bagamoyo en direction du Tanganyika le 10 juillet 1879 [33]. L'expédition de Carter était destinée à se joindre à celle commandée par Popelin. En route vers Mpwapwa, les éléphants semblaient bien s'habituer à l'Afrique et n'être pas trop incommodés par les morsures des moustiques ; mais Carter se plaignit des mahouts dont on n'obtenait pas les services qu'on en attendait. Strauch suggéra de les remplacer dès que possible par des nègres, mais on ne pouvait le faire trop rapidement, sous peine de vexer le gouvernement indien [34].

Les deux caravanes s'étaient jointes à Mpwapwa. Là survint un premier incident pénible ; la mort de Sunderbux, suite à une attaque d'apoplexie. C'est un cortège de six cents personnes plus les trois éléphants qui se mit en route au travers de l'Ougogo. Alors qu'on avait franchi les deux tiers de ce plateau aride, au départ de Kanyéné, Naderbux, qui jusque-là s'était bien comportée, donna des signes de maladie ; finalement, elle est mourante et Carter abrégea ses souffrances en l'abattant d'un coup de fusil, puis fit scier les défenses qu'il emporta [35].

L'expédition poursuivait sa route en direction du lac Tanganyika ; l'avance était lente car les branches des arbres s'accrochaient aux charges portées par les éléphants. Carter fit précéder la colonne de cinquante travailleurs armés de haches et de machettes pour ouvrir un large sillon par où les éléphants passaient sans encombre. Mais alors, c'étaient les épines qui déchiraient les pieds nus et les jambes des porteurs.

Le 28 octobre 1879, le cortège arrivait à Tabora, Pulmalla en tête, revêtue d'un brillant harnachement.

Popelin ne resta que six jours à Tabora dont il confia la garde au docteur Van den Heuvel ; ce poste devait servir de relais et on y constituait un stock de marchandises. Poursuivant sa marche, ralentie par les conflits entre les Askaris et les porteurs, le capitaine Popelin arrivait à Karema le 9 décembre 1879 ; il y retrouvait son camarade Cambier qui avait érigé le poste sur un monticule avec un plateau de six mètres plus élevé que le niveau du lac [36].

Pendant ce temps, Carter avançait avec les deux éléphants ; la marche était lente, car Sosankalli était malade et ses forces s'affaiblissaient. Le 14 décembre 1879, alors qu'on était en vue de Karema, le pachyderme tomba pour ne plus se relever, alors qu'on espérait que le repos au bord du lac lui serait salutaire. L'expédition arriva à Karema avec la seule Pulmalla pour laquelle un abri fut construit.

Carter résolut d'attendre à Karema les ordres du Roi. Malgré l'apparence d'insuccès, il estimait que l'expérience devait être poursuivie [37].

Léopold II, ignorant encore le sort des éléphants, était d'avis d'utiliser plus largement ce moyen de transport ; il fit demander à Carter de mûrir le projet d'un haras d'éléphants africains à créer sur la ligne des stations humanitaires entre l'océan Indien et le lac Tanganyika. Il songea à utiliser un agent connu de Carter qui pourrait s'occuper de l'élevage et du dressage des éléphants africains [38]. Comment ne pas être optimiste lorsque le 2 janvier 1880, Strauch fait savoir au Roi que les éléphants sont arrivés dans une région où l'eau et le fourrage sont abondants et qu'ils sont plus vigoureux qu'au départ de Mpwapwa. De son côté, Mackinnon avait consulté Sanderson à propos de l'organisation d'une station d'éléphants ainsi que le coût qui en résulterait. Mais de l'avis de Strauch, les conditions de Sanderson étaient trop onéreuses et il fallait remettre à plus tard son engagement, ce qui le fera réfléchir [39].

Cependant, lorsque le Roi apprit la mort du premier éléphant, il devint plus circonspect, demanda d'attendre et de chiffrer la dépense entraînée par une station de domestication des éléphants qui se situerait à Mpwapwa. On pourrait y attacher un ingénieur demandé à Mackinnon en remplacement de Dutalis malade qui avait dû retourner en Europe, de même que le docteur Dutrieux, d'ailleurs [40].

Une troisième expédition quitta Bruxelles le 10 décembre 1879 ; elle se composait de A. Burdo, O. Roger et T. Cadenhead. Les deux premiers étaient destinés à rejoindre Cambier et Popelin, tandis que Cadenhead appartenait à l'expédition des éléphants et devait rejoindre Carter. Ces trois explorateurs, partis gratuitement, arrivèrent à Zanzibar le 4 janvier 1880. Là, avec l'aide d'un commerçant français, Greffulhe, ils préparèrent leur expédition et partirent le 20 janvier 1880 pour Sadani, à la côte d'Afrique [41]. Le 8 février, l'expédition arrivait à Mpwapwa en un temps record ; elle quitta ce poste le 28 février pour être à Tabora le 9 avril 1880, où elle rencontra le docteur Van den Heuvel [42].

Le 1er mai 1880, l'expédition, sauf Cadenhead malade, quittait Tabora, ayant reçu le renfort de quelques askaris dépêchés de Karema par Carter. Le 4 mai, Cadenhead, plus ou moins rétabli, rejoignit le reste de l'expédition. L'agitation est grande dans la colonne le 14 mai, car des bruits de guerre circulent dans la région et les porteurs prétendent que les Rouga-Rouga de Mirambo vont attaquer les Européens et les tuer. Devant la désertion des porteurs à Kissindeh, Burdo et Roger palabrèrent avec le chef local pour en recruter de nouveaux.

Pendant ce temps, Cadenhead partit avec sa caravane de Zanzibarites et huit askaris envoyés par Carter. Contacté par un message, Cadenhead refusa de revenir, prétextant qu'il avait reçu ordre de rallier au plus vite Carter à Karema [43].

Avec cette caravane allégée, Cadenhead brûle les étapes et arrive en quelques jours à Karema. Il est émerveillé du travail de Cambier qui avait transformé un hameau en un poste avec des logements et des magasins en pierre. De plus, grâce à son action, les Blancs jouissaient d'un réel prestige auprès des autochtones.

Il avait également acquis une embarcation à voile au dècès de l'abbé Debaize, et il comptait l'affecter au poste à créer sur la rive occidentale du lac Tanganyika ; en attendant, elle servait à explorer la rive orientale [44].

De son côté, Carter a hâte d'organiser la domestication d'éléphants africains au moyen de pachydermes venus des Indes. Aussi, le 12 juin 1880, il quittait Karema avec Cadenhead et les 13 mahouts qui devaient l'aider à ramener de Zanzibar de nouveaux éléphants, conformément aux instructions reçues. Cette caravane comptait 150 fusils pour sa défense.

Le seul éléphant arrivé à Karema, Pulmalla, avait été laissé aux soins des six Africains qui l'avaient soigné depuis le départ de Bagamoyo. Dès que les mahouts indiens l'avaient quitté, il refusa toute nourriture, donna des signes de tristesse, dépérit et, finalement, succomba [45].

Pourtant à Bruxelles, on était assez optimiste au sujet de l'utilisation des éléphants pour les transports en Afrique. Le 1er mars 1880, devant le comité belge de l'A.I.A., le colonel Strauch annonçait que la mission de Carter était couronnée de succès, ce qui décida le Roi à compléter ce premier essai par celui de la domestication de l'éléphant indigène et, à cette fin, on envisageait de créer à Simba, entre Tabora et Karema, une école de dressage et de remonte. Des éléphants dressés pour la chasse et le personnel au courant de ce service devaient être expédiés des Indes à Zanzibar au printemps. Les nouvelles étaient lentes à parvenir et on ne se doutait pas encore du désastre final de l'expédition des éléphants [46].

Non seulement, les quatre éléphants étaient morts, mais la colonne de Carter et de Cadenhead allait être massacrée par les hommes de Simba, un vassal de Mirambo. Carter avait choisi une route plus au sud pour s'écarter de la résidence de Mirambo et trouver un itinéraire plus court et plus accessible. Mirambo redouta-t-il que désormais le «hongo» lui échapperait ? Toujours est-il qu'à Pimboué, le 25 juin 1880, la colonne de Carter se réfugia à l'intérieur de l'enceinte du village ne voulant pas prendre parti dans le combat mené par Simba contre Pimboué.

Mal lui en prit, car les hommes de Simba se retournèrent contre ceux qui ne se défendaient pas. Carter, Cadenhead et 12 des 13 Indiens furent massacrés [47].

Cela mettait un terme au grand projet de Léopold II d'assurer partiellement le transport entre certaines stations humanitaires de la chaîne à créer de l'océan Indien jusqu'au Lualaba, au moyen d'éléphants. Il avait même envisagé d'engager le colonel anglais Gordon pour l'organisation et la protection de cette ligne de transport. En effet, le colonel Gordon avait acquis une bonne expérience de l'utilisation des éléphants indiens en Afrique, alors qu'il résidait à Duffi. Cinq éléphants des Indes, reçus par le Khédive, étaient inactifs au Caire ; Gordon se les fit envoyer et, après un long voyage, ils arrivèrent en parfaite santé au Soudan [48].

Pendant ces événements, une quatrième expédition conduite par le capitaine Ramaeckers, avec les lieutenants A. Deleu et J. Becker, ainsi qu'un dessinateur photographe, F. Demeuse, quittait Brindisi, le 7 juin 1880, à destination de Zanzibar. A cette époque, ils retrouvaient en Afrique l'expédition allemande du baron von Schöller, partie pour fonder une station humanitaire entre Tabora et Karema, et celle du français Sergère, dont le but était la prospection en vue d'établir à Tabora un centre de ravitaillement pour les expéditions, les postes et les missions de l'intérieur de plus en plus nombreux[49].

Le 15 juillet 1880, l'expédition Ramaeckers quittait Zanzibar, traversant un pays peu sûr après l'assassinat resté impuni de Carter et de Cadenhead. Pendant ce temps, Burdo, qui se trouvait seul à Kissendeh, suite au départ précipité de Cadenhead et au retour de Roger à Tabora pour ophtalmie, se voyait de plus en plus menacé par les arrogants Rouga-Rouga de Mirambo ; il envoya un message de secours à Popelin qui le rejoignit le 9 juin 1880. Unissant leurs forces, ils repoussèrent les assaillants et se retirèrent sur Tabora, où ils arrivèrent le 9 juillet 1880 [50].

Après le drame de Pimboué, Burdo, Popelin, Roger et le docteur Van den Heuvel étaient repliés sur Tabora, y ayant ramené les marchandises de l'expédition Burdo. Ce dernier, malade, quitta Tabora le 24 août 1880, pour rentrer en Europe [51].

Le 17 septembre, l'expédition Ramaeckers, en route pour Karema, rencontrait à Khonko celle de Burdo en route pour la côte. De son côté, Ramaeckers, toujours accompagné de von Schöller, dut forcer par les armes le passage à Mdabourou [52]. Léopold II, mis au courant de l'incident, approuva l'attitude de Ramaeckers et regretta que Carter et Cadenhead se fussent laissés massacrer au lieu de prendre les armes à la main pour se défendre [53].

Ramaeckers entre temps, rejoint par Popelin, avait pour mission de relever Cambier comme chef de poste de Karema. Il fut émerveillé du travail accompli par son prédécesseur lorsqu'il arriva à la station créée sur les bords du Tanganyika. Un dhow, acheté à un Arabe, flottait tristement, la coque déchirée en plusieurs endroits réclamant des réparations urgentes[54].

Le 23 janvier 1881, le gros des bagages de l'expédition Ramaeckers arrivait à Karema. Ils contenaient, notamment, un petit bateau à vapeur ; mais en cours

de transport, il avait subi des avaries, et il était impossible d'utiliser la machine, car un tuyau de vapeur était brisé et des joints avaient été perdus. Le 8 mai, le montage du bateau était terminé, sans la chaudière, mais avec une voile portée par un mât et un beaupré. Le bateau fut lancé le 9 mai, on hissa les couleurs belges, on le baptisa le *Cambier* et on l'abrita dans un petit hangar prévu à la rive [55].

Étant donné les difficultés rencontrées sur les voies terrestres au départ de la côte orientale et les essais infructueux sur le Roufidji, le Pagani, le Kingani, la Rovouma et le Vouami, les missionnaires estimaient que la voie la plus commode pour se rendre au Tanganyika passait par le Zambèze, le Shiré et le lac Nyassa ; on pourrait créer une route entre les lacs Nyassa et Tanganyika traversant un pays riche, ne présentant pas de difficultés notables. C'était d'ailleurs par là que le pasteur protestant Hore avait amené son bateau sur le lac Tanganyika [56].

Le 10 décembre 1880, Cambier remettait son poste à Ramaeckers et ralliait Zanzibar le 10 février 1881 ; au retour, 2 mois avaient suffi, alors qu'à l'aller, il en avait fallu 13 [57].

Un décès de plus endeuilla l'expédition ; De Leu expirait du typhus à Tabora le 25 janvier 1881, malgré tous les soins du docteur Van den Heuvel [58].

De leur côté, Popelin et Roger préparaient à Karema une expédition en vue de fonder une station à la côte occidentale du lac Tanganyika. De l'avis de Léopold II, à la côte est du lac, il fallait une grande station car elle constituait un point de chargement et de ravitaillement ; il fallait en outre deux ou trois stations à l'amont du lac. La grande affaire, ajoute-t-il, c'est de trouver des hommes [59].

Popelin et Roger étaient des hommes qui convenaient ; partis avec le bateau acquis par Cambier, alors qu'on naviguait vers le nord en direction d'Ujiji, une tempête se leva et la vergue se brisa. Popelin ordonna de gagner la rive ; la coque, talonnant sur les rochers, se déchira et ce fut le naufrage.

Une grande pirogue, arrivée providentiellement le lendemain 18 avril 1881, sauva les naufragés et les conduisit à Ujiji. Malgré l'excellent accueil, Popelin préféra partir au plus vite pour fonder un poste à la rive occidentale du lac ; il fréta un dhow et se rendit à l'embouchure de la Lukuga. Le 18 mai, il se sentit mal et expirait le 24 mai 1881. Roger ramena le corps de Popelin à M'toa, où, avec l'aide de deux missionnaires anglais, une sépulture décente fut réservée au vaillant capitaine [60].

On renonça à créer le nouveau poste avant de recevoir des renforts et des instructions de Bruxelles. De son côté, Roger ramena à la côte les Zanzibarites dont le contrat venait à expiration et partait ensuite par mer pour se joindre à l'expédition de Stanley à l'embouchure du Congo ; le docteur Van den Heuvel quittait Tabora pour rentrer en Europe ; il était remplacé par Jérôme Becker. Ce

dernier mena une habile négociation avec Mirambo qui mit fin à toute menace contre Karema, où Ramaeckers redoutait à tous moments une attaque.

Malheureusement, Ramaeckers y mourait le 25 février 1882. Becker éleva un mausolée à son ancien chef et prit le commandement de Karema. Sous sa direction, de nombreuses familles vinrent grossir la population du poste belge, dont il compléta les installations, en créant, notamment, un potager pour la nourriture des habitants. Il dota le poste d'un bateau à voiles en transformant la grande pirogue acquise par Popelin autrefois et baptisée désormais le *Popelin*, en mémoire de l'ancien commandant de Karema [61].

Cambier repartait pour un second séjour en Afrique et, à partir de mars 1882, il résidait à Zanzibar en qualité d'agent de l'Association Internationale Africaine en vue de faciliter la formation des expéditions en partance vers le Tanganyika et d'assurer l'envoi de marchandises vers l'intérieur du continent. On avait toujours en vue la création de stations sur le Lualaba, afin de compléter la jonction avec celle des Stanley Falls [62].

Au moment de la mort de Ramaeckers, une nouvelle expédition composée des lieutenants Storms et Constant était en partance pour la côte orientale en vue d'organiser à Karema, avec l'aide des gens du pays, une troupe capable d'assurer la sécurité de la station et de défendre les indigènes contre les turbulents voisins.

Arrivés à Zanzibar le 1er mai 1882, les deux officiers y apprirent la mort de Ramaeckers. Storms, qui devait reprendre à son compte le programme de l'A.I.A., fit hâter les préparatifs du départ de la 4e expédition. Il partait le 6 juin 1882 de Saadani, mais seul, Constant malade ayant dû regagner l'Europe. Faisant rapidement la route et ne prenant que le repos indispensable, Storms arrivait à Karema le 27 septembre 1882 et y retrouvait Becker [63].

Le 27 avril 1883, conformément aux instructions reçues, Storms partit à bord du bateau à voile aménagé par Becker, vers la côte occidentale du Tanganyika, en vue d'y fonder un poste. Le 4 mai 1883, il trouvait un emplacement convenable à Mpala et les fondations du nouveau poste étaient jetées. À ce moment, il était aidé par deux membres allemands de l'A.I.A., Böhm et Reichard. Böhm, qui avait été blessé, fit l'interim de Storms à Karema, alors que Reichard accompagnait Storms à Mpala. Ce dernier, confiant la surveillance des travaux à Reichard, se rendit à Ujiji le 14 juillet et y acquit un second bateau le 29 juillet 1883. Pendant le voyage vers Ujiji, Storms visita le point de départ de la Lukuga et jeta les bases d'une étude sur le mouvement des eaux de cette rivière [64].

Mais Storms allait connaître de graves mécomptes. Rentré à Mpala après un mois d'absence, il avait dû ancrer sa nouvelle embarcation au large. La nuit du 16 août 1883, une tempête s'éleva, faisant déraper l'ancre du bateau qui s'écrasa sur les rochers avec tout son chargement de coquillages destiné à être transformé en chaux. Le fruit du voyage à Ujiji était anéanti.

A partir du 1er septembre 1883, Storms était seul pour les deux postes du Tanganyika. En fait, on avait envoyé pour Karema un jeune adjoint, Beine, qui omettait de donner de ses nouvelles ; il arriva à Karema à la fin du mois de septembre.

Au début d'octobre 1883, Storms exposait à Bruxelles son intention de créer des stations sur le Lualaba, afin d'établir une jonction avec la côte occidentale.

La station de Mpala étant en voie d'achèvement, Storms se rendit à Karema où, le 15 décembre 1883, il voyait Beine pour la première fois [65]. Ce jour même, Storms envoyait par bateau un lot de planches pour les travaux à Mpala. Le voyage aller fut sans histoire, mais au retour, le bateau sombra le 17 janvier 1884 à quelques centaines de mètres de Karema. Il ne restait à l'A.I.A. que le petit steamer démontable, le *Cambier*, mais sans possibilité de monter la machine, faute de quelques pièces. De plus, ses dimensions, 7,50 m sur 1,60 m, ne permettaient pas la traversée du lac sans augmenter le creux de 20 cm. Storms s'attela à cette besogne qui fut achevée le 4 mars 1884.

Un an auparavant, Strauch avait prévenu Storms de l'arrivée d'un mécanicien d'une mission anglaise à Lindoué, au sud du lac Tanganyika. Storms s'y rendit et y rencontra Mr Roxburgh, le mécanicien annoncé, occupé au montage d'un grand vapeur. En quelques jours, le s/s *Cambier* fut mis en état et quittait Lindoué pour Mpala ; c'était le premier vapeur à sillonner les eaux du lac Tanganyika. Il arriva le 31 mars 1884 à Mpala, juste à temps pour ravitailler le poste.

Le seul s/s *Cambier* n'était pas suffisant pour le service à assurer à l'A.I.A. Depuis le 17 septembre 1883, Storms avait envoyé dans la montagne des charpentiers pour construire une grande pirogue, afin de remplacer l'embarcation perdue en vue de Karema. Ce travail était terminé ; il restait à amener l'unité au lac. Après une semaine d'efforts, arrivée à la dernière pente, la pirogue échappa au contrôle des hommes et s'écrasa au pied de la montagne [66].

Cet échec ne tarit pas l'ardeur de Storms. Il acheta une grande pirogue et, avec les débris de celle qui venait d'être détruite, il l'élargit, augmenta son creux et l'équipa d'un mât et d'une voile. Ainsi transformée, la nouvelle pirogue pouvait contenir 40 à 50 hommes avec 80 à 100 charges. A partir de fin avril 1884, avec deux bateaux, il assurait sans difficulté les communications entre Mpala et Karema. D'autre part, il achevait le port de Mpala et améliorait les installations de la station. En outre, il avait entamé la construction d'une troisième embarcation, le *Strauch* d'une capacité de 200 hommes ; cette construction prit une année entière de travail.

Storms se livrait aussi à des relevés scientifiques : température, pression atmosphérique, niveau des eaux, etc. [67].

Mais il allait connaître bien des déboires ; Beine, à qui le commandement du poste de Karema avait été confié, était manifestement atteint d'aliénation mentale s'aggravant avec le temps ; alors que Storms attendait l'arrivée de

l'expédition de J. Becker à Karema au mois de mai 1884, elle ne quitta la Belgique que le 19 octobre 1884. Ceci empêchait Storms de créer des stations sur le Lualaba, afin d'opérer la jonction avec l'expédition opérant sur le Congo. Enfin, il avait dû asseoir son autorité par la force en livrant un combat contre certains chefs régionaux.

A la fin de 1884, Storms était le maître incontesté de la région ; cependant, il était troublé par l'attitude des Arabes et par l'état mental de Beine [68].

Storms était médiocrement informé sur ce qui se passait en Europe ; ainsi, il ignorait la dissolution du Comité d'Études du Haut-Congo et son remplacement par l'Association Internationale du Congo, ainsi que la différence entre cette dernière et l'Association Internationale Africaine, alors que derrière ces trois organisations, c'était toujours Léopold II et Strauch qui apparaissaient.

Les Arabes se méfiaient de la création de l'État Indépendant du Congo, car ils redoutaient qu'on empiète sur leur territoire ; d'autre part, la voie du Lualaba et du Congo constituait pour leur trafic une concurrence dangereuse.

La frontière du Congo était définie par la médiane du lac Tanganyika ; Léopold II abandonnait trois postes créés par l'A.I.A., dont Karema, ce qu'il présenta comme un gros sacrifice, et lui valut d'obtenir les territoires compris entre le Lualaba et le Tanganyika [69].

Pendant que se tramait à Berlin le partage de l'Afrique, J. Becker amenait à Zanzibar la 5e expédition de la côte orientale, comportant quatre autres officiers. Becker, au lieu de s'en tenir au plan de stricte économie imposé par Bruxelles, voulut diviser l'expédition en deux caravanes, ce qui portait les prévisions de dépenses de 90 000 à 200 000 F. Cette décision se justifiait par une famine plus importante que prévue dans la région et par l'hostilité croissante du Sultan [70]. Pourtant, cette expédition avait été montée avec soin et comportait deux chariots amphibies d'une capacité de 1040 kg, soit la charge de 34 porteurs. Ils avaient été commandés chez Lefèvre, à Paris, et on estimait qu'ils pouvaient être tirés par 2 à 10 hommes [71]. Ce système avait fait ses preuves au Sénégal lors de la construction du chemin de fer de Bakel à Bafoulabé. Mais là, le terrain était plat et non argileux et marécageux [72]. On ne connaîtra jamais les services que pouvaient rendre ces véhicules car, le 24 février 1885, le Roi prit la décision de tout liquider à Zanzibar et de remettre la station de Karema aux «Algériens» [73].

Il fallait aussi relever Storms. Lorsque Becker apprit la réaction de Bruxelles suite à sa décision de créer deux caravanes, il en fut vivement affecté, au point que sa vie fut mise en péril et qu'il fallut le renvoyer en Europe le 25 février 1885. Cambier, après avoir tout liquidé à Zanzibar, quitta l'île le 14 avril 1885 [74].

Seuls, Storms et le malheureux Beine demeuraient encore en Afrique après cette date. Maîtres de toute la région, les Africains venaient payer le «hongo» à Storms, qui continuait à travailler d'arrache-pied à l'amélioration de Mpala,

les dernières décisions ne lui étant pas encore parvenues. Le 26 janvier 1885, Storms avait lancé à Mpala un deux mâts d'une capacité de 17 t ; il l'avait baptisé le *Strauch.* Cette unité quitta Mpala le 3 février pour arriver à Karema le 9 février 1885, avec 100 hommes de l'expédition Reichard. L'état mental de Beine empirant, le plus grand désordre régnait à Karema. De retour à Mpala, Storms guerroye victorieusement contre deux chefs locaux insubordonnés et donne une formation de soldat à des gens de la région, les Askaris coûtant trop cher et étant moins sûrs [75].

Lorsque Storms reçoit la lettre de Cambier annonçant qu'il pourrait être mis fin à l'expédition par la côte orientale, il ne comprend pas et ne peut s'y résoudre. Il incite, le 21 avril 1885, J. Becker à venir le rejoindre en dépit des ordres reçus de Bruxelles. Il ignorait qu'au moment où il écrivait cette lettre, Becker avait déjà quitté Zanzibar. Ce jour-là, il reçut la visite du R. P. Moinet et examina la remise provisoire des stations aux missionnaires.

Une épreuve tragique attendait encore Storms. Le 19 mai 1885, alors que deux missionnaires de passage logeaient à Mpala, le feu ravageait la station. Des collections, des notes, des photos recueillies pendant trois ans de séjour étaient détruites. Cet incendie était la vengeance de petits chefs locaux insoumis.

Storms ne se découragea pas et se mit à relever Mpala de ses cendres. Le 6 juin 1885, il recevait le courrier lui donnant ordre de remettre les stations aux missionnaires et le 3 juillet 1885, il les accueillait pour régler les dernières dispositions de reprise. Lorsque Storms quitterait Mpala, il emporterait dans son bateau les missionnaires désignés pour Karema.

Enfin, le 20 juillet, la reconstruction du poste était achevée. Il quittait Mpala le 26 juillet, toujours persuadé qu'un jour les Belges de l'Association reviendraient au Tanganyika. Pour lui, c'était une trahison que l'abandon de Mpala, si proche du Lualaba. Storms fut tout à fait déprimé lorsque, sur le chemin du retour, il apprit par des voyageurs anglais, que l'Association mettait fin aux opérations par la côte orientale. Il ne voyait évidemment que le point de vue local. Pourtant, à Berlin, Léopold II avait obtenu une grande victoire diplomatique, car il présenta l'abandon des deux postes du Tanganyika comme un lourd sacrifice, en échange duquel il obtint toute la zone du territoire comprise entre le lac Tanganyika et le Lualaba, qui était convoitée par les Allemands [76].

On comprend la déception de l'homme qui avait donné le meilleur de lui-même pour créer et maintenir les postes de Mpala et de Karema et assurer la navigation sur le lac. La pénétration de l'Association Internationale Africaine fut une hécatombe. Elle avait comporté le concours de 25 «voyageurs» dont 21 Belges et 4 étrangers : de ceux-ci, 9 moururent, 9 autres furent obligés de rentrer prématurément en Europe le 21 décembre 1885, ramenant le malheureux Beine qui lui avait causé tant de souci. Il revenait quasi incognito, n'étant attendu par personne. Ainsi s'achevait l'expédition par la côte orientale à l'issue de la Conférence de Berlin [77].

3. Pénétration en Afrique Centrale par l'Ouest

Après l'issue malheureuse de l'expédition Tuckey en 1816, l'estuaire du Congo avait acquis la réputation de conduire à la vallée de la mort [78]. A part la folle expédition en barque à rames entreprise en 1848 par le marin hongrois Ladislas Magyar jusqu'au pied des rapides, plus personne ne tenta de pénétrer au cœur de l'Afrique centrale par cette voie [79]. Aussi, ce fut une surprise complète lorsque Stanley atteignit Boma le 9 août 1877, après sa mémorable traversée du continent mystérieux [80].

Ces explorations avaient à peine soulevé le voile qui cachait le centre du continent noir et elles constituaient un faible mais important apport à la connaissance géographique ; cependant, leur impact sur les transports était encore sans effet, si ce n'est que le Roi Léopold II saisit immédiatement qu'il fallait pénétrer en Afrique centrale par la voie de l'ouest et non par l'est [81].

L'exploration de Stanley avait révélé l'existence, au-delà de 400 km de cataractes, d'un tronçon navigable de plus de 1700 km de longueur sans aucun obstacle à la navigation et de nombreuses embouchures d'affluents avaient été repérées. Pour parvenir au cœur de l'Afrique, il convenait de lancer des bateaux sur le Haut-Congo.

C'était une entreprise difficile car, pour traverser la chaîne des Monts de Cristal, il fallait contourner 87 km de rapides entre le bief maritime et Isangila. De là, une section médiocrement navigable pour de petites embarcations, s'étendait sur 150 km jusqu'à Manyanga. Restait à parcourir une distance de 153 km par voie terrestre avant d'atteindre une large expansion du fleuve baptisée Stanley Pool ; à partir de celle-ci, s'ouvrait l'immense réseau navigable découvert par Stanley.

Léopold II attacha pour cinq ans ce dernier à son service et créa, le 25 novembre 1878, une entreprise technique, le «Comité d'Études du Haut-Congo», dont le programme prévoyait de fonder trois stations, de lancer un steamer sur le Haut-Congo et de maintenir les communications avec la mer [82].

Immédiatement, Stanley se mit à la besogne, détermina les bateaux et le matériel à commander et les fit acheminer à Banana, à l'embouchure du Congo, où, avec l'aide d'agents d'une maison hollandaise établie depuis 1853 en ce poste, le personnel du «Comité d'Études» remonta les bateaux. Ceux-ci étaient au nombre de quatre :

1° Le *Royal*, steamboat de 9 m de long, don personnel du Roi ;
2° Le s/s *Belgique*, cargo à vapeur de 30 t, destiné à faire le service entre Banana et une station à créer sur la rive droite au pied des rapides ;
3° Le s/s *Espérance*, cargo à vapeur de 13 m de long ;
4° Le s/w *En Avant*, vapeur à roues latérales destiné à être acheminé en amont des rapides sur le Haut-Congo. Il jaugeait 9 t et, avec une machine de 6 ch,

filait 8 nœuds en eau calme. Il avait été spécialement dessiné pour être démontable en charges de 30 kg ; les pièces lourdes, coque, chaudière et machines, étaient transportables par chariots expédiés en même temps que les bateaux.

En outre, deux petites barges, divers canots et de l'outillage complétaient le matériel de l'expédition. Sauf le *Royal*, tous les bateaux avaient été construits par la firme Cockerill.

Le 21 août 1879, la flotille se mettait en route pour Boma et remontait le fleuve pour fonder, au pied des rapides sur la rive droite, le poste de Vivi, organisé en base des opérations [83].

Le 21 février 1880, Stanley entamait la reconnaissance entre Vivi et Isangila pour y établir une route carrossable pour les chariots. Ayant vaincu de grosses difficultés, il lançait, le 21 février 1881, le *Royal* et le s/w *En Avant*, qui avaient été remontés, sur le bief qui reliait Isangila à Manyanga ; il était difficilement navigable, à cause de tourbillons et de petits rapides. Les deux bateaux avaient transporté, le 29 avril 1881, la totalité du matériel destiné au Haut-Congo jusqu'à Manyanga ; le *Royal* demeurait sur place pour assurer la liaison entre Isangila et Manyanga, tandis que le s/w *En Avant* était à nouveau démonté et que les charges lourdes étaient replacées sur les chariots [84].

Fig. 4. Halage des embarcations près des chutes d'Isangila. Extr. DE MARTRIN-DONOS, Ch. : Les Belges en Afrique Centrale, Bruxelles, 1884, 2, p. 145.

Au moment du départ, Stanley tomba gravement malade et l'expédition fut immobilisée pendant tout le mois de mai. D'ailleurs, les morts et la maladie décimaient le personnel européen ; en un an, six décès et treize départs pour maladie, dont celui de l'ingénieur belge Van Schendel, de Cockerill, qui avait construit les bateaux et conçu leurs machines. Le 26 juin 1881, la mort de l'ingénieur Paul Nève constituait une perte sensible, car c'est lui qui devait assurer, avec le *Royal*, le service Isangila-Manyanga et veiller à la bonne tenue des deux postes têtes de ligne [85].

Quoiqu'il en soit, Stanley retrouva son énergie et repartit avec hommes et bagages pour rallier le Stanley Pool par la rive droite. Mais là, il se heurta au sergent Malamine, car il ignorait tout des contrats passés entre Pierre Savorgnan de Brazza et les chefs indigènes régionaux [86]. Il dut rebrousser chemin et organiser une nouvelle base à Manyanga-Sud. Finalement, après bien des difficultés, les 153 km séparant Manyanga du Stanley Pool furent franchis et le nouveau poste, baptisé Léopoldville, fut atteint le 1er décembre 1881 ; deux jours plus tard, le s/w *En Avant* était lancé sur le Haut-Congo et effectuait ses essais de navigation [87].

C'était la première fois qu'un bateau à vapeur fendait les eaux du Haut-Congo ; ceci allait avoir un impact considérable sur les transports en Afrique Centrale et, partant, sur le développement de cette région encore inconnue. D'autres s'étaient également efforcés d'atteindre le cœur du continent ; ainsi de Brazza, après avoir remonté le cours de l'Ogooué, avait atteint l'Alima à Diele en 1876, lors d'une première expédition, mais le manque de résolution de ses compagnons l'obligea à faire demi-tour. En 1877 en Europe, à l'annonce du succès de la traversée de l'Afrique par Stanley et de la découverte du cours du Congo, il comprit que l'Alima devait en être un affluent et que, pour explorer son bassin, il fallait lancer des bateaux sur le bief navigable du Haut-Congo. En hâte, il prépara de nouvelles expéditions mais, ne voulant pas emprunter la voie de son rival, il revint de nouveau par l'Ogooué, le plateau de Franceville à Diele et l'Alima qu'il redescendit et parvint ainsi au Stanley Pool, où il s'assura la possession de la rive droite du fleuve [88].

Les expéditions précédentes de de Brazza s'étaient effectuées à pied et en pirogue ; en 1880, de Brazza et le Dr Ballay avaient amené à Diele un petit canot à vapeur. Mais au cours du transport, la chaudière avait été perdue dans les rapides de l'Ogooué. La nouvelle chaudière prit plusieurs bains dans les eaux de l'Ogooué avant d'arriver à destination [89]. Elle se trouvait à pied d'œuvre seulement le 13 octobre 1883 et le s/s *Ballay* arriva pour la première fois à Brazzaville le 11 février 1884 [90]. Léopold II avait aussi songé à faire des transports par la voie de l'Ogooué, mais il y renonça dès qu'il connut les avatars de cette entreprise [91].

Stanley avait accompli ainsi la première partie du programme : créer trois stations et assurer la liaison avec la mer [92]. Ceci constituait la partie

occidentale de la chaîne de stations humanitaires destinée à relier l'océan Atlantique à l'océan Indien. Restait maintenant à explorer le bassin du Congo et à créer de nouveaux postes pour assurer la liaison avec Mpala que Storms avait établie sur la rive occidentale du lac Tanganyika.

Léopoldville servirait de base aux opérations ultérieures vers l'intérieur ; il était beaucoup plus facile de pénétrer par les voies d'eau, ces routes qui marchent, que par voie terrestre. Stanley attendait les renforts en hommes que Léopold II avait demandés à son ami Mackinnon [93].

L'explorateur ne put résister à remonter le Congo et à fonder, le 26 avril 1882, Msuata, poste situé 180 km à l'amont de Léopoldville et confié à la garde du lieutenant Janssen [94].

Ensuite, il remonta le Kwa, la M'Fimi et découvrit, le 1er juin 1882, un lac appelé depuis lac Léopold II [95]. Ensuite, en novembre 1882, le capitaine Hanssens fonde Bolobo, 330 km en amont de Léopoldville [96] et, au retour, Kwamouth, à l'embouchure du Kwa ; cette dernière expédition avait dû être entreprise en barque à rames [97]. Par cette action rapide, les Français qui débouchaient par les affluents de la rive droite du Congo, se voyaient couper la route du Kasai, dont on ignorait alors l'importance [98].

Un nouveau bateau, l'*A.I.A.*, longueur 12 m, puissance 12 ch, avait été lancé sur le Stanley Pool au début de 1883, pour l'entreprise de Stanley et le *Royal*, retiré du bief moyen, fut également amené à Léopoldville [99]. De leur côté, les missionnaires protestants Comber, Bentley et Grenfell amenaient une embarcation, le *Plymouth*, divisée en tronçons, ce qui permit de le remonter en un temps record [100].

Stanley, qui avait pris un congé de quelques mois, était de retour au Congo en décembre 1882. Maintenant que la liaison vers l'océan Atlantique était assurée, il pouvait aller de l'avant pour créer de nouveaux postes de la chaîne de stations humanitaires destinée à relier les deux océans au travers de l'Afrique. Le 9 mai 1883, Stanley part avec toute la flotille du «Comité d'Études» vers le Haut-Congo, accompagné des lieutenants Valcke et Coquilhat. Il pénètre dans le Ruki, qu'il remonte pendant deux jours, revient sur le Congo et, au passage, fonde la station de l'Équateur, appelée ultérieurement Coquilhatville, qu'il confie à la garde des lieutenants Vangele et Coquilhat [101]. A la descente, au passage, il remonte la Lukunga et découvre le lac Tumba, qu'il visite pendant 10 jours, puis obtient un terrain pour l'établissement d'une station à Lukolela. Après 57 jours, il est de retour à Léopoldville [102].

Alors que les bateaux servaient à approvisionner les postes du Haut, de Bruxelles on réclamait avec insistance la création d'une station aux Stanley Falls. Le 16 octobre 1883, Stanley part avec toute la flottille et cinq Européens, parmi lesquels Roger qui est désigné pour prendre le commandement du nouveau poste. Ce dernier avait déjà participé à une expédition de l'Association Internationale Africaine par la côte orientale, en compagnie de Jérôme Becker.

Au passage, les affluents de la rive gauche, l'Ikelemba et la Lulonga, sont visités sur quelques kilomètres depuis l'embouchure pour en mesurer la largeur et le débit. Le 21 octobre, à Bangala, Stanley ne parvint pas à créer un poste, car, dans cette région où il avait connu des difficultés avec les autochtones, la méfiance régnait toujours à son égard. Le voyage reprit le 25 octobre [103].

Le 15 novembre, l'expédition est à Basoko, où il fallut d'abord vaincre la méfiance des habitants. Ceux-ci expliquèrent que les esclavagistes avaient attaqué leur agglomération et avaient emporté la plupart des femmes et des enfants après avoir incendié la moitié des maisons. Nul ne savait d'où venaient ces chasseurs d'esclaves [104].

Se demandant s'ils ne provenaient pas du Soudan, Stanley remonte l'Aruwimi jusqu'aux rapides de Yambuya ; l'attitude des natifs est peu rassurante, aussi Stanley revient sur le Congo dont il remonte le cours. Tous les villages ne sont que ruines, les cultures sont saccagées et les palmiers abattus. Seuls, les Arabes venus des Stanley Falls peuvent être les auteurs de ces exploits [105].

Il est grand temps que l'Association Internationale Africaine s'installe pour enrayer les ravages et sauver les populations. Au début décembre, l'expédition arrive aux Stanley Falls où elle est bien accueillie par les autochtones et aussi par les Arabes qui escomptent des achats avantageux [106]. Un terrain est acquis pour y fonder la nouvelle station dont Roger ne peut accepter le commandement, vu son état de santé. Il est remplacé par le mécanicien écossais Bennie qui s'offrit spontanément pour cette charge qu'il remplit d'ailleurs de façon remarquable [107].

Des Stanley Falls, Stanley écrivait une lettre avec pour seule adresse : «Au Commandant de Karema». «Tout Européen est invité à faire parvenir la présente à son adresse». C'est la lettre que reçut Storms à Mpala le 28 mai 1884 ; elle était arrivée via des missionnaires et des Arabes ayant passé par Nyangwé et Mtoa [108]. Cette lettre matérialisait l'existence d'une chaîne continue de stations humanitaires au travers de l'Afrique centrale depuis l'océan Atlantique jusqu'à l'océan Indien.

Restait à la consolider et à étendre l'action humanitaire à l'intérieur du pays surtout pour combattre l'esclavagisme. Pour l'ensemble des stations depuis l'océan Atlantique jusqu'aux Stanley Falls, l'homme le plus désigné était le capitaine Hanssens [109]. Mais désormais, les missions protestantes lançaient également des bateaux sur le Haut-Congo et créaient des stations humanitaires. Citons, notamment, le Révérend G. Grenfell qui lança le 1er juillet 1884, son bateau le s/s *Peace*, après avoir connu bien des déboires [110]. Malgré tous les avatars essuyés, le transport du bateau au travers des Monts de Cristal n'avait pris que quatre mois, ce qui avait attiré l'attention de Léopold II [111]. Le missionnaire M. Bellington, de la mission américaine, lança également en décembre 1884, un petit vapeur, le *Henry Reed*. Tandis que le premier s'établit à Bolobo, le second créa son poste à Tshumbiri [112].

Stanley, ayant accompli son terme de cinq ans au service du Roi Léopold II, quittait Léopoldville le 25 mars 1884 ; il était remplacé par le colonel sir Francis de Winton qui était arrivé de Vivi [113].

Le capitaine Hanssens avait quitté Léopoldville le 24 mars 1884, pour un voyage aux Stanley Falls avec toute la flotte. Hanssens, homme d'action et personnalité hors du commun, réussit là où Stanley n'avait connu qu'un succès mitigé, à Bolobo par exemple [114]. Au passage à la station d'Équateur, il embarqua à bord de l'*En Avant* Vangele, Courtois, Guerin et Amelot, pénètre dans l'Ubangi et signe un traité avec le chef N'koko le 21 avril 1884, assurant à l'A.I.A. la possession des deux rives depuis l'embouchure, barrant la route aux Français [115].

Pendant ce temps, de Winton était parti à bord du *Peace*, en compagnie de Grenfell et de Comber pour remonter le Kwango pendant cinq jours, en amont de Kwamouth [116].

Hanssens était reparti le 20 septembre 1884, pour un voyage d'inspection et d'approvisionnement des postes de Kwamouth et de Bolobo. Mais a-t-il trop présumé de ses forces ? Toujours est-il qu'il décéda le 28 novembre 1884 à Vivi, alors qu'il y était venu pour rencontrer de Winton [117]. Hanssens avait créé des stations le long du Congo et, surtout, pris possession des embouchures des rivières mettant en pratique un avis émis par Léopold II estimant que celui qui était maître de l'embouchure d'une rivière était maître de la navigation sur tout son cours [118].

Dès la fin de 1882, Léopold II avait chargé son conseiller maritime, Delcourt, d'étudier un steamer pour le Haut-Congo. Ce bateau fut commandé chez Yarrow, à Poplar, et sa conception est le fruit d'une collaboration entre Alfred Yarrow et Guillaume Delcourt. Ce type de stern-wheeler de 25 à 30 t fut adopté par de nombreux constructeurs et est resté en vogue jusqu'en 1950. Le s/w *Stanley*, c'était son nom, arriva à Vivi le 30 avril 1884 et Stanley, de retour vers l'Europe, admira sa conception et sa maniabilité. La coque démontée en tronçons chargés sur des chariots et le restant en colis à porter, fut expédiée à Léopoldville où elle put naviguer au début de 1885 [119].

Léopold II était préoccupé par l'état d'abandon dans lequel était laissé le pays traversé par le Kasai. On connaissait le cours supérieur de ce qui devait être un important affluent du Congo, mais on ne savait où il débouchait dans le fleuve ; on pensait à l'Ikelemba ou au Ruki [120]. Le Roi envoie l'explorateur allemand H. von Wissmann en mission indépendante par l'Angola dans le but de descendre la rivière dont on connaissait le cours supérieur. Parti de Saint-Paul de Loanda le 17 janvier 1884, et après avoir fondé Luluabourg et exploré la région, il débouche, contre toute attente, vers le 15 juillet 1885, à Kwamouth. Conformément aux ordres reçus, le Dr Wolff crée, en septembre 1885, le poste de Luebo, explore le Sankuru et le Lubefu ; de son côté, Paul Le Marinel fonde Lusambo, sur le Sankuru.

Une autre expédition allemande indépendante conduite par Kund et Tappenbeck, traverse le Kasai près de son confluent avec le Sankuru et descend sur 550 km la Lukenie, qui débouche au lac Léopold II. Ainsi, en moins de trois ans, une grande partie du bassin du Kasai a été reconnue [121].

De son côté, Grenfell, qui s'était établi à Bolobo, commença un voyage de reconnaissance le 13 octobre 1884 ; il visita l'Ikelemba sur toute sa longueur, puis la Mongala jusqu'à son terminus navigable et l'Itimbiri jusqu'aux rapides de Lubi ; puis il remontait le Lomami sur 400 km environ. Sur le chemin du retour, le 21 janvier 1885, Grenfell remonte l'Ubangi jusqu'aux rapides de Zongo, soit sur 540 km, pour être de retour à Léopoldville, le 9 mars 1885.

Le 10 août 1885, Grenfell repart en exploration et remonte le Ruki, puis le Tshuapa sur 550 km et la Busira sur 250 km à partir de son confluent. Il remonte aussi l'embouchure de la Lulonga, qui se divise en deux affluents, la Lopori et la Maringa. Ces explorations faisaient connaître un supplément de 1200 km de rivières navigables. En 1886, l'infatigable pasteur pénétra à nouveau dans le Kwango et remonta cette rivière jusqu'aux chutes de Kikundji, soit 275 km plus en amont que lors de son voyage avec de Winton deux ans plus tôt. Au cours de ces voyages, Grenfell releva de nombreuses positions géographiques et dressa des cartes détaillées des rivières visitées [122].

Tel était l'état des connaissances du bassin hydrographique du Congo vers l'époque de l'acte de Berlin et de la proclamation de l'État Indépendant du Congo.

4. Conclusions

Pendant que les explorateurs, les missionnaires et les commerçants œuvraient sur le sol africain, souvent dans des conditions difficiles et parfois très dures, Léopold II, en Europe, développait des trésors de diplomatie pour faire reconnaître le droit à l'Association Internationale Africaine d'agir sur un territoire défini, au même titre qu'une nation souveraine. En effet, les Français contestaient le droit de souveraineté du Comité d'Études du Haut-Congo et le considéraient comme une simple entreprise commerciale ; de là, ils n'attachaient aucune valeur aux accords conclus par ses agents avec les chefs indigènes, d'où une certaine tension entre Léopoldville et Brazzaville [123].

Léopold II avait fait reconnaître la souveraineté de l'œuvre créée par l'Association Internationale Africaine successivement par les États-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Russie, l'Autriche-Hongrie, la Hollande, l'Espagne, la France, la Suède, la Turquie, la Norvège, le Portugal, le Danemark et la Belgique [124].

En dépit des difficultés diplomatiques, à Léopold II revient le mérite d'avoir été de l'avant pour pénétrer en Afrique centrale et y créer une chaîne de stations humanitaires.

Logiquement, après la Conférence géographique tenue à Bruxelles en 1876, il lança les premières expéditions par la côte orientale. Les Belges n'étaient pas les premiers Européens à tenter de pénétrer par cette voie. Il y avait déjà des missionnaires français, allemands et anglais, dont le fameux Stokes, qui s'illustra tristement dans la suite. Il y avait aussi l'un ou l'autre commerçant tel le Suisse Ph. Broyon [125].

L'impact de l'arrivée des Européens en Afrique centrale sur les transports se marquait dès 1885, par un fait fondamental : la connaissance géographique de l'Afrique centrale et, en particulier, de son orographie et de son hydrographie. Certes, elle était encore limitée. Deuxième conséquence non négligeable : la révélation de l'importance du trafic d'esclaves ; s'il ne put être arrêté, il y fut mis un frein progressivement.

Si les Belges ne furent pas les premiers à pénétrer par la côte orientale, ils contribuèrent à rendre plus sûrs les voyages de Zanzibar au lac Tanganyika. L'expérience des éléphants, si elle fut malheureuse, n'en fut pas moins utile, car elle écartait à jamais l'utilisation d'animaux pour le portage ou la traction dans les zones marécageuses, infestées de moustiques ou de tsé-tsé.

Il s'avérait que les rivières navigables étaient les meilleures voies de pénétration mais, hélas, il n'en existait pas à la côte orientale, sauf le Zambèze prolongé par le Shiré et le lac Nyassa. C'est d'ailleurs la voie qu'avaient suivie Livingstone et le Révérend Hore, pour atteindre le Tanganyika ; mais à Quelimane, il n'y avait pas un consul d'Angleterre comparable au Dr Kirk, ni un sultan puissant comme celui de Zanzibar qui disposait de ressources humaines nombreuses pour l'organisation des caravanes.

Par les expéditions antérieures à 1885, on avait pu localiser les trois plus grands marchés d'esclaves, Nyangwe, Ujiji et Tabora et connaître les itinéraires utilisés par les caravanes des esclavagistes.

L'importance du massacre des populations africaines fut mis en évidence lorsqu'on se rendit compte que pour un esclave arrivant à Zanzibar, il avait fallu arracher de leur village quatre à huit hommes valides, si pas davantage.

Pour créer plus efficacement la chaîne de stations humanitaires à travers l'Afrique, Léopold II abandonna en 1885 les expéditions par la côte orientale et opta en faveur de la pénétration par la voie occidentale. Une fois la liaison établie entre l'estuaire maritime et le Stanley Pool, la pénétration dans la Cuvette centrale fut assez rapide, grâce à l'organisation du portage par la route des caravanes et à l'étendue du réseau navigable sans obstacle à partir du Stanley Pool.

Après les petits bateaux d'exploration utilisés au début, dès 1884, un bateau d'une capacité de 20 t présentant de bonnes qualités nautiques, put être mis en ligne sur le Stanley Pool, le premier d'une longue série [126].

La nécessité d'un chemin de fer reliant l'estuaire maritime au Stanley Pool paraissait évidente ; Stanley l'avait déjà proposé lors de sa première traversée du

continent africain en 1877 et, en juillet 1884, un officier de marine belge, Manduau, avait proposé un tracé en deux tronçons, Vivi-Isangila et Manyanga-Stanley Pool, projet qui ne put être adopté à cause des difficultés aux deux transbordements et à la navigation hasardeuse entre Isangila et Manyanga. Ultérieurement, d'autres études plus réalistes furent suivies d'exécution [127].

Dès l'origine, des relevés scientifiques furent entrepris dans les stations humanitaires. Citons le niveau des eaux du lac Tanganyika par Cameron, Hore et Storms. Dans diverses stations, les premiers explorateurs notaient régulièrement la température, la hauteur des pluies, la direction du vent, ce qui permit une connaissance progressive de la géophysique de cette région du globe dont on ignorait tout quelques années auparavant [128].

On ne pourra jamais assez admirer le courage et l'esprit d'entreprise des pionniers de l'Afrique centrale qui permirent à leurs successeurs d'améliorer la qualité de vie dans ces régions, notamment, par un réseau de transport efficace.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] Grand Larousse encyclopédique, Paris, **7**, p. 700, notice sur Nechao II.

[2] CUVELIER (Mgr), J. 1961. Notes sur l'histoire du Congo, spécialement du Bas-Congo. Bruxelles, *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, **7** (2), p. 213 ; Grand Larousse, *op. cit.*, **5**, p. 774, notice sur Hannon, amiral carthaginois.

[3] CUVELIER (Mgr), J. *ibid.*, p. 213.

[4] DEVROEY, E. & VANDERLINDEN, R. 1951. Le Bas-Congo, artère vitale de notre colonie. Bruxelles, pp. 13-14 ; CAMBIER, R. 1951. Cão Diogo. *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **2**, col. 134-136.

[5] DEVROEY, E. & VANDERLINDEN, R., *op. cit.*, p. 15.

[6] STANLEY, H. s.d. Cinq années au Congo. Bruxelles, p. 45.

[7] SLUYS, M. 1955. Tuckey, J.K. *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **4**, col. 889-894.

[8] TUCKEY, J. K. 1818. Relation d'une expédition entreprise en 1816 pour reconnaître le Zaïre, communément appelé Congo. Paris, **1**, pp. 34-38 ; SLUYS, M., Tuckey, *ibid.*

[9] STANLEY, H., *op. cit.*, p. 5.

[10] *Courrier des Pays-Bas* (Bruxelles), 18.VII.1825, p. 3.

[11] DEVROEY, E. & VANDERLINDEN, R., *op. cit.*, p. 305 ; et OWEN, W. 1833. Narrative of voyages to explore the shore of Africa, Arabia and Madagascar, New-York, **2**, pp. 165-172.

[12] OWEN, W., *op. cit.*, pp. 169-170.

[13] OWEN, W., *op. cit.*, pp. 168-169.

[14] DEVROEY, E. & VANDERLINDEN, R., *op. cit.*, p. 16.

[15] YOUNG, E. D. 1877. Nyassa, a journal of adventure. London, pp. 37-43.

[16] LEDERER, A. 1967. Yarrow (Sir Alfred). *In* : Biographie belge d'Outre-Mer, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, **6**, col. 1131-1134.

[17] GOBLET D'ALVIELLA. 1887. Préface du livre de J. BECKER, La vie en Afrique, Paris et Bruxelles, pp. X-XI.

[18] CORNET, R. J. 1957. Le centième anniversaire de la découverte du lac Tanganyika (1858-1958). *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. colon.*, nouv. sér., **3** (7) : 1291-1310.

[19] COOSEMANS, M. 1948. Speke (John, Hanning). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **1**, col. 862-863.
[20] CAMBIER, R. 1948. Stanley (Henri Morton). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **1**, col. 868-870.
[21] CAMBIER, R. 1948. Cameron (Verney-Lovet). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **1**, col. 206-209 ; LUWEL, M. 1976. Verney Lovet Cameron ou l'échec d'un concurrent de Stanley. *In* : La Conférence de Géographie de 1876, Recueil d'études. Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 57 et ss.
[22] BECKER, J., La vie en Afrique, *op. cit.*, pp. 403-406.
[23] BECKER, J., *op. cit.*, pp. 410-412.
[24] BURDO, A. 1882. De l'avenir des établissements belges en Afrique. *Bull. Soc. belge Géogr.* (Bruxelles), p. 238.
[25] BURDO, A. 1886. Les Belges en Afrique Centrale. Bruxelles, **1**, pp. 16-46 ; LUWEL, M. 1974. Le Mexique et l'Afrique Centrale ou la carrière aventureuse du lieutenant Jean-Baptiste Wautier (1844-1878). *Afrika Tervuren*, **20** (fasc. 3-4), pp. 75-101.
[26] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 49-59.
[27] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers Strauch, Arch. Mus. de la Dynastie, lettre du 17 janvier 1879.
[28] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers Strauch, Arch. Mus. de la Dynastie, lettre du 20 mars 1879.
[29] COOSEMANS, M. 1948. Carter. *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **1**, col. 235-236 ; BURDO, A., *op. cit.*, pp. 66-70 ; STRAUCH à Léopold II, Papiers Strauch, Arch. Mus. de la Dynastie, lettres des 25.4.1879, 26.4.1879 et 1.5.1879.
[30] LÉOPOLD II à Strauch, Arch. Musée de la Dynastie, lettre du 15.4.1879.
[31] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers Strauch, Arch. Musée de la Dynastie, lettre du 26.4.1879.
[32] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 73-74.
[33] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 64-65.
[34] STRAUCH à Léopold II, Papiers Strauch, arch. Musée de la Dynastie, lettre du 8.9.1879.
[35] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 75-78.
[36] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 79-83.
[37] BURDO, A., Les Belges, pp. 93-94.
[38] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers Strauch, Arch. Mus. de la Dynastie, lettres des 14.9.1879 et 5.10.1879.
[39] STRAUCH à Léopold II, Papiers Strauch, Arch. Mus. de la Dynastie, lettres des 28.11.1879 et 2.1.1880.
[40] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers, Arch. du Min. Aff. Étr., lettre du 14.10.1879.
[41] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 99-178.
[42] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 211-288.
[43] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 310-329.
[44] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 367-369.
[45] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 371-372.
[46] A.J.W. : Association Internationale Africaine, *Bull. Soc. belge Géogr.* (Bruxelles), 1880, p. 122.
[47] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 378-383.
[48] WAUTERS, A. J. 1880. L'éléphant d'Afrique. *Bull. Soc. belge Géogr.* (Bruxelles), pp. 174-175.
[49] STRAUCH. 1880. Lettre du 11 juin 1880. *In* : *Bull. Soc. belge Géogr.* (Bruxelles), p. 326 et BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 399-405.
[50] DONNY, G. 1951. Ramaeckers (Guillaume). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **2**, col. 798-800 ; COOSEMANS, M. 1951. Burdo (Adolphe). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **2**, col. 117-120 ; BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, p. 405.

[51] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 388-398.
[52] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 425-429.
[53] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers Strauch, Arch. Min. Aff. Étr., lettre du 31.12.1880.
[54] BECKER, J., La vie en Afrique, *op. cit.*, **1**, pp. 226-270 et 279.
[55] BECKER, J., La vie en Afrique, *op. cit.*, p. 297 et pp. 346-347.
[56] SULTOR, E. 1880. Du transport et des centres commerciaux dans l'Afrique équatoriale de l'Est. *Bull. Soc. belge Géogr.* (Bruxelles), pp. 305-306.
[57] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, p. 465.
[58] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, p. 466.
[59] LÉOPOLD II à Strauch, Papiers Strauch, Arch. Musée de la Dynastie, lettre du 13 juin 1879.
[60] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 473-478 ; et pp. 492-494 ; COOSEMANS, A. 1951. Popelin (Émile). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **2**, col. 782-783.
[61] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 496-509.
[62] COOSEMANS, M. 1952. Cambier (Ernest). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **3**, col. 121.
[63] HEREMAN, R. 1966. Les établissements de l'Association Internationale Africaine au lac Tanganyika et les Pères Blancs, Mpala et Karema, 1877-1885. *Mus. r. Afr. centr.* (Tervuren), Sc. histor., n° 3, pp. 28-31.
[64] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 32-39 ; COOSEMANS, M. 1948. Storms (Émile). *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **1**, col. 899-900.
[65] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 39-41.
[66] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 45-46.
[67] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 47-48.
[68] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 49-56.
[69] HEREMAN, R., *op. cit.*, p. 57.
[70] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 58-59.
[71] L'expédition du lieutenant Becker, *Le Mouvement Géographique* (Bruxelles), 1884, col. 55c et 56a.
[72] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, p. 541.
[73] LUWEL, M. Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, 1882-1885. *Africa Tervuren*, **9** (1), p. 25.
[74] HEREMAN, R., *op. cit.*, p. 60.
[75] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 60-62.
[76] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 62-66.
[77] HEREMAN, R., *op. cit.*, pp. 121-122.
[78] STANLEY, H. s.d. Cinq années au Congo. Bruxelles, p. 5.
[79] DE KUN, N. 1960. La vie et le voyage de Ladislas Magyar dans l'intérieur du Congo 1850-1852. *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer* (Bruxelles), **6**, pp. 605-636 ; CAMBIER, R. 1951. Magyar, Ladislas. *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles.
[80] STANLEY, H. 1879. A travers le continent mystérieux. Paris, **2**, pp. 450-468 et p. 536 ; CAMBIER, R. 1948. Stanley. *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **1**, col. 874-878 ; LUWEL, M. 1953. Stanley. Bruxelles, pp. 60-61.
[81] LEDERER, A. 1965. Histoire de la navigation au Congo. *Ann. Mus. r. Afr. Centr.* (Tervuren), sc. hist., n° 2, pp. 9-10.
[82] STANLEY, H. s.d. Cinq années au Congo. Bruxelles, pp. 17-20 ; CAMBIER, R., *op. cit.*, col. 878.
[83] VAN SCHENDEL, Th. 1932. Au Congo avec Stanley en 1879. Bruxelles, pp. 19, 26, 27 et 50 ; Note du Roi à Strauch, 11 janvier 1879 ; lettre de Strauch au roi, 29 mai 1879 ; lettre du Roi à Strauch, 27 septembre 1879, ces trois documents dans les papiers Strauch, Arch.

du Mus. de la Dynastie ; STANLEY, H. s.d. Cinq années au Congo. Bruxelles, pp. 35-43 ; plan réf. 61-30-208, Arch. du Mus. Nat. de Marine à Anvers.

[84] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 103-155.

[85] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 153-159.

[86] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 160-184 ; PRÉTECEILLE, M. 1960. Savorgnan de Brazza découvreur du Congo. *Géographia* (Paris), février, p. 13 ; AUGOUARD. s.d. 28 années au Congo. Poitiers, **1**, pp. 336-337.

[87] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 195-208 et p. 248.

[88] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 152,153 ; PRÉTECEILLE, M., *op. cit.*, p. 13 ; AUGOUARD, *op. cit.*, pp. 336-337.

[89] DE CHAVANNES, C. 1937. Avec Brazza. Paris, p. 79.

[90] DE CHAVANNES, C., *op. cit.*, pp. 135-137.

[91] LÉOPOLD II à Strauch, 12 juillet 1881, Papiers Strauch, Arch. du Min. des Aff. Étrang.

[92] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 259-263.

[93] LÉOPOLD II à Strauch, 15 février 1883, Papiers Strauch, Arch. du Musée de la Dynastie.

[94] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 279-281.

[95] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 301-302.

[96] ORBAN, F. Carnet historique de la station de Bolobo, pp. 1-26. Papiers Orban, Arch. du Musée royal de l'Afrique Centrale.

[97] COQUILHAT, C. 1888. Sur le Haut-Congo. Paris, p. 94.

[98] LEDERER, A., Histoire, *op. cit.*, pp. 26-27.

[99] ORBAN, F. Lettres particulières. Rapport sur le transport de l'«A.I.A.» annexé à la lettre du 11 mars 1882, pp. 102-108. Arch. du Musée royal de l'Afrique Centrale, et lettre du 9 novembre 1882.

[100] BENTLEY, H. 1900. Pioneering on the Congo. Oxford, **2**, pp. 48 et ss.

[101] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 381-384.

[102] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 391-396.

[103] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 410-421 ; et COOSEMANS, M. 1951. Roger, O. *In* : Biographie coloniale belge, Bruxelles, **2**, col. 821.

[104] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 436-443.

[105] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 444-455.

[106] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 468-469.

[107] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, p. 471.

[108] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*, pp. 537 et 538.

[109] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 471 et 472.

[110] HAWKER, G. The Life of George Grenfell. London, **2**, pp. 125-167.

[111] LÉOPOLD II à Strauch, 6 juin 1884, Papiers Strauch, Arch. du Musée de la Dynastie.

[112] LIEBRECHTS, Ch. 1909. Congo, Léopoldville, Bolobo, Équateur, 1883-1889. Bruxelles, p. 128 ; *Le Mouvement géographique* (Bruxelles), 1885, p. 18.

[113] STANLEY, H., Cinq années, *op. cit.*, pp. 495-510.

[114] LIEBRECHTS, Ch., Congo, *op. cit.*, pp. 101 et ss.

[115] DELCOMMUNE, A. 1922. Vingt années de vie africaine. Bruxelles, **1**, p. 174 ; LOTAR, L. 1937. La grande chronique de l'Ubangi. Bruxelles, *Mém. Inst. r. colon. belge*, Cl. Sci. mor. et pol., **7** (fasc. 2), p. 14.

[116] HAWKER, G., The life, *op. cit.*, pp. 185-190.

[117] LIEBRECHTS, Ch., Congo, *op. cit.*, p. 123.

[118] LÉOPOLD II à Strauch, 7 août 1881, Papiers Strauch, Arch. du Min. des Aff. Étrang.

[119] LEDERER, A., Histoire, *op. cit.*, pp. 46-49.

[120] A.J.W. 1885. Le problème du Kasai. *Le Mouvement géographique* (Bruxelles), p. 71 ; VON WISSMANN, H. 1891. Im innern Afrika. Leipzig, pp. IX-X.

[121] LEDERER, A., Histoire, *op. cit.*, pp. 50-56.
[122] LEDERER, A., Histoire, *op. cit.*, pp. 60-61 ; HAWKER, G., The life, *op. cit.*, pp. 185-221 ; JOHNSTON, H. 1908. George Grenfell and the Congo. London, pp. 117-127.
[123] MAURICE, A. 1955. Stanley, lettres inédites. Bruxelles, pp. 194-195.
[124] DE MARTRIN DONOS, C. 1886. Les Belges en Afrique Centrale. Bruxelles, **1**, p. 1.
[125] BURDO, A., Les Belges, *op. cit.*
[126] LEDERER, A., Histoire, *op. cit.*
[127] STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the founding of its free state. London, **1**, p. 463 ; photo de la carte dressée par Manduau, Arch. du Musée royal de l'Afrique Centrale (Tervuren).
[128] STORMS, E. 1886. Le problème du mouvement des eaux du Tanganyika. *Bull. Soc. belge Géogr.*, pp. 50-61.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 217-263 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 217-263 (1988)

RECRUTERING VAN AFRIKAANS HULPPERSONEEL IN ZANZIBAR (1878-1885)

DOOR

E. VANDEWOUDE *

De 18de juli 1883 noteert Leopold II : „Si nous n'organisons pas le recrutement noir et blanc, notre immense entreprise ne pourra pas se développer" [1] **. Een veertiental dagen later herhaalt de vorst zijn bedenking in andere woorden : „Notre affaire africaine repose sur le recrutement des noirs et des blancs" [2]. Reeds voordien, de 23ste maart van datzelfde jaar, had een naaste medewerker van de koning, Max. Strauch [3] het geval nog duidelijker uiteengezet : „Plus nous avançons dans l'intérieur, plus nous créons des stations, plus il nous faut d'hommes pour les occuper et pour transporter les provisions et les marchandises d'échange qui leur sont nécessaires" [4]. Het is evident dat het vinden van zwart personeel — we laten hier het blank personeel volledig buiten beschouwing — een probleem was, met hetwelk Leopold II en zijn adviseurs ernstig bekommerd waren, ongeveer twee jaren vóór de uitroeping van de Vrijstaat Kongo. Van het begin af aan heeft deze kwestie zich gesteld, dit wil zeggen vanaf het ogenblik dat de koning met de realisatie van zijn Afrikaanse droom begon. De periode gaande van 1878 tot en met 1885 maakt het voorwerp van deze bijdrage uit. Het gaat hier, zoals hoger vermeld, om zwarte hulpkrachten in overheidsdienst, met uitsluiting van diegenen die voor de religieuse missies of voor maatschappijen werkten. Zij waren escortesoldaten en dragers, steeds onder het bevel van een blank officier, onderofficier of ambtenaar. Zij maakten deel uit van karavanen, maakten lange marsen mee, namen deel aan de oprichting en bewaking van posten en aan de bezetting van het binnenland. Met andere woorden, zij waren soldaten of handarbeiders. Hun taak was belangrijk. Zij verrichten het werk dat de blanken niet deden, of, om reden van klimaat, niet in staat waren te doen. Dit hulppersoneel stond in de hiërarchische ladder van de overheidsdiensten, helemaal onderaan, had er in feite zelfs geen plaats in. In de uitgebreide litteratuur over de geschiedenis van

* Werkend lid van de Academie ; Dereymaeckerlaan 20, B-1980 Tervuren (België).

** De cijfers tussen haakjes [ ] verwijzen naar de noten en referenties, pp. 250-263.

de kolonisatie in zwart Afrika tijdens de XIX^de^ eeuw vindt men slechts een gering aantal publicaties aan hen gewijd.

Omdat Leopold II dit hulppersoneel niet kon vinden in het Kongobekken, waarvan hij in 1885 het staatshoofd werd, tenminste niet vóór de jaren negentig, deed hij dit zoeken op de randgebieden van het Afrikaanse continent, te weten in de kustgebieden. Daar leefde immers een bevolking die sedert lang contact met Europeanen, Arabieren of Hindoes had. Daar ook lagen enkele havens die de verbinding met de buitenwereld mogelijk maakten en waar de inboorling zich als matroos, als escortesoldaat of als drager kwam aanmelden. De Koning deed naar hulpkrachten zoeken in Senegal, Sierra Leone, Mozambique, Zanzibar, op de Somalikust, in Egypte en Egyptisch Soedan en in Algerije.

Maar zijn blik reikte verder en hij ondernam pogingen of deed zich inlichten over eventuele wervingsmogelijkheden in Brits-Indië, Indochina, Nederlands-Indië, China, Oceanië en enkele eilanden in de Antillen. Om hulppersoneel te bekomen deed hij dus een deel van de wereld prospecteren. Het is niet mogelijk en ook niet de bedoeling al deze plannen en demarches te behandelen in het raam van deze bijdrage ; een groot aantal onder hen bleef trouwens zonder gevolg. We zullen ons beperken tot het (vroegere) sultanaat Zanzibar. Daar werden de eerste, en tot in 1885, de belangrijkste contingenten zwarte hulpkrachten voor de Afrikaanse onderneming van Leopold II geronseld.

Het sultanaat Zanzibar was toen een onafhankelijke staat, die echter in 1890 een Brits protectoraat zal worden. Daar heerste sedert ongeveer 1832 een dynastie die uit het sultanaat Maskat (*Masqat*) en Oman afkomstig was. Zijn territorium vormde geen aaneensluitend geheel en had, naar het Westen toe, geen wel afgebakende grens. Het bestond, naast enkele eilanden, waaronder Zanzibar, Pemba en Lamoe de voornaamste waren, uit een lange, eerder smalle strook op de Oostkust van het continent ; deze kuststrook, die in het Noorden tot aan de Tanarivier (Kenya) reikte, telde als belangrijke centra (tevens havens) Mombasa (Kenya), Sadani, Bagamoyo en Dar es Salam (Tanzanië). Achter deze kuststrook lag een uitgestrekt hinterland, in hetwelke de Zanzibar-Arabieren of gearabiseerden trafikeerden en enkele sleutelposities bezetten doch in hetwelk ook plaatselijke bantoestamhoofden autonoom optraden. De ruggegraat van dit hinterland werd a.h.w. gevormd door de zogenaamde karavaanweg (in feite waren er meerdere vertakkingen), die van de Oostkust uit, over de handelscentra Tabora en Oedjiji (Tanzanië), de Oostelijke oever van het Tanganyikameer bereikte, en, over het meer, doorliep tot het Arabierencentrum Nyangwe op de Loealaba. Het hoeft nauwelijks gezegd dat dit hinterland slaven, ivoor, rubber, koper, specerijen en andere producten leverde. Tijdens het derde kwart van de XIX^de^ eeuw geraakte Zanzibar meer en meer onder Britse invloed en in de loop van de jaren tachtig vestigde er zich ook een Duitse activiteit. In 1890 werd het continentaal territorium van het sultanaat verdeeld en viel uiteen in een Britse kolonie (Tanganyika) en een Duitse kolonie (Deutsch-Ost-Afrika).

Wat van het sultanaat overbleef, nl. de eilanden, werd een Brits protectoraat. De Arabische dynastie behield haar troon doch verloor een deel van haar macht.

Toen Leopold II, bij het einde van de jaren zeventig, zich een eerste maal tot Zanzibar wendde om er hulppersoneel te vinden, was de sultan of *seyyid* (heer) schijnbaar een absolute heerser. Hij vereenzelvigde zich met „zijn staten", beheerde de publieke financiën als een persoonlijke zaak, inde tolrechten, was eigenaar van een kleine vloot, was grootgrondbezitter en verkocht de productie van zijn plantages. Doch in feite was zijn macht beperkt, alvast in het continentaal territorium, en was hij niets meer dan een *primus inter pares* tussen de voorname, rijke Arabieren en gearabiseerden, grootgrondbezitters, producenten van specerijen, trafikanten in slaven, ivoor en rubber. Deze vormden een aristocratische kaste. Zij waren het die, met ondernemingsgeest en zogezegd onder het gezag van de sultan, steeds dieper in het Oost-Afrikaanse binnenland doordrongen en, via de karavaanweg, heen en weer reisden tussen de Arabierencentra en de Oostkust of de stad Zanzibar. Aan eigenlijke bezetting van het binnenland deden zij niet. Naast deze geprivilegieerde kaste leefden, vooral op de Oostkust, Brits-Indische inwijkelingen, een actieve minderheid van winkeliers en geldschieters, die zowel aan de Arabieren als aan de zwarte bevolking leenden en karavanen financierden ; zij traden ook als karavaan-ondernemers op. In de derde plaats waren er de inboorlingen, die onder het directe gezag van een soort gewoonterechterlijke chefs leefden en vrij waren. Er waren tenslotte de slaven, volgens een eerder vage schatting, ongeveer de helft van de bevolking. De vrije inboorlingen en de slaven mag men als de eigenlijke „Zanzibarieten" bestempelen. In het Oost-Afrikaanse hinterland leefden de Waniamwezis, benaming die door de XIX^{de} eeuwse ontdekkingsreizigers meestal en vaak foutief voor inboorlingen van verschillende etnische groepen gebruikt werd [5].

De slavenmassa had voor de economie van het sultanaat een bijzondere betekenis : deze economie was zonder slaven ondenkbaar, al moet hier een onderscheid gemaakt worden tussen zogenaamde huisslaven en slaven, die het voorwerp van een grote trafiek vormden. Voor hun meesters, de Arabieren en de gearabiseerden, was het bezit van dit „mensenkapitaal" renderend. De eigenaar stelde zijn slaven te werk op de plantages of elders, of verhuurde hen als karavaandragers, matrozen, bouwarbeiders of huisdienaars. Het lot van de slaven was hard hoewel in de meeste gevallen niet onmenselijk. Slavenbezit was een investering en de meester had er, tot in een zekere mate, belang bij hen te verzorgen. De slavenhandel zelf was aan een evolutie toe, sedert sultan Bargash ben Saïd [6], zij het dan onder Britse druk, maatregelen ter bestrijding van de mensenhandel genomen had, in het bijzonder van de slaventrafiek overzee.

En hierbij komt de figuur van een Brits wetenschapsman en diplomaat op de voorgrond : sir John Kirk [7], oud-reisgezel van D. Livingstone, sedert 1867 vice-consul en van 1873 tot 1887 consul-generaal van Groot-Brittannië te Zanzibar, beslist voorstander van de afschaffing van de slaventrafiek, tevens een

der „empire-builders", die een belangrijke rol speelde bij de vestiging van de Britse invloed op de Afrikaanse Oostkust. Groot-Britannië had zich sedert het eerste kwart van de XIX^de^ eeuw opgeworpen als de kampioen van de strijd tegen de slavenhandel (overzee). Welnu Zanzibar nam in deze trafiek een sleutelpositie in. De relaties tussen Bargash en Kirk werden in een sterke mate beheerst door de repressie van deze trafiek. Kirk was in het sultanaat een invloedrijk personage en deed al wat hij kon om dat imago te preserveren. Hij was ook een uitkijkpost van de regering te Londen voor al wat er aan de Oostkust gebeurde. Kirk heeft er toe bijgedragen om van het sultanaat een Britse invloedzone te maken en wellicht daarom steunde hij de pogingen van de *seyyid* om zijn macht naar het Westen toe, d.w.z. in het hinterland van Oost-Afrika, uit te breiden en te verstevigen. Doch hij moest gelaten toekijken, toen het Duitse Rijk zich vanaf omstreeks 1884-1885 aan de Oostkust van Afrika ging interesseren. Het Zanzibar-Helgoland verdrag van 1 juli 1890 zal, zoals reeds vermeld, het hinterland in een Britse en een Duitse kolonie verdelen. Doch op dat ogenblik waren de twee personages van het toneel verdwenen. Bargash was overleden in 1888 en opgevolgd door zijn jongere broer Khalifa Ben Saïd. En Kirk, einde carrière, was definitief naar zijn landgoed „Watertree" (Sevenoaks, Kent) teruggekeerd.

Met Bargash en met Kirk had Leopold II te doen, toen hij poogde Zanzibarieten in dienst te nemen. Op de achtergrond situeert zich de repressie van de slaventrafiek. Waarom wendde Leopold II zich in de eerste plaats tot Zanzibar ? De reden is eenvoudig. Het sultanaat was toen de toegangspoort tot het Afrikaanse hinterland en meerdere ontdekkingsreizigers hadden er, met behulp van Zanzibarieten, hun escorte en dragerskaravaan gevormd. Dat had ook H. M. Stanley gedaan, toen hij zijn reis dwars doorheen het zwarte continent (1874-1877) ondernam. In zijn memoires spreekt hij meermaals van „zijn Zanzibarieten" [8]. In Zanzibar, en praktisch alleen daar, vond men dragers en escortesoldaten, die meermaals de karavaanweg naar de Grote Meren heen en weer gemarcheerd hadden, zelfs tot in Manyema, tot aan de Loealaba, in het hart van het continent doorgedrongen waren. Zij hadden ervaring inzake karavanen, zij kenden de moeilijkheden die zulke marsen met zich brachten. Zij durfden de inboorlingen aan. Bovendien nam het staatshoofd van Zanzibar, sultan Bargash, tot in een zekere mate, een welwillende houding aan ten overstaan van de plannen van enkele Europeanen, het Afrikaanse binnenland voor de beschaving open te stellen. Inderdaad, de *seyyid* had, via Kirk, kennis gekregen van de Aardrijkskundige Conferentie van Brussel, een initiatief van Leopold II in september 1876. Tijdens deze hoge bijeenkomst had de vorst voorgesteld op de Oostkust een werkbasis op te richten, van waaruit expedities met een „menslievend en tevens wetenschappelijk doel" zouden vertrekken om in het binnenland een „keten van posten" op te richten. Welnu, op 13 december 1876 richtte Bargash een brief aan de staatssecretaris voor het Foreign Office,

in dewelke hij zijn steun toezegde aan elk initiatief dat de beschaving in Midden-Afrika kon bevorderen. Men kan vermoeden dat Kirk dit schrijven gesuggereerd heeft. Onrechtstreeks, via Jules Greindl, Belgisch diplomaat en secretaris-generaal van de in juni 1877 opgerichte „Association Internationale Africaine" (A.I.A.), werd Leopold II over het bestaan van deze brief ingelicht [9]. Verder was er ook de medewerking aan de koning toegezegd door Alfred Rabaud. Deze Franse zakenman, uit Marseille, kende grondig het sultanaat, waar hij gedurende vele jaren als handelsagent verbleven had en waar hij met Bargash goede relaties had. Teruggekeerd naar Marseille, oefende hij er de functie van consul van Zanzibar uit en bleef anderzijds, als geassocieerde van de firma Roux, de Fraissinet et Cie, betrekkingen met de Oostkust van Afrika onderhouden. Hij werd lid van het Franse comité van de A.I.A. Tevens stichtte hij de „Société de Géographie de Marseille", was er voorzitter van, betuigde als dusdanig reële belangstelling voor de plannen van Leopold II en stelde het bulletin van dit geleerd genootschap voor de ideeën van de vorst open.

Dat alles kan verklaren waarom de koning in de eerste plaats aan Zanzibar dacht voor de werving van het hem onontbeerlijke hulppersoneel.

Onder de nationale comités van de A.I.A. die in enkele landen opgericht werden, mag het Belgische als het meest actief beschouwd worden. Het zal tussen 1878 en 1885 vijf expedities, van Zanzibar uit, naar het Tanganyikameer zenden, tot de koning besloot een einde aan deze activiteiten te stellen en de voorkeur te geven aan de ondernemingen vanuit de Afrikaanse Westkust, d.w.z., vanuit de Kongomonding.

De eerste expeditie, onder het bevel van kapitein Louis Crespel, nadien onder de leiding van luitenant Ernest Cambier [10], kwam einde 1877 te Zanzibar aan en droeg met zich een brief van de koning aan de *seyyid*. Hierin was onder meer sprake van Rabaud en werden de reizigers aan de welwillende aandacht van de sultan aanbevolen. Cambier bekwam de medewerking van een Fransman, L. Henri Greffulhe, hoofdagent van de firma Roux, de Fraissinet et Cie evenals van de Zwitserse handelaar Philippe Broyon [11]. Op Greffulhe dient even de aandacht gevestigd te worden. Hij vertoefde sedert omstreeks 1868 op de Oostkust en was daar een bekend zakenman, tevens een officieus adviseur van Bargash. Bij het faillissement van de firma Roux, de Fraissinet et Cie (omstreeks november 1883) schijnt hij zijn persoonlijke belangen veilig te hebben gesteld. In april van datzelfde jaar 1883 had hij met de sultan een overeenkomst afgesloten, waarbij hij de concessie van de uitgifte van de munt te Zanzibar bekwam, de zogenaamde *monnaie saïdienne*, die de tot dan gangbare Brits-Indische *rupee* zou vervangen. Kort daarna richtte hij een eigen firma op, Greffulhe et Cie. Reeds in 1879 (en later nog, in 1888), stelde hij zijn kandidatuur als consul van België te Zanzibar doch deze werd door het Ministerie van Buitenlandse Zaken te Brussel niet weerhouden. In 1882, en nogmaals in 1888, ondernam hij een commerciële prospectie in ons land. Hij

werd de eerste permanente vertegenwoordiger van de A.I.A. met de titel „correspondant". Men mag aannemen dat Rabaud hem voor deze post aan Leopold II voorstelde. Een officiële benoemingsakte als „correspondant" schijnt echter niet te bestaan, werd tenminste niet teruggevonden. Zijn taak bestond erin de Belgische expedities van de A.I.A. te onthalen in Zanzibar, hen met raad en daad bij te staan, ondermeer voor eventuele contacten met de *seyyid* en voor de vorming van karavanen [12].

De eerste wervingspoging van Cambier leverde geen resultaat op te Zanzibar zelf. Zijn adjunct, die zich ondertussen bij hem gevoegd had, J.-B. Wautier [13] begaf zich toen naar Bagamoyo, onderhandelde daar met een Brits-Indiër, Tshowa [14] en bekwam 327 dragers of *pagazis* en een niet nader gekend aantal escortesoldaten of *askaris*. Met hen bereikte Cambier een eerste post op de karavaanweg, Mwpapwa, doch de meeste dragers deserteerden ondertussen. Hij zond een spoedbericht naar Greffulhe te Bagamoyo. Deze laatste deed dan ongeveer 70 dragers naar Mwpapwa vertrekken, onder het toezicht van Ph. Broyon, terwijl ook de katholieke missie te Bagamoyo voorlopig 200 *pagazis* ter beschikking stelde. Te Tabora aangekomen keerden veruit de meeste hulpkrachten naar huis terug. Dit had niets abnormaals. De zwarten lieten zich slechts inlijven voor één traject op de karavaanweg, meestal dat van de Oostkust naar Tabora. In deze stad moest Cambier dus een nieuwe karavaan vormen ; wel behield hij een twintigtal Zanzibarieten als escortesoldaten. Hij bereikte aldus Karema, op de oostelijke oever van het Tanganyikameer en begon daar met de stichting van Fort-Léopold [15].

Luitenant Oswald Dutalis [16], van de tweede expeditie van de A.I.A., nam in februari 1879 te Zanzibar de vorming van een karavaan op zich, taak die zonder noemenswaardige moeilijkheden volbracht werd. Ongeveer 400 dragers en 39 Zanzibaritische *askaris* vertrokken de 10de juli naar het binnenland en bereikten Tabora de 28ste oktober. Van daaruit reisde een minder talrijke karavaan met de 39 gewapende begeleiders verder naar Karema.

De recrutering ondernomen door de nieuwe adjuncten van de tweede expeditie, A. Burdo [17] en C. Roger [18], die op 5 januari 1880 te Zanzibar aankwamen, kende geen ernstige moeilijkheden. Ingevolge een wenk van de *seyyid*, hield het hoofd van de politie van Zanzibar zich in de magazijnen van Roux, de Fraissinet et Cie ter beschikking van beide reizigers, met de bedoeling zoveel mogelijk ongewenste personen d.w.z. dieven, vagebonden, schuldenaars te weren ; misschien ook om na te gaan of er zich onder de manschappen slaven bevonden, die onder dwang van hun meester, tegen hun wil ingelijfd werden. De aanwerving werd vervolgens te Sadani op de Oostkust voortgezet. Te Zanzibar werden *askaris*, op de Oostkust vooral *pagazis* geronseld. Het is moeilijk hier precieze cijfers aan te geven. Burdo, evenals een Belg die later toekwam, J. Becker [19] getuigen van de efficiënte medewerking van Greffuhle zowel bij het onthaal als bij de werving zelf [20]. Te Tabora waar de reizigers

op 6 april toekwamen, werd de karavaan, zoals het gebruikelijk was, ontbonden en door een nieuwe vervangen. Daar stak de vertegenwoordiger van de sultan, Abdallah Ben Nassib, *wali* (gouverneur) van Tabora [21], een hand toe, door de ronselaar Mohanda (Mwanda), met het werven van zwarten te gelasten [22].

Kapitein G. J. A. Ramaeckers [23], van de derde A.I.A.-expeditie, sloot een koopje met de Brits-Indiër Sewa Hadji, die voor de gearabiseerden karavanen financierde en dragers verhuurde. Hij bekwam ook de medewerking van een Europeaan, Emile Sergère [24]. Te Bagamoyo werden aldus 198 escortesoldaten en dragers bijeengebracht ; een ambtenaar van de sultan was hierbij aanwezig en hechtte zijn visum aan het dienstcontract, dat gesloten werd. Een zekere Said Ben Salem Ben Nass(e)r [25], die met een honderdtal Baloetshi-huursoldaten [26], vermoedelijk tot Mwpapwa reisde, bood aan Ramaeckers karavaan bescherming ; daartoe had Bargash een bijzondere toelating verleend [27]. De reis verliep niet in de beste omstandigheden. Slechts 109 manschappen bereikten Tabora ; enkelen waren om gezondheidsredenen achtergebleven doch velen deserteerden. De reden van deze desertatie kan liggen in de onrust, die toen in het Oost-Afrikaanse binnenland heerste, ingevolge een ware terreur gezaaid door een machtige inlandse chef, Mirambo [28], die het oppergezag van de *seyyid* betwistte en bij tussenpozen de karavaanweg onveilig maakte. In deze paniekstemming, die tot aan de Oostkust doordrong, nam de „correspondant" van de A.I.A., Greffulhe een initiatief, ingevolge een hem overgeseind bericht. Waarover gaat het ? Luitenant Emile Popelin [29], ondertussen bevelhebber van de tweede expeditie geworden, liet weten dat twee Britten door Mirambo's krijgers zouden gedood zijn [30] ; dit bericht kwam op 9 augustus 1880 te Zanzibar toe. Greffulhe seinde het in beknopte vorm door aan kolonel Strauch te Brussel en ontving van deze laatste de 12de een antwoord : een aantal „betrouwbare hulpkrachten" mochten voor rekening van de A.I.A. geronseld worden. Daarop wendde Greffulhe zich tot de sultan om de werving van gewapende begeleiders en dragers te mogen ondernemen. Bargash verleende de toelating en gaf zelfs zijn *walis* op de Oostkust instructies om de Europeaan een helpende hand toe te steken. Greffulhe was van plan een honderdtal escortesoldaten en evenveel dragers te verzamelen ; over dit aantal besliste hij alleen, vermits Strauch geen cijfers vermeld had. De 16de oktober 1880 stelde hij Strauch voor bovendien nog een vijftigtal „Arabische" huursoldaten (het betreft hier blijkbaar Baloetshis) in dienst te nemen. Dit laatste initiatief kan verwonderen, want ondertussen hadden de A.I.A.-reizigers laten weten dat Mirambo's krijgers niet in de buurt van Karema verschenen waren en dat bevelhebber Ramaeckers geen alarm geluid had. Van zijn kant beweerde Greffulhe vernomen te hebben dat een vijftigtal zwarte hulpkrachten in dienst van de A.I.A. gedeserteerd hadden, dat de „Zanzibarieten" in het algemeen niet te betrouwen waren en dat zij door meer „betrouwbare" Baloetshis moesten vervangen worden.

Dat alles zette Greffulhe uiterst beknopt uiteen in het telegram aan Strauch. Deze laatste liet echter weten dat de „Arabische" huursoldaten pas dan mochten gerecruteerd worden, wanneer Ramaeckers er uitdrukkelijk om vroeg. Toen Strauch de rekening van deze ronseling voorgelegd kreeg, vond hij deze erg hoog en beweerde dat de Fransman de vijftig Baloetshis op eigen initiatief in dienst genomen had. Aan de bondigheid van de telegrafische overseining is het wellicht te wijten dat tussen de „correspondant" van de A.I.A. te Zanzibar en Strauch te Brussel een misverstand gerezen is [31]. In zijn brief van 20 september 1880 aan Strauch zal de Fransman zijn handelswijze pogen te rechtvaardigen. Hij had, zo beweerde hij, vooral de veiligheid van de A.I.A.-karavaan op het oog gehad en vermits hij ter plaatse verbleef, was hij beter geplaatst dan iemand die ver van de Oostkust, in Europa, verbleef om over de situatie en de noodzakelijkheid van een recrutering te oordelen [32]. Een feit is dat sedertdien Greffulhe niet meer het volle vertrouwen van het centraal bestuur te Brussel genoot.

Ramaeckers, net als zoveel anderen, weerstond niet aan het tropisch klimaat. Na zijn dood (25 februari 1882) verkeerde het A.I.A.-station Karema in een kritieke toestand. Een vierde expeditie was toen op weg naar het Tanganyikameer ; zij stond onder het bevel van luitenant Emile Storms [33]. Het was zijn taak Ramaeckers' werk voort te zetten, juister gezegd te voltooien, vervolgens een nieuwe post nl. Mpala, op de Westelijke oever van het Tanganyikameer te stichten en te pogen van daar uit het Arabierencentrum Nyangwe, op de Loealaba (bevaarbare Kongostroom) te bereiken. Zijn opdracht was belangrijk omdat zij de verbinding moest verwezenlijken (of tenminste een poging daartoe ondernemen) met de expeditie van het „Comité d'Étude du Haut-Congo", een ander initiatief van Leopold II, dat vanaf de Westkust (monding van de Kongostroom) zou pogen doorheen Midden-Kongo, de bevaarbare bovenstroom te bereiken. In de instructies, die aan Storms op 5 april 1882, enkele dagen vóór zijn vertrek, gegeven werden, stond te lezen dat hij beroep mocht doen op de „correspondant" van de A.I.A. te Zanzibar. Storms bekwam inderdaad de medewerking van Greffulhe en trok het binnenland van Oost-Afrika in met 125 manschappen, waaronder vermoedelijk 87 Zanzibaritische escortesoldaten. In het binnenland was Mirambo's dreiging geluwd. Even buiten Tabora werden nog 63 (of 58 ?) Waniamwezidragers geronseld. De 23ste september was hij te Karema. Alle dragers keerden toen naar huis terug ; alleen de Zanzibarieten bleven in het station te werk gesteld [34].

Te Zanzibar ruimde Greffulhe de plaats voor een Belg, kapitein E. Cambier, de stichter van Karema. Deze werd permanent vertegenwoordiger van de A.I.A. met de titel van „résident". Hij was als het ware de persoonlijke vertegenwoordiger van Leopold II te Zanzibar, naast de officiële vertegenwoordiger van België, consul J. Van der Elst. Het was een nuance die voor Bargash nooit duidelijk zal zijn. De koning wenste op de Oostkust te beschikken over een „volledig

betrouwbaar agent", iemand die „belangloos" en met ervaring hulppersoneel voor Leopolds Afrika-onderneming zou vinden. Liefst geen Fransman, op een ogenblik dat de Franse Republiek oogmerken op het Kongobekken had. Cambier had gehoopt tot consul van België te Zanzibar benoemd te worden na de dood, in januari 1881, van Emile Deville [35] ; doch de minister van Buitenlandse Zaken te Brussel verkoos iemand „uit de carriere" aan te duiden en benoemde Jean Van der Elst [36]. De ontgoochelde kapitein vertrok de 10de maart 1882 naar Zanzibar, waar Greffulhe pas begin 1883 als „correspondant" ontslag zal nemen. Te Zanzibar aangekomen, bezorgde Cambier aan Storms het grootste deel van zijn hulppersoneel [37].

Een nieuwe agent van de A.I.A., J. Victor Beine [38], die zich bij Storms ging voegen, moest, overeenkomstig Strauchs richtlijnen van 29 maart 1883, eenvoudig meereizen met een bevoorradingskaravaan, geleid door een gearabiseerde in dienst van de A.I.A., Sef(oe) Ben Rashid. Beine hield zich niet aan deze instructies, wenste zelf zijn escorte te vormen en vroeg aan de *seyyid*, via de waarnemende Britse consul-generaal Miles, de toelating tot recruteren. Dat de Belg aldus handelde, lag misschien aan het feit dat Sef(oe) veel moeite had om een karavaan van ongeveer 200 manschappen te vormen en dat hij pas de 14de juni 1883 uit Bagamoyo naar het binnenland vertrok [39]. Hij voegde zich onderweg bij Beine en beiden kwamen op 29 januari 1884 te Karema aan.

De leiding van de vijfde A.I.A.-expeditie werd aan Jérôme Becker toevertrouwd. Hij had ondermeer tot opdracht nabij Nyangwe een (derde) post te stichten en te pogen, van daaruit de verbinding te verwezenlijken met de agenten van het „Comité d'Étude du Haut-Congo", ergens aan de Stanley Falls (thans Kisangani), plaats waar de bevaarbaarheid van de Kongostroom onderbroken was. Het was een zware opgave die, vanzelfsprekend, nieuw hulppersoneel vergde.

In Strauchs instructies was te lezen dat Becker voor de tocht Oostkust-Karema Zanzibaritische *askaris* zou werven en voor de tocht Karema-Nyangwe – en dit was nieuw – Waniamwezis als escortesoldaten zou ronselen. Te Brussel vreesde men dat de meeste Zanzibarieten het niet zouden aandurven de tocht te ondernemen doorheen Manyema, dit wil zeggen, het oostelijke deel van Zaïre, gelegen tussen de Aroewimi en Katanga, dat toen doorging als een gruwelland van „menseneters" en krijgszuchtige stammen. Blijkbaar moet de benaming „Waniamwezi" hier in een ruime betekenis genomen worden. Om deze hulpkrachten te bekomen, mocht Becker – en ook dat kan verwonderen – zich in verbinding stellen met Mirambo [40], die in feite in Oenianyembe de macht uitoefende, onafhankelijk van de sultan. Te Brussel zou men over inlichtingen beschikt hebben als zou de „zwarte Bonaparte" niet meer zo krijgszuchtig zijn als voordien. Het is waarschijnlijk dat hij de vreedzame invloed van Britse zendelingen onderging, tevens dat hij oud werd (hij stierf omstreeks 2 december 1884). Becker, die arabisch en (ki)swahili sprak, kwam

begin december 1884 te Zanzibar toe en verzocht de *seyyid* om toelating tot recruteren. Terzelfdertijd strooide hij het bericht rond dat hij 800 tot 1000 manschappen nodig had. Toen Bargash dit vernam, was hij misnoegd. En de Britse consul-generaal Kirk werd er argwanend om. Toen Becker einde december nog steeds geen antwoord van de sultan had, deed hij, wellicht via Cambier, beroep op Kirks medewerking [41]. Van zijn kant — en dit was wel de eerste maal — wendde Leopold II zich begin december 1884 tot zijn nicht, Victoria, koningin van Groot-Brittannië [42] met het verzoek, dat de regering te Londen aan Kirk de wenk zou geven bij de sultan een demarche te ondernemen. De koningin maakte de wens van de vorst aan het Foreign Office over [43]. Kirk kreeg inderdaad zulk een wenk, deed stappen bij de *seyyid* en bekwam een vergunning tot ronselen van 150-160 manschappen [44]. Deze toelating bleef echter zonder gevolg, daar Leopold II toen beslist had met zijn onderneming in Midden-Afrika via de Oostkust op te houden. Al zijn pogingen om het hart van zwart Afrika te bereiken, deed de vorst van dan af uitsluitend langs de Westkust [45].

Tot daar wat de vijf A.I.A.-expedities betreft. Volledigheidshalve moet hier ook de „Royal Elephant Expedition" ter sprake komen.

Theoretisch had zij niets met de A.I.A. te maken. Zij was een andere, persoonlijke onderneming van Leopold II. In feite ligt er wel een verband tussen beide. Het doel van de Olifantenexpeditie was precies een (althans gedeeltelijke) oplossing te vinden voor het transportprobleem. Waar de Arabieren of gearabiseerden over slaven, dus betrekkelijk goedkope arbeidskrachten beschikten, moesten de Europeanen hun dragers en escortebegeleiders betalen. De risico's bleven echter dezelfde of waren wellicht nog groter voor de Europeanen : vermoeidheid, ziekte, desertie, onwilligheid van de manschappen. Met andere woorden, een goed rendement was nooit verzekerd. Leopold II was niet de eerste, die naar een oplossing voor deze kwestie zocht. Doch het initiatief dat hij in Oost-Afrika zal nemen, was grootser opgevat dan de andere : een proeftocht met olifanten, van de Oostkust naar Karema, beoogde het tot stand brengen van een regelmatiger en beterkoop transport ; indien het initiatief slaagde, was het van aard om het hulppersoneel gedeeltelijk uit te schakelen of alleszins te verminderen. Met de efficiënte medewerking van de Britse reder, zakenman en filantroop, William Mackinnon [46], werden in Brits-Indië olifanten aangekocht en verscheept naar Zanzibar ; zij werden geleid door 8 cornacs (mahoets) en een oud-sergeant, allen uit Brits-Indië. Te Dar es Salam werd dit personeel met 10 Zanzibarieten, 8 *askaris* en 71 *wapagazis* aangevuld. De expeditie verliet de Oostkust op 2 juli 1879 in de richting Mwpapwa. Het resultaat was geen fiasco doch evenmin een succes. De lastdieren weerstonden niet aan het evenaarsklimaat en de laatste olifant stierf bij zijn aankomst te Karema [47].

Als men de balans opmaakt van de werving van hulpkrachten in Zanzibar voor rekening van de A.I.A., komt men tot een totaal van 1935 zwarten, onder dewelke wellicht een paar honderd Zanzibarieten, de overige zogenaamde Waniamwezis. Dit aantal is slechts benaderend omdat men in de bronnen nu eens precieze en eensluidende, dan weer tegenstrijdige cijfers aantreft. Men moet blijkbaar rekening houden met het feit dat niet alle *askaris* of *wapagazis*, met dewelke een dienstcontract gesloten werd, werkelijk vertrokken. Desertie of, anders gezegd, verbod van de meester zijn slaaf te laten weggaan, kwam wel meer voor. Daarbij zijn nog 150 „Arabische" huursoldaten (Baloetshis) te vermelden, om dan van de Olifantenexpeditie niet meer te gewagen.

*
* *

Terwijl de expedities van de A.I.A. via de Oostkust poogden naar Midden-Afrika door te stoten, nam Leopold II een ander initiatief via de Westkust, juister gezegd, via de monding van de Kongostroom, initiatief dat uiteindelijk beslissende resultaten zal afwerpen.

Het einde 1878 gestichte „Comité d'Étude du Haut-Congo", door kolonel M. Strauch voorgezeten, had eveneens tot doel in het hart van Afrika door te dringen en had tevens een commercieel aspect. Het kende slechts een kort bestaan en werd, haast onopgemerkt, vervangen door de „Association Internationale du Congo" [48]. De reële leiding van beide berustte steeds in de handen van de koning, die een beroep had gedaan op de Amerikaanse joernalist en ontdekkingsreiziger van Britse herkomst, Henry Morton Stanley, die in 1874-1877, de eerste, Midden-Afrika van Oost naar West langs de bevaarbare Lualaba- of Kongostroom doorkruist had. Bij zijn terugkeer in Europa hadden afgevaardigden van Leopold II contact met hem opgenomen. Stanley trad, na aarzeling, in dienst van Leopold II ; hij ontving in 1878 van Strauch de opdracht zich langsheen de (onbevaarbare) Beneden-Kongostroom een weg te banen en posten te stichten, ten einde te N'tamo (Kintamo, Kinshasa), aan de zogenaamde Stanley Pool met een kleine stoomsloep de bevaarbare bovenstroom te bereiken en in het Kongobekken nieuwe posten te stichten. Stanley vertrok uit Europa begin 1879, niet direct naar de Kongomonding, doch naar Zanzibar, waar we hem op 18 maart van dat jaar vinden. Hij zou er, overeenkomstig de hem gegeven richtlijnen, ongeveer vijftig „gezonde en wilskrachtige" mannen, „des auxiliaires convenables, des hommes dignes de confiance" recruteren voor de expeditie van Beneden- en Midden-Kongo en voor de oprichting van posten aldaar [49]. De duur van hun diensttijd was drie jaar ; nergens was bepaald of zij als handarbeiders, dragers of soldaten zouden optreden. Tijdens zijn verblijf te Zanzibar, namelijk van 18 maart tot einde mei 1879, zocht Stanley, haast vanzelfsprekend, de Zanzibarieten op, die hem tijdens zijn vorige Afrika-expedities reeds vergezeld en hem trouw gediend hadden ; deze maakten ongeveer de drievierden van zijn effectieven uit ; de

overigen werden door de eersten aangebracht. Hijzelf vermeldt dat hij 68 manschappen recruteerde ; in andere bronnen komen de cijfers 60 en 61 voor [50]. Mogelijk zijn enkele Zanzibarieten niet met Stanley naar de Westkust vertrokken ; na de aankomst van dit eerste contingent (60 man), bracht een van Stanley's adjuncten nog 8 zwarten ter bestemming [51]. Te Zanzibar had Stanley de gastvrijheid van Greffulhe genoten. Met de Britse consul-generaal J. Kirk vermeed hij blijkbaar elk contact. Sultan Bargash had hem de vergunning tot recruteren verleend. Slechts één beperking had de *seyyid* opgelegd : geen slaven ronselen. Stanley beweert dat hij enkel „free men" in dienst nam ; volgens Kirk daarentegen waren er slaven onder hen en als bijzonderheid deed hij opmerken dat de inscheping der Zanzibarieten aan boord van het stoomschip *Albion* niet in de haven zelf, doch op een zekere afstand buiten Zanzibar plaats had [52]. Het zou hier gaan om slaven, die door hun meester a.h.w. voor een termijn van drie jaar „verhuurd" werden. Aan het tussen Stanley en de Zanzibarieten gesloten dienstcontract hechtte de Amerikaanse consul W. H. Hathorne zijn visum [53].

De reis verliep via Gibraltar en de 14de augustus 1879 zetten Stanley en zijn manschappen voet aan wal te Banana, gelegen op de Atlantische kust, aan de monding van de Kongostroom [54]. Op dat ogenblik bevonden zich daar reeds 90 zwarten afkomstig van Cabinda en van de Krookust [55]. De diensttijd van dit eerste Zanzibarietencontingent liep theoretisch op 16 mei 1882 ten einde. In het najaar 1882 waren de manschappen te Zanzibar terug, begeleid door een Britse matroos. Zij waren nog met 64 : 2 waren gestorven en 2 schijnen in Kongo gebleven te zijn. Wat hun nog aan loon verschuldigd was, werd hun uitbetaald in de aanwezigheid van Cambier, resident van de A.I.A. en van J. Van der Elst, consul van België [56]. De waarnemende Britse consul F. Holmwood ondervroeg een tiental van deze gerepatrieerde manschappen [57].

Ondertussen waren reeds drie andere contingenten Zanzibarieten in Kongo aangekomen. De reden is de volgende : Stanley drong steeds maar aan dat het hulppersoneel moest versterkt worden ; zo niet was het hem onmogelijk de hem opgelegde taak te verwezenlijken. De bevelhebber van de expeditie van het „Comité d'Étude" stond inderdaad voor een zeer verscheiden en moeilijke opdracht : het tracé van de (toekomstige) spoorweg langsheen de niet-bevaarbare Midden-Kongo vastleggen ; stations oprichten tussen het reeds bestaande centrum Boma en de Stanley Pool ; twee stroomsloepen (de *En-Avant* en de *Royal*) evenals ijzeren sloepen doorheen een sterk heuvelend landschap vervoeren, grondgebied langsheen deze „weg" en rondom de stations in eigendom verwerven, meer nog, een begin maken met de administratieve organisatie van de streek. Stanley ving aan met de bouw van een eerste station, Vivi, begin oktober 1879. Toen dit station bijna voltooid was, zette de expeditie zich in beweging naar de Isangilawatervallen toe (18 maart 1880). Theoretisch beschikte de bevelhebber over 68 Zanzibarieten en 90 zwarten van de Westkust,

zowat 158 hulpkrachten. Doch van die 90 manschappen, aldus Stanley, deden er slechts 41 effectief dienst [58]. Van hun kant konden Leopold II en de voorzitter van het „Comité d'Étude" hun ongeduld moeilijk verbergen. Zij waren gehaast de expeditie de Stanley Pool te zien bereiken [59]. Schreef de vorst niet op 18 februari 1880, daarbij zinspelend op een brief van de expeditiebevelhebber : „Stanley parle longuement d'une foule de détails qui paraîtraient intéressants si l'on n'était pas impatient de le voir pousser en avant. Il me semble qu'il s'attarde et qu'il se complaît trop dans sa première station" [60] ? Men kan uit Strauchs correspondentie en uit het „Document Notte" meerdere citaten in dezelfde zin aanhalen. De 14de maart (1880) deed Stanley aan Strauch opmerken dat het gering aantal werkkrachten, over dewelke hij beschikte, helemaal niet in verhouding was met de omvang van zijn taak ; dat hij van de inheemse bevolking weinig of geen medewerking had – het tegendeel was waar – en dat er in die voorwaarden van vlug vooruitgaan geen sprake kon zijn. Hij vroeg toen echter nog geen bijkomend hulppersoneel [61]. In zijn schrijven van 14 juni 1880 vraagt Stanley daarentegen wel en formeel om toezending van nieuwe hulpkrachten [62]. Deze laatste brief is belangrijk, wegens de bedenking, die Stanley hierin maakt. Hij zelf, schreef hij, had hulppersoneel op de Westkust kunnen zoeken, bijvoorbeeld in Sierra Leone of te Saõ Paulo de Loanda, doch hij vond het niet aangewezen de Britten of de Portugezen bij 's konings onderneming te betrekken. Men kan de reden hiervan begrijpen. De Britse regering besliste in Afrika haar eigen weg te gaan en wenste aan het „Comité d'Étude" geen medewerking te verlenen. Wat Portugal betreft, dit zal „historische rechten" doen gelden op het gebied van de stroommonding, waar eens het inheemse koningrijk Kongo aan de Zaïre bestaan had, een Portugees invloedsgebied. Daarom was het gewenst, aldus Stanley, dat het „Comité d'Étude" zelf voor nieuw hulppersoneel zorgde, des te meer – en dit is belangrijk – dat een „wedloop" naar de bevaarbare bovenstroom begonnen was. Stanley zinspeelde op de Britse zendelingen van de Baptist Missionary Society, de eerste missioneringsvereniging, die poogde in het Kongobekken door te dringen via de Westkust. In zijn brief van 14 juni stelde Stanley een probleem, dat gedurende ongeveer drie jaren lang de relaties tussen hem en Strauch zal beheersen. Strauch – en achter hem Leopold II – wenste de expeditie vlug te zien vorderen. Stanley was overtuigd dat hij over onvoldoende hulppersoneel beschikte om zijn zware taak behoorlijk uit te voeren ; tevens dat men zich te Brussel geen rekenschap gaf van de moeilijkheden met dewelke hij elke dag op het terrein zelf te kampen had. Strauch schijnt in een zekere mate Stanley's bekommernis begrepen te hebben, in zijn schrijven van 2 augustus 1880 aan de koning : „Les lettres (van Stanley) du mois de juin me causent de l'inquiétude ... Il revient encore largement sur les obstacles qui ralentissent sa marche en avant et surtout sur l'insuffisance de son personnel pour accomplir les rudes travaux que nécessite le transport de son matériel et de ses provisions. Son but, en nous

remettant obstinément ce tableau sous les yeux, est de nous engager à lui fournir du renfort, cela n'est pas douteux" [63].

Nog een ander gewicht woog in de balans. Te Brussel had men aan Stanley de bijkomende taak opgelegd rondom de stations landbouwgrond te bekomen en aan groententeelt te doen, ten einde de stations tot in een zekere mate „self supporting" te maken, iets dat van aard was om de onkosten te drukken. De koning keurde Strauchs zienswijze goed en was bereid nieuw hulppersoneel aan te werven [64].

Ook een derde probleem kwam om de hoek kijken. Aan de „wedloop" naar de bovenstroom nam nog iemand anders deel : de Franse marineofficier, van Italiaanse oorsprong, graaf Pierre, Paul Savorgnan de Brazza [65]. Deze was, na een eerste exploratiereis in Centraal-Afrika, namelijk van 1875 tot 1878, via de Ogoewerivier, die op de kust van Gabon uitmondt, langs dezelfde weg in 1879 opnieuw in het zwarte continent doorgedrongen en had, rekening houdend met Stanley's exploratie van 1874 tot 1877, de bedoeling aldus de Kongostroom te bereiken. Hij slaagde daar inderdaad in en sloot met de Batekechef Makoko een verdrag (3 oktober 1880) en stichtte een kleine post te M'Fa (later Brazzaville) aan de rechteroever van de Stanley Pool. Tijdens zijn terugreis naar de Westkust ontmoette hij Stanley te Vivi (november 1880). Hij zal in 1882 en ditmaal met de erkenning en de materiële steun van de Franse regering, naar het Kongobekken terugkeren om er een Franse kolonie te stichten. Voor de Belgen zal hij een hardnekkige mededinger worden.

Of Stanley van de tweede Afrikareis van de Brazza afwist, is niet zeker. Waarschijnlijk was hij er toen nog onwetend van. Leopold II daarentegen was er wel van op de hoogte en begreep het gevaar dat de exploratie van de Franse officier voor zijn onderneming kon betekenen. In augustus 1880 ontving Stanley instructies om, na de stichting van een derde station (het gaat om Manianga, opgericht na Vivi en Isangila), met een lichte karavaan en in spoedmars naar de Pool te reizen en daar van de inheemse chefs een grondconcessie te bekomen, wel te verstaan op de linkeroever van de stroom. „Il faut assister Stanley et cela promptement ...", noteerde de vorst in margine van Strauch's brief van 2 augustus 1880 [66]. Voor Strauch was de vraag nu : hoe en vlug nieuw hulppersoneel aan Stanley bezorgen ?

Hij zal een agent naar Zanzibar zenden. Wie zou daartoe aangeduid worden ? Er was majoor Pierre Joseph Vanden Bogaert, die ter beschikking van de koning gesteld was doch eerlang zijn functie in het Belgisch leger moest hernemen [67]. Er was ook een Duitser, Otto Lindner, die omstreeks 15 juni 1880, na een lang verblijf aan de evenaar, te Brussel zijn dienst aangeboden had. Strauch stelde voor hem als recruteringsagent in dienst te nemen. Leopold II was hiermee akkoord. Nog de 2de augustus 1880 noteerde hij in margine van Strauch's voornoemde brief : „Faites venir de suite M. Lindener (*sic*), chargez-le d'aller à Zanzibar recruter du monde, le plus possible" (deze vier

woorden zijn door de vorst onderlijnd) ... „Lorsque M. Lindner aura épuisé ce qu'il peut trouver à Zanzibar, il faut l'envoyer en Chine" [68].

Het moest dus allemaal vlug gaan. Lindner trad in dienst van de Kongo-onderneming (19 augustus 1880) met de dubbele opdracht de handelsbetrekkingen met de inlanders in Kongo te bevorderen ; tevens hulppersoneel aan te werven ; hij zou zijn richtlijnen rechtstreeks uit Brussel ontvangen en, hiërarchisch gezien, niet aan Stanley ondergeschikt zijn ; wel moest hij zich schikken naar de bevelen van de expeditieleider, indien het hoger belang van de onderneming dit eiste [69].

De Duitser vertrok echter niet op 24 augustus 1880 naar het sultanaat, zoals Strauch het voorzien had. Blijkbaar wenste hij eerst wat verlof in Europa door te brengen. Pas omstreeks 19 december 1880 scheepte hij te Brindisi (Italië) in met bestemming Zanzibar, waar hij, na zijn aankomst op 6 januari 1881, geholpen werd door een andere Duitser, Franz Hertwig [70]. Hij recruteerde 50 manschappen en liet dit op 15 en 17 januari telegrafisch aan Strauch weten. Uit een telegram van 31 januari blijkt dat hij nog 20 andere Zanzibarieten bekwam [71]. Een contingent van ongeveer 70 hulpkrachten (in de bronnen worden uiteenlopende cijfers aangegeven) verliet Zanzibar op 6 februari 1881 met bestemming Zuid-Afrika.

Te Kaapstad sloot Lindner met de kapitein van een Duits zeilschip een akkoord om de Zanzibarieten naar Kongo te transporteren. Na een reis over een woelige zee zal het contingent pas op 6 april in de Kongomonding ter bestemming zijn ; meerdere Zanzibarieten waren ziek en een was gestorven [72].

De onkosten van deze recrutering lagen aan de hoge kant [73]. Strauch vond alleszins Lindners uitgaven overdreven hoog [74] en wenste meer inlichtingen [75]. In Kongo aangekomen werd dit contingent gesplitst. Ongeveer 50 manschappen waren bestemd voor Stanley, wiens expeditie toen te Manianga aangekomen was. De overigen (20 tot 24 zwarten) zouden met Lindner een bijzondere opdracht uitvoeren. Over deze bijzondere taak lijken de instructies uit Brussel nogal uiteenlopend. Eerst werd de Duitser gelast met het transport van een stoomsloep en van zware vrachten voor de expeditie naar de Stanley Pool, ten einde Stanley in de mogelijkheid te stellen vlugger vooruit te gaan. Daarna zouden Lindner en zijn Zanzibarieten een tocht ondernemen in het Loangogebied, gelegen ten noorden van de Kongomonding langsheen de Atlantische kust ; deze was bedoeld om 's konings onderneming toe te laten, vóór Brazza's derde reis naar Midden-Afrika, daar vaste voet te krijgen en tevens een rechtstreekse verbinding tussen de oceaan en de Stanley Pool te verzekeren [76]. In feite kwam van dit alles niets in huis. In de richtlijnen van Strauch (23 maart 1881) was van een reis naar het Loangogebied geen sprake meer, want Stanley was er geen voorstander van en wenste dat de Duitser hemzelf hielp. Lindner zal inderdaad vanaf Manianga zijn medewerking aan de

bevelhebber verlenen inzake vervoer. Tussen Banana en Manianga had hij met de Zanzibarieten last gehad.

Vanaf juli 1881 wordt het moeilijk de gang van het tweede Zanzibarieten-contingent aan de hand van de bronnen te volgen. Begin 1882 vinden we Lindner als bevelhebber van het station Vivi [77]. Een andere Duitser zal de leiding van de Loango-expeditie voor rekening van Leopold II op zich nemen, namelijk Moritz Ed. Pechüel-Loesche, en over een deel van het tweede contingent beschikken [78].

Lindner zelf repatrieerde dit contingent, dat in het voorjaar 1884 aan het einde van zijn diensttijd was. Omstreeks 15 maart 1884 verliet het zeilschip *Ville d'Ostende*, met aan boord de Duitser en ongeveer 73 Zanzibarieten, de aanlegplaats Banana en kwam, na een lange en opnieuw ongelukkige reis, via het eiland Sint-Helena en Kaapstad, in het sultanaat aan [79]. Een zwarte stierf tijdens de reis, een andere bij zijn aankomst te Zanzibar.

De 23ste juni 1881 vroeg Stanley aan Strauch om een honderdtal nieuwe hulpkrachten, „bij voorkeur Zanzibarieten". Op 8 september herhaalde hij zijn verzoek. De bedoeling was het door hem zelf in 1879 aangeworven contingent te vervangen [80].

Was het een louter toeval dat dezelfde 8ste september 1881 de koning voorstelde dat Lindner een werving van 150 manschappen zou ondernemen [81] ? Een drietal weken later gaf Strauch de Duitser order met een Portugees schip uit de Kongomonding te vertrekken om, via Suez, de Oostkust te bereiken [82]. Doch al spoedig werden de richtlijnen gewijzigd en zal Lindner op de achtergrond komen te staan. Een agent van de A.I.A., O. Roger, had 17 *askaris* (van de op 24 mei 1881 te Loetete nabij Mtoa, Albertville, Zaïre overleden kapitein Popelin), wier diensttijd ten einde liep, naar huis teruggebracht. De 10de september 1881 ontsloeg hij deze manschappen te Zanzibar en vroeg vervolgens Strauch om richtlijnen. Deze verzocht Roger Zanzibarieten te werven en bekwam een bevestigend antwoord [83].

In een nota aan Strauch (25 september 1881) zette Leopold II, die Stanley's verzoek om nieuwe hulpkrachten kende, uiteen waarom hij met de werving van een derde contingent Zanzibarieten voor de Westkust akkoord ging. Namelijk de vrees dat Stanley in het niet-ontvangen van nieuw hulppersoneel, een reden of een voorwendsel zou zien om de oprichting van stations op de Boven-Kongo niet (vlug genoeg) te verwezenlijken.

Er was nog een andere reden : de geplande expeditie naar Loango vergde nieuw personeel ; welnu dit gebied was een van de oogmerken van de Brazza. Daarom was de aanwezigheid van Roger te Zanzibar van belang : „Pour assurer le triomphe de Stanley, nous avons besoin d'un bon agent à Zanzibar ... Pourvu que Roger soit capable de bien comprendre et de bien régler sa mission ...", noteert de vorst [84].

Het is niet duidelijk hoeveel zwarten Roger in dienst zou nemen. De koning sprak van 125 tot 130. Strauch sprak eerst van 300, vervolgens van 130 en 100 ; ook het cijfer 250 komt in de bronnen voor. Onthouden we uit deze uiteenlopende gegevens dat 130 manschappen op de Westkust toekwamen [85]. Het door Roger geleide contingent had omstreeks 16 oktober 1881 Zanzibar verlaten, aan boord van een door de Britse reder W. Mackinnon gecharterd schip en was de 13de te Banana en de 16de september te Vivi [86]. Een honderdtal Zanzibarieten waren voor Stanley bestemd. In feite voegden 82 zwarten zich bij hem aan de Stanley Pool, pas einde maart 1882, na een moeilijke mars doorheen Midden-Kongo. De bevelhebber van de expeditie vond dat de zwarten er maar „ellendig" uitzagen. Een dertigtal hulpkrachten waren bestemd voor M. Pechüel-Loesche's expeditie naar het Loangogebied [87].

Van deze 130 manschappen keerden er ongeveer 100 naar Zanzibar terug, in de eerste helft van april 1885, onder leiding van een arts, Th. Van den Heuvel [88].

Tussen de werving-Lindner en de werving-Roger waren ongeveer zes maanden verlopen. Ongeveer zes maanden na Roger komt een andere agent van Leopold II te Zanzibar aan, namelijk luitenant L. Valcke [89].

Waarom een vierde recrutering van Zanzibarieten voor Kongo ? Er waren verschillende redenen om versterking te sturen naar Stanley's expeditie, die op 1 december 1881 aan Strauch liet weten dat hij de Pool bereikt had en daar een grondconcessie bekomen had. In Beneden- en Midden-Kongo begonnen inboorlingen onrustig te worden, ja vijandig jegens de blanken op te treden [90]. De veiligheid van de Kongo-expeditie werd, in een beperkte mate, aldus van binnen uit bedreigd. Doch van buiten uit dreigde een groter gevaar, namelijk de Franse oogmerken op een deel van het Kongo-bekken en de „historische rechten", die Portugal op het gebied van de Kongomonding deed gelden [91]. „Nous voudrions bien organiser une petite force", deelde de koning op 19 februari 1882 aan Strauch mee, „qui le (Stanley) rendrait plus puissant que les chefs et que les Portugais" [92]. Stanley moest dus over een kleine doch echte strijdmacht beschikken. Een andere reden nog was de dringende noodzakelijkheid een snel en regelmatig transport tussen Vivi en de Pool te verzekeren ; te Brussel voorzag men dat dit vervoer spoedig in omvang zou toenemen en daartoe waren dragers nodig. Op 27 februari 1882 stelde Strauch aan Lindner voor zwarten uit Cabinda of uit andere plaatsen van de Westkust daartoe in dienst te nemen [93]. Voegen we er nog aan toe dat te Brussel ook het bezigen van ezels of muilezels als lastdieren in het vooruitzicht gesteld werd.

Einde februari 1882 schreef Strauch aan Lindner : „Nous espérons pouvoir envoyer prochainement au Congo, un nouveau contingent de Zanzibarites : un agent cherche actuellement à en enrôler cent cinquante pour notre compte" [94]. Deze agent was, zoals reeds vermeld, luitenant L. Valcke. In

dienst van het „Comité d'Étude" sedert juli 1880, had hij met Stanley in Beneden- en Midden-Kongo meegewerkt en was in het najaar 1881 onvoorziens (om gezondheidsredenen, beweerde hij) van uit Saô Paolo de Loanda (Angola) naar Europa teruggekeerd, beslissing die Stanley met ontgoocheling vernam. Hij verliet België de 8ste februari 1882 met bestemming Zanzibar [95].

Hoeveel manschappen zouden geronseld worden, staat niet met zekerheid vast. Strauch dacht eerst aan 150 ; begin april 1882 stelde de koning een minimum van 200 voorop [96].

De recrutering gebeurde in samenwerking met E. Cambier, *résident* van de A.I.A. in het sultanaat en verliep zonder problemen. De 12de april meldde Cambier dat 150 zwarten geronseld waren, dat er desgevallend nog 50 andere konden bekomen worden. Waarop Strauch telegrafisch liet weten dat deze kans mocht benuttigd worden. De 5de mei 1882 vertrokken 250 Zanzibarieten naar de Westkust via Kaapstad. Omstreeks 14-15 juli waren zij ter bestemming [97]. De gezondheidstoestand van verschillende zwarten was bepaald slecht. Blijkbaar houdt dit verband met de zeereis en wellicht met de voeding en met het logies aan boord. Het is niet de eerste maal dat we vaststellen dat de gezondheidstoestand van de Zanzibarieten van de reis overzee te lijden had. Over de uitgaven voor deze recrutering gedaan, zijn geen bijzonderheden gekend. Mogelijk hebben deze Zanzibarieten Valcke geholpen bij het transport van een stoomsloep, de *A.I.A.* (?) en bij zijn zending naar de inheemse chef Makoko aan de Stanley-Pool ; daarna schijnen een aantal onder hen aan luitenant Orban toevertrouwd te zijn [98].

Wanneer precies Valcke's contingent naar het sultanaat gerepatrieerd werd, is niet duidelijk [99].

De wervingen respectievelijk door Lindner, Roger en Valcke ondernomen, volgden elkaar op met een tussenpoos van zes tot zeven maanden. Het is evident dat zij het gevolg waren van de gestadige groei van de Kongo-onderneming via de Westkust. Immers in december 1881 werd te Ntamo (Kintamo) de grondslag van het station „Léopoldville" gelegd. De veiligheid van het blanke personeel, het transport van de Kongomonding naar de bevaarbare bovenstroom, de bewaking van de stations, de eerste tochten op de bovenstroom, de bouw van een aanlegplaats voor schepen stroomafwaarts van het door zeilschepen moeilijk te bereiken Vivi, dat alles vergde steeds meer hulpkrachten.

Op 15 maart 1882 deed de koning aan Strauch opmerken : „Je crois qu'il faut ... lui (Stanley) demander de nous indiquer combien de blancs il lui faut pour cela et combien de noirs" [100]. Misschien hield deze bemerking verband met een rapport uitgebracht door een Belgisch officier, P. J. Van den Bogaert, die niet optimistisch was over wat Stanley tot dan toe in Kongo verwezenlijkt had [101].

De 26ste maart 1882 kwam de vorst terug op de idee een zwarte strijdmacht voor Kongo te vormen, wellicht om desgevallend het hoofd te kunnen bieden

aan de steeds meer formele aanspraak van Portugal op de Kongomonding [102] : „Demandez-lui (Stanley)", schreef Leopold II aan Strauch, „s'il est préférable d'avoir des Zanzibarites, des Zoulous ou des hommes de quelques tribus de l'Intérieur" [103]. Dit is een belangwekkende uitspraak. Voor het eerst stelde de vorst formeel de kwestie van een werving buiten Zanzibar (tot dan toe het recruteringsgebied bij uitstek), hoewel moet opgemerkt worden dat toen reeds een aantal zwarten van de Westkust, nl. uit Cabinda of van de Krookust in Kongo dienst deden. Voor het eerst ook dacht hij aan een werving van inboorlingen uit Kongo zelf, iets wat zich pas in de jaren negentig van de vorige eeuw zal veralgemenen. Strauch raadde de werving van Zoeloes (uit Zuid-Afrika) af ; volgens hem durfden alleen de Zanzibarieten het aan zich met een Europeaan in het binnenland te wagen, en viel hun recrutering niet duurder uit dan deze van Zoeloes [104]. Had een agent van de A.I.A., dokter Van den Heuvel niet verklaard „dat men zoveel Zanzibarieten kon werven als men wilde" ?

Van zijn kant bleef Stanley op het sturen van nieuw personeel aandringen. De 14de april 1882 bespeelde hij opnieuw een gevoelige snaar : zou de Kongo-onderneming van de koning (een tweede maal) de vlag moeten strijken voor de Brazza, waarvan het bekend was dat hij naar Midden-Afrika zou terugkeren. En wat baatte het, ging Stanley verder, aan de inheemse bevolking ivoor aan te kopen en een ivoorvoorraad aan te leggen, indien er geen werkkrachten ter beschikking waren voor het transport ervan (te verstaan : naar de oceaankust) ; daarom moest men te Brussel ofwel de projecten beperken ofwel meer hulppersoneel in dienst nemen [105]. De 11de mei vroeg hij dat men hem 150 manschappen zou toesturen om het transport in Beneden- en Midden-Kongo te verzekeren [106].

Stanley zelf keerde, om gezondheidsredenen, (de 15de juli 1882) naar Europa terug, bracht in oktober van dat jaar bij Leopold II verslag uit over zijn aktiviteit en ook toen drong hij aan op het zenden van meer hulppersoneel [107].

Ondertussen noteerde de vorst : „Pensez toujours au meilleur moyen de recruter 400 Zanzibarites ..." en legde hij de nadruk op een daadwerkelijke bezetting zowel van het binnenland als van de Atlantische kust (Kongomonding) [108]. Principieel dus stond een nieuwe recrutering van hulppersoneel aan de Oostkust vast. Nog nooit, sedert het begin van zijn Afrikaanse onderneming, had Leopold II zo'n hoog cijfer vooropgezet.

Te Brussel aanvaardde Stanley naar Kongo terug te keren, steeds als bevelhebber, en het „Comité d'Étude" in te planten zowel in de Kongomonding als in het bekken van de Boven-Kongo. Het „Comité d'Étude" vertoont reeds een politiek aspect.

Wie zal zich met de recrutering te Zanzibar gelasten ? Heel even dacht men te Brussel aan J. Becker, de agent van de A.I.A., die zwarten van Karema naar

Zanzibar teruggebracht had ; Becker was toen echter met verlof naar Europa afgereisd [109]. De keuze viel dan op de *résident* van de A.I.A., Cambier. Deze zou 300 tot 400 manschappen ronselen, doch een formeel bevel daartoe zou te Brussel pas gegeven worden, wanneer het scheepstransport geregeld was en daarvoor zou W. Mackinnon zorgen ; deze stelde de *Chittagong* ter beschikking [110]. Alles scheen in kannen en kruiken. Op 8 november 1882 gaf Strauch aan Cambier telegrafisch order met de werving te beginnen [111]. De *résident*, overeenkomstig het gebruik, verwittigde een secretaris van de *seyyid* en de bevelhebber van het leger en vroeg aan het hoofd van de politie een afgevaardigde naar het recruteringslokaal te zenden. De ronselaar Mwinyi (ook Moenië) Pembe slaagde erin omstreeks de 17de november ongeveer 350 manschappen bijeen te brengen. En dezelfde dag had het incident plaats : Mwinyi werd, op bevel van sultan Bargash aangehouden, onder de beschuldiging „zwarten", die schulden hadden, „evenals slaven (zonder de toestemming van hun meester, wel te verstaan) te hebben ingelijfd" [112]. Men moet weten dat de huisslavernij in het sultanaat getolereerd werd en dat de ronseling van slaven, zonder de formele toestemming van hun meester, strafbaar was. Cambier, die als *résident* van de A.I.A. geen officieel (versta : consulair) statuut bezat, wendde zich tot de consul van België, J. Van der Elst. Deze laatste bevond zich zelf in een moeilijke positie tegenover de *seyyid*, sedert het afspringen van de onderhandelingen voor het sluiten van een handels- en vriendschapsverdrag tussen Zanzibar en België [113].

Hijzelf kon voor zijn landgenoot niets doen en deed daarom beroep op zijn Franse collega Ledoulx. Deze laatste verzocht Bargash om een audiëntie, en bekwam de vrijlating van Mwinye Pembe. Een nieuw incident deed zich de 21ste november voor. Twee van de door Cambier bijeengebrachte Zanzibarieten werden in de gevangenis geworpen. Ditmaal hielpen geen demarches meer : de sultan weigerde hen vrij te laten. Tijdens de volgende dagen werden nog andere manschappen van het contingent aangehouden. Cambier, die overtuigd was dat zijn woning bespied werd, riep, via consul Van der Elst, de hulp in van de Britse waarnemende consul-generaal Miles. Deze laatste verklaarde principieel bereid te zijn aan de Belg „protectie" te verlenen. Kort nadien gaf hij echter aan Cambier de raad de bijeengebrachte manschappen te ontslaan. Op 24 november 1882 ging de Belg op deze raad in en seinde het hele geval door aan Strauch. Een aantal Zanzibarieten, die het recruteringslokaal verlieten, werden door soldaten, die in de naburige straatjes post gevat hadden, gearresteerd [114]. Er leek geen twijfel te bestaan : de sultan had de recruteringspoging gedwarsboomd, onmogelijk gemaakt. Dit was de eerste maal dat zoiets gebeurde, sedert Leopold II in het sultanaat deed werven.

Voegen we hieraan toe dat de titelvoerende Britse consul-generaal, J. Kirk, die met verlof op zijn buitengoed „Wavertree" (Sevenoaks, Kent) verbleef, over het incident nauwkeurig ingelicht werd, o.m. door een telegram van Bargash zelf.

En dan, even onverwachts, kwam een ommekeer in de houding van de *seyyid*. Op 27 november liet hij Cambier toe 200 manschappen te ronselen, wat er op wijst dat het staatshoofd het aantal voor Kongo bestemde Zanzibarieten wenste te beperken. De werving zou binnen de omheining van de residentie van de sultan [115] plaatsvinden. Doch ditmaal had Cambier het niet zo gemakkelijk meer als de vorige maal, daar er zich ondertussen meerdere karavanen gevormd hadden. Bargash stak een helpende hand toe door een veertigtal gevangenen vrij te laten. Aldus kon Cambier 230 manschappen bijeen brengen. Hiervan deserteerden er 10 en 1 stierf ondertussen, zodat 219 Zanzibarieten aan boord van de *Chittagong* inscheepten. Het schip vaarde op 4 december 1882 uit Zanzibar af en legde de 27ste van dezelfde maand te Banana aan. Volgens Cambier waren deze hulpkrachten van „mindere kwaliteit". Een succes was zijn werving in het najaar 1882 bepaald niet [116].

Strauch verborg zijn ontgoocheling niet : „Cambier avait seulement pu enrôler deux cents Zanzibarites ... Le sultan n'a pas permis à M. Cambier d'emmener un plus grand nombre d'hommes", aldus zijn brief aan Mackinnon van 7 december 1882 [117].

Hier rijzen een paar vragen. Waarom heeft Bargash Cambier eerst gedwarsboomd en hem vervolgens toegelaten een beperkt aantal manschappen in dienst te nemen ? Hoe stond Leopold II tegenover het geval ?

J. Kirk, die graag zijn eigen persoon op de voorgrond plaatste, juister gezegd aan zijn functie van Brits consul-generaal een groot belang wilde geven, beweerde dat de eerste weigering van de *seyyid* moest toegeschreven worden aan het „ondoordacht optreden" van zijn plaatsvervanger Miles [118]. Het is bekend dat Kirk zijn landgenoot Miles niet kon luchten. Doch Kirk's verklaring kan niet als ernstig genomen worden en het is evident dat de ware reden elders moet gezocht worden, namelijk bij sultan Bargash zelf. In dat verband moet de aandacht gevestigd worden op een telegram, dat Bargash de 23ste november 1882 aan Kirk te Sevenoaks in Engeland liet geworden. Hierin beweerde de *seyyid* dat de „Belgen" poogden Zanzibarieten te werven zonder zijn toelating, dat hij een toelating tot ronselen geweigerd had (in feite had Cambier het hem wellicht niet uitdrukkelijk en formeel gevraagd), dat Cambier daarop de protectie van een vreemde consul ingeroepen had om toch te kunnen recruteren [119]. De sultan laat in dit telegram verstaan dat de „Belgen" hem de hand gedwongen hadden. Aan de Britse waarnemende consul-generaal Miles, die hem tijdens een audiëntie deed opmerken hoe eenzijdig de tegenover Cambier genomen maatregelen waren, zou hij hebben doen opmerken dat hij tot dan toe „bij zijn weten slechts een recruteringsvergunning had toegestaan, namelijk aan Stanley" [120]. Eigenaardig antwoord ! Stanley's recrutering voor de Westkust had drie jaren voordien plaatsgehad en sedertdien hadden zowel de A.I.A. als het „Comité d'Étude" daar verschillende contingenten in dienst genomen. Meer nog : de sultan verklaarde aan Miles dat hij aan de koning der

Belgen een telegram (van protest ?) zou zenden [121]. Leopold II ontving inderdaad een telegram uit het sultanaat : „Le Sultan de Zanzibar", meldde hij aan Strauch, „m'a télégraphié qu'il ne désirait pas que ses sujets aillent à la côte ouest" [122]. Het lijdt geen twijfel : de *seyyid* was niet welwillend, integendeel en dit was wel de eerste maal. Doch dan rijst de vraag : waarom liet hij toch een (weliswaar beperkte) wervingsvergunning toe. Als we Kirk moeten geloven, was deze vergunning aan zijn tussenkomst te danken. Hij had namelijk de sultan voorgesteld, in zijn antwoord vanuit Sevenoaks (?), als een blijk van vriendschap aan de koning een contingent toe te staan. Ingevolge een telegram dat Leopold II aan Bargash zond, gebeurde dit inderdaad : 200 manschappen mochten geronseld worden [123]. De 26ste dankte de koning de sultan voor de hem toegestane „gunst" [124].

Vermoedelijk is de koning verrast geweest door de houding van de *seyyid*. Hij gaf er zich rekenschap van dat iets in de houding van de sultan veranderd was. Zijn eerste reactie daarop was : voortaan van verdere recrutering te Zanzibar afzien (23 november 1882). In feite zal hij spoedig op de idee van de recrutering van Zanzibarieten terugkomen [125].

Doch het staatshoofd van Zanzibar scheen wel beslist voortaan de „uitwijking" van Zanzibarieten naar de Westkust zo niet te verbieden, dan toch te beperken. De 25ste november 1882 vaardigde hij een decreet uit, houdende verbod voor zijn onderdanen het land te verlaten zonder zijn formele toelating [126]. Volgens de Franse consul Ledoulx kon dit stelsel vergeleken worden met het paspoortsysteem, dat in Europa in voege was. Op het telegrafisch verzoek van Leopold II om Cambier toe te laten een voltallig contingent (d.w.z. 400 manschappen) te ronselen, antwoordde hij zelfs niet meer [127].

We zullen op de weigering van Bargash verder nog terugkomen doch stellen voor eerst het verdere verloop van dit contingent te volgen. Bij de aankomst van de manschappen te Banana de 27ste december 1882, was Stanley, die ondertussen zijn taak in Kongo hernomen had, erg teleurgesteld omdat hij slechts over 219 hulpkrachten (in de plaats van 400) kon beschikken [128]. Dit contingent zal in november 1885 gerepatrieerd worden, vermoedelijk onder de leiding van Arthur Hodister [129].

Terwijl Cambier's contingent op weg naar de Kongomonding was, dacht Leopold II hoe hij toch een bijkomend contingent Zanzibarieten kon bekomen. Hij liet zijn wens kennen aan een medewerker van het eerste uur, W. Mackinnon, de Britse reder wiens schepen de Indische Oceaan bevaarden en ondermeer te Zanzibar aanlegden. Op 6 januari 1883 suggereerde hij aan Strauch : „... je trouve que vous ferez bien d'étudier avec Mackinnon l'idée de chercher encore une centaine de Zanzibarites, si nous trouvons moyen de les amener au Congo ..." [130].

De reden waarom de koning bijkomende hulpkrachten wenste te bekomen, ligt voor de hand. Een nieuw organisme, de Association Internationale du

Congo (A.I.C.) had de plaats van het Comité d'Étude ingenomen ; het streefde een politiek doel na, namelijk de vorming van een staat in Midden-Afrika. Meer en meer zal de onderneming van de koning een weerklank krijgen op het diplomatieke vlak. Het bezit van de toegangsweg tussen de Atlantische kust en de bevaarbare bovenstroom stond op het spel : Frankrijk en Portugal toonden zich resolute mededingers. Meer dan ooit was de koning bekommerd om de bezetting van het door de A.I.C. geëxploreerde gebied, van de reeds opgerichte en van de nog te stichten stations. Daarom moesten de effectieven, zowel van het blank als van het zwart personeel verhoogd worden.

In deze optiek komt in 1883 het zogenaamde Tanaplan voor de dag. Waarover gaat het ? Volgens een nota van Strauch van 3 juli 1883 [131], om de oprichting van een „recruteringspost" aan de monding van de Tanarivier, die ongeveer de noordelijke grens van het sultanaat Zanzibar vormde ; de Duitser O. Lindner zou met deze taak gelast worden ; men hoopte een groot aantal Zanzibarieten in dienst te nemen, zonder door de sultan gehinderd te worden, zonder hem enige toelating te moeten vragen. In juli en augustus komt de koning, die dit plan grondig met Strauch besproken had, op de kwestie nog driemaal terug ; we vernemen hierbij dat een gelijkaardige post op de Afrikaanse Westkust beoogd werd (hoewel op een niet nader bepaalde plaats) [132]. In feite bleef het bij een plan, een van de vele trouwens, die uit het vindingrijke brein van Leopold II ontsproten waren. Hier stelt zich echter de vraag : tot wie zouden de agenten van de koning zich desgevallend aan de Tanamonding gewend hebben ? Vermoedelijk tot de gebroeders Klemens en Gustav Denhardt, die te Vitoe, aan de monding van de Tana en in de omgeving, sedert een vijftal jaren een grondconcessie bekomen hadden en daar tevens aan wetenschappelijk onderzoek deden ; hun aktiviteit ontmoette deze van Duitse handelsfirma's, die vanuit de eilanden Zanzibar en Lamoe werkzaam waren. De Duitse aanwezigheid op de Oostkust was reëel doch vertoonde toen nog geen officieel karakter [133] ; het ging hier om privé-initiatieven. Men kan dan ook het plan van Leopold II raden. De Duitser Lindner zou met zijn landgenoten op de Oostkust contact opnemen, zich desgevallend als een Duitse handelsagent doen doorgaan, een Duits schip charteren en aldus hulppersoneel naar de Kongomonding brengen, zonder dat de onderneming van Leopold II hierbij ter sprake kwam.

De vorst wilde de recrutering van Zanzibarieten veilig stellen tegenover een beslissing van de *seyyid* en tevens meer efficiënt te werk gaan door te beschikken over een „recruteringsbasis" en op de Oostkust en op de Westkust van Afrika.

Heeft men te Brussel inderdaad contact opgenomen met Duitse handelsfirma's ? Hebben deze niet willen meewerken ? Was het plan te gewaagd ? Een feit is dat de koning er na augustus 1883 niet meer op teruggekomen is. Leopold II zal te Zanzibar een nieuwe poging ondernemen. Weliswaar had de A.I.C. zich laten inlichten over een mogelijke werving van Chinese koelies, via Hong-Kong, of van oud-soldaten van het Brits-Indische leger. Doch de Britse autoriteiten

waren noch voor het ene noch voor het andere te vinden. Er bleef voorlopig maar één uitweg : zich opnieuw tot de *seyyid* wenden.

Wellicht om deze gunstig te stemmen, bood Leopold II, via Cambier, aan Bargash een kunstig bewerkte spiegel aan [134]. Lindner werd voor een ronseling naar het sultanaat gezonden. Over de zending van de Duitser bestaan twee versies : deze van de inmiddels te Zanzibar teruggekeerde Britse consul-generaal Kirk en deze van de Belgische consul Van der Elst [135]. Lindner verzocht de *seyyid* om een toelating tot recruteren ; deze laatste weigerde en beweerde er een algemene gedragslijn van te maken zijn onderdanen niet meer te laten uitwijken [136]. Daarop had Lindner een gesprek met Kirk (beiden konden elkaar niet luchten) ; hij schijnt niet om de bemiddeling van de consul gevraagd te hebben ; aan de Brit zou hij verklaard hebben dat hij in elk geval hulppersoneel zou werven en zinspeelde op een ronseling, niet te Zanzibar zelf, doch op de Oostkust, buiten het weten van de sultan. Misschien was dit eenvoudig bluff vanwege de Duitser, die op 26 oktober 1883 een telegram naar Brussel zond met het verzoek een beroep te mogen doen op de consul van België (of van een ander land). Strauch antwoordde ontkennend en stelde een poging op de Comorenarchipel voor. Lindner, die een lange ervaring van Zwart Afrika had en sluw was, wilde weten waarom precies de sultan geweigerd had de werving toe te laten [137]. Hij bood toen aan iemand uit de entourage van de *seyyid* een som geld aan en vernam aldus dat Bargash misschien wel een ronseling zou toestaan doch dat hij aarzelde dit te doen „uit vrees voor John Kirk". Vermoedelijk in samenwerking met ambtenaren (hovelingen ?), stelde de doortrapte Lindner een enscenering op. Aan Strauch stelde hij voor dat Leopold II persoonlijk een verzoek aan Bargash zou richten. Van zijn kant verzocht de sultan Kirk een „inspectiereis" op de Oostkust, namelijk in de streek van Mombasa te ondernemen. Het telegram uit Brussel kwam toe en de sultan ging op 's konings verzoek in. Toen Kirk van zijn reis te Zanzibar terug was, meldde de *seyyid* hem dat hij zo een „hoog verzoek" niet had kunnen weigeren. Lindner begon te ronselen, hoopte minstens 250 manschappen bijeen te brengen doch in feite verliep de werving maar moeilijk. Geruchten over slechte behandeling van Zanzibarieten in Kongo deden de ronde ; Lindner veronderstelde dat Kirk daar niet vreemd aan was. De 6de december scheepten 207 Zanzibarieten in ; pas de 19de februari 1884 kwamen zij in de Kongomonding aan [138]. Lindner had met zijn lange ervaring zijn slag thuis gehaald in het „oosters milieu van intrigues" dat Zanzibar was. Men kan zich afvragen wie daar het fijnste spel speelde : de sluwe Duitser of de mysterieuse Bargash, die wellicht Leopold II wilde danken voor de toezending van de bewerkte spiegel. Kirk had begrepen dat men hem te slim geweest was : hij stak zijn kritiek op Lindner en op de emigratie van Zanzibarieten niet onder stoelen of banken [139]. Men zou er wellicht kunnen uit afleiden dat de Britse consul-generaal reeds voordien geïntrigeerd had tegen de werving van Zanzibarieten voor de Kongo-onderneming.

Een deel van dit contingent werd vermoedelijk ingezet voor een exploratie in het Niadi-Kwilugebied [140].

In feite was dit het voorlaatste contingent Zanzibarieten, dat naar de Westkust vertrok doch dat wist Leopold II toen nog niet. Tot dan toe had hij er een kleine duizend manschappen bekomen, doch er dient daarbij attent op gemaakt dat soms benaderende cijfers in de bronnen voorkomen. De vraag naar steeds grotere contingenten stond evenredig in verhouding met de omvang en de vooruitgang van Stanley's Kongo-expeditie, nadat de koning zijn onderneming via het Tanganyikameer had opgegeven. De bezetting van Midden- en weldra van Boven-Kongo, de verkenning van nieuwe gebieden, de bewaking van de stations, de mededinging van de Brazza en de vijandig dreigende houding van Portugal, hebben Leopold II er toe gebracht steeds meer Zanzibarieten in dienst te nemen.

De ronseling in het sultanaat gebeurde zonder noemenswaardige moeilijkheden, tot dat Cambier in november 1882 en Lindner in december 1883 hun poging in het sultanaat gedwarsboomd zagen.

Tot dan toe hadden de Zanzibarieten Stanley's voornaamste hulpkrachten uitgemaakt.

Werden tijdens de volgende jaren nog recruteringspogingen in Zanzibar ondernomen en hoe verliepen deze ?

Men mag met min of meer zekerheid beweren dat Bargash gevoelig geweest was aan 's konings geschenk, namelijk de spiegel. Leopold II was zich daar blijkbaar bewust van en zo groeide bij hem in 1884 de idee aan de sultan een „bijzonder kostbaar geschenk" aan te bieden. Bij de zaak waren drie Britten betrokken, namelijk de (waarnemende) Britse consul-generaal Frederick Holmwood, de reder W. Mackinnon en de arabist George Percy Badger, evenals de Brits-Indische zakenman Peera Dewjee. Het betreft het volgende. De toenmalige secretaris van koning Leopold II, graaf Paul de Borchgrave d'Altena had de idee vooropgezet aan Bargash enkele geweren aan te bieden. Om te weten of zulk een geschenk zou behagen, wendde men zich te Brussel tot Mackinnon. Deze vroeg op zijn beurt om advies aan de arabist Badger. Deze laatste schreef naar Peera Dewjee, zakenman in het sultanaat en adviseur van de *seyyid*. De adviseur deed dan volgende suggestie : geen geweren, liever een „stoomtuig" met een zestal aanhangwagens voor reizigers, wat de sultan en zijn gevolg zou toelaten zich vlug van zijn paleis in de stad naar een buitenverblijf te verplaatsen [141]. Steunend op deze eerder vage beschrijving dacht men te Brussel aan een „stoomtractor" (locomotief?). Leopold II was bereid deze hoge uitgave op zich te nemen, indien de sultan werkelijk blijk van welwillendheid gaf, d.w.z., indien de *seyyid* toeliet een contingent van ongeveer 1200 manschappen te ronselen en dit desgevallend liet aanvullen, met andere woorden, dit aantal ongeveer op hetzelfde peil te behouden. Van uit 's konings kabinet vertrok een telegram aan Mackinnon met het verzoek na te gaan of Badger deze zaak met

Peera Dewjee kon regelen [142]. Mackinnon vond dit telegram de 23ste augustus 1884 te Strathpeffer (Rosshire) en antwoordde : dat volgens hem het best zou zijn dat Badger zelf naar Zanzibar reisde en dat hij deze suggestie met hem (te Londen) zou bespreken [143]. De reder was een nuchter en praktisch aangelegd man en stelde zich de vraag of het „traction engine" met aanhangwagens, waarover Dewjee het had, wellicht niet zeer comfortabel zou zijn, wanneer het over de slechte wegen van Zanzibar reed. Inderdaad niets wees er op dat de adviseur van de *seyyid* aan een vervoermiddel op rails dacht ; er bestonden immers geen spoorwegen in het sultanaat. Ware het niet beter, schreef hij de 6de augustus aan P. de Borchgrave, een kleine locomotief met een drietal aanhangwagens aan te bieden, voor dewelke de sultan dan op eigen kosten een smalspoor kon doen aanleggen. Met andere woorden, Mackinnon scheen aan een soort stoomtram te denken [144]. Badger meldde ondertussen dat hij een brief aan Dewjee gericht had ; hij voegde er aan toe dat het volgens hem niet zeker was door een „kostbaar geschenk" de *seyyid* er toe te brengen een zo belangrijke ronseling toe te staan ; hij zou er best zelf met de sultan over spreken. Te Brussel vond men dat Badgers schrijven in nogal vage bewoordingen uitgedrukt was. Evenwel stemde de A.I.C. met het plan van Badgers reis naar Zanzibar in [145]. Mackinnon zou van zijn kant pogen te vernemen of het Bargash, die eigenaar van een zestal zeeschepen was, genoegen zou doen zelf het transport van het eventueel te ronselen contingent te verzekeren [146]. In feite waren dit allemaal slechts suggesties, veronderstellingen, ideën, die vooropgezet werden. Doch niemand in Europa wist wat Bargash zelf over de zaak dacht (in de veronderstelling dat Dewjee hem daarover zou gepolst hebben, wat niet zeker uit de bronnen blijkt). Tijdens de eerste week van september ontving Badger (te Weymouth) een brief van de sultan ; de arabist bestempelde dit schrijven als „bijzonder vriendelijk" doch een wenk om naar Zanzibar te komen, las hij er niet in. Had Dewjee het hele geval wel duidelijk begrepen ? Had hij het aan de sultan precies uitgelegd ? Dat waren de vragen, die Badger zich nu stelde. Hij schreef een nieuwe brief aan Dewjee met het verzoek aan de *seyyid* precies te zeggen, waarover het ging, en het woord *come* over te seinen, indien Bargash bereid was de arabist te ontvangen [147]. Mackinnon besloot op 5 november uit zijn Schots buitenverblijf naar Londen af te reizen om daar Badger te ontmoeten [148].

Hij vroeg zich tevens af of men geen beroep op de bemiddeling van Kirk zou doen om tot een oplossing te komen. Dit was ook het advies van P. de Borchgrave te Brussel. Deze laatste suggereerde dat Mackinnon met het Foreign Office contact zou opnemen om te bekomen dat de consul-generaal te Zanzibar een wenk zou krijgen om een helpende hand in de zaak toe te steken ; als argument kon o.m. gezegd worden dat de ronseling van een nieuw contingent Zanzibarieten aan de A.I.C. meer kans zou bieden om de pogingen van de Brazza (die de steun van de Franse regering had) schaakmat te zetten [149].

De eisen of aanspraken van de regering te Parijs dreigden inderdaad het gebied van de A.I.C. van de Atlantische oceaankust te isoleren, wat heel de onderneming in gevaar kon brengen. Doch de geplande demarche bij het Foreign Office schijnt ofwel niet gebeurd te zijn ofwel zonder gevolg te zijn gebleven. Einde november bekwam Badger bericht uit Zanzibar : de *seyyid* wilde geen Zanzibarieten meer laten uitwijken naar de Westkust ; wel zou hij toelaten dat in het Oost-Afrikaanse binnenland nl. in de Oenianiëmbe inlanders gerecruteerd werden [150]. Eigenaardig antwoord : enerzijds een weigering, anderzijds een aanbod. Via Mackinnon wenste men Stanley's advies daarover te kennen : welke waarde had een dienstcontract met inboorlingen, die in feite aan het gezag van de sultan ontsnapten (alleen maar aan hun gewoonterechtelijke chefs, onderdanig waren) ; anders gezegd, welke waarborg had de A.I.C. ten overstaan van deze zwarten ? Zouden zij niet onwillig of onbekwaam zijn of deserteren ? We kennen Stanley's advies daarover niet.

Aldus liep het plan van een „kostbaar geschenk" aan Bargash op niets uit. Indien we er uitvoerig over uitgeweid hebben, is het om aan te tonen welk groot belang Leopold II nog steeds aan de recrutering van Zanzibarieten hechtte. De koning bleef aan Zanzibar denken. Hij sprak erover met Stanley, die als expeditieleider definitief uit Kongo teruggekeerd was en die, begin augustus 1884, bij de koning verslag uitbracht. Op verzoek van de vorst stelde de explorator een niet-gedateerde nota op (van omstreeks 7-10 augustus) ; hierin geeft hij een overzicht van verschillende gebieden in Afrika, Azië, zelfs in Amerika, die voor een ronseling van hulpkrachten in aanmerking konden komen ; hij legde echter de nadruk op Zanzibar ; en indien men in de stad zelf niet meer kon werven, dan zou dit alleszins moeten gebeuren op de Oostkust, namelijk rondom Vitoe, evenals op de Comoreneilanden [151].

De 24ste september 1884 liet de koning aan Mackinnon weten dat een werving van Zanzibarieten meer dan ooit noodzakelijk was [152]. Eens te meer deed hij een beroep op de medewerking van de Britse reder ; ook Kirk zou, indien mogelijk, bij de zaak betrokken worden en daartoe werden stappen gedaan via lord H. C. Vivian, Brits gevolmachtigd minister te Brussel [153].

De 10de oktober 1884 liet Strauch aan Lindner, die zich te Zanzibar klaar hield, weten „dat een telegrafisch bevel tot recruteren" hem kortelings kon bereiken, dat enkel „des hommes robustes et bien portants" mochten in dienst genomen worden (het laatste, door Lindner geronselde contingent zou talrijke werkonbekwame zwarten geteld hebben), dat hetzij te Zanzibar, hetzij op de Oostkust, hetzij op de Comoren mocht gerecruteerd worden [154]. Ingevolge een wenk van het Foreign Office aan Kirk en dank zij diens tussenkomst bij de *seyyid* mochten 200 Zanzibarieten door de A.I.C. in dienst genomen worden [155]. Omstreeks de 16de mei 1885 bracht Vivian de koning op de hoogte [156]. De koning drong bij Strauch aan dat de manschappen in Kongo zouden aankomen, ten laatste op het ogenblik dat een te repatriëren contingent

uit Banana naar het sultanaat afreisde ; tevens herinnerde hij eraan dat Lindner tijdig moest verwittigd worden [157]. De 15de mei verzocht hij Strauch instructies te geven om met de ronseling te beginnen [158]. Doch instructies aan wie ? Cambier was de 14de april uit Zanzibar afgereisd, Lindner was op weg naar Europa en dokter Van den Heuvel, die een contingent naar het sultanaat teruggebracht had, was eveneens naar huis toe. Wie kon zich dan met de werving gelasten ? Nogmaals werd de hulp van Mackinnon ingeroepen : de Britse reder, een self-made man van eenvoudige afkomst moet zeer gevoelig geweest zijn aan het feit dat een koning om zijn goede diensten verzocht ; steeds bereidwillig en meestal onbaatzuchtig zal hij zijn efficiënte medewerking verlenen. Hij wendde zich tot de firma Smith, Mackenzie (E. N. Mackenzie) & Co, juister gezegd tot haar directeur George Mackenzie. Deze was bereid de zaak op zich te nemen. Hij kon slechts 167 manschappen bijeenbrengen ; en dan nog stak de *seyyid* (indien we Kirk mogen geloven) een helpende hand toe door gevangenen vrij te laten. De 23ste mei 1885 sloot de firma Smith, Mackenzie & Co, namens de A.I.C. het dienstcontract met de 167 Zanzibarieten.

Consul-generaal Kirk was van dit contract op de hoogte. Voor het transport overzee zorgde een andere Britse reder Donald Currie [159].

Na het verstrijken van de diensttijd keerde dit contingent (uiteenlopende cijfers van 132 tot 141 manschappen worden aangegeven) naar Zanzibar terug aan boord van het Belgisch schip *Lys*, samen met een groep Kaffers uit Zuid-Afrika. De reis duurde van 1 tot 27 mei 1888 ; luitenant Th. V. Nilis had er de leiding van [160].

Na de door Mackenzie ondernomen ronseling kwam er een stilstand in de recrutering van Zanzibarieten voor het gebied, dat in 1885 tot de Vrijstaat Kongo uitgeroepen werd. Leopold II was er zich bewust van dat de kans op het bekomen van manschappen in het sultanaat sterk gedaald was. Er moest dus elders gezocht worden en vandaar de pogingen, in 1886 en 1887 ondernomen om Haoessa's (in de Golf van Guinee), Kaffers (in Zuid-Afrika), Brits-Indiërs of Chinezen te werven. Maar tot in 1888 zal hij Zanzibar niet uit het oog verliezen.

Vermelden we in dat verband een nogal uitvoerig rapport van de Belgische consul-generaal te Zanzibar (sedert 21 maart 1887) Lucien de Cazenave [161]. Het dateert van kort na zijn in functie treden, namelijk van 8 mei 1887 en is gericht aan de minister van Buitenlandse Zaken te Brussel [162]. Hierin stelde hij de kwestie van de handhaving of sluiting van dit consulaat. Zijn conclusie was de volgende. Dat de post moest behouden blijven niet omwille van eventuele Belgische belangen in het sultanaat (want die waren er omzeggens niet) doch omwille van de Vrijstaat Kongo. De consul-generaal had het ondermeer over Bargash ; hij gaf toe dat er „vroeger" wrijvingen met de A.I.C geweest waren ; doch hij was overtuigd dat de *seyyid* sedertdien zijn houding

gewijzigd had ; een bewijs daarvan, aldus de Cazenave, lag in het feit dat de sultan een van zijn machtige onderdanen, Tippo-Tip [163] de toelating verleend had hulp te verlenen aan Stanley, nu bevelhebber van de *Emin Relief Expedition*, die via de Kongostaat, tot in zuidelijk Soedan zou doordringen [164]. Men mag redelijkerwijze aannemen dat Leopold II kennis van dit rapport kreeg. Nog te vermelden is het feit dat de koning de 30ste juli 1887 te Oostende een gesprek had met een niet-nader geïdentificeerde Rus, lijfarts van Bargash, een avonturier doch een verstandig man, aldus de vorst, en die beloofd had, bij zijn terugkeer te Zanzibar, uit te zien naar de mogelijkheid een driehonderdtal zwarten voor Kongo te ronselen [165]. Of deze demarche inderdaad gebeurde, is niet bekend ; het gevolg ervan blijft alleszins in het duister.

Pas begin april 1888 werd te Brussel beslist opnieuw een poging te Zanzibar te ondernemen. Doch dit valt buiten het raam van deze bijdrage. Terloops kan vermeld worden dat de meeste Zanzibarieten, die in Kongo (en te Mpala en Karema) dienst deden, niet nader gekend zijn. Dank zij de studies van Prof. Dr. Fr. Bontinck zijn echter interessante gegevens voorhanden betreffende Robert Feruzi, Uledi Pangani, Mwinyi Khamis en Uledi *the coxswain* (de roerganger). Feruzi en Pangani waren in hun jeugdjaren als slaven naar Zanzibar vervoerd ; de eerste kwam uit de streek van het Nyasa-(Malawi)meer, de tweede uit het gebied van de monding van de Pangani (op de Oostkust tegenover het eiland Pemba). Van de derde is de herkomst niet gekend ; misschien was hij een vrij man. Allen hadden Stanley vergezeld tijdens zijn expeditie doorheen het Afrikaanse continent (1874-1877). Feruzi was tot kristen gedoopt en sprak Engels. Hun taal was het swahili [166].

* * *

Uit de voorgaande pagina's is gebleken dat Leopold II in Zanzibar essentieel met twee machtssferen te doen had. Deze van het staatshoofd, Bargash, en deze van de Britse consul-generaal. We stellen voor beide machtssferen wat nader te onderzoeken.

Bargash was een energieke persoonlijkheid (tenminste tot drie jaren vóór zijn dood, in 1888), begaafd met politiek doorzicht, tevens bewust van het gevaar dat zekere Europese grootmogendheden voor zijn land konden betekenen. België was geen grote mogendheid en bij de aanvang stond de *seyyid* welwillend tegenover Leopold II. Zijn houding zal later evolueren tot erge spanning. Bargash was op de hoogte van de bedoelingen en plannen uitgesproken tijdens de Aardrijkskundige Conferentie van Brussel (1876) en stond er, volgens Kirk althans, positief tegenover. Hij stond evenmin onverschillig tegenover de belangengroep Mackinnon, die poogde in Oost-Afrika een concessie te bekomen. Zijn houding was zeker niet belangloos. Deze verstandige Arabier, die Engeland bezocht had en er de vooruitgang van de Westerse techniek had kunnen vaststellen, kan interesse gehad hebben voor initiatieven, die met een

menslievend of wetenschappelijk of nog commercieel doel in Oost-Afrika wilden actief zijn. Noch Leopold II, noch Mackinnon streefden in het begin een politiek doel na, tenminste niet op een manifeste wijze. Vanaf het einde van 1878 tot in het najaar 1882 geschiedde de werving van hulppersoneel in Zanzibar in opdracht van Leopold II zonder moeilijkheden vanwege de *seyyid*. Des te brutaler kwam de reactie van Bargash in november 1882 ... Wat was er aan de hand ?

Volgens een depeche van Miles aan het Foreign Office van 17 december 1882 voelde Bargash zich ongerust en tevens beledigd [167]. Aan de Belgische consul Van der Elst vertrouwde Miles enkele dagen later toe „que le Said (*seyyid*) commençait à concevoir des craintes par rapport aux travaux entrepris sur le Congo, qui pourraient, en y amenant le commerce, enlever à Zanzibar le débouché de l'ivoire" [168]. Later zal Kirk een ongeveer gelijkaardige verklaring afleggen : „Il (Kirk) me dit que jamais on n'obtiendrait un homme de Said Bargach, car celui-ci était persuadé que l'œuvre du Congo allait diminuer l'importance commerciale de ses possessions ..." [169]. Wat kan men concluderen uit de mededelingen van beide Britse personaliteiten aan een Belgisch consul, die, officieel, niets te maken had met de Afrikaanse onderneming van Leopold II ? Waarom was Bargash ongerust ? Welke reden had hij om te vermoeden dat de trafiek tussen Midden-Afrika en de Oostkust, die praktisch een monopolie van de Zanzibar-Arabieren was, gevaar liep ? En welk gevaar ? Van afgeleid te worden naar andere gebieden dan het sultanaat ?

Miles had het in zijn verklaring meer bepaald over ivoor. En hier rijst dan de vraag : betoonden de A.I.A. en het „Comité d'Étude du Haut-Congo" die respectievelijk vanuit de Oostkust en vanuit de Westkust opereerden, enige belangstelling voor dit waardevolle product ? Deze vraag mag, wat het „Comité d'Étude" betreft, bevestigend beantwoord worden. Stanley en andere blanke agenten kregen uit Brussel instructies om ivoor aan te kopen vanaf februari 1880 en zij zullen deze richtlijnen ook uitvoeren. Omstreeks september 1881 zien we Becker in dat verband een belangrijk onderhoud hebben met Tippo-Tip. Einde augustus 1882 had een andere Europeaan, Storms, op zijn beurt een gesprek met de Arabier te Tabora (of omstreken ?). In beide gesprekken werd o.m. over de ivoorhandel gehandeld [170]. Storms wou zelfs tot een initiatief overgaan. Hij stelde namelijk voor met de Arabier een jacht op ivoor te organiseren en deze laatste antwoordde niet helemaal negatief. Men kan vermoeden dat hij er vooraf met het staatshoofd, sultan Bargash wilde over spreken. Via Cambier, *résident* van de „Association" te Zanzibar, werd een door Storms over deze ontmoeting opgesteld rapport naar Brussel gezonden [171].

Indien dit voorstel zich een dag had kunnen verwezenlijken, zou dit belangrijke gevolgen kunnen gehad hebben. De ivoorvoorraad, buitgemaakt door een der machtigste Arabische trafikanten, liep kans niet meer op de markt te Zanzibar terecht te komen doch afgeleid te worden naar de Westkust en daar

verhandeld. Voor de schatkist van het sultanaat en voor het persoonlijke fortuin van de *seyyid* (er was praktisch geen onderscheid tussen beiden) kon zoiets een aanzienlijk verlies betekenen. Leopold II moet aangevoeld hebben dat zo een „overeenkomst" van aard was om Bargash te ontstemmen. Strauch's antwoord aan Storms was dan ook in voorzichtige bewoordingen opgesteld : „... Soyez surtout réservé au sujet des projets de l'Association Internationale Africaine et du Comité d'Étude. Il y a des gens qui peuvent en prendre ombrage" [172]. Een „overeenkomst" van die aard heeft zich nooit gerealiseerd. Doch het gerucht liep rond en liep vermoedelijk Tippo-Tip vooruit, toen deze na een lange en trage tocht met zijn karavaan eindelijk de Oostkust bereikte. Het maakte te Zanzibar een slechte indruk. Dat kan verklaren waarom Mwinyie Pembe de 19de november 1882 plots in de gevangenis geworpen werd, hoewel Tippo-Tip, komende van de Oostkust, pas de 22ste november te Zanzibar aan wal ging [173]. Men kan in deze contekst beter de plotse reactie van Bargash begrijpen : de aanhouding van Pembe, het „protesttelegram" aan Kirk, het telegram aan Leopold II, de verklaring van Miles.

Dat Bargash enkele dagen later meer welwillendheid betoonde, zou aan Kirk's tussenkomst kunnen te danken zijn. Zijn vrees voor de Afrika-onderneming van Leopold II bleef ongewijzigd.

Te Zanzibar zelf had Tippo-Tip een ander gesprek met een „Belg", een „vriend", die hem voorstelde gezamelijk een expeditie te ondernemen naar Maniema (Oostelijk Kongo). Er bestaat twijfel over de identiteit van de Belg. Was het Cambier of was het Becker ? Daarna werd Tippo-Tip door Bargash in audiëntie ontvangen. De sultan drong er op aan dat de Arabier naar Maniema zou terugkeren en besloot zelfs de ronseling van dragers voor hem te reserveren [174].

In het najaar 1883 schijnt Bargash tot betere gevoelens jegens Leopold II gekomen te zijn en mogelijk is de tussenkomst van Greffulhe daar niet vreemd aan. In het voorjaar 1883 had de *seyyid* een contingent arbeidskrachten toegestaan voor de stations van de A.I.A. aan het Tanganyikameer, doch niet voor de Westkust. In het najaar bood Cambier namens Leopold II een spiegel als geschenk aan de sultan aan. Vermoedelijk betoondde de *seyyid* zijn erkentelijkheid, door kort nadien een ronseling toe te staan. In datzelfde jaar bereikte de Afrika-onderneming van Leopold II de Stanley-Falls (Kisangani) en stichtte er een station. De Arabieren, die naar het Westen toe vooruitdrongen, waren er toen reeds gevestigd (men mag wel van een wedloop spreken). Bargash werd er ongetwijfeld van op de hoogte gesteld, zij het dan met een zekere vertraging.

Dat Lindner toch een contingent bekwam, zou men nog om een andere reden kunnen verklaren. De *seyyid* hoopte, via Greffulhe, het slaan in België van Zanzibaritische munt (die de gangbare Brits-Indische *rupee* zou vervangen) te bekomen. Door de Duitser te laten recruteren, wilde hij aan Leopold II een dienst bewijzen, met de hoop een andere dienst in ruil te bekomen [175].

Eens de toelating voor de munt bekomen, hernam Bargash zijn weigerachtige houding. Ten overstaan van 's konings bedoeling in 1884 een „kostbaar geschenk" aan te bieden in ruil voor een vergunning tot werving van een groot contingent, reageerde de *seyyid* pas laat en dan nog met een afleidingsvoorstel : Waniamwezis werven in Oenianiëmbe, dit wil zeggen, in een gebied dat in feite aan het gezag van de sultan ontsnapte. Het was een waardeloos voorstel, dat men te Brussel niet kon aanvaarden. Daar had men begrepen. „Le Zultan (*sic*) de Zanzibar ne veut pas nous laisser recruter à Zanzibar même", noteerde P. de Borchgrave d'Altena op 27 november 1884 [176]. Het was eveneens de mening van Leopold II zelf, toen hij schreef : "Il ne faut pas compter sur Zanzibar" [177]. Tot daar wat sultan Bargash betreft.

De andere machtssfeer, met dewelke Leopold II bij de recrutering van Zanzibarieten af te rekenen had, was de Britse, d.w.z. de consul-generaal in het sultanaat en het Foreign Office te Londen. De koning kende de sterke Britse invloed op de Oostkust, in het bijzonder de invloedrijke positie van Kirk. Vermoedelijk in maart 1879 had hij de Britse personaliteiten en o.m. lord Salisbury, staatssecretaris voor het India Office (dat eveneens het sultanaat in zijn bevoegdheid had) doen inlichten over de activiteiten die door de A.I.A. via de Oostkust gepland waren. De Belgische regering gaf – en ook hieraan zal de koning niet vreemd geweest zijn – aan haar consul te Zanzibar richtlijnen om, in geval er zich terzake werving moeilijkheden voordeden, beroep te doen op de „goede diensten" van zijn Britse collega.

In feite had Kirk met de eerste wervingen niets te maken. De agenten van de „Association", althans deze van de eerste expedities, konden op de welwillende houding van Bargash rekenen. Stanley, die in 1879 te Zanzibar hulppersoneel voor de Westkust ronselde, wenste met Kirk niets te maken te hebben en wendde zich tot de Amerikaanse consul (Stanley bezat nog niet de Amerikaanse nationaliteit). Toen de Olifantenexpeditie georganiseerd werd, namen de koning en Strauch het initiatief Mackinnon te verzoeken Carter bij Kirk aan te bevelen [178]. Mackinnon voldeed aan dit verzoek en de consul-generaal verstrekte het hoofd van de expeditie goede raad. Toen Lindner zijn eerste contingent Zanzibarieten ronselde voor de Westkust, gedroeg hij zich net als Stanley : hij negeerde Kirk. Deze laatste was er door ontstemd. In zijn depeche aan het Foreign Office overdreef hij het aantal gerecruteerde manschappen en maakte de bedenking dat Lindner, naar het voorbeeld van Stanley, de ware opzet van zijn zending geheim wilde houden en daarom allerlei dwaze geruchten rondstrooide [179]. Vermelden we volledigheidshalve dat Kirk (samen met Mackinnon), op 30 januari 1882 door Leopold II te Brussel in audiëntie ontvangen werd. Bij de „ongeoorloofde werving" door Cambier in november 1882 werd Kirk wel betrokken ; hij vertoefde toen met verlof in Engeland. Het persoonlijk telegram, dat hij aan Bargash zond, bracht deze laatste tot een zekere toegeeflijkheid. Vanzelfsprekend was het voor de consul-generaal een

gelegenheid om zijn invloedrijke positie bij de *seyyid* te onderlijnen. Zijn gesprek met T. V. Lister, vast onderstaatssecretaris voor Buitenlandse Zaken, verdient een bijzondere aandacht. Want toen legde hij waarschijnlijk zijn ware mening bloot. Hij beweerde dat een werving van Zanzibarieten (op grote schaal) voor de Westkust van aard was om de arbeidsmarkt van het sultanaat te verzwakken ; (hij kon immers veronderstellen dat de Kongo-onderneming steeds meer en meer Zanzibarieten zou nodig hebben). Bovendien waren, volgens hem, behalve Stanley's contingent van 1879, alle andere groepen geronseld geworden zonder de formele toelating van de autoriteiten, met andere woorden, het ging hier om een illegale uitwijking van arbeidskrachten [180]. Kirk sprak aldus een waar rekwisitorium tegen de „Belgen" uit. In zijn telegram aan Bargash deed hij trouwens de suggestie alle uitwijking van Zanzibarieten voortaan aan een officiële toelating te onderwerpen ; of, zoals consul Ledoulx het uitdrukte, een soort paspoortsysteem in te voeren.

In het najaar 1883 zal Kirk aan de Belgische consul Van der Elst verklaren dat Leopold II hem in een „moeilijke positie" plaatste en hij liet verstaan dat hij bij initiatieven te Brussel genomen inzake recrutering, niet meer wilde betrokken worden [181].

Kirk was inderdaad bekommerd om de uitwijking van Zanzibarieten en in dat verband moet vermeld worden dat Leopold II daar niet de enige vragende partij was. Vooral de Duitsers doch ook Britten recruteerden er. De economie van het sultanaat, die arbeidskrachten nodig had, kon er inderdaad onder lijden, wanneer de uitwijking grote afmetingen aannam. De arbeidsmarkt zou volgens hem verarmen. Het aantal *free labourers*, dat zich op de arbeidsmarkt aanbood, daalde inderdaad en, gezien dat tekort, zouden de rijke Arabieren zich er toe laten verleiden hun slaven op diezelfde markt te brengen, juister gezegd te verhuren aan karavaanondernemers of expeditieaanvoerders. Welnu in de voor Kongo bestemde contingenten kwamen inderdaad slaven voor. Zij werden als „vrije" mannen geronseld ; en het dienstcontract, dat met hen gesloten werd, was inderdaad in die zin opgevat. In feite keerden zij, na het verstrijken van hun diensttermijn, naar hun meester terug ; hun meester, die het grootste deel van het voorschot op de wedde, en van de op het einde uitbetaalde wedde opstreek. Voor de Britse consul-generaal, wiens land zich opwierp als de kampioen van de strijd tegen de slavenhandel (zij het dan de slavenhandel overzee) was de uitwijking of „verhuring" van slaven, een aspect van die actie. Zijn positie tegenover Leopold II werd inderdaad moeilijk. De vorst wist, vanaf het najaar 1883, dat hij niet meer op Kirk kon rekenen, integendeel.

* * *

We kunnen besluiten. In de werving van hulppersoneel voor de Afrika-onderneming van Leopold II heeft het sultanaat Zanzibar de eerste en tevens een belangrijke rol gehad. Indien de eerste contingenten zonder noemens-

waardige moeilijkheden geronseld werden, dan begonnen later, vrij brutaal, problemen te rijzen, zowel vanwege de *seyyid* als vanwege de Britse consul-generaal Kirk. Zonder het sultanaat uit het oog te verliezen, zal Leopold II zijn blik laten vallen op andere gebieden om de hulpkrachten te vinden, die voor de verwezenlijking van zijn plannen onontbeerlijk waren. Dit in afwachting dat de Vrijstaat Kongo zelf die hulpkrachten, zowel dragers als soldaten zal leveren ; doch dit zal pas in de jaren negentig een realiteit worden.

NOTEN EN REFERENTIES

[1] LEOPOLD II aan Strauch, Archief van het Ministerie van Buitenlandse Zaken te Brussel (AMBZ), Fonds Strauch, 198.

[2] LEOPOLD II aan Strauch, 2 augustus 1883 (AMBZ), Fonds Strauch, 202.

[3] Maximilien Strauch (1828-1911), de latere intendant-generaal van het Belgische leger, volgde baron J. Greindl op als secretaris-generaal van de „Association Internationale Africaine" (15 november 1878) ; werd kort nadien voorzitter van het „Comité d'Étude du Haut-Congo" en, vanaf 6 mei 1885, administrateur-generaal van het departement Buitenlandse Zaken van de Kongostaat. Hij telt onder de voornaamste medewerkers van Leopold II in de Afrika-onderneming.

[4] STRAUCH aan Mackinnon, 23 maart 1883, School of Oriental and African Studies, University of London (SOASL), Mackinnon Papers, 230.

[5] Over de zwarte bevolking van het sultanaat Zanzibar, zie o.m. LAMDEN, S. C. 1963. Some Aspects on Porterage in East Africa. *In* : Tanganyika Notes and Records, September 1963, **61**, pp. 155-164.

[6] Over sultan Bargash ben Saïd (ca. 1840-1888), zie : Belgische Koloniale Biografie Brussel, Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, **1**, 1948, kol. 87-90. Hij was de vierde zoon van Saïd Seyyid, sultan van Maskat en erfde bij de dood van zijn vader in 1856 het Afrikaanse deel van het sultanaat Maskat, d.w.z. de eilanden Zanzibar, enz. evenals de strook op de Oostkust van Afrika. Hij stierf op 27 maart 1888, na een lange ziekte en in het bewustzijn dat zijn rijk uiteenviel onder de drang van de Europese koloniserende mogendheden. Zie ook, *ibidem*, **5**, kol. 34.

[7] Over de Schotse arts en naturalist, tevens Brits diplomaat John Kirk (1832-1922), zie o.m. Belgische Koloniale Biografie, **3**, kol. 482-483 ; ANSTEY, R. 1962. Britain and the Congo in the Nineteenth Century. Oxford, pp. 65 en *passim*.

[8] STANLEY, H. M. 1878. Through the Dark Continent. 2 delen, London, New York ; IDEM, A travers le continent mystérieux (uit het Engels vertaald door LOREAU, H.), 2 delen, Paris, 1879. Zie : A travers le continent mystérieux, pp. 43 en volgende.

[9] De brief van Bargash van 13 december 1876, gericht aan Edw. Stanley graaf Derby, Brits minister van Buitenlandse Zaken, vindt men, in Engelse vertaling, als bijlage bij de brief van Kirk aan Derby van dezelfde datum [London, Public Record Office (PRO), Fonds Foreign Office (FO), 184/1454]. De tekst van de brief van Bargash is gepubliceerd in : ROEYKENS, A. 1958. Léopold II et l'Afrique 1855-1880. Essai de synthèse et de mise au point. *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. et polit., in-8°, nouv. sér., **14** (2), pp. 359-360 (zie ook p. 364). De tekst is eveneens, doch gedeeltelijk, verschenen in ANSTEY, Britain and the Congo, p. 63.

[10] Over L. Crespel, die reeds in 1878 aan de gevolgen van het tropische klimaat overleed, zie : Belgische Koloniale Biografie, **3**, kol. 171-173. Ook de Belgische natuurkundige

Arnold Maes stierf spoedig, terwijl de Oostenrijkse officier Ernst Marno naar Europa terugkeerde. Toen nam Ernest Cambier de leiding van de expeditie op zich. Zie over hem : Belgische Koloniale Biografie, **3**, kol. 116-126 ; LUWEL, M. 1962. Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar. *Africa-Tervuren*, **8** (4), pp. 85-96 ; **9** (1), 1963, pp. 11-31 ; deze laatste studie vult ruimschoots de nogal onvolledige levensschets in de Belgische Koloniale Biografie aan.

[11] Over Philippe Broyon, die in Oost-Afrika handel dreef, zie : BENNETT, N. R. 1963. Philippe Broyon, Pioneer Trader in East Africa. *African Affairs*, **62**, pp. 156-164. Zie eveneens : Belgische Koloniale Biografie, **3**, kol. 85 ; E. CAMBIER, Rapport de l'excursion sur la route de Mpapwa (Zanzibar, 30 mars 1878), Z. pl. n. d. (brochure van 23 pp.), pp. 17-18.

[12] Over L. Henri Greffulhe is sprake in verschillende archiefbronnen : AMBZ, personeeldossiers Pers. 819 en Pers. 1194 ; brief van GREFFULHE aan secretaris-generaal A. Lambermont, Parijs 25 juli 1884, Afrique 6-B-1839-1904; brief van GREFFULHE aan Lambermont, Zanzibar 1 maart 1883 en brief aan consul Jean Van der Elst, Zanzibar 3 maart 1884, in dezelfde bundel ; nota van J. BECKER, Antwerpen 7 mei 1888 en brief van consul VAN DER ELST aan de minister van Buitenlandse Zaken, 8 juni 1885, Afrique 6-B-Capitulations Zanzibar ; in het PRO/FO/84/1645 doc. 90 is een brief van KIRK aan George Leveson-Gower graaf Granville, Brits minister van Buitenlandse Zaken, Zanzibar 26 november 1883. Zie verder : BURDO, A. — DE MARTRIN-DONOS, Ch. 1886. Les Belges dans l'Afrique Centrale, **1**. Brussel, pp. 166, 177 ; MAES, A. 1879. Reis naar Midden-Afrika. Brieven van wijlen Arnold Maes. Leuven, pp. 122-123, 136-138 ; BECKER, J. 1887. La vie en Afrique, **1**. Brussel, Paris, pp. 28-32. Vermelden we tenslotte verschillende brieven van Greffulhe aan Strauch (AMBZ, Fonds Strauch).

[13] Over J.-B. WAUTIER, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 972-974.

[14] Tshowa is misschien te vereenzelvigen met Sewa (Hadji ?), een Brits-Indische karavaanondernemer in het sultanaat. Zie over hem : verder.

[15] Over de recrutering door de eerste expeditie van de A.I.A., zie : CAMBIER, E. 1878. Rapport de l'excursion sur la route de Mpapwa ... ; (J. P. WAUTIER), Rapport sur les premières marches de la caravane de l'Association Internationale Africaine. *Bull. Soc. r. belge Géogr.*, **2**, pp. 174-480 ; Rapport sur la marche de M. Cambier de Tabora à Karéma (Association Internationale Africaine), in voorgenoemd *Bulletin*, **4**, 1880, pp. 86-99 ; dit laatste verscheen ook afzonderlijk als brochure nr. 2 van de A.I.A., Brussel, 1879. Zie nog in hetzelfde Bulletin, **2**, 1878, pp. 480-484 ; BURDO, A. M. L., Les Belges en Afrique Centrale, *passim*.

[16] Over luitenant Oswald Ch. Dutalis, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 321-322. — De toen 40-jarige Dutalis ontmoette te Zanzibar Stanley en het is waarschijnlijk dat de ervaren en befaamde ontdekkingsreiziger aan de Belgische officier raad inzake recrutering van Zanzibarieten gegeven heeft.

[17] Over A. M. L. Burdo, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 117-120 ; eveneens AMBZ, Pers. 1194.

[18] Over O. J. J. Roger, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 817-822.

[19] Over de Belgische officier J. Becker, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 93-98. — Becker zal later in dienst van de Vrijstaat Kongo treden.

[20] BURDO, A. M. L., Les Belges dans l'Afrique Centrale, **1**, pp. 166, 177 ; BECKER, La vie en Afrique, **1**, pp. 11-12.

[21] De wali (gouverneur) Abdallah ben Nassib vertegenwoordigde van ca. 1878 tot 1881 de sultan van Zanzibar in het gebied van Tabora (deze localiteit bestond in feite uit verschillende dorpen) ; hij werd in 1881 teruggeroepen en vestigde zich in Kwihoeroe, residentieplaats van de Waniamwezichef Siki.

[22] Over de recrutering, door de tweede expeditie van de A.I.A., zie : Extraits des rapports des voyageurs de l'Association Internationale Africaine (brochure nr 3 van de A.I.A.), Brussel, 1880, pp. 106-109, 118-119 ; Rapport succint sur la route suivie par l'expédition Burdo depuis Mpapwe jusqu'à Kouihara (Ounyaniembe), *Bull. Soc. r. Géogr.*, **4**, 1880, pp. 498-527 ; BURDO, A. M. L., Les Belges en Afrique Centrale, **1**, pp. 62-66, 75-84, 140 en volgende. Betreffende Mohanda vonden we geen nadere gegevens.

[23] Over G. J. A. Ramaeckers, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 798-800.

[24] Over Émile Sergère, zie : N. BENNETT, Mirambo of Tanzania, pp. 127, 150-151, 172.

[25] We vonden geen nadere bijzonderheden over Saïd ben Salem. Ons inziens is hij niet te vereenzelvigen met Saïd ben Salem ben Nasur ed Dremki (el Lemki), die tot in januari 1878 *wali* van Tabora was [indien het vaststaat dat hij in 1879 te Oejoei (Tanzanië) overleed].

[26] Beloetshis of Baloetshis was een algemene benaming voor huursoldaten, meestal moslims, die uit de gebieden ten oosten van de Perzische Golf afkomstig waren, meer precies uit Baloetshistan, dat zich uitstrekt van Oost-Iran tot West-Pakistan, ten noorden van de Zee van Oman.

[27] Zie in : AMBZ, Fonds Strauch, 42, de nota van LEOPOLD II aan Strauch, Oostende 17 september 1880 ; en in het Koninklijk Museum voor Midden-Afrika te Tervuren (MT) bewaarde Fonds Storms, de brief (kopie) van GREFFULHE aan Strauch, Zanzibar 20 september 1880 ; BURDO, A., Les Belges dans l'Afrique Centrale, **1**, p. 401.

[28] Mirambo, ook genaamd „Le Bonaparte noir" wegens zijn krijgszuchtig optreden, was het hoofd van het stammenverband Roega-Roega en beschouwde zich als de sultan van Oenianiëmbe. Becker, Cambier en Stanley hadden hem ontmoet. Hij leefde van ca. 1830 tot 1884. Zie o.m. : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 701-705 ; BENNETT, N. 1963. Studies in East African History. Boston ; Mirambo of Tanzania ; COUPLAND, R. 1933. The Exploitation of East Africa. London, 2de herziene uitgave 1968 ; FOUQUER, R. 1966. Mirambo. Un chef de guerre dans l'Est africain vers 1830-1884. Paris. Mirambo scheen welwillend te staan tegenover de Britten, wantrouwig of vijandig tegenover enkele Europeanen ; en hij betwistte het gezag van de sultan van Zanzibar over zijn gebied.

[29] Het betreft Carter en Cadenhead, van de Olifantenexpeditie, eveneens een initiatief van Leopold II. Zie daarover : verder.

[30] Over Emile G. A. Popelin, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 780-783.

[31] Over het initiatief dat Greffulhe inzake recrutering nam en het misverstand dat aldus met Strauch rees, bestaan meerdere documenten. Een korte inhoud van twee brieven van Popelin vinden we in Greffulhe's telegram aan Strauch, dat vermeld wordt in de brief van Greffulhe aan Popelin, Zanzibar 12 augustus 1880 (MT, Fonds Storms, IV, kopie van brieven). Naar de brief van Cambier van 4 juli 1880 en naar deze van Ramaeckers van 1 september 1880 wordt verwezen in het schrijven van Greffulhe aan Strauch van 20 september 1880 (MT, Fonds Storms, IV) ; in dit laatste schrijven is er sprake van Greffulhe's telegram aan Strauch. Zie nog : BECKER, J., La vie en Afrique, **1**, pp. 228-229. Ramaeckers schreef dat de desertie van de Zanzibarieten niet alleen toe te schrijven was aan de angst van de askaris voor de krijgers van Mirambo ; volgens hem had Sewa Hadji hem onbekwame, onbetrouwbare manschappen bezorgd. Het is mogelijk. Doch dan kan men volgende bedenking maken : toen Sewa voor de A.I.A. recruteerde, moet de vraag naar escortesoldaten aan de Oostkust wel groot geweest zijn, precies ingevolge de onrust die in het binnenland door Mirambo veroorzaakt werd ; wellicht had de Brits-Indische karavaanondernemer niet veel keus en nam hij de manschappen in dienst, die hij kon bijeenkrijgen.

[32] MT, Fonds Storms, IV.

[33] Over luitenant Emile Storms, die van november 1882 tot omstreeks juli 1885 Karema evenals de nieuwe post Mpala zal leiden, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 899-903.

[34] Over de recrutering door de vierde expeditie van de A.I.A., zie : brief van CAMBIER aan Albert Thys, Zanzibar 31 mei 1882 (MT, Fonds Thys, briefwisseling met Cambier) ; STORMS, handschrift *Itinéraire de Saadani à Karema* (MT, Fonds Storms, II) : brief van consul VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, minister van Buitenlandse Zaken, Zanzibar 28 juni 1882 (AMBZ, Afrique, Conférence Géographique de Bruxelles ..., I, 1876-1884, document 200). Zie nog : BECKER, La vie en Afrique, **2**, p. 351.

[35] Over Emile Deville, consul van België te Zanzibar van december 1879 tot januari 1881, zie : AMBZ, dossier Pers. 1110 en dossier Pers. 1194.

[36] Over Jean Van der Elst, oud-drogman bij het consulaat-generaal van België te Constantinopel, zie : AMBZ, dossier Pers. 1110 en dossier Pers. 1194. Zie nog over Deville en Van der Elst : STENGERS, J. 1957. Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ? Brussel, *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. et polit., in-8°, nieuwe reeks, **11** (1), pp. 61-63.

[37] J. VAN DER ELST aan L. Biebuyk (directeur van de dienst Handel en Consulaten op het Ministerie van Buitenlandse Zaken), Zanzibar 14 maart 1883 (AMBZ, Afrique, 6-B-1839-1904) ; LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 86.

[38] Betreffende J. Victor Beine zie : JANSSENS, E. & CATEAUX, A. 1908. Les Belges au Congo. Notices biographiques. **1**, Antwerpen, p. 541.

[39] Instructies van Strauch aan Beine, 29 maart 1883 (MT, Fonds Storms, III) ; J. VAN DER ELST aan Frère-Orban, Zanzibar 15 juni 1883 (AMBZ, Association Internationale du Congo, 2, 1883, document 62) ; BURDO, Les Belges dans l'Afrique Centrale, **1**, p. 510 ; LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 15. – Wat betreft Sef(oe) ben Rashid, liep Becker (die arabofiel was) nogal hoog op met zijn dienstbetoon. Cambier daarentegen waardeerde minder de diensten van de Arabier en vond dat hij aan de A.I.A. duur kostte. Zie nog : brieven van CAMBIER aan Storms, 21 mei 1883 en Zanzibar 18 juni (1883), Zanzibar 29 januari 1884 en Zanzibar 20 maart (1884) (MT, Fonds Storms, VII).

[40] Betreffende de plannen van een vijfde A.I.A.-expeditie en over de instructies aan Becker, zie o.m. : brief van STRAUCH aan Storms, 28 maart 1884 ; brief van Strauch aan Becker, 8 oktober 1884 (MT, Fonds Storms, V en VII) ; nota van LEOPOLD II aan Strauch, 9 mei 1884 [Museum van de Dynastie te Brussel (MD), Fonds Strauch].

[41] Zie : depêches van KIRK aan lord Granville, Zanzibar 8 december 1884 (PRO/FO/84/1679, document 156) en van 30 januari 1885 (PRO/FO/84/1724, document 27). Zie nog : LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, pp. 20-24.

[42] Victoria (1819-1901), koningin van Groot-Brittannië regeerde van 1837 tot 1901. Zij was een nicht van Leopold I ; haar moeder, princes Victoire van Saksen-Coburg, die met Edward, hertog van Kent, huwde, was een andere zuster van Leopold I, koning der Belgen.

[43] Zie de verwijzing in de brief van koningin Victoria aan Leopold II, Osborne (Wight) 21 december 1884 (MD) ; deze brief werd gepubliceerd door Albert DE SELLIERS DE MORANVILLE, Sept lettres inédites sorties de la correspondance personnelle de Léopold II, *Cahiers léopoldiens*, **2**, pp. 14-16 ; een verbeterde uitgave bezorgde Fr. BONTINCK, Une lettre de la Reine Victoria à Léopold II concernant le Congo, *Études congolaises*, **12** (1), januari-maart 1969, pp. 97-110. Zie nog : nota van LEOPOLD II aan Strauch, 24 april 1885 (MD, Fonds Strauch) ; LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 23.

[44] Einde januari 1885 seinde Cambier naar Brussel het bericht van de toelating tot recruteren. Op 30 januari stelde A. Thys de koning in kennis van dit telegram ; zie de brief van THYS aan de koning, van dezelfde datum (MT, Fonds Thys) ; depêche van consul VAN DER ELST

aan prins J. de Chimay, 14 april 1885 (AMBZ, Correspondance politique. Consulats. 1881-1890, 18) ; KIRK aan Granville, Zanzibar 30 januari 1885 (PRO/FO/84/1724, document 27).

[45] Onder het opgeven van de A.I.A.-stations en het einde van alle aktiviteiten via de Oostkust vanwege de A.I.A., zie : HEREMANS, R. 1966. Les Établissements de l'Association Internationale Africaine au lac Tanganika et les Pères Blancs 1877-1885. Tervuren. — Leopold II was ontevreden over Becker die, aldus de mening van de vorst, de voorziene raming der onkosten van de vijfde A.I.A.-expeditie ver te boven gegaan was. Deze officier van het Belgische leger werd toen voor de keuze gesteld : met een beperkte karavaan naar het Tanganyikameer reizen of als agent van de A.I.A. ontslag nemen.

[46] Over William Mackinnon zie : verder.

[47] De Olifantenexpeditie stond onder het bevel van twee Britten, de oud-marineofficier Frederick Carter en Tom Cadenhead. Beiden werden gedood tijdens een gevecht tussen inboorlingen, toen zij op weg naar het Tanganyikameer waren. Te Brussel verdacht men er toen Mirambo van de hand in deze „moord" gehad te hebben, iets wat echter niet met zekerheid vaststaat. Zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 199-201 (Cadenhead) en kol. 215-219 (Carter). Zie ook : BURDO, Les Belges dans l'Afrique Centrale, **1**, pp. 73-95, 336. Er bestaan over de Royal Elephant Expedition meerdere archiefdocumenten, die we hier niet vermelden.

[48] Over het Comité d'Étude du Haut-Congo, zie o.m. : THOMSON, R. S. 1933. Fondation de l'État Indépendant du Congo. Brussel, pp. 60 en volgende ; ROEYKENS, A., Léopold II et l'Afrique 1855-1880. Essai de synthèse et de mise au point, p. 260 en volgende ; STENGERS, J. 1969. Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique, 1882-1884. *Rev. belge Philol. et Hist.*, **47** (2), pp. 425-479.

[49] Zie o.m. : STANLEY, H. M. s.d. (1885). Cinq années au Congo. 1879-1884. Brussel ; een tweede uitgave verscheen in 1886.

[50] Zie : STANLEY, Cinq années au Congo, pp. 20-24 en bijlage AA, pp. 589-591 evenals pp. 606-607. Verder nog : Document Notte [AMBZ, Afrikaans Archief (AA), dat in fac similé verscheen in de reeks : Ministerie van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi. Document 1. Brussel, z.d.] — Stanley had te Zanzibar nog andere bezigheden dan de recrutering van hulppersoneel.

[51] Deze adjunct was Frank Mahony. Zie : VANSCHENDEL, Th. 1932. Au Congo avec Stanley en 1879. Brussel, p. 43.

[52] Zie o.m. CEULEMANS, P., Le séjour de Stanley à Zanzibar, pp. 679-680.

[53] LUWEL, M. 1959. Otto Lindner 1852-1945. Een weinig bekend medewerker van Leopold II in Afrika. *Verhand. Kon. Acad. kolon. Wetensch.*, Kl. Morele en Polit. Wetenschappen, in-8°, nieuwe reeks, **13** (3), Brussel, pp. 164-165 ; hierin wordt een kopie van het dienstcontract tussen Stanley en de Zanzibarieten gepubliceerd ; het document berust in M.T., Fonds Lindner.

[54] STANLEY, H. M., s.d. (1885), Cinq années au Congo, pp. 24, 28 ; Document Notte, p. 9.

[55] Cabinda, ten noorden van de Kongomonding gelegen, was toen, officieel althans, nog geen Portugese kolonie. De zogenaamde Kroekust (ook Kru, Engels crew, bemanning van een schip) komt ongeveer overeen met de huidige kust van Sierra Leone en van Liberia.

[56] Het betreft de Britse matroos Albert Christopherson, een van Stanley's eerste medewerkers in Kongo. — Zie over de terugkeer van de Zanzibarieten in Zanzibar : brief van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 27 september 1882 (A.M.B.Z., Conférence Géographique A.I.A. 1876-1884, nr 204).

[57] Cambier vernam geen nadere bijzonderheden over dit verhoor. Zie : LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 91.

[58] Over de taak van Stanley in Kongo, zie : STANLEY, H. M., s.d. (1885), Cinq années au Congo, pp. 94-126 en 603-605 ; ROEYKENS, A. 1955. Léopold II et l'Afrique, p. 276 en volgende ; IDEM. Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (1875-1879). *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sc. mor. et polit., in-8°, nieuwe reeks, **1** (1), pp. 377-390. – In het station Vivi waren 67 zwarten werkzaam, onder dewelke enkele inboorlingen uit Kongo zelf.

[59] Zie o.m. : Document Notte, pp. 34-36 ; nota van LEOPOLD II aan Strauch, 24 juli 1880 (A.M.B.Z., Fonds Strauch, 24).

[60] LEOPOLD II aan Strauch (M.D., Fonds Strauch).

[61] Brief van STANLEY aan Strauch, Vivi 14 maart 1880, gepubliceerd in STANLEY, H. M., s.d. (1885), Cinq années au Congo, pp. 614-617.

[62] Document Notte, pp. 37-39.

[63] STRAUCH aan Leopold II, 2 augustus 1880 (M.D., Fonds Strauch).

[64] Document Notte, pp. 17-19 en 34.

[65] Over de Brazza, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 165-171 ; NEUVILLE D. & BRÉARD, Ch. 1884. Les voyages de Savorgnan de Brazza. Ogooué et Congo (1875-1882). Paris. ; L'Épopée de Savorgnan de Brazza. Documents inédits. *Cahiers Charles de Foucauld*, **26**, 1952, pp. 43-60. Over deze Franse explorator verschenen nog andere publikaties.

[66] MD, Fonds Strauch ; Document Notte, pp. 15, 42.

[67] Over P. J. Vanden Bogaert, Belgisch officier die met een bijzondere (inspectie-) zending bij Stanley in Kongo gelast werd, zie : Belgische Koloniale Biografie, **4**, kol. 48-49 ; Document Notte, pp. 69, 73.

[68] MD, Fonds Strauch.

[69] Zie : LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 82-84, 159-160 ; Document Notte, pp. 43-44. – Lindner had deelgenomen aan een Duitse wetenschappelijke expeditie in het Loangogebied, geleid door P. Gussfeldt (oktober 1873-mei 1876) en was nadien in dienst getreden van de (Nederlandse) Afrikaansche Handels-Vereeniging ; deze laatste baatte factorijen uit op de Westkust, ondermeer in het gebied van de Kongomonding. Meer zelfs, in 1879 had hij Stanley geholpen bij de opbouw van het station Vivi.

[70] Over Franz Hertwig, oud-handelsagent op de Westkust van Afrika, die van december 1880 tot juni 1885 in dienst van Leopold II stond, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 508 ; LUWEL, M., Otto Lindner, p. 86.

[71] De depêche van KIRK aan Granville, 9 januari 1881 (PRO/FO/84/1599 doc. 9) meldt de aankomst aan de Oostkust van „twee Duitsers". Zie ook : LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 88-89, 166-171 ; Document Notte, p. 78.

[72] STRAUCH aan Liévin Vandevelde, 10 oktober 1881, MT, Fonds Vandevelde, briefwisseling ; LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 88-89 en 96-97 ; Document Notte, pp. 60-61. Te Kaapstad werden de Zanzibarieten ondergebracht in een verlaten zeepziederij, buiten de stad. Het transport Kaapstad–Kongomonding kostte £ 300. Volgens Stanley kostte heel de werving £ 518 (reis Zanzibar-Kaapstad), £ 300 (reis Kaapstad-Kongomonding), £ 837-6-8 (onderhoudskosten gedurende de ganse reis), hetzij in totaal £ 1655-6-8.

[73] Zie : hoger.

[74] Zie : hoger.

[75] Brief van STRAUCH aan Lindner, 3 februari 1881 (MT, Fonds Lindner); LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 161 en volgende.

[76] Document Notte, p. 113. – Betreffende de aanvullende richtlijnen van Strauch aan Lindner (evenals aan Stanley) in verband met de (nieuwe) door de Brazza geplande reis naar Midden-Afrika, zie o.m. LUWEL, M., Otto Lindner, p. 92 en volgende, 167-173.

[77] Zie : LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 95-99, 109, 172-173 ; Document Notte, pp. 115-116 ; MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites, pp. 69-79 ; LIEBRECHTS, Ch. 1932. Léopold II fondateur d'Empire. Brussel, p. 34. – Lindner verliet Banana aan boord van het schip *Belgique* op 9 april 1881 met bestemming Vivi, waar hij Strauch's brief van 23 maart 1881 vond ; omstreeks 5 april was hij met 24 Zanzibarieten te Manianga ; daar erkende Stanley enkele van zijn vroegere reisgezellen ; de Duitser ging toen naar Isangila de overige Zanzibarieten halen en was op 14 juli 1881 te Manianga. Over de benoeming van Lindner tot bevelhebber van Vivi, zie : LUWEL, M., *op. cit.*, pp. 122-123.

[78] Over Moritz Ed. Pechüel-Loesche, Duits ontdekkingsreiziger, zie : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 756-758 ; Document Notte, p. 120.

[79] LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 147-149, 296 ; *Le Mouvement géographique* van 4 mei 1884, p. 10.

[80] De brieven van Stanley, gedateerd 23 juni 1881 en 8 september 1881 werden gepubliceerd in : MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites, pp. 80-87, 100-103.

[81] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, 8 september 1881 (MD, Fonds Strauch).

[82] LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 149-202. Lindner ontving Strauch's brief van 30 september 1881, te Banana op 15 november 1881. Zie volgende noot.

[83] Brief van STRAUCH aan Lindner, Brussel, 30 september 1881, gepubliceerd in LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 199-202. Zie nog : BURDO, A., Les Belges dans l'Afrique Centrale, **1**, pp. 495-496 ; Document Notte, pp. 120-121. Een rondschrijven van Strauch aan de reizigers van de A.I.A., gedateerd 4 november 1881, maakt melding van de zending Roger naar Zanzibar (A.M.B.Z., Afrique, Conférence Géographique. A.I.A. 1876-1884, doc. 197). Zie nog, in het Algemeen Rijksarchief te Brussel (A.R.A.), het Fonds E. Banning, nr 122, evenals de in de School for Oriental and African Studies (London) (SOASL) bewaarde Mackinnon Papers, 227, doc. 2275.

[84] En nog immer LEOPOLD II : „J'ai peur que si nous n'enrôlons pas les Zanzibarites, nous manquerons la reconnaissance que le Dr Pechuel (*sic*) se montre disposé à entreprendre. Stanley compte que nous allons lui trouver 100 Zanzibarites. Si on lui en donne 75, il va se plaindre et en prendre prétexte pour fonder une station de moins ou manquer en quelque autre maniére à nos instructions. Ce serait une mauvaise économie que de ne pas chercher à recruter 125 ou 130 Zanzibarites ...", nota aan Strauch, Ciergnon, 25 september 1881 (MD, Fonds Strauch).

[85] Zie : brief van STRAUCH aan Liévin Vandevelde, Brussel 10 oktober 1881 (MT, Fonds Vandevelde, briefwisseling) ; en de brieven van Strauch aan W. Mackinnon, gedateerd Brussel 11 oktober 1881 en 9 november 1881 (SOASL, Mackinnon Papers, 227). De Belgische officier L. Vandevelde, die op 20 oktober 1881 te Southampton inscheepte, zou zich te Kaapstad bij Roger voegen en daar het nodige doen voor het logement van de Zanzibarieten ; daartoe zou hij zich in verbinding stellen met de vice-consul van België, Knight. Over deze Belgische officier, zie : Belgische Koloniale Biografie, **3**, kol. 878-882. Uit het Document Notte (pp. 120-121) blijkt dat het „Comité d'Étude" op 30 september 1881 Stanley inlichtte over de zending-Roger naar Zanzibar.

[86] Zie : brieven van STRAUCH aan Lindner, Brussel 14 oktober 1881 (gepubliceerd in LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 203-205) ; aan Stanley, van dezelfde datum (Document Notte, p. 122) ; aan Mackinnon, 11 oktober 1881 en telegram van dezelfde aan Mackinnon, z.d. (SOASL, Mackinnon Papers, 227, doc. 2256 en doc. 2262). Eerst was Lindner aangeduid om het derde contingent aan de Kongo-monding in ontvangst te nemen. In feite bracht een Britse medewerker van Stanley, namelijk Sparhawk de manschappen van Banana naar Vivi. Zie : brief van ROGER aan L. Vandevelde, Vivi 16 december 1881 (MT, Fonds Vandevelde, briefwisseling), waaruit blijkt dat het contingent Zanzibarieten de 13de

december te Banana vertoefde. Volgens Stanley (Document Notte, p. 108), was het pas de 15de te Banana.

[87] Brief van ROGER aan L. Vandevelde, 16 december 1881 (MT, Fonds Vandevelde, briefwisseling) ; LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 203-205. Verder nog de brieven van STRAUCH aan L. Vandevelde, Brussel 20 oktober en 31 oktober 1881 (MT, Fonds Vandevelde) ; brief van luitenant HANSSENS aan L. Vandevelde, Isangila 24 december 1881 (voornoemd fonds) ; brief van STANLEY aan Strauch, Stanley Pool Station 24 maart 1882 (gepubliceerd in MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites, pp. 131-134) ; Document Notte, p. 108. – Stanley bekwam dus 18 manschappen minder dan voorzien was : 1 Zanzibariet was tijdens de reis gestorven, 2 bleven te Vivi, 2 te Isangila, 2 in een protestantse missie, 9 te Manianga en 2 keerden met Roger naar Banana terug.

[88] En niet in mei 1885, zoals vermeld in de levensschets van Th. Van den Heuvel (Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 472-473). Deze arts, in dienst van de A.I.A. en die voor allerlei taken ingezet werd, kwam speciaal voor deze repatriëring uit Europa (en niet uit Kongo) en keerde, na volbrachte taak, naar België terug. Zie : brief van LEOPOLD II aan A. Thys, 30 januari 1885 (MT, Fonds Thys) en brief van THYS aan Storms, 30 januari 1885 (MT, Fonds Storms, VII).

[89] Betreffende L. Valcke, zie : Belgische Koloniale Biografie, **5**, kol. 825-836.

[90] Op 21 oktober 1881 werd de Franse factorij Daumas, Béraud et Cie, te Banana door inboorlingen overvallen ; Otto Lindner nam deel aan de verdediging van de factorij (LUWEL, M., Otto Lindner, p. 119). In april 1882 maakten Bakongo's, misnoegd over het optreden van zekere Zanzibarieten, aanstalten om Manianga aan te vallen (zie levensschets van Th. V. E. Nilis, in : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 732-736). Een brief van ORBAN aan L. Vandevelde, gedateerd Manianga 9 april 1882 (MT, Fonds Vandevelde) vermeldt een gevecht tussen Loetete, een stamhoofd, en een Zanzibarietenescorte.

[91] Zie ondermeer : THOMSON, R. S., Fondation de l'État Indépendant du Congo, p. 10 ; ANSTEY, R., Britain and Congo, *passim* ; Document Notte, p. 144 ; STENGERS, J., Léopold II et la rivalité franco-anglaise 1882-1884, *passim*.

[92] AMBZ, Fonds Strauch, 97.

[93] Om reden van „politieke" aard, wenste Leopold II geen hulppersoneel te recruteren door bemiddeling van de Portugese koloniale autoriteiten. Wel waren zwarten uit Cabinda en omgeving in dienst van het „Comité d'Étude" doch men kan de vraag stellen of deze toen reeds Portugese „onderdanen" waren. Pas in 1883 werd de Cabinda-enclave Portugees gebied. De zogenaamde Cabinda's leefden zowat overal in het gebied van de Kongo-monding en een aantal onder hen waren vermoedelijk Bakongo van oorsprong ; zij vormden een kustbevolking, die, net als de Kroes, hun diensten aan de blanken aanboden.

[94] Brief van STRAUCH aan Lindner, 27 februari 1882, gepubliceerd in LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 221-228.

[95] Zie levensschets L. Valcke, in : Belgische Koloniale Biografie, **5**, kol. 825-836. In de brief van Strauch aan Stanley van 28 februari 1882 (Document Notte, p. 140) leest men dat een „agent" met de recrutering te Zanzibar gelast is, zijn naam wordt echter niet vernoemd.

[96] Document Notte, p. 140, reeds vermeld ; nota van LEOPOLD II aan Strauch, 3 april 1882 (MD, Fonds Strauch).

[97] STRAUCH aan Leopold II, 12 april 1882 (MD, Fonds Strauch) ; consul J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 28 juni 1882 (AMBZ, Afrique. Conférence Géographique de Bruxelles, A.I.A. 1876-1884, doc. 200) ; STRAUCH aan Stanley, 19 juni 1882 (Document Notte, p. 145) ; Kongoherinneringen (in handschrift) van A. VAN GELE, 1883-1885 (AMBZ, I.R.C.B., 507 Varia Dossier Verriest, 3, Explorations Van Gele) ; handschrift

van STORMS, Description de Zanzibar mai 1882 (MT, Fonds Storms, III). Valcke zelf rept geen woord over zijn recruteringstaak in Zanzibar, in zijn publicaties, ook niet in zijn Cinq années sur le Congo (voordracht de 19de januari 1886 te Parijs gehouden), gepubliceerd in : *Bull. Soc. Géogr. commerc. Paris*, **8** (1886), pp. 204-215. – Over de aankomst van dit contingent in Kongo, zie ondermeer : LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 261-268 ; levensschets A. Van Gele in : Belgische Koloniale Biografie, **2**, kol. 928-937 ; nota van STRAUCH aan Leopold II, 13 juli 1882 (MD, Fonds Strauch). Zie nog : nota van LEOPOLD II aan Strauch, 25 september 1882 (MD, Fonds Strauch) ; COQUILHAT, C. 1888. Sur le Haut Congo. Brussel, pp. 57, 62.

[98] Zie : VALCKE, Cinq années sur le Congo, pp. 204-215 ; Kongoherinneringen van Van Gele (AMBZ, I.R.C.B., 507 ... dossier Verriest, 3, Explorations Van Gele) ; Document Notte, pp. 147-149.

[99] De arts, dokter E. F. Reytter, op 5 september 1886 in Kongo aangekomen, vertrok ongeveer twee weken later met een groep Zanzibarieten, bereikte het sultanaat ca. midden oktober en keerde toen naar Europa terug ; zie levensschets E. F. Reytter, Belgische Koloniale Biografie, **4**, kol. 753-754 ; misschien gaat het hier om Valcke's contingent ; dat er onzekerheid bestaat, komt uit het feit dat een ander agent, A. E. Hodister in het voorjaar 1886 een aantal Zanzibarieten naar de Oostkust terugbracht (zie : levensschets A. E. Hodister, in : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 514-518).

[100] LEOPOLD II aan Strauch, 15 maart 1882 (MD, Fonds Strauch).

[101] Document Notte, pp. 69, 73. – Leopold II had de indruk dat P. J. Van den Bogaert niet veel hoop had in het welslagen van Stanley's onderneming in Kongo (hij beweerde ondermeer dat, behalve de uitbouw van het station Vivi, Stanley niet veel meer gerealiseerd had) en hij concludeerde eruit dat de expeditiebevelhebber meer dan ooit moest geholpen worden o.m. inzake hulppersoneel.

[102] Aantekening van Leopold II op de nota van Strauch van 26 maart 1882 (MD, Fonds Strauch).

[103] Zie : vorige noot.

[104] Nota van STRAUCH van 26 maart 1882, voornoemd.

[105] STANLEY aan Leopold II, Kongostroom 14 april 1882, gepubliceerd in MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites, pp. 161-168.

[106] MAURICE, A., *op. cit.*, p. 175.

[107] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, 6 november 1882 (MD, Fonds Strauch).

[108] LEOPOLD II aan Strauch, 25 september 1882 (MD, Fonds Strauch).

[109] Brief van STRAUCH aan Leopold II, Brussel 27 september 1882 (MD, Fonds Strauch) ; hoewel deze brief slechts fragmentair bewaard is en de naam van J. Becker er niet in voorkomt, bestaat er geen twijfel (in de kontekst) dat het om hem gaat. Zie nog : BECKER, J., La vie en Afrique, **2**, pp. 440-443. Becker scheepte op 24 maart 1883 te Zanzibar in met bestemming Europa (zie : LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 94).

[110] Brief van consul J. VAN DER ELST aan W. Frére-Orban, Zanzibar 28 december 1882 (AMBZ, Congo. Politique et administration générale. 1re série, I, 8). Zie eveneens : brief van W. MACKINNON aan Strauch, 1 oktober 1882 en brief van Strauch aan Mackinnon, 14 oktober 1882 (SOASL, Mackinnon Papers, 227 en 228). De 7de november 1882 liet de Britse reder aan Leopold II weten dat de *Chittagong* de 19de november uit Bombay (Brits-Indië) zou afvaren en dat het schip op 1 december 1882 te Zanzibar mocht verwacht worden [Archief van het Koninklijk Paleis (AKP), Fonds Kongo, 82/2].

[111] Brief van STRAUCH aan Mackinnon, Brussel 8 november 1882 (SOASL, Mackinnon Papers, 228).

[112] Brief van MILES, Brits waarnemend consul-generaal te Zanzibar, aan Granville, staatssecretaris voor het Foreign Office, 17 december 1882 (PRO/FO/84/1623 doc. 101).

[113] Betreffende de onderhandelingen met het oog op een Belgisch-Zanzibaritisch handels- en vriendschapsverdrag, zie ondermeer de depêches van J. KIRK aan Granville, Zanzibar 9 en 18 november 1882 (PRO/FO/84/1645, doc. 94 en 84/1623). Zie nog : AMBZ, dossier Pers. Jean Van der Elst.

[114] Depêche van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 28 december 1882 (AMBZ. Congo. Politique et administration générale, 1re série, I, doc. 8). Het verslag van Cambier over het incident vinden we, geresumeerd, terug in de brief van STRAUCH aan Mackinnon van 11 januari 1883 (SOASL, Mackinnon Papers, 229, doc. 2377). Zie ook : depêche van KIRK aan T. V. Lister, vast onderstaatssecretaris bij het Foreign Office, Sevenoaks (Kent) 23 november 1882 met, in bijlage, ondermeer de kopie van een telegram van BARGASH aan Kirk ; en depêches van MILES aan Granville, Zanzibar 1 en 17 december 1882 (PRO/FO/84/1623). Zie tenslotte : nota van KIRK aan Owen (Foreign Office), Sevenoaks, 2 december 1882 en deze van 20 januari 1883 (PRO/FO/84/1623).

[115] Het paleis van de sultan, midden in de stad Zanzibar gelegen, bestond in feite uit drie delen : de zogenaamde harem ; het zogenaamde oude paleis (in hetwelk personeel van de entourage logeerde) en het nieuwe paleis ; dit laatste, door Bargash opgericht, diende ondermeer voor recepties en audiënties. Deze drie gebouwen en een vuurtoren, sloten een rechthoekige binnenkoer af. Zie : A New Sultan Succeeds to the Throne in Zanzibar, in : Tanganyika Notes and Records, September 1963, **61**, pp. 147-154.

[116] Telegram van MACKINNON aan Jules Devaux, kabinetschef van de Koning, London 25 november 1882 (A.K.P., Fonds Kongo, 82/9). Telegram van MACKINNON aan A. Thys, London 26 november 1882 (AKP, Fonds Kongo, 82/6). Twee nota's van LEOPOLD II aan Strauch, 26 november 1882 (MD, Fonds Strauch). Depêche van KIRK (?) aan Granville, 20 januari 1883 (PRO/FO/84/1623). Een niet-gedateerd telegram van LEOPOLD II aan Strauch (AMBZ, I.R.C.B., briefwisseling Strauch), met daarin de tekst van het telegram van BARGASH aan Leopold II. In de bronnen worden, wat betreft het aantal gerecruteerde manschappen, uiteenlopende cijfers aangegeven ; consul Van der Elst en Cambier noteren beiden het cijfer 230.

[117] SOASL, Mackinnon Papers, 228. Zie nog : brief van STRAUCH aan Mackinnon, 11 januari 1883 (SOASL, Mackinnon Papers, 200, doc. 2377).

[118] Brieven van KIRK aan Mackinnon, Sevenoaks 13 en 26 december 1882 (SOASL, Mackinnon Papers, 91).

[119] Het telegram van BARGASH aan Kirk draagt de poststempel Sevenoaks 23 november 1882 ; het vormt de bijlage van de brief van Kirk aan de vaste onderstaatssecretaris bij het Foreign Office, T. V. Lister en is gedateerd Sevenoaks 23 november 1882 (PRO/FO/84/1623), reeds vermeld. We kennen het telegram in Engelse vertaling ; de vertaling (uit het arabisch of uit het swahili (?) gebeurde ongetwijfeld te Zanzibar.

[120] Depêche van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, 28 december 1882 (AMBZ, Congo. Politique et administration générale, 1re série, I, doc. 8).

[121] Depêche van MILES aan Granville, Zanzibar 17 december 1882 (PRO/FO/84/1623 doc. 101).

[122] LEOPOLD II aan Strauch, 23 november 1882 (MD, Fonds Strauch). Ook J. KIRK in zijn nota aan Owen (van het Foreign Office), gedateerd Sevenoaks 2 december 1882 verwijst naar het telegram van BARGASH, die een „heftig protest" aantekende bij Leopold II (PRO/FO/84/1623).

[123] Brief van MACKINNON aan J. Devaux, kabinetschef van de Koning, Londen 25 november 1882 (AKP, Fonds Kongo, 82/5) ; brief van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, 28 december 1882 (AMBZ, Congo. Politique et administration générale, 1re série, I, doc. 8), reeds vermeld. Te Zanzibar zou, ingevolge een wenk van Kirk, de Britse arabist Badger, bij de sultan een demarche ondernomen hebben.

[124] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, 26 november 1882 (MD, Fonds Strauch). Zie ook : vorige noot.

[125] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, 23 november 1882 (MD, Fonds Strauch).

[126] De tekst van het decreet van 25 november 1882 is gekend in Engelse vertaling en vormt de bijlage van de depêche van MILES aan Granville, Zanzibar 17 december 1882 (Muzulmaanse datering, overeenkomstig de Westerse 25 november 1882) (PRO/FO/84/1623 doc. 101) ; en depêche van KIRK aan Granville, Zanzibar 27 oktober 1883 (PRO/FO/84/1645 doc. 104).

[127] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, 26 november 1882 (MD, Fonds Strauch) ; hierin verwijst de vorst naar zijn telegrafisch verzoek aan Bargash. In de brief, gedateerd Brussel 24 januari 1883 liet Strauch aan Mackinnon weten dat, volgens berichten van Kirk, er geen hoop meer was in Zanzibar nog hulppersoneel te bekomen (SOASL, Mackinnon Papers, 229 doc. 2383).

[128] Brief van STRAUCH aan Mackinnon, Brussel 9 maart 1883 (SOASL, Mackinnon Papers, 230). – Over de aankomst van Cambier's contingent in Kongo en de terugkeer van Cambier, zie : brief van consul J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, 22 december 1882 (AMBZ, Congo. Politique et administration générale, 1re série, I, doc. 8) ; en brief van GILLIS aan L. Vandevelde, 27 december 1882 (MT, Fonds Vandevelde) ; LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 11. Na een lange terugreis via Kaapstad, Rangoon en Aden was Cambier de 15de maart 1883 te Zanzibar terug.

[129] Nota van STRAUCH aan Leopold II, 24 mei 1885 (AMBZ, I.R.C.B., 505, briefwisseling Strauch). Zie nog : *Le Mouvement géographique* van 29 november 1885 (p. 102), van 13 december 1885 (p. 105), van 27 december 1885 (p. 112) en van 7 maart 1886 (p. 19). – Over A. Hodister, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 514-518.

[130] Aantekening, in margine, van LEOPOLD II (van 6 januari 1883) op de brief van Strauch van 5 januari 1883 (MD, Fonds Strauch).

[131] Nota van STRAUCH aan Leopold II, 3 juli 1883 (AMBZ, Fonds Strauch, 197).

[132] Nota's van LEOPOLD II aan Strauch van 18 juli, 1 en 2 augustus 1883 (AMBZ, Fonds Strauch, 198, 201 en 202).

[133] Over de Duitse aanwezigheid op de Afrikaanse Oostkust, zie ondermeer : ZIMMERMAN, A. 1914. Geschichte der Deutschen Kolonialpolitik. Berlin, pp. 114 en volgende ; MULLER, F. 1959. Deutschland-Zanzibar-Ostafrika. Geschichte einer deutschen Kolonialeroberung 1884-1890. Berlin, pp. 155-157 ; COUPLAND, R., The Exploitation of East Africa, pp. 351-352, 395 en volgende.

[134] Brief van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 16 november 1883 (AMBZ, Afrique 1-1, 2de reeks, 1876-1903) ; nota van LEOPOLD II aan Strauch, 12 december (1883) (MD, Fonds Strauch) ; depêche van KIRK aan Granville, Zanzibar 27 oktober 1883 (PRO/FO/84/1645 doc. 104).

[135] Depêches van KIRK aan Granville, Zanzibar 27 oktober en 24 november 1883 (PRO/FO/1645, doc. 104 en 106) ; depêche van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, 16 november 1883 (AMBZ, Afrique 1-1, 2de reeks, 1876-1903) ; LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 140-143.

[136] Depêche van KIRK aan Granville van 27 oktober 1883 voornoemd ; brief van STRAUCH aan Lindner, 9 november 1883 (MT, Fonds Lindner) ; LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, pp. 87-88 ; IDEM, Otto Lindner, pp. 286-287. Zie nog : brief van STRAUCH aan Lindner, 14 september 1883 (MT, Fonds Lindner). Lindner „mocht" recruteren op de Comoren of elders, echter niet op Portugees gebied.

[137] Zie : de in vorige noot vermelde bronnen.

[138] Depêche van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, van 16 november 1883, reeds vermeld ; eveneens de reeds vernoemde brief van STRAUCH aan Lindner van 9 november 1883 ; het

telegram van LEOPOLD II aan Bargash van 5 november is samengevat in de brief van Strauch van 9 november 1883, reeds vermeld. Zie nog : nota van LEOPOLD II aan Strauch, 6 november 1883 (MD, Fonds Strauch) ; depêche van KIRK aan Granville, Zanzibar 24 november 1883 (PRO/FO/84/1645 doc. 116) en Zanzibar 27 oktober 1883 (PRO/FO/84/1645 doc. 104) ; LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 141-146, 304-305. — In : *Le Mouvement Géographique* van 6 april 1884.

[139] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, 12 december (1883) (MD, Fonds Strauch) ; brief van Kirk aan Mackinnon, Zanzibar 19 januari 1884 (SOASL, Mackinnon Papers, 92).

[140] Nota's van LEOPOLD II aan Strauch, 23 en 26 november 1883 (AMBZ, Fonds Strauch, 219 en 220).

[141] Brieven van MACKINNON aan P. de Borchgrave d'Altena, secretaris van de Koning, 18 juli, 6 augustus en 9 oktober 1884 (AKP, Fonds Kongo, 82/15, 82/16 en 82/47. — Betreffende P. G. Badger, arabist en tolk bij de (Britse) zending van sir Bartle Frere te Zanzibar in 1872, tevens lid van de Church Missionary Society, een goed bekende van Mackinnon, zie : The Dictionary of National Biography, Supplement I, pp. 94-95 ; COUPLAND, R., The Exploitation of East Africa, pp. 186 en volgende.

[142] Brief van PEERA aan Badger, Zanzibar 18 juni 1884 (AKP, Fonds Kongo 82/16 ; het betreft hier een eerder gebrekkige Engelse vertaling van een blijkbaar Arabische tekst ; telegram van 's Konings kabinetchef aan Mackinnon (minuut en Engelse vertaling), z.d. (omstreeks 8 augustus 1884) (AKP, Fonds Kongo, 82/17).

[143] Brief van MACKINNON aan P. de Borchgrave d'Altena, Strathpeffer 23 augustus 1884 (AKP, Fonds Kongo, 18).

[144] Brieven van MACKINNON aan P. de Borchgrave van 6 en 23 augustus 1884 (AKP, Fonds Kongo, 82/16 en 82/18) ; brief van BADGER aan Mackinnon, 16 augustus 1884, bijlage van MACKINNON's brief aan P. de Borchgrave van 23 augustus 1884 voornoemd.

[145] Brief van BADGER aan Mackinnon, 16 augustus 1884, reeds vermeld ; brief van P. DE BORCHGRAVE aan Mackinnon, Oostende 27 augustus (1884) (AKP, Fonds Kongo, 82/19 ; brief van MACKINNON aan de Borchgrave, 29 augustus (1884) (AKP, Fonds Kongo, 82/20).

[146] Brief van MACKINNON aan de Borchgrave van 29 augustus (1884), zoëven vermeld.

[147] Brief van MACKINNON aan de Borchgrave, 2 september 1884 (AKP, fonds Kongo, 82/21) ; brief van BADGER aan Mackinnon, Weymouth 7 september 1884, bijlage van het schrijven van MACKINNON aan P. de Borchgrave, London 12 september 1884 (AKP, Congo, 82/22).

[148] Brief van MACKINNON aan P. de Borchgrave, 5 november 1884 (AKP, Congo, 82/28).

[149] Brief van P. DE BORCHGRAVE aan Mackenzie, 24 november 1884 (AKP, Congo, 82/29).

[150] Aantekening in margine van P. DE BORCHGRAVE op de brief van Thys aan Leopold II, Brussel 27 november 1884 (MT, Fonds Thys).

[151] STANLEY, s.d. (1885), Cinq années au Congo, p. 525 ; de bevelhebber van de Kongo-expeditie werd door Leopold II in het koninklijk paviljoen te Oostende ontvangen op 2 augustus 1884 ; brief van Leopold II aan Strauch, Oostende, 7 augustus 1884 (AMBZ, Fonds Strauch, 293). Zie nog : nota van Stanley, How to recruit labourers ? (KP, Congo, 102/5) ; F. BONTINCK heeft deze nota nader gedateerd nl. 7-10 augustus 1884 (Une lettre de la Reine Victoria à Léopold II concernant le Congo. *Études congolaises*, **12**, 1, januari-maart 1966, pp. 102-103. — Stanley verliet België omstreeks 12 augustus 1884 met bestemming Engeland.

[152] Brief van P. DE BORCHGRAVE aan Mackinnon, 24 september 1884 (KP, Congo, 82/23).

[153] Depêche van VIVIAN aan Granville, Brussel 30 maart 1885 (PRO/FO/33/213) ; brief van het Foreign Office aan J. Kirk, 21 april 1885, minuut en brief van VIVIAN aan Granville

van 21 april 1885 (PRO/FO/84/1722, doc. 48) ; nota van LEOPOLD II aan Strauch, 31 maart 1885 (MD, Fonds Strauch) ; brief van VIVIAN van Granville, 25 april 1884 (PRO/FO/23/213) ; tenslotte de niet-gedateerde minuut van P. DE BORCHGRAVE (?) van zijn brief aan Mackinnon, einde februari of begin maart 1885 ?) (AKP, Fonds Kongo, 82/46).

[154] Brief van LINDNER gedateerd Brussel 10 oktober 1884 (MT, Fonds Lindner), gepubliceerd in : LUWEL, M., Otto Lindner, pp. 304-305 ; brief van STRAUCH aan Lindner, Brussel 25 april 1884 (MT, Fonds Lindner), gepubliceerd in *op. cit.*, pp. 293-294.

[155] Depêche van het Foreign Office aan Kirk, 21 april 1885, minuut (PRO/FO/84/1722 doc. 48 en doc. 56) ; GRANVILLE aan Kirk, 29 april 1885, en Kirk aan Granville, 16 juni 1885 ; VIVIAN meldde ontvangst van Granvilles schrijven (van 29 april 1885) in zijn depêche van 30 april 1885 (PRO/FO/123/213) ; KIRK aan Granville, 11 mei 1885 (PRO/FO/84/1723 doc. 111) ; GRANVILLE aan Vivian, 13 mei 1885 (PRO/FO/33/213) ; het Foreign Office aan Kirk, 17 juni 1885 (PRO/FO/84/1722 doc. 88).

[156] VIVIAN aan Granville, 18 mei 1885 (PRO/FO/33/123/213) ; LEOPOLD II aan Strauch, 16 mei 1885 (MD, Fonds Strauch) ; LEOPOLD II aan Mackinnon, 19 mei 1885, minuut (AKP, Fonds Kongo, 82/56) ; MACKINNON aan Leopold II, 27 mei 1885 (AKP, Fonds Kongo, 82/58).

[157] LEOPOLD II aan Strauch, 14 mei 1885 (MD, Fonds Strauch).

[158] LEOPOLD II aan Strauch, 15 mei 1885 (AMBZ, Fonds Strauch, 412).

[159] Over Archibald Smith en de firma Smith, Mackenzie & Co, zie : ROBINSON, N. J. The History of Smith, Mackenzie and Company Ltd. London, 1938, *passim.* — Over sir Donald Currie, zakenman, reder en lid van het Britse parlement, zie : The Dictionary of National Biography, Supplement 1901-1911, pp. 452-454. Zie nog : LUWEL, Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, p. 26 ; IDEM, Otto Lindner, pp. 152-153 ; brief van KIRK aan Granville, 31 mei 1885, bijlage aan het schrijven van T. V. Lister (Foreign Office) aan Vivian, 11 juli 1885 ; en brief van Vivian (?) aan Salisbury, 12 juli 1885 (PRO/FO/33/123/213) ; niet-gedateerd uittreksel uit een rapport van de Franse consul te Zanzibar (AMBZ, microfilm P. 1081, Correspondance politique Zanzibar, 7). Een kopie van het dienstcontract met de Zanzibarieten gesloten, vormt de bijlage van de brief van C. Janssen aan A. Lambermont, Brussel 25 februari 1889 (AMBZ, Congo. Politique et administration générale, 1re série, I, 216) ; vormt eveneens de bijlage van de brief van W. NICOL (agent van Smith, Mackenzie & Co) aan consul-generaal Euan-Smith, Zanzibar 30 mei 1888 (PRO/FO/33/123/243) ; brief van LISTER aan Vivian, 30 mei 1885 (PRO/FO/23/123/213) ; telegram van DAWES aan Mackinnon, London 13 mei 1885 (SOASL, Mackinnon Papers, 225). — Een niet-nader gekende Jackson begeleidde het contingent van Zanzibar naar de Kongomonding. Zie nog : STRAUCH aan Mackinnon, 16 mei 1885 (SOASL, Mackinnon Papers, 235).

[160] Over Th. V. Nilis, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 732-736. — Twee artsen gelastten zich met het medisch onderzoek der Zanzibarieten vóór hun vertrek naar Kongo. Zie : brieven van W. NICOL aan Euan-Smith, 30 en 31 mei 1888 ; en brief van EUAN-SMITH aan Salisbury, Zanzibar 1 juni 1888 ; deze drie brieven vormen de bijlage bij het schrijven van Salisbury aan Vivian, Foreign Office 7 juli 1888 (PRO/FO/33/123/243). Volgens *Le Mouvement géographique*, nummers van 11 maart (p. 26) en 3 juni 1888 (p. 51) en 1 juli 1888 (p. 59) keerden 141 Zanzibarieten naar huis terug ; volgens W. Nicol slechts 132. Volgens W. Nicol waren 23 Zanzibarieten overleden, deserteerden er 16, waren 24 reeds voordien naar de Oostkust teruggekeerd en hadden 5 een nieuwe dienstermijn in Kongo begonnen.

[161] Over Lucien de Cazenave, die van september 1885 tot juni 1891 consul-generaal van België te Zanzibar was, zie : AMBZ, dossier Pers. 1097 ; nota betreffende zijn consulaire

loopbaan (AMBZ, Afrique, 6-B. Capitulations Zanzibar, 1859-1921) ; Belgische Koloniale Biografie, **3**, kol. 137.

[162] Zie : voorgaande noot.

[163] Over Hamed Ben Mohammed (El Murjebi) genaamd Tippo-Tip, zie : Belgische Koloniale Biografie, **1**, kol. 912-920. Over deze gearabiseerde Zanzibariet verschenen later andere bijdragen. Zie ook : noot 173.

[164] We zullen hier over de Duitse ontdekkingsreiziger Emin Pacha niet nader uitweiden.

[165] Nota van LEOPOLD II aan Strauch, Oostende 31 juli 1887 (MD, Fonds Strauch). Zie over deze arts nog : depêche van MILES aan Granville, Zanzibar 26 april 1883 (PRO/FO/84/1644 doc. 31) ; we kennen hem als „Gregory" (een voornaam of de afkorting van een familienaam ?).

[166] BONTINCK, F. 1976. Voyageurs africains en Afrique équatoriale. *Zaïre-Afrique*, **107**, augustus-september 1976, pp. 411-423 (Robert Feruzi) ; **114**, april 1977, pp. 223-242 (Uledi Pangani) ; en december 1977, pp. 627-640 (Uledi le Timonier).

[167] Depêche van MILES aan Granville, Zanzibar 17 december 1882 (PRO/FO/84/623 doc. 101).

[168] Brief van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 28 december 1882 (AMBZ, Congo. Politique et administration générale, 1re série, I, doc. 8).

[169] Brief van J. VAN DER ELST van 28 december 1882, in vorige noot vermeld.

[170] Zie ondermeer LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, pp. 91-93 ; MT, Fonds Storms.

[171] LUWEL, M., *op. cit.*, pp. 91-93 ; MT, Fonds Storms.

[172] Brief van STRAUCH aan Storms, Brussel 8 december 1882 (MT, Fonds Strauch).

[173] Maisha ya Hamed bin Muhammed ed Murjebi yaani Tippo Tip, autobiografie van Tippo-Tip, uit het swahili in het Engels vertaald door W. H. Whiteley, en van een historische inleiding voorzien door Alison-Smith, Supplement to the East African Swahili Committee Journals, 28-2, juli 1958 ; 29-1, januari 1959.

[174] Maisha ya Hamed bin Muhammed el Murjebi yaani Tippo Tip ; MT, Fonds Storms ; LUWEL, M., Kapitein Ernest Cambier te Zanzibar, pp. 93-95.

[175] Depêche van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 24 december 1883 (AMBZ, Afrique 6-B-A. Capitulations Zanzibar 1859-1921). De Zanzibaritische munt werd in 1883 in België geslagen en ook nog tijdens de volgende jaren. Zie : Notice sur l'administration des Monnaies (Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles, 1910), p. 23.

[176] Aantekening van P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA op de brief van Thys aan Leopold II, 27 november 1884 (MT, Fonds Thys).

[177] LEOPOLD II aan Strauch, Laken 4 december 1884 (AMBZ, Fonds Strauch, 326).

[178] Aantekening van LEOPOLD II, van 27 april 1879, op de nota van Strauch van 24 april 1879 (MD, Fonds Strauch).

[179] Depêches van KIRK aan Granville, Zanzibar 9 januari 1881 (PRO/FO/84/1599 doc. 9), en Zanzibar 5 februari 1881 (PRO/FO/84/1599 doc. 24).

[180] Depêche van KIRK aan Lister, Sevenoaks 23 november 1881 (PRO/FO/84/1123) ; nota van KIRK aan Owen, 2 december 1881 (PRO/FO/84/1623).

[181] Depêche van J. VAN DER ELST aan W. Frère-Orban, Zanzibar 16 november 1883 (AMBZ, Afrique 1-1, 2e série, 1876-1903).

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 265-311 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 265-311 (1988)

QUE SAVAIT-ON DE LA SITUATION SANITAIRE EN AFRIQUE CENTRALE VERS 1885 ?

PAR

M. Kivits *

1. Introduction

1880-1900. L'Europe est à l'apogée de la révolution industrielle, résultat du progrès des sciences physiques et chimiques.

Les sciences médicales ne se sont pas développées au même rythme : la médecine n'est qu'au début de sa révolution microbiologique qui ne donnera son plein développement qu'au cours du XX^e^ siècle. L'immunologie, base de l'utilisation des vaccins et sérums, est à peine née et la chimiothérapie attend encore ses grandes découvertes.

De l'Afrique tropicale, on ne sait rien, si ce n'est que ces immenses territoires sont un repaire de maladies mortelles pour les Européens qui tentent d'y pénétrer.

Le climat débilitant, le confort rudimentaire, l'appréhension de l'inconnu et la vigilance toujours en alerte ébranlent l'équilibre psycho-nerveux.

Les fièvres tuent, les maladies intestinales épuisent et entraînent le rapatriement ou la mort. Les chiffres de mortalité sont là, 6 à 10 fois supérieurs à ce qu'ils sont en Europe.

Les premiers médecins observent, décrivent, émettent des hypothèses quant à l'origine des maladies et essayent empiriquement des remèdes ou des moyens de prévention. Sans grand succès d'ailleurs car leur arsenal thérapeutique est dérisoire et les techniques de prévention inefficaces, à l'exception de la vaccination antivariolique. Il faudra attendre les ultimes années du siècle pour découvrir que nombre de maladies propres à l'Afrique sont dues à des germes transmis par des insectes et dès lors, entreprendre la lutte difficile contre ces vecteurs.

---

* Fonds Médical Tropical (FOMETRO), Rue Bréderode 9, B-1000 Bruxelles (Belgique). — L'auteur tient à exprimer sa plus vive reconnaissance à M. Jan Verhaeghe, historien, sans l'active et dévouée collaboration de qui cet article n'aurait pu être écrit.

Ce qui préoccupe avant tout, ce sont les fièvres malariennes qui ont décimé et fait échouer nombre d'expéditions, et qui tuent en grand nombre les premiers explorateurs et résidents : administrateurs, militaires et missionnaires. La découverte par Laveran en 1880 d'un hématozoaire qui en est la cause ne montre pas encore comment celui-ci pénètre dans l'organisme. Cela restera un mystère jusqu'en 1898. Jusqu'alors, on parlera de miasmes qui flottent dans l'air.

On sait que la quinine est un remède salutaire, mais on hésite quant aux doses et aux moments où il faut l'administrer. Son utilisation à titre prophylactique, efficace selon certains, rencontre cependant de nombreuses réticences, car elle peut déclencher la redoutable fièvre bilieuse hémoglobinurique connue sous le nom tristement célèbre d'hématurie d'Afrique.

Les diarrhées fréquentes, aiguës ou chroniques, et les dysenteries douloureuses et épuisantes sont cause de rapatriement ou de décès.

Le foie souffre à la fois des répercussions du paludisme et de la dysenterie, des mauvais régimes alimentaires, quelquefois aussi de l'alcoolisme.

Si préserver la santé des Européens est sans aucun doute la première préoccupation des médecins, ceux-ci ne se désintéressent certes pas des indigènes. Ils se soucient d'abord de la santé de leurs collaborateurs directs : serviteurs, employés, travailleurs et soldats, mais sont bien conscients aussi que l'état sanitaire de l'ensemble de la population mérite toute leur attention, les conditions sanitaires des uns et des autres étant interdépendantes.

Les Noirs sont, comme les Blancs, sujets aux fièvres malariennes, mais de manière manifestement moins grave. On ignore encore que cette résistance relative résulte d'un état d'équilibre entre une infection paludéenne chronique et un état immunitaire entretenu par cette infection, et que ceux qui atteignent ce stade sont les rescapés d'une énorme mortalité infantile. Par contre, on ne rencontre pas chez les Africains la fièvre bilieuse hémoglobinurique tant redoutée chez les Blancs.

Ils souffrent de diarrhées diverses et de dysenterie autant et même plus que les Européens, et les affections pulmonaires aiguës sont pour eux bien plus que pour les Blancs une cause de morbidité et de mortalité.

Certaines affections atteignent aussi bien les Blancs que les Noirs, notamment l'infestation par les djiques, les myases, la gale et certaines affections mycotiques et eczémateuses de la peau. Les blessures ou excoriations des membres inférieurs s'infectent et se cicatrisent difficilement. Les Blancs font de petits ulcères chroniques appelés sarnes ; chez les Noirs, ces ulcérations s'étendent en surface et en profondeur, devenant des ulcères phagédéniques malodorants entraînant de graves invalidités.

D'autres maladies semblent être propres aux Africains, ou du moins ne se voient qu'exceptionnellement chez les Européens. Telles sont, parmi celles qui sont le plus souvent citées, la lèpre, le pian, l'éléphantiasis, le béribéri, l'ankylostomiase et la maladie du sommeil.

Vient s'y ajouter la variole, contre laquelle les blancs sont protégés par le vaccin, et qui sévit en vagues épidémiques répétées, avec une haute mortalité. Une des premières mesures de santé publique prises par l'État indépendant sera en 1894 l'obligation de la vaccination pour les soldats et travailleurs de l'État et des entreprises, suivie de la création d'un institut vaccinogène à Boma en 1895.

L'origine, le mode de transmission et plus encore les moyens thérapeutiques ou préventifs de la plupart de ces maladies sont encore inconnus. Le bacille de la lèpre a bien été découvert par Hansen en 1873, mais on ne peut que préconiser l'isolement des malades. On connaît le petit ver ankylostome qui, accroché en grand nombre à la muqueuse du duodénum, suce le sang et cause une anémie profonde, mais on ignore encore comment il y arrive. On tente de l'eliminer par l'essence de thérébentine.

L'éléphantiasis est une curiosité spectaculaire dont la relation avec la filaire de Bancroft a été montrée par Manson en 1878, mais qui se voit aussi en l'absence de ce parasite.

Le béribéri est une affection grave (35% de décès) qui ne se voit pas chez les villageois, mais qui survient de temps à autre parmi les soldats, les travailleurs des camps ou les prisonniers et qui fera des ravages parmi la main-d'œuvre du chemin de fer du Bas-Congo en 1890/95. On croit à une intoxication en rapport avec l'alimentation, mais il faudra attendre la découverte des Hollandais à Java en 1897/1900 pour savoir que la cause en est la carence d'un élément nutritif indispensable chez des hommes nourris quasi exclusivement au riz poli qui, par le procédé de décortication, a été privé de sa cuticule contenant cet élément. On l'identifiera bien plus tard comme étant la thiamine ou vitamine B1.

Reste enfin la maladie du sommeil. Connue de longue date en quelques endroits de la côte ouest, on l'a vue aussi aux Antilles, chez des esclaves amenés d'Afrique. On en rencontre des cas dans certaines localités du Bas-Congo et dans quelques endroits le long du Haut-Fleuve. On ne s'en inquiète guère, car elle semble localisée dans quelques villages et on est persuadé qu'elle n'atteint pas les Européens. On en ignore d'ailleurs la cause et on ne sait comment la traiter.

A partir de 1895 cependant, sa présence et son extension sont signalées dans certains postes de l'intérieur : Berghe Ste-Marie, Tumba et au Kasai.

La visite de Van Campenhout à la colonie scolaire de Berghe Ste Marie au début de l'année 1900 est le constat d'une hécatombe qui amène la fermeture de l'institution et l'essaimage involontaire et inconscient de la maladie par les survivants qu'on envoie dans d'autres missions.

A la même période débute en Uganda, au nord du lac Victoria, une épidémie qui fera, en une dizaine d'années plus de 200 000 victimes, et au cours de laquelle, en 1903, Castellani et Bruce découvrent enfin le trypanosome causal et démontrent sa transmission par la tsétsé.

Alerté par les ravages de la maladie dans l'État indépendant, le roi Léopold II fait appel à une mission scientifique de l'école de médecine tropicale de Liverpool. Celle-ci, composée par les Drs Dutton et Todd, parcourt le pays avec le Dr Heiberg de 1903 à 1905 et constate que la maladie est présente en de nombreuses régions de l'intérieur.

Ce sera le début d'une longue lutte, difficile, acharnée et méthodique qui hâtera la mise en place de tout le service de santé rural : équipes itinérantes du recensement médical et dispensaires. Tous prendront leur part : services de l'État, des missions religieuses et des sociétés. La trypanosomiase suscitera aussi d'importantes recherches scientifiques où s'illustreront nombre de chercheurs belges.

2. Sources

Qui sont les médecins dont nous avons consulté les écrits ?

Le Dr Thomas H. Parke, de nationalité irlandaise, était engagé à l'état-major du corps médical de l'armée anglaise. Volontaire en Egypte en 1882, il doit faire face en 1883 à une épidémie de choléra qui fit 50 000 victimes.

Parke prend part en 1894 à l'expédition malheureuse qui tente de sauver Gordon, prisonnier à Karthoum.

Mais l'expédition qui nous intéresse est celle qui en 1887 est mise sur pied par Stanley pour porter secours à Emin Pacha encerclé par les Mahdistes dans la région du lac Albert.

Dans un ouvrage passionnant intitulé : «My personal experiences as medical officer of the Emin Pacha relief expedition» à la fois journal de route et récit d'aventures, Parke décrit avec précision et souvent avec humour, l'itinéraire et les événements et incidents, pittoresques ou plus souvent tragiques de ce voyage qui de février 1887 à décembre 1889 mènera l'expédition de Zanzibar à l'embouchure du Congo via le Cap, puis à travers le continent par la route des caravanes de Matadi au Stanley Pool, le fleuve Congo et l'Aruwimi et ensuite la grande forêt vers le lac Albert, puis le retour vers la côte Est.

Le climat accablant, la fatigue, la famine, les attaques de tribus hostiles, les accidents, les blessures, les accès de fièvre de toutes sortes, les épidémies de dysenterie et de variole font d'innombrables victimes qui sollicitent les soins de Parke, lui-même plusieurs fois malade, et lui donnent l'occasion de faire nombre d'observations intéressantes.

De plus, avant son décès survenu en Écosse en 1893 à l'âge de 35 ans, il publia encore un manuel à l'usage des voyageurs, intitulé : «Guide to health in Africa» dont Stanley redigea la préface, rendant hommage à la compétence et au dévouement du Dr Parke, dont il bénéficia lui-même tout au long de l'expédition.

Le Dr Carl Mense, de nationalité allemande, s'est engagé en mai 1885 pour l'Association Internationale Africaine. Auparavant, il avait fait un voyage en Indonésie comme médecin de bord. Arrivé au Congo en juin 1885 il prend du service d'abord à Vivi et ensuite à Léopoldville à partir de novembre 1885. Il y jette les bases de l'organisation sanitaire de ce poste, où il séjourne jusqu'en mars 1887.

Entre temps, en compagnie du Révérend Grenfell, géographe et missionnaire baptiste anglais, il explore le cours du Kwango, et avec le Suédois Von Schwerin, il parcourt les hauteurs qui environnent le Stanley Pool et dont un des sommets reçut le nom de pic Mense.

Mense a laissé le souvenir d'un excellent médecin. Il a été un pionnier de la médecine tropicale. Après son séjour au Congo, il entreprit plusieurs voyages autour du monde et fut l'auteur de nombreuses publications, dont l'ouvrage «Tropische Gesundheidslehre und Heilkunde» paru en 1905. Il fonda en outre la célèbre revue *Archiv für Schiffs- und Tropen Hygiene.*

Pour ce qui nous concerne, nous avons retenu de lui la note de 44 pages publiée par les soins de l'État Indépendant du Congo sous le titre «Résumé de l'état sanitaire de la station de Léopoldville de novembre 1885 à mars 1887».

Mense envisage successivement l'état sanitaire des Européens et celui des Africains et décrit les affections qu'il a rencontrées chez les uns et les autres. Les fièvres malariennes et la dysenterie chez les blancs occupent la place la plus importante de son étude. Chez les noirs, la malaria semble plus bénigne, mais les dysenteries et surtout les affections respiratoires dominent la pathologie. Mense mentionne aussi chez eux le béribéri, la lèpre, le pian, l'ankylostomiase et la maladie du sommeil.

Posser James était l'ami du Révérend Comber, missionnaire de la Baptist Missionary Society. James était médecin consultant à Londres pour les missionnaires partant pour le continent africain ou en revenant. N'ayant lui-même jamais séjourné en Afrique, il posait ses diagnostics et prodiguait ses conseils sur la base de données que Comber lui fournissait régulièrement sur l'état de santé des missionnaires.

Le Dr Poskin, diplômé de l'Université de Liège, avait suivi les cours du professeur Firket qui enseignait à cette université la pathologie des régions tropicales. Il s'engagea en 1893 pour la Compagnie du Chemin de fer du Congo. En janvier 1894 il fut chargé des soins aux agents européens et aux travailleurs de la section Matadi-Lufu, où se côtoyaient Congolais, Sénégalais, Ghanéens, Chinois, etc., tous éprouvés par le climat, la configuration des sites à franchir, la mauvaise alimentation, le travail dur et pénible, les accidents et les maladies. Poskin, accablé par les fièvres, dut rentrer en Belgique dès la fin juillet. Il fut nommé chef de clinique à l'hôpital de Bavière à Liège et devint par la suite médecin consultant aux eaux de Spa.

En 1897, il publia un volumineux ouvrage de 478 pages intitulé «L'Afrique équatoriale. Climatologie - Nosologie - Hygiène» qui lui valut le prix institué par le roi Léopold II pour récompenser les travaux scientifiques au Congo.

L'expérience personnelle de Poskin s'étant limitée à six mois de séjour, il dut, pour rédiger son étude, faire de nombreux emprunts à la littérature médicale de l'époque, où les hypothèses non vérifiées étaient encore nombreuses.

L'influence pathogène du climat en tant que tel y revêt une importance exagérée. A côté des fièvres malariennes qui dominent la pathologie, figurent également des fièvres non malariennes dites «climatiques». Le chapitre béribéri est bien documenté du fait que Poskin a pu en observer de nombreux cas parmi les travailleurs du chemin de fer. Mais la maladie du sommeil dont l'origine est encore inconnue n'occupe que quatre pages de ce traité.

Le Dr Pierre Dutrieux, médecin militaire belge diplômé en 1872, avait quitté l'armée pour devenir professeur à l'école de médecine du Caire, où il s'était intéressé à l'ophtalmologie. En avril 1878, ayant appris le décès dès le premier mois de leur arrivée, de Maes et de Crespel, membres de la première expédition de l'Association Internationale Africaine en Afrique orientale, il s'engage bénévolement et rejoint Cambier, promu chef de l'expédition, avec le lieutenant Wautier.

Il faudra plus de 6 mois d'une marche pénible au cours de laquelle Wautier mourra de dysenterie pour que la caravane atteigne Tabora où Dutrieux résidera quelques mois. Mais, sujet à de fréquents accès de malaria et découragé de ne pouvoir se livrer aux recherches anthropologiques qu'il envisageait, il décide de retourner en Egypte et rejoint la côte à Bagamoy en novembre 1879. Il faillit y perdre la vie du fait d'un accès de fièvre rémittente rebelle. Après une nouvelle période de service à Alexandrie, il s'installera comme dentiste à Paris en 1888 et il y mourra en février 1889.

Du Dr Dutrieux nous avons consulté deux écrits : l'un est une note de 1880 publiée dans les Extraits des Rapports des voyageurs de l'A.I.A. sous le titre «Étude sur l'acclimatement des Européens dans l'Afrique intertropicale» ; l'autre est un ouvrage de 135 pages publié à Bruxelles en 1885 et intitulé «Souvenirs d'une exploration médicale en Afrique intertropicale (1878-79)».

C'est la première publication d'un médecin belge au sujet de la situation sanitaire en Afrique centrale.

Le Dr Henri Dupont, diplômé en juillet 1888, s'embarque dès septembre de la même année pour le Congo. Après trois mois de séjour à Léopoldville, il est désigné en janvier 1889 pour exercer ses fonctions à Basoko, au confluent du fleuve et de l'Aruwimi, à la limite de la zone occupée par les Arabes. Il y resta jusqu'en octobre 1891. Rentré en congé en Belgique, il revint à Basoko en octobre 1892, après une mission de recrutement de travailleurs à la côte occidentale d'Afrique. En mars 1893, il accompagna une expédition conduite

par Chaltin contre les Arabes occupant la région du Lomami. Atteint de dysenterie grave, Dupont dut rejoindre Boma, et, en mars 1894, accompagne en Belgique un contingent de noirs appelés à l'exposition d'Anvers. Il fit encore un séjour au Congo, à Boma de mars à novembre 1885, puis rejoignit l'armée métropolitaine comme médecin de régiment à Anvers. Il s'y occupa aussi des personnes rentrant du Congo et créa un petit service de maladies tropicales à l'hôpital Saint Camille.

Le Dr Dupont, observateur perspicace et précis (il a conquis son diplôme à l'Université Libre de Bruxelles avec la plus grande distinction) a publié en 1893 dans la Presse Médicale une étude intitulée : «La situation sanitaire au camp de l'Aruwimi (station des Basokos) en 1890-91».

Cette étude comprend tout d'abord des renseignements météorologiques et climatologiques minutieusement enregistrés, puis l'énumération et la description des affections rencontrées chez les blancs comme chez les noirs : fièvres malariennes, affections intestinales, atteintes du foie y compris les abcès. Comme maladies rencontrées chez les africains, il mentionne la variole, le pian, les ulcères phagédéniques, l'ankylostomiase, quelques cas de maladie du sommeil et l'éléphantiasis, assez fréquent dans la région, dont il connaît l'origine filarienne signalée par Manson mais fait remarquer qu'il y a aussi des cas non filariens. Assez curieusement, il ne parle pas de la lèpre qui ultérieurement s'est avérée fréquente parmi les habitants de cette région.

Jean-Émile Van Campenhout, élève-médecin militaire, obtint son diplôme de médecin à l'Université de Bruxelles en 1890. Il partit pour le Congo la même année et après avoir exercé quelques semaines comme médecin généraliste à Léopoldville, il accompagna la mission Van Kerckhoven vers le Nil. Arrivé à Djabir dans l'Uele, il s'y voit obligé de remplacer jusqu'en 1893 le chef de poste malade, dans des fonctions surtout administratives. Il passe un second terme de 1894 à 1897 dans le district des Bangala, où en plus de ses activités médicales, il exerce la fonction de chef du poste de Nouvelle-Anvers.

Au cours de son troisième et dernier séjour au Congo, de 1899 à 1900, Van Campenhout est chargé de fonder et de diriger le laboratoire de Léopoldville. Il commence ses activités scientifiques par l'étude de la maladie du sommeil dans le foyer de Berghe Ste Marie, au confluent du Congo et du Kasai. Il mène en outre de minutieuses études sur la fièvre bilieuse hémoglobinurique et sur les filarioses. Il est un des premiers à recommander l'usage régulier de la quinine pour la prophylaxie du paludisme et de la fièvre bilieuse hémoglobinurique. Rentré en Europe en 1900, il rejoint l'armée mais continue à s'intéresser à la pathologie tropicale. Dès sa fondation en 1906, il dirige et enseigne à l'École de médecine tropicale. Il y continua son enseignement jusqu'en 1930. En 1908, il quitte l'armée et entre au Ministère des Colonies comme conseiller médical. Il est nommé inspecteur général en 1924. Jusqu'à sa retraite en 1930, il se

consacre à l'organisation du service médical de la Colonie. Le développement des services médicaux et le progrès des connaissances en médecine tropicale en Belgique doivent beaucoup au Dr Van Campenhout.

Gustave Dryepondt, diplômé de l'Université Libre de Bruxelles en 1890, était médecin militaire. Il s'engagea la même année pour accompagner l'expédition Van Kerckhoven vers le Haut Nil. Atteint d'hémoglobinurie en cours de route, il dut regagner Léopoldville en mars 1891. Il y fonda la base médicale de l'État indépendant et s'y dévoua aux malades locaux et aux membres de diverses expéditions. Rentré en Belgique fin 1893, il reprit sa place à l'armée tout en étant le conseiller médical du gouvernement de l'État indépendant. En cette qualité, il rédigea le «Guide pratique à l'usage des voyageurs au Congo», décrivant les maladies tropicales, les soins à prendre et les mesures d'hygiène à observer. Il fut l'auteur de nombreuses publications scientifiques et de vulgarisation tant médicales que d'informations générales sur l'Afrique. Il repartit au Congo en 1902 en qualité de directeur de la Compagnie du Kasaï, fonction qu'il exerça jusqu'en 1904. De 1912 à 1921, il dirigea à Kinshasa le comptoir des exportateurs belges au Congo. En 1924, il fut nommé par le Roi membre du Conseil Colonial. Dryepondt fut l'un des plus ardents promoteurs de l'œuvre de Léopold II et l'un de ceux qui firent le mieux connaître le Congo en Belgique.

Alphonse Broden, diplômé de l'Université Catholique de Louvain, s'y était initié à la recherche scientifique sous la direction du professeur Denys. Il se prepara à l'étude de la pathologie tropicale à Berlin chez le professeur Pflügge et à Rome, où il étudia particulièrement le paludisme chez Bignami.

Son premier séjour au Congo, de 1900 à 1906, se passa en majeure partie au Laboratoire de Léopoldville où il vint relayer Van Campenhout. Il s'y consacra principalement à l'étude de la maladie du sommeil, dont il révéla qu'elle pouvait atteindre aussi les Européens, en décrivant une série de 10 cas chez ces derniers. Il découvrit le *Trypanosoma congolense*, parasite du bétail. Il s'intéressa aussi au paludisme et à la fièvre bilieuse hémoglobinurique. Les recherches qu'il poursuivit au Congo jusqu'en 1911 sont publiées dans les *Rapports sur les travaux du Laboratoire de Léopoldville.*

Rentré en Belgique, il se vit confier la direction de l'École de Médecine tropicale qui fonctionnait à Bruxelles depuis 1906 et la transféra dans les locaux du château Duden. Il s'y chargea jusqu'à sa mort en 1929 de l'enseignement de la pathologie tropicale à tous les médecins et à de nombreux missionnaires s'engageant pour le Congo.

3. Bref rappel des connaissances médicales à la fin du XIX[e] siècle

1885 est pratiquement la fin d'un siècle qui a vu l'apogée de la révolution industrielle et les débuts de la médecine moderne. Dès la fin du XVIII[e] siècle, abandonnant, non sans peine et réticences, les hypothèses et spéculations philosophiques qui n'avaient que trop caché ses ignorances, la médecine est progressivement influencée par les recherches anatomiques et physiologiques, de même que par les progrès de la physique et de la chimie. Elle s'inspire peu à peu des méthodes scientifiques, basées sur l'observation et l'expérimentation.

Magendie (1783-1855), que l'on peut considérer comme le père de la physiologie expérimentale, dira que la physiologie, qui était un roman, est devenue une science.

Son élève, Claude Bernard, publie en 1865 l'«Introduction à la médecine expérimentale», qui sera le guide de méthodologie de toute la recherche médicale moderne.

Bien que Spallanzani ait nié, dès 1765, l'existence de la génération spontanée et montré, chez les grenouilles, le phénomène de la fécondation de l'ovule par les spermatozoïdes, il faudra attendre les démonstrations péremptoires de Pasteur en 1863 pour désarmer, et non sans lutte, les derniers adeptes de cette théorie.

C'est en 1841 que Schwann montre que la cellule est l'élément de base de tout organisme animal et en 1855 que Virchow affirme que toute cellule provient d'une autre cellule. Il développe dès lors la pathologie cellulaire, recherchant dans les altérations cellulaires soit la cause, soit les effets de la maladie. Il s'oppose en cela à la théorie humorale qui régnait jusqu'alors parmi le corps médical.

En 1837, l'Italien Agostino Bassi, avait ouvert la voie à la pathologie microbiologique en montrant qu'un champignon était la cause d'une maladie du ver à soie. Il affirme que les substances contagieuses sont des substances vivantes, parasites animaux ou végétaux. Vingt ans plus tard, Pasteur montre que les fermentations sont dues à l'action d'êtres vivants.

Et dès lors s'ouvre cette ère prodigieuse des découvertes microbiologiques illustrée par les travaux de Pasteur et de Koch et poursuivie par leurs élèves.

Cependant, bien avant que les germes responsables de maladies bien déterminées eussent été découverts, des observateurs perspicaces avaient empiriquement adopté des attitudes pratiques bénéfiques pour les victimes potentielles de ces affections.

C'est l'Anglais Edward Jenner qui, en 1796, montre que l'inoculation volontaire aux humains du cow-pox, affection du bétail bovin, les protège contre les atteintes de la variole. Notons qu'il faudra attendre près de 200 ans pour que

ce moyen de protection efficace et d'application simple réussisse à éliminer dans l'ensemble du monde le fléau de la variole, connu dès l'antiquité.

C'est le Hongrois Semmelweiss qui, à Vienne en 1847, affirme que la fièvre puerpérale qui dans les maternités emportait de nombreuses jeunes accouchées, est portée d'une femme à l'autre par le personnel médical, ce qui lui coûtera son poste.

C'est John Snow, qui, au cours de l'épidémie de choléra à Londres en 1854, montre le rôle de l'eau de boisson, alors que le vibrion en cause ne sera découvert par Koch qu'en 1883.

C'est encore le chirurgien Lister qui, dès 1865, impressionné par la démonstration par Pasteur de germes en suspension dans l'air, pratiquera ses interventions sous pulvérisation d'un brouillard de solution phéniquée et diminuera spectaculairement la fréquence des infections opératoires.

1885 se situe donc en pleine période des découvertes microbiologiques.

On reconnaît successivement les germes du charbon (Davaine 1863, Koch 1876), de la lèpre (Hansen 1873), de l'infection puerpérale (streptocoque, Pasteur 1879), de la blennorragie (gonocoque, Neisser 1879), du paludisme (Laveran 1880), de la fièvre typhoïde (Eberth 1880), de la diphtérie (Klebs, Loeffler & Roux 1882), de la tuberculose (Koch 1882), du tétanos (Nicolaïer 1884), du choléra (Koch 1884, mais en réalité déjà mis en evidence par Pacini en 1854), de la fièvre de Malte (Bruce 1887), de la méningite cérébro-spinale (*Neisseria meningitidis*, Weichselbaum 1887), du chancre mou (Ducrey 1889), de la peste (Yersin et Kitasato 1894), de la dysenterie (Shiga 1898), de la syphilis (Schaudinn 1905), du pian (Castellani 1905).

Il faudra cependant encore se rendre compte que si les maladies transmissibles sont dues chacune à un agent spécifique, celui-ci ne fournit pas automatiquement l'explication de l'entité morbide qu'il provoque. Il faudra tenir compte des réactions de l'organisme humain : phénomènes cellulaires (inflammation, phagocytose) et humoraux : production d'anticorps soit contre les germes eux-mêmes, soit contre leurs toxines.

C'est la connaissance à la fois des germes et des réactions de défense qu'ils éveillent dans l'organisme humain qui permettra la mise au point de la sérothérapie, curative ou préventive (von Behring et Roux 1891) et des vaccins.

C'est en 1885 aussi que Pasteur, bien avant la découverte du virus causal, vaccine avec succès le jeune Alsacien Meister contre la rage, résultat de longues recherches et observations sur les effets protecteurs de l'inoculation de germes tués ou de virulence atténuée (choléra des poules 1879, charbon 1881, rouget du porc 1883).

Découvrant ainsi progressivement les germes responsables de nombreuses maladies, on s'explique mieux leur mode de transmission, d'une personne à l'autre, soit par contact direct, soit par voie aérienne, hydrique ou alimentaire. Certaines voies de transmission avaient cependant été mises en évidence par

quelques observateurs lucides bien avant que l'on connaisse les germes en cause, ainsi que l'avaient fait Semmelweiss pour la fièvre puerpérale et Snow pour le choléra.

Cependant, le mode de propagation de certaines maladies, comme le paludisme, la maladie du sommeil, la fièvre jaune, la fièvre récurrente, le typhus exanthématique, la peste, et bien d'autres maladies endémiques ou épidémiques restait mystérieux.

En 1878, Patrick Manson, à Amoy en Chine, ayant constaté la relation entre l'éléphantiasis et la présence de microfilaires qui apparaissent la nuit dans le sang des malades (*Microfilaria nocturna*), découvrit que les mêmes microfilaires se retrouvaient dans des moustiques du genre *Culex* qui harcelaient les humains de leurs piqûres au cours de la nuit.

Il eut dès lors l'intuition que des insectes pouvaient intervenir dans la transmission des germes de certaines maladies.

Assez curieusement cependant, Manson n'avait pas imaginé que ces moustiques qui s'étaient chargés de parasites en suçant le sang des malades pouvaient, par une piqûre ultérieure, inoculer les mêmes parasites à d'autres personnes. Il supposait que les moustiques infectaient l'eau dans laquelle ils pondaient leurs œufs, et que les humains absorbaient les parasites en buvant cette eau.

Et ce n'est qu'en 1898 en Inde, que Ross, s'efforçant de vérifier l'hypothèse de Manson que le paludisme lui aussi pourrait être transmis par des moustiques, constata que les parasites découverts dès 1880 par Laveran dans le sang des malades, évoluaient dans des moustiques du genre *Anopheles*. Au cours de la même année 1898, Grassi et Celli, en Italie parvenaient à communiquer la malaria à des volontaires en les faisant piquer par des anophèles qui s'étaient nourris du sang de personnes atteintes de la maladie.

La maladie du sommeil était connue dès le XVIII^e^ siècle par les Européens qui avaient abordé les côtes de l'Afrique occidentale. Elle avait été constatée aussi dans les Antilles parmi les esclaves amenés d'Afrique.

On a cru, jusqu'à la fin du XIX^e^, siècle que cette affection n'atteignait que les Noirs. Elle semble d'ailleurs s'être propagée rapidement à partir de 1880 dans de nombreux pays africains à la suite des mouvements de populations provoqués par la pénétration européenne. Sa cause et son mode de transmission sont restés mystérieux jusqu'en 1903. Livingstone, en Afrique du Sud, avait cependant déjà constaté dès 1850 que les piqûres des mouches tsétsé étaient mortelles pour les animaux domestiques, chevaux et bovidés, mais inoffensives pour le gibier avec lequel elles cohabitaient, ainsi que pour l'homme. Bruce avait démontré en 1894 que le nagana du bétail, n'était pas dû, comme le pensait Livingstone à un poison chimique injecté par ces mouches, mais à un parasite flagellé (appelé depuis lors *Trypanosoma brucei*).

En 1901, Forde en Gambie, avait découvert dans le sang d'un Européen atteint de fièvres, un parasite similaire que Dutton, qui vérifia cette constatation,

appela *Trypanosoma gambiense*. L'allure clinique de la maladie ne rappelait cependant pas la symptomatologie de la maladie du sommeil et on ne fit pas la relation avec la maladie des Africains.

Vers 1900, une grave épidémie d'une affection caractérisée par des fièvres et des signes d'encéphalite, mortelle en quelques mois, fit son apparition en Uganda aux abords du lac Victoria. Manson l'attribua d'abord à la présence dans le sang de microfilaires *perstans* (mais cette microfilaire se retrouvait aussi chez nombre de personnes saines). Puis Castellani, membre d'une commission envoyée de Londres pour étudier le problème, crut pouvoir l'attribuer à des streptocoques. Il avait cependant découvert des trypanosomes dans le liquide céphalo-rachidien des malades, sans oser affirmer immédiatement qu'ils étaient la cause de la maladie. Ce fut Bruce encore qui, appelé en renfort en 1903, reconnut ces parasites comme identiques à ceux du nagana qu'il avait reconnus neuf ans plus tôt chez le bétail en Afrique du Sud. Il démontra, en faisant piquer des singes par des tsétsés que le trypanosome était bien la cause de la maladie et la tsétsé l'agent transmetteur.

La fièvre jaune, maladie aiguë à évolution rapide et souvent fatale, caractérisée par des fièvres élevées, de l'ictère et des vomissements noirâtres (*vomito negro*) était connue depuis le XVII[e] siècle pour avoir causé de très nombreuses épidémies meurtrières, d'une part dans les Antilles et dans de nombreuses cités des États-Unis, et d'autre part dans les ports de la côte ouest de l'Afrique, de Dakar à l'Angola. Dans la seule année 1878, on dénombra 25 000 morts dans les États du sud des USA. A Bathurst en Gambie, où elle fit de fréquentes apparitions, elle tua en 1825, 74 des 105 hommes de la garnison anglaise. En Afrique, elle avait la réputation d'affecter uniquement les Européens et on la confondit souvent avec les formes pernicieuses de la malaria.

Malgré les recherches suscitées par la terreur qu'engendraient les épidémies, son mode de transmission demeura mystérieux jusqu'en 1900, année où à La Havane, une Commission médicale de l'armée des USA put démontrer la transmission par le moustique *Aedes aegypti*, confirmant une hypothèse émise déjà en 1881 par le médecin cubain Carlos Finlay.

Et ce n'est qu'à partir de l'année 1932 que l'on se rendit compte qu'outre la fièvre jaune urbaine connue depuis plusieurs siècles, il existait une forme rurale ou sylvestre de la maladie où le virus, présent chez les singes, était transmis de l'un à l'autre par des moustiques différents d'*Aedes aegypti*, qui pouvaient occasionnellement transmettre la maladie aux humains.

C'est donc aux alentours de 1885 que se font une série de découvertes qui vont en quelques années changer radicalement l'aspect de la médecine. Ce n'est cependant pas du jour au lendemain que ces notions nouvellement acquises pénètreront la mentalité médicale et que ces découvertes livreront toutes leurs conséquences pratiques pour la protection de la santé, en se traduisant en

mesures précises de prophylaxie : antiseptie, aseptie, vaccinations et lutte contre les insectes vecteurs de maladie.

La thérapeutique reste malheureusement très pauvre et l'on n'est pas beaucoup plus avancé, en ce domaine, à la fin du XIX^e siècle, qu'un siècle auparavant. Citons quelques principes actifs en usage à l'époque, avec la date de leur découverte : arsenic (liqueur de Fowler) 1780, digitale 1780, morphine 1806, strychnine 1818, quinine 1820, atropine 1833, cocaïne 1859, chloral 1869, bleu de méthylène 1871, aspirine, antipyrine 1880).

Notons cependant que depuis le XVII^e siècle, on utilise empiriquement deux produits qui ont une action spécifique contre deux affections qui font de grands ravages dans les régions tropicales. C'est d'une part l'écorce de quinquina, originaire du Pérou dont Pelletier extraira la quinine en 1820 et qui a des propriétés curatives spécifiques contre le paludisme, et d'autre part la racine d'ipéca, provenant du Brésil, que l'on administrait aux dysentériques et dont le principe actif, l'émétine (Rogers 1912), s'avérera un remède sélectif contre l'amibe dysentérique. Pour le reste, l'arsenal thérapeutique dont on dispose à la fin du siècle est dérisoire par rapport aux possibilités actuelles.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les listes des médicaments recommandés pour constituer la trousse de secours des voyageurs en Afrique, jointes soit au manuel de Parke «Guide to Health in Africa» (1893), soit à celui de Dryepondt «Hygiène, Médecine et Chirurgie au Congo» publié en 1895 par la Société d'Études Coloniales à Bruxelles.

En matière de prévention, un seul moyen efficace est disponible : c'est la vaccination contre la variole, résultat de l'inoculation à l'homme du cow-pox, introduite par Jenner dès 1793. Les Européens qui séjournent en Afrique sont généralement vaccinés et de ce fait protégés de la variole qui sévit en vagues épidémiques successives.

L'action préventive de la quinine contre le paludisme, pourtant réelle, est loin d'être généralement admise par les médecins et même souvent contestée. De toute manière, elle est très mal appliquée.

Cette pauvreté des moyens d'action préventifs ou curatifs se reflète dans les chiffres de morbidité et de mortalité de l'époque, tant dans les pays occidentaux que dans les régions tropicales. Nous en verrons la démonstration en examinant quelques causes et chiffres de mortalité en Belgique à l'époque, et ensuite ce que l'on sait de la situation en Afrique.

4. Morbidité et mortalité en Belgique et en Afrique à la fin du XIX^e siècle

4.1. Situation sanitaire en Belgique en 1885

Comparons d'abord quelques indices démographiques de l'année 1885 avec ceux de 1981 (tableau 1).

Tableau 1. — Comparaison de la situation sanitaire en Belgique en 1885 et 1981

	1885	1981
Taux de natalité	30‰	12,6‰ (1979)
Taux de fécondité (n. naissances/100 fem. 15/45 ans)	14,09	7
Taux de mortalité infantile	150‰	11,5‰
Espérance de vie à la naissance	45 ans	H 70,04 ans (1979/82) F 76,79 ans
Taux de mortalité générale (taux moyen 1871-1880)	20,4‰ 22,5‰	11,2‰
Mortalité des hommes de 20 à 40 ans		
1880	8,9‰	1,4‰
1890	8,3‰	

Les taux de morbidité au siècle passé ne nous sont pas connus, pas plus qu'ils ne le sont avec précision à l'heure actuelle, mais nous pouvons nous référer aux statistiques des causes de décès.

En 1866, une épidémie de choléra a fait dans notre pays 43 400 décès et la moyenne annuelle de décès dus à cette maladie est encore de 124 pour la période 1871-1880. En 1884, on note 97 décès de choléra et en 1885, 46.

La variole tue annuellement plus de 5000 personnes par an dans les années 1871 à 1880, soit 50 000 personnes pour la décennie, alors que l'on dispose depuis le début du siècle, de l'arme préventive efficace qu'est le vaccin de Jenner. En 1893, on note encore 2505 décès de variole.

Mais la grande tueuse de l'époque est incontestablement la tuberculose pulmonaire désignée sous le nom de phtisie. Elle cause annuellement 17 462 décès entre 1871 et 1880 et 17 095 pour l'année 1885.

Chaque année, 15 000 Belges meurent d'affections respiratoires aiguës (pneumonies, bronchopneumonies, pleurésies), et 7 à 8000 habitants du Royaume, surtout de jeunes enfants sont emportés par des entérites ou des diarrhées.

La rougeole enlève annuellement entre 3000 et 3500 enfants, l'angine couënneuse et le croup (diphtérie) un nombre équivalent, la coqueluche tout autant, la scarlatine 1500.

On note aussi entre 3000 et 4000 décès par an dus à la fièvre typhoïde, et le paludisme autochtone provoque chaque année environ 250 décès.

Ajoutons que près de 1500 femmes meurent en couches, la majorité d'infection puerpérale. Une naissance sur cent se termine par la mort de la mère.

4.2. Qu' en est-il en Afrique ?

Si on se réfère aux données de la littérature, les Européens (marins, explorateurs, trafiquants d'esclaves, soldats, commerçants, missionnaires) qui fréquentaient les rivages de l'Afrique payaient un énorme tribut en vies humaines aux maladies qui sévissaient dans ces régions.

Entre 1804 et 1825, plus de 60 pour cent des missionnaires envoyés en Afrique de l'Ouest par la Church Missionary Society ont succombé. De 1835 à 1907, la Société Missionnaire Wesleyenne avait envoyé 225 de ses membres en Afrique de l'Ouest : elle en a perdu 65 sur place.

Sur un groupe de 51 prêtres et laïcs arrivés en 1861 dans les missions fondées par les prêtres autrichiens dans le sud du Soudan égyptien, trois seulement restaient deux ans plus tard : 22 étaient morts et les autres avaient été rapatriés.

Les pertes parmi les garnisons militaires ne sont pas moins élevées. De 1568 soldats stationnés sur la côte, entre 1822 et 1830, 1295 soit 82,6% sont morts sur place de fièvres climatiques, et 125 (8%) meurent pendant le voyage de retour. En outre, la moitié des survivants mourront en Angleterre de maladies tropicales et 57 seulement finiront leur terme de service en bonne santé.

La mortalité parmi les équipages des patrouilles maritimes anti-esclavagistes anglaises était élevée au point que les marins parlaient d'«escadrons cercueils» et que le port de Bathurst était appelé «Half-Die». Les marchands d'esclaves capturés étaient déposés à la côte : de 50 prisonniers européens arrêtés en 1841, 40 étaient morts dans les trois mois. La côte de Guinée était désignée comme «la tombe de l'homme blanc».

On avait observé dès ce moment que les indigènes étaient moins affectés par ces maladies que les Européens, mais cette notion de résistance raciale fut abandonnée quand on remarqua que les esclaves libérés d'Amérique et ramenés à Freetown en Sierra Leone souffraient de fièvres autant que les Européens.

La mort a également fait d'énormes ravages dans les rangs des explorateurs.

Des 45 hommes de la deuxième expédition de Mungo Park au Niger en 1805, aucun n'a revu l'Angleterre : six furent tués, tous les autres moururent de fièvre et de dysenterie.

L'expédition scientifique conduite par Tuckey qui, en 1816, tenta de remonter le cours du fleuve Zaïre, comptait 48 Européens. Abandonnant leurs embarcations au pied des premiers rapides en amont de Noki et poursuivant à pied jusqu'au bief navigable d'Isangila à Manianga, ils ne purent aller plus loin. En trois mois, 21 des membres de l'expédition étaient décédés, la plupart de fièvres accompagnées de frissons, de vomissements bilieux et de jaunisse. Ils se soignaient au calomel et au vin de quinquina.

Une expédition envoyée au Niger en 1832 sous la direction de Peddie perdit un tiers de ses hommes avant le voyage de retour sur la côte.

L'expédition britannique qui tenta de remonter le Niger en 1841 comptait 145 membres. Elle était accompagnée d'un médecin, le Dr William. L'expédi-

tion fut interrompue après que 42 hommes eurent péri de malaria bien que le médecin administrât de la quinine, mais de manière très peu méthodique. Des 158 Africains recrutés par l'expédition, 11 seulement furent atteints de fièvres et aucun n'en mourut. C'était une démonstration de la tolérance relative des Africains adultes à l'égard de la malaria.

Quelques années plus tard, en 1854, une nouvelle expédition au Niger était conduite par W. B. Baikie, qui avait pris l'habitude d'utiliser la quinine dans le delta du Danube lors de la guerre de Crimée. Baikie en fit prendre régulièrement à ses hommes 6 à 8 grains (36 à 48 cg) par jour et ne perdit aucun des 12 Européens qui l'accompagnaient. Il mourut cependant lui-même au cours du voyage de retour en Angleterre, parce qu'il avait cessé de prendre de la quinine aussitôt qu'il eut quitté la côte africaine.

Livingstone utilisait également la quinine dans ses voyages à travers l'Afrique à partir de 1858. Sa femme succomba cependant à la malaria parce que, semble-t-il, elle ne pouvait garder la quinine qu'elle absorbait.

Bien qu'il soit généralement reconnu depuis lors par ceux qui voyageaient en Afrique que la quinine avait un pouvoir protecteur contre les accès de fièvre, son usage, tant à titre prophylactique que curatif, était loin d'être bien codifié.

Les diverses expéditions envoyées à partir de la côte de l'océan Indien par l'Association Internationale Africaine (A.I.A.) entre 1877 et 1885 se soldèrent par un nombre impressionnant de morts et de rapatriés pour maladie. Le Dr Dutrieux lui-même, bien que se soignant à la quinine, fait de nombreux accès de fièvre au cours de son séjour entre Bagamoyo et Tabora de juin 1878 à novembre 1879. Il faillit même en mourir à la fin de son voyage.

Sur les 25 agents engagés par l'A.I.A. dans cette période d'exploration de l'Afrique de l'Est, 8 moururent sur place, et 9 durent être rapatriés pour maladie. Sur 298 agents recrutés par l'A.I.A. de 1874 à 1885, 37 moururent de maladie et 11 d'accidents. Sur 48 membres envoyés en Afrique par la Baptist Missionary Society entre 1878 et 1888, 24 sont morts et 13 durent être rapatriés.

Dans leur communication au Congrès National d'Hygiène et de Climatologie médicale organisé à Bruxelles en 1897 les Drs Bourguignon, Dryepondt et le professeur Firket fournissent quelques chiffres sur la mortalité des Européens au Congo. Pendant la période de sept ans, de 1890 à 1896, la C^{ie} du Chemin de fer du Congo a employé 1136 agents blancs. Il y a eu 113 décès en 7 ans, soit 10%. De ces 113 décès, 7 sont dus à des accidents. La mortalité par maladie a donc été de 96 agents soit 8,5% en sept ans, ce qui donnerait en moyenne 1,2% par an. Ces données ne permettent cependant pas de calculer un taux réel de mortalité car les 1136 hommes ne sont pas restés chacun pendant une période de 7 ans. Bien que la durée des engagements fût de 2 ans, il était rare que ce terme soit accompli intégralement. La durée moyenne du séjour ne

dépassait pas 12 mois (interruption par décès, rapatriement pour maladie ou autre raison).

Se référant aux effectifs annuels des agents pour la période de 1890 à 1896, on note une mortalité annuelle moyenne de 5,2% en tenant compte de tous les décès (accidents compris), et de 4,45% si l'on ne tient compte que des morts par maladie. Notons que la mortalité observée en Belgique à la même époque pour les hommes de 20 à 40 ans était de 0,85% pour l'année 1885, soit six fois moindre.

Les mêmes auteurs fournissent des données sur la mortalité du personnel engagé par l'A.I.A. et le Comité d'Étude du Haut-Congo (C.E.H.C.) de 1879 à 1884. Ils notent des taux de mortalité (toutes causes) variant, selon les années, de 2,7 à 15,6%, en moyenne 7,5%.

Pour la période de l'État Indépendant, allant de 1885 à 1896, la moyenne de la mortalité annuelle des agents est de 6%, morts violentes comprises, et de 4,8% pour les décès dus à la maladie. Ceci vaut pour le personnel du Département de l'intérieur. Les auteurs font toutefois observer que les risques du séjour en Afrique sont différents selon qu'il s'agit du personnel dépendant du Département de l'intérieur, du Département des finances, ou employé par la C^ie^ du Chemin de fer (v. tableau 2).

Tableau 2. – Mortalité annuelle des agents de l'État Indépendant du Congo (1885-1896)

	Mortalité annuelle pour mille	
	Morts violentes comprises	Par maladie
État – Dépt. intérieur	60	48
État – Dépt. finances	35	18
Chemin de fer	52	44

Les agents des finances ont une vie sédentaire dans des postes bien installés, bénéficient de conditions de logement et de ravitaillement convenables et ont sans doute plus facilement accès aux soins médicaux que les agents territoriaux et les militaires répartis dans l'intérieur du pays, ou encore que les techniciens du chemin de fer travaillant sur les chantiers.

En pondérant leurs calculs selon l'importance des divers effectifs (1989 agents présents en 1896 pour le personnel de l'État et du Chemin de fer), les auteurs concluent pour la période de 1885 à 1896 à une mortalité annuelle moyenne de 5,7% en tenant compte des morts violentes, et de 4,6% en ne tenant compte que des décès par maladie. C'est 6,7 fois le taux observé en Belgique à la même époque pour les hommes de 20 à 40 ans (0,85%).

J. Verhaeghe a, avec l'aimable collaboration de plusieurs congrégations, tenté d'évaluer la mortalité des missionnaires entre 1885 et 1904, par périodes de 5 ans.

Le tableau 3 donne successivement pour l'ensemble des congrégations qui ont bien voulu lui répondre, pour chaque période quinquennale, le nombre annuel moyen de missionnaires (hommes et femmes) présents au Congo, la mortalité annuelle moyenne, l'âge moyen au moment du décès et enfin la durée moyenne du séjour en mois.

Tableau 3. — Mortalité des missionnaires au Congo (période 1885-1904)

Période	Nombre annuel moyen de missionnaires (hommes et femmes) *	Nombre de décès	Mortalité annuelle moyenne	Moyenne d'âge au moment du décès	Durée moyenne du séjour en mois
1885-89	7	3	9,32%	38a2m	92m
1890-94	27	9	10,32%	34a4m	25m
1895-99	98	24	8,69%	32a11m	26m
1900-04	188	47	6,59%	31a10m	43m

* Il ne s'agit pas de la totalité des missionnaires présents au Congo, mais de ceux des congrégations qui ont envoyé les renseignements demandés pour la période concernée.

Bourguignon *et al.* (1897) comparent le taux de mortalité des agents en service au Congo avec ceux observés par l'armée belge pour les années 1892 à 1896, qui est de 0,4%, et pour l'armée française en France métropolitaine qui est de 0,6%. Le risque de décès est donc multiplié par 10 en Afrique par rapport à ce qu'il est à l'armée belge.

Ils notent aussi que, parmi les agents allemands séjournant au Cameroun au cours de la période 1890-1894, la mortalité annuelle moyenne est de 11,2%, et en Afrique orientale (Tanganyika) de 8,9% en 1894-95.

Les Anglais, au Nigéria, en 1894-95 enregistrent une mortalité annuelle de 7,5%. Au cours de la période 1881-1887, la mortalité annuelle des fonctionnaires européens du Gouvernement de la Gold-Coast se chiffrait à 7,6% et celle de ceux de la Colonie de Lagos à 5,4%. L'âge moyen de ces agents au moment de leur engagement était de 31 ans et au moment du décès de 35 ans.

Malgré des chiffres bien supérieurs à ceux d'Europe, la mortalité des Européens au Congo n'est donc pas plus mauvaise que dans d'autres territoires africains.

S'efforçant de fournir l'explication de cette mortalité élevée, les auteurs citent le manque d'hygiène de l'environnement, le ravitaillement défectueux, le

manque d'eau potable, les fatigues anormales, la tension nerveuse, la vie solitaire parmi des populations primitives, le manque de soins médicaux. Mais ils reconnaissent aussi la grande insuffisance des connaissances en matière de pathologie des pays chauds et estiment qu'une fois faite la reconnaissance géographique d'un pays neuf, il reste à en faire l'exploration médicale.

On est fort préoccupé de l'influence du «climat» sur la santé de l'Européen qui arrive dans les pays chauds et on considère en général que les conditions météorologiques (température, humidité, pression barométrique, vents, rayonnement solaire) et même géologiques (nature du sol) produisent un ébranlement profond des fonctions organiques, aboutissant à des troubles physiologiques importants. On parle de salubrité ou d'insalubrité du climat, sans se rendre compte que les conditions climatiques elles-mêmes n'ont que peu d'influence directe sur la santé, l'organisme humain pouvant s'adapter facilement à de très grandes variations de température et d'humidité.

On ne voit pas encore bien que le principal danger vient non pas du climat lui-même, mais de la présence de germes infectieux ou parasitaires dans l'organisme des Africains que côtoient les immigrants européens, ainsi que de la survie assez longue de ces germes dans le milieu extérieur, en raison non seulement des conditions de chaleur et d'humidité, mais aussi et surtout de la présence d'insectes qui servent à la fois d'hôtes intermédiaires et de vecteurs actifs de ces germes. Et ce mode de transmission restera insoupçonné jusqu'aux toutes dernières années du XIX^e^ siècle. Le danger n'est donc pas d'ordre physique, mais d'ordre biologique. Il faudra tout un temps pour en être bien convaincu.

On ne voit pas non plus que, venant de régions où ces germes et vecteurs n'existent pas, l'organisme des Européens n'a pu, comme celui des autochtones, élaborer une défense physiologique à l'égard de ces germes, et y est donc beaucoup plus sensible.

Les connaissances bactériologiques et parasitologiques, de même que les notions d'immunologie sont bien trop récentes pour qu'elles aient déjà pénétré la mentalité de l'époque, même parmi les médecins.

Certes, il y a quelques perturbations physiologiques dues au climat lui-même. Ainsi la transpiration abondante qui, par évaporation de l'eau à la surface de la peau, permet à l'organisme d'accroître sa déperdition de chaleur, si elle n'est pas compensée par une absorption d'eau équivalente, raréfie et concentre l'urine et favorise la formation de calculs. Les sécrétions intestinales seraient également diminuées, ce qui favoriserait la constipation.

Les troubles hépatiques si souvent accusés par les coloniaux ne sont pas dus au climat mais bien aux différents virus de l'hépatite, au paludisme, à l'amibiase, ou tout simplement à l'abus d'alcool.

On sait aussi qu'une température élevée dans un air saturé d'humidité, sans grandes variations diurnes ni même saisonnières, provoque une sensation de

fatigue, une diminution de l'appétit et déstabilise l'équilibre psycho-nerveux, mais cela tient plus au tempérament individuel qu'au climat lui-même.

Bref, «l'acclimatement» auquel on vise à l'époque sera bien plus une question de connaissance des dangers réels dus aux maladies transmissibles et aux mesures prophylactiques (hygiène du milieu et personnelle) et curatives qui en découleront, que d'adaptation physiologique au climat.

Mais tout cela, il faut encore le découvrir. Ce sera, comme le disent BOURGUIGNON *et al.* (1897) une longue œuvre humaine d'étude et d'action.

5. L'influence du climat en tant que tel

POSKIN (1897), dans son ouvrage «L'Afrique tropicale. Climatologie-Nosologie-Hygiène», parle de l'influence pathogénique du climat. Selon lui, la configuration du sol, la géologie, les cultures et la végétation «fournissent la matière première de toute infection». La chaleur et l'humidité sont les réactifs qui mettent en action ces éléments et donnent naissance à des miasmes, souvent rebelles à l'analyse, mais appréciables à nos sens et à notre organisme par leurs effets pernicieux.

Pour Poskin, les facteurs climatiques sont cause d'asthénie et de cachexie. Ces facteurs sont la chaleur, l'humidité, les variations de température entre le jour et la nuit, mais aussi la malaria, à laquelle personne n'échappe. Ces diverses causes altèrent le sang et font obstacle aux fonctions dépuratives du foie, des reins et des intestins.

DUTRIEUX (1880) dans sa note intitulée «Étude sur l'acclimatement des Européens en Afrique tropicale» déclare que l'organisme humain doit lutter à la fois contre le climat et contre les maladies.

Pour ce qui concerne l'acclimatement météorologique, il constate que la salubrité est fort variable selon les zones ; même dans les régions salubres (les régions montagneuses) on constate à la longue l'anémie des pays chauds.

Certaines localités sont de véritables nécropoles. Le climat provoque certaines modifications physiologiques : augmentation des exhalaisons ou sécrétions pulmonaires, cutanées et biliaires ; la circulation s'accélère et on observe alternativement une excitabilité du système nerveux, de l'irascibilité ou de l'hypochondrie, de la mélancolie ou de la torpeur intellectuelle ...

Le Dr Dupont, qui séjournait au camp de l'Aruwini (Station des Basokos) en 1890-91, insiste sur l'influence nocive des abaissements brusques de température qui font suite aux pluies d'orage ainsi que sur les brouillards épais du matin en saison de pluies. Les refroidissements déclenchent diarrhées et dysenteries. Les brouillards sont de l'humidité terrestre chargée de miasmes très nocifs pour les personnes qui se rendent à leurs occupations matinales.

Dans leur communication au Congrès d'Hygiène et de Climatologie médicale, BOURGUIGNON *et al.* (1897) reconnaissent que la question de l'influence du climat tropical sur l'Européen est loin d'être résolue. On sait, disent-ils, que l'immigré blanc subit un ébranlement profond des fonctions organiques aboutissant à des désordres variés, et à des maladies. Mais les causes de ces maladies sont loin d'être complètement élucidées et il importe de bien distinguer l'action des facteurs météoriques de celles des agents pathogènes vivants, parasites ou microbes, qui trouvent dans le milieu tropical des conditions favorables. Ils reconnaissent que la plupart des maladies qui déciment les blancs ne sont pas des maladies climatiques, mais sont dues à l'envahissement du sang par certains êtres vivants.

Bien qu'accordant encore une grande importance aux modifications physiologiques dues au séjour dans des conditions météorologiques différentes de celles de l'Europe, on distingue progressivement mieux les phénomènes d'adaptation de l'organisme aux conditions climatiques et ce qu'il faut attribuer à des agents pathogènes vivants. Les indigènes, bien adaptés au milieu physique, ne sont pas eux-mêmes à l'abri des atteintes de ces agents.

Certes, des théories assez curieuses règnent encore. En 1897, la Société belge d'Études coloniales ayant reçu un don anonyme de 25 000 F destiné à la recherche des moyens à utiliser «contre les maladies qui atteignent les Européens au Congo» institue une Commission médicale chargée d'orienter les études à entreprendre ou à poursuivre. Cette Commission, constatant la prédominance de «fièvres» dans la pathologie congolaise, estime qu'il y a lieu d'abord d'étudier la physiologie de l'homme sain sous les tropiques car, dit-elle, la confusion règne. Les uns admettent l'action des facteurs météoriques et en premier lieu la tension de vapeur d'eau atmosphérique, non seulement dans la production des germes pathogènes, mais sur l'individu lui-même, chez qui ils déterminent certaines fièvres et l'anémie tropicale.

Pour les tenants de cette dernière théorie la tension élevée de la vapeur d'eau dans l'air a pour résultat de s'opposer à l'évaporation de la sueur et à l'exhalaison de la vapeur d'eau pulmonaire, et de maintenir par conséquent dans le sang une trop forte proportion d'eau, augmentée encore par la tendance à boire exagérément, d'où hypoglobulie (anémie) par excès de liquide ... Les mêmes ajoutent que la vapeur d'eau dans l'air diminuerait la tension d'oxygène qui serait donc fixé en moindre quantité par les globules rouges ...

A cette époque cependant, Eyckman qui disposait à Batavia d'un laboratoire de physiologie expérimentale a déjà nié l'existence de l'anémie tropicale essentielle, et a montré que la quantité de CO_2 exhalée par les poumons (qui donne la mesure de l'oxygène utilisé) est le même sous les tropiques qu'en climat tempéré. De même, la température basale du corps ne s'élève pas du fait du séjour en climat chaud.

6. Paludisme ou malaria

6.1. Les fièvres palustres

La maladie est connue depuis l'antiquité et associée à la proximité des marais (d'où son nom paludisme) et à des émanations dénommées miasmes qui s'en dégageraient et resteraient en suspension dans l'air (d'ou le nom de malaria).

En 1880, Laveran, médecin militaire français en Algérie, découvre dans le sang des malades des corpuscules qu'il considère comme l'agent causal de l'infection malarienne. Mais le mode de transmission de la maladie restera pour lui, comme pour les autres observateurs de l'époque, entouré de mystère jusqu'en 1898, année où Ross en Inde découvre le développement du parasite dans le moustique anophèle et où, en Italie, Grassi et ses collaborateurs font la démonstration de la transmission du parasite, de l'homme malade à l'homme sain par la piqûre de ce même moustique. Et, en 1900 à Londres, Manson confirme cette découverte en faisant inoculer des volontaires par des moustiques infectés dans la campagne romaine.

Dans la vingtaine d'années qui sépare ces deux dates, on admet progressivement la cause biologique de la maladie, mais on se perd en conjectures sur son mode de propagation. Bien que Laveran ait émis l'hypothèse de l'existence de l'hématozoaire dans un être vivant, animal ou végétal, on croit toujours au miasme qui, sorti du sol, flotte dans l'air et que l'on absorbe par la respiration ou encore avec l'eau de boisson.

Voyons ce que les médecins en disent à l'époque.

Importance de la malaria dans la pathologie africaine.

— Mense (1888) :
La fièvre dite malaria est celle qui exerce les effets les plus pernicieux sur la santé des blancs ... Aucun Européen n'échappe complètement à ses atteintes. Tout Européen subit en moyenne une fois par mois l'influence de la maladie.

— James (1885) :
Les fièvres sont inévitables mais l'ignorance et la négligence les favorisent. La malaria est la grande responsable des fièvres et de nombreux décès.

— Parke (1891) :
La grande ennemie est la fièvre. Personne n'y échappe. Au cours des trois années (1887-89) qu'a duré l'expédition de secours à Emin Pacha, chacun des Européens a fait en moyenne 150 accès de fièvre.

— Bourguignon *et al.* (1897) :
Le paludisme domine la pathologie du Congo. Il n'est presque pas de station qui échappe à la fièvre.

– Commission médicale de la Société belge d'Études coloniales (1897) :
La pathologie équatoriale est dominée par les fièvres.

– Van Campenhout & Dryepondt (1901) :
«Parmi les maladies qui atteignent les Européens au Congo, le paludisme occupe incontestablement le premier rang : il domine toute la pathologie».

Étiologie.

– Dutrieux (constatations dans l'Est africain 1878-79) :
La fièvre africaine, fièvre palustre ou malaria intertropicale sévit dans les contrées chaudes et humides à la suite de la décomposition des matières organiques à la surface du sol. Leurs émanations communiquent des propriétés insalubres à l'air ambiant, ce qui produit une intoxication miasmatique qui se manifeste par de la fièvre.

– James (1885) :
La malaria qui est la grande responsable des fièvres et de nombreux décès est due à des émanations du sol, à des miasmes. Il est dangereux de remuer le sol : le travail de la terre doit être laissé aux indigènes.

– Mense (1888) :
Les accès de fièvres fréquents des Européens qui parcourent la route des caravanes de Matadi à Léopoldville sont dus aux fatigues de la marche sous une température élevée, aux émanations du sol pendant la nuit sous la tente et aux refroidissements après les pluies.

– Dupont (1892) :
Un sol poreux imprégné d'eau, riche en matières organiques, une température élevée, le brouillard matinal et les vents qui apportent les miasmes d'autres régions : telles sont les causes de l'infection paludéenne.

– Parke (1891) :
La fréquence des fièvres malariennes est due aux émanations du sol et des marais. Elles sont favorisées par les fatigues, les alternances de transpirations et de refroidissements, et les variations de température entre le jour et la nuit. De hautes doses du poison sont libérées quand on ouvre le sol pour le drainage. Le poison est plus concentré la nuit et dans les basses altitudes.

La grande forêt est un «conservatoire de la malaria» en raison de l'humidité et des matières végétales en décomposition. Parke sait que Laveran (1880) a trouvé des corpuscules dans le sang des malades mais déclare néanmoins que la nature du poison introduit dans l'organisme n'est pas encore connue, et que le mystère de la malaria n'est pas encore élucidé. Il croit que les animaux aussi peuvent en souffrir (notamment son âne).

– POSKIN (1897) :
«Les affections malariennes constituent un groupe bien marqué de maladies endémiques, parfois épidémiques, ayant pour cause spécifique un agent infectieux non contagieux, engendré sous certaines conditions par des matières telluriques ...».

L'étiologie de la malaria est conditionnée par le sol ou le sous-sol, surtout le sol non cultivé mais le défrichement entraîne une extension de l'endémie. Les accès fébriles augmentent en raison de la température moyenne mensuelle. Quant à l'humidité, elle diminue la résistance physique de l'organisme tandis qu'elle favorise la décomposition des matières du sol.

Le défrichement a pour effet de mettre à nu les produits d'une longue accumulation de détritus végétaux et de produire la fièvre, mais quand les cultures sont établies, elles ont pour effet d'améliorer les conditions du sol et d'habitabilité.

Pendant la saison sèche, les marais tarissent en partie, le sol se dessèche et se fendille, tout ce monde éphémère meurt et se putréfie en répandant dans l'air des produits complexes de décomposition. Les vents se chargent de la dispersion de ces miasmes divers sortis du sol et entraînés par la vapeur d'eau, l'air et la radiation solaire, et portent au loin l'infection, la maladie et la mort.

Le moyen d'infection est certainement l'air qui est souillé par les émanations au sol. Il faut éviter la rosée du matin et mettre des vitres aux fenêtres. Il faut prendre l'habitude de respirer par le nez et les troupes en marche doivent circuler en silence ...

Telles étaient donc les conceptions qui régnaient sur l'origine et les conditions d'apparition du paludisme, entre l'année 1880 où Laveran avait découvert l'hématozoaire responsable, et 1898 où Ross et les Italiens démontrèrent la transmission par les moustiques anophèles. Il faut attendre 1901 pour voir rejeter définitivement, dans l'exposé des travaux du laboratoire de Léopoldville en 1899-1900 (VAN CAMPENHOUT & DRYEPONDT 1901), la théorie des miasmes.

Ces deux auteurs écrivent :

«Il paraît actuellement démontré que l'air et les émanations du sol ne peuvent servir de véhicule à l'agent infectieux du paludisme : l'hématozoaire de Laveran.

L'hypothèse de Manson qui le premier a soupçonné le rôle joué par les moustiques dans la multiplication et la transmission de la fièvre paludéenne a été confirmée par des expériences répétées dont les résultats sont aujourd'hui indiscutables.»

Ce n'est donc qu'au début du XX^{e} siècle que l'on comprend la nécessité d'éliminer les moustiques de l'environnement en supprimant les eaux stagnantes, et en se protégeant des piqûres par l'emploi de moustiquaires.

L'adoption de cette mesure rationnelle, de même que la prévention individuelle par la prise régulière de quinine demanderont encore tout un temps pour être généralement admises et mises en pratique. Les victimes du paludisme seront encore nombreuses bien après le tournant du siècle.

Symptômes.

Ce qui frappe les observateurs qui connaissent les fièvres malariennes des climats tempérés, ce sont les formes graves qui caractérisent les fièvres d'Afrique, à tel point que certains (Treille) apparentent les fièvres bilieuses rémittentes et les fièvres hémoglobinuriques à la fièvre jaune. D'autres, notamment Laveran, estiment que les fièvres intermittentes d'Europe (fièvre des polders en Belgique) et les fièvres tropicales sont dues à une seule et même cause : l'hématozoaire du paludisme, mais que l'allure clinique différente est due aux caractéristiques climatiques. Ce n'est qu'entre 1895 et 1899 que les Italiens individualisent trois espèces distinctes d'hématozoaires, qui expliquent les différences de l'allure clinique de la maladie.

Comment les observateurs de l'époque 1885-1900 décrivent-ils la maladie ?

— Dutrieux (1880) :
Le temps d'incubation est de 6 à 8 jours pour la fièvre rémittente et de 15 à 20 jours pour les fièvres intermittentes.

Après quelques temps de séjour, les Européens ne sont plus atteints que de fièvres intermittentes ; à la longue les accès deviennent plus fréquents et plus graves et l'intoxication miasmatique entraîne un état cachectique. Les enfants des indigènes font des fièvres intermittentes qui entraînent une mortalité considérable.

— James (1885) :
Il y a des fièvres intermittentes (quotidiennes, tierces et quartes) et des fièvres rémittentes où la température ne redescend pas à la normale entre les accès. Ces dernières sont plus dangeureuses. Elles s'accompagnent de vomissements bilieux et peuvent évoluer en fièvres hémoglobinuriques, très dangereuses, souvent mortelles.

James décrit les diverses phases de l'accès malarien : les prodromes ; fatigues, maux de tête, douleurs névralgiques dans le dos et les jambes. Puis viennent les trois stades et l'accès proprement dit : frisson et montée de la température, le stade de chaleur, et enfin la transpiration qui ramène la température à la normale.

— Mense (1888) :
La grave intoxication malarienne revêt tantôt la forme de fièvre bilieuse, tantôt celle de fièvre hémoglobinurique. Les formes graves de la fièvre bilieuse sont

accompagnées de délire, de perte de connaissance et rappellent les symptômes de la fièvre typhoïde.

– PARKE (1887-89) :
L'accès est précédé de douleurs musculaires et articulaires, de troubles digestifs et de céphalées. Les fièvres sont intermittentes ou rémittentes. Les accès comportent trois stades : les frissons, la température élevée, les transpirations accompagnées de la chute de la température. Il y a souvent accompagnement de vomissements bilieux. A la longue, on constate le gonflement de la rate.

– DUPONT (1892), au camp de l'Aruwimi (Basoko) en 1890 distingue les fièvres palustres simples, les plus bénignes et heureusement les plus fréquentes, la fièvre bilieuse paludéenne, la fièvre bilieuse hématurique et l'impaludation chronique. Occasionnellement, il a rencontré des fièvres pernicieuses comateuses et ce qu'il appelle la fièvre typho-malarienne.

On sent généralement venir un accès de fièvre : malaise, lassitude générale, inappétence, céphalalgies, douleurs lombaires sont des signes annonciateurs. Dès le lendemain, la fièvre s'empare de l'organisme : la température monte rapidement jusque 41° et plus, se maintient à ce niveau pendant 4 à 5 heures, puis surviennent de fortes transpirations, signe de la fin de l'accès, accompagnées d'une sensation de soulagement et d'un besoin de sommeil. Pendant la période fébrile, il peut y avoir du délire, de l'agitation, et de la répulsion pour l'entourage. Après l'accès, les urines se colorent fortement en rouge.

Le traitement de la *fièvre simple* n'est pas compliqué. On donne des boissons sudorifiques. Au moment de l'apparition des transpirations, on administre du sulfate de quinine à raison de 3 à 4 fois 25 à 50 centigrammes en une journée, et cela pendant trois jours. Comme la plupart des médecins de l'époque, Dupont fait commencer le traitement par un purgatif.

La *fièvre bilieuse paludéenne* se caractérise par une céphalalgie violente, des vomissements bilieux nombreux, des selles bilieuses fréquentes, des urines jaune brunâtre et une coloration jaune de la peau et des sclérotiques. Le foie et la rate sont engorgés. Le traitement de cette forme commence par l'administration d'un purgatif, le calomel, puis on donnera du sulfate de quinine, mais à dose plus forte que dans l'accès simple.

La *fièvre bilieuse hématurique*, plus proprement fièvre hémoglobinurique, est une des formes les plus graves de l'impaludation aiguë. On l'a appelée fièvre des créoles et des acclimatés, car ce n'est généralement que chez d'anciens résidents en Afrique qu'elle survient, après la troisième année de séjour. Les signes prodromiques sont plus marqués que dans les autres formes de fièvre, puis le malade est pris de frissons intenses, de vomissements bilieux nombreux, et de douleurs dans les jambes et à l'épigastre ... L'ictère se développe et les urines prennent l'aspect de vin de Malaga. Ce genre d'accès survient après une fatigue,

une contrariété, un changement de milieu, un refroidissement. La fièvre bilieuse hémoglobinurique doit être combattue par l'emploi de sulfate de quinine à fortes doses (2,50 g à 4 g par jour), l'usage de purgatifs et de boissons sudorifiques. En raison des vomissements, il faudra souvent donner la quinine en injections hypodermiques, très douloureuses.

L'*impaludation chronique* est l'état de certains agents qui ne présentent pas d'accès de fièvre mais sont néanmoins atteints par le miasme, ce que prouve leur teint jaunâtre, leur foie et leur rate congestionnés. Ils sont en danger de manifester les phénomènes les plus dangereux de l'impaludation. Le Dr Dupont conseille de leur administrer une cure d'arsenic sous forme de liqueur de Fowler.

Ce médecin termine ses considérations sur le paludisme en déclarant qu'il ne pense pas qu'il soit nécessaire de se soumettre à l'usage régulier du sulfate de quinine : l'organisme s'habituant au médicament, celui-ci serait moins actif au moment où il faudrait administrer des doses massives. Il conseille cependant de «prendre pendant un couple de jours par mois une dose de fébrifuge». Il ajoute que pour abaisser le taux de la morbidité paludéenne, il y a lieu d'améliorer le drainage du sol, d'éloigner les habitations du bord des rivières, de construire des demeures confortables, bien protégées par des vérandas. Mais il n'est pas encore question de moustiquaires !

6.2. La fièvre bilieuse hémoglobinurique

La fièvre bilieuse hémoglobinurique – dénommée souvent et improprement hématurie – est assurément la complication la plus redoutée du paludisme. Elle était tristement connue comme une cause fréquente de décès parmi les Européens sur toute la côte ouest de l'Afrique.

Elle se présentait comme une fièvre élevée, débutant par un frisson violent, accompagnée de vomissements bilieux, d'ictère, d'un état de prostration profond et de l'émission d'urines foncées rouge brunâtre. On l'a souvent confondue avec la fièvre jaune.

Ce syndrome qui survenait de manière imprévisible ne se voyait que chez les Européens, et parmi ceux-ci, chez ceux qui avaient déjà un séjour assez long en Afrique et qui sans nécessairement avoir souffert d'accès de fièvre intenses, avaient été lentement imprégnés par le paludisme. On attribuait habituellement le déclenchement de l'accès à une cause occasionnelle telle un refroidissement, une fatigue anormale, à une infection, ou même à une émotion ou une contrariété.

On a souvent fait état d'hémoglobinurie due à l'usage inopportun de la quinine chez des personnes qui n'en prenaient pas régulièrement. Car la prophylaxie médicamenteuse à la quinine correctement appliquée qui, à l'époque, était loin d'être la règle, était sans doute la meilleure protection contre la fièvre hémoglobinurique.

La Commission médicale instituée en 1897 par la Société belge d'études coloniales en vue de promouvoir l'étude des maladies au Congo estime qu'un des points importants est de déterminer l'étiologie de la fièvre bilieuse hémoglobinurique. Pour les uns, manifestation ultime du paludisme sur des sujets anémiés, pour les autres, affection de nature typhique, cette fièvre, dit la Commission, domine toute la pathologie congolaise par sa gravité : elle finit par frapper presque toujours des agents dont le séjour a été trop prolongé, sans qu'un moyen efficace de la prévenir ait été indiqué jusqu'à présent. Et la Commission conclut : C'est l'hémoglobinurie qui est l'obstacle principal à la pénétration des Européens dans les pays chauds.

On jugera de sa gravité en considérant les quelques chiffres suivants :

– En Gold Coast, en 1910, sur 46 décès d'Européens, 10 sont dus à la fièvre bilieuse hémoglobinurique. Au Nigéria, dans les vingt années de 1898 à 1918, on note 1024 cas avec 242 décès (23,5%) ; entre 1919 et 1928, 303 cas avec 77 décès (25%) ; de 1929 à 1938, 142 cas avec 35 décès (24,5%).

– A Léopoldville, en 1890, Van Campenhout en voit 9 cas en 6 mois et Dryepondt 25 cas dans les années 1891 à 1893. Dans leur rapport de 1901 sur les travaux du laboratoire de Léopoldville, ces deux auteurs décrivent les observations détaillées de 16 cas, dont 4 mortels, qu'ils ont suivis de jour en jour. Ils y voient toujours une conséquence du paludisme, déclenchée par une cause occasionnelle, refroidisement, fatigue, quelquefois la prise d'intempestive de quinine.

Broden (1906), dans une étude basée sur 39 cas, publiée dans le Recueil des travaux du laboratoire médical de Léopoldville pour les années 1900 à 1905, énonce les conclusions suivantes :

1. L'hémoglobinurie des tropiques ne se produit que chez des sujets ayant souffert plus ou moins fréquemment d'accès de malaria, dus au parasite de la tierce tropicale.
2. L'hémoglobinurie des tropiques, dans l'immense majorité des cas se produit peu d'heures après l'absorption d'une certaine dose de quinine.
3. Les hématozoaires de la malaria manquent, dans un très grand nombre de cas, dans le sang des malades.

Cependant, la quinine, même à hautes doses, n'a pas elle-même de pouvoir hémolytique. Tout se passe comme si l'infestation par le parasite de la tierce tropicale sensibilisait les globules rouges à la quinine.

Sans doute est-ce la crainte de voir se déclencher l'hémoglobinurie qui fait hésiter tant de médecins de l'époque à adopter la prise régulière de quinine à doses suffisantes à titre prophylactique. Broden lui-même, tout en affirmant que la prévention de la fièvre bilieuse hémoglobinurique consiste essentiellement dans la prophylaxie du paludisme, donne sa préférence à la prophylaxie

mécanique (lutte anti-moustiques). Mais il reconnaît que dans bien des cas il faudra recourir à la prophylaxie quinique. Toutefois, les doses de quinine qu'il conseille pour cette prophylaxie (1g tous les huitième et neuvième jours) sont insuffisantes. On admettra plus tard que la dose préventive moyenne pour un adulte est de 500 mg tous les jours.

A vrai dire, la pathogénie de la fièvre bilieuse hémoglobinurique n'a jamais été clairement élucidée. Sa fréquence a nettement diminué dès le moment où la prophylaxie à la quinine fut appliquée à doses suffisantes et elle a pratiquement disparu depuis que des antipaludiques synthétiques ont été substitués à la quinine.

Il est vrai que simultanément aussi, le confort et les conditions générales de vie se sont sensiblement améliorés, de même que l'assainissement de l'environnement (lutte anti-moustiques).

6.3. Usage de la quinine

L'écorce de quinquina était connue depuis le milieu du XVII^e^ siècle pour son action curative dans les fièvres paludéennes. En 1820, Pelletier et Caventou en ont isolé la quinine et depuis lors, ce sont les sels de cet alcaloïde qui sont utilisés pour soigner les accès malariens, à vrai dire de manière empirique et très variable selon les médecins qui la prescrivent.

D'autre part, l'utilisation de la quinine à titre prophylactique a été longtemps controversée et ce n'est qu'au début du XX^e^ siècle qu'il a été admis que la prise régulière de quinine à dose suffisante (400 à 500 mg par jour pour un adulte) protégeait presque à coup sûr des accès malariens et en tous cas des complications graves, et cela sans inconvénient majeur.

Un des premiers à avoir utilisé la quinine de manière systématique est Livingstone. C'est certainement grâce à cette pratique qu'il put parcourir l'Afrique en tous sens pendant 25 ans (1849-1873) en résistant lui-même et en perdant très peu de ses compagnons. Il commençait la cure par une association de quinine et de calomel (pour éliminer la bile) et la poursuivait en donnant 3 grains (18 cg) de sulfate de quinine toutes les demi-heures jusqu'à ce que les oreilles bourdonnent !

Qu'en disent les médecins dont nous avons consulté les écrits ?

Dutrieux (il a eu lui-même en 1878-79 de graves accès de fièvre rémittente bilieuse) : Pour le traitement de la fièvre, la quinine est indiquée à la dose de 1 g dans du café dès la période d'apyrexie. Il faut répéter la même dose durant trois jours. L'action prophylactique de la quinine n'est nullement prouvée, et même contestable, mais il peut être utile d'en prendre 75 centigrammes tous les 3 à 4 jours.

Mense : La quinine est le remède souverain. Il faut donner dès le début de l'accès 1 g à 1,5 g pendant les quelques jours qui suivent la disparition de la fièvre. En cas de fièvre grave, il faut donner 2 g, éventuellement en lavement ou

en injection sous-cutanée. Une injection de pilocarpine provoque la crise de transpiration qui fait baisser la fièvre. L'usage permanent de la quinine n'a préservé personne de la malaria (notons que les doses qu'il administrait étaient trop faibles 0,1 à 0,2 g par jour).

JAMES : Conseille de vider d'abord l'estomac par une boisson d'eau tiède additionnée d'ipéca, et libérer l'intestin par un purgatif. Ensuite, donne 3 à 4 grains (18 à 24 cg) de quinine toutes les 4 à 6 heures jusqu'à la chute de la fièvre, puis 20 grains (1,20 g) une fois avant le nouvel accès attendu. James ne parle pas de l'usage préventif de la quinine mais COMBER, instruit par James, conseille dans son vade-mecum de 1885 à l'usage des missionnaires, de prendre 10 grains (60 cg) de quinine avant le débarquement sur les côtes d'Afrique, et ensuite 4 grains (24 cg) tous les matins pendant les étapes jusqu'à l'installation dans le poste définitif.

Il est de plus le seul à cette époque à recommander l'usage de la moustiquaire.

DUPONT : Conseille, pour le traitement, de prendre à la fin de l'accès, au moment de l'apparition de la transpiration, 25 à 50 cg de quinine 3 ou 4 fois de suite, de demi-heure en demi-heure et continuer cette administration trois jours de suite. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de se soumettre à l'usage journalier du sulfate de quinine : l'organisme, dit-il, finit par s'y habituer et le médicament n'aurait plus d'effet quand il faudrait administrer des doses massives. Cependant, il conseille de «prendre pendant un couple de jours par mois une dose de fébrifuge».

PARKE est un des rares médecins de l'époque qui ont foi dans le traitement prophylactique à la quinine. Il estime que c'est plus efficace que le traitement curatif. Il a conseillé à ses compagnons la prise de 4 grains (24 cg) 2 fois par jour dès avant l'entrée au Congo et ceux qui ont continué cette prise régulièrement pour autant que la provision de quinine le leur permettait ont été préservés de fièvres. D'autre part, une fois que l'accès malarien est en cours, Parke estime que la prise de quinine est inutile, car elle est habituellement rejetée, et si on parvient à la garder, elle ne fait pas de bien. Il faut donner la quinine quand la fièvre a rétrocédé, injecter de la morphine pour calmer les douleurs musculaires et de la pilocarpine pour provoquer la transpiration.

Pour POSKIN (1897), l'administration préventive de quinine est controversée.

A titre thérapeutique, il faut recourir au quinquina ou à ses sels. Le sulfate de quinine doit se prendre avant ou après les accès de fièvre, à la dose de 1 g à 1,5 g pris par 50 centigrammes à la fois, de demi-heure en demi-heure. Il affirme que la quinine a une action spécifique sur les parasites de la malaria.

DRYEPONDT (1895), dans son manuel «Hygiène, médecine et chirurgie au Congo», tout en déclarant que le sulfate de quinine est le médicament par excellence pour combattre les accès malariens, déconseille formellement l'absorption journalière d'une petite dose de quinine comme préservatif de la fièvre. Il affirme que ce procédé est inutile et même nuisible car il a une action néfaste

sur l'estomac et les reins, et d'autre part, selon lui, la quinine n'agit qu'à condition d'être prise au moment propice. En cas d'accès de fièvre, il ne faut pas la prendre à la période ascendante, mais à la période descendante, à l'apparition de la transpiration.

* * *

Dans l'ensemble, il apparaît que les Anglais, à l'exemple de Livingstone et des médecins accompagnant les expéditions militaires après 1850, aient été plus fidèles que les Français à la prise régulière de quinine, ce qui se traduit par de moindres pertes en vies humaines.

Mary Kingsley, une voyageuse célèbre qui parcourait les pays de la côte occidentale dans la dernière décennie du XIX[e] siècle, bien consciente des dangers de cette région pour la santé des résidents et des voyageurs leur donne non sans humour quelques conseils : «When you have made up your mind to go to West Africa, the very best thing you can do is to get it unmade again, and go to Scotland instead. But if your intelligence is not enough to do so, abstain from exposing yourself to the direct rays of the sun, *take four grains of quinine every day*, and get some introduction to the Wesleyans : they are the only people on the coast who have got a hearse with feathers".

L'expédition française à Madagascar en 1895 a coûté la vie à 5592 hommes sur un contingent de 21 600, dont 20 seulement seraient morts de blessures, 72% de ces décès seraient dus à la malaria.

Une autre statistique française datant de la fin du siècle donne un chiffre de 797 décès dus à la malaria sur un total de 1162 décès dus à des maladies tropicales dans les hôpitaux coloniaux (COHEN 1983).

7. Diarrhées et dysenteries

Les maladies intestinales de diverses natures forment assurément après les fièvres malariennes le groupe d'affections les plus fréquentes et les plus redoutées. Pratiquement tous les médecins de l'État Indépendant en font état dans leurs écrits, et parlent tantôt de diarrhée tropicale, de catarrhe gastro-intestinal, de dysenterie, de fièvre typhoïde tropicale.

Dutrieux signale que la dysenterie est la plus redoutable des maladies. Elle a tendance à récidiver et entraîne souvent la mort. Elle se produit suite à un refroidissement, à un brusque arrêt de la transpiration, à une alimentation de mauvaise qualité, trop abondante ou trop grasse, ou à de l'eau non potable.

Il distingue deux périodes, la première catarrhale, diarrhéiforme, la seconde inflammatoire, hémorragique. Dans les cas heureux, la diarrhée s'arrête spontanément après une semaine, dans d'autres cas la maladie se poursuit jusqu'à épuisement. Le séjour en montagne est favorable pour le paludisme, mais l'humidité et le froid favorisent la diarrhée ...

Pour s'en protéger, il faut éviter les excès alimentaires et les abus d'alcool, filtrer l'eau sur des filtres à charbon, consommer du thé ou du café froid plutôt que de l'eau et porter une ceinture de laine ou de flanelle autour du ventre.

Pour MENSE (1888), une seule maladie égale en gravité la malaria, c'est la dysenterie. Elle règne partout où sévissent les fièvres pernicieuses, au point que certains la considèrent comme une forme particulière de la malaria. Mense croit cependant qu'il s'agit de maladies différentes et attribue la dysenterie à l'eau de boisson et aux déjections des individus atteints de dysenterie, alors que, dit-il, le poison de la malaria est introduit par les voies respiratoires.

Léopoldville est exempte de dysenterie grâce à l'eau de source que les Européens utilisent. Par contre, les stations des Stanley Falls et des Bangalas connaissent de nombreux cas : presque aucun des Blancs qui résident dans ces postes n'y échappe. Mense recommande de n'utiliser que de l'eau bouillie. En cas d'atteinte de dysenterie, il conseille de commencer par un purgatif (huile de ricin) et d'administrer de la quinine (0,5 g matin et soir). Si au bout de trois jours le traitement n'a pas produit d'effet, il faut recourir au remède «dont l'efficacité est aussi inexplicable qu'incontestée» la poudre d'ipécacuanha, tous les jours 1 g à 1,5 g. (On saura plus tard — Rogers 1912 — que l'émétine, alcaloïde de l'ipéca a une action spécifique sur l'amibe dysentérique).

MENSE (1888) propose d'administrer simultanément la poudre d'ipéca en lavement. Pour calmer les maux de ventre, il conseille le bismuth. Il affirme avec raison que la complication la plus grave de la dysenterie est l'abcès du foie. Parlant des maladies des Noirs, il note que la dysenterie est chez eux plus fréquente et plus grave que chez les Blancs, et qu'elle sévit particulièrement dans le Haut-Congo. Il ajoute qu'en certains endroits les Noirs savent que cette maladie est en relation avec l'eau.

Au cours de l'éprouvante expédition de secours à Emin Pacha (1887-89), Parke a eu à traiter toutes les variétés de diarrhées et de dysenteries.

— Les diarrhées simples sont dues à la mauvaise nourriture : on les soigne en prenant d'abord un laxatif (calomel). Ensuite on suit un régime à base de farine d'arrow root, de maïs et de bananes.

— Le catarrhe gastro-intestinal est une des affections les plus fréquentes qu'il ait rencontrées durant l'expédition. Tous, Blancs et Noirs, en ont souffert. Le Dr Parke lui-même en a été atteint à Léopoldville après les fatigues de la route des caravanes. Il a été soigné par le capitaine Liebrechts. Cela commence par un frisson, un peu de fièvre, des crampes au ventre, des vomissements et de la diarrhée. L'accès est souvent déclenché par un refroidissement, mais la cause en est la mauvaise nourriture et l'eau non potable. Le traitement commence par un purgatif, puis on met le malade à la diète liquide.

— La fièvre typhoïde est fréquente. Elle dure 3 à 4 semaines. Elle sévit là où il y a surpeuplement et mauvaise hygiène. Le début est souvent insidieux :

dyspepsie, maux de tête, diarrhée purée de pois, ballonnements intestinaux, fièvre de type rémittent, taches rosées sur le corps. A la troisième semaine peuvent apparaître des hémorragies intestinales et même des perforations. Le traitement est la diète légère, l'antipyrine contre la fièvre, en évitant les purgatifs ; éventuellement de l'opium pour calmer l'intestin.
– La dysenterie est l'inflammation de la muqueuse du gros intestin : elle survient surtout dans les districts malariens et après les fatigues. Elle se manifeste par des frissons, de la fièvre, des douleurs au bas-ventre, du ténesme, et la présence de mucus et de sang dans les selles. Elle provoque l'affaiblissement général et peut mener à la mort. Le remède est le repos complet, l'application de compresses chaudes sur le ventre et la poudre d'ipéca à hautes doses, en même temps que d'opium pour calmer l'intestin.

Le Dr Dupont, au camp de l'Aruwimi (Basoko) en 1890-91 semble avoir rencontré de nombreux cas de dysenterie proprement dite, qu'il définit comme une affection du gros intestin résultant de diverses influences ou d'un miasme spécifique et qui se manifeste par de la fièvre, une inflammation exsudative, des ulcérations et la gangrène des tuniques du gros intestin, avec émission de mucus sanglant et gélatineux, des selles sanguinolentes et muco-purulentes.

L'affection était fréquente parmi les occupants du camp, alors que, dit-il, elle ne régnait pas parmi les tribus du Haut-Congo. Chaque fois qu'un nouveau contingent arrive au camp, il y a parmi eux de nouveaux cas. Les Européens contractent l'affection dans les trois premiers mois de leur séjour. Pour Dupont, l'action du refroidissement est indéniable. La contagion se fait soit par le sol, soit par l'eau de boisson contaminée par les déjections. Cependant, l'eau du fleuve Congo et ses affluents ne semble pas contaminée : les Noirs et les Européens en boivent sans inconvénient. Il n'y a que certains postes européens qui sont le siège de l'épidémie dysentérique.

La prophylaxie se résume à l'observance de l'hygiène et à bien nourrir les gens pour les rendre résistants. Il faut améliorer les conditions de logement pour se protéger de la trop grande chaleur et des refroidissements. Les eaux de boisson doivent être filtrées et les dysentériques doivent être isolés. Le meilleur traitement est la poudre d'ipéca (après un purgatif) : 4 à 6 g dans de l'eau, à petites gorgées, de demi-heure en demi-heure.

Dans son traité sur l'Afrique équatoriale, Poskin (1897) distingue la diarrhée tropicale et la dysenterie. Il considère la diarrhée tropicale comme une maladie climatique qui se caractérise par des selles pâles et écumeuses et un très mauvais état général (amaigrissement, anémie). Elle est chronique et exige souvent le rapatriement. Quant à la dysenterie, Poskin y fait intervenir des influences météorologiques, hydro-telluriques et hygiéniques. L'eau souillée par des matières organiques animales et surtout par les déjections des malades étant le véhicule habituel. Elle serait due à un bacille spécial, mais il signale aussi qu'il

y a une dysenterie parasitaire due à une amibe décrite par Kartulis en Égypte en 1885. Le traitement débute par un purgatif, puis fait appel à la poudre d'ipéca ou à la poudre de Dower (poudre d'ipéca + extrait d'opium).

Le rapport de BOURGUIGNON *et al.* (1897) signale qu'à côté des maladies fébriles, les maladies intestinales jouent dans la pathologie congolaise le rôle le plus important du fait des infections alimentaires et des eaux de mauvaise qualité. Les diarrhées banales et la dysenterie, avec ses complications du côté du foie, sont abondantes. Ces affections atteignent les noirs autant que les blancs et on suppose qu'il y a des formes spéciales dues à des agents pathogènes inconnus en Europe.

8. Maladie du sommeil

Il faut attendre l'année 1903 pour constater (Van Campenhout et Manson) que cette maladie peut atteindre les Européens aussi bien que les Africains. Ce n'est que depuis cette même année aussi que l'on sait que la maladie humaine est due au *Trypanosoma gambiense*, transmis par la mouche *Glossina palpalis.* C'est en 1903 également que la maladie du sommeil est rangée parmi les maladies contagieuses épidémiques soumises à déclaration obligatoire par arrêté du Gouverneur général.

Elle existait certes de longue date en Afrique de l'Ouest en foyers localisés, et on l'avait même retrouvée aux Antilles sur des esclaves amenés d'Afrique, mais jamais chez des Noirs nés en Amérique.

Nous lisons dans le rapport des travaux du Laboratoire médical de Léopoldville en 1899-1900 établi par VAN CAMPENHOUT & DRYEPONDT (1901), sous le titre Léthargie d'Afrique : «La maladie du sommeil ou léthargie nègre affecte uniquement les gens de race noire, de tout âge et de tout sexe».

Dutrieux ne semble pas l'avoir rencontrée dans son séjour dans l'Est africain en 1878-79. Il signale cependant, comme l'avait déjà fait Livingstone en 1858 que la piqûre de la mouche tsé-tsé (*Glossina morsitans*) est mortelle pour les bœufs, les chevaux, les ânes et les chameaux. Livingstone avait constaté aussi que les tsé-tsés étaient inoffensives pour les buffles auprès desquels elles vivaient habituellement. Livingstone qui avait observé sur lui-même les effets de la piqûre de la mouche avait constaté que les humains n'en souffraient pas (en réalité elles véhiculaient une espèce de trypanosomes pathogènes pour les animaux domestiques, mais non pathogènes pour l'homme et contre laquelle les animaux sauvages s'étaient immunisés).

MENSE (1888), d'après ses observations à Vivi et à Léopoldville en 1885-87, écrit : «C'est devant la maladie du sommeil que le médecin européen est surtout perplexe. Cette maladie fait de nombreuses victimes sur le territoire du Congo, notamment à San Salvador. On en ignore la cause autant que le traitement». Il

en décrit un cas chez un de ses serviteurs qu'il a pu suivre pendant six mois jusqu'au stade terminal.

JAMES n'y fait aucune allusion dans ses lettres de 1885 au Révérend Comber, et ce dernier n'en parle pas non plus dans son vade-mecum pour les missionnaires. Il est vrai que les lettres de James et les conseils de Comber concernent exclusivement la santé des missionnaires eux-mêmes.

PARKE ne dit mot de la maladie du sommeil, ni dans le récit de ses expériences médicales lors de l'expédition de secours à Emin Pacha (en 1887-89, de Banana à la côte de l'océan Indien), publié en 1891, ni dans son manuel «Guide to health in Africa» publié en 1893. Il signale cependant dans ce petit ouvrage le danger mortel des mouches tsé-tsé (*Glossina morsitans*) pour les chevaux, les chameaux, les bœufs, les moutons et les chiens alors que la piqûre de ces insectes ne cause aucun dommage aux buffles, brebis, chèvres, hyènes et chacals, pas plus d'ailleurs qu'à l'homme. Il ajoute même que la tsé-tsé est un véritable fléau pour l'Afrique car elle empêche l'elevage et l'emploi d'animaux domestiques.

Dupont, au camp de l'Aruwini en 1890, en a bien vu quelques cas mais il ne semble pas y attacher grande importance. Il la signale sans autres commentaires dans son rapport d'activité sous le paragraphe maladies nerveuses par cette simple phrase : «Enfin quelques cas de maladie du sommeil chez des Lusambos et chez les Bas-Congo».

Dans leur rapport au Congrès national, BOURGUIGNON *et al.* (1897) écrivent au chapitre Maladies des Noirs :

«La maladie du sommeil, que certains auteurs rattachent au béribéri (Corre) et que d'autres considèrent comme une manifestation de la filariose (Manson), est assez irrégulièrement disséminée : on l'observe surtout dans le Bas-Congo et la région des cataractes, mais elle n'est pas inconnue en amont du Stanley Pool et dans les dernières années, certains districts ont été décimés par elle.»

Dryepondt, Firket et Van Campenhout font, avec d'autres médecins anciens d'Afrique, partie de la commission pour l'étude des maladies au Congo instituée en 1897 par la Société belge d'études coloniales. Cette Commission donne la priorité des recherches à mener aux fièvres palustres et à l'hémoglobinurie. Les deux autres sujets de recherche proposés sont d'une part les maladies parasitaires, et d'autre part la dysenterie, le béribéri et les affections diverses. La maladie du sommeil n'est pas expressément citée.

POSKIN (1897) consacre 4 pages à la maladie du sommeil. Il confirme que c'est une affection propre aux nègres de la côte ouest, du Sénégal à l'Angola. Elle est particulière à certains villages et peut se propager d'une localité à l'autre. Son évolution est lente. Les symptômes en sont l'engorgement des ganglions et la leptoméningite chronique. Poskin rapporte que Manson a émis l'hypothèse que cette maladie serait due à la filaire perstans qui provoquerait des thromboses dans les capillaires du cerveau.

On constate donc que jusque vers la fin du siècle, on ne s'inquiète pas fort de la maladie du sommeil.

Et pourtant cette maladie inexorable dont on ne connaît toujours pas l'origine et contre laquelle on est entièrement désarmé est bel et bien en pleine expansion dans une grande partie du territoire de l'État indépendant.

Un des épisodes des plus dramatiques de cette expansion est sans doute ce qui se passe à Berghe Ste Marie. L'État avait prié les missionnaires d'organiser une colonie scolaire dans cette localité située sur la rive droite du Kasai, au niveau de son confluent avec le fleuve Congo. Fondée en 1890, cette institution avait accueilli de 1890 à 1900, 1134 enfants et adolescents, parmi lesquels on a noté 607 décès. Dans les premières années, la cause principale de cette hécatombe était la dysenterie, mais à partir de 1895 on y signale la maladie du sommeil. Quand Van Campenhout s'y rend au début de l'année 1900, il y trouve encore 250 pensionnaires parmi lesquels 82 malades du sommeil. Cette visite est suivie de la décision de fermer l'établissement et les survivants sont envoyés dans d'autres missions, notamment à Nouvelle-Anvers, où ils vont mourir, non sans avoir disséminé la maladie. Van Campenhout reste perplexe quant aux causes de cette affection qu'il appelle «léthargie d'Afrique». Il ne trouve malheureusement pas le trypanosome causal, mais soumettant les malades à un examen clinique minutieux, il trouve comme signe à peu près constant de la maladie l'engorgement des ganglions, ce qui sera ultérieurement très précieux pour le dépistage des malades.

A la même époque survient en Uganda, sur la rive nord du lac Victoria une véritable épidémie qui fait 20 000 morts dans le seul foyer de Busogo mais dont le nombre total de victimes entre 1900 et 1908 aurait été de plus de 200 000. C'est au cours de cette épidémie que Castellani et Bruce découvrent le trypanosome causal et l'agent transmetteur *Glossina palpalis.*

Les échos de cette expansion avaient alarmé les autorités de l'État Indépendant et, en 1903, le roi Léopold II invite une mission de l'École de médecine tropicale de Liverpool à venir étudier la répartition de la maladie sur le territoire de l'État. La mission composée de Dutton (qui mourra à Kasongo en février 1905) et de Todd et à laquelle se joint le Dr Heiberg parcourt le pays d'octobre 1903 à juin 1905. Le rapport de cette mission, présenté en octobre 1905, tente d'établir une vue rétrospective de l'extension du fléau. Selon cette étude, en 1884, la maladie du sommeil existait depuis au moins une cinquantaine d'années, à la fois dans le Bas-Congo et dans différentes localités échelonnées le long du fleuve Congo jusqu'à l'Ubangi. Des trafiquants indigènes amenaient régulièrement des esclaves du haut fleuve vers la région des cataractes d'où ils étaient acheminés vers la côte en Angola.

Jusqu'alors la maladie était restée assez localisée mais les diverses missions exploratrices, les expéditions anti-esclavagistes, l'engagement dans le Bas-Congo de travailleurs venus d'autres régions et y retournant après leur contrat,

et sans doute aussi l'expédition de secours à Emin Pacha menée par Stanley de 1897-1899 qui serait à l'origine de l'épidémie au lac Victoria, ont multiplié les contacts entre les porteurs de trypanosomes et les mouches tsé-tsé, qui à leur tour ont infecté les populations des régions traversées.

Le rapport de la Mission Dutton-Todd montre clairement qu'en 1905 la maladie s'était répandue dans tout le pays, principalement le long des voies navigables.

Cette constatation marque le début d'une longue et difficile lutte qui se poursuit encore actuellement.

9. Maladies du foie

Tous les auteurs de l'époque ont constaté l'importance que prennent les affections du foie dans la pathologie africaine : ils attribuent non sans raison les altérations de la fonction hépatique aux conséquences du paludisme et de la dysenterie (abcès amibien) mais ignorent encore l'existence des hépatites virales (on l'ignorait aussi en Europe à l'époque où ces affections étaient qualifiées d'ictère catarrhal). De même, ils ne parlent guère des conséquences hépatiques de l'alcoolisme qui ne devaient cependant pas être rares. Il n'y a pratiquement pas d'allusion à la pathologie hépatique chez les indigènes.

Dutrieux (1878-79) signale la fréquence des affections du foie et distingue l'hyperhémie simple et les hépatites suppurées. Elles sont, dit-il, la conséquence du paludisme et des diarrhées.

Mense (1888) parle de l'hyperhémie du foie qui atteint tout Européen qui habite les pays chauds : il en attribue la cause à la malaria. Il faut la traiter par des laxatifs salins. La forme la plus dangereuse des affections du foie est l'hépatite purulente qu'il attribue très justement à la dysenterie.

Parke (1887-89) parle de congestion et d'abcès du foie, les abcès pouvant succéder à la congestion. Ces affections se traitent par des purgatifs et la poudre d'ipéca. Les abcès qui sont une complication de la dysenterie aiguë se signalent par de la douleur à l'épaule droite (observation exacte).

Dupont (1892) parle de l'hypertrophie du foie qui est la conséquence soit de l'impaludation soit de la dysenterie. Une forme aiguë est l'abcès du foie qui se voit chez des personnes antérieurement atteintes de dysenterie, et qui exige un traitement chirurgical.

Bourguignon *et al.* (1897) signalent simplement que les dysenteries, avec leurs complications fréquentes du côté du foie sont abondantes.

Poskin (1897) souligne la grande place que prennent les affections tropicales du foie dans la pathologie africaine et distingue la congestion aiguë ou hépatite, l'hépatite suppurative et la congestion chronique hypertrophique. Il explique que le rôle dépuratif du foie serait surmené par les influences météoriques

tropicales. Il ajoute, plus justement, que l'hépatite suppurative coïncide avec la dysenterie.

10. Maladies des voies respiratoires

De l'avis général des observateurs, les affections respiratoires aiguës (bronchites, pneumonies, bronchopneumonies, pleurésies) sont relativement rares, et habituellement bénignes chez les Européens mais fréquentes et graves chez les Africains pour qui elles constituent une importante cause de mortalité.

Bourguignon *et al.* (1897) déclarent que les maladies du tube digestif et celles de l'appareil respiratoire constituent, avec la fièvre malarienne, le trépied de la pathologie des noirs.

Quant à la tuberculose (alors généralement appelée phtisie), elle semble rare à l'époque chez les Africains. Livingstone avait déjà signalé qu'il rencontrait peu de cas de phtisie et de scrofules (tuberculose ganglionnaire).

Dutrieux déclare cependant que fièvre malarienne et tuberculose ne s'excluent pas et Mense signale que si pneumonies et pleurésies sont fréquentes chez les noirs, ceux-ci ne sont pas non plus à l'abri de la phtisie.

La Commission médicale de la Société d'Études coloniales (1897), après avoir noté que les maladies de l'appareil respiratoire, ne sont pas très fréquentes chez les Européens, contrairement à ce qu'on observe chez les Noirs, déclare que la tuberculose est importée d'Europe.

Il semble en effet que la tuberculose était rare en milieu coutumier, et qu'elle s'est répandue au départ de contacts avec des Européens ou éventuellement d'Arabes excréteurs de bacilles.

Les premiers Africains atteints ont répandu l'infection autour d'eux, celle-ci évoluant rapidement chez des individus mal nourris et souffrant de diverses parasitoses, et qui, n'ayant eu aucun contact préalable avec le bacille, n'avaient pas encore développé de résistance d'ordre immunitaire.

Rodhain, qui avait noté en 1903 l'absence de la tuberculose dans le Bas-Congo, étant à l'hôpital de Léopoldville en 1909 écrit : «Nous avons observé un nombre considérable de cas de tuberculose sous ses différentes formes ; introduite d'Europe, cette maladie qui mine et tue rapidement le nègre est arrivée à occuper une place importante dans le cadre nosologique de la région».

11. Verminoses intestinales

Mense (1888) a rencontré beaucoup de cas d'ankylostomiase parmi les soldats et les travailleurs. Ce parasite, logé dans l'intestin grêle se nourrit de sang et provoque des ulcérations. Les malades ont le faciès bouffi et le teint gris,

ils présentent des œdèmes. On confond parfois avec le béribéri. L'anémie progresse et peut entraîner la mort.

DUPONT (1892) parle de la présence de lombrics (ascaris) chez tous les noirs. Il décrit aussi l'allure grave que peut prendre le parasitisme dû à l'ankylostome. Ce ver s'accroche à la muqueuse duodénale en causant de petites ulcérations qui entraînent une anémie de mauvais pronostic. Il préconise le traitement à l'essence de thérébentine.

La Commission médicale de la Société d'Études coloniales souligne le fait qu'il existe chez les Noirs de nombreux cas d'entérites vermineuses dues à des ascaris, des trichocéphales et des ankylostomes.

Elle signale aussi que la bilharzie découverte par Bilharz en Égypte en 1851 peut provoquer des hématuries vraies (bilharziose vésicale) ou des troubles dysentériques (bilharziose intestinale). Ce n'est qu'en 1914 que l'on saura que l'hôte intermédiaire de ces vers est un mollusque et que les larves infectantes (cercaires) émises par les mollusques circulent dans l'eau et pénètrent dans l'organisme humain en perforant la peau.

12. Les filarioses

Les affections dues aux filaires ne retiennent guère l'attention des observateurs car leurs lésions sont encore mal définies et peu apparentes, sauf lorsqu'il s'agit d'éléphantiasis, que Dupont décrit au camp de Basoko en 1890 et que Parke rencontre au cours du trajet entre l'Aruwini et le lac Albert (1888).

Il faudra attendre les recherches microscopiques menées au laboratoire de Léopoldville par Van Campenhout en 1898-99 pour voir décrites les microfilaires que l'on désigne sous le nom de *Filaria nocturna, diurna* ou *perstans* selon les heures où on les trouve dans le sang périphérique.

A cette époque, on ne connaît la forme adulte que pour *Filaria nocturna.* C'est le ver décrit par Bancroft à Brisbane (Australie) en 1876 et dont Manson en Chine a constaté la présence nocturne des embryons (microfilaires), dans le sang des malades atteints d'éléphantiasis et retrouvé ensuite ces mêmes microfilaires dans l'estomac de moustiques du genre *Culex* (1878). On sait que Manson n'avait pas imaginé immédiatement que c'étaient les piqûres de ces moustiques qui transmettaient le parasite. Il supposait que les humains s'infectaient en buvant l'eau où les Culex avaient déposé leurs œufs. Poskin partage la même conception. C'est pourquoi il conseille aux malades porteurs de microfilaires de dormir sous moustiquaire pour ne pas infecter les moustiques et ainsi éviter de communiquer la maladie aux autres. Il engage les personnes saines à veiller à la potabilité de leur eau de boisson, pour ne pas s'infecter.

Quant à *Microfilaria diurna,* on ignore encore qu'elle est la larve de la filaire *Loa* que l'on connaît pour ses apparitions furtives mais très apparentes sous la conjonctive de l'œil.

Van Campenhout décrit des œdèmes circonscrits erratiques qu'il met judicieusement en rapport avec les migrations de la filaire *Loa* dans les tissus sous-cutanés, mais sans faire de relation avec la microfilaire *diurna*.

Dans son rapport de 1901, Van Campenhout fournit un tableau détaillé de 415 personnes soumises à des examens microscopiques du sang pour la recherche de microfilaires, entre août 1894 et juillet 1900.

Quant à la filaire de Médine (ver de Guinée) qui fait son apparition aux membres inférieurs, elle n'existe pas chez les indigènes du Congo. Dupont la signale chez les Dahoméyens et Parke chez les Somalis de l'expédition d'Emin Pacha.

13. Affections externes – lèpre – pian

Un certain nombre de maladies qui se manifestent par des déformations ou des lésions externes facilement perceptibles ont été notées par divers observateurs.

Certaines n'ont que peu de gravité telles les tumeurs d'aspect furonculeux (ver de Cayor) dues aux myases (implantation dans la peau de larves de mouches). Elles sont signalées par Livingstone (1856 et 1859) et par Dutrieux.

La pénétration des puces-djiques femelles (*Tunga penetrans*) dans la peau, généralement aux orteils, qui y développent leurs œufs donnent lieu à des irritations qui peuvent dégénérer en petits abcès, suivis d'ulcères et entraîner de la lymphangite des membres inférieurs avec adénite inguinale. Ces insectes auraient été amenés par un bateau venant du Brésil en 1872 et ont envahi tout le continent africain en une vingtaine d'années.

Beaucoup plus graves sont les ulcères rebelles au traitement qui font fréquemment suite aux blessures ou même aux éraflures des membres inférieurs, surtout quand elles surviennent chez des individus affaiblis par d'autres maladies ou mal nourris. Ces ulcères s'étendent, deviennent phagédéniques et sont une importante cause d'invalidité. Ils mènent quelquefois à l'amputation.

Plus spectaculaire encore est l'éléphantiasis. Dupont (1892), au camp de l'Aruwimi, en fait une description détaillée. Il dit l'avoir constaté dans toutes les zones, chez les femmes aux jambes et aux seins, chez les hommes aux jambes et aux bourses. Il l'attribue à une stase lymphatique suivie d'hypertrophie des tissus conjonctifs, stase qui serait due à une certaine inertie des noirs qui restent longtemps accroupis sans bouger. Dupont connaît la découverte de Manson qui explique le phénomène par la présence de filaires installées dans les ganglions lymphatiques et qui entraveraient la circulation de la lymphe, mais il fait remarquer qu'il y a des éléphantiasis sans filaires.

Lèpre

Mense (1888) est pratiquement le seul auteur de l'époque à rapporter des cas de lèpre. Il signale qu'elle règne aussi bien parmi les indigènes indépendants que

parmi les travailleurs au service des Européens. Elle se manifeste par la décoloration de la peau, l'insensibilité des parties affectées, des nodules sous l'épiderme et même une altération profonde des tissus.

DUPONT (1892) bien que travaillant dans une zone qui s'est avérée plus tard de haute prévalence de lèpre (Aruwimi) ne la mentionne pas dans son rapport sur la situation sanitaire au camp de l'Aruwimi.

POSKIN (1897) ne parle pas de cas d'expérience personnelle. Il signale que la maladie est due au bacille découvert par Hansen en 1873 et qu'elle se présente soit sous forme anesthésique soit sous forme «tuberculeuse».

BOURGUIGNON *et al.* (1897) se bornent à mentionner la lèpre comme une affection régnant parmi la population africaine.

PIAN

DUTRIEUX (1880) n'en parle pas.

MENSE (1888) a vu de nombreux cas de pian chez les enfants. Il ne connaît d'autre traitement que l'application de sous-nitrate de bismuth sur les lésions suintantes.

Selon DUPONT (1892), le pian est très fréquent dans la région de l'Uele. Dupont fait des râclages et des cautérisations des lésions et y applique une pommade de sulfate de cuivre.

BOURGUIGNON *et al.* (1897) le signalent comme affection fréquente, sans autre commentaire.

POSKIN (1897) décrit le pian comme une affection particulière aux climats tropicaux, contagieux par contact immédiat, et dont la guérison spontanée serait la règle. Il signale qu'il a été souvent confondu, à tort, avec la syphilis et que les Européens peuvent contracter la maladie. A son époque, il n'y a d'autre traitement que l'arsenic, sous forme de liqueur de Fowler.

Il faudra en effet attendre la découverte par Ehrlich en 1905 des composés arsenicaux organiques cycliques pour disposer de produits (Salvarsan, Néo-Salvarsan) actifs contre les tréponèmes de la syphilis et du pian, ainsi que contre les spirochètes des fièvres récurrentes.

A partir de 1945, ces produits seront remplacés par la pénicilline.

14. Maladies épidémiques

CHOLÉRA

Depuis 1817, les épidémies de choléra, venant de l'Inde, ont envahi l'Europe, l'Afrique du Nord et même l'Amérique en plusieurs vagues mondiales successives (six pandémies de 1817 à 1899). La maladie aurait touché la côte orientale de l'Afrique au cours de la première pandémie entre 1817 et 1823, et

plus profondément entre 1868 et 1876. Livingstone la signale aux abords du lac Tanganyika en 1869-70.

Parke connaissait bien le choléra pour l'avoir vécu, étant en service au Caire lors de l'épidémie d'Égypte de 1883, laquelle avait fait plus de 50 000 victimes et au cours de laquelle Koch avait découvert le vibrion responsable de la maladie. Il ne la rencontra pas au cours de son expédition de 1887-89 au secours d'Emin Pacha. Les nombreuses diarrhées et dysenteries auxquelles il a dû faire face au Congo ont une allure clinique toute différente. Parke ne s'y trompe pas.

Aucun autre observateur de l'époque ne parle du choléra. On ne reverra le choléra en Afrique qu'après 1970.

Variole

Il n'en est pas de même de la variole qui sévissait de longue date à travers toute l'Afrique. Il est vrai qu'à l'époque elle était encore fréquente en Europe, puisque dans les années 1880 on notait encore en Belgique 5000 décès par an dus à la variole.

En 1887, divers observateurs font part d'épidémies à Kinshasa, au Kasai et en d'autres régions. Dryepondt (1895) signale que ce fléau faisait autant de victimes que les razzieurs arabes.

Parke (1891) raconte comment, en route d'Aden à Zanzibar, un cas de variole étant survenu parmi le contingent de Somalis qui allaient faire partie de l'expédition de secours à Emin Pacha (1887), il isole le malade dans un des canots de sauvetage du navire et met trois suspects en quarantaine dans un autre canot. Aussitôt, il se met à vacciner, avec de la lymphe vaccinale amenée d'Angleterre, tous les membres de l'expédition qui n'ont pas été vaccinés récemment, ou qui ne portent pas de cicatrices évidentes de variole.

Sur le *Madura* qui emmène l'expédition de Zanzibar à l'estuaire du Congo via le Cap, il y a 800 personnes et Parke poursuit les vaccinations. La lymphe vaccinale étant épuisée il vaccine de bras à bras, à partir des pustules des vaccinés. Cette mesure préventive s'avéra bénéfique, car de ceux qui furent vaccinés par Parke, quatre seulement contractèrent la variole au cours de l'expédition et aucun n'en mourut, alors qu'il y eut de très nombreux cas de variole et de nombreux morts parmi les porteurs du Maniema qui furent recrutés au cours de l'expédition.

Une des premières mesures prises par l'État Indépendant (ordonnance du 22 août 1888), fut d'imposer la déclaration obligatoire des cas de maladies contagieuses, dont la variole, et d'exiger l'isolement des malades. En 1894, une ordonnance institua la vaccination obligatoire des travailleurs de l'État et des entreprises privées et en 1895, le Dr De Marbaix avait entrepris la production de vaccin anti-variolique à Boma.

Dysenterie

Il est probable que la dysenterie se manifestait périodiquement sous forme épidémique, mais les observateurs de l'époque, qui ne disposaient pas de microscopes, ne faisaient pas clairement la distinction entre dysenterie bacillaire (qui provoque de graves épidémies) et amibienne. De toute manière, un arrêté du Gouverneur général de 1895 considère la dysenterie comme maladie contagieuse épidémique soumise à déclaration obligatoire et dont les victimes doivent être isolées.

Peste

En 1900, la peste est déclarée maladie contagieuse épidémique par un arrêté du Gouverneur général, et soumise aux dispositions de l'ordonnance du 22 août 1888.

Les premiers cas n'ont cependant été constatés au Congo qu'en 1928, par Winderickx, dans la région du lac Albert. Mais elle existait de longue date en Uganda et elle a dû sévir en Ituri bien avant qu'on ne la reconnaisse officiellement.

15. Le béribéri

Le béribéri est une affection qui a laissé longtemps les observateurs très perplexes. Cette maladie se manifeste par de la fatigue progressive, des difficultés à la marche, de la parésie, puis des paralysies des membres inférieurs, accompagnées de signes d'insuffisance cardiaque (palpitations, dyspnée, œdèmes). Elle évolue souvent vers la mort.

On ne la rencontre pas en milieu coutumier, mais elle a fait de nombreuses victimes dans certains camps de travailleurs, particulièrement parmi ceux du chemin de fer du Bas-Congo dans les années 1890-95.

On la connaissait aux Indes néerlandaises, où dans les années 1880 elle sévissait dans l'armée. Eyckman, en 1889, y recherchait une cause infectieuse quand il remarqua parmi les poules du laboratoire de Batavia une épidémie de polynévrite évoluant vers la paralysie et la mort. Cette épidémie cessa brusquement et les poules malades se rétablirent. On s'aperçut alors que ces poules avaient été nourries pendant un temps avec les restants des rations de riz de l'hôpital militaire et que l'arrêt de la maladie coïncidait avec le rétablissement d'une alimentation variée, contenant notamment du riz brut, non décortiqué. Des expériences répétées confirmèrent l'hypothèse du rôle nocif du riz décortiqué et le fait que la maladie n'apparaissait pas quand on nourissait les poules au riz brut.

On fit l'analogie avec le béribéri humain et une enquête menée en 1897 par Vorderman fit apparaître que le béribéri sévissait là où les rations étaient constituées en majeure partie de riz décortiqué à la machine. On croyait à ce

moment que le péricarpe du grain de riz contenait une substance qui neutralisait une toxine présente dans le riz décortiqué. On s'aperçut aussi que si les rations de riz étaient complétées par des légumineuses et de la viande, les symptômes du béribéri n'apparaissaient pas.

C'est en 1900 que Grijns put montrer que la cuticule du grain de riz contient une substance indispensable au métabolisme des nerfs périphériques, et dont les besoins augmentent dans la mesure où la ration contient plus d'hydrates de carbone. Cette substance qui est la thiamine ou vitamine B1 ne fut isolée qu'en 1926 par Jansen et Donath.

Les médecins qui constatent le béribéri en Afrique dans les années 1890 ne peuvent donc que formuler diverses hypothèses quant à la cause de cette affection.

MENSE (1888), qui avait été aux Indes néérlandaises connaissait bien le béribéri et déclare que cette maladie ressemble à la cachexie due à l'ankylostomiase avec laquelle elle est souvent confondue. Il signale que la maladie est peu fréquente à Léopoldville, mais qu'elle a fait de grands ravages parmi les „Krouboys" employés dans le Bas-Congo. Il ajoute que les causes en sont mal connues, mais que l'on n'a vu cette affection que dans les régions où le riz constitue la nourriture principale.

DRYEPONDT (1895) considère le béribéri comme une affection grave, mal définie dont la nature n'est pas suffisamment connue. Elle attaque de préférence les gens de couleur, mais on cite quelques Européens qui en ont souffert. Elle a sévi surtout à la côte : on l'observe rarement dans l'intérieur. Pour les uns ce serait une maladie infectieuse due à un microbe spécial, pour les autres ce serait une affection de nature scorbutique due à une mauvaise alimentation ou au séjour dans des logements mal aérés. Dryepondt reconnaît l'impuissance thérapeutique des médecins à l'époque.

POSKIN (1897) déclare que le béribéri se comporte comme une maladie infectieuse épidémique, que l'on observe à l'époque des famines ou dans les communautés de prisonniers, de soldats ou de marins et qui s'atténue quand on améliore la ration alimentaire. La létalité s'élèverait à 36%. Pour Poskin, l'origine de la maladie serait soit les parasitoses intestinales, soit un agent infectieux ou un agent chimique voisin des agents qui déterminent le scorbut. Le traitement consisterait à améliorer l'habitat et le régime alimentaire.

Pour BOURGUIGNON *et al.* (1897) le béribéri est fréquent parmi les Noirs sans qu'on n'ait pu le rattacher jusque là à l'action d'un miasme tellurique, soit à une intoxication alimentaire. Il a fait d'épouvantables ravages en 1891-92 parmi les travailleurs du chemin de fer dans la vallée de Mpozo. Sa fréquence a diminué avec l'amélioration du régime alimentaire.

Selon POSKIN (1897), sur 500 Chinois engagés en 1892 par la Compagnie du Chemin de Fer, il n'en restait que 157 en avril 1894. Ce sont la malaria, la dysenterie, l'hépatite et le béribéri qui avaient fait des ravages parmi eux.

16. Conclusion

Nous ne disposons en fait que de données très fragmentaires sur la situation médicale en Afrique aux alentours de 1885. Les médecins étaient encore très peu nombreux et leur mission principale était de porter secours aux personnes de race blanche, explorateurs, missionnaires, agents de l'État Indépendant et au personnel autochtone de leur entourage immédiat, dont la santé était menacée de toutes parts par des fléaux dont on ignorait encore la cause et le mode de la contamination.

Bien que l'état de la science médicale soit encore embryonnaire (on est à la naissance des grandes découvertes microbiologiques et la chimiothérapie spécifique est encore à découvrir), les observations des premiers pionniers médicaux nous fournissent néanmoins des indications précieuses sur les problèmes qu'il faudra élucider plus tard.

On est encore à la periode où l'on attribue au climat comme tel la plupart des troubles observés chez l'homme blanc qui se manifestent avant tout par des fièvres de diverses natures et par des atteintes gastro-intestinales et hépatiques.

Chez les indigènes on constate également des fièvres et des maladies diarrhéiques, mais on note en outre des graves épidémies de variole et une maladie mystérieuse qui, croit-on, leur est propre et qu'on appellera léthargie d'Afrique ou maladie du sommeil.

Il faudra plus d'une vingtaine d'années encore pour que les chercheurs commencent à mettre en évidence, une à une, les véritables causes étiologiques de la plupart des maladies constatées, leur mode de transmission et les moyens d'y porter remède.

Somme toute, la situation dans l'État Indépendant du Congo n'est pas différente de celle qui est signalée dans les autres régions de l'Afrique et le Congo ne mérite pas la réputation sinistre que veulent lui faire certains qui s'acharnent à dénigrer ou à entraver l'œuvre de Léopold II.

OUVRAGES CONSULTÉS

Bourguignon, A., Cornet, J., Dryepondt, G., Firket, Ch., Lancaster, A. & Meuleman, E. 1897. Rapport sur le climat, la constitution du sol et l'hygiène de l'État Indépendant du Congo. — *In* : Congrès national d'hygiène et de climatologie médicale de la Belgique et du Congo, vol. **2** : 243-890.

Broden, A. 1906. Rapport sur les travaux du laboratoire médical de Léopoldville de 1900 à 1905. — Société belge d'Études coloniales, Bruxelles, 196 pp.

Castiglioni, A. 1931. Histoire de la médecine. — Payot, Paris, 781 pp.

Cohen, W. B. 1983. Malaria and French imperialism. — *J. Afr. Hist.*, **24** : 23-36.

Comber, T. J. 1884. Notes on African fevers and dysentery. — Waterlow & Sons, London, 15 pp.

Comber, T. J. 1885. Manual for Missionaries to the Congo. — Alexander & Shepheard, London, 98 pp.

CORNET, R. J. 1970. Médecine et Exploration. Premiers contacts de quelques explorateurs de l'Afrique centrale avec les maladies tropicales. – *Mém. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, Cl. Sci. mor. et polit., N.S., **39** (1), Bruxelles, 79 pp.

CORNET, R. J. 1971. Bwana Muganga (Hommes en blanc en Afrique noire). – *Mém. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, Cl. Sci. mor. et polit., N.S., **41** (1), Bruxelles, 335 pp.

DE GROOTE, P. 1887. L'Européen dans les climats chauds : guide raisonné et pratique des conditions climatériques et sanitaires de l'explorateur et du colon. – Leliaert, Gand, 201 pp.

DRYEPONDT, G. 1895. Guide pratique, hygiénique et médical des voyageurs au Congo. – Publications de l'État Indépendant du Congo, n° 9, Bruxelles, 125 pp.

DRYEPONDT, G. 1895. Hygiène, médecine et chirurgie au Congo. Leçons données à l'école coloniale de la société d'études coloniales. – Bruxelles, 215 pp.

DRYEPONDT, G. 1896. Le climat et l'hygiène du Congo. – *Bull. Soc. Études colon.*, **4** : 35-58.

DRYEPONDT, G. 1897. Une mission médicale au Congo. – *Bull. Soc. Études colon.*, **4** : 434-450.

DUBOIS, A. 1944. La médecine au Congo belge en fin du XIX^e^ siècle. – *Bull. Inst. r. colon. belge*, **15** : 350-359.

DUPONT, H. 1892. Situation sanitaire du camp de l'Arouwimi 1889-1891. – Vandeweghe, Bruxelles, 46 pp. (extrait de *Presse médicale belge*).

DUTRIEUX, P. 1880. Étude sur les maladies et l'acclimatement des Européens dans l'Afrique intertropicale. – *Rapports de l'Association Internationale Africaine*, **3** : 122-153.

DUTRIEUX, P. 1885. Souvenirs d'une exploration médicale dans l'Afrique intertropicale. – Carre, Paris, 144 pp.

DUTRIEUX, P. 1885. Souvenirs d'une exploration médicale dans l'Afrique intertropicale. – Bruxelles, 146 pp.

DUTRIEUX, P. 1890. L'arrière-garde de Stanley et les epidémies. – L'Afrique explorèe et civilisèe, **11** : 373-379.

DUTTON, E. & TODD, J. 1904. Reports of the Trypanosomiasis Expedition to the Congo 1903-1904. – University Press, Liverpool School of Tropical Medicine. Memoirs.

GELFAND, M. 1965. Livingstone. His contribution as a doctor. – *Centr. Afr. J. Medic.*, **2** (No. 7) : 192-196.

JAMES, P. 1885. Health on Congo. – Alexander & Shepheard, London, 152 pp.

KONCZACKI, J. 1985. The Emin Pasha Relief Expedition (1887-1889) : Some Comments on Disease and Hygiene. – *Canad. J. Afr. Stud.*, **19** (3) : 615-626.

KUBORN, H. 1897. Aperçu historique sur l'hygiène publique en Belgique. – Bruxelles, 284 pp.

MCKELVEY, J. 1973. Man against Tsetse. Struggle for Africa. – Corwell University Press, London, 306 pp.

MENSE, C. 1888. Rapport sur l'état sanitaire de Lèopoldville (de novembre 1885 à mars 1887). – Publications de l'État Indépendant du Congo, n° 1, Bruxelles, 44 pp.

PARKE, H. T. 1891. My personal experiences in Equatorial Africa as medical officer of the Emin Pasha relief expedition. – Sampson, London, 514 pp.

PARKE, T. H. 1893. Guide to health in Africa. – Sampson, London, 175 pp.

POSKIN, A. 1897. L'Afrique équatoriale. Climatologie-Nosologie-Hygiène. – Schepens, Bruxelles, 463 pp.

RANSFORD, O. 1983. Bid the Sickness cease. Disease in the history of black Africa. – Murray, London.

RENAULT, F. 1971. Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe. – Éd. De Boccard, Paris, T. **1**.

REUTER, E. 1878. De l'acclimatation des Belges dans l'Afrique Centrale. – Dehou, Bruxelles, 16 pp.

ROUX, E. 1885-1889. Maladies des Pays chauds. 3 vol. – Steinheil, Paris, 380 pp., 660 pp. et 595 pp.

SABBEN-CLARE, E., BRADLEY, D. & KIRKWOOD, K. (eds.). 1980. Health in tropical Africa during the colonial period. Based on the Proceedings of a Symposium held at New College (Oxford, February 1977). – Clarendon Press, Oxford, 276 pp.

VAN CAMPENHOUT, J. & DRYEPONDT, G. 1901. Rapport sur les travaux du laboratoire médical de Léopoldville en 1899-1900. – Société d'Études coloniales, Bruxelles, 164 pp.

VIAENE, E. & BERNARD, F. 1910. L'art de guérir chez les peuplades congolaises. – *Bull. Soc. roy. belge Géogr.*, **34** : 418-446.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 313-322 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 313-322 (1988)

PREMIER CENTRE MÉDICAL DE L'AFRIQUE NOIRE : LE «SANITARIUM» DU DOCTEUR ALLART À BOMA (1883)

PAR

Albert DUCHESNE *

Il y a un peu plus de vingt ans, l'Académie royale des Sciences coloniales – après l'avoir couronné, – diffusait mon mémoire sur divers projets que Léopold II avait envisagés ou même commencé à mener à bien au Maroc, entre 1885 et 1906 [1] **. A l'aide d'un certain nombre de documents peu connus, pour ne pas dire souvent ignorés, j'y révélais plusieurs tentatives du Roi-Souverain d'installer un sanatorium «congolais» en Afrique septentrionale, particulièrement dans le Maghreb, de 1898 à 1902 [2].

Déjà en mars 1888, il avait été fait allusion à un ingénieur britannique, Donald Mackenzie, paraissant disposé à abandonner la direction d'une factorerie qu'il avait créée avec d'autres au Cap Juby, au sud du Sous et de l'Ouad Noun. Léopold II, écrivant au baron Edouard Whettnall, ministre résident de Belgique à Tanger, suggérait : «Ne serait-il pas mieux de s'entendre avec Mackenzie ? Il placerait son établissement sous le drapeau de la Croix rouge qui y fonderait un sanitarium (*sic*) ...», ouvert aux agents anémiés par les fièvres de leur séjour au Congo [3]. Car à cette époque, le Roi songeait déjà organiser ce que ses mandataires appelaient «une branche africaine de la Croix rouge belge» [4]. Celle-ci, réalisée et installée au palais de Bruxelles le 26 janvier 1889 sous le titre officiel d'Association africaine et congolaise de la Croix Rouge, Léopold II ne renoncera jamais jusqu'à la fin de son règne à en poursuivre le but philanthropique, sans mettre pour autant en lumière d'autres desseins qu'il avait en vue. Qu'il suffise d'évoquer ici fort brièvement – après en avoir parlé d'abondance antérieurement (DUCHESNE 1965) – les projets de sanatorium aux Canaries (à Ténériffe et Las Palmas), dans l'île de Madère, sur la côte méditerranéenne du Maroc (au cap Spartel près de Tanger et à la Mar Chica dans le Rif) et sur le littoral atlantique du même pays (Agadir et environs), ainsi

* Membre titulaire honoraire de l'Académie ; Rue A. et M.-L. Servais-Kinet 41, B-1200 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes, pp. 319-322.

que dans quelques-unes des propriétés royales à la Côte d'Azur (Saint-Jean-Cap-Ferrat, Villefranche et Antibes) [5].

Mais il est temps que nous en revenions à l'objet propre de cette contribution, dans le cadre du centenaire de la création de l'État Indépendant du Congo. En fait, le thème s'ébauche avant même la fondation et la reconnaissance de celui-ci.

C'est le Comité d'Études du Haut-Congo – alias Association Internationale du Congo, – qui a chargé un médecin natif du village hennuyer de Frasnes-lez-Gosselies, Jean-Baptiste Allart, d'organiser en Afrique centrale un embryon de service sanitaire [6]. Embarqué à Anvers, avec un contrat signé par le colonel Strauch le 14 septembre 1882 (des appointements, considérables pour l'époque, de 7500 F l'an !), le docteur Allart arriva à Boma dans le courant d'octobre. Maintes fois déjà, ce site a été décrit avec ses factoreries le long du fleuve, et en premier lieu par Stanley [7]. Voilà qui ne devait pas tellement dépayser notre compatriote, car il avait déjà beaucoup voyagé, particulièrement en Égypte, en Abyssinie et au Soudan. Il allait devoir y partager son activité avec la station toute proche de Vivi, beaucoup plus importante, car c'était le quartier général de l'expédition du Comité d'Études (en face de l'actuel Matadi), près de la colline escarpée au sommet de laquelle Stanley avait érigé son premier poste fin août 1879.

On nous permettra d'emprunter à un guide fort bien informé une brève description de Boma où le docteur Allart allait avoir à exercer ses nouvelles fonctions de chef du service médical :

> ... Il n'y avait pas le moindre embryon d'hôpital. Des huttes en torchis servaient de salles d'opération et de chambres d'hospitalisation. Les moustiques, les mouches, les cancrelats et les rats y pullulaient. Il y régnait une chaleur étouffante et nauséabonde. Le docteur y opérait torse nu, ceint d'un tablier de caoutchouc. L'essentiel consistait à maintenir le malade en vie jusqu'au moment de pouvoir l'embarquer dans le plus bref délai à bord d'un navire repartant pour l'Europe ... Dans combien de cas le docteur ne se sentait-il pas découragé, désarmé, impuissant, faute d'aide compétente et consciencieuse, faute de matériel, de médicaments, de sérums, de plasma sanguin [8].

Peut-être devrions nous revenir un bref moment en arrière pour préciser que J.-B. Allart ne fut pas, comme on l'a parfois soutenu, le tout premier médecin qui répondit à l'appel de Léopold II [9]. En 1879, ses confrères Pierre Dutrieux et Théodore Van den Heuvel, le premier natif de Tournai et le second, né à Molenbeek-Wersbeek, avaient fait partie des deux premières expéditions de pénétration par la côte orientale. Il n'empêche que le séjour d'Allart à Boma allait être marqué par une création assez exceptionnelle pour l'époque, et dont nous avons maintenant à entretenir le lecteur.

Il s'agit d'un hôpital dont l'appellation exige une première explication. Car assez curieusement ce premier hôpital du Congo fut baptisé par Allart lui-même «sanitarium», un nom que reprirent Léopold II et, à sa suite, les agents qui le servaient.

Une fois encore, c'est à J.-R. Cornet que l'on se croit tenu de donner la parole puisqu'il a manifestement disposé d'informations que nul autre n'a pu nous fournir :

... Ce mot «hôpital» sonnait mal. Dans les instructions, la correspondance et les rapports de l'époque, on l'évitait soigneusement et on n'employait que le mot «sanitarium». C'était un néologisme inventé par le Dr Allart, et il y tenait comme à la prunelle de ses yeux.

Mais il faudrait dire «sanatorium», prétendaient certains. Non ! — répliquait le docteur, — «sanatorium» vient du mot latin «sanare» qui signifie «guérir» ; c'est donc un endroit réservé uniquement à des malades. Ma station sanitaire accueille aussi des gens de passage dont nous devons assurer le séjour en un endroit propice à la «conservation» de la santé. De là, le mot «sanitarium» dont la racine est le mot latin «sanitas» qui signifie «santé». Disons encore (ajoutait J.-R. Cornet) qu'un optimiste avait proposé l'appellation «salutarium», et un pessimiste celle de «moritorium» [10].

Mais il n'y avait pas que la dénomination de l'hôpital à avoir fait l'objet de discussions. Une contestation autrement importante avait opposé le docteur Allart à Stanley lui-même. Ce dernier déclarait qu'il n'aimait pas Boma pour plusieurs raisons : les factoreries européennes, dont un mot a été dit plus haut, échappaient à son contrôle et il n'appréciait nullement l'atmosphère de médisances et d'indiscrétions qui y régnait. Par contre, le grand Boula-Matari tenait beaucoup à Vivi, la toute première station établie par lui, quelques années plus tôt, sur les rives du Congo. Or, l'emplacement rocailleux de celle-ci ne convenait pas, au dire d'Allart, à l'installation d'un hôpital. Pour lui, il n'y avait pas à hésiter : les ressources de Boma étaient à la fois plus grandes et plus variées, et le port — avec son mouvement des navires de haute mer — constituait déjà un lien avec l'Europe lointaine. Comme l'a raconté J.-R. Cornet, le conflit fut solide entre les interlocuteurs : «Stanley commandait, lançait des ukases, secouait Bruxelles, fulminait. Le Dr Allart conservait son calme, tergiversait, évitait les chocs, usait de patience» [11].

Ce fut le petit docteur belge qui l'emporta. Pour son «sanitarium» à ériger, Allart choisit un emplacement avec l'aide et les conseils d'Alexandre Delcommune, un Namurois débarqué en Afrique centrale depuis près de dix ans et qui était alors gérant à Boma d'un comptoir français. Le terrain choisi se trouvait assez loin de la rive du fleuve, sur une petite colline dominant le paysage, à une dizaine de minutes de marche et au nord-est du centre commercial [12].

La construction préfabriquée qui y fut érigée sortait des établissements Lassinat à Braine-le-Comte [13]. Cette fabrication hennuyère n'avait rien d'exceptionnel [14]. Léopold II et l'administration de l'E.I.C. y recoururent à plusieurs reprises, notamment pour doter Boma, devenue capitale, de sa première église en 1889 [15].

Quant au mobilier de bois, il provenait aussi du Hainaut, en l'occurrence des établissements Cambier frères à Ath [16]. Une fois encore, c'est J.-R. Cornet qui nous conte avec force détails comment l'intérieur du «sanitarium» fut aménagé grâce à un artisan débrouillard, Émile Loëns, aidé de quelques

indigènes qu'il avait lui-même formés. Un agronome du nom de Sichmann s'était, lui, chargé d'entourer l'immeuble de plantations de sorgho et d'eucalyptus. C'est ainsi que l'hôpital nous apparaît sur trois des photos d'époque que conserve si heureusement la photothèque du Musée royal de l'Afrique centrale [17].

Pour qui aime les détails, en cette époque qui se veut orientée (chez certains tout au moins) vers l'archéologie et l'habitat d'autrefois, voici une description que l'on doit au lieutenant britannique Rose Troup, un des adjoints préférés de Stanley, alors en convalescence à Boma, et qui écrivait précisément le 10 mai 1884 à l'illustre explorateur :

... le «sanitarium» que vient d'installer à Boma M. le docteur Allart ... est construit sur un terrain s'élevant en hauteur, derrière la factorerie de M. Delcommune, à environ dix minutes de marche. Les pilotis sur lesquels il s'élève sont à deux mètres de terre, procurant ainsi une vue sur le Congo. Il règne tout autour du bâtiment une large véranda, accessible de chaque côté par des escaliers. L'entrée principale est à l'est ; ici la véranda est plus large que des autres côtés et présente une salle à manger de premier ordre. Les chambres, au nombre de huit, sont aérées, bien éclairées et bien ventilées, toutes ouvertes sur la véranda, nord et sud.

La vue est partout très belle ; au-dessus de la factorerie de Delcommune on voit la large expansion du Congo s'étendant comme une mer vers Banana. De ce côté, il souffle toujours une bonne brise qui rend le séjour agréable, même pendant les fortes chaleurs du jour.

Le «sanitarium» est amplement pourvu de lits et literies, pour autant que j'ai pu voir. Les chaises, les canapés et les bains sont nombreux. La cuisine est bien construite et les autres bâtiments sont en voie de construction.

Pour conclure, je dirai que toute l'attention possible a été donnée aux malades par le docteur Allart et que j'ai été on ne peut plus agréablement surpris de voir le «sanitarium» si bien installé [18].

En lisant ce long message de son adjoint, Stanley se souvint-il des objections qu'il avait opposées à ce même médecin Allart lorsque celui-ci s'obstinait à préférer ériger son hôpital à Boma plutôt qu'à Vivi ? Une chose est, en tout cas, certaine. Quand l'explorateur — après avoir rencontré le 6 juin 1884 le successeur que Léopold II avait choisi, Sir Francis de Winton, dans cette dernière station, — eut gagné Boma, il ne manqua pas pareille occasion d'inspecter le «sanitarium» de Jean-Baptiste Allart. Il le trouva «admirablement situé, organisé, approvisionné, dirigé» [19]. Dans son ouvrage «Cinq années au Congo», publié en 1885, H. M. Stanley rendra à notre compatriote un chaleureux hommage, d'autant plus à épingler que l'on sait l'homme fort avare de félicitations. Bornons-nous à en extraire deux phrases caractéristiques :

... Le Dr Allart mérite les plus vifs éloges. J'ai rarement rencontré homme plus aimable et médecin plus consciencieux à la fois ...

... la construction et la direction de l'hôpital de Boma (lui ayant été confiées par nous) il a admirablement exécuté sa tâche : un malade qui reçoit ses soins généreux doit être bien mal hypothéqué pour ne pas guérir [20].

Pourquoi chercher à le dissimuler ? Tout le monde ne partagea pas ces avis de Stanley à l'encontre de notre compatriote. Celui-ci eut à affronter un

capitaine de l'armée bavaroise, August Boshart, que Francis de Winton venait de nommer commandant de la station de Boma et directeur du «sanitarium». Au dire de R.-J. Cornet, à qui une fois de plus nous devons le récit de cette affaire, Boshart, doté d'un caractère dictatorial et susceptible, critiquait tout ce que faisait le docteur Allart et ce qui se rapportait à l'hôpital mis sur pied par lui. Selon l'officier, la colline sur laquelle l'établissement avait été érigé, était environnée de marais. Elle était infestée de rats et des bestioles les plus diverses. L'approvisionnement en eau était insuffisant et l'aménagement du bâtiment déplorable. Le médecin était accusé de négliger ses malades ; il n'aurait du reste attaché aucune importance à la propreté [21]. Après une série d'incidents qui mirent aux prises le charpentier Loëns, dont il a été parlé plus avant à propos de l'aménagement intérieur du «sanitarium», et August Boshart, ce dernier finit par s'embarquer pour l'Europe le 10 novembre 1884 ... au vif soulagement d'Allart [22].

A ce même moment, l'hôpital fut visité par le Père E. Giron, un missionnaire français de l'Ordre des Spiritains, qui était le supérieur de la Mission de Boma. Voici l'avis qu'il transmit à ce sujet au supérieur général de cet ordre, le père A. Emonet : «Cette construction, quoique complètement en bois, est un véritable monument pour le pays et est située dans l'endroit le plus sain de toutes les rives du Congo ...». Assurément le personnel infirmier y était trop peu nombreux. Aussi le Père Giron s'empressa-t-il de recommander instamment l'envoi immédiat à Boma de quatre Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dont la maison-mère se trouvait en France. Sir de Winton, de son côté, promettait d'écrire à Bruxelles pour qu'on amenât quatre Sœurs de Saint-Joseph ; il demandait aussi l'autorisation d'ériger près du «sanitarium» une petite résidence à leur usage dont l'emplacement et le plan furent arrêtés par le Père Giron en plein accord avec le docteur Allart et le maître-charpentier Martin [23].

Et voilà qu'à son tour Sir Francis de Winton, le nouvel administrateur général en lieu et place de Stanley, ainsi qu'on l'a précisé plus avant, préconise l'abandon du «sanitarium» de Boma. Les locaux, suggère-t-il alors, pourraient être occupés par ses services, c'est-à-dire ceux du gouvernement qui va s'installer dans la future capitale [24]. Pour compenser cette disparition de l'œuvre du docteur Allart, on installerait à Moanda – au bord de l'Atlantique, un peu au nord de Banana, – un grand hôpital qui comporterait toute une série de pavillons ainsi qu'une sorte de grand hôtel à l'usage des convalescents [25]. Ce projet ne fut pas, momentanément tout au moins, pris en considération par Léopold II.

Sir de Winton n'en poursuivit pas moins une offensive caractérisée contre le «sanitarium» de Boma et la direction médicale qu'en assumait le docteur Allart. Dans un long rapport sur la situation générale du territoire soumis à son autorité – sous la forme d'une lettre au Roi-Souverain datée du 10 avril 1885 – le

colonel anglais s'exprimait de manière fort sévère au sujet du service médical congolais et de son chef :

> Ce service ... n'est pas satisfaisant et, aussi longtemps que le Dr Allart sera le «principal medical officer», cet état de choses persistera. C'est un homme aimable, mais il manque des qualités nécessaires à une personne occupant sa position.
>
> Pendant les six derniers mois, il y a eu des troubles constants et de l'insubordination à ce «sanitarium». Son terme [= du Dr Allart] expire en août et, quoique ce soit un bon praticien et que son expérience de ce climat a son importance, lui offrir un réengagement comme chef du service médical de l'expédition serait préjudiciable à son intérêt ... [26].

Dans le contexte de discussions et même d'intrigues que supposait ce passage du rapport de Francis de Winton, il n'était guère pensable que Jean-Baptiste Allart fût prié de solliciter un nouvel engagement à la tête du «sanitarium» de Boma. Le docteur désirait-il un autre contrat de ce côté ? C'est assez douteux. On manque d'informations à cet égard, mais Allart ne put pas — après ses premiers affrontements avec de Winton, — ne pas douter longtemps que ce dernier souhaitait voir un médecin britannique le remplacer comme «principal medical officer» au Congo [27].

Allart retourna donc en Europe, au moment même où l'État Indépendant du Congo venait d'être proclamé. Léopold II devenu souverain de celui-ci, n'oublia pas les services que ce premier médecin belge avait rendus à son œuvre en terre africaine. Un an plus tard, il le nomma consul général de Belgique. Sa juridiction s'étendait sur la côte occidentale du continent noir, y compris l'E.I.C., sa résidence étant fixée à Santa Cruz de Tenerife. Il y demeura vingt ans — jusqu'à son décès le 9 mai 1906, — non sans avoir visité certains territoires de l'Afrique occidentale et s'être rendu en voyage d'information au Congo en 1891 et 1892 [28]. Ainsi qu'on l'a maintes fois rappelé, le conseil municipal du chef-lieu des Canaries a tenu, en hommage au zèle et à la courtoisie d'Allart, à donner son nom à une des artères de Tenerife.

* * *

Pour terminer, deux questions — parmi plusieurs autres sans doute, — retiendront notre attention au sujet du docteur Allart et de la tâche réalisée par lui au Congo pendant les années difficiles du début.

Que faut-il penser de l'affirmation, reprise par d'autres, de E. Janssens et A. Cateaux selon laquelle «Allart, grâce à d'habiles négociations avec les chefs indigènes, parvient à se faire donner la concession de tous les territoires disponibles, empêchant ainsi la mainmise par des comptoirs étrangers» [29]. Ces deux auteurs ajoutent que le sanatorium construit par notre compatriote «fut le point de départ de la prise de possession de tout le territoire avoisinant» [29]. Ce que l'on a écrit dans les pages précédentes, sur la base de témoignages et de récits qui ne peuvent être contestés, suffit à démontrer la fausseté de ce que

Janssens et Cateaux ont pu écrire en 1908. En fait, Allart ne fut jamais au Congo qu'un scientifique. Et c'est pourquoi son nom restera attaché aux efforts de cet ordre qu'il fut l'un des tout premiers à mettre en œuvre là-bas.

Autre problème qui nous ramène aux premières lignes du présent article. N'ai-je pas personnellement fait fausse route en faisant débuter au «sanitarium» érigé et dirigé par Allart à Boma la série des «sanatoriums» dont Léopold II rêva pour le bien-être et la santé des agents qui le servaient en Afrique centrale ? Dans l'état actuel de mon enquête — qui a commencé il y a bien longtemps ! — je serais plutôt tenté par une réponse négative. Plusieurs différences fondamentales m'apparaissent à présent entre le «sanitarium» d'Allart (1883-1886) et les «sanatoriums» projetés ensuite par le Roi-Souverain. Peut-être l'occasion me sera-t-elle offerte un jour d'en reparler, quand d'autres sources nous seront sans doute devenues accessibles [30]. Sait-on jamais ?

NOTES

[1] DUCHESNE, A. 1965. Léopold II et le Maroc (1885-1906). *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. et polit., nouv. série, **32** (2).

[2] Comme le rappelait succinctement le résumé qui précède notre ouvrage (pp. 3 et 4), plusieurs de ces documents ont été consultés à Londres (Foreign Office) et à Paris (Quai d'Orsay), la plupart au Palais royal, au Ministère des Affaires étrangères, aux Archives africaines de ce même ministère, ainsi qu'au Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire.

[3] DUCHESNE, A., *op. cit.*, p. 39. Parmi les nombreuses notes qui sont venues grossir notre dossier depuis la publication de cet ouvrage, il faut mettre en évidence les photocopies de documents acquis par M. Victor Capron à Mons en 1984. Grâce à lui, nous avons pu prendre connaissance d'un lot important de rapports adressés à Léopold II par le colonel baron Auguste Lahure au cours de sa mission au Cap Juby en 1888, ainsi que d'une correspondance avec lui de D. Mackenzie en 1889 et 1890.

[4] DUCHESNE, A., *op. cit.*, pp. 63 et ss. Ici également, je me dois de préciser que ma documentation sur la future Croix-Rouge du Congo s'est notablement enrichie depuis 1965. C'est moins l'effet du hasard que celui de longues recherches sur la vie et les activités du baron Édouard Empain (1852-1929) que Léopold II appela à devenir, en 1904, membre du Comité exécutif de cette Association.

[5] En ce qui regarde les intentions du Roi dans le Sud de la France, je compte les évoquer assez longuement dans un ouvrage en préparation : A la Côte d'Azur. Les douze dernières années de la vie de Léopold II. L'énumération des projets royaux qui précède n'est pas exhaustive : le nombre de documents relatifs à ce souverain et à ses plans parfois encore inconnus, qu'on en est encore à rechercher (voyez les origines de la collection V. Capron évoquée plus avant !), ne permet pas d'être formel.

[6] Le docteur J.-B. Allart devait devenir en 1886 consul général de Belgique à la côte occidentale d'Afrique avec résidence à Ténérife, où il décéda le 9 mai 1906. La notice que P. GÉRARD (1948) lui a consacrée dans la Biographie coloniale belge (**1**, col. 20-22) a fait l'objet en 1967, sous la plume de R.-J. CORNET, d'un complément d'information (Biographie belge d'Outre-Mer, **7** A, col. 9) sur un point précis. Il est loin d'être prouvé et même fort contesté qu'Allart ait lui-même extrait la balle de fusil qui atteignit au pied Garibaldi en Calabre quand notre compatriote y eut rejoint le grand patriote en captivité (août 1862).

En nous confirmant récemment la date de naissance de J.-B. Allart (rectifiée par R.-J. Cornet), soit le 28 janvier 1831 à Frasnes dans le canton de Gosselies, au foyer d'un cultivateur et de son épouse Florence Françoise Rooy, le bourgmestre et le secrétaire communal ff. de la nouvelle entité, la commune des Bons Villers, ont bien voulu me faire savoir qu'aucune artère n'y perpétuait le souvenir du médecin : une unique phrase dans un registre de la population «docteur, s'est distingué au Congo» !

C'est incontestablement R.-J. Cornet, décédé il y a dix ans, qui avait réussi à rassembler le plus d'informations au sujet d'Allart, comme le démontre son important mémoire : CORNET, J.-R. 1971. Bwana Muganga (Hommes en blanc en Afrique noire). *Mém. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, Cl. Sci. mor. et polit., in-8°, nouv. sér., **41** (1), 335 pp. En 1970, CORNET en avait diffusé le prologue sous le titre : Médecine et Exploration. Les premiers contacts de quelques explorateurs de l'Afrique centrale avec les maladies tropicales. *Mém. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, Cl. Sci. mor. et polit., in-8°, **39** (1), 80 pp. ; J.-B. Allart est cité aux pp. 70 et 75.

[7] Par souci de concision (trop de récits de Stanley seraient à épingler ici), l'on renvoie à EYNIKEL, H. 1983. Onze Kongo. Portret van een koloniale samenleving. Antwerpen-Weesp, pp. 181 et ss., avec plusieurs photos. Les transformations de Boma, devenue capitale de l'E.I.C. en 1886, sont mises en évidence par de brèves descriptions du père De Deken en 1892 et 1894, et de Ch. Buls en 1899.

[8] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 26. Dans le bel éloge qu'il a consacré après son décès à R.-J. Cornet, J. STENGERS a mis en lumière la qualité de son travail et de ses méthodes d'investigation (*Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, **23**-1, pp. 53 à 57). Un seul regret quant à nous : R.-J. Cornet n'a cité aucune des sources exploitées par lui dans ces deux études.

[9] En dehors des écrits de R.-J. Cornet et avant lui, Allart avait fait l'objet de bien peu de notices : CATEAUX, A. & JANSSENS, E. 1908. Les Belges au Congo, t. **1**. Anvers, pp. 620-623 (résumé dans : DEPESTER, H. Les pionniers belges du Congo. Tamines, 1927, pp. 45-46, et, avec une erreur dans le nom, G. DRYEPONDT, Médecins et savants dans Le Vieux Congo. Souvenirs recueillis par LEJEUNE, L. 1930. Bruxelles, p. 222). Le Dr Allart est aussi cité dans deux lettres écrites par STANLEY au Dr von Danckelmann, l'une du Stanley Pool le 22 mars 1883 et l'autre de Léopoldville le lendemain (n^{os} 16 et 17 du Catalogue des manuscrits exposés lors de la commémoration H. M. Stanley au musée du Congo belge à Tervuren par LUWEL, M. 1954. *Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, **25**-5, p. 1414). Par ailleurs, un article de VAN GRIEKEN, E. 1954. H. M. Stanley au Congo (1879-1884), d'après le manuscrit de Ch. Notte, a révélé l'irritation de Léopold II au sujet du retour du lieutenant Van de Velde en Europe : «le Dr Allart renvoie trop facilement les agents ...» (*Bull. Séanc. Inst. r. colon. belge*, **25**-5, p. 1453). Enfin, la revue *Congo* consacra deux articles (avec photos) à Allart, l'un le 7 août 1904 (ses voyages au Soudan et en Abyssinie, ainsi que l'éloge que Stanley fit de lui), l'autre le 27 mai 1906, p. 171, à l'occasion de son décès.

[10] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 31.

[11] *Ibidem*, pp. 30-31. La source des affirmations de R.-J. Cornet quant à la préférence normale — pour ne pas dire sentimentale de l'explorateur pour Vivi, — peut être décelée sans peine dans l'un et l'autre ouvrages de H. M. STANLEY, en particulier dans In Darkest Africa (London, s.a.) et Cinq années au Congo (1879-1884) (traduction par Gérard Harry, Paris, 1885).

[12] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 31 ; et aussi DELCOMMUNE, A. 1922. Vingt ans de vie africaine (1874-1893). Bruxelles.

[13] *Ibidem*. Braine-le-Comte (arrondissement de Soignies) comptait déjà alors d'importants ateliers de construction.

[14] Il s'agissait d'assembler des tôles de zinc sur des plaques de bois : un procédé qui avait été breveté chez nous. Un chalet ainsi monté fit l'objet d'une publicité des Forges d'Aiseau (entre Charleroi et Tamines), à l'exposition universelle de Bruxelles de 1885. Ces informations techniques, et bien d'autres, nous ont été fournies par l'architecte Bernard Pirson, ancien professeur de l'Université de San José de Costa Rica, revenu aujourd'hui à Lathuy (Jodoigne).

[15] Une photo s'en trouve dans l'ouvrage si bien illustré de EYNIKEL, H., Onze Kongo, *op. cit.*, p. 183, ainsi que dans le petit album : Le Congo belge en cartes postales anciennes (Zaltbommel, 1972), dont les légendes bilingues ont été établies par M. Luwel ; il souligne, en ce qui regarde «de plaatijzeren kerk te Boma» (n° 59), qu'il s'agit d'un don de Léopold II et qu'elle fut érigée en 1889-90. Il s'agirait de la première église de notre ancienne colonie, et le monument a été classé (Congo belge et Ruanda-Urundi. Guide du voyageur, 4e éd., Bruxelles, 1958, phote en face de la p. 352, et mention p. 356). Sur ce temple, qualifié de monument historique et entretenu comme tel par l'État zaïrois, nombre de détails viennent de m'être fort aimablement fournis par M. l'Abbé Maba, un ancien curé de Boma.

[16] L'origine athoise de ma mère et ma participation déjà longue aux activités du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath me permettent de préciser quelques généralités au sujet de la maison Cambier, notamment son expansion à partir de 1868 (exportation de ses produits jusqu'en Amérique du Sud et en Afrique). Pour plus de détails, relire l'étude de J.-P. DUCASTELLE sur Les industries du bois dans le Patrimoine du pays d'Ath. Un premier bilan, t. 2 des *Études et Docum. Cercle r. Hist. et Archéol. d'Ath et de la région*, Ath, 1980, pp. 249-254.

[17] Ces documents authentiques (l'un est devenu fort terne) ont fait partie, semble-t-il, d'une sorte de pêle-mêle qui aurait appartenu à Stanley et été donné audit Musée de Tervuren par son petit-fils. Je remercie à ce sujet M. Ph. Maréchal attaché au Département d'Histoire de ce musée. L'une de ces trois photos est mentionnée sous le n° 210 (p. 8) du Catalogue de l'exposition Léopold II et la Force publique du Congo. 1885-1985, organisée au Musée royal de l'Armée en juin 1985.

[18] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 32.

[19] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 33. C'est le 10 juin 1884 que Stanley — après la remise de ses pouvoirs à F. de Winton — se rembarqua à Banana. Cf. LUWEL, M. Sir Francis de Winton, administrateur général du Congo. 1884-1886, pp. 64 et ss., Tervuren (Annales du Musée royal de l'Afrique centrale, série in-8°, Sciences historiques, n° 1, 1964). Notre confrère y cite le docteur Allart à plusieurs reprises. L'illustration comporte une photo de lui dans le jardin de Vivi (fig. 11), ainsi qu'une autre du «sanitarium de Boma» (fig. 9).

[20] *Ibidem*, p. 33. Il conviendrait de retrouver le texte anglais original de ces extraits dans STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the Founding of its Free State (2 vol., London). J'avoue n'en avoir trouvé ni l'occasion ni le temps, mais dans la note 8 (plus haut), il n'a pas été fait mystère du crédit que l'on peut accorder à R.-J. Cornet quand il s'est référé aux écrits de Stanley.

[21] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, pp. 37-38.

[22] *Ibidem*, p. 38. Ledit Loëns, assigné à résidence forcée par Roshart à l'intérieur du «sanitarium», avait fait appel aux autorités portugaises qui considéraient alors encore Boma comme un territoire soumis à la juridiction de leur pays : une corvette de la marine lusitanienne vint même jeter l'ancre dans le port de Boma, et son commandant accompagné de matelots en armes exigea du Bavarois la mise en liberté de Loëns ; l'affaire se termina pacifiquement, paraît-il, devant .. une bouteille de madère ! Cf. CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 38.

[23] *Ibidem*, pp. 38-39. Bruxelles ne semble pas avoir réagi à cette double demande de personnel. Judicieusement R.-J. Cornet se demande : «Fut-ce pour raisons d'économie ? ou parce que, à cette époque, le roi Léopold II ne désirait pas augmenter l'influence des milieux missionnaires français ? (*op. cit.*, p. 39).

[24] Rappelons que Boma supplanta Vivi en devenant en 1886 la capitale de l'E.I.C., puis — jusqu'en 1923 — celle du Congo belge.

[25] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 39 et LUWEL, M., Sir F. de Winton ... (cité). Cornet précise que cet hôpital projeté de Moanda aurait été dirigé par un Français, le docteur Lucan, qui résidait depuis longtemps avec sa famille à Landana : il était médecin de plusieurs factoreries du Bas-Congo et était très apprécié par les Pères du Saint-Esprit (*op. cit.*, p. 39).

[26] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 39. Cet auteur prend la défense d'Allart en rappelant judicieusement ce qu'il avait réussi à réaliser à Boma en dépit de circonstances défavorables.

[27] M. Luwel a très bien mis en lumière la psychologie du colonel anglais dans son ouvrage déjà cité.

[28] CORNET, R.-J., Bwana Muganga, *op. cit.*, p. 40. L'auteur a rappelé que A. J. Wauters, rèdacteur en chef du *Mouvement Géographique* notamment, avait été un des amis de J.-B. Allart et qu'il lui avait également rendu hommage. En septembre 1891, Lèopold II choisit personnellement Allart pour faire partie du jury chargé d'attribuer l'important Prix du Roi, crèé par lui en 1874, à l'auteur d'une étude médicale des pays tropicaux, y compris le bassin du Congo (une récompense qui ne fut pas attribuée). Cf. DUCHESNE, A. 1975. Il y a cent ans, Lèopold II créait pour les œuvres de l'esprit un Prix du Roi. *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, nouv. sér., **21** (2) : 96-112.

[29] CATEAUX & JANSSENS. 1908. Les Belges au Congo, t. **1**. Anvers. DEPESTER, H., 1927, Les Pionniers belges du Congo (*op. cit.*), a mis en vedette ce que Cateaux et Janssens avaient affirmé au sujet du docteur Allart.

[30] Signalons, au moment de terminer la présente contribution, avoir trouvé la quintessence des instructions dont Allart fut muni lors de son engagement par le Comité d'Étude du Haut-Congo, dans LUWEL, M. 1959. Otto Lindner. 1852-1945. Een weinig bekend medewerker van Leopold II in Afrika. *Verhand. K. Acad. kolon. Wetensch.*, Kl. Morele en Polit. Wetensch., in-8°, nieuwe reeks, **13** (3), Brussel, p. 283.

Ajoutons encore que — dans l'espoir de retrouver peut-être les «racines» du docteur Allart à Frasnes-lez-Gosselies, — je me suis adressé aux quelque neuf personnes qui portent le même patronyme et habitent soit ce bourg soit les villages contigus de Mellet et de Villers-Perwin. Cette enquête n'a abouti à aucun résultat digne d'être mentionné ici.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 323-349 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 323-349 (1988)

LA RÉGION DE MATADI DANS LES ANNÉES 1880

PAR

SABAKINU KIVILU *

Dans les années 1880, la région de Matadi fut le théâtre de confrontations de différents groupes d'intérêts africains et européens, impliqués dans le processus de restructuration économique et sociale. C'est le fleuve, voie principale de communication et facteur par conséquent d'organisation et d'unité régionale, qui en a déterminé la pesanteur historique.

Notre propos dans cette étude est de chercher à établir une relation entre l'expansion européenne et la dynamique des populations locales, laquelle dynamique a permis le développement d'une économie alternative de substitution après la suppression de l'économie négrière.

Après avoir dégagé l'unité géographique et humaine et circonscrit les différentes étapes de l'intégration de cette région dans le nouvel environnement économique imposé par la dynamique de l'économie atlantique, nous avons examiné le contexte de l'élaboration des stratégies de collaboration entre Africains et Européens à travers l'hostilité et les violences. L'étude s'achève par une analyse des conséquences sociales du commerce de traite dans les années 1880.

Notre interprétation des événements se place dans les contextes historiques à travers lesquels s'expriment les expériences collectives des populations. Ces expériences sont traduites dans les sources orales et écrites de la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

1. Le pays et les hommes

L'histoire et le conditionnement géographique ont été déterminants dans l'organisation de l'espace de la région de Matadi.

Après avoir décrit brièvement la configuration physique, nous cherchons à dégager les grandes caractéristiques de la mise en place des populations locales avant les années 1880.

---

* Professeur d'Histoire de la population ; Département de Démographie ; Université de Kinshasa, B.P. 176, Kinshasa XI (Zaïre).

1.1. La configuration physique

Notre regard porte sur le pays compris entre les massifs de Noki et de Mpalavala [1] * ; il présente une réelle unité géographique. Du point de vue morphologique, le sol est essentiellement composé de quartzites plus ou moins schistoïdes et micacés, avec à sa partie supérieure, un horizon conglomératique devenant localement puissant [2]. Ces terrains fortement métamorphosés ont été pris dans un grand plissement à la fin du Précambrien [3].

La topographie comprend généralement trois éléments principaux : des collines, des gorges importantes et des plateaux. Au total, nous fait remarquer, en 1887, C. Vauthier, directeur des Études du Chemin de Fer, c'est un pays nu et aride, formé par ...

> ... un entassement de rochers énormes qui, en certains endroits, semblent avoir été jetés les uns sur les autres par des mains de géants ; partout c'est la confusion et l'irrégularité qui dominent. Les montagnes qui bordent le Congo sont relativement peu élevées (de 400 à 500 mètres), mais elles sont taillées à pic pour livrer passage aux torrents qui les recoupent en tous sens ; elles sont recouvertes de peu de terre où poussent quelques arbres et de hautes herbes. Le long du Congo, aux endroits où, pendant la saison de pluies, il se forme des torrents, on voit de longues traînées de verdure s'élevant du fleuve jusqu'au sommet des montagnes ; dans certains enfoncements près des sources, il y a de beaux massifs de palmiers ... [4].

D'une manière générale, le couvert végétal est très lâche, à l'exception des plateaux de Noki, de Soyo et de Mpalavala dont les vallées forestières sont affectées aux activités agricoles.

Le relief et la proximité de l'océan atlantique confèrent au climat de cette région des traits assez exceptionnels : une pluviosité faible avec une irrégularité interannuelle très marquée [5]. On sait en effet qu'à cause du courant froid de Benguela, la zone littorale est mal arrosée. Il en résulte de nombreuses sécheresses. Celles-ci ont entraîné, dans le passé, de véritables famines sur lesquelles existent de nombreux témoignages écrits et oraux. A Matadi, par exemple, à la latitude de 5°49' S, les moyennes mensuelles extrêmes de température varient entre 24°4 et 29°3 C, l'amplitude de variation moyenne annuelle atteint 4°9 [6]. Le relief y joue, comme le note M. Robert, un certain rôle, mais les influences océaniques y sont dominantes [7]. En somme, les conditions climatiques sont modérées et présentent des traits caractéristiques propres à une région voisine à la zone littorale.

Sur le plan de l'hydrographie, les rivières et les ruisseaux, à caractère plus ou moins torrentiel tels que Mpozo, Nduizi, Mia, Luvu, etc. ne deviennent importants économiquement qu'en référence au fleuve Zaïre.

Ces impératifs géographiques imposent quelques caractères originaux concernant l'organisation de l'espace dont le fleuve Zaïre constitue le facteur d'unité et de dynamique régionale.

---

* Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 343-349.

1.2. La mise en place des populations locales avant les années 1880

Dans cet espace au relief très tourmenté subsistent des villages, vestiges de l'ancienne occupation humaine.

Mais les conditions physiques rendent quasi impossible la concentration de la population au-delà d'une certaine densité. Comme l'indique la carte ci-dessous localisant les anciens villages de Matadi et ses environs dans les années 1880 [8], aucun village n'est situé sur la rive du fleuve. C'est probablement pour cette raison que W. H. Bentley n'hésite pas à écrire en 1880 que «no one was living there, not even natives» [9]. C'est l'image qu'offraient les rives du fleuve Zaïre en amont de Matadi. L'insécurité causée par la traite des esclaves a empêché l'établissement des villages dans cette zone. Toutefois, l'importance du fleuve dans l'organisation économique (commerce à longue distance, pêche, artisanat), était bien perçue par les populations.

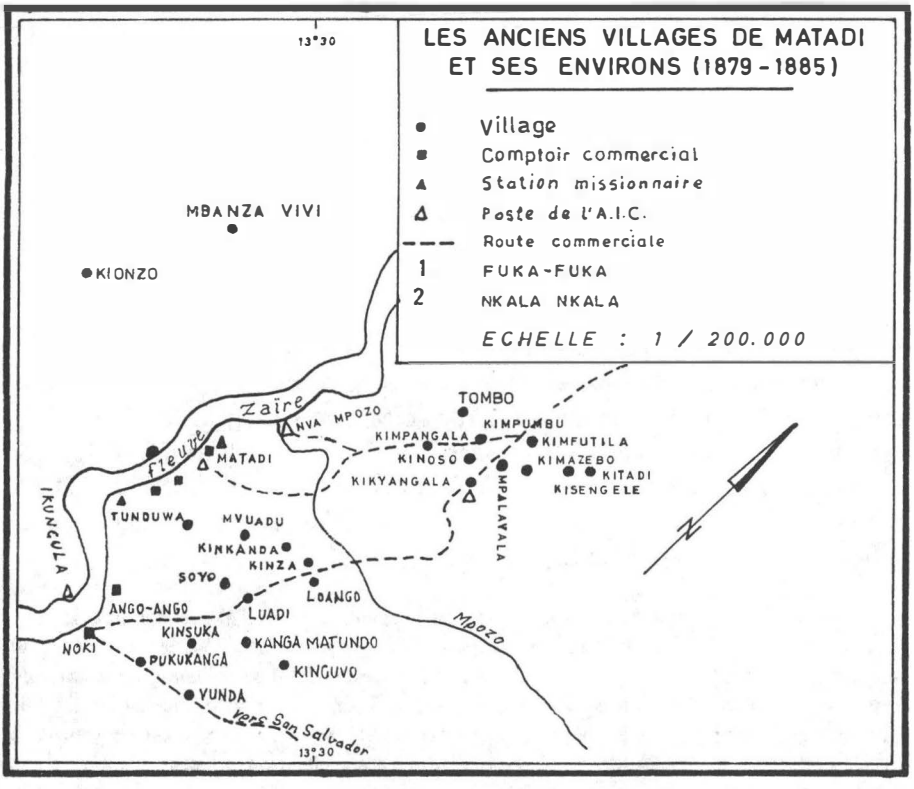

Fig. 1. — Carte des anciens villages de Matadi et environs.

La région de Matadi était peuplée des Bamboma mêlés de Basolongo [10]. Nos connaissances sont assez fragmentaires en ce qui concerne leur origine et

leurs différents modes d'occupation de l'espace. Nous savons, néanmoins, que des migrations lentes de groupes isolés furent à la base de leur mise en place et que selon les traditions orales, ils reconnaissent l'autorité de Mbanza Kongo.

L'étude des lignages dans leur complexité serait, sans doute, l'une des démarches susceptibles d'éclairer cet aspect de l'histoire [11]. Certaines données nous poussent à croire que cette région aurait servi de lieu d'immigration et de dispersion des lignages tels que Mvuzi, Nsaku ne Vunda, Ndumbu a Nzinga ... En effet, le village de Kinkanda appartenait au lignage de Mvuzi. L'importance du pouvoir foncier et politique exercé par ce lignage peut, nous semble-t-il, justifier le nom de Mvuzi donné à l'une des zones administratives de la ville de Matadi.

Le village de Soyo appelle cependant d'autres considérations. Le chef de ce village, Ne Soyo, fut jadis reconnu dans la région comprise entre Noki et Mpozo jusqu'en Angola comme arbitre de tous les conflits qui surgissaient dans la région et intronisait les chefs des environs. En effet, vers le XIX^e siècle probablement, une guerre surgit entre Ne Nzao et Ne Kumbu. Comme elle se prolongeait sans décision, Ne Soyo convoqua les concernés à Soyo. A cette palabre assistaient les cinq chefs de Noki. Grâce à la sagesse de Ne Soyo, les parties en conflit parvinrent à s'entendre. On planta à Soyo un baobab pour symboliser cette réconciliation. Ainsi, il fut décidé que tous les conflits difficiles qui surgiraient dans les villages de Luadi, Loango, Kinzao, Nsaya, Fuasi, Kinguvu, Kitala et Lukala, seraient tranchés par Ne Soyo [12]. Le village de Soyo devenait ainsi important sur le plan politique.

Au plateau de Mpalavala, deux principaux lignages se disputaient le pouvoir foncier et politique, Mvuzi et Nsaku ne Vunda. Lorsque M. Graven, missionnaire protestant de la L.I.M. s'y était établi en janvier 1878, le lignage Mvuzi en assumait le contrôle politique à partir de Mfumu Nkangampaka [13].

Le lieutenant Liévin Van de Velde, agent de l'A.I.C. et commandant du poste et de la division administrative de Vivi, qui séjourna dans la région, de 1882 à 1885, nous fournit un témoignage précis au sujet de la transformation sociopolitique dans la contrée de Mpalavala :

> De même que le chef de San Salvador s'intitule le soleil, le roi de Palavala s'intitule la lune, et ses vassaux les étoiles ; de plus, chacun des sous-chefs porte le titre de «mère des cents» (Ngouli Neamma) [14]. Ce roi est chef d'une confédération, c'est-à-dire que chaque groupe, tout en conservant son autonomie, son gouvernement et son indépendance individuelle, est ligné ou lié avec les autres groupes pour les besoins de la défense commune ou les affaires régionales. Le gouvernement est féodal ; les terres sont possédées par les chefs, ordinairement membres d'une famille puissante ou descendants des anciens conquérants. La propriété du sol appartient au chef, chaque famille ne possède que ses propres cultures. Il y a trois castes : les chefs, les hommes libres et les esclaves. Les pouvoirs des chefs de tribu sont fort limités. La paix, la guerre, toutes les affaires ayant rapport au bien-être général sont discutées dans des assemblées où tout le monde peut prendre la parole. Ce sont les palabres qui caractérisent la vie sociale des indigènes [15].

Ainsi les Bamboma de Mpalavala étaient parvenus à constituer une chefferie regroupant neuf villages ayant chacun son nom, mais appelés tous communément Mpalavala. Le schéma ci-dessous illustre la hiérarchie politique qui la régissait [16].

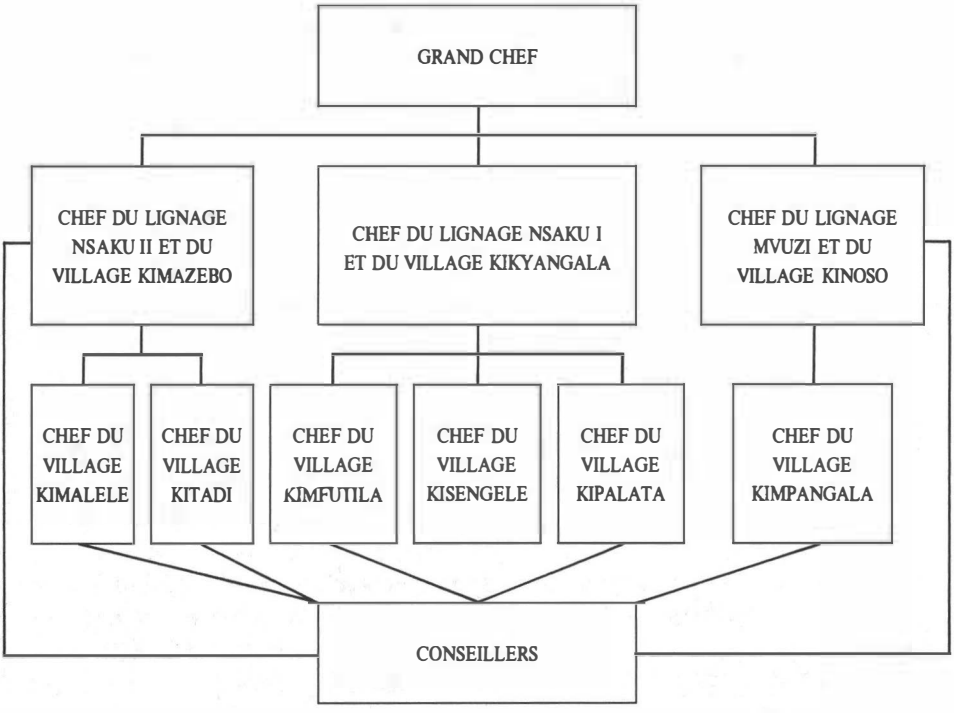

Le «Grand chef» incarnait et garantissait l'unité politique et mythique de tout le plateau. Il régnait au niveau de tout le plateau, mais ne gouvernait pas, car les affaires lignagères étaient assurées par leurs chefs respectifs. Toutefois, il intervenait dans des palabres interlignagères [17].

Nous retrouvons ce même paysage politique au plateau de Noki. Noki est, en effet, un nom qui désignait une contrée, mais qui s'appliquait aussi aux cinq villages qui y étaient construits. Les habitants de ces cinq villages étaient appelés tantôt Mokondo, tantôt Lukunga ou Noki [18]. A leur tête se trouvaient des chefs puissants. Lors du passage de R. F. Burton en août 1863, le chef Ne Sukidila, du village de Mbanza Kaye [19], était le plus puissant. En 1877, les principaux villages de Noki avaient comme chefs Ne Longo, Ne Corado, Ne Sukidila et Ne Prato. Ne Sukidila, du lignage de Ndumbu a Nzinga était le plus grand chef de cette chefferie. Et lorsque A. Delcommune parcourut cette région,

de Noki à San Salvador, en 1877, il constate que «l'influence de San Salvador était nulle sur ces contrées ; les rois de Noki, Mussuco, Lutete et autres de la rive gauche du fleuve avaient depuis longtemps conquis leur indépendance. Ils ne conservaient plus avec San Salvador que des rapports commerciaux» [20].

La formation de petites chefferies devait-elle traduire ainsi une évolution significative des populations dans cette zone du fleuve à cette époque ? Il s'agit là d'une dynamique socio-politique s'exprimant en termes de l'idéologie parentale, et déclenchée par le développement commercial qui a provoqué la constitution de nouveaux groupes sociaux. Les paragraphes qui suivent examinent la transformation de la région de Matadi en zone commerciale.

2. La région de Matadi, un terrain commercial

Dès le début du XIX^e^ siècle, la région de Matadi participe au commerce atlantique. Dans une «Note sur l'origine de Noki», rédigée le 3 septembre 1890 à Boma à la demande du Gouverneur Général, en vue de résoudre le problème de la délimitation des frontières dans cette région, A. Delcommune affirme que des négriers portugais atteignirent la région de Matadi dans les années 1811. Son assertion s'appuie sur des documents détenus, en 1877, par Ne Sudikila [21]. Nous en avons trouvé aussi des indications dans les relations de voyage du capitaine J. K. Tuckey de 1816 et de l'explorateur anglais R. F. Burton de 1869.

Sur base de ces témoignages, nous pouvons affirmer que ce commerce perdura jusqu'aux années 1860. Pour maintenir ce commerce qui profitait largement aux chefs locaux, des relations commerciales purent être établies avec les régions de l'intérieur. Et Smith, l'un des membres de l'expédition Tuckey, constata que la région de Noki était faiblement peuplée : «on ne découvre que quelques villages épars au milieu des bouquets d'arbres, sur des plateaux de rochers. Les naturels ne veulent céder leurs provisions qu'à des prix exorbitants» [22]. Cette image se modifia profondément au début de la deuxième moitié du XIX^e^ siècle.

L'explorateur R. F. Burton qui suivit en 1863 l'itinéraire emprunté par l'expédition J. K. Tuckey en 1816, nous présente un tableau beaucoup plus vivant de la région. Il fut surpris de constater qu'au-delà des rives du fleuve dépeuplées, selon lui, par les razzias, se trouvaient de grandes agglomérations. Il estima qu'il n'y avait pas moins de douze villages peuplés d'environ 2400 habitants ; tandis que la Mbanza Kaye possédait une population de 200 personnes réparties dans quelque 40 habitations. Les cultures de manioc et d'arachides y abondaient [23]. Quatorze ans plus tard (1877), A. Delcommune se référant aux principaux villages dirigés par les chefs Ne Longo, Ne Korado et Ne Sudikila, estima la population de toutes ces agglomérations entre 800 et 4000 habitants [24]. Cette prospérité est aussi attestée par l'explorateur et

missionnaire H. H. Johnston en ce qui concerne le plateau de Mpalavala qu'il visite en décembre 1882 et au début de 1883 [25]. Par ailleurs, sur la route de Musuku à Mbanza Kongo (San Salvador), les premiers missionnaires anglais trouvèrent d'importantes agglomérations, notamment à Yanga et Tungwa avec une population d'environ 2000 habitants [26]. L'émergence des agglomérations importantes dans les zones de contact se justifie par le développement de l'agriculture et du commerce. C'est en effet durant cette période que se dessine un changement dans la société du Kongo que plusieurs facteurs expliquent. Le bas-fleuve était devenu un pôle économique animé par de puissantes maisons commerciales qui avaient mis en place des réseaux sociaux à partir desquels elles cherchaient à monopoliser le commerce africain. Le remplacement progressif du commerce des esclaves par le commerce «légitime» revalorisait la production agricole et accroissait, par ce fait, la valeur foncière et l'importance de l'esclavage domestique dans le processus de production [27]. Le commerce de traite était suffisamment développé dans la région de Matadi pour que chaque chef pût se choisir un endroit convenable où accostaient ses pirogues qui assuraient le trafic de ses produits vers Boma. Celui du chef Nkangampaka se trouvait à Matadi Mankandi [28]. Le trafic sur le fleuve fut considérable, car lorsque A. Delcommune opéra le blocus du fleuve, en 1878, à la hauteur de Noki, il intercepta plusieurs pirogues des originaires de Mpalavala qui se dirigeaient vers les factoreries de Boma [29]. Mais comme l'observe le Lt Van de Velde, «les chefs de Palabala font un peu de culture pour leurs besoins et pour le négoce mais ils vivent principalement des tributs qu'ils prélèvent sur les négociants noirs qui se rendaient dans le bas de la rivière» [30].

A cette époque, la région de Matadi était devenue un espace commercial à travers lequel passaient des itinéraires commerciaux interrégionaux [31]. Toutefois, l'ouverture des comptoirs commerciaux tout d'abord à Noki [32], ensuite à Ango Ango [33], à Nkala Nkala [34], à Fuka Fuka [35] et à Matadi contribua à déterminer davantage la fonction économique de cette zone.

3. La formation d'un centre commercial

C'est en 1871, selon A. Delcommune, que le commerçant portugais Burghette Alves, agent de la maison française Jules Lasnier Daumas Latirque et C°, s'établit à Noki. C'est aussi vers cette période qu'un vapeur «d'environ 150 tonnes», *Tornado*, de la maison française, remonta, pour la première fois, le fleuve jusqu'à Noki [36].

De plus, l'installation de la maison portugaise, Fereira et Pardo à Noki, remonterait à la même période [37]. L'hinterland commercial de Noki s'était élargi lorsque, en 1877, A. Delcommune parvint à détourner, de commun accord avec le roi Pedro IV de Mbanza Kongo, le grand commerce du caoutchouc et d'ivoire qui passait par Mbanza Kongo et qui se dirigeait vers les

comptoirs de Kisembo, d'Ambrizette et de Mussera [38]. Noki devint, de ce fait, le grand animateur du commerce dans cette région. Le choix de Noki comme point de convergence des itinéraires commerciaux fut avantageux aux marchands africains : leur trajet était raccourci et leurs droits de passage réduits. Mais les naufrages répétés de pirogues entre Noki et Boma empêchèrent la poursuite du trafic. C'est pourquoi A. Delcommune décida, en 1878, après avoir revendiqué et obtenu l'ancien terrain de Burghette Alves, de rouvrir la factorerie de la maison française à Noki à côté de celle des Portugais. Mais elle ne fonctionna qu'à partir de l'année suivante [39].

A partir de 1880, les maisons de commerce cherchent à étendre leurs réseaux d'échanges. Des prospections se multiplient en quête d'endroits plus propices au commerce.

D'autre part, l'action missionnaire emboîte progressivement le pas à l'action des commerçants. C'est ainsi que les missionnaires de la L.I.M. établis à Yalaha, un peu en aval de Matadi, vont transférer, en 1880, leur station à Matadi Mankandi [40]. Mais, malheureusement, une tornade détruira complètement cette station un an plus tard. La reconstruction n'interviendra que l'année suivante [41]. Entre temps, c'est-à-dire en septembre 1880, Senhor Santos, agent de John Scott à Musuku, va négocier avec les chefs locaux l'installation d'une factorerie au confluent de la rivière Ango Ango avec le fleuve [42].

Par ailleurs, au mois de novembre 1880, A. Greshoff, gérant de la maison hollandaise (N.A.H.V. : Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap), visite Noki et Matadi en compagnie du Père Schmit [43]. A la même période, la B.M.S. s'installera à son tour dans la région, plus précisément à Tunduwa (Underhill). Elle viendra de Musuku où elle était établie depuis 1878. La raison en est que Musuku était trop loin de Mbanza Kongo, sa base opérationnelle et que l'emplacement de l'entrepôt principal à Tunduwa réduirait les frais de déplacement. De plus, ce nouvel emplacement présentait les mêmes possibilités d'accès à Mbanza Kongo que celles qu'offrait Musuku. Le dernier avantage que représentait cet endroit par rapport à Musuku est qu'il se situait dans la zone d'où partait la route vers le Pool Malebo. L'occupation effective du terrain s'effectua en juin 1882 après les négociations d'usage avec les chefs locaux [44]. En 1882, selon les renseignements de l'Allemand Pechuel-Löesche et du Portugais F. A. Pinto, cinq factoreries, regroupées en trois comptoirs commerciaux, se trouvaient à Matadi. Il s'agit de :

1. Ango Ango : ce comptoir regroupait la maison hollandaise (N.A.H.V.) et la Compagnie Portugaise du Zaïre ;
2. Nkala Nkala : lequel comprenait la maison anglaise Hatton and Cookson ;
3. Matadi où l'on trouvait la N.A.H.V. et la Compagnie Portugaise du Zaïre [45].

Cette concentration des activités commerciales à Matadi devait réduire l'importance du comptoir de Noki et attira de nombreuses caravanes des marchands africains.

Pendant ce temps, Stanley, au nom de l'Association Internationale du Congo, procédait dans les environs de Matadi, à la conclusion des traités avec les chefs locaux. En 1880, il venait d'installer sa base opérationnelle à Vivi. De 1880 à 1883, ses agents purent arracher de nombreux traités aux chefs locaux [46]. Mais la signification exacte de ces traités échappait à ces chefs qui ne croyaient signer que des traités commerciaux, lesquels leur rapporteraient des bénéfices : paiement annuel de redevances pour la protection de la station et droits de propriété. Il convient dès lors d'étudier les grandes étapes de l'occupation de cette région par l'A.I.C.

4. L'A.I.C. dans la région de Matadi

C'est par le traité conclu le 7 janvier 1883 entre le lieutenant L. Van de Velde et les chefs de Mpalavala que l'A.I.C. cherchera à s'implanter dans la région de Matadi.

Son importance nous oblige à le reproduire partiellement :

Article 1^er^. Ngulinkamma Noso, Ngulinkamma Kiangalla, Ngulinkamma Tellenté, Ngulinkamma Nefantilla et Ngulinkamma Nelombi, reconnaissent qu'il est hautement désirable que l'expédition internationale du Haut Congo crée et développe dans leurs États des établissements propres à favoriser le commerce d'échange, et à assurer au pays et à ses habitants les avantages qui en sont la conséquence. Dans ce but ils cèdent et abandonnent en toute propriété au Comité d'études du Haut-Congo les territoires compris dans leur apanage.

Article 2. Ngulinkamma Noso, Ngulinkamma Kiangalla, Ngulinkamma Tellenté, Ngulinkamma Nefantilla et Ngulinkamma Nelombi affirment solennellement que ces territoires font partie intégrante de leurs états, et qu'ils peuvent librement en disposer.

Article 3. La cession des territoires spécifiés au dernier paragraphe de l'article 1^er^ est consentie moyennant un présent, une fois donné, de : un habit de drap rouge à passementeries dorées, un bonnet rouge, une camisole blanche, une piéce de white batt, une pièce de red points, une caisse de douze bouteilles de liqueurs, quatre dames-jeannes de Rhum, deux caisses de Gin, cent vingt-huit bouteilles de genièvre, vingt pièces de mouchoirs rouges, quarante sanglets et quarante bonnets de coton rouge, que les chefs prénommés déclarent avoir reçu.

Article 4. La cession du territoire entraîne l'abandon par Ngulinkamma Noso, Ngulinkamma Kiangalla, Ngulinkamma Tellenté, Ngulinkamma Nefantilla et Ngulinkamma Nelombi, et le transfert au Comité d'études, de tous les droits souverains.

Article 5. Le Comité d'études s'engage à laisser aux indigènes établis sur les territoires cédés la propriété et la libre jouissance des terres qu'ils occupent actuellement, pour leurs besoins. Il promet, en outre, de les protéger, de défendre leurs personnes et leurs biens contre les agressions ou les empiètements de quiconque porterait atteinte à leur liberté individuelle ou chercherait à leur enlever le fruit de leurs travaux.

Article 6. Ngulinkamma Noso, Ngulinkamma Kiangalla, Ngulinkamma Nelombi accordent, en outre au Comité d'étude :

1° La concession de toutes les voies de communication à ouvrir actuellement, ou à l'avenir, dans toute l'étendue de leurs États. Si le Comité le juge à propos, il aura le droit d'établir et de percevoir à son profit des péages sur ces voies, pour l'indemniser des dépenses auxquelles leur construction aura donné lieu. Les voies ainsi ouvertes comprendront outre la route proprement dite, une zone de 20 mètres à droite et à gauche de celle-ci. Cette zone fait partie de la concession, comme la route elle-même, et deviendra comme elle la propriété du Comité d'études.

2° Les chefs prénommés s'engagent, en outre, à fournir à chaque station ou factorerie chacun six travailleurs pour le service des caravanes vers l'intérieur, un minimum de six porteurs, ainsi que les travailleurs nécessaires pour la construction des routes et établissements du Comité d'études. Les hommes fournis par les chefs seront payés suivant un contrat fait de commun accord pour les salaires.

3° Le droit de trafiquer librement avec les indigènes faisant partie de leurs États.

4° Le droit de cultiver les terres, non occupées, d'exploiter les forêts, d'y faire des coupes d'arbres, d'y récolter le caoutchouc, le copal, la cire, le miel et généralement tous les produits naturels qu'on y rencontre, de pêcher dans les fleuves, rivières et cours d'eau, d'exploiter toutes les mines. Il est entendu que le Comité peut exercer les divers droits mentionnés à ce paragraphe 3°) dans toute l'étendue des États de Ngulinkamma Noso, Ngulinkamma Kiangalla, Ngulinkamma Tellenté, Ngulinkamma Nefantilla et Ngulinkamma Nelombi.

Article 7. Les chefs susmentionnés prennent l'engagement de joindre leurs forces à celles du Comité pour repousser les attaques dont il pourrait être l'objet de la part d'intrus de n'importe quelle couleur.

En foi de quoi le présent traité a été conclu, et ne sachant pas écrire, ont mis leurs marques --- (Suivent les croix des princes, en présence des témoins ci-aprés, qui ont signé :) — A. Fontaine — A. M. Rodrigues — L. Van de Velde — Mavombe — M. Kong.

Au terme de ce traité, les chefs locaux autorisaient l'A.I.C. à créer et à développer des établissements propres à favoriser le commerce d'échange.

Par conséquent, ils cédaient à l'A.I.C. les terrains soumis à leur autorité. La signature de ce traité eut lieu au confluent de la Mpozo avec le fleuve [47]. Fort de ce traité, l'A.I.C. chercha à prendre possession d'une assez importante partie de la rive gauche du fleuve qui jusque-là, lui échappait encore. Non seulement parce que pour Stanley cette région exercerait, à partir de Mpalavala, le contrôle de toute la région comprise entre la Mpozo et le Pool Malebo [48], mais encore parce qu'il était plus facile d'atteindre Kinshasa par la rive gauche [49].

La réaction des maisons de commerce à la conclusion de ce traité ne se fit pas attendre. Les intentions de Stanley furent dénoncées par A. Greshoff, après un voyage d'information au Pool Malebo sur les activités de l'A.I.C. Devant la réaction des maisons de commerce, le Lt Van de Velde chercha à récupérer la copie du traité qu'il avait confiée au Chef Nkangampaka. Mais, en vain, car ce dernier l'avait remise à A. Greshoff. Il s'ensuivit une menace de guerre de la part de Van de Velde. L'Administration portugaise de Loanda en ayant été informée, envoya, en juillet 1883, à Noki, une canonnière *Bengo*, commandée par C. Magalhaes, officier de la marine royale portugaise, pour s'informer de la nature des traités conclus par l'A.I.C. avec les chefs locaux et des raisons de la fermeture des «chemins du commerce à l'intérieur». A l'arrivée de la canonnière

à Noki, Mfumu Nkangampaka envoya des ambassadeurs pour demander la protection portugiase. Magalhaes la lui accorda par la remise d'un drapeau portugais [50].

Mais, pour ne pas perdre les droits reconnus par le traité du 7 janvier 1883, Stanley dut procéder, en date du 19 avril 1884, à Mpalavala, à la conclusion d'un traité supplémentaire dans lequel il précisa que le terme «cession de territoire» ne signifiait pas achat du territoire par l'A.I.C. et que seul le droit d'arbitrage entre les chefs et leur population et les étrangers de toute nationalité et celui de décider de l'établissement des Européens dans leur région, relèverait de son Association [51]. Le retard de l'occupation de la grande partie de la rive gauche dans la région de Matadi se fit sentir hors du tracé du chemin de fer Matadi-Pool Malebo.

Malgré l'hostilité des Portugais, une première station de l'A.I.C. fut installée au confluent de la M'Pozo en 1884 [52]. La fondation d'une station à Matadi Mankandi devenue le centre commercial principal fut plus tardive. La première tentative remonte à juin 1884. Elle se heurta à la résistance des maisons de commerce dont les droits d'occupation étaient garantis par les chefs africains. En effet, en juin 1884, de Kupper, agent de l'A.I.C. construisit une maisonnette entre Matadi Mankandi et la maison anglaise de Nkala-Kala. Il ignorait que la maison hollandaise venait d'y acheter une partie du terrain appartenant à la Livingstone Inland Mission. Sir Francis de Winton, informé de cette situation par Greshoff, chargea Delcommune de trouver une solution. Enfin, alors qu'il répondait à Greshoff «I am sure that you will be able to arrive at a satisfactory arrangement together», il informa Delcommune que son remplaçant, le colonel Pollock, devait le représenter sur toutes les questions ayant rapport aux commerçants des factoreries européennes, mais qu'il ne devait pas prendre de mesures actives pendant son absence. Il considéra ce conflit comme résultat de la jalousie entre les maisons anglaise et hollandaise, et affirma que jusqu'alors, seule la maison anglaise respectait les droits de l'Association [53]. Mais dans sa lettre du 11 juin 1884 adressée à Greshoff, il qualifia l'acte de son agent de «quite unnecessary and very foolish» et ajouta «you need have no fear on that score, we having paid large mukandas (*sic*) to the chiefs of Matadi only want a value for our money». Le conflit se termina par la remise de la concession disputée à la maison hollandaise après une palabre à laquelle prirent part les représentants des maisons de commerce et les princes Ne Korado et Pereira. L'impuissance de l'A.I.C. devant les maisons de commerce fut très souvent manifeste. Après avoir gagné le procès, Greshoff écrivit au colonel Pollock en termes autoritaires «Je vous prie de faire tirer votre pavillon ainsi que le chimbèque qu'il y a sur ce terrain car d'ici deux ou trois jours, aussitôt le «Moriaan» arrivé, j'espère commencer mes constructions» [54].

Par ailleurs, l'étude du milieu devait confirmer les bonnes perspectives de développement du centre commercial de Matadi. En effet, le choix des empla-

cements des comptoirs commerciaux dépendait des conditions favorables de navigabilité du fleuve. Mais, faute de sondages et d'études suffisantes du thalweg du fleuve, on ne savait pas, à cette époque, si les vapeurs de fort tonnage pouvaient atteindre Matadi. Seuls les petits steamers assuraient alors le transport des produits des maisons commerciales, l'acheminement vers l'intérieur des marchandises débarquées à Banana se faisait en deux étapes : de Banana à Ikungulu (en faisant une escale à Boma) par le *Heron*, vapeur de 300 tonnes, et de là, à Vivi par les petits steamers.

Le Lt P. Möller avait constaté en 1883 qu'à deux kilomètres en aval de Mpozo, les navires de Banana seraient à même de décharger leurs cargaisons destinées aux différents postes accessibles par la rive gauche. Sir de Winton accepta le point de vue de Möller et le chargea en 1884 d'effectuer une étude approfondie des lieux. La création d'une station à l'emplacement actuel de Matadi se réalisa au début de 1885 [55].

Plusieurs raisons expliquent l'occupation de la rive gauche par l'A.I.C. D'abord, il y a le fait que la rive droite présentait des obstacles naturels à l'aménagement des voies de communication. Ensuite, cette même rive droite, du moins au niveau de Manyanga, venait d'être cédée à la France par la Conférence de Berlin. Enfin, le projet de chemin de fer en deux tronçons (Vivi-Isangila et Manyanga-Léopoldville), conçu par Stanley était sur le point d'être abandonné [56]. C'est aussi pour toutes ces raisons qu'on résolut d'adopter, pour les caravanes, l'itinéraire de la rive gauche à partir de Matadi.

Devenu port accessible aux petits steamers de l'État et des maisons de commerce et point de départ de la route des caravanes vers le Pool Malebo à partir de 1885 (la rive droite ayant été abandonnée), Matadi supplanta Vivi qui, jusque-là, était une base politique de l'A.I.C. Cette fonction de port lui permet de contrôler une bonne partie du mouvement commercial qui s'effectuait entre le Pool Malebo et la côte atlantique. Son importance commençait à se préciser lorsque, en 1886, Sir de Winton alors administrateur général de l'E.I.C. ordonna à Sjokrona, P. Möller et Vannerus en 1886 de commencer les travaux de construction du premier pier de Matadi [57], et lorsque, en 1887, l'Empreza Nacionale et l'E.I.C. conclurent un accord aux termes duquel la Compagnie portugaise s'engageait à envoyer régulièrement un bateau jusqu'au-delà de Boma [58]. Bien que Matadi offrît un bon mouillage [59], on le considérait comme un port sans avenir. Pour de Brazza, il ne pouvait recevoir que des bateaux de 200 tonnes. Cette fausse image fut modifiée lorsque le capitaine Murray du transatlantique *Lualaba* de l'African Steamship Company de Liverpool, put atteindre Matadi, le 18 juin 1889, avec 2500 tonnes [60]. A cette date, Matadi exerçait une fonction politique importante ; à partir de 1888, il était le chef-lieu du district portant le même nom. Cette fonction lui permettait le contrôle politique de toute une région. Et l'ouverture, en 1886, du comptoir commercial de la Sanford Exploring Expedition, renforça davantage son activité

commerciale. En effet, Matadi devint, pour les Africains, un marché d'une grande importance régionale : selon W. H. Bentley, ce marché rassemblait 1500 personnes en 1887 ; c'est cette importance qui lui fit préconiser la transformation de la station de la B.M.S. en mission [61].

Au-delà de cette restructuration de l'espace au profit des pôles de contrôle politique et économique dont les mécanismes de fonctionnement reflétaient déjà le début de la domination européenne, il y a lieu de réfléchir sur la dialectique des relations entre Blancs et Africains.

5. Hospitalité et violences dans les stratégies de collaboration entre Africains et Blancs

L'hospitalité comme les violences avaient constitué un des aspects de la dynamique des relations entre Blancs et Africains. Les intérêts économiques et politiques déterminaient le cadre de l'élaboration des stratégies de collaboration entre ces deux partenaires sociaux.

En effet, dans les années 1880, les chefs locaux avaient une perception claire du rôle des factoreries non seulement dans l'émergence d'une nouvelle élite commerciale et politique, mais encore dans la transformation de la société à partir de l'acculturation qu'imposait l'injection massive des produits de traite qui commençaient à se substituer progressivement aux produits locaux. Ainsi, cherchaient-ils à intégrer dans les institutions sociales certaines pratiques commerciales créées pour le besoin du commerce européen. Le Blanc était obligé de remettre des cadeaux aux populations locales dont dépendait la factorerie ou la station de l'A.I.C. Ces cadeaux étaient généralement rendus en d'autres produits par les hôtes. De plus, chaque factorerie comme chaque station européenne était placée sous la protection directe d'un chef africain. Cette tutelle lui rapportait de gros profits tout en lui imposant des obligations vis-à-vis de son partenaire [62]. En somme, le Blanc était bien accueilli et n'hésitait pas à vanter l'hospitalité dont il jouissait auprès des populations locales. Le lieutenant L. Van de Velde nous en rend compte :

> A Palaballa, le roi Nosso a fait construire à l'image des Blancs une maison meublée à l'européenne. J'y ai logé plusieurs fois. Le bon prince m'y conduisait lui-même, me faisait apporter de la nourriture et du vin de palme et s'assurait, avec une prévoyance touchante, que ni ma suite ni moi ne manquions de rien [63].

Le 2 juillet 1885, ce même agent de l'A.I.C. décrivait l'attitude des populations de Vivi en ces termes :

> La charité et l'hospitalité sont des vertus dominantes chez les indigènes de ce pays. Dans chaque village, on donne à l'étranger une case, l'eau et le feu gratis et, sans invitation, les Noirs prennent part aux repas de leur hôte. Quand un homme blanc campe dans les environs d'un village, le chef lui envoie l'invitation de venir loger dans son village. Il lui donne alors un présent

composé ordinairement d'un jeune bouc, de deux ou trois poules, d'un régime de bananes, de vin de palme et d'une calebasse [64].

Le 4 juillet 1885, L. Van de Velde arrive au village de Kionzo, dans les environs de Vivi, et nous en rapporte ses impressions :

Arrivé au plateau de Chionzo, j'entre dans le village de mon ami Chimpi. Il est absent mais sa femme est là et elle ordonne aux hommes de nous chercher des rafraîchissements. On apporte du vin de palme, des œufs, des papayes et un panier d'oranges. Nous buvons la sève pétillante et capiteuse de l'èlaïs, nous gobons des œufs frais et nous suçons des oranges, dont le jus nous inonde la barbe [65].

Deux considérations peuvent être dégagées de ces témoignages. Tout d'abord ils émanent d'un agent de l'A.I.C., très connu dans la région, à cause de nombreuses négociations auxquelles il a participé, pendant plus de deux ans, afin de conclure des traités d'amitié avec les chefs locaux. Ensuite, ces témoignages sont le reflet d'une mutation socio-économique en cours de réalisation, impliquant une modification progressive des rapports de force.

Toutefois, cette sympathie des chefs locaux et l'hospitalité qui en découlait, étaient susceptibles de se transformer en hostilité chaque fois que leurs intérêts vitaux se trouvaient menacés par ceux des Européens. Ainsi, les relations entre Africains et Blancs étaient-elles souvent conflictuelles. Ce qui explique le recours à la violence, considérée comme une stratégie efficace pour faire valoir les droits.

Il existe de nombreux témoignages qui décrivent cette violence. Mais il n'entre pas dans notre intention de les étudier d'une manière exhaustive, ni d'en dégager toute une typologie. Nous savons toutefois qu'avant 1879, les Basolongo étaient réputés, dans leurs relations avec les Blancs, pour leur piraterie. Bien que les causes profondes de cette piraterie ne soient pas encore clairement élucidées, on croit savoir qu'en 1860-1870, cette piraterie exprimerait une opposition au «commerce légal», tandis qu'en 1869-1875, elle traduirait plutôt une tentative de reprendre la maîtrise du Bas-Fleuve dans le but d'imposer des droits d'entrée et de sortie substantiels [66].

Dans la région de Matadi-Noki, le développement du commerce à partir des comptoirs commerciaux allait constituer une autre source de conflits armés entre Blancs et Africains. Déjà en 1879, A. Delcommune dut utiliser les armes pour imposer le blocus du fleuve, à la hauteur de Noki, afin d'obtenir le paiement de l'indemnité par le Mambuk Ne Prato «de 2 esclaves et de 2 pointes d'ivoire constituées de 50 fusils chacune et de 10 mesures de caoutchouc» décidée lors d'une palabre devant résoudre le conflit qui opposait le gérant de la maison française Lasnier-Daumas Latrique au Mambuk Ne Prato, protecteur de cette maison. Non content de cette indemnisation, le gérant de la maison française à Noki provoqua la mort de Ne Prato par empoisonnement à partir du vermouth.

A son tour, ce gérant dut subir, par la suite, le même sort [67]. A la base de ce conflit, le refus du gérant de payer la redevance à Ne Prato.

Le non-respect de cette coutume fut aussi la cause d'une véritable guerre connue dans la région en février 1884.

Cette fois-ci, les maisons de commerce (hollandaise, portugaise et française) réunirent une force d'environ 150 Noirs armés généralement de sniders et commandés par une quinzaine de Blancs pour châtier les chefs locaux qui pourtant avaient préconisé le recours à la palabre pour résoudre le différend.

Cette expédition punitive, après avoir brûlé quelques villages, essuya une défaite lorsqu'elle chercha à s'attaquer au village du grand chef. Et c'est au cours de cette déroute que fut tué M. Barbier, gérant de la maison française à Noki et une fraction importante de ce contingent [68]. A la suite de cette défaite, A. Greshoff, gérant de la maison hollandaise, demande, le 8 février 1884, de l'aide auprès de Wilheim-Georges Parminter, chef de la station de Vivi. Celui-ci y envoya une troupe constituée de Haoussas et de cinq Européens (Joseph Gill, James Montgomery, Thomas Robert Harris, Shaw et de Barkouski). Le commandement fut assuré par Shaw et Boma dut lui envoyer aussi du renfort. Parminter reconnut le rôle déterminant joué par les troupes de l'A.I.C. dans la lutte contre la réaction africaine à l'égard de la forme de collaboration dictée par les Européens : «Notre intervention et la vue du drapeau de l'Association avaient produit un grand effet moral sur les indigènes, qui, à partir de notre arrivée, s'étaient abstenus de tentative d'attaquer», écrivait-il le 10 février 1884 [69]. Le témoignage du lieutenant de vaisseau Cordier, capitaine du navire de guerre français, *Sagittaire*, ne mit pas en évidence le rôle déterminant des troupes de l'A.I.C. :

> ... les traitants ayant reçu de nouveaux renforts et surtout se sentant protégés par les Haoussas et les Zanzibarites envoyés par la station de l'A.I. de Vivi, tentèrent, quelques jours après une seconde expédition, puis une troisième, pour brûler quelques villages moins éloignés. Chaque fois, ils furent ramenés au fleuve à coups de fusils, et les Noirs, s'établissant sur les montagnes, bloquèrent les factoreries.
>
> Après avoir constaté le refus absolu des Noirs de palabrer avec les traitants, et de venir même palabrer avec nous dans le voisinage des factoreries, nous eûmes recours à l'intermédiaire du Rév. Graven, missionnaire anglais qui, établi dans le pays depuis plusieurs années, en parle couramment la langue et jouit d'une grande influence sur certains chefs [70].

Il nous semble que l'attitude du chef de station de Vivi ne peut s'expliquer qu'en référence aux grandes négociations que le Roi Léopold II était en train de mener en Europe en vue de l'occupation du bassin du Congo.

Par ailleurs, la mise en place progressive des mécanismes de contrôle politiques par l'A.I.C. dans le Bas-Zaïre exigeait davantage le recours aux expéditions punitives. Le Lt Möller nous en rend compte en ce qui concerne la région de Vivi-Isangila en 1885 :

> After my return to Congo I was immediately ordered to take part in an expedition against the natives between Vivi and Issangila, in which area large amounts of caravan goods. The natives had

been instructed to compensate what had been stolen had also promised to do so. Since they had not kept their promise, there was, for the reason of prestige, nothing else we could do but punish them.

Our expedition left Vivi at noon and reached late at night the village Luzala Kidonga, which we found abandoned and partly moved. We rested there for some hours but already before dawn we stood ready for the task of the day. We were in all five whites, about seventy hausas and around thirty kabindas. This little force was now divided into two parts, equally strong, major Parminter, commander of the Vivi division, took the command of one of them and left me to command the other. We had each a task to fulfill and in different areas why we walked in different directions.

The mission was commenced with several hours tiring walk over steep hills. Lots of dew made the narrow path slippery and we had to hang on to the high grass on the sides not to fall. One of the whites almost collapsed and for his sake we had to go on slowly. Finally we could sight the big group of villages called Samun Samuna. The natives there had comitted several crimes, and were now to be punished.

However, we got into three large villages, one after the other, without finding a single person ; the villages were all abandoned. From my scouts I learnt that all the natives with their store had retired to a fourth village, far away, situated on a slope to a big forest. We followed them there. When we were approaching there was a terrible tumult in the village. The natives had probably not expected to be followed all the way there and were completely taken with surprise. We could see them gather what they could of their belongings and escape into the deep thick woods. Immediately after I invaded the village. Anxious to control the outer edges as soon as possible I ran with some hausas up to the houses furthest away, when suddenly several shots were fired around us. It was impossible to see anything else than the smoke from the guns and aiming at that we shot too. Most of my men I placed around the village in the border of the woods, where they had to squat down and try to look through the thick brush using the small round holes in the leafage made by the goats and pigs of the village on their way back and forth to the woods. Now and then a shot was fired among the trees. In order to if possible clear the wood around us I sent in some strong patrols and the shooting that followed showed that they had met the enemy. Soon they came back, bringing one captive that they had managed to get. Before I left the place I had the village plundered on the large number of goats, hens and ducks that were there ; we also found a good number of ethnographical things and some of the stolen caravan goods. Then we abandoned the village and retired to a better place for our noon rest [71].

Ainsi, violences et terreur allaient-elles devenir une arme efficace, lorsque les circonstances l'exigeaient, pour faire respecter les règles de jeux d'alliance des intérêts entre Blancs et Africains ; ces intérêts évoluaient en définitive en faveur de l'A.I.C. Toutefois, une analyse de la restructuration sociale dégage une profonde transformation à laquelle le Bas-Fleuve était soumis au cours des trois dernières décennies du XIX[e] siècle.

6. Commerce et restructurations sociales

En effet, un des développements les plus significatifs connus dans le bas-fleuve au XIX[e] siècle est sans doute l'ouverture, à la suite du développement du commerce, de nouvelles possibilités d'accéder à un statut social plus élevé. Ce commerce auquel participaient toutes les couches sociales était un des moyens d'acquérir prestige et considération. De nouvelles structures politiques et

commerciales s'étaient créées pour répondre aux besoins du commerce. Il en résultait la formation d'une élite commerciale. Celle-ci participa à la promotion du commerce à des niveaux divers, selon que l'on résidait dans les environs des comptoirs commerciaux ou que l'on habitait dans les régions productrices de l'intérieur. Sa plus étroite insertion dans la société la subordonnait davantage à des intérêts politiques circonscrits dont la défense exigeait parfois, en dernier ressort, des rapports d'identification avec les états courtiers.

Dans les pages qui suivent, nous avons choisi d'étudier l'émergence d'une catégorie sociale formée des intermédiaires attitrés connus dans la littérature du XIX^e siècle sous le nom de linguister ou lingster [72].

L'identification de cette élite commerciale se heurte à de nombreuses difficultés : d'une part, les informations la concernant sont déficientes et d'autre part, l'africanisation et l'adoption des noms européens, et la tendance d'européaniser les noms africains dans les relations de voyage [73], rendent quasi impossible la reconstitution des biographies des individus constituant cette catégorie sociale. Toutefois, ces lacunes sont partiellement comblées lorsqu'on fait intervenir les exigences de la fonction d'interprètes comme une approche de la définition de cette élite.

Le linguister se distinguait du reste de la population, d'une part, par la connaissance des habitudes et langues européennes, et, d'autre part, par la grande maîtrise des coutumes des populations locales impliquées dans le commerce atlantique.

L'apprentissage des langues européennes (notamment le portugais et l'anglais) utilisées dans les transactions commerciales s'effectuait de deux manières :

1. Les Africains au service du Blanc dans les comptoirs commerciaux étaient obligés de connaître la langue de leur maître. Car le Blanc ne se souciait guère d'apprendre la langue «fioti» utilisée par les Africains dans le commerce interrégional [74]. Cette attitude s'expliquerait par l'institutionnalisation de la fonction d'interprète vers le XVIII^e siècle dans les états courtiers et par la non-intégration de la «factorerie», antenne de la civilisation occidentale, aux réalités africaines. Cette possibilité d'acculturation par les contacts permanents avec le Blanc était ouverte à la fois aux hommes libres comme aux esclaves affranchis [75].
2. Les chefs locaux envoyaient leurs enfants étudier, soit en Europe, soit dans les principaux centres européens de la côte occidentale de l'Afrique où les missionnaires catholiques avaient ouvert des écoles [76].

Comme on peut le constater, les milieux sociaux de recrutement de ces intermédiaires étaient divers : princes et hommes libres pouvaient accéder à cette fonction. De plus, un linguister devenu très riche et par conséquent très puissant pouvait être élevé au rang de Mambuku [77], par suite d'un mariage avec une princesse [78]. Cette circulation des individus entre ces différents

groupes, constitue un mouvement social important qui peut d'ailleurs expliquer l'émiettement du pouvoir politique et l'émergence de nouveaux petits chefs dans le bas-fleuve.

Deux groupes de linguisters se dégagent de la nature des fonctions exercées.

Le premier était au service des chefs locaux. Il représentait leurs intérêts lors des négociations avec les marchands européens. Les informations concernant cette catégorie d'interprètes nous font défaut. Nous savons néanmoins qu'aux termes de la convention du 22 novembre 1855 conclue entre les chefs Basolonge des environs de Ponta da Lenha et les commerçants européens de ce comptoir, il fut reconnu que tout nouveau commerçant devait payer des tributs au chef du territoire sur lequel il s'installait et au linguister de son protecteur. La crédibilité dont jouissaient les intermédiaires auprès des négociants européens est attestée par le fait qu'ils signaient les traités, soit comme co-auteurs [79], soit comme mandataires des chefs locaux [80]. Les sources consultées ne nous permettent malheureusement pas de savoir si cette catégorie de linguister pouvait servir simultanément les commerçants européens et les chefs locaux. Il existait cependant une deuxième catégorie d'intermédiaires qui, elle, se trouvait au service du commerçant européen. Au sein de cette catégorie se manifestent deux groupes distincts : celui spécialisé de toutes sortes de négociations (palabres) et celui ne s'occupant que de la réclame.

En effet, l'ouverture des comptoirs commerciaux dans le bas-fleuve au XIX^e^ siècle est un aspect important du développement du commerce dans cette région [81]. La concurrence qui en résulta entre les diverses factoreries exigea la mise en place des circuits commerciaux à partir desquels les maisons commerciales allaient organiser leur commerce.

Les commerçants européens établis dans les comptoirs commerciaux n'osaient pas se rendre à l'intérieur à cause de l'insécurité créée par l'hostilité des tribus courtières. Ils effectuaient leurs achats par l'intermédiaire de linguisters qui, pourvus d'articles de traite, se rendaient à l'intérieur à la tête d'une caravane constituée de porteurs. Mais, comme le fait remarquer le père F. Bontinck,

> ... ce système présentait de graves inconvénients, en effet, il arriva trop souvent que les linguisters de Portugais ne pouvaient ou ne voulaient pas indemniser leurs employeurs ; la caravane qu'ils dirigeaient était exposée à de fréquents vols ou droits de transit exorbitants tant à l'aller qu'au retour [82].

Il est fort possible que cette restructuration du système commercial ait été à la base de l'inauguration du système de réclame connu au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siécle. On comprend dès lors que le nouveau système commercial devait s'accompagner d'une multiplication d'intermédiaires selon l'importance de la maison commerciale [83] et de l'adaptation de la production locale en fonction de la demande.

Le linguister qui n'était plus commerçant ambulant se rendait à l'intérieur pour essayer de détourner les caravanes (Kibuka) en route vers la côte afin de vendre leurs produits dans les factoreries de leurs partenaires. La conception de la réclame nous offre un tableau assez vivant de ce que furent, d'une part, le rôle des linguisters dans les transactions commerciales, et d'autre part, la manière dont fonctionnait le réseau de renseignements sur les prix pratiqués sur les différents marchés de la côte [84].

L'exercice de cette importante fonction présentait quelques risques : le linguister subissait des châtiments corporels pour avoir trompé la confiance du Blanc en portant ses caravanes à d'autres maisons de commerce [85].

Les factoreries se servaient par ailleurs d'une autre catégorie de linguisters qui étaient de véritables «ambassadeurs» pour ne pas dire interprètes. Leur rôle principal dans la promotion du commerce se situait au niveau des relations entre chefs locaux et gérants des factoreries.

Chaque maison de commerce en effet possédait son linguister-ambassadeur. Ce dernier était utilisé lors des conflits armés qui surgissaient régulièrement entre les deux groupes d'intérêts. La reconnaissance de son statut social par les différentes parties impliquées dans le commerce lui garantissait la sécurité lors de ses déplacements à l'intérieur [86]. Il était la personne la plus importante de la délégation du Blanc lorsque celui-ci devait assister à «une palabre», dont le but était soit de résoudre un différend soit de conclure un traité. On peut d'ailleurs considérer ces personnages comme étant à la base de la prospérité du commerce dans une zone où la «piraterie» (une structure d'autodéfense des Africains) et les conflits armés constituaient un des aspects des relations commerciales entre Blancs et Africains. A. Delcommune nous donne d'intéressantes informations concernant son linguister Jouco Couto. Celui-ci fut un prince. Il nous le présente comme «grand parleur, connaissant à fond toutes les roueries, toutes les ruses employées généralement dans ces conseils patriarcaux qu'on appelle des palabres. «C'était un homme précieux» d'une «autorité incontestée» [87]. Généralement, les voyageurs, commerçants et explorateurs européens n'ont pas menagé d'éloges similaires à l'égard de leurs interprètes. Simons fut qualifié par l'expédition capitaine James F. Tuckey en 1816 d'«important personage in his capacity of interpreter» [88]. Stanley, lors de l'installation de son quartier général à Vivi, dut bénéficier d'appréciables services de l'interprète Masala, nommé (par le chef Mavungu et ses collègues) à cause de sa connaissance de l'anglais et de l'histoire de Vivi, linguister officiel de Vivi à la suite de l'accord du 28 septembre 1879 [89]. Ce qu'il importe de savoir c'est que le succès des entreprises européennes dans le Bas-fleuve au XIX^e^ siècle dépendait largement de cette catégorie de collaborateurs africains.

Par ailleurs, l'exercice de cette fonction de linguister était une source de revenus considérables. Les commissions qu'ils recevaient à l'occasion des transactions commerciales, les rémunérations voire les faveurs dont ils bénéfi-

ciaient de la part de leurs maîtres contribuaient à les enrichir. Les manifestations de cette richesse sont multiples : nombreuses femmes, habillement à l'européenne [90]. L'explorateur R. F. Burton qui assista à l'enterrement à Boma en 1863 du *linuistèle ya Nchinu* Mashel ou Mashola, mort à Kisembo sur l'Atlantique, parle d'un cercueil, long de 8 pieds et large de 5, rempli de tissus de perles, d'ornements en argent et en or [91]. L'accumulation de richesses au détriment des commerçants de l'intérieur (du moins en ce qui concerne les linguisters chargés de la réclame), allait permettre la réduction de leur influence dans l'organisation du commerce côtier. En effet, les marchands de l'intérieur, informés d'énormes profits que tiraient ces intermédiaires commerciaux à la suite de leur ignorance du fonctionnement du marché, cherchaient désormais à éviter de recourir à leurs services [92].

Cette élimination progressive des courtiers dans les transactions commerciales se justifie aussi par la pénétration progressive vers l'intérieur des maisons commerciales. Et l'ouverture même de la route de portage reliant Vivi au Pool Malebo favorisa l'établissement d'une série de factoreries brisant davantage le monopole des intermédiaires commerciaux. A cette époque, les maisons commerciales procédaient à des recrutements d'Ouest-Africains qualifiés dans les différents travaux de manutention et de navigation pour faire face au développement du commerce local. Ainsi, commençait à se former le noyau de la population à partir duquel les Blancs allaient choisir leurs principaux collaborateurs. Mais l'intégration progressive des Ouest-africains dans toutes les activités européennes, l'augmentation de la population dans les comptoirs commerciaux [93], la multiplication des possibilités d'accéder à la fonction de courtier et la volonté croissante des maisons de commerce d'étendre leur contrôle jusqu'aux régions productrices des ressources agricoles contribuèrent à l'éclatement progressif des barrières qu'entourait cette fonction d'intermédiaires commerciaux.

Au début de la colonisation, on assiste à la suppression des redevances mensuelles ou annuelles payées aux chefs locaux pour la location des terrains dans les comptoirs commerciaux et qui constituaient l'une de leur source de richesse. C'est ainsi qu'apparurent de nouvelles structures d'adaptation au nouveau système économique colonial. Certains courtiers devinrent des ouvriers salariés dans le portage devenu une source de revenus considérables. C'est pourquoi, les chefs locaux n'hésitèrent pas à y envoyer leurs esclaves travailler comme porteurs. En effet, l'esclavage domestique était devenu aussi une institution sociale nécessaire aux entreprises coloniales [94].

7. Conclusion

A la veille de la création de l'État Indépendant du Congo, les hommes et les biens, plus encore les institutions sociales qui les soutenaient, s'étaient largement intégrés dans les mécanismes de fonctionnement de l'économie atlantique.

La dynamique de cette économie s'était traduite par une restructuration de l'espace et des rapports sociaux qui a permis à la région de Matadi de devenir un terrain et un centre commercial important à la suite des possibilités offertes par le fleuve considéré par les Africains et par les Blancs comme la voie de l'intercommunication des sociétés et une zone économique.

L'étude a par ailleurs démontré que l'hospitalité et la violence constituaient une arme efficace pour faire respecter les règles de jeux d'alliance d'intérêts entre Africains et Blancs. Le développement du commerce qui en a résulté a provoqué une restructuration sociale dont les conséquences sur le devenir de cette région furent énormes.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] La graphie Palabala généralement rencontrée dans la littérature écrite est une déformation de Mpalavala. Celle-ci dérive d'un agencement de deux mots «Mpala» désignant une espéce d'arbre et «Wala» qui signifie escarpé, pente abrupte. Cf. LAMAN, K. E. 1936. Dictionnaire Kikongo-Français. Bruxelles, p. 573 et MULEMVO TENGULA. Les interventions de l'Administration coloniale dans le conflit politique entre les clans (Nsaku ne Vunda et Vuzi en chefferie et Secteur de Palabala) 1934-1956. Mémoire de licence en Histoire, Campus de Lubumbashi, 1978-1979, p. 37. Pour l'Administrateur de Territoire Chapeaux, C., Mpalavala signifie «plateau le plus haut». C'est le chef Nekwu Ayangala, fondateur de ce village, qui lui donna ce nom. La devise de ce village donne la véritable étymologie de ce nom : Palabala y valu anza mambu kansi kayevaluanga nti ko : «C'est un plateau ; on y fait des affaires non plus du bois». Cf. Enquête de Chefferie Groupement de Palabala, Matadi (1935), Archives de la Zone de Songololo. W. H. BENTLEY serait le premier Européen à avoir compris la déformation : parlant des premiers missionnaires de la Livingstone Inland Mission (L.I.M.), il écrit : «They had established themselves at Palabala (Mpalavala), three hours Inland from Matadi ...». Cf. Pioneering on the Congo, **1**, Londres, 1900, p. 90. Mgr J. Cuvelier parle de «Kongo dia Mpalavala» «Muna Mpalavala, vua dia mfumu dina mo. Vua dia mvila mpe». Cf. CUVELIER, J., Kongo dia Mpalavala, in Kukiele, n° **9**, septembre 1931, p. 101. Ce nom a donc subi une altération au niveau phonétique due à une mauvaise audition de l'homme blanc et a dégénéré en «Palabala».

[2] STEENSTRA, B. 1972. État de connaissance sur la stratigraphie du Zadinien dans le Bas-Zaïre. — Département de Géologie et de Minéralogie du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Rapport annuel, pp. 70-81.

[3] NICOLAÏ, H. 1968. Division régionale et répartition de la population dans le Sud-Ouest du Congo. Cemubac, Bruxelles, pp. 17-18 ; et LEPERSONNE, J. 1968. Étude photographique de la région de Matadi. Département de Géologie et de Minéralogie du Musée Royal de l'Afrique Centrale, Rapport annuel, pp. 30-32 ; ID. 1972. La structure de l'anticlinal de Palabala révélée par l'étude des photographies aériennes. Département ..., Rapport annuel, pp. 29-33.

[4] VAUTHIER, G. 1888-1889. Le chemin de fer du Congo de Matadi à Léopoldville. Les environs de Matadi et le massif de Palabala. *Bull. Soc. r. Géogr. Anvers*, **13**, pp. 377-378.

[5] SABAKINU KIVILU. 1981. Histoire de la population et des conditions de vie à Matadi, de 1890 à 1959, vol. 1. Thése de Doctorat en Histoire, UNAZA, Campus de Lubumbashi, Lubumbashi, pp. 25-26.

[6] GOUROU, P. 1970. L'Afrique. Paris, p. 282.

[7] ROBERT, M. 1950. Le climat du Congo belge. *In* : Encyclopédie du Congo belge. Bruxelles, **1**, p. 292.

[8] Cette carte a été établie sur base des témoignages oraux et écrits. Cf. DROOGMANS, H. 1899. Carte du Congo (en 15 feuilles). Bruxelles, échelle 1/500 000 ; la seconde édition fut publiée en avril 1910 ; la Relatioro do Conego Antonio José de Sousa Barroso, San Salvador, 15 juillet 1881. *In* : Arquivos de Angola, 2e série, n° 45-46 (1954), pp. 316-317, contient une excellente carte indiquant les anciens villages situés sur l'ancien et le nouveau chemin de Noki — San Salvador ; *Le Mouvement géographique* (M.G.), 1913, p. 308 ; voir aussi la carte de la station de Vivi et ses environs dans STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the Founding of its Free State, I. London, p. 141. L'arrêté du 15 octobre 1912 du CDD Brissoni créant la chefferie de Soyo mentionne la liste de villages y englobés : Dossier ville de Matadi F.22, N° 2, Archives de la Division régionale de l'Administration du Territoire (Adrat) à Matadi ; Mayala Nsunda et Makomba Nsiku, interviews à Soyo et à Luadi, le 14 janvier 1976.

[9] BENTLEY, W. H., *op. cit.*, **1**, p. 212.

[10] VERLY, R. 1955. La statuaire de pierre du Bas-Congo (Bamboma-Mussurongo). *Zaïre*, **9**, pp. 470-472.

[11] Monseigneur J. Cuvelier entreprit, dans les années 1930, une collecte des traditions orales relatives à la mise en place des lignages dans le Vicariat Apostolique de Matadi. Cf. Nkutama a Mvila za Makanda Tumba, 1934 et beaucoup de ses articles dans Kukiele, de 1930 à 1934. J. VAN WING réalisa un travail analogue chez les Bantandu. Cf. Études Bakongo, 2 vol., Bruxelles, 1950.

[12] La reconnaissance de cette réalité politique par l'Administration fut sanctionnée par la création de la chefferie de Soyo le 15 octobre 1912. Cf. MAYALA NSUNDA, interview à Soyo le 15 janvier 1976 ; voir aussi Dos. Ville de Matadi, F. 22, N° 2. Adrat, à Matadi.

[13] Cf. MUNLEMVO TENGULA, *op. cit.*, p. 61 et JOHNSTON, H. H. 1884. The River Congo from its ... to Bolobo. London, p. 68.

[14] Il s'agit de Ngudiankama. Ce titre ne signifie pas mère (ngudi) des cents (nkama), mais mère-épouse de 1ère classe (nkama). Cf. LAMAN, K. E., *op. cit.*, p. 707.

[15] VAN DE VELDE, L. 1892. Le Bas-Congo. *Le Congo illustré*, **1**, p. 109.

[16] Cf. MOREAU, L. 1934. Rapport d'enquête ethnographique sur la chefferie de Palabala. Matadi, Adrat. C. CHAPEAU, Enquête de chefferie ... *doc. cit.* Les deux traités conclus le 7 janvier 1883 et le 19 avril 1884 entre l'A.I.C. et les chefs de Mpalavala font mention de cinq chefs : Noso (que nous identifions à Nkangampaka), Kyangala, Tellente, Ne Lombi Katendi et Nefutila, voir Les droits du Portugal au Congo, Lisbonne, 1884. Le missionnaire anglais H. H. Johnston quant à lui cite explicitement trois chefs (Kyangala, Tellente, Kangampaka) et un quatrième dont il ignorait le nom. *Ibidem.*

[17] MUNLEMVO TENGULA, *ibidem*, p. 66.

[18] SABAKINU KIVILU. Histoire de la population ..., *op. cit.*, p. 53.

[19] Il faut noter qu'on distinguait deux niveaux d'organisation politique et économique dans l'ancien royaume Kongo : le village d'une part, et le mbanza d'autre part. Le village était généralement formé d'un lignage maternel et constitué à la fois des hommes libres et des esclaves. Le mbanza était une agglomération qui réunissait beaucoup de familles aux lignages divers. C'était généralement un chef-lieu de district, de province ou la capitale dont le nom indiquait avant l'arrivée des Portugais l'origine et la position de leurs habitants. Centre de contrôle politique et par conséquent de protection, le mbanza était l'agglomération la plus importante sur le plan démographique. Cf. WEEKS, J. H. 1914. Among Primitive Bakongo. Londres ; reprinted by Negro Universities Press, New York, 1969, p. 97 ; VANSINA, J., Les anciens royaumes ..., *op. cit.*, p. 101 ; BUTAYE, R. 1909. Dictionnaire Kikongo-Français, Français-Kikongo. Roulers, p. 144.

[20] DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, **1**, p. 79.

[21] Les copies de ces documents se trouvent aux Archives Africaines [Bruxelles, A.E. 298 (261)]. Des allusions à ce commerce figurent aussi dans l'Exposé des litiges entre l'E.I.C. et le Portugal au sujet de certaines parties de leurs possessions respectives dans le Bas-Congo et soumis à l'arbitrage du Conseil Fédéral de la Confédération Suisse, Bruxelles, 1891, A.E. 298 a (261).

[22] TUCKEY, J. K., *ibidem*, p. 135.

[23] BURTON, R. F., *op. cit.*, pp. 202-203.

[24] DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, **1**, p. 105.

[25] JOHNSTON, H. H., *op. cit.*, pp. 47, 62-63.

[26] Cf. *The Missionary Herald*, July, 1, 1880, p. 227 ; BENTLEY, W. H., *op. cit.*, **1**, pp. 82-83.

[27] Voir SABAKINU KIVILU, Chemin de fer et intégration à l'économie capitaliste du Bas-Zaïre. — *In* : JEWSIEWICKI, B. & CHRETIEN, J.-P. 1984. Ambiguïtés à l'innovation. Sociétés rurales et techniques en Afrique Centrale et Occidentale au XX^e siècle. Québec.

[28] BENTLEY, W. H., *op. cit.*, **1**, p. 90.

[29] DELCOMMUNE, A., *ibidem*, p. 128.

[30] Lt VALCKE. 1886. Description de la région des Cataractes ; de Vivi à Stanley-Pool. Société Belge des Ingénieurs et des Industriels, Conférences sur le Congo, 2^e fascicule, Bruxelles, p. 32.

[31] La plus ancienne route commerciale connue dans la région est probablement «Nzila ya nzadi» reliant Noki à Mbanza Kongo. Il n'est pas exclu, note F. Bontinck, que Diego Câo et ses compagnons aient suivi cette route qui leur permettait d'atteindre la capitale en quelques jours. Cf. BONTINCK, F. 1973. Le Padrao de l'embouchure du Zaïre : historique et signification. *Cultures au Zaïre et en Afrique*, **2**, p. 16.

L'existence de cette route est mentionnée aussi par R. F. BURTON en 1863 «Banza Nokki ... route to San Salvador», *op. cit.*, p. 241. Une autre route longeant la rive gauche du fleuve jusqu'à Musuku passait par Mpalavala, Lwadi et Noki. Cf. Les droits du Portugal au Congo, Lisbonne, 1884, p. 55.

Nous ne savons malheureusement pas à partir de quelle date elle remonte. Il est probable que les missionnaires protestants de la L.I.M. établis à Mpalavala l'aient utilisée pour atteindre Mbanza Manteke. Voir The Annual Report of the Committee of the B.M.S., 1883, pp. 124-125.

[32] Cette contrée fut atteinte par la première évangélisation catholique. En 1688, le P. Merolla da Sorrento trouva dans la cita di Norchie une église et une grande croix de bois sur la place publique .«Norchie» est certainement une erreur topographique pour «Nocchie», la graphie italienne pour Noqui. Cf. BONTINCK, F. 1975. Les croix de bois dans l'ancien royaume de Kongo. *Ngonge*, n° 30 (1^er août 1975), (pp. non numérotées) : 8, La croix de Noki. Noki de Merolla est probablement l'un des principaux villages de Noki. Toutefois, le comptoir commercial de Noki fut séparé de 8 kilomètres environ des autres villages.

[33] Ango Ango est le nom actuel de cette rivière. Les sources écrites de la seconde moitié du XIX^e siècle disposent d'autres appellations, à savoir : Ouango Ouango, Oungo Ango. Bentley, quant à lui, se sert du terme Wanga Wanga. Nous croyons qu'il a raison car Wanga Wanga signifie dans la langue locale grenouille. Cette rivière abonderait en grenouilles. Cf. BENTLEY, W. H., *op. cit.*, **1**, p. 212 et LAMAN, K. E., *op. cit.*, p. 1092.

[34] Nkala Nkala est le nom d'une rivière. Son étymologie nous est inconnue.

[35] C'est aussi le nom d'une rivière. Paul LANDBECK, agent de la maison hollandaise, affecté à la factorerie de Fuka Fuka en 1897, étudia l'étymologie de ce nom. Selon cet auteur, il signifierait «feu feu» (Feuer Feuer). Mais selon la légende, qu'il relate, il peut signifier ouvrir, envelopper et par extension cimetière. Cf. Kongo. Erinnerungen, Berlin, 1923, pp. 42-48. Il aurait probablement servi comme cimetière des chefs locaux.

[36] DELCOMMUNE, A., Note sur l'origine ... *doc. cit.*

[37] Nous manquons de renseignements concernant la date d'ouverture de cette factorerie à cet endroit. Elle serait probablement antérieure à 1874 car le lieutenant Grandy en route vers San Salvador fut l'hôte de Pardo en août 1873. Toutefois, l'état commercial du littoral que présente le P. Duparquet le 26 août 1874, ne mentionne pour Noki que la présence de la maison française Daumas Latrique. Il est fort possible que Ferreira et Pardo aient momentanément fermé au début de l'année 1874 au profit de Musuku. C'est le 28 octobre 1874 qu'elle achète un terrain à Noki auprès des chefs locaux. Le 11 juin 1875, son agent A. C. de Balzambo renouvela le droit de propriété de sa maison sur ce terrain. Cf. BONTINCK, F. 1977. État commercial du littoral ... entre Sette et Ambriz en 1874. Document inédit. *In* : Likundoli, Archives et Documents, **5**, pp. 173 et 180 ; DELCOMMUNE, A., Note ..., *doc. cit.*

[38] DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, **1**, p. 47.

[39] DELCOMMUNE, A., Note sur l'origine ..., *doc. cit.* ; Vingt années, *op. cit.*, pp. 48-49.

[40] SMITH, L., *op. cit.*, p. 28 ; BRAEKMAN, E. M. 1961. Histoire du protestantisme au Congo. Bruxelles, p. 63.

Le nom originel de cet endroit est Matadi Mankandi qui signifie pierres de noix en traduction littérale. Nous ne savons pas le sens exact de ce toponyme. Serait-il à cause de petites pierres très dures (quartz) présentant la forme de noix qu'on y trouvait en grande quantité ? W. H. Bentley quant à lui, insiste sur la qualité des pierres : «Matadi then was wilderness of rocks, Matadi-ma-n'kandi, the coney Rocks, as they were called». Cf. BENTLEY, W. F., op. cit., **1**, p. 90 ; R. F. Burton mentionne sur sa carte le nom de «Matadi Memcandi» qu'il situa sur la rive gauche du fleuve, non loin de l'île de Mateta. Selon lui, ce nom désignerait une pointe rocheuse, «a rocky point» et non pas une île comme ses prédécesseurs l'avaient supposé. Cf. BURTON, R. F., *op. cit.*, p. 132. Cela laisse supposer que des endroits aux «Coney rocks» étaient probablement rares dans cette région très accidentée pour obtenir une telle qualification. Toutefois, le nom de Matadi semble avoir été donné à cet endroit bien avant l'occupation européenne. P. Möller qui s'est occupé de la construction de la station de l'A.I.C. en 1884 et du premier pier de Matadi pense que les Européens ont adopté l'ancienne appellation de l'endroit : «A place for the new station was not hard to find. A couple of thousand meters below M'Pozo, where the river is slow, the south bank is rising and offering a good landingplace on a sand bank that slopes up to a plateau fitting for houses. This spot is used by the natives since a long time for crossing the river and is by them named Matadi which name also was given to the new and important station that was on being constructed». Cf. MOLLER, P., PACELS, G. & GLEERUP, E. 1887. Tre Ar i Kongo. Stokholm, p. 237 : nous utilisons dans cette étude la traduction anglaise de cette relation de voyage.

Par ailleurs, nous convenons avec le père F. Bontinck que le toponyme Matadi se rapporterait non pas aux roches qui abondent partout et qui constituent la caractéristique de cette région, mais à la particularité du fleuve : les cataractes. Il existe de nombreux villages dans le Bas-Zaïre dont le nom s'y réfère. Cf. BONTINCK, F. 1978. Le sens des toponymes Boma et Matadi. *Ngonge*, **33**, octobre 1978, pp. 27-30. Le missionnaire anglais Crudgington aboutit à la même interprétation lorsqu'il tente d'expliquer le nom de «Underhill» donné à la station de la B.M.S. à Matadi (Tunduwa) : «We now propose to name this station ‹Underhill› which happens, by-the-way, to be very appropriate from its situation. We are surrounded by fine hills, and in front of us, accross the river, is a very steep cliff of rock and red earth, rising abruptly from the water to a heigth of about 200 feet. Cf. *The Missionary Herald*, November 1, 1882, p. 369.

[41] SMITH, L. 1966. Diatungwa va tadi. California, p. 28 ; BRAECKMAN, E. M., *ibidem*, p. 63.

[42] BENTLEY, W. H., *op. cit.*, **1**, pp. 113 et 212.

[43] BONTINCK, F. 1979. La mission spiritaire de Boma : 1880-90. *Zaïre-Afrique*, 136, p. 368.
[44] *The Missionary Herald*, September 1, 1882, p. 287 ; November 1, 1882, pp. 367-368.
[45] PECHUEL-LÖESCHE, M. 1887. Kongoland. Jena, pp. 500-505 ; PINTO, F. A. 1888. Angola e Congo. Lisboa, pp. 353-354 : l'auteur fut un visiteur officiel du gouvernement portugais.
[46] On trouvera la copie de ces traités dans «Les droits du Portugal au Congo», Lisbonne, 1884, pp. 43-56.
[47] Cette copie est tirée de «Les droits du Portugal ...» *ibidem*, pp. 43-44. Nous l'avons néanmoins confrontée avec les copies conservées aux Archives Africaines sous A.I. (1377). Le lieutenant L. Van de Velde fut, à l'époque, le commandant de la ligne Vivi-Isangila.
[48] LUWEL, M. 1964. Sir Francis de Winton, Administrateur du Congo. Tervuren, p. 67.
[49] JOHNSTON, H. H., *op. cit.*, p. 72.
[50] MAGALHAES, C. 1884. Le Zaïre et les contrats de l'Association Internationale. Conférence faite le 21 juin 1884 à la Société de Géographie de Lisbonne. Lisbonne, pp. 19-20. On trouvera une analyse historique de ces traités dans VELLUT, J.-L. 1985. Les traités de l'Association internationale du Congo dans le Bas-Fleuve Zaïre, 1882-1885. *In* : Un Siècle de Documentation africaine. 1885-1985, Bruxelles, pp. 24-34.
[51] Archives Africaines, A.I. (1377).
[52] *Le Mouvement géographique* (M.G.), 1884, col. 51.
[53] Lettre de DE WINTON à Greshoff, à bord du *Ville d'Anvers* 10 juin 1884.
Lettre de DE WINTON à Delcommune, Vivi 11 juin 1884. Cf. R.F. (1461) (Domaine), N 35, Archives africaines.
[54] Lettre de A. GRESHOFF au colonel Pallock, Ango Ango 24 juin 1884, *ibidem.*
[55] MÖLLER, P., PAGELS, C. & GLEERUP, E., *op. cit.*, p. 238.
[56] PIRENNE, J. 1961. Histoire du site d'Inga. Bruxelles, p. 28.
[57] Biographie coloniale belge, **5**, col. 762 ; **2**, col. 714-715.
[58] WAUTERS, A. J. 1887. Le Chemin de fer du Congo. Bruxelles, p. 16.
[59] En 1888, le Gouverneur général chargea le capitaine Boye d'effectuer un sondage entre Boma et Matadi. Il ne trouva en aucun point de la passe une profondeur d'eau inférieure à 60 pieds, et établit qu'à Matadi seulement, sans établir de plus grands travaux, on pouvait construire des installations maritimes où les bateaux de mer pouvaient accoster en toute saison. cf. THYS, A. 1888. Au Congo et au Kasaï. 2e éd., Bruxelles, p. 41.
[60] Matadi, port de mer, *Mouvement géographique*, 1889, col. 55.
[61] BENTLEY, W. H., *op. cit.*, II, p. 32.
[62] Delcommune nous en fournit quelques indications : fournir au Blanc un «comprador» et six «moços» ou travailleurs ; servir d'intermédiaire entre le Blanc et les autres princes pour toutes les questions de conflits ; rechercher et punir, suivant les lois du pays et les coutumes des Blancs, tout Africain ayant commis un vol à la factorerie. Cf. DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, **1**, pp. 105 et 107. Bentley signale par ailleurs que «the men were constantly changed, and were far more trouble than they were worth, but, as it brought us into contact with the people, we were glad to be thus supplied». Cf. lettre de W. H. BENTLEY à Alfred Henry Baynes, Musuka 21 avril 1884, Archives de la B.M.S. à Londres, Box A/19, GRENFELL to Baynes (1875-1895).
[63] VAN DE VELDE, L. 1886. La région du Bas-Congo et du Kwilu-Niadi. Usages et coutumes des indigènes. Conférence donnée à la Société royale belge de Géographie le 22 février 1886. *Bull. Soc. r. Géogr.* (Bruxelles), **10**, p. 383 : Le roi Noso est à identifier à Mfumu Nkangampaka qui a joué un grand rôle dans l'occupation de la région de Matadi par les Européens. Il fut intronisé comme chef à l'issue d'une vingtaine d'années de luttes et d'intrigues pour la succession à la tête de la chefferie de Mpalavala. Voir Chefferie de Palabala, Registre Politique, Archives de la Zone de Songololo et CHAPEAUX, C., *doc. cit.* Non seulement il aida les missionnaires de L.I.M. à s'installer dans la région à partir du

26 février 1878, mais aussi il procura au Père Augouard des porteurs dont il avait besoin pour se rendre au Pool Malebo : *The Missionary Herald*, July 1881, p. 247. Il s'est converti au christianisme et rendit d'énormes services aux missionnaires protestants. Comme tous les autres chefs locaux, Nkangampaka participa au commerce du fleuve. Ce qui lui permit de nouer des relations commerciales avec les traitants européens, notamment avec A. Greshoff, gérant de la N.A.H.V. Il mourut en juin 1887. Cf. JOHNSTON, H. H., *op. cit.*, p. 68 ; DEBAS. 1887. Een Nederlandsch reiziger aan den Congo. *Tijdschr. Nederl. Aardrijksk. Genootsch.*, 2e série, **32**, 1887, pp. 356-357. SMITH, L. V., *op. cit.*, p. 28.

[64] VAN DE VELDE, L., Le Bas-Congo, *op. cit.*, p. 103.

[65] VAN DE VELDE, L., *ibidem*, p. 111.

[66] BONTINCK, F. octobre 1978. Manuel Vaka et la piraterie Selonghe dans le Bas-Zaïre. *Ngonge, Carnets des Sci. humaines*, **33** (4e série, n° 3), pp. 5-18.

[67] DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, pp. 107-132.

[68] COQUERY-VIDROVITCH, C. 1974. Brazza et la prise de possession du Congo (1883-1885), Paris, La Haye, Mouton, pp. 355-357.

[69] Lettre de Parminter au Président de l'A.I.C., Vivi, le 10 février 1884, Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Bruxelles : A.I.C., 3, 1884, janvier-mai.

[70] COQUERY-VIDROVITCH, C., *ibidem*, p. 356.

[71] MÖLLER, P., PAGELS, C. et GLEERUP, E., *op. cit.*, pp. 234-235.

[72] Linguister dérive du portugais lingua (interprète). Cf. MONTEIRO, J.-J. 1875. Angola and the River Congo, Londres ; nouv. impress. Londres, 1968, I, p. 105.

[73] C'est le cas de Mashel ou Machela, Simmons (Simmons), Jouco Couto, etc.

[74] Cette langue serait probablement la lingua franca Kituba. Cf. FEHDERAU, H. W. 1966. The origin and development of Kituba, Thesis Dissertation, (s.l.)

[75] D'ailleurs W. H. Bentley constata en 1882 que la population du comptoir commercial du Loango était constituée principalement des esclaves affranchis. Cf. Pioneering on the Congo, London, 1900, I, pp. 92 et 48-49.

[76] Cette pratique remonte à l'époque de l'établissement des relations entre le Portugal et l'ancien Royaume du Congo. Cf. RABCZUK, W. 1974. Notes sur l'enseignement dans l'ancien Royaume du Congo, *Likundoli*, **2** (1), pp. 25-44.

[77] Le titre de Mambouc, se rencontre aussi sous la graphie Mambouk, Mambuco, Mambouc, Ma-nboukou. C'est une charge politique qui correspondait à un «premier ministre» des rois. Il était généralement le plus grand et le plus brave des guerriers de sa région. Comme les rois ne pouvaient voir les eaux du fleuve et les factoreries, il était le prince protecteur des factoreries. Il ne pouvait jamais devenir roi. «Mais il possédait de tels privilèges que sa puissance était parfois plus grande que celle des rois eux-mêmes. Ainsi aucune palabre entre rois ne pouvait se faire sans la présence du Mambouc». Cf. BURTON, R. F. 1876. Two trips to Gorilla Land and the Cataracts of the Congo. London, **2**, p. 116 ; DELCOMMUNE, A. 1922. Vingt années de vie africaine, 1874-1893, Bruxelles, **1**, pp. 51-52, 80, 81 et 106.

[78] MARTIN, P. M. 1972. The external trade of the Loango Coast, 1575-1870, Oxford, pp. 130-157.

[79] COQUERY VIDROVITCH, C., *op. cit.*, p. 371.

[80] BONTINCK, F. 1977. Le site de Ponta de Lenha, *Ngonge, Carnets de Sci. Humaines*, n° 31, p. 6.

[81] SABAKINU KIVILU, 1979. La dynamique de l'espace du Bas-Zaïre. Quelques données d'analyse sur les voies de communication de 1855 à 1938. — In : Cultures et développement (Louvain), XI, 2, pp. 249-251.

[82] BONTINCK, F. 1976. Aux origines de Banana (1853-1855), *Zaïre-Afrique*, n° 104, p. 221.

[83] A. Delcommune mentionne que chaque maison en possédait un nombre variable pouvant dépasser la centaine : *L'Avenir du Congo Belge menacé*, Bruxelles, 1919, p. 212.

[84] *Ibidem*, p. 212.

[85] DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, p. 56 : Ce châtiment consistait en la mise à la chaîne.

[86] Dans ses déplacements à l'intérieur, le linguister-ambassadeur se munissait des présents à offrir aux chefs locaux. La composition du présent dépendait de l'importance des chefs appelés à juger le différend et aussi de l'importance du différend lui-même. Cf. DELCOMMUNE, A., *op. cit.*, p. 108.

[87] *Ibidem*, pp. 66 et 110.

[88] La sommaire biographie de Simmons extraite de J. F. Tuckey se trouve reconstituée dans BONTINCK, F., Boma sous ... *art. cit.*, p. 301.

«En 1805, âgé de huit ans, celui-ci avait été confié par son père «Mangova Seki» (...) à un capitaine de Liverpool pour être éduqué en Angleterre. Mais le capitaine négrier vendit le garçon comme esclave. Mis au travail dans une sucrerie de Saint-Kitts, le jeune homme réussit à s'enfuir et à s'engager sur un navire de guerre de la Royal Navy. Après la défaite de Napoléon, la flotte britannique fut réduite et Simmons fut licencié à Deptford. Par l'intermédiaire de l'amiral Sir H. Pepham, il obtint une place sur le *Congo* en partance pour le Zaïre ; durant le voyage, il remplit la fonction d'aide-cuisinier. Le 25 juillet 1816, après une absence de onze ans, Mr. Simmons eut la joie de revoir à Lombi son père, son frère et sa famille. Parlant l'anglais il servit d'interprète à l'expédition et contribua grandement à vaincre la méfiance de Tshinu et des notables qui ne pouvaient comprendre les objectifs purement scientifiques de Tuckey. Avec l'aide de Simmons, celui-ci dressa un vocabulaire de quelque 450 mots de la langue de Boma».

[89] C'est ce Massala qui, en compagnie de onze Congolais, assiste à l'exposition universelle d'Anvers en mai 1885. Cette délégation fut reçue par le roi Léopold II le 8 juillet 1885. Cf. BONTINCK, F. 1986. Masala et la fondation de Vivi. I. Les premiers mois, *Zaïre-Afrique,* **26** (202), pp. 116-118.

[90] L'enrichissement de cette oligarchie politique et commerçante est attesté par les contemporains. En 1863, R. F. BURTON écrivait à propos de Mambuku Prata : «The French «Emmigration Libre» put 30 000 dollars into his pocket, and he still hopes against hope to ship many a cargo for the Banana factory. He has some 300 armed serviles at Chinimi and the river's northern bank, and despite the present dearth of business, he still owns some 100 000 francs in cloth and beads, rum and gunpowder». *Op. cit.*, 116-117.

[91] BONTINCK, F., Boma sous..., *ibidem*, p. 305.

[92] MONTEIRO, J. J., *op. cit.*, pp. 105-106.

[93] STANLEY qualifia, par exemple, la population du comptoir commercial de Banana de «nombreuse» et estima qu'il fallait «tout un village pour la loger» : Cf. Cinq années..., *op. cit.*, p. 39. *Le Mouvement géographique* de 1885 l'évalua à environ 700 (col. 21) et selon H. Monet, la population de cet endroit aurait compté 980 : MONET, H., Le Commerce du Congo. *Bull. Soc. r. Géogr. Anvers,* **10** (1885-1886), 5, p. 276. De telles indications imprécises existent pour Boma : sa population ouvrière aurait atteint plus ou moins 300 en 1886, et deux années plus tard, c'est-à-dire en 1888, elle totalisait 650 personnes dont 400 soldats (cf. BONTINCK, Boma sous les ..., *op. cit.*, p. 314 et La mission spiritaine..., *op. cit.*, p. 374).

[94] Le lieutenant Van de Velde nous en fournit un témoignage : «A Vivi, j'employais mensuellement plus de cinq cents porteurs indigènes, presque tous des esclaves des environs». Cf. La Région du Bas-Congo..., *op. cit.*, p. 396. A Boma, on estima à plus de 2000 les esclaves employés par la factorerie hollandaise : *Le Mouvement géographique,* **4** (1887), col. 36.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 351-380 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 351-380 (1988)

MAKITU, COMMERÇANT ET CHEF DES BESI NGOMBE (VERS 1857-1899)

PAR

F. BONTINCK *

Introduction

A l'époque de la fondation de l'État Indépendant du Congo, les sources écrites relatives au Bas-Congo mentionnent fréquemment un grand marchand d'ivoire : le Mfumu (chef) Makitu (Makito, Maquito), de loin le plus puissant personnage entre la côte atlantique et le Stanley Pool. Établi à Ngombe, à une demi-journée au sud-est de Manyanga, sur la route commerciale longeant la rive méridionale du Fleuve, Makitu était en relations suivies avec les Teke (Tio) du nord et du sud du Pool, et avec les factoreries européennes du Bas-Zaïre et de la côte angolaise.

Au début de 1882, les agents léopoldiens, sous la direction de Stanley, pénétrèrent au plateau des Besi (gens de) Ngombe, point de départ de la nouvelle route méridionale reliant Manyanga-Sud au Pool, sur la rive gauche duquel Stanley venait de fonder une quatrième station (nommée Léopoldville, dès avril 1882). Makitu n'aimait guère les nouveaux venus, mais assez vite il se rendit compte qu'il ne pourrait pas s'opposer à ces concurrents, militairement et financièrement supérieurs aux chefs-commerçants kongo. En homme d'affaires avisé, il s'entendit donc avec les agents du «Comité d'Études du Haut-Congo». Son commerce d'ivoire ira déclinant, de même que diminueront les droits de transit exigés des caravanes de l'intérieur, mais il se créera de nouveaux revenus en diversifiant ses activités. Entrepreneur de transports, il répondra de façon fort lucrative aux besoins croissants de porteurs et par centaines il mettra ses esclaves et ses sujets au service successivement du C.E.H.C., de l'A.I.C. (Association Internationale du Congo), de l'E.I.C. et de la C.C.F.C. (Compagnie du Chemin de fer du Congo). En même temps, pour contrebalancer l'emprise grandissante des «Belges», Makitu entretenait de bonnes relations «diplomatiques» avec les «Ngelezo», les missionnaires de la

* Membre correspondant honoraire de l'Académie ; Scolasticat C.I.C.M., B.P. 215, Kinshasa XI (Zaïre).

B.M.S. (Baptist Missionary Society), établis dès 1881 à Manyanga-Nord, ensuite (1884) au sud du fleuve, sur le territoire du chef Lutete, parent et allié de Makitu.

Reconnaissant les services rendus par Makitu, l'État léopoldien le nomma chef de district avec autorité sur une soixantaine de villages et lui accorda la première Médaille du Mérite (1889).

En juillet 1898, quelques mois avant sa mort prématurée, Makitu assista à Tumba aux fêtes fastueuses de l'inauguration du chemin de fer Matadi-Léopoldville. C'était la fin du portage sur la rude route des caravanes ; c'était aussi la fin de la remarquable carrière de Makitu, commerçant, fournisseur de main-d'œuvre et chef intégré dans l'administration de l'E.I.C.

Pour reconstituer le curriculum vitae de cet important personnage africain, vivant à une dramatique période de transition et l'incarnant sous plusieurs aspects, nous avons utilisé surtout les sources imprimées contemporaines : récits de voyageurs, lettres et mémoires d'agents léopoldiens et de missionnaires. Certaines traditions orales ont été recueillies, du vivant même de Makitu, par le missionnaire baptiste William Holman Bentley [1] * ; d'autres ont été insérées par Mme Jeanne Maquet-Tombu dans sa biographie romancée de Lutunu, ancien esclave et troisième successeur de Makitu [2]. En juin 1977, le Cit. Kiamana Nlandu Ndombasi Mikumba, nouveau Chef de la Collectivité de Ngombe Matadi, nous a fourni de précieux renseignements sur l'ascendance des chefs du clan Nlaza, établi à Nkondo et à Ngombe. Le Cit. Ndolomingu Diakala, fils de Mpiodi, deuxième successeur de Makitu, de même que le Cit. Alexandre Nsimba, fils et successeur de Lutunu, ont bien voulu répondre à nos questions. Autant que possible, nous confronterons ces traditions orales, parfois divergentes, avec les sources écrites, contemporaines et non engagées [3].

Le professeur Sabakinu Kivilu a publié une notice biographique de Makitu ; plutôt sommaire, elle renferme plusieurs inexactitudes : Mbanza Ngombe située au nord du fleuve Zaïre ; le nom Lutete écrit Leteta ; la Maison hollandaise établie à Lutete (pour Ndunga) ; Makitu mort en 1889 [4]. Nous avions nous-même rédigé, comme document de travail, une première esquisse biographique de Makitu ; celle-ci a servi de base à la présente étude bien plus étoffée et plus critique [5].

La carrière de Makitu avant la pénétration européenne

L'année de naissance de Makitu n'est connue qu'approximativement ; selon les estimations de Bentley et du lieutenant Warlomont, il naquit vers 1857 [6]. Son père, Vuti, était un esclave teke, acheté en amont du Stanley Pool [7]. Les Besi Ngombe étant matrilinéaires, le statut social de Vuti n'eut pas de réper-

---

* Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 373-380.

cussion sur celui de son fils Makitu. Bentley ne mentionne pas le nom de la mère de Makitu, mais la tradition orale l'appelle Nsenga et la dit membre du clan régnant Nlaza. D'après Bentley, Makitu était le demi-frère cadet («his younger half-brother») du chef de Ngombe a Ntumba ; le terme «demi-frère» doit s'entendre ici au sens africain, c'est-à-dire que le chef de Ngombe a Ntumba, nommé Ndompetelo Diavanga, était le neveu du premier chef connu, Nsatu a Nkwanga, par sa mère Nsuwa Makaya, sœur de Nsatu a Nkwanga, tandis que Makitu était le petit-fils de Luvuma, sœur cadette de Nsuwa Makaya. L'agglomération Ngombe a Ntumba avait sous sa dépendance le marché de Makwekwe, situé près du village riverain de Wombe. Vers 1880, Ndompetelo Diavanga vivait encore, mais devenu quelque peu idiot, il avait été remplacé par son neveu Ndofunsu Lutete, fils de Nsuwa Mpolo, sœur de Diavanga. Cadet de plusieurs frères, Lutete s'était distingué par son habilité dans les affaires commerciales et judiciaires.

Selon les traditions orales telles qu'elles ont été rapportées cinquante ans plus tard par Jeanne Maquet-Tombu, Makitu aurait été le cousin de Lutete, leur grand-mère commune ayant été Nsuwa Mayaka, mais comme le biographe de Lutunu ignorait le kikongo, nous nous fions davantage au Cit. Kiamana Nlandu pour qui la grand-mère de Lutete, Nsuwa Makaya (Suya Mayaka de Maquet-Tombu) et la grand-mère de Makitu (Luvuna) auraient été des sœurs ; Lutete et Makitu auraient donc été des arrière-cousins. Le nom de Makitu doit se comprendre comme Ma Kitu, le préfixe Ma, suivi d'un nom propre, étant un titre honorifique, qui se retrouve d'ailleurs dans le toponyme Manyanga : Ma Nyanga ou chef des Nyanga, dont le fondateur aurait été le grand chef Ma Taka (Mataka).

Au siècle passé, comme de nos jours, les hommes et les femmes libres Besi Ngombe portaient un «santu», un nom de saint (*zina dia santu*) précédé du titre portugais Dom ou Dona, africanisé en Ndo ou Ndona ; ce prénom chrétien, vestige de la première évangélisation du royaume de Kongo, était lui aussi africanisé. Ainsi le chef Diavanga se prénommait Ndompetelo (Dom Pedro), Lutete avait comme «santu» : Ndofunsu (Dom Afonso), transformé par Stanley en Lofunzu ; Makitu aurait eu comme prénom chrétien : Ndomanuele (Dom Manuel) [8].

Nous ignorons l'année de la mort de Ndompetelo Diavanga de Ngombe a Ntumba, chef-lieu de la région située entre les rivières Ntombe et Luazi, affluents de gauche du Congo (Zaïre). Lors de son décès, son successeur, Ndofunsu Lutete, aurait mis à mort sa propre mère, Nsuwa Mpolo, accusée d'avoir ensorcelé le chef défunt, son frère [9]. Nous ignorons de même la date de la mort de Ndofunsu Lutete, de dix ans plus âgé que Makitu. Souffrant de l'éléphantiasis, il aurait de plein gré cédé le pouvoir à Makitu pour se retirer à Fuki a Nkelo, un des «villages secrets» à l'écart de la route des caravanes, où vers 1887 bon nombre de Besi Ngombe s'étaient retirés.

L'instinct commercial de Makitu semble s'être éveillé très tôt. Il n'était qu'un garçon quand sa mère lui avait donné une de ses vieilles houes ; avec ce capital il se lança dans les affaires, passant à un moment donné au commerce d'ivoire. Ayant aussi appris le kiteke, la langue de son père, il entra personnellement en relations avec les Teke du Stanley Pool. Il fit ainsi la connaissance des grands chefs des colonies riveraines teke du sud du Stanley Pool, parmi lesquels Ngalema de Ntamo (Kintambo), le Tshuvila de Ntshasa (Kinshasa), et avec le Makoko humbu de Lemba, tous acheteurs de l'ivoire apporté du haut Fleuve par les Bobangi et du Kwa par les Nunu [10]. En quelques années, Makitu devint le marchand le plus riche de Londe lua Mbilu comme on appelait le plateau (londe) sur lequel les Ngombe avaient construit leurs villages et par lequel passait également la route reliant le pays des Zombo et des Besi Kongo aux mines de cuivre de Boko-Songo, au nord du Fleuve. Makitu entreprenait aussi de longs voyages vers la côte atlantique et des commerçants de moindre envergure se joignaient à sa caravane pour jouir de la sécurité qu'elle leur assurait en cours de route. Ainsi en juin 1882, Makitu conduira à la côte une caravane qui ne comptait pas moins de mille porteurs [11].

La destination finale était Ambrizette, près de l'embouchure du fleuve Ambriz (dès 1874, il y avait sept factoreries de diverses nationalités), ou encore Mukulu, à l'embouchure du fleuve Lelunda où les marchandises de l'intérieur pouvaient s'écouler dans trois factoreries (une hollandaise, une portugaise, une américaine) [12].

Tandis que Ndofunsu Lutete continuait à résider à Mbanza Ngombe (le terme *mbanza* s'applique au chef-lieu ou lieu du chef), Makitu alla s'établir en 1882 dans un nouveau village, appelé Kindoki, c'est-à-dire «le lieu du sorcier», du fait que Makitu, comme bien d'autres commerçants prospères, était soupçonné d'avoir obtenu sa richesse par la sorcellerie. Un autre commerçant, Petelo Sumba, habitait à Kimbenza. Tous ces commerçants avaient à leur service des capitas ou chargés d'affaires qui, en l'absence de leur patron, dirigeaient les caravanes et intervenaient en outre comme interprètes dans les transactions tant avec les vendeurs de l'intérieur qu'avec les acheteurs de la côte. Ces hommes de confiance portaient le titre de *dingizi (dingisi)*, une déformation du terme anglais *linguister*, dérivé lui-même du portugais *lingua* [13]. Ndofunsu Lutete employait comme *dingizi* un nommé Mbonga, qui se rendait fréquemment au Pool ; Makitu avait à son service Mwamba, Lulendo et plus tard aussi Lutunu [14].

Ces grands commerçants de Ngombe levaient aussi des droits de transit. «Pour se rendre au Stanley Pool, ces caravanes sont obligées de payer un droit de passage (de l'étoffe ordinairement) aux chefs Lutete, Gombi (frère de celui-ci) et Makito. Leur retour est franc, quelle que soit l'importance de leurs charges» [15].

Le principal marché de la région des Besi Ngombe, celui de Makwekwe, se tenait le jour Konzo (un des quatre jours de la semaine kongo) mais à la différence des autres marchés locaux, il avait lieu seulement tous les huit jours ; avec quatre autres grands marchés de ce genre, Konzo Makwekwe desservait tout le pays s'étendant de São Salvador, la capitale du royaume kongo, jusqu'au-delà du fleuve [16]. Celui-ci d'ailleurs était traversé sans trop de peine entre autres à partir du village riverain de Wombe, près duquel se tenait le marché Konzo Makwekwe [17]. Ce marché attirait des marchandises même de Mwala (Mouala), un centre populeux sur la rive gauche de la moyenne Inkisi, à une cinquantaine de km au nord-est de Saõ Salvador [18].

En 1882, au moment de la pénétration européenne, Makitu était déjà l'homme le plus riche de la région ; sa richesse consistait en marchandises (*goods*) et en esclaves, adultes et jeunes (*boy slaves*) ; ces derniers avec le temps deviendraient de très compétents auxiliaires de son commerce [19].

L'ivoire, principal article d'exportation, était apporté chez les Ngombe par les Teke du Pool ou par les Bazombo et les Besi Kongo de S. Salvador. Le transport se faisait sur les rives nord et sud du Fleuve. «Le village d'Omfoa (Mfwa, l'actuelle Brazzaville), où j'étais établi, est le marché central où il se vend en moyenne 80 à 100 défenses par jour. Les indigènes du Stanley Pool achètent l'ivoire des Ouyanzi (les Yanzi, *in casu* les Bobangi) qui l'amènent par le fleuve et ils le revendent sur place aux courtiers Bakongos qui le transportent sur les marchés du Zombo et de São Salvador, où il est acheté par d'autres courtiers qui le remettent aux factoreries de Kinsembo, Ambriz et sur le bord de la mer» [20]. Le passage du Fleuve se faisait en grande partie en amont de Manyanga, à Nsanga. Au début de mars 1883, Stanley vit à ce ferry une nombreuse caravane d'indigènes indépendants, originaires de la côte ; de la rive sud, ils passaient sur l'autre rive, en route pour Mfwa. Le chef de l'endroit informa Stanley qu'y traversaient fréquemment par semaine 500 hommes avec leurs marchandises, de la rive sud à la rive nord, et autant dans le sens opposé ; ces derniers portaient de l'ivoire et du caoutchouc vers la Côte [21].

Vers la fin de janvier 1883 le jeune Harry Johnston logea à la nouvelle station du C.E.H.C. construite depuis quelques mois à Ngombe. Dans le voisinage se trouvait «a large village» construit par «a powerful young chief». Johnston le nomme Lutete, mais il ne fait guère de doute qu'il s'agit de Makitu. «His town contains finer built houses than any native settlement for miles around». Il est «a most enterprising young fellow, often accompanying his caravans of ivory down to Ambrizété» ; il domine «the great ivory route which runs from Stanley Pool to São Salvador and Ambrizété... the outlet for the ivory trade... for many years» [22].

Makitu s'approvisionnait particulièrement auprès de Ngalema, le grand chef-commerçant teke de Ntamo (Kintambo) sur la rive méridionale du Pool. Celui-ci, jusqu'à son émigration vers la rive nord du Pool (1892), vendait une

partie de son ivoire à son ami Makito, de qui il obtenait en retour des fusils perfectionnés Snyder [23].

Les premiers contacts avec les agents léopoldiens

Après sa célèbre traversée du Continent ténébreux (1874-77), qui avait révélé le «Livingstone» (Congo, Zaïre) comme la voie idéale de pénétration vers le cœur de l'Afrique, Stanley entra au service de Léopold II et du C.E.H.C., fondé en novembre 1878. Nommé commandant de l'«Expédition internationale du Haut-Congo», Stanley débarqua à Banana au mois d'août 1879 et entreprit la fondation d'une série de stations-relais sur la route contournant les cataractes du bas Fleuve. Furent ainsi créés les postes de Vivi, sur la rive droite en aval des chutes de Yelala (27 septembre 1879) ; d'Isangila, 87 km en amont de Vivi (21 février 1881) ; de Manyanga, au terminus d'un bief navigable de 138 km (1er mai 1881). N'ayant pas réussi à s'établir sur la rive nord du Pool, Stanley, le 1er décembre 1881, fonda la «Station du Stanley Pool», près de Ntamo (rive sud). A la suite de cette fondation sur la rive sud du Pool, Stanley se voyait dans la nécessité de faire emprunter par ses caravanes la route longeant la rive gauche du Fleuve. La station de Manyanga devait donc être complétée par un poste sur la rive méridionale, nouveau point de départ pour le Pool (153 km). On pouvait s'attendre à une certaine résistance de la part des chefs établis sur la route méridionale ; en effet, ceux-ci craignaient de perdre leurs droits de passage et autres avantages. Le pays des Besi Ngombe étant situé sur la route méridionale, le passage des *mindele* [24] ne manquera pas d'y susciter des réactions hostiles.

Le 17 janvier 1882, six semaines après la fondation de la station qui en avril recevra le nom de Léopoldville, Oscar Roger, un ancien agent de l'Association Internationale Africaine en Afrique Orientale, amena à la nouvelle station un renfort de vingt-deux Zanzibarites, en empruntant encore la route septentrionale. Dès le surlendemain, Stanley renvoya Roger en aval avec la délicate mission d'«ouvrir» la route sur la rive sud du Fleuve ; à cet effet, il devait négocier avec les chefs l'acquisition de terrains et ensuite revenir, par la même voie, à la tête de septante Zanzibarites laissés à Vivi [25].

Le voyage de Roger se passa sans incidents jusqu'à son arrivée chez Ndofunsu Lutete de Ngombe, au début de février. Celui-ci refusa le présent offert par Roger et à la petite escorte du Blanc, il déclara sans façons qu'il avait bien envie de trancher la tête à l'intrus. Cependant, il laissa Roger et ses hommes continuer leur chemin vers Manyanga [26].

Roger arriva à Vivi mais au lieu de retourner au Pool il s'embarqua pour l'Europe [27]. A sa place, Susi, l'ancien compagnon africain de Livingstone, fut chargé de conduire au Pool une trentaine de Zanzibarites et cela par la route méridionale. Cette caravane arriva à Ngombe le 4 avril 1882 et bientôt se vit attaquée par les hommes de Lutete. Mais les Zanzibarites, vétérans des expé-

ditions de Livingstone et de Stanley, se défendirent vaillamment et réussirent à repousser leurs assaillants. Restés maîtres du terrain, les Wangwana (hommes libres, titre que les Zanzibarites se donnaient volontiers en face des *washenzi* ou Noirs de l'intérieur) pillèrent et détruisirent la moitié du village, capturant en outre trois femmes et six enfants. Au lieu de continuer leur chemin, ils rentrèrent au poste de Manyanga (rive nord), commandé par le lieutenant Victor Harou. Celui-ci demanda au missionnaire Bentley, établi depuis huit mois près de la station, de soigner les quatre Zanzibarites blessés lors de l'attaque et de négocier la paix [28].

A la suite de l'intervention de Bentley, le 14 avril 1882, Lutete vint à Manyanga palabrer la libération des captifs. Il était accompagné de Makitu, qui sagement n'avait pas pris part à l'attaque de la caravane. Grâce à la médiation de Bentley, l'affaire fut réglée à l'amiable et ainsi la route commerciale vers le Pool, via Ngombe, fut ouverte définitivement. Cette pénétration des concurrents européens vers l'intérieur éliminera progressivement les divers intermédiaires africains et causera la ruine de leur commerce traditionnel. Les grands commerçants, en particulier ceux de Ngombe et du Pool, n'ignoraient nullement le danger menaçant leur prospérité et leur puissance. Plus habile que Lutete (pourtant son aîné de dix ans), Makitu essayera d'échapper à la mainmise grandissante de Bula Matari et aux traités que celui-ci lui proposait en recourant non à une résistance ouverte, mais à la voie diplomatique.

Le 15 juillet 1882, Stanley, le premier Bula Matari, s'embarqua à Vivi afin de rétablir en Europe sa santé gravement ébranlée par son premier terme de trois ans. Son successeur à la tête de l'Expédition, le Dr Pechuel-Loesche, un botaniste allemand, arriva à Manyanga le 9 août, en route pour le Pool. Le 23, il conclut un traité avec les chefs voisins de la rive nord ; il projetait aussi de négocier un traité similaire avec les «deux chefs puissants, Makito et Lutete, sur la rive sud du Congo, à deux journées de marche de Manyanga» [29]. A cet effet, il invita ces deux chefs à Manyanga, tout en se déclarant prêt à se rendre chez eux s'ils le préféraient.

Makitu et Lutete ne s'étant pas présentés à la station, Pechuel-Loesche continua son voyage vers le Pool, mais par la rive nord, laissant le capitaine belge Hanssens faire les démarches nécessaires. Aussi le 18 août, Nilis, depuis le 20 avril successeur de Harou comme chef de poste de Manyanga, envoya-t-il un messager à Makitu pour lui annoncer la visite du Bula Matari Hanssens. Le lendemain, Hanssens, Nilis et Callewaert traversèrent le Fleuve, accompagnés de quatre askaris (soldats zanzibarites), de quatre porteurs de Kabinda et de trois interprètes. La petite troupe se dirigea vers la résidence de Makitu, sur la rivière Tombe, en aval de Lutete.

«Deux groupes de deux, trois ou quatre huttes, éparpillées au milieu des traditionnels palmiers et bananiers, composent la capitale de Makito. Les huttes, uniformément construites en tiges de palmier et d'herbes variées,

s'élèvent à peine d'un mètre et cinquante centimètres au-dessus du sol ; elles sont plus longues que larges, à la base rectangulaire, à toiture à double pente. Entre les groupes de huttes s'étendaient des espaces de terrains cultivés, où les plantes de tabac mêlaient leurs feuilles vertes et soyeuses aux tiges de manioc. Au centre de l'agglomération, un vaste espace circulaire, ombragé par un seul bombax (*mufuma*) gigantesque, sert de forum aux indigènes... Adossé au tronc du bombax, Makito, entouré de son peuple et assis sur une natte, reçoit les visiteurs. Hanssens, Nilis et Callewaert défilent tour à tour devant le royal personnage, impassible, pour échanger avec lui des poignées de main. Les Blancs s'assoient ensuite en face de Makito. Sur l'ordre de Hanssens, un Kabinda plante un bambou entre les futurs interlocuteurs ; le drapeau bleu à l'étoile d'or est déployé à l'extrémité de cette hampe improvisée. Hanssens s'apprête à entamer la conversation. A ce moment, des coups de feu partent des abords de la place : un Zanzibarite blessé tombe sanglant au côté de Callewaert. Les Blancs se lèvent ; Zanzibarites et Kabindas crient vengeance. Makito et son peuple jurent... qu'ils ne sont pas les instigateurs de cet odieux méfait. L'émoi est indescriptible. L'auteur de l'accident se révèle un ivrogne».

On soigne le blessé. Makitu, qui s'était éclipsé, revient finalement. «Hanssens prie le roi de N'Tombo (Tombe) d'accepter le drapeau de l'Association, de le planter sur son territoire, non pas comme un gage de soumission, mais comme un signe d'amitié. Cette prière est rejetée. La suite de l'entrevue est peu ou point cordiale ; Makito n'offre même pas à ses visiteurs le traditionnel *malafu* (vin de palme)» [30].

Il nous semble que le coup de feu «accidentel» fut un coup monté par Makitu, une manœuvre de diversion, qui était en même temps une réponse symbolique aux avances des Blancs. De même, l'absence prolongée de Makitu, permettant à ses «vassaux» de déblatérer contre lui. Ainsi le chef de Vunda «don Gosi» (Ndongosi, Dom Agostinho), avait-il déclaré : «Makito est trop petit chef, trop pauvre pour être notre roi. Nous voulons le remplacer ; aidez-nous dans cette tâche ; nous vous présenterons tour à tour les candidats». Ces paroles de Ndongosi, habituel conseiller de Makitu, avaient sans doute pour but de sonder les intentions de Bula Matari. L'interprète des Blancs, William, entra lui aussi dans cette sorte de provocation ; selon lui, «Makito serait bientôt détrôné par les grands de l'endroit, plus favorables au protectorat des *mindele*».

On ne peut douter que Makitu se méfiait des «fils» de Bula Matari ; en effet, depuis le début de l'année (1882), le C.E.H.C. avait acquis sur la rive sud du Fleuve, en face de Manyanga, un terrain de 15 milles carrés, et un poste secondaire y avait été construit.

Pour contrecarrer les visées des agents léopoldiens, Makitu estima une bonne politique de se rapprocher des missionnaires anglais qu'il savait plutôt mal vus non seulement des Belges mais même de Stanley. Rappelons que dès août 1881, la B.M.S. avait fondé une mission à Manyanga-Nord ; celle-ci fut nommée

Wathen, d'après le nom d'un bienfaiteur, Charles Wathen, maire de Bristol. Au début d'octobre 1882, Makitu invita donc les «Ngelezo» (Anglais) à lui rendre une visite. Thomas Comber et Bentley ne se firent pas prier deux fois ; dès le 6 du mois, ils se rendirent chez Makitu et y restèrent trois jours. Les missionnaires constatèrent que quatre, cinq magasins étaient bourrés, du sol au toit, de diverses marchandises : étoffes, poudre, caoutchouc et ivoire. Précisément à ce moment se trouvait au village de Makitu, un fils de Ntaba, un chef teke de la rive nord du Pool [31]. Probablement cette présence (remarquée !) n'était-elle pas un effet du hasard ; il se peut aussi qu'elle n'ait pas été étrangère à l'invitation adressée aux missionnaires anglais. Ceux-ci notaient : «Makitu est très astucieux en affaires («a shrewd fellow»), très énergique... Son influence est grande dans la région et il sait comment punir ceux qui essayeraient de le voler. Son allure est fière et méprisante». A l'égard de ses visiteurs anglais il se montra pourtant très agréable et amical. Bentley signale qu'il était trop adonné à la boisson !

A cette époque, Makitu était en train de construire un nouveau village que ses adversaires ne tarderont pas à nommer Kindoki (*ki-ndoki* : le lieu du sorcier). Pour justifier ce déplacement, Makitu prétendait vouloir éviter les palabres surgissant souvent entre ses hommes et ceux de Ndofunsu Lutete. La véritable raison du déménagement semble avoir été le fait que le chef Lutete avait fini par céder aux Blancs de Manyanga un terrain où construire un poste. Sans doute, Makitu voulait-il éviter ce voisinage gênant.

Pour gagner la bienveillance des missionnaires anglais, Makitu leur confia deux de ses garçons-esclaves : ceux-ci iraient à Wathen suivre l'école missionnaire, en attendant que d'autres jeunes gens les rejoignent. Makitu s'engagea en outre à fournir une vingtaine de porteurs à Comber, qui se préparait à partir pour le Pool pour y construire une nouvelle mission (Arthington) sur le terrain que Stanley, sur instructions de Bruxelles, lui avait accordé en juillet [32].

De leur côté, les missionnaires baptistes remirent à Makitu un drapeau anglais lequel fut arboré, sans délai, sur le nouveau village [33]. Assuré ainsi de la protection des Anglais, Makitu alla jusqu'à déclarer qu'il ferait la guerre à Tembo (l'éléphant, surnom swahili de Valcke), qui avait commencé la construction d'une route carrossable pour le transport du vapeur *Royal* et d'une baleinière, de Manyanga-Sud au Pool. Makitu menaçait d'attaquer Valcke et ses auxiliaires le jour où ils arriveraient dans son voisinage. Bien sûr, Comber et Bentley lui déconseillèrent fortement cette folie ; à notre avis ils ne semblent pas s'être rendu compte que les menaces de Makitu étaient purement diplomatiques. En effet, adoptant une *Realpolitik*, la seule qui lui était possible et profitable, Makitu optera, deux semaines plus tard, pour la paix et l'entente avec les intrus blancs par trop puissants, militairement [34].

Les traités

Ayant obtenu un terrain du chef Lutete, le capitaine Hanssens chargea le dynamique Vangele (surnommé Kacheche : l'écureuil) de construire la nouvelle station. Dès le 16 octobre 1882, Vangele arriva sur place ; le 22, il fut rejoint par Valcke, Orban, Callewaert et Coquilhat. Tous se rendirent au village de Ndofunsu Lutete.

«Valcke fit l'échange du sang avec Lutete en présence de Vangele, Callewaert et Orban, qui se tenaient dans le fond de la grande tente du roi ; Lutete, Maquito et l'héritier du trône se trouvaient près de l'entrée ; derrière eux, les autres chefs et les sujets. Les interprètes occupèrent le centre ; ceux-ci communiquèrent à l'assemblée l'objet de la cérémonie ; les indigènes se retirèrent pour une palabre ; après quoi, ils vinrent annoncer leur accord. Un des hommes de Valcke lui fit une petite incision à l'avant-bras gauche ; Lutete récolta une gouttelette de sang avec son doigt et se l'étendit sur la langue ; les principaux chefs en firent autant. Un serviteur de Lutete pratiqua la même opération chez son chef et ce fut le tour de Valcke et des autres Blancs de recueillir le sang du frère noir et à l'avaler» [35].

Ce même jour fut signé le traité par lequel Lutete et Makitu se plaçaient sous la protection du C.E.H.C. Contre une indemnité mensuelle à payer en étoffes, le Comité d'Études obtenait pour ses caravanes l'abolition des droits de passage ; il s'engageait aussi à faire le commerce dans ses établissements, c'est-à-dire à acheter les produits (ivoire, copal, caoutchouc, etc.) qu'on viendrait y vendre ; d'autre part, le Comité se réservait le monopole de ce commerce avec les habitants de la région.

Le traité du 22 octobre 1882 ne plut pas à tous les Besi Ngombe. Quelques semaines plus tard, le neveu de Lutete fut insulté et lardé de coups de couteau «parce que son oncle était l'ami du Blanc, traitait avec lui et lui cédait du terrain» [36].

Invoquant le traité d'amitié, Lutete, le 28 novembre, alla demander aide à Vangele contre les trois villages qui s'étaient rendus coupables du méfait : Tadila, Kinsumi et Kinkila. Vangele ne laissa pas passer cette occasion de renforcer l'alliance avec les chefs de Ngombe. Il se mit à la tête de vingt-cinq Zanzibarites et arrivé près du village de Lutete, lui fit demander des guides. Mais le chef s'amena en personne avec la moitié de ses hommes. Il ne pouvait plus être question d'une attaque-surprise. Au passage d'une gorge, des coups de feu mirent cinq Zanzibarites par terre. Vangele pourtant relança l'assaut et les adversaires furent mis en déroute. Les trois villages hostiles furent incendiés [37]. Makitu avait pris part aux représailles [38].

Le 8 janvier 1883, Vangele reçut la visite de Braconnier, rentrant de la côte, où il était aller se reposer ; il retournait en hâte à son poste au Pool sur ordre exprès de Stanley, revenu d'Europe à Vivi le 20 décembre 1882. Vangele apprit

ainsi que Stanley ne tarderait pas de passer par Lutete, en route lui aussi vers Léopoldville. Vangele se rendit compte qu'avant son arrivée, le drapeau anglais flottant sur le village de Makitu devait être remplacé par celui de l'entreprise léopoldienne.

«J'entamai immédiatement des pourparlers avec mon frère d'armes. Je finis par aboutir. Makito promit de me remettre le drapeau anglais contre un des nôtres, de grande taille, disait-il, plus quelques présents... Heureusement, à ce moment arriva M. Valcke avec des drapeaux et des étoffes et, coïncidence heureuse, avec l'ordre de Stanley de tâcher de faire disparaître le drapeau anglais... Le lendemain j'entrai en possession du drapeau anglais» [39].

Stanley débarqua à Manyanga le 4 février 1883. Il y reçut la visite de Lutete et l'accord du 22 octobre précédent fut confirmé. Makito signa, lui aussi, le nouveau traité, entrant ainsi dans la «Nouvelle Confédération» dont l'Association Internationale du Congo (A.I.C.), fondée par Léopold II (en octobre 1882 ?) constituait en quelque sorte le gouvernement de fait [40].

Le 29 mai 1883, l'Allemand August Boshart devint chef de la station de l'A.I.C. à Lutete. Il entra en relation avec Makitu qu'il nous décrit comme «un jeune roi noir, grand, élancé, personnellement courageux, intelligent». Makitu possédait alors pas moins de 400 fusils modernes Snyder ; la munition lui était fournie entre autres par les auxiliaires zanzibarites et hausa de l'A.I.C. qui la dérobaient aux magasins des stations [41].

Quelques mois plus tard, fin octobre 1883, Sir Frederic Goldsmid, le Dr Leslie, E. Delmar Morgan séjournèrent quelques jours à la station de Lutete en compagnie d'un autre Anglais, agent de l'A.I.C., le major Parminter, et de Valcke. Delmar Morgan raconte : «A Lutete nous visitâmes trois puissants chefs, Lutete, Makito et Ngombe. Le village de Lutete était de loin le meilleur de tous ceux que nous avions déjà vus. Ses maisons étaient plus grandes et mieux construites, et ses plantations plus étendues. Les habitants élèvent des moutons, des chèvres, des poules. La monnaie courante est constituée de perles de verre ; on préfère celles d'un bleu foncé» [42].

Fournisseur de porteurs

Le 22 avril 1884, les U.S.A. reconnurent le drapeau de l'A.I.C. comme celui d'un gouvernement ami ; le 8 novembre de la même année, l'Empire allemand suivit cet exemple ; les autres puissances européennes, représentées à la Conférence de Berlin (15 novembre 1884 - 26 février 1885), ayant elles aussi reconnu l'une après l'autre l'A.I.C., celle-ci se transforma en État Indépendant du Congo (E.I.C.), proclamé à Vivi le 1er juillet 1885. Au fur et à mesure que les postes de l'État, les factoreries et les missions protestantes et catholiques se multipliaient à l'intérieur, de plus en plus se faisait sentir le besoin de centaines, voire de milliers de porteurs pour transporter, sur leur tête ou sur leurs épaules,

les innombrables charges de tous genres, destinées à Léopoldville. D'autres engagés devaient tirer de lourds chariots chargés des pièces détachées des bateaux à lancer sur le Pool d'où ces vapeurs pourraient remonter le fleuve jusqu'aux Stanley Falls.

La route méridionale était devenue la seule à être parcourue parce que située entièrement dans le territoire du nouvel État. De fait, il ne s'agissait pas d'une route mais le plus souvent d'un étroit sentier d'un demi-mètre de large, escaladant collines et montagnes, traversant marais et cours d'eau. Le grand relais se trouvait à Lukungu, presque à mi-chemin entre Matadi et Léopoldville. Les porteurs ne parcouraient qu'un tronçon de la route des caravanes : de Matadi à Manyanga-Sud ; là, d'autres porteurs les relayaient. Ces derniers, destinés à faire le trajet jusqu'au Pool, se recrutaient surtout à Lutete, bien que aussi sur l'Inkisi et même sur la rive droite du Fleuve [43].

Dès l'année 1883, de nombreux porteurs du district de Makitu avaient aidé au transport des pièces détachées du *Peace*, le vapeur de la B.M.S. au moyen duquel Grenfell fera ses nombreuses explorations ; les premières charges arrivèrent à Léopoldville le 20 juillet 1883 et quatre mois plus tard toutes étaient sur place de sorte que dès le 7 juillet 1884, le *Peace* pouvait entreprendre son premier voyage sur le haut Fleuve.

Makitu coopérait aussi avec les services de transport organisés par l'État. Citons, à titre d'exemple, l'aide fournie par les Besi Ngombe pour le transport du nouveau steamer *Stanley*. En février 1885, Valcke réussit à engager quelque 800 hommes provenant des villages suivants : Kandoke (Kindoki, le village de Makitu) ; Lufunzu (le village de Ndofunsu Lutete) ; Kindunga (Ndunga, où la N.A.H.V. ouvrira une factorerie), Kinangilwa (chef Tiamutulu) ; Kimbanza (Kimbenza, village de Petelo Sumba), Tunzu (Funzu, chef Ntoba), Nzundu (chef Kiakambongo), Nkoko (chef Petelo Secca), Iyenzi (Kienzi), Vunda (chef Ndongosi), Kindemba (chef Bolotovo) [44].

Makitu s'était engagé à accompagner en personne ces centaines de gens inexpérimentés. Tout alla relativement bien jusqu'à l'Inkisi. Là, un bruit se répandit qu'une fois la rivière passée, tous seraient emmenés en esclavage par les Blancs, avec la complicité de Makitu. Durant la nuit du 10 au 11 mars tous désertèrent. Makitu se mit à la recherche de ses hommes mais sans succès. Malgré cette rupture de contrat, Valcke ordonna que Makitu reçoive la moitié du salaire des hommes qu'il avait engagés [45].

Au cours de la même année 1885, Makitu vint aussi en aide à une expédition autrichienne composée de Lenz et Baumann. Dans une lettre datée de Léopoldville, le 21 décembre 1885, le Dr Oscar Lenz écrivait : «La question des porteurs a été la cause d'une grande perte de temps. C'est une affaire assez laborieuse que de recruter dans le Bas-Congo, c'est-à-dire dans la région après de Vivi, un grand nombre de porteurs pour le transport de marchandises jusqu'au Stanley-Pool... On est donc réduit aux indigènes du pays qu'on ne

trouve que sur la rive sud du Congo dans le pays de Ngombe. Grâce à l'appui de Makitu, commerçant influent, mon compagnon M. Baumann est parvenu à m'amener 80 hommes à Ango» (Ango-Ango, près de Matadi) [46].

Deux ans plus tard, nous avons de nouvelles informations sur Makitu. Voici le récit de la visite que le lieutenant Charles Warlomont fit à Ngombe, en compagnie d'Emile Francqui, chef de la station de Lukungu, probablement en septembre 1887. «Lutete, le chef de Ngombe, et Makito, le chef du district, prévenus de notre arrivée, nous attendaient. Makito est un grand beau nègre, qui peut avoir une trentaine d'années environ, la figure sérieuse, de petites moustaches et un peu de barbe au menton, les yeux vifs et intelligents et, détail curieux, six doigts à chaque main ; il est drapé dans une belle grande étoffe à petits carreaux, qu'il porte non sans élégance... Makito est riche, possède pas mal d'esclaves et une dizaine de femmes... Son influence est grande : en dehors même de son district, il est souvent appelé pour régler des palabres et ses avis sont fort écoutés : cette influence provient de l'ascendant moral qu'il exerce sur ses congénères et surtout de ses richesses ; il a l'air bon et honnête... [47]. Lutete, chef de Ngombe, est plus âgé, quarante ans peut-être... il est également riche et influent, mais reconnaît l'autorité de Makito. Son attitude est modeste...

Vers trois heures, nous nous rendons à l'endroit où va se tenir la palabre : tous sont assis par terre, les jambes repliées. Makitu est au milieu, à sa droite Lutete, les autres personnages de moindre importance, tout autour... Quelques Bateke, venus pour vendre leur ivoire, portent sur la nuque de la tête, une touffe de cheveux formant chignon... La palabre commence. Francqui prend la parole... Makito se lève au milieu d'un silence profond : il a la parole abondante... le geste expressif ; il passe fréquemment la langue sur les lèvres et joue constamment avec une mèche de ses cheveux...

Le village qu'habite Makito est situé dans une vallée au bord de la Makandi, petite rivière torrentueuse et peu profonde qui coule au pied d'une montagne très boisée... A notre entrée, il y a beaucoup de monde dans le village ; nous voyons surtout quelques Bateke venus pour vendre leur ivoire. Makito nous fait entrer sous un hangar... on nous apporte une chaise, une table, des assiettes... Makito est entouré de ses boys ; l'un parle l'anglais : il a passé quelques mois en Europe... un autre parle portugais ; ils lui servent d'interprètes... dans quelques temps, il aura un boy parlant français... Makito possède dix femmes qui ont chacune leur chimbeck ; quoique possédant lui-même une grande habitation bien construite, il ne s'en sert pas... Nous exprimons à Makito notre désir de visiter son habitation : elle ne ressemble pas aux autres, a quatre faces et une porte sous laquelle on peut passer sans se baisser ; nous pénétrons dans une unique chambre, assez obscure, encombrée de caisses de fer, de boîtes de toutes espèces ; dans un coin, un grand lit avec une moustiquaire... quelques lances, des colliers de cuivre... une magnifique boîte à musique qu'il a payée 3.000 mitakos, c'est-à-dire environ 450 francs» [48].

Le boy de Makitu parlant l'anglais n'était autre que Lutunu qui, en 1885, avec son jeune camarade Mantu, avait accompagné Thomas Comber en Angleterre. Le boy lusophone était sans doute le jeune Manwale (Manuel) Kedi, qui sera baptisé à São Salvador le 11 décembre 1887. Un autre garçon, esclave lui aussi, apprenait le français à l'école de la mission baptiste Wathen II, transférée en 1884 de Manyanga-Nord, sur la rive sud, près de Lutete. Bentley y avait commencé à enseigner le français ; en juillet 1889, sa femme se chargera de cette école [49].

Emile Francqui, qui accompagna Warlomont à Ngombe, a aussi fourni d'intéressantes informations sur Makitu au géologue belge Edouard Dupont qui séjourna à Lukungu du 3 au 5 septembre et encore le 4 décembre 1887. Dupont les rapporte comme suit :

«La station de Lukungu puise son importance dans le fait que les Noirs qui desservent les transports depuis Matadi refusent de dépasser Lukungu pour aller au Stanley Pool, et réciproquement, d'où la nécessité de recruter une double caravane pour chaque transport. C'est le district de Lukungu qui fournit en majeure partie ces porteurs... C'est dans la partie du territoire occupée par Makito, Lutete, Kebenza (Kimbenza), c'est-à-dire par les plus grands commerçants noirs, que nous trouvons la population la plus dense... Les villages sont formés d'un petit nombre d'hommes libres, de leurs femmes et de leurs esclaves ; le plus riche y est reconnu comme chef.. Le principal chef du district est sans contredit Makito, du village de Matadi-Makondo. Sa richesse, le nombre de ses esclaves et ses dix femmes le rendent puissant et redouté de ses voisins. Toute l'année, il s'occupe de l'achat et de la vente de ce produit (ivoire). Le lieutenant Francqui le rencontrait, il y a quelques mois, à la tête d'une caravane de plus de cinq cents Noirs, tous chargés de marchandises européennes. Il y en avait qui appartenaient à d'autres commerçants, mais le plus grand nombre travaillait pour lui. La manière dont ce grand chef tient ses comptes est assez originale. Avant le départ de l'endroit où il a vendu ses produits africains, Makito divise sa caravane en un certain nombre de groupes. Chacun de ceux-ci, composé de dix à quinze hommes, est placé sous la garde d'un homme de confiance ou de capita. Le chef tient mentalement compte de ce qu'il remet aux capitas, et les capitas font de même en ce qui concerne les porteurs. Tout l'ivoire que Makito transporte à Matadi ou à Nokki est acheté par lui aux Bateke, populations des environs du Stanley Pool, qui le reçoivent à leur tour du haut fleuve. Il se rend lui-même dans leurs villages pour faire ses achats, quoique bien souvent aussi, les Bateke lui apportent de l'ivoire contre échange de marchandises européennes. La richesse de Lutete, aussi un grand marchand d'ivoire, sans égaler celle de Makito, est cependant considérable» [50].

L'année 1887 fut particulièrement profitable pour Makitu ; en effet, du fait que l'«Emin Pasha Relief Expedition» traversa la région de Matadi à Léopoldville, le transport sur la route des caravanes fut exceptionnellement intense.

Makito mit à la disposition de l'Expédition, commandée par Stanley, une nombreuse caravane. Ces porteurs arrivèrent l'après-midi du 24 avril 1887 à Manyanga pour y prendre en charge les colis amenés de Matadi. Encore le même jour, sous la conduite de J. Rose Troup, la caravane se mit en route et six jours plus tard, le 30 avril, dans l'après-midi, elle arriva à Léopoldville [51].

Bien que le gros de l'Expédition traversât Mbanza Lutete le 14 avril, ni Stanley ni les autres membres anglais, dans leurs récits de voyage, ne mentionnent Makito. Seul A.J. Mounteney Jephson nous informe que le village de Lutete se trouvait à environ un mille de la mission baptiste. «Le chef de ce village est le chef le plus important de ce côté du Bas-Congo. Le village lui-même est le plus grand et le plus prospère que j'ai déjà vu. Il est extrêmement beau et frais d'aspect et il y a abondance de bananeraies et de champs de manioc... Tout apparaît propre et prospère... je suppose donc que les indigènes y travaillent. Nous continuâmes notre marche vers la rivière Liassa (lisez : Luasi)... et nous campâmes sur l'autre rive» [52].

La concurrence européenne

Dans une lettre écrite à Lukungu le 30 septembre 1887, Albert Thys révèle le danger menaçant de plus en plus la prospérité des commerçants ngombe : «Il y a quelque chose dont les populations des environs de Loukounga (*sic*) se préoccupent : c'est l'extension du commerce européen au Pool... Les Bacongo sont depuis longtemps les intermédiaires entre les Bateke et les factoreries de la côte pour le commerce de l'ivoire et ils en retirent de grands bénéfices. De quoi vivrons-nous, disent-ils, si les Blancs vont acheter directement l'ivoire aux Bateke» ? [53].

Mais ce n'était pas seulement le commerce des Kongo qui était menacé, celui des Teke ne résisterait pas mieux à la pénétration européenne. En effet, dès octobre 1887, la «Nieuwe Afrikaansche Handels-vennootschap (N.A.H.V.), qui depuis un an avait ouvert une factorerie près du poste d'État de Nshasa, lança sur le Pool son premier vapeur, le *Holland* ; celui-ci permettait à la Maison hollandaise d'aller acheter directement sur place les produits du haut Fleuve. Vers la même époque, la S.E.E. (Sanford Exploring Expedition) s'établit aussi au Pool et en divers endroits de l'intérieur. Au début, les Teke continuaient à vendre leur ivoire à leurs anciens clients, les Kongo, les Zombo et les Besi Ngombe. La concurrence européenne en ces années était encore tolérable pour les grands marchands du Pool et de la région des Cataractes. En effet, si les sociétés commerciales européennes pouvaient se procurer leurs articles de troc (des produits européens) à des prix plus avantageux, leurs frais augmentaient considérablement par le portage de Matadi au Pool. D'autre part, si les commerçants noirs payaient cher leurs achats aux comptoirs de la côte et du bas Fleuve, leurs frais de transport étaient minimes, du fait qu'ils avaient à leur

disposition un grand nombre de porteurs esclaves. Mais dans un avenir prochain, le chemin de fer remplacerait le portage.

Makitu et ses collègues ngombe, ainsi que Pedro Konko et les chefs-commerçants teke du Pool étaient trop intelligents pour ne pas comprendre que la concurrence européenne ruinerait finalement leur commerce traditionnel, basé sur le monopole, le portage et l'esclavage. Ils furent aussi assez réalistes pour ne pas tenter l'impossible : renverser la situation par une révolte ouverte, visant l'expulsion des Blancs. Vaille que vaille, Makitu et ses collègues continuèrent donc leurs anciennes activités, se soumettant aux restrictions de l'État chaque fois qu'ils ne pouvaient s'y soustraire sans encourir des sanctions. Toutefois, ils laissaient sentir aux Blancs qu'ils n'étaient pas dupes du jeu. Puisque leurs revenus baissaient, il fallait compenser les pertes par le prêt de porteurs [54].

Voici comment Makitu se comporta en 1889 à l'égard du Croate Dragutin Lerman, membre d'une expédition vers le Kwango. Lerman arriva le 11 juillet à Lukungu, dans le but de recruter chez Makitu trente-cinq porteurs. Le chef de Lukungu, Van Dorpe, lui avait décrit Makitu comme «un personnage déplaisant, fier, même hautain, très riche et puissant, se croyant plus important que les Blancs».

Arrivé à la station de l'État à Lutete, Lerman, le 17 juillet, députa son interprète auprès de Makitu pour lui demander s'il pouvait lui rendre visite ou si le chef préférait venir lui-même à la station. En réponse, Makitu envoya son interprète Lutunu à Lutete, invitant Lerman chez lui.

«Le lendemain (18 juillet), j'allai à Ngombe, le principal village de Makito où j'arrivai après une marche d'une heure et demie... Makito était assis dans un petit fauteuil d'osier, entouré de 100 à 130 loyaux sujets, ses courtisans ; en m'attendant, il buvait du vin de palme. Il se leva et, à trois reprises, battit des mains en disant *mbote* (bonjour). Je lui donnai la même réponse et, ensuite, nous nous serrâmes les mains... Cela fait, Makito partit. Un des fonctionnaires de la cour me conduisit à l'endroit où je campais. En un instant, la tente fut dressée et, peu après, le chef arriva. Selon la coutume du riche indigène, il était habillé d'habits luxueux, portant une robe faite de feuilles d'ananas. Ses sous-vêtements étaient les mêmes. Il était accompagné de 60 à 80 courtisans, richement habillés. La plupart portaient des vêtements européens, signe de leur fortune, car ils faisaient des affaires avec des commerçants éloignés à des centaines de milles. Makito lui-même était connu comme marchand d'ivoire, qu'il obtenait des Bateke à l'alentour du Stanley Pool... Il possédait plus de 300 esclaves, sur lesquels il avait plein pouvoir».

En remettant à Lerman trente porteurs, il leur dit : «Vous suivrez mon frère jusqu'au Kwango. Ne lui volez rien ; ne lui causez pas d'embarras et ne l'irritez pas, car à votre retour vous me rendrez compte. Les déserteurs seront brûlés vifs». Selon la coutume, Lerman, de son côté, remit au chef un cadeau appréciable, à savoir un âne. A son retour de l'expédition, Lerman revit

Makitu ; celui-ci lui avoua que l'âne causait pas mal de dégâts, mais cela n'avait aucune importance, car il était le seul chef à en posséder un [55].

L'expédition du Kwango, commandée par Francis Dhanis, atteindra le Kwango fin mai 1890 et, un mois plus tard, arrivera à la capitale du *kiamvo* des Yaka, le Mwene Putu Kasongo ; durant un an elle parcourut cette région encore inconnue. Makitu avait mis à la tête de ses hommes, prêtés à Dhanis, un de ses propres fils. Sans doute, tenait-il à être informé de première main des possibilités commerciales de la région explorée par les Blancs. En décembre 1890, il reçut de ce fils une lettre écrite (en kikongo) à Kingushi, sur le Kwango [56].

Chef médaillé

Dans une lettre du 18 décembre 1891, Bentley, préposé à la mission de Wathen II, écrivit au vice-gouverneur général, Wahis : «La politique d'employer l'intelligent chef Makitu au service de l'État a certainement contribué pour une bonne part à la suppression de la violence (meurtres, rapts, empoisonnements) : il est impossible de cacher à ce chef les infractions aux lois commises dans la région» [57].

Nous ignorons la date précise à laquelle Makitu fut investi comme chef par l'État. La cérémonie eut lieu au marché de Makwekwe, en présence de Bentley et de Greshoff, le gérant de la factorerie hollandaise de Ndunga. Nicolas Tobback, chef de poste d'État de Lutete (rétabli vers avril 1888 après un abandon de deux ans), présida la cérémonie. Comme Tobback n'a résidé à Lutete que du 18 mai au 12 juillet 1888, l'investiture de Makito a eu lieu à cette époque [58]. Makito avait d'ailleurs commencé à exercer la fonction de chef depuis plus d'un an [59], du fait que Ndofunsu Lutete souffrait de l'éléphantiasis, horrible déformation qui lui rendait toute activité de plus en plus pénible. Normalement, la succession revenait au neveu de Lutete, le jeune Wayiza, fils de Diambaka Kutoma, cousine germaine de Lutete. Mais, selon le témoignage de Bentley, ce Wayiza était devenu «the leader of the local rowdies», le chef des jeunes brigands de Ngombe qui n'hésitaient pas à prélever une partie des marchandises apportées au marché de Makwekwe par les femmes des villages environnants. Un jour, Wayiza avait même confisqué deux ballots de la N.A.H.V. de Ndunga, ce qui provoqua une longue palabre, au grand déplaisir de Lutete et de Makitu qui vendaient de grandes quantités d'ivoire à la maison hollandaise et s'étaient vus dans la nécessité de l'indemniser [60].

Dans ces circonstances, on comprend que Lutete et les *bambuta* (anciens), de même que les Européens de la région, préféraient à l'écervelé Wayiza, arrière-petit-fils de Nsuwa Makaya, le riche et influent et pondéré Makitu, petit-fils de Luvuma, sœur cadette de Nsuwa Makaya.

L'accession de Makitu à la dignité de chef, reconnu par Bula Matari, ne manqua pas de provoquer des réactions. De nouveau, Makitu fut accusé de

sorcellerie. Sommé de subir l'épreuve de la *nkasa*, Makitu refusait catégoriquement [61]. Ses adversaires parlaient d'attaquer l'État, d'expulser tous les Blancs. En prévision de cette insurrection, ils commencèrent à construire des villages secrets, cachés dans les denses bois et les profondes vallées. Bentley constata que les maisons n'étaient plus entretenues et que l'on ne construisait plus de nouvelles habitations. On l'avait même averti que n'importe quel Blanc, même missionnaire, s'aventurant dans le voisinage des villages secrets, serait abattu. En octobre 1888, Bentley localisa néanmoins deux de ces villages ou hameaux.

Aux premiers mois de 1889, Makitu songeait à déplacer une nouvelle fois sa résidence, et à aller construire son village tout près de la mission baptiste, où il se sentirait en plus grande sécurité. Craignant des troubles, les instances supérieures de Boma sommèrent Makitu à la capitale. Mais Makitu ne pouvait pas donner suite à cette convocation : s'il s'absentait, les autres chefs incendieraient son village, car ils soupçonnaient qu'il reviendrait comme chef de tout le district. A Boma, le refus de Makitu de comparaître fut interprété comme un acte de défiance. Une troupe de quatre-vingts soldats fut envoyée au district de Ngombe en promenade militaire afin de maintenir les routes ouvertes. Les gens de Ngombe se retirèrent dans une douzaine de petits villages secrets [62]. Bentley décida d'expliquer en personne la situation difficile de Makitu au Commissaire du District du Bas-Congo et au Gouverneur général, lors de son voyage à Boma où il devait se rendre pour accueillir sa femme revenant d'Europe [63].

Son intervention fut couronnée de succès. Par un décret du 30 avril 1889, Léopold II, Souverain de l'E.I.C., venait de décerner «aux chefs indigènes congolais qui auront fait preuve de loyauté et de dévouement» une médaille du mérite, en bronze, argent ou vermeil, selon l'importance des services rendus à l'État par les chefs concernés [64]. En exécution de ce décret, le Gouverneur général, Camille Janssen, décida de décerner cette médaille du mérite en tout premier lieu à Makitu. Comprenant, grâce aux explications fournies par Bentley, que Makitu ne pouvait s'absenter, le Gouverneur chargea le Commissaire de district de Lukungu, Jules Van Dorpe, d'aller conférer la distinction.

Le 2 août 1889, le Commissaire vint à Ngombe ; au marché de Makwekwe, il remit solennellement à Makitu une médaille du mérite d'argent. Ayant 5 cm de diamètre, celle-ci portait au recto l'effigie du Souverain de l'E.I.C. et au verso les armes de l'État, surmontées de la légende : «Loyauté et Dévouement». A la même occasion, Makitu fut nommé chef d'un vaste district, comprenant soixante-quatre villages [65].

Conscient de sa nouvelle position, de son autorité de magistrat jugeant les causes mineures, et de ses privilèges, Makitu, *volens nolens*, collaborait avec l'État pour éliminer tout acte de violence et d'insoumission [66]. Il transféra son village à Ngombe Matadi, sur les bords de la Luazi, dont les chutes (*matadi*) indiquent le sens du toponyme, encore en usage officiel de nos jours.

C'est dans une chute de plus de 25 mètres que Makitu précipitait les condamnés à mort.

Malgré ses fréquentes relations avec les missionnaires baptistes, Makitu resta attaché à sa façon de vivre antérieure : il avait alors une quarantaine de femmes et veillait à ce qu'aucune ne devienne chrétienne. Riche et puissant, il continuait à s'adonner à ses anciens vices : «drunkenness, debauchery and other sins» [67]. D'après Bentley, il subissait la mauvaise influence de son jeune esclave-interprète Lutunu, ce «scapegrace» (vaurien) qui contrecarrait de son mieux l'action des missionnaires anglais, surtout en matière d'instruction et de développement («what was being done for the development of the country») [68].

En tant que Chef de district, Makitu parcourait la région placée par l'État sous sa juridiction. C'est ainsi qu'au début de 1891, Charles de la Kethulle de Ryhove le rencontra au village de Nkendelo, non loin du marché de Kienzi. «Makitu est un chef plein de bon sens, influent et respecté de ses sujets. J'ai eu avec lui une conversation très intéressante et il m'a paru entièrement dévoué à l'État et ami du progrès» [69]. Makitu continua également à pourvoir les agents de l'État de porteurs. Ainsi, au mois d'août 1893, il envoya des porteurs à Lukungu afin qu'ils s'y mettent à disposition de Ch. Lemaire [70].

La «révolte» du Bangu

Les années nonante furent marquées d'une série d'agressions contre des agents isolés de l'État opérant dans le massif du Bangu. Voici les faits, en résumé : le 1er mai 1891, E. Poelmans est abattu par un villageois de Nkamba ; le 9 juillet 1893, E. Hols est tué à Kingo ; le 16 novembre, H. Plancq est massacré à Kingila ; le 5 décembre, E. Rommel trouve la mort au poste du Kwilu ; le 24 décembre, A. Poullet est blessé à Nkasi ; d'autres agents sont blessés ailleurs : G. Peters, C. de Rosen, R. Bonehill [71]. Il ne semble pas que l'on puisse parler d'un soulèvement organisé et général. Ces résistances occasionnelles n'en révélaient pas moins une violente animosité à l'égard de l'État.

L'histoire de cette «révolte» est encore à faire ; néanmoins, du fait qu'elle se produisit le long de la route des caravanes, on peut se demander s'il n'existe pas de rapport entre ces éclats sanglants et un décret du Souverain de l'E.I.C. du 23 mai 1889. Ce décret autorisait le Gouverneur général à faire percevoir des péages en vue «d'indemniser l'État des dépenses qu'il supporte pour l'amélioration de la route de Matadi au Stanley Pool, en y établissant des ponts et des passages d'eau». Le décret fut mis en exécution par un arrêté du Gouverneur général du 31 août 1890, réglant en détail les taxes à payer «tant à la montée qu'à la descente, par la route de Matadi au Stanley Pool, sur la rive gauche du Congo». Il s'agissait surtout du passage des rivières Mpozo, Lufu, Kwilu, Lukunga, Mpioka et Inkisi [72]. Le mécontentement de la population s'était sans doute encore accru du fait que le Gouverneur général semble avoir ménagé

les intérêts de Makitu. Dès mars-avril 1889, celui-ci s'était plaint auprès de Bentley que «his ivory trade has failed ; he cannot make any profit» [73]. Or, l'art. 11 de l'arrêté du Gouverneur général avait stipulé : «il pourra être accordé exceptionnellement une réduction du tarif aux expéditeurs des charges destinées à des points intermédiaires (Banza Manteka, Ngombe, etc.)».

Quoiqu'il en soit des causes de la «révolte» (l'excessive corvée du portage imposé aux Kongo à la suite de la construction du chemin de fer commencée en 1890), la répression ne se fit pas attendre et Makitu mit ses hommes, armés de fusils, à la disposition de l'État [74].

Pour l'inévitable correspondance avec le gouvernement, Makitu s'adressait régulièrement à Bentley ; celui-ci traduisait en kikongo les missives de Bula Matari et rédigeait en français les réponses de Makitu.

Le 3 janvier 1895, Bentley alla fonder un poste missionnaire secondaire (*out-post*) au village de Makitu à Ngombe Matadi. L'école confiée à Nswalu, boy personnel du Rév. Cameron, compta bientôt de 150 à 200 élèves. Le 31 mai suivant, Lulendo, agent commercial de Makitu, y fut baptisé avec deux autres hommes du chef. Ces baptêmes provoquèrent de la part de ce dernier une vive réaction : il ordonna la fermeture de l'école et interdit à ses gens d'assister encore aux services religieux.

Peu de temps après, Makitu se remit à boire ; ne dessoûlant plus, il fut saisi de crises d'épilepsie et à deux reprises il resta inconscient durant trente heures. Il ne reprit sa raison qu'après deux semaines [75].

Le premier tronçon du chemin de fer, Matadi-Tumba, fut inauguré officiellement le 22 juillet 1896. D'après André van Iseghem, qui assista à la cérémonie, «à l'époque de l'arrivée du rail au km 188, à Tumba, le portage marchait «à pleine pression». Le mot est exact d'ailleurs, car il fallait user de pression pour recruter des porteurs. Nombreux étaient les agents chargés de ce service... Ces recruteurs parcouraient toute la région comprise entre les frontières Nord et Sud de l'État Indépendant jusqu'à hauteur de Léopoldville. Il n'y avait de coin ni de recoin qui ne fût parcouru. Une chefferie cependant échappait à la règle : c'était celle de Makitu, chef de Lutete. Un gaillard assez peu commode, disait-on, et qui s'était entendu avec les autorités de l'État pour qu'on ne vînt pas recruter à tout moment chez lui. Il était réservé pour les grandes occasions, pour «le coup de feu». Alors on allait chez Makitu et on lui demandait, par exemple, 200 hommes. Quand Makitu avait promis un nombre d'hommes pour une date déterminée, on pouvait être assuré que ceux-ci y seraient et au nombre voulu. Mais il fallait user de quelque diplomatie et, naturellement, donner un matabiche sérieux au chef» [76].

Au fur et à mesure que le chemin de fer se rapprochait du Pool et que le rail déjà mis en usage s'allongeait, la demande de porteurs habituels diminuait. De nombreux Kongo furent alors mis au travail sur le chemin de fer même. Ainsi vers l'achèvement du rail, quelque 2000 étaient employés «au portage des

approvisionnements (des 6000 travailleurs étrangers), des traverses et des rails, à la pose... Bientôt celle-ci fut tout entière faite par eux. Quelques-uns sont devenus chauffeurs des locomotives, conduites par les Sénégalais» [77].

Les fêtes de l'inauguration de toute la ligne commencèrent à Matadi au début de juillet 1898. Le 4 de ce mois, un convoi, comprenant six trains, partit de Matadi et, après un trajet qui avait duré neuf heures, atteignit Tumba, où les hôtes de marque et les représentants de la presse internationale passeraient la nuit, dans un campement construit *ad hoc*.

Tous les chefs des environs de Tumba avaient été invités aux festivités, couronnées d'un feu d'artifice ! Parmi ces chefs, un journaliste flamand a signalé la présence de Makitu ; il l'a décrit comme «un grand Noir, qui regarde tout ce qui l'entoure d'un air hautain et méprisant. C'est le riche Makito, qui boit beaucoup de champagne» [78]. Le capitaine, E. Monthaye, commandant de l'*Albertville* qui avait conduit les «excursionnistes», officiels et non officiels, d'Anvers à Matadi, a eu l'idée de prendre une photo (hélas, assez floue) de Makitu, entouré de certaines de ses femmes et s'abritant sous un parasol [79]. Une autre photo montre «les chefs, revêtus de leurs pagnes, de livrées en drap rouge flamboyant... tous le long bâton de commandement à la main, la grande médaille d'argent de la chefferie suspendue au cou, immobiles comme des statues de bronze. Leurs femmes, les enfants les entourent avec les gens de marque portant les drapeaux bleus étoilés d'or, les étendards de peaux de léopard et balançant dans les airs une foule de parasols multicolores qui faisaient aux chefs une sorte de dais royal. A leurs pieds... les joueurs de trompe... et les tambourinaires» [80].

Pour les chefs de la séculaire route commerciale longeant la rive sud du Fleuve, l'inauguration du chemin de fer signifiait la fin irrévocable de leur commerce traditionnel. Une page d'histoire était tournée.

Pour Makitu, c'était aussi sa dernière sortie officielle. Il mourut quelques mois plus tard, en avril 1899. Il succomba très probablement à la maladie du sommeil qui, à cette époque, commençait à décimer les Kongo [81].

Selon le missionnaire baptiste, John H. Weeks, «Makitu mourut et fut enterré en 1898 (lisez : 1899). Son cercueil reposait sur trois morceaux d'ivoire coupés d'une défense conservée à cet effet durant plusieurs années. Un fusil chargé fut enterré avec lui... La famille avait l'intention d'enterrer vivants dans la tombe, deux femmes et un homme, mais les missionnaires voisins empêchèrent cela. Pourtant, il n'est pas exclu qu'une femme, disparue vers le temps de l'enterrement, fût de fait enterrée avec le cadavre». Le missionnaire John Bell, missionnaire à Wathen depuis 1895, donne quelques détails supplémentaires sur les funérailles de Makitu : «Pendant la durée des fêtes, on a tué 50 à 100 chèvres et un beaucoup plus grand nombre de pigeons ; on a usé environ 500 petits barils de poudre ; le corps fut entouré de plus de 200 pièces de drap (1600 mètres) ; il avait ainsi la dimension d'environ une table à manger ordinaire et

ce fut dans cet état qu'il fut mis en terre, avec plusieurs défenses d'ivoire très lourdes et quelques peaux de léopards ou autres bêtes sauvages d'importante valeur» [82].

Épilogue

En 1934-35, Mme Maquet-Tombu visita le tombeau de Makitu. «Descendant vers la Luazi, un chemin mène, près de l'ancien Gombe-Matadi, au cimetière où repose Makitu, dans un fouillis d'herbes et de vaisselle». Au village de Lutunu, deuxième successeur de Makitu, «une maison inoccupée abrite les reliques de Makitu : la peau et le bonnet de léopard, le coffre avec les dents et les griffes et quelques bouts de tapis... Le demi-frère de Makitu s'est accroupi contre le mur» [83]. Lors de notre propre visite à la tombe de Makitu le 20 juin 1977, nous constatâmes qu'elle était constituée d'une maçonnerie en briques, relativement grande, couverte d'une couche de ciment quelque peu ébrêchée, sans aucune inscription ni ornementation. La tombe se trouvait dans un bosquet de très hauts palmiers ; derrière elle, il y avait cinq autres tombes ordinaires, très délabrées, également sans épitaphes [84].

Quant au successeur de Makitu, Bentley se contente de noter que son fils, Dimbu, un jeune homme de seize ans, instruit à Wathen, fut nommé (*appointed*) en cette qualité. A cause de sa jeunesse, le Commissaire de District des Cataractes, Hector Deleval nomma (*appointed*) comme régent Lutunu, âgé alors d'environ vingt-sept ans [85]. Le droit successoral traditionnel n'avait donc pas été observé. Aussi, aux yeux des Besi Ngombe, le véritable successeur de Makitu n'était-il pas Ndonzwau (Dom João) Dimbu mais le frère cadet de Wayiza, Ndonzwau Mpiodi du village de Nkondo [86].

D'après le *Church Roll*, le registre des membres de l'Église de la B.M.S. à Ngombe a Ntumba (Wathen II), le 6 août 1899, le Rev. J. R. M. Stephens baptisa dans la Tombe un certain Dibu, originaire de Tungwa kia Londe ; celui-ci mourut en mai 1916 (ou 1915 : lecture difficile). Il s'agit probablement de Ndonzwau Dimbu dont la mère est dite «bonne chrétienne» par Bentley. Une photo, prise «à Ngombe-Matadi en 1900», montre Dimbu, Lutunu (baptisé le 2 juillet 1899), et les chrétiens très dynamiques, Nlemvo et Selulundi ; elle fut très probablement prise lors du baptême de Dimbu [87].

En supposant que le Dibu du *Church Roll* (n° 234) n'est autre que le successeur de Makitu, Dimbu serait mort, non pas «vers 1920» comme l'affirme J. Maquet-Tombu, mais quatre ou cinq ans plus tôt.

A Dimbu succéda l'héritier matrilinéaire légitime Mpiodi ; celui-ci est mentionné dans des documents de 1921 se rapportant au kimbanguisme naissant ; en effet, Nkamba, le village de Simon Kimbangu, tombait sous sa juridiction. Inculpé de complicité avec le mouvement prophétique, Mpiodi fut relégué en 1922 à Katako-Kombe avec sa femme, sa fille Madami et son fils

Diakala ; il mourut peu de temps après son arrivée. A la place du chef démis fut alors nommé, par le gouvernement colonial, l'ancien interprète de Makitu, Lutunu, lequel assistera les autorités dans leur lutte contre le kimbanguisme [88]. A sa mort le 23 mai 1954, son fils Alexandre Nsimba lui succéda, il fut installé comme chef de secteur de Ngombe Matadi le 27 novembre 1956.

Pour les «héritiers» des anciens chefs, tant traditionnels que coloniaux, l'Indépendance du pays tournera elle aussi une nouvelle page de cette histoire commencée bien longtemps avant Stanley et le Congo léopoldien.

Ajoutons que nous ignorons le nom propre de Makitu ; le surnom sous lequel il est entré dans l'histoire est un parfait équivalent de l'anthroponyme français Lemarchand ; en effet, il dérive du verbe kongo *kita* qui signifie trafiquer, négocier, commercer et qui a donné aussi *mukita*, *munkita* : marchandise, commerce, et *nkita*, richesse. Le terme se rencontre également sous la forme portugalisée *miquitos* et *moquiteiros*. Ces derniers constituaient, aux environs de Boma (et ailleurs ?) une classe spéciale de colporteurs ou courtiers, très liés entre eux et, par de nombreuses particularités, bien distincts des autres Noirs [89].

Selon une tradition orale, recueillie en 1985, Makitu avait l'habitude de confirmer ses engagements ou affirmations par l'expression décisive : «Mwana Teke» : je suis le fils d'un Teke, sous-entendu : comme tel je ne peux mentir. La tradition selon laquelle le jeune fils de Vuti avait commencé sa carrière avec une houe, remise par sa mère, s'éclaire par une information de Bentley, présentant les Ngombe comme d'habiles armuriers et comme très versés dans l'art du métal, entre autres dans la fabrication de houes et de couteaux, exportés en amont du Pool où ces objets et d'autres (bracelets, anneaux, clochettes) étaient troqués contre l'ivoire et le caoutchouc [90].

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] BENTLEY, W. H. 1900. Pioneering on the Congo, 2 vols., London, (nous citerons : Pioneering) ; BENTLEY, H. M. F. 1907. W. Holman Bentley. The Life and Labours of a Congo Pioneer, London. Avec Bentley et d'autres auteurs, nous préférons la graphie Ngombe à celle de Gombe et celle de Makitu à Makito, mais dans les citations nous conserverons l'orthographe originale.

[2] MAQUET-TOMBU, J. 1936. Le Siècle marche... Récit historique, Bruxelles, la 2ème édition (1952) porte le sous-titre plus précis : Vie du chef congolais Lutunu. Nous avons utilisé cette édition plus accessible et la citerons : Lutunu. Jeanne Tombu, docteur de l'Institut supérieur d'Art et d'Archéologie, épouse de Marcel Maquet, Commissaire de District de Léopoldville (cf. Biographie belge d'Outre-Mer, **6**, col. 688-690), a raconté dans une interview la genèse de son livre : depuis 1934, nombreuses visites à Lutunu, interrogé à l'aide d'interprètes (des instituteurs de Ngombe Matadi) ; ouvrages publiés par les pionniers ; correspondance avec Vangele et autres vétérans congolais. Cf. PERIER, G.-D. 1952. Lutunu, témoin indigène de l'arrivée de Stanley, *Rev. colon. belge*, 7 (n° 165), pp. 125-626. «Vie romancée», Lutunu ne donne aucune référence bibliographique et doit être soumis à une sévère critique.

[3] Nous remercions le Cit. Kiamana Nlandu de nous avoir laissé consulter son «Histoire du Clan Nlaza de Nkondo et Ngombe Matadi» (19 avril 1977, 4 pp. dactylogr.).

[4] SABAKINU KIVILU 1979. Makitu. — *In* : Dictionary of African Biography, vol. **2** : Sierra Leone-Zaire, Algonac, Michigan, 1979, pp. 251-252.

[5] Mfumu Makitu, *Ngonge. Carnets de Sci. humaines*, n° 32 (mars 1978), pp. 17-40 (non numérotées). La revue stencilée *Ngonge* était réservée aux seuls membres du «Bureau d'organisation de programmes ruraux», Kinshasa.

[6] En août 1882, BENTLEY estimait : «He was about twenty-five years old» (Pioneering, **1**, p. 470). Fin 1887, le lieutenant Warlomont écrivait : «Makito... peut avoir une trentaine d'années environ» (WARLOMONT, C. 1888. Correspondance d'Afrique. Bruxelles, p. 104).

[7] Pioneering, **1**, 435 : «Makitu, whose father was a Teke slave, bought beyond Stanley Pool». D'après une lettre de Bentley, Wathen, 16 novembre 1882, Vuti, désigné aussi comme Nteke (référence à son origine ethnique teke), était encore en vie, mais aveugle. Cf. *The Missionary Herald*, 1er mars 1883, p. 83. La même revue de la B.M.S. signalait dans son numéro du 1er novembre 1895 que le père de Makitu était aveugle depuis de nombreuses années (*ibid.*, p. 445). Dans une lettre, Wathen, 24 février 1896, le missionnaire Kenred Smith écrivait qu'à «Matade Ngombe» (*sic*), «there was an old blind chief (Monte) who had six sons, one of whom was chief of the town» (*Miss. Herald*, 1er septembre 1896, p. 463) «Monte» est une mauvaise lecture de Mvuti.

[8] Sur les «santu», portés même par des non-chrétiens, cf. DE HERT, F. 1897. Les prénoms des Bacongos, *La Belgique coloniale*, **3**, pp. 295-296 ; CUVELIER, J. 1934. Notes sur l'histoire du Congo, *La Croix du Congo*, **2** n° 4-5 (37 «santu» d'hommes ; 27 de femmes).

[9] «When the imbecile chief died... Lutete accused his own mother of the witchcraft which caused the death and killed her» : Pioneering, **1**, p. 435.

[10] Sur le commerce des Bobangi, cf. HARMS, R. W. 1981. River of Wealth, River of Sorrow. The Central Zaïre Basin in the Era of the Slave and Ivory Trade. 1500-1891, New Haven-London.

[11] Pioneering, **1**, p. 470.

[12] D'après la tradition recueillie par J. Maquet-Tombu, les caravanes atteignaient «N'kulu» (Mukulu, au nord d'Ambrizette) le onzième jour du départ de Ngombe. Lutunu, pp. 14-15.

[13] LAMAN, K. 1936. Dictionnaire kikongo-français, Bruxelles, p. 121 donne en désordre les diverses significations du terme dingizi ; la première signification est : interprète chez les commerçants ; les autres traductions : homme riche, seigneur, homme influent, prince, sont des sens dérivés.

[14] «Lutete's capita Mbonga» (Pioneering, **1**, p. 471) ; «Mwamba of Makitu's» (STANLEY, H. M. The Congo and the Founding of its Free State, London, **2**, p. 194 ; sur Lulendo, qui remonta le Fleuve jusqu'à Lukolela, cf. Pioneering, **1**, pp. 405, 419, 431, II, p. 331, 383 ; sur Lutunu, cf. infra.

[15] Lettre de VANGELE, Lutete, 18 février 1883 : CUYPERS, J. P. 1960. Alphonse Vangele d'après des documents inédits, Bruxelles, p. 81.

[16] En novembre 1885, Henry Bailey surnommé Bula Nzau, arriva «to a very large market near the village of Mundoco... I pushed on to the little village of N'Gomé, at the foot of the hill» : BULA N'ZAU, 1894. Travel and Adventures in the Congo Free State and Big Game Shooting, Londres, p. 116.

Le village de «Mundoco» n'est autre que Kindoki de Makitu ; le marché est celui de Makwekwe ; N'Gomé est Ngombe. Ce chef âgé («old fellow» : *ibid.*, p. 131) est mentionné aussi par Stanley comme «Ngombe» ; avec Makitu et Lutete, il formait le trio des trois premiers chefs du «district de Lutete» : STANLEY, The Congo, *op. cit.*, **2**, p. 240.

[17] Le passage se faisait de Wombe à Suki, de Vuanza à Mbelo et de Kingu à Mandombe. Cf. Lutunu, p. 25. Stanley mentionne Mbelo et (en aval) Suki, lors de sa descente de 1877.

Cf. STANLEY, H. M. 1879. Through the Dark Continent, London, **2**, pp. 370 ; 423-424 ; l'autre point de traversée sur la rive nord n'a pas été identifié. Bula Nzau s'arrêta aussi à «Womba» : Travel, *op. cit.*, p. 132.

[18] «Son roi (de Loutete, c'est-à-dire Makitu) est un grand marchand auquel on expédie l'ivoire de Moala, ville située à l'est au milieu de bananiers, dans la vallée de l'Inkisi» : RECLUS, E. 1888. *Nouvelle Géographie universelle*, t. XIII : L'Afrique méridionale, Paris, p. 310 ; cf. aussi Exploration de la rivière Inkisi par le lieutenant Hakansson, *Mouvement géogr.*, **4** (1887), n° 11, p. 47 ; et n° 2, p. 7 Hakansson et von Schwerin se rendirent de Muala à Lutete, où ils arrivèrent le 15 novembre 1886.

[19] *Pioneering*, I, p. 470.

[20] AUGOUARD, P. 1882. Voyage à Stanley Pool, *in* : *Les Missions catholiques*, p. 141. «Actuellement (5 août 1881), dans le village où je suis campé (Mfwa)... il y a plus de 600 pointes d'ivoire qui sont achetées à peine le quart de ce qu'elles se vendent à la côte... Elles passent le fleuve au-dessus de Manianga». DE WITTE, J. 1924. Monseigneur Augouard, Paris, p. 151.

[21] STANLEY, The Congo, *op. cit.*, **1** : pp. 478-479.

[22] JOHNSTON, H. H. The River Congo from its Mouth to Bolobo, 4th ed., London, pp. 13, 108, 126.

[23] «Ngaliema sells his ivory to European traders or to his friend Makito, chief of Lutete. Makito on the other hand sends the ivory by his men to the coast» : lettre de D. Lerman, Léopoldville, 26 décembre 1889, dans LOPASIC, A. 1971. Commissaire général Dragutin Lerman, 1863-1918. A Contribution to the History of Central Africa, Tervuren, p. 130. Dans un «Rapport mensuel sur la situation du district de Léopoldville» (27 septembre 1887), C. Liebrechts déclare que Ngaliema et les chefs de Kinshasa possédaient des fusils Snyder suffisamment puissants pour trouer les tôles des vapeurs ; «il paraît que Makito de Lutete en est surtout le fournisseur et qu'il se les procure à Noki». Archives Africaines, Bruxelles, A.E., 35 (207).

[24] Le terme kikongo mu-ndele (plur. : mi-ndele) se traduit toujours par : Blanc ; cependant ce terme n'implique aucune connotation de couleur, comme c'est le cas pour ndombe (noir). Le terme mundele, qui remonte aux premiers contacts avec les Portugais (fin XV^e^ siècle), renvoie sans doute aux nlele, étoffes, habits dont ceux-ci étaient, aux yeux des Kongo, si abondamment couverts. Mu-ndele (de mu-nlele) signifierait donc littéralement : un homme habillé.

Au XIX^e^ siècle, les Kongo désignaient les Européens aussi de l'expression, sans doute moqueuse, «nkwa malu mole» : celui qui possède deux jambes ou doubles jambes, une allusion au port du pantalon.

[25] STANLEY, The Congo, **1**, p. 337 ; lettre de Stanley à Strauch, 14 février 1882 : TSHIJUKE-KABONGO, S. 1971. Le Letter-Book de Stanley. Édition complémentaire annotée. Thèse de licence en histoire, Lovanium, p. 145 (ce passage est omis dans MAURICE, A. 1956. H. M. Stanley : Unpublished Letters, Londres. Pioneering, **1**, p. 434 : «Early in February M. Roget (sic) came down all the way on the south bank»). Il ne s'agit pas de Roget (cf. Biographie colon. belge **1**, col. 788-792) mais de Roger (cf. Biographie coloniale belge, **2**, col. 817-822). LUWEL, M. 1959. Otto Lindner, Bruxelles, p. 48.

[26] Lettre de Stanley, 14 février 1882 : «I have obtained Mr. Roger's report that all went well, except at one place but he passed it without an outbreak» (TSIJUKE, Thèse citée, p. 145). STANLEY, The Congo, **2**, pp. 207-208 : «I remember Lutete's bold remark when he first saw one of our agents in 1882. For the pleasure of decapitating the pale-faced man, he was willing to make conditions... The escort, however, did not share his opinion, and took him away safely».

[27] Roger y arrivera le 20 avril. Stanley lui en voudra mais Roger avait jugé qu'il était lié envers l'A.I.A. mais non envers le C.E.H.C. Venant de Zanzibar avec 130 nouvelles recrues, Roger était arrivé à Banana le 15 décembre 1881 ; ayant conduit une partie de ceux-ci au Pool, il estima sa mission terminée.

[28] Pioneering, **1**, pp. 435-440. Cf. aussi BONTINCK, F. David Abdallah Susi (Voyageurs africains en Afrique Équatoriale, XVII), *Zaïre-Afrique*, n° 162 (février 1982), pp. 99-118 ; n° 163 (mars 1982), pp. 169-185.

[29] PECHUEL-LOESCHE, M. E. 1887. Kongoland, Jena, pp. 65-67. Plus tard, Pechuel-Loesche n'hésitera pas à révéler le commerce d'ivoire auquel dés cette époque s'adonnait le C.E.H.C. A son arrivée à Manyanga (9 août 1882) il avait constaté qu'une quantité non précisée d'ivoire y était arrivée de Léopoldville par la route septentrionale. Dans le district de Mowa il croisa une autre caravane d'ivoire. «Les habitants des districts intermédiaires étaient mécontents du fait que les caravanes d'ivoire du C.E.H.C. refusaient de payer les droits de transit» : PECHUEL-LOESCHE, M. E. 1885. Herr Stanley und das Kongo-Unternehmen, Leipzig, p. 28. A son départ de Léopoldville pour rentrer à Bruxelles, lui-même avait emporté l'ivoire acheté entre-temps au Pool par le C.E.H.C.

[30] DE MARTRIN-DONOS, C. 1886. Le Congo et ses affluents (Les Belges en Afrique Centrale), Bruxelles, **1**, pp. 358-371. L'auteur déclare avoir utilisé «une lettre d'un explorateur belge digne de foi» (*ibid.*, p. 368 ; le contexte indique qu'il s'agit de Nilis). D'aprés Martrin-Donos, l'entrevue eut lieu à «N'tombo-Mataka», mais d'aprés STANLEY (The Congo, **1**, pp. 267, 269) ce village se trouvait au nord du Fleuve, à côté du district de Manyanga. Nous pensons que Martrin-Donos a confondu le village de Makitu, situé sur la Tombe, avec celui d'un autre Makitu, établi au district de Ntombo Mataka, mentionné par Stanley. D'autre part, d'après notre informateur Ndolomingu Diakala, fils de Mpiodi, interrogé le 19 juin 1977, Makitu, quand il se rendait sur la rive nord, logeait habituellement chez son homonyme au village Ntombo kia Mataka. Ce toponyme signifiait : village isolé (ntombo) de Ma Taka, le chef-fondateur de Manyanga. Son chef s'appelait également Makitu. Sur ce Makitu de Ntombo Makata, cf. STANLEY, The Congo, *op. cit.*, **2**, p. 203 ; MARTRIN-DONOS, Le Congo et ses affluents, *op. cit.*, **1**, pp. 370, 397-398 ; DE CHAVANNES, C. 1937. Le Congo français, Paris, pp. 161, 263.

[31] Ce Ntaba était un des cinq chefs teke qui apposèrent leur «signe» sous l'acte de prise de possession d'un territoire s'étendant entre la rivière Djoué et Impila, sur la rive nord du Pool, le 3 octobre 1880. Cf. BRUNSCHWIG, H. 1972. Brazza explorateur. Les traités Makoko, 1880-1882, Paris, pp. 279-280. Cela ne l'empêchera pas de signer le 21 décembre 1882 un traité avec le lieutenant Louis Valcke. Le chef «Poumou N'Taba» (mfumu : chef) y est dit «chef suprême du pays s'étendant de la rivière Djué (Gordon Bennett River) jusqu'à la Lawson (Bunda)» : DE CHAVANNES, C. 1935. Avec Brazza. Souvenirs de la mission de l'Ouest-Africain, 1883-1886, Paris, pp. 376-377. Cf. aussi : STANLEY, The Congo, **1**, pp. 507-510. Le mfumu Ntaba est à identifier avec Opontaba ; cf. VANSINA, J. 1973. The Tio Kingdom of the Middle Congo, 1880-1892, Londres, *passim.*

[32] Pioneering, **1**, pp. 470-471 ; Lettre de Bentley à Baynes, Wathen Station, 16 novembre 1882 : *Miss. Herald*, 1er mars 1883, p. 83.

[33] Bentley ne mentionne pas la remise d'un drapeau anglais, mais par Vangele nous savons que, fin 1882, le «Union Jack» flottait sur le village de Makitu. Cf. *infra.*

[34] «When Valcke arrived, he (Makitu) made friends with him, so there was no collision» : Pioneering, **1**, p. 471.

[35] CORNET, F. 1932. Un héros congolais : le lieutenant Orban, *L'Illustration congolaise*, 1er août 1932, reproduit *Bull. officiel Touring Club du Congo Belge*, 1950 (n° 6), p. 45 ; COQUILHAT, C. 1888. Sur le Haut Congo, Bruxelles, p. 48.

[36] Ce «neveu» était sans doute son «héritier», Wayiza, fils de Diambaka Kutoma, cousine germaine de Lutete.

[37] Lettre de VANGELE à Strauch, Lutete, 14 février 1883 : CUYPERS, Vangele, *op. cit.*, pp. 79-80. Vangele écrit les noms des villages : Tallila, Kinsoumi, Kinchilla. Autre lettre de Vangele, Lutete, 18 février 1883 : COQUILHAT, *op. cit.*, pp. 485-486.

[38] Selon le Document Notte, p. 152, Stanley, dans une lettre du 23 décembre 1882, aurait écrit : «Vangele s'est allié à Lutete pour faire la guerre à Makitu». Notte a mal compris la lettre anglaise de Stanley, car dans sa lettre du 18 février 1883, Vangele déclare explicitement : «Comme allié de Lutete, il (Makitu) avait combattu à mes côtés lors de la guerre que nous fîmes aux trois villages qui voulaient l'expulsion du Blanc» (CUYPERS, Vangele, *op. cit.*, p. 82). Cf. aussi COQUILHAT, *op. cit.*, p. 108 : «Vangele me raconta gaiement son installation chez Lutete, ses bonnes relations avec lui et son associé Makito et l'appui qu'il leur avait prêté dans un combat contre un district voisin».

[39] Lettre de VANGELE, 18 février 1883 : CUYPERS, Vangele, *op. cit.*, p. 82.

[40] Résumant une lettre de Stanley du 11 avril 1883, le Document Notte, p. 158 écrit : «Lutete a également rendu visite à M. Stanley et le traité conclu avec lui a été confirmé». Cf. aussi STANLEY, The Congo, **2**, p. 204.

[41] BOSHART, A. 1898. Zehn Jahre Afrikanischen Lebens, Leipzig, p. 26 : «ein grosser, schlankgewachsener junger Negerfürst, persönlich tapfer, intelligent».

[42] DELMART MORGAN, E. 1884. Notes on the Lower Congo from its Mouth to Stanley Pool. *Proc. R. Geogr. Soc.*, **6** (4), p. 191. Par «village de Lutete» on doit comprendre toute l'agglomération constituée par les hameaux des trois chefs. Le Suédois Peter A. Möller, qui résida à Lukungu d'avril à octobre 1884, nous décrit également les relations commerciales, entre autres avec «M'foua» (Mfwa, Brazzaville), et les richesses en étoffes et armes modernes du jeune chef du district Lutete ; il s'agit de Makitu. Cf. P. A. MÖLLER 1887. Vid Nedre Kongo. — In : Tre År i Kongo. Skildringar af P. Möller. G. Pagels, E. Gleerup (Trois ans au Congo. Esquisses par...), Stockholm, **1**, pp. 172-173.

[43] Sur le transport sur la rive sud du Fleuve, cf. une lettre de LE CLÉMENT DE SAINT MARCQ, Lukungu, 20 juillet 1887. *Le Mouvement géographique,* **4** (1887) pp. 88-89 ; et une autre de M. CRANSHOFF, Matadi, 10 novembre 1887 : *ibid.*, pp. 111-112.

[44] *Mouvement géographique,* **3** (1886), p. 91, B. Pour l'identification des divers chefs, cf. STANLEY, The Congo, **2**, p. 204.

[45] A nos Héros coloniaux, Bruxelles, 1931, pp. 99-100 ; LEDERER, A. 1965. Histoire de la navigation au Congo. Tervuren, pp. 46-49.

[46] *Bull. Soc. r. belge Géogr.*, 1886, pp. 152-153 ; Bula N'Zau, Travel, *op. cit.*, pp. 133-134. Le départ eut lieu de Manyanga le 15 novembre, l'arrivée à Léopoldville le 22.

[47] L'influence de Makitu s'était fait sentir par exemple en septembre 1884. Au mois de mai, des villageois du district de Mpangu, à l'ouest de Lutete, avaient pillé les charges d'une caravane débandée. Dannfelt, chef suédois de Manyanga, avait attaqué le chef de Ngombe le 1er juin mais sans succès et la route fut pratiquement coupée durant plusieurs mois. De retour de Léopoldville à Lutete, l'Administrateur général Sir Francis de Winton, successeur de Stanley, décida de sévir contre les pilleurs. A la tête de 50 Zanzibarites et 60 Hausa, il attaqua les villages de «M'Pangou» qui furent incendiés. L'Anglais Connelly, chef du poste de Lutete, fit appel à Makitu et à Ndofunsu Lutete, qui s'entremirent pour la conclusion de la paix. Cf. LUWEL, M. 1964. Sir Francis de Winton. Administrateur Général du Congo, 1884-1886, Tervuren, pp. 74-75. L'information de Joseph Chavanne, selon laquelle au mois de juillet 1884, plusieurs caravanes avaient été attaquées, dispersées et pillées aux environs de Lutete et Ngombe et cela sous la conduite de Makitu (CHAVANNE, Reisen, *op. cit.*, p. 226) est inexacte ; elle fut démentie dans *Le Mouvement géogr.* du 30 novembre 1884, p. 78.

[48] WALLER, H. 1888. Charles Warlomont. Correspondance d'Afrique. Bruxelles, pp. 103-110. La boîte à musique lui avait été vendue sans doute par le C.E.H.C. Cf. lettre de Stanley à O. Lindner, 13 février 1882 : «Musical boxes arrived safely» : MAURICE, A. 1956. H. M. Stanley, Unpublished Letters. Londres, p. 100, cf. LAGERCRANTZ, S. 1978. The Distribution of Musical Boxes in Africa, *Paideuma*, **24**, pp. 25-34.

[49] Madame BENTLEY, 1896. Guide de conversation en français, portugais et anglais. Londres, B.M.S. «Ce petit Guide fût (*sic*) commencé pour les éléves de notre école à Wathen Lutete pour les aider dans l'acquisition de la langue Française (*sic*)» : p. 5.

[50] DUPONT, E. 1889. Lettres sur le Congo. Paris, pp. 146-150. Dupont appelle le village de Makitu : Matadi-Makondo ; Warlomont dit que ce village est situé au bord de la petite rivière Makandi ; il s'agit sans doute du même nom : Makondo, Matadi-Makondo signifierait alors : les chutes de (matadi ma) de Nkondo. Le village Nkondo se trouvait à une heure à l'est de Wathen II, Makitu y avait des parents. Le toponyme Nkondo signifie : baobab(s).

[51] ROSE TROUP, J. 1890. With Stanley's Rear Column, London, pp. 78, 82 ; WARD, H. 1891. My Life with Stanley's Rear-Guard, London, p. 8.

[52] MIDDLETON, D. 1969 (éd.). The Diary of A. J. Mounteney Jephson, Cambridge, p. 86. Mounteney Jephson obtint ses informations du missionnaire P. Davies de Wathen ; ce qu'il dit du chef de «Lutete» s'applique sans doute à Makitu.

[53] *Mouvement géogr.*, **4** (1887), p. 104 ; THYS, A. 1888. Au Congo et au Kasaï, Bruxelles, p. 44.

[54] «On considère comme un événement très important l'établissement de la factorerie hollandaise sur le Stanley-Pool, chose fort incommode pour les grands négociants indigènes, Ngaliema, Pedro Congo, Makitu, etc., car ils perdront inévitablement de leur trafic par suite de cette installation ; mais ils ne sont pas capables d'opposer quelque chose de sérieux à cette entreprise que d'autres maisons de commerce suivront certainement sous peu» : lettre d'Oscar Lenz, Léopoldville, 21 décembre 1885 (*Bull. Soc. belge géogr.*, **10** (1886), p. 157. Qui était Pedro Congo ? En novembre 1886, les Suédois Hakansson et Von Schwerin apprirent qu'à Bwaki, lieu de passage très fréquenté de l'Inkisi, une route conduisait vers l'est, vers «Pedro Congo, Nkoko et Lemba» [*Mouvement géogr.*, **4** (1887), pp. 7, 47]. Nkoko était sans doute le Makoko Bileri ; Lemba était Mbanza Lemba près de Nshasa ; quant à Pedro Congo, nous l'identifions avec «Nkonko, an important chief and great ivory trader» (STANLEY, The Congo, **1**, pp. 370-373), établi près du ferry de Kinsende, sur la route des caravanes longeant la rive méridionale, et en relations avec Ngaliema. Ce Konko intervint efficacement dans la grande palabre du 24 décembre 1881 opposant le Makoko de Lemba et les chefs humbu à Ngaliema au sujet du terrain concédé par ce dernier à Stanley près de son village de Ntamo.

[55] LOPASIC, Drag. Lerman, *op. cit.*, pp. 72-76.

[56] LEMAIRE, C. 1894. Congo et Belgique. Bruxelles, p. 170.

[57] *Mouvement géographique*, **9** (1892), p. 21, b.

[58] Lutunu, pp. 80-84. L'auteur semble avoir confondu l'investiture de Makitu par Tobback, chef de poste de Lutete, avec la remise de la «médaille du mérite» par le commissaire de district de Lukungu, J. Van Dorpe.

[59] Cf. note 51 où nous identifions «le chef de Lutete» avec Makitu. Cf. aussi WARD, A. Voice from the Congo, London, pp. 16-18 : un conflit, en avril 1887, entre le «Chief of Fumba» (sans doute le vieux Fiuma de Kitala : Pioneering, **2**, p. 198) et le «Chief of Lutete» (Makitu). Le marché de Nkandu où Makitu exhiba sa richesse était sans doute le grand marché Nkandu de Yalala, non loin de Nkamba (Pioneering, **1**, p. 358).

[60] Pioneering, **2**, pp. 326-327.

[61] BENTLEY, H. M. 1907. W. Holman Bentley. The Life and Labours of a Congo Pioneer, London, p. 343. Sur l'accusation de sorcellerie, moyen d'éliminer un adversaire, cf. BENTLEY, W. H. 1891. Life on the Congo, Londres, s.d., p. 70. «Success in trade and growing wealth will surely bring the charge of witchcraft» : Pioneering, **1**, p. 273. Les biens du «sorcier» (ndoki) étaient répartis entre tous. Cf. J. DE ANDRADE CORVO, 1883. Estudos sobre as Provincias Ultramarinas, Lisbonne, p. 130.

[62] Pioneering, **2**, p. 327.

[63] Bentley à Baynes, Wathen, 29 avril 1889 : «I mentioned in my last that Makitu, a very important chief, is wishing to build close beside us here. I must first try to get the State to understand Makitu's attitude better. They are full of vague fears and think him defiant because he will not obey a call to Mboma. If he went, the other jealous chiefs would burn his town, for they rightly fear that he would be made king of the district. He cannot go therefore and they cannot understand it. I can explain all to the Commissaire and Governor when I go down and get them to look at things sensibly and then he can build near us what will be a very large town. Many people want to join him here ; people of other towns... The greatest difficulty will be to manage it without the State thinking that we are intruiguing against them. They are so suspicious. It will be a splendid thing to have a large town close to hand instead ofa dozen small hidden towns an hour distant» (Archives B.M.S., Londres, A/31). La lettre précédente (*my last*), écrite au Secrétaire du Home Committee de la B.M.S. à Londres, est reproduite dans BENTLEY, H. M., BENTLEY, W. H., *op. cit.*, pp. 343-344, avec indication de l'année (1889) mais non du mois et du jour. Bentley y manifeste son intention de parler de l'affaire Makitu à Vangele, embarqué à Lisbonne pour le Congo le 6 février 1889.

[64] *Bull. Officiel de l'E.I.C.*, 1889, pp. 133-134.

[65] «Makitu, the paramount chief of the Wathen district... was the first native chief chosen in the Congo State to serve under the Government as a magistrate. He was solemnly invested with a large silver medal by the District Commissioner, in the great local market, and given a wide district» : Pioneering, II, p. 381. QUINOT, H. 1959. Historique des décorations créées spécialement pour les indigénes du Congo Belge, *Congo-Tervuren*, **15** (3), p. 65 : «La première médaille du mérite (en vermeil) fut accordée le 2 août 1889 au chef Makito».

[66] Pioneering, **2**, p. 336.

[67] *Ibid.*, **2**, p. 381.

[68] *Ibid.*, **2**, p. 383 ; BENTLEY, H. M. 1907. W. Holman Bentley, *op. cit.*, p. 343. Lutunu ne recevra le baptême que le 2 juillet 1899, quatre mois après la mort de Makitu.

[69] DE LA KETHULLE DE RYHOVE, C. 1896. Souvenirs d'Afrique, *La Belgique coloniale*, p. 516.

[70] LEMAIRE, C. Congo et Belgique, *op. cit.*, p. 170.

[71] Lutunu, pp. 102-106 ; pour les notices biographiques de ces agents, tués ou blessés, cf. la Biographie coloniale belge.

[72] *Bull. Officiel E.I.C.*, 1890, pp. 117, 174.

[73] Lettre de BENTLEY à Baynes, (mars-avril) 1889 : BENTLEY, H. M. 1907. W. Holman Bentley, *op. cit.*, p. 343.

[74] Lutunu, p. 104.

[75] BENTLEY, H. M. 1907. W. Holman Bentley, *op. cit.*, p. 372 ; Pioneering, **2**, pp. 384-390. Se trouvant dans cet état critique, Makitu fut sauvé par Nlemvo, l'assistant de Bentley : Pioneering, **1**, p. 265.

[76] VAN ISEGHEM, A. 1924. Au Congo Belge en 1896, Bruxelles, p. 102. Selon COENE, A. 1956. Mfumu Lutunu, Leverville (Bibl. de l'Étoile), p. 20, Makitu se serait rendu à Matadi «vers 1895», accompagné de Lutunu, «et revint avec lui en train jusqu'à Tumba, terminus provisoire de la ligne». Le tronçon Matadi-Tumba ne fut inauguré qu'en 1896 ; Van Iseghem décrit en détail cette inauguration : le chef Makitu n'est pas mentionné parmi les voyageurs

de marque. Lutunu, l'informateur du Père Coene, avait sans doute assisté aux cérémonies organisées à Tumba en 1898, lors de l'inauguration définitive, mais alors aussi Makitu n'avait pas fait le voyage en train que Lutunu lui a attribué.

[77] Les ouvriers indigènes du chemin de fer, *Mouvement géogr.*, **15** (1898), pp. 154-155.

[78] De Mey, P. 1899. Van Antwerpen naar Stanley-Pool, Turnhout, pp. 194-196.

[79] Monthaye, E. 1899. D'Anvers à Léopoldville, Paris-Bruxelles, p. 98.
Un portrait dessiné de Makitu dans Van Engelen, L. 1930. Mon voyage au Congo, 1898, Anvers, (texte polycopié de 64 pp.), p. 20.

[80] Monthaye, E. D'Anvers à Léopoldville, *op. cit.*, pp. 99-100.

[81] Pioneering, **2**, p. 390. Lutunu, p. 125 : «la maladie du sommeil l'a enlevé». «In the neighbourhood of Wathen whole districts have been almost depopulated by it (sleeping sickness) : Pioneering, **2**, p. 351. Sabakini Kivilu, 1974. Notes sur l'histoire de la maladie du sommeil dans la région de Kisantu, 1900-1912, *Lukundoli. Enquêtes d'Hist. zaïroise,* **2** (2), p. 161 : dès 1896 il y avait à Wathen II des «cas nombreux et graves» de la trypanosomiase.

[82] Weeks, J. H. 1914. Among the Primitive Bakongo, London, p. 271 ; Bell, J. 1908. A Miracle of Modern Missions, trad. fr. Rambaud, J., Matula le Congolais, pp. 54-55.

[83] Lutunu, pp. 157-158.

[84] Lors de notre visite à Ngombe Matadi, nous rencontrâmes le Cit. Ndongala (Dom Garcia) Matampi, le dernier fils vivant de Makitu ; à chaque main, il avait un petit appendice, le sixième «doigt» de son père. Ndongala Matampi (qui ne marchait pas encore lors de la mort de son père) nous communiqua le «santu» de celui-ci : Ndomanuele (Dom Manuel).

[85] Pioneering, **2**, p. 390.

[86] «While I was in the Ngombe Lutete district in 1908 a leopard was killed, and the carcass was carried to the old and real chief of the district Mpiodi of Nkondi (sic)» : Weeks, Bakongo, *op. cit.*, p. 189. Pioneering, **2**, p. 387 mentionne «Makitu's relatives at Nkondo».

[87] Coene, A. Mfumu Lutunu, *op. cit.*, en face de la p. 9. Une autre photo (*ibid.*, en face de la p. 8) présente Makitu et Nlemvo «à Ngombe Matadi en 1897».

[88] «La direction de ce groupement (Ngombe Matadi) appartient au clan «Laza» (Nlaza). Lorsque le chef Piodi fut démis et relégué, un «enfant» du clan, à défaut d'héritiers adultes, le remplaça et en raison des services importants que ce chef rendit à la Colonie dans la lutte contre le kimbaguisme, il fut officiellement investi» : Peigneux, F. J. A. 1933. Le droit coutumier du Groupe «Gombe-Matadi», *Bull. Jurid. indigènes,* **1**, 6, pp. 111-116 ; **2** (1934), 7, pp. 132-145 (la citation : p. 111). Lutunu est dit «enfant» du clan (mwana wa nzo : enfant de la maison) en tant qu'esclave domestique de Makitu, membre du clan Nlaza.

[89] Bastian, A. 1874. Die Deutsche Expedition an der Loango-Küste, Jena, **1**, p. 80 : «Der Austauschhandel auf den Quitandas (*kitanda* : marché) hat in der Umgegend Bommas eine besondere Klasse von Hausierern oder Mäklern hervorgerufen, Moquiteiros oder Miquitos genannt, die unter sich eng zusammenhalten und sich in vielen Eigenthümlichkeiten von den übrigen Negern unterscheiden».

[90] Beniley, W. H. 1884. The Native Races of the Congo Region, *The Manchester Guardian*, 31 décembre 1884 : «The people (les Besi Ngombe) are very clever in metal work, making hoes and knives, casting bracelets, anklets, and even bells, from ends cut of the brass rods they buy to sell to the natives of the upper river, or beating out the rods into brass wire or ribbon. They are handy gunsmiths». Cf. aussi R. E. Dennett à E. D. Morel : «In 1880 I was in Ambrizette and we bought large quantities of the same produce (ivory and rubber) coming from the same district (Upper Congo beyond the Kasai) and passing through Moaquita's (Makitu) town», cité dans Morel, E. D. 1905. King Leopold's Rule in Africa, New York, p. 97.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 381-422 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 381-422 (1988)

L'ENTRE ZAÏRE-UBANGI À LA VEILLE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO, 1877-1885

PAR

MUMBANZA MWA BAWELE *

1. Introduction

Le centenaire de la création de l'État Indépendant du Congo est un grand événement historique, aussi bien pour la Belgique qui hérita de son Roi le plus grand empire de l'Afrique centrale, que pour le Zaïre qui entrait désormais dans une nouvelle phase de son évolution, celle de la constitution d'un puissant État au cœur du continent noir.

On ne vantera jamais assez l'ouverture d'esprit et la ténacité du roi Léopold II qui est parvenu, dans des circonstances extrêmement difficiles, à se tailler une part de lion dans le bassin du fleuve Zaïre, alors que ses voisins, Portugais, Anglais, Français et Allemands étaient de loin mieux armés historiquement et militairement, dans cette course aux possessions coloniales.

Nous laissons aux historiens belges le soin de creuser davantage dans les masses des documents pour y découvrir toutes les qualités, et pourquoi pas toutes les ruses aussi, qui ont permis au Roi de réaliser son grand rêve de doter la Belgique d'une riche et puissante colonie (VAN ZUYLEN 1959).

Contentons-nous de signaler que l'occupation de l'entre Zaïre-Ubangi constitue une preuve de la vigilance du Roi qui tenait à se prémunir contre les attaques des Français œuvrant à l'ouest du bassin du Zaïre. Pour Léopold II, l'entre Zaïre-Ubangi était l'une des régions stratégiques qui devaient déterminer la configuration de sa future colonie.

Ce qui importe pour les Zaïrois, au-delà des sentiments d'amertume provoqués par une exploitation à outrance pendant près de quatre-vingts ans, c'est de comprendre, du point de vue interne, comment plusieurs morceaux du pays ont été intégrés dans ce vaste ensemble auquel nous sommes fiers d'appartenir aujourd'hui. En effet, les premiers contacts entre l'Afrique et l'Europe ont

* Directeur général des Presses Universitaires du Zaïre ; B.P. 1682, Kinshasa (Zaïre).

provoqué des réactions diverses parmi les natifs. Pour les uns, et c'est le cas dans une bonne partie de la région qui nous concerne ici, la situation se résumait en une collaboration intéressée ; ce qui a contribué à atténuer les tensions pendant les premières tentatives de domination réelle et d'imposition des travaux en vue d'exploiter les richesses naturelles. Pour les autres au contraire, il s'agissait d'une opposition ouverte qui se solda par des conquêtes meurtrières, sources de souffrances sans fin.

L'évolution différente des communautés nationales pendant la colonisation montre toute l'importance de cette étude consacrée aux riverains de l'entre Zaïre-Ubangi. Le choix de cette région n'est pas fait au hasard. Il s'agit d'une contrée qui était rangée à l'époque parmi les plus dynamiques et les plus prospères du point de vue économique. C'est pourquoi les peuples de cette région pourtant sans grande importance politique ont joué un rôle de premier plan dans la formation et la consolidation du nouvel État du Congo. La région a fourni, en effet, les premiers soldats nationaux de la Force publique, de même que les premiers travailleurs de l'État et des compagnies commerciales, acceptant de rendre service loin de leur «pays» natal.

C'est sans doute pour cela que de larges contrées de la cuvette zaïro-congolaise et même les capitales des deux pays ont été conquises par le lingala, langue commerciale du fleuve que les premiers collaborateurs des Européens ont continué à utiliser. Au Zaïre, le lingala est devenu la langue des Forces Armées, non seulement parce que les Bangala constituaient les premiers éléments de ces forces, mais aussi et surtout parce que les premiers centres de formation et d'instruction se trouvaient pour la plupart le long du fleuve (Yumbi, Irebu, Coquilhatville, Mankanza, Umangi et Lisala).

Ainsi donc, l'ancienne langue commerciale de la cuvette allait recevoir plusieurs autres fonctions avant d'acquérir son statut actuel de langue nationale. Devenue la langue de l'armée et de la police, elle fut aussi utilisée dans l'administration, l'enseignement et l'évangélisation de certaines contrées. Elle est aujourd'hui la première langue musicale du pays et sa suprématie dans la capitale lui donne une assise politique plus solide que les trois autres langues nationales. On pourrait donc dire que le rôle socio-économique et politico-militaire des Bangala s'est éteint avec la régression démographique la plus terrible que leur région a connue à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle ; ce rôle est remplacé par la conquête culturelle menée cette fois-ci par leur langue dont le nouveau centre de rayonnement est Kinshasa.

Les fondements de cette longue marche ont été posés à la veille de la reconnaissance officielle de l'État Indépendant du Congo et constituent l'objet de cette étude. Le travail retrace principalement les premiers contacts entre les natifs et les Européens. Ces contacts qui ont permis l'installation des Blancs dans la région ont été déterminants pour l'avenir du pays dont les puissances européennes réunies à Berlin devaient reconnaître les limites vaguement tracées

sur une carte, en février 1885. Cependant, nous remontons assez loin dans le passé pour mieux éclairer les conditions d'intégration de la région dans le nouveau système politique et économique.

L'étude est divisée en trois parties. La première délimite le champ de l'étude et retrace les traits caractéristiques qui expliquent le dynamisme culturel de cet ensemble régional. La seconde partie examine les conditions économiques qui ont permis le rapprochement pacifique entre les natifs et les Européens. La dernière partie est consacrée aux activités européennes dans la région entre les années 1877 et 1885.

En étudiant ces activités, nous accorderons une plus grande place à la perception de l'espace car celle-ci a marqué profondément le cours de l'histoire.

2. L'entre Zaïre-Ubangi : nature du pays et traits fondamentaux de l'évolution historique

Dans une étude consacrée aux peuplades de l'entre Congo-Ubangi, H. Burssens englobait le territoire borné au sud par le fleuve Congo, à l'ouest et au nord par l'Ubangi, à l'est par une ligne reliant le confluent de Mbomu et de l'Uele au fleuve. Les peuplades ainsi étudiées étaient les Ngbandi, les Ngbaka, les Mbandja, les Ngombe et les Gens d'eau, à l'exclusion des Budja (Burssens 1958).

Notre territoire est beaucoup plus restreint et se limite aux Gens d'eau, soit à la région couverte de marais et de forêts inondées, s'étendant entre les deux cours d'eau. Il s'agit d'une bande de terre en forme de triangle dont le sommet est constitué par le confluent du fleuve Zaïre et de la rivière Ubangi (0° 70' lat. Sud). La base est constituée par une ligne en dents de scie allant de Dongo sur l'Ubangi (2° 45' lat. Nord) et suivant la bordure des marais de la haute Ngiri et de la Saw jusqu'à l'embouchure de la Mongala et, de là jusqu'à Lisala sur le fleuve.

En réalité, la limite Sud du territoire se prolonge jusque chez les Bobangi de Nsombele (Tshumbiri) dont l'histoire est inséparable de celle des autres riverains du fleuve et de l'Ubangi (Mumbanza 1980).

Les peuples habitant ce territoire manquaient de noms pour désigner tout cet ensemble régional et culturel. Ainsi, l'ethnographie coloniale les a regroupés sous diverses appellations : Bangala, Gens d'eau ou Gens de marais, après avoir écarté l'ethnonyme Bondjo réservé aux groupements des deux rives de l'Ubangi (Maes 1933, Burssens 1958, Mumbanza 1973).

Sans vouloir remettre totalement en cause l'ethnonyme Bangala que l'on ne pourra plus supprimer, nous l'avons évité à cause de son élasticité, préférant ainsi le terme neutre de riverains de l'entre Zaïre-Ubangi.

Le territoire englobe environ vingt-trois sous-groupes ethniques d'importance inégale. Les plus importants à l'époque de la pénétration européenne étaient les

Bobangi du fleuve et du bas Ubangi, les Baloi du bas Ubangi et de la basse Ngiri, les Libinza de la moyenne Ngiri, les Djando, Bamwe et Ndolo de la haute Ngiri, les Djamba, les Lobala-Likoka, les Ngili et les Bomboma de l'entre Ngiri-Ubangi, les Bokongo, les Mobele, les Mbonzi et les Balobo de l'entre Ngiri-Zaïre, enfin les Eleku, les Boloki, les Iboko, les Mabale, les Losengo et les Bapoto du fleuve (MUMBANZA 1980).

Trois cours d'eau facilitent l'accès à une grande partie de la région. Il s'agit de l'Ubangi à l'ouest, de la Ngiri, principal affluent de l'Ubangi, au centre, et du fleuve Zaïre à l'est. Si les bords de ces grands cours d'eau sont facilement accessibles, les forêts inondées situées entre l'Ubangi et la Ngiri d'une part, entre la Ngiri et le fleuve Zaïre d'autre part, ne le sont pas toujours. Ces forêts sont traversées par une multitude de chenaux navigables uniquement pendant la saison des eaux hautes (août-janvier). Ainsi, les groupements habitant les forêts sont moins mobiles que ceux des grandes rivières. Ils ont été d'ailleurs les derniers à nouer des relations avec les Européens.

Les peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi se caractérisent par une dynamique culturelle interne qui trouve les fondements dans les éléments suivants : la mobilité imposée par la recherche des terres et des pêcheries, la capacité d'adaptation à des milieux écologiques différents grâce à une gamme assez variée de techniques d'exploitation des richesses aquatiques, l'incorporation de nouveaux groupes dictée par de gros efforts collectifs pour la mise en valeur du milieu et pour la défense du territoire, l'adoption de traits culturels nouveaux au contact d'autres peuples, etc.

C'est ainsi que les groupes riverains se scindaient continuellement et se dispersaient dans tous les sens le long de l'Ubangi, de la Ngiri et du fleuve. A partir de la vallée de la Ngiri, ils ont occupé les territoires forestiers situés derrière les deux rives. Par l'embouchure de l'Ubangi ou par les chenaux de l'entre Ngiri-Zaïre, ils ont débouché sur le fleuve et se sont infiltrés parmi les anciennes populations, de Lisala à Nsombele. A partir du fleuve, certains groupements ont même pénétré dans les rivières Lulonga, Ikelemba et Ruki.

Tous ces milieux écologiques différents ont favorisé l'éclosion des groupes plus ou moins distincts aussi bien du point de vue des parlers que des modes de vie. Mais l'usage d'une même culture matérielle et d'un fond linguistique commun favorise à son tour l'intégration rapide des voisins. Les cas de passage d'un groupe à un autre ont été fréquents. Rares sont les villages peuplés uniquement des descendants d'un même clan.

Les recherches entreprises ces dernières années sur tous ces groupements permettent d'affirmer qu'ils sont constitués en grande partie d'éléments issus des peuples qui habitaient, avant le début du XVIII[e] siècle, la région baignée par les rivières Ubangi, Sangha, Likouala-aux-herbes et Motaba, au sud de la Lobaye, en République Populaire du Congo. Ils étaient probablement les descendants des anciens pêcheurs qui se partageaient les bassins de toutes ces rivières avant

les pressions exercées dans les plaines centrafricaines par les peuples venus du Soudan central et nilotique.

De toutes les façons, les riverains de l'entre Zaïre-Ubangi constituent actuellement avec les Mongo, les plus anciennes populations bantu de la cuvette retenues par les traditions (De Boeck 1953).

Tels sont les facteurs qui ont marqué l'évolution de ces peuples que d'aucuns ont qualifiés, à tort je pense, de disparates et d'hétéroclites ou de pot-pourri ethnique (Burssens 1958, Gourou 1970). Tout cela se passait durant le XVIII^e siècle et même au début du XIX^e siècle.

Étudions à présent les conditions économiques et sociales nouvelles qui préparent l'arrivée et l'installation des Européens.

3. L'entre Zaïre-Ubangi à l'époque du commerce à longue distance 1780-1880

Nous venons de voir qu'au cours de leurs migrations les riverains du Moyen fleuve ont rencontré plusieurs groupes antérieurs auxquels ils se sont plus ou moins intégrés en même temps qu'ils en accueillaient d'autres qu'ils assimilaient à leur tour.

Déjà au début du XVIII^e siécle, un courant économique suscité par la présence européenne sur la côte Atlantique avait influencé les peuples de l'entre Zaïre-Ubangi. Avant même que les esclaves Bobangi expédiés vers la côte ne soient mentionnés dans les documents écrits vers 1780, les riverains du fleuve avaient déjà reçu les plantes nouvelles amenées à Mpumbu par les intermédiaires Kongo et Zombo. Ainsi, le manioc venu d'Amérique et introduit en Afrique centrale à partir de Loanda, avait atteint le marché de Mpumbu bien avant 1698 (Bontinck 1970). Cette plante qui fut progressivement adoptée par les peuples du fleuve permit à la fois une plus grande stabilité des groupes et un accroissement de leurs établissements.

De cette époque date le début d'une véritable spécialisation dans la production. Certains groupes attirés par l'agriculture s'y consacrent de plus en plus, tandis que d'autres se consacrent davantage à la pêche ou à l'artisanat. Les riverains qui disposent d'une plus grande mobilité contrôlent les échanges imposés par les besoins de complémentarité.

Depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à la fin de la première moitié du XIX^e siècle, l'entre Zaïre-Ubangi est relié à la côte par le commerce de l'homme qui passe par les Bobangi du fleuve, de plus en plus attirés par les établissements d'aval (Harms 1981). Il convient toutefois de signaler que les sources orales disponibles ne permettent pas de retracer les effets de la traite dans la région que nous étudions ; ils ont certainement été minimes.

Dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, les Européens recherchent de nouveaux produits qui remplacent les esclaves. De tous les produits exportés

par l'Afrique centrale à cette époque, seul l'ivoire proviendra de la cuvette où se situe notre région. L'ivoire était amassé depuis des siècles pour des raisons sociales car les chasseurs de fauves sont considérés comme de véritables héros. Ces vieux stocks d'ivoire ont fait la prospérité du nouveau commerce.

Le déroulement de ce commerce ainsi que toutes les implications sociales sont relativement bien connus. Les Bobangi de Bolobo et des villages environnants, sollicités par les Bateke, exploitent d'abord les berges du fleuve et des affluents les plus proches. Sur la rive droite, ils sillonnent successivement l'Alima, la Likouala-Mossaka, la Sangha, la Likouala-aux-herbes, puis l'Ubangi et son affluent principal, la Ngiri.

Sur la rive gauche, les marchands exploitent le lac Tumba où s'organise le commerce avec le royaume de Bolia, puis les rivières Ruki, Ikelemba et Lulonga. Imitant les Bobangi de Bolobo, les agglomérations de Lukolela, d'Ilebo (Irebu), de Mbandaka et de Lolanga se rendent maîtresses du commerce dans les bassins des rivières dont elles contrôlent les embouchures.

L'épuisement progressif des réserves de l'ivoire explique l'extension de plus en plus grande du réseau commercial. Dans les années 1870, tous les autres habitants des grandes eaux prenaient activement part aux opérations commerciales. Il s'agit des Bobangi du bas Ubangi et des Baloi de la basse Ngiri, des Boloki de Bokomela et de Bobeka, des Iboko et des Mabale de Mankanza, des Lusengo et des Bapoto des environs de Lisala. Les habitants de grandes rivières recherchaient désormais l'ivoire chez leurs frères de l'intérieur, réputés pour la chasse à l'éléphant, notamment les Bakanga en face de Mbandaka, les Ngombe de Bokombe en face de Mankanza, les Akula de la moyenne Mongala et les Ngombe de Langa-Langa derrière les Bapoto de Lisala (Coquilhat 1888).

A cette époque, chaque grande agglomération du fleuve avait augmenté considérablement le nombre de ses habitants par un apport extérieur d'hommes, principalement des esclaves. Ceux-ci, partiellement intégrés étaient utilisés aussi bien pour les expéditions commerciales que pour les travaux des champs. Les esclaves venaient en grande partie des rivières Ikelemba et Lulonga, mais aussi de la basse Mongala et des sources de la Ngiri. Les conflits armés entre les Ngombe (en mouvement migratoire) et les Mongo installés dans les bassins des rivières Lulonga et Ikelemba expliquent la présence de nombreux prisonniers de guerre qui furent vendus aux marchands de l'ivoire. Ces esclaves qui ne pouvaient plus être exportés étaient gardés par leurs maîtres dans les agglomérations du fleuve et du bas Ubangi.

Les esclaves venant de la basse Mongala et des sources de la Ngiri sont les victimes des incursions des Ngbandi dans les territoires occupés par les Ngombe et les Mbanza (Mumbanza 1980). La circulation des esclaves dans l'ensemble de la région était favorisée par cette intense activité commerciale. Mais tous les nouveaux venus n'étaient pas esclaves. A cette époque, la vie près des cours d'eau, principales voies de circulation des hommes et des biens, exerce un grand

attrait sur les populations terriennes. Ainsi, de petits groupes de Ngombe s'établissent à Mankanza, Lusengo et Bobeka en qualité d'alliés. Ils s'occupaient de l'agriculture et même de la fabrication des pirogues pour les grands navigateurs du fleuve. Tous ces groupes n'avaient pas encore été totalement intégrés lorsque les Européens arrivèrent dans la région.

Reste à souligner un nouveau processus d'intégration des groupes autrefois séparés à la suite des scissions continuelles. Alors que les besoins économiques limités aux seuls produits alimentaires et artisanaux réduisaient les contacts avec les frères éloignés, le commerce à longue distance permet une grande circulation des hommes. Les Bobangi organisent des expéditions qui durent parfois dix mois, parcourant plus de mille kilomètres le long du fleuve, entre les villages du Pool et les agglomérations de Mankanza, Bobeka et Bopoto. Ils remontent aussi l'Ubangi jusqu'aux lointains villages d'Imese et de Dongo. Les commerçants d'Ilebo remontent aussi le fleuve jusqu'à l'agglomération de Bobeka, malgré les barrières imposées plus tard par les Iboko et les Mabale de Mankanza. Ils exploitent également les bassins des rivières Ikelemba et Lulonga jusqu'au centre de Basankusu. Les marchands d'Iboko descendent parfois avec leurs produits jusqu'au village Ngombe, près d'Ilebo. Les commerçants Boloki et Nkundo de l'agglomération de Mbandaka descendent, pour leur part, jusqu'à Nsombele, en aval de Bolobo (Harms 1978, Hulstaert 1977, Mumbanza 1980).

Tous ces déplacements donnent lieu à un développement extraordinaire des alliances, grâce à une institution sociale d'intégration : la fraternisation par échange de sang appelée *ndeko*. Les échanges de sang tout comme les unions matrimoniales permettent l'intégration des marchands et de leurs familles dans les communautés visitées. Enfin, la rencontre de plusieurs parlers apparentés donne lieu à une nouvelle langue commune, la langue du commerce, dont le fond est constitué à cette époque par le parler de Bobangi.

Ainsi, malgré l'existence des actes de piraterie sur les routes commerciales (les expéditions puissamment armées ripostaient d'ailleurs facilement à ces attaques) et de certaines pratiques malhonnêtes comme la provocation des marchands par les femmes de l'endroit (provocation qui coûtait au délinquant attrapé soit toute sa fortune, soit sa propre vie), les trafiquants de l'ivoire pouvaient séjourner pendant de longs mois dans tous les grands marchés, sous la protection de leurs frères de sang. Toutes les grandes agglomérations du fleuve étaient devenues des centres «cosmopolites», réunissant les membres de plusieurs tribus vivant en permanence ou de passage pour des raisons commerciales (Mumbanza 1980).

Cette ouverture vers les peuples lointains fut profitable aux Européens qui s'introduisaient dans la région en se faisant accompagner des hommes déjà connus dans les circuits commerciaux et les réseaux sociaux. Les Blancs

disposaient ainsi des informations de base pour orienter leur comportement selon les forces en présence dans chaque lieu, comme nous le verrons plus loin.

Revenons en arrière pour souligner que le commerce à longue distance avait suscité de nouveaux besoins en équipement. Si les bouteilles vides, les verres, les miroirs, les grelots, objets sans grande signification, trouvaient souvent une place dans le domaine magique ou religieux et accompagnaient ainsi les morts dans leurs tombes, les fusils et la poudre de chasse avaient quant à eux une grande importance pour la guerre entre les groupes et surtout pour la protection des expéditions commerciales. A cette époque, seuls les habitants des grandes agglomérations du fleuve et des principaux affluents pouvaient en posséder ; les peuples de l'intérieur ont ignoré l'usage du fusil jusqu'à son expansion par les firmes commerciales européennes.

Les perles, les cauris et les étoffes avaient valeur de monnaie dans les tronçons spécifiques du fleuve en même temps que les fils de laiton qui rejoignaient les baguettes de cuivre. Ces nouvelles unités monétaires venaient remplacer l'ancienne monnaie en fer représentée par les lances et les couteaux, que l'on retrouvera encore dans une bonne partie de la Ngiri.

Soulignons aussi le fait que la rareté des marchandises venant de la côte augmentait considérablement leur valeur dans les régions les plus éloignées. Par ailleurs, plusieurs produits européens tels les étoffes et le sel marin n'atteignaient presque jamais le territoire en amont de la ville actuelle de Mbandaka. Il y a alors lieu de se demander si le commerce de l'ivoire était réellement rentable pour les groupes autres que ceux qui détenaient le monopole du trafic. La réponse à cette question permet de comprendre l'avidité des natifs du moyen fleuve pour les marchandises européennes au début de la colonisation, avidité que les Européens ont à la fois déplorée et exploitée selon les circonstances. Ces deux témoignages suffisent pour affirmer que le commerce n'était pas très profitable pour les producteurs. En novembre 1883, Stanley note que les Bapoto ne connaissaient certainement pas la valeur réelle de l'ivoire car ils voulaient s'en débarrasser pour des prix ridiculement bas (STANLEY 1885). En 1884 à Mankanza, l'ivoire coûtait cinq fois meilleur marché qu'au Stanley Pool où, selon les estimations du Père Augouard, le prix n'était que le quart de celui pratiqué à la côte (COQUILHAT 1888 ; DE WITTE 1924).

En ce qui concerne les trafiquants de l'ivoire, il est certain qu'ils réalisaient de gros bénéfices sur leurs chiffres d'affaires également considérables. Stanley nous donne les renseignements suivants au sujet d'un grand commerçant de Bolobo :

> Mais, Manguru de Bolobo est un nabab ; la vente de ses biens à l'encan produirait bien ici 150 000 francs. Ses canots et ses esclaves explorent et exploitent les moindres criques et affluents du fleuve jusqu'à Irebu et Ubangi. Il a un excellent agent à Kimbangu, sur la rive méridionale du Stanley Pool, et à Malima, sur la rive septentrionale, et possède à Bolobo non moins de cent esclaves armés. Cependant, Manguru, homme bien âgé, conduit lui même sa pirogue et s'en va tous les jours trafiquer de village en village (STANLEY 1885, p. 364).

Ce texte montre que pour réussir dans leurs entreprises, les trafiquants de l'ivoire devaient faire de gros investissements : achat de grandes pirogues dont certaines avaient une capacité de plus de cinq tonnes pour organiser d'importants convois commerciaux, achat de fusils et de munitions (poudre de chasse et fils de laiton utilisés comme projectilles) pour la protection des expéditions, achat d'esclaves destinés au pagayage ou à la culture des champs, entretien des comptoirs au Pool ou dans un autre grand marché du fleuve, sans oublier l'achat des produits de traite à échanger contre l'ivoire (HARMS 1978).

Ainsi donc, le commerce à longue distance fut l'affaire d'une élite dont les proportions restent difficiles à déterminer afin de mesurer avec exactitude l'effet d'entraînement qu'elle pouvait exercer sur le reste de la société. Cette élite, nous le savons, comprenait les gens issus des groupes sociaux différents : chefs politiques, hommes libres et esclaves dont certains, affranchis et possédant à leur tour des esclaves, se hissèrent même au niveau le plus élevé de la société (JEWSIEWICKI & MUMBANZA 1981).

Ignorant toute forme d'écriture et, par conséquent ne disposant guère de livres de comptes, les marchands de l'ivoire n'étaient pas moins parvenus, grâce à l'expérience, à mesurer correctement le bénéfice à réaliser sur chaque produit exportable. Stanley nous relate l'habileté des commerçants d'Ilebo en ces termes :

> L'intelligence brillait dans les yeux de ce petit groupe d'hommes. Tous semblaient avoir l'habitude du monde et des voyages, et leurs allures dégagées contrastaient avec l'air de stupide étonnement que nous avions observé presque partout ailleurs, chez les indigènes. Mes hôtes avaient parcouru en effet la plus grande partie du Haut-Congo. Ils connaissaient toutes les tribus fixées entre Stanley Pool et Upoto, distance 1000 kilomètres. Toutes les vicissitudes de l'existence chez les sauvages, tous les mécanismes des opérations commerciales, tous les secrets de la diplomatie instinctive exercée par les Africains, leur étaient familiers. Ils savaient ce que mesure une *sina* (coupon d'étoffe), quelle est la valeur des *matakos* (baguettes de cuivre) exprimée en étoffes, en perles, en poudre ou en fusils à silex. Peser sur un bras une défense d'ivoire achetée à Langa-Langa et calculer en un clin d'œil le profit qu'on en tirerait à Stanley Pool, était le moindre de leur talent. Toutes ces connaissances commerciales avaient mis leur marque sur la physionomie de ces indigènes... (STANLEY 1885, pp. 375-376).

Quant aux autres membres de la communauté, ils tiraient le plus gros profit du commerce des produits locaux : manioc, vin de canne à sucre, poudre de bois rouge (*ngola*), poterie, sel végétal, etc. Ces articles, autrefois échangés dans un cadre régional très restreint, trouvèrent désormais des débouchés au loin et leur production augmenta sensiblement. Les plantations de manioc en particulier furent développées dans le bassin supérieur de la rivière Alima, à Bolobo, au lac Tumba, dans l'agglomération de Mbandaka-Ikengo, dans la région de Basankusu sur la Lulonga, chez les Ngombe de Bogbonga en face de Mankanza et dans l'arrière-pays des Bapoto (MUMBANZA 1980).

Certains peuples de l'intérieur, notamment les Ngombe établis sur les deux rives de la boucle du fleuve et dans les bassins des rivières Lulonga et Ikelemba,

ont contribué à ce commerce en livrant aux riverains les grandes pirogues pour le transport des marchandises.

C'est donc au milieu de ce peuple largement ouvert aux autres groupes et tourné vers l'extérieur, mais également jaloux de certains privilèges, que les Européens vont s'établir dans les années 1882-1885. Ils jetaient ainsi les bases d'un futur État qui sera reconnu par les Puissances européennes réunies à Berlin de novembre 1884 à février 1885. Le poste d'État à Mankanza, appelé à l'époque poste de Bangala jouera un rôle important dans la reconnaissance de la région qui nous concerne, grâce à l'appui apporté par les natifs aux forces d'occupation. Étudions à présent les activités européennes et les réactions des natifs pendant la période qui s'étend de 1877 à 1885.

4. L'entre Zaïre-Ubangi durant les premières années de la pénétration européenne (1877-1885)

L'influence européenne qui va désormais modifier profondément l'histoire de la région s'exerce d'abord sur les rives du fleuve, principale voie de pénétration. Ainsi, dans cette étude, nous parlerons plus des bords du fleuve que du reste du territoire qui n'est touché que de manière sporadique. Nous distinguons deux moments : le premier contact en 1877 et l'installation européenne dans les années 1882-1885.

A. Le premier contact avec les hommes blancs : le voyage de Stanley en 1877.

Les peuples du Moyen-Fleuve qui utilisaient les fusils et la poudre de chasse, les étoffes et les perles, les cauris et les bouteilles vides, les miroirs et autres menus objets venant de l'Europe, ignoraient totalement leurs auteurs dont ils avaient certainement entendu parler à travers les récits «légendaires» faits par les peuples d'aval.

Le premier contact avec les fils de *Mputu* date du mois de février 1877, à l'occasion du passage de l'expédition anglo-américaine dirigée par H. M. Stanley. Celle-ci ne comptait plus que deux blancs, Stanley et Pocock, suivis de plusieurs dizaines de Zanzibarites dont le rôle n'a guère été retenu dans l'historiographie coloniale.

Alors qu'on les attendait d'aval d'où venaient toutes les marchandises, les hommes blancs ont créé une grande surprise dans la région en débouchant d'amont. Cela rendait difficile tout contact avec les natifs qui n'étaient pas prévenus de la visite selon les coutumes du pays. L'accueil qui leur fut réservé entre Bopoto (Lisala) et Kintambo au Pool, traduit donc le niveau psychologique et politique atteint par les différents peuples du fleuve.

Arrivés le 8 février 1877 à Nganza, village dont le chef s'appelait Rubunga et qui est situé en amont de l'agglomération de Bopoto, au bas des hautes terres

abritant l'actuelle ville de Lisala, les deux blancs et leurs compagnons noirs furent très bien accueillis, après une pathétique tentative de rapprochement réussie par Stanley. «En un laps de temps incroyablement court, l'échange de sang fut accompli et le pacte d'amitié irrévocablement conclu» (STANLEY 1879, p. 286).

Pendant qu'ils campaient sur une île en face du village de Rubunga, les nouveaux frères des Bapoto ne furent point inquiétés comme ils l'avaient été tout au long de l'étape précédente, des Stanley Falls à Bopoto ; et, Stanley d'écrire :

> Pendant notre séjour dans l'îlot couvert de jungles, situé en face de Rubunga, nous éprouvâmes cette tranquillité d'esprit qui est le partage du petit nombre d'heureux auxquels les soucis et l'anxiété sont inconnus. Pour la première fois depuis de longues semaines, nous avions bien dormi et le matin ce fut avec une gaieté sincère que tout notre monde se salua. Plus de regards inquiets jetés sur les alentours, plus de méfiance ; une satisfaction complète régnait dans le camp (STANLEY 1879, p. 288).

Ce calme dura deux jours au cours desquels les natifs échangèrent des vivres (du poisson sec et du poisson frais, des escargots, des huîtres, des moules, de la viande de chien boucanée, des chiens de boucherie, des chèvres, des bananes, des plantains, du manioc, de la farine, du pain de la consistance des duffs) contre les produits manufacturés. Le marché fut improvisé sur l'île qui servait de campement. Plusieurs villages environnants, notamment Bopoto, Bomangi et Ngondji y participèrent et la provision achetée suffisait pour dix jours de ration.

Rassuré de trouver d'autres villages amis vers l'aval, Stanley se rendit à Bomangi où il fut de nouveau accueilli amicalement, malgré quelques vols constatés après la visite des natifs dans le campement.

Chez le chef Rubunga comme à Bomangi, Stanley eut l'occasion de recueillir un certain nombre de renseignements concernant le pays et ses habitants. Ces renseignements qui concernaient un bon tronçon du fleuve de Bopoto à Ilebo et même au-delà, furent d'autant plus précieux que l'hostilité des groupes d'aval ne permit plus une réelle connaissance des lieux et des peuples visités.

Le matin du 11 février 1877, les membres de l'Expédition se préparaient à quitter Bomangi lorsqu'ils furent attaqués par surprise et l'un des Zanzibarites y laissa la vie. A partir de ce moment, l'Expédition dut faire face aux attaques successives et ne réussit plus à nouer des relations amicales avec les habitants de Bokatolaka, de Malunza et de Mankaza. A en croire la relation de Stanley, ces localités qu'il identifie pourtant correctement n'ont pu l'être que grâce aux renseignements fournis par les Bapoto.

Le 14 février 1877, les Iboko et les Mabale qui entrent désormais dans l'histoire sous l'appellation de Bangala, livrèrent à l'Expédition un combat devenu célèbre dont Stanley dira : «Ce fut notre trente et unième combat, l'avant-dernier et certainement le plus acharné de tous ceux que nous avons soutenus sur ce terrible fleuve» (STANLEY 1879, p. 302).

Le bilan de cette bataille est impossible à dresser. Nous ignorons les pertes en vies humaines du côté des Iboko et Mabale. Selon Stanley, elles furent sévères. Quant aux membres de l'Expédition, Stanley note dans son Journal qu'il n'y avait aucun blessé, alors que dans son livre il en cite trois touchés au premier coup de fusil tiré par l'ennemi. Selon le Journal, Stanley affirme que quelques hommes de l'Expédition débarquèrent à Iboko et dérobèrent les vivres, chose qu'il ne signale pas dans son ouvrage (STANLEY 1879, STANLEY & NEAME, 1961).

Cette rencontre brutale marqua un nouveau départ pour l'agglomération des Iboko et Mabale dont Stanley vantait à la fois l'importance numérique des habitants et leur bravoure au combat. Il notait en effet :

> Bien que leur territoire ait peu d'étendue en façade, sur le fleuve, les Bangala peuvent être considérés comme les Ashantis de Livingstone. Leurs villages séparés l'un de l'autre par un intervalle de huit cents yards à un mille, forment une ligne de dix milles de longueur (16 kilomètres) ... Les Bangala sont indubitablement très supèrieurs à tous les autres riverains du fleuve (STANLEY 1879, p. 305).

A propos de leur hostilité que Stanley qualifie d'étrange, disons que quelques facteurs sociologiques, psychologiques et historiques méritent d'être signalés pour en saisir toute la portée. Du point de vue sociologique, un convoi aussi important d'embarcations ne pouvait pas traverser un territoire étranger sans se faire annoncer au préalable par des battements de tambours proclamant les intentions pacifiques et par des chansons indiquant le but de la visite et, parfois même le notable dont on était l'hôte. Donc l'ignorance de cette coutume était déjà un motif suffisant pour être considéré comme ennemi. Sur le plan historique, il y a lieu de noter deux faits. Les Iboko et les Mabale étaient régulièrement en guerre contre l'agglomération rivale de Bobeka, située en amont, au confluent du fleuve et de la rivière Mongala. Les grandes embarcations utilisées par l'Expédition avaient été considérées comme les pirogues de guerre venant de Bobeka, d'où l'alerte générale au son de tambours et de trompettes. En outre, à cette époque où le commerce à longue distance imposait des droits de passage sur plusieurs tronçons du fleuve, toute expédition commerciale qui ne s'y conformait pas était poursuivie, attaquée et pillée. Quant au facteur psychologique, retenons que les êtres blancs, observés pour la première fois semblaient confirmer que la flottille qui ne respectait pas les coutumes locales était réellement composée d'êtres maléfiques, de mauvais esprits dits *bizo* ; il fallait donc les chasser. C'est cela qui expliquerait dans une certaine mesure leur ardeur au combat (COQUILHAT 1888).

Il n'est peut-être pas inutile de signaler que la vue de l'homme blanc, pour la première fois, a provoqué les réactions les plus diverses le long du fleuve comme dans d'autres parties de l'Afrique. Stanley souligne qu'il a pu éviter certains combats grâce à l'étonnement provoqué par sa peau blanche. Tel fut le cas chez les Malunza, en amont de Mankanza :

Comme j'étais à l'avant pour conduire la flottille, je devins bientôt le point de mire d'autres armes, tous les canots ennemis étaient rangés en croissant devant nous. Mais, ainsi que cela m'était arrivé plus d'une fois, je fus sauvé par la stupeur que ma vue causait aux indigènes. Si j'avais eu la peau noire, il y aurait eu longtemps, à cette époque, que j'aurais été tué ; mais, alors que l'affaire était engagée, en pleine bataille, une curiosité, plus puissante que la haine et la soif du sang, arrêtait le bras nerveux prêt à m'envoyer une lance ou une flèche. Aujourd'hui encore, le fusil armé, le doigt sur la détente, les sauvages étaient absorbés par la contemplation de la figure silencieuse et calme d'un homme qui devait leur paraître aussi étrange qu'aucun des êtres fantastiques dont leurs pères leur avaient légué la tradition. Un homme blanc ! (STANLEY 1879, p. 298).

Pour revenir au combat dont il a été question plus haut, signalons enfin que la possession de nombreuses armes à feu avait permis aux Iboko et Mabale de s'imposer à tous les groupes voisins numériquement inférieurs et même à la populeuse agglomération de Bobeka. Ces armes et une série de victoires leur avaient donné l'assurance de s'attaquer impunément à n'importe quel convoi commercial de passage qui ne se conformait pas aux usages locaux. Comme tous les guerriers de l'Afrique équatoriale, les Iboko attendaient de telles occasions pour se couvrir de gloire.

Mais comme l'avait noté Stanley, quelques durs combats avec les étrangers aussi forts qu'eux pouvaient bien les rappeler à la raison et aux règles de la diplomatie :

Je regrette beaucoup la singulière antipathie qu'ils ressentent pour les étrangers et qu'ils continueront de témoigner, ce n'est pas douteux, jusqu'au jour où de même qu'aux Ashantis, deux ou trois rudes combats leur apprendront à ne plus considérer comme cibles les hommes qui ne sont pas de leur tribu (STANLEY 1879, p. 305).

La suite de l'histoire montre que ce seul combat avait suffi pour leur donner la leçon, du moins en ce qui concerne les attaques contre les expéditions dirigées par les Européens, plus puissamment armées que les pirogues des natifs.

Profondément marqué par ce combat dont il craignait la répétition, mais aussi obligé de trouver les vivres pour les membres de l'Expédition, Stanley ne put éviter le contact avec les natifs que pendant trois jours. Le 18 février, il notait ce qui suit :

Depuis le 10, nous n'avons pas pu acheter de vivres, ni oser approcher d'aucun établissement. Les indigènes sont d'humeur tellement hostile, que même des canots de pêche ont tiré sur nous comme sur du gibier. Dieu seul pourrait dire comment les choses se passeront en aval. Mais advienne que pourra ; je suis résolu à entrer demain en rapport avec les indigènes ; mieux vaut périr de mort violente que d'inanition (STANLEY 1879, p. 308).

Le 19 février 1877, les membres de l'Expédition arrivent à la hauteur du village Ikengo, en aval de l'embouchure de la rivière Ruki et campent sur l'île de Mwangangala. Là, ils sont découverts par les natifs avec lesquels ils parviennent à nouer des relations pacifiques. Deux jours durant, ils se procurent des vivres pour un bon nombre de jours : des cochons noirs, des moutons, des

chèvres, des bananes, des pains de cassave, de la farine, du maïs, du poisson, des patates douces et des ignames (STANLEY 1879).

Pour la seconde fois, les membres de l'Expédition éprouvent un sentiment de sécurité que Stanley devait exprimer en ces termes :

> Pendant toute la journée, la vie est douce ; nos relations avec les indigènes ont été amicales et sans réserve. Bien que la plupart des gens fussent armés de fusils, il n'y a pas eu dans la foule une seule manifestation hostile, pas un homme qui se soit montré dur ou peu courtois ; aussi éprouvons-nous un sentiment de sécurité qui nous était inconnu depuis que nous avons quitté Umangi (STANLEY 1879, p. 311).

Profitant de ces relations amicales, Stanley a pu réunir une fois de plus quelques informations qui lui furent utiles pour le reste du voyage jusqu'au pays des Bateke. Retenons plus particulièrement les informations sur la rivière aux eaux noires, Ikelemba, et sur le territoire de Bobangi (Ubangi), situé sur la rive droite en amont d'Irebu, dont il se servira plus tard pour l'occupation du Moyen-Fleuve.

En aval d'Ikengo, l'Expédition descendit le fleuve sans être exposée à de véritables dangers, jusqu'à Bolobo. Naviguant d'abord sur la rive droite, elle longe la contrée des Bobangi sans cependant découvrir l'embouchure de la grande rivière à laquelle ces derniers ont donné leur nom. L'Ubangi vient en effet de *Mai ma Bobangi*, eau des Bobangi (JOHNSTONE 1908).

Regagnant ensuite la rive gauche, la flottille passa devant l'agglomération d'Ilebo où les natifs firent la démonstration de leur hostilité sans chercher à engager un véritable combat (STANLEY 1879).

Le 26 février 1877, la flottille se trouvait en face de Bolobo, agglomération caractérisée par les escarpements cultivés et par les villages qui se pressaient les uns contre les autres. Il n'y eut aucune manifestation hostile et Stanley tenta d'établir un dialogue avec les pêcheurs qui lui apprirent que le village s'appelait Bolobo ; il évita cependant de nouer des relations plus intimes avec les natifs. Cette attitude pacifique des gens d'aval, Stanley l'attribuait aux effets du commerce sur les mœurs :

> Comme nous avions pu le constater en face de Bolobo, l'indigène de cette partie des rives n'était pas le sauvage furieux et sanguinaire d'Irebu ou de Mompurengi, ni la brute frénétique du Mangala et du Marundja. Il semblait appartenir à l'humanité et comprendre qu'il y avait sur cette terre d'autres individus que son espèce (STANLEY 1879, p. 317).

C'est à Nsombele, troisième escale pour l'achat des vivres que l'Expédition séjourna le plus longtemps, soit du 28 février au 7 mars 1877. Stanley y recueillit pour la dernière fois les informations sur les peuples du Moyen-Fleuve. Tous les établissements riverains depuis Bolobo jusqu'à l'embouchure d'Ibari Nkutu, futur Kwamouth, constituaient le territoire des Bobangi que Stanley désignait sous la graphie de Vuiyanzi (STANLEY 1879). Ce terme, nous le savons, créera de la confusion plus tard lorsque la population ignorant cette appellation se désignera sous le nom de Bobangi. Certains savants, fidèles aux sources de

Stanley, parleront alors des Bayanzi-Bobangi. En face de Nsombele, commençait le pays des Bateke qui occupent les deux rives jusqu'au Pool, dernier point de navigation que l'Expédition atteignit le 12 mars 1877.

Dans les villages du Pool qui avaient déjà reçu la visite des Européens deux siècles auparavant, Stanley et ses compagnons ont rapidement fraternisé avec les natifs, notamment avec Ngaliema de Kintambo qui deviendra célèbre dans l'histoire de la fondation de Léopoldville (STANLEY 1879).

Le premier séjour des Européens parmi les riverains du Moyen-Fleuve dura au total un mois. Il permit au futur fondateur de l'État du Congo de recueillir hâtivement les informations dont il allait se servir cinq ans plus tard pour tracer son programme d'occupation de la région. C'est cela que nous examinerons dans la seconde partie de cette section.

Soulignons pour le moment d'autres éléments de cette première rencontre dont Stanley tirera aussi profit plus tard. Il faut d'abord relever qu'à Nganza, à Ikengo et à Nsombele, la flottille s'est fait accompagner, sur une assez bonne distance, des natifs montés dans de nombreux canots. Ce geste d'au revoir marquait aussi, nous semble-t-il, le point de départ pour une future collaboration entre Noirs et Blancs dans cette région. En effet, plusieurs natifs serviront comme guides et accompagneront les Blancs tout au long de leur voyage sur le fleuve. Soulignons ensuite que les natifs n'ignoraient plus les hommes blancs. Là où les contacts avaient été pacifiques, les natifs avaient pu observer la nature réellement humaine des fils de *Mputu*, en même temps que les richesses dont ils disposaient. Là où au contraire les premiers contacts furent marqués par des incidents sanglants, les natifs avaient appris à mesurer la force de frappe des nouvelles armes à feu, de loin supérieure à celle des mousquets. Cette leçon fut à la base du changement d'attitude cinq ans plus tard. Quant aux villages qui n'avaient pas eu de contacts directs avec les Blancs, il est certain que les récits des uns et des autres excitaient leur curiosité au point de se laisser conquérir «pacifiquement» par les futures expéditions européennes.

En ce qui concerne Stanley lui-même, disons que ce grand voyageur avait acquis une bonne connaissance des ressources du pays et de l'organisation du commerce suscité par les agents européens collés à la côte Atlantique. Dans le comportement et les usages des natifs, il avait remarqué l'attrait exercé par les marchandises européennes et surtout la possibilité de s'allier aux natifs en devenant leur frère par échange de sang. Tous ces points constituaient pour lui de puissantes armes pour conquérir les peuples du fleuve.

Passons à présent à l'installation européenne dans l'entre Zaïre-Ubangi au cours des années 1882-1885.

B. L'INSTALLATION DES BLANCS DANS L'ENTRE ZAÏRE-UBANGI 1882-1885.

De toutes les choses que Stanley avait apprises et révélées au continent européen en 1877, une seule retint l'attention du roi des Belges, Léopold II. Il

s'agit de la possibilité de pénétrer par l'embouchure du fleuve Zaïre et d'exploiter d'énormes richesses gardées dans cette partie centrale du continent. Il fallait donc prospecter systématiquement le bassin du fleuve et y établir des bases politiques et économiques favorables au commerce des États européens et principalement de la Belgique. Ce fut l'origine du Comité d'Études du Haut-Congo, créé le 25 novembre 1878, à la demande du Roi.

Rentré en Afrique dès septembre 1879 pour remplir une mission secrète lui confiée par le roi Léopold II, Stanley prépara avec soin son entreprise dans le Bas-Fleuve, évitant ainsi tout soupçon de la part des natifs et des Puissances européennes qui convoitaient le territoire côtier depuis des siècles. Seule la nature ingrate du pays dans la région des cataractes retarda le second élément de succès, la rapidité, à tel point que Stanley se fit devancer au lieu le plus stratégique de la région, le Stanley Pool, par l'envoyé de la France, Pierre Savorgnan de Brazza.

Mais une fois installé au Pool en décembre 1881, après avoir écarté les difficultés dues à la présence française sur les deux rives du Pool, la marche sur le fleuve et son vaste bassin hydrographique devenait relativement facile. Sans perdre de temps, Stanley mit à profit tous les renseignements dont il disposait pour tracer un programme d'ensemble en vue de l'occupation des rives du fleuve. De ce programme d'ensemble que Stanley n'a jamais communiqué à ses collaborateurs, nous ne connaissons que les grandes lignes qui nous sont rapportées par Coquilhat (COQUILHAT 1888).

Le premier point stratégique était le contrôle de la rivière Kwamouth, Ibari Nkutu de 1877 que Stanley croyait être l'embouchure du Kwango. C'est pendant la reconnaissance de cette rivière que Stanley visita le lac Maindombe qu'il baptisa du nom de lac Léopold II.

Le second point était situé sur l'Équateur, à l'embouchure de la rivière Ikelemba, il s'agit en réalité de la Ruki, rivière que Stanley avait présentée en 1877 comme un important affluent aux eaux noires. C'est près de cette rivière que les habitants du village Ikengo, un village de la grande agglomération l'avaient bien accueilli en février 1877.

Le troisième point stratégique était l'agglomération des Bangala où Stanley croyait avoir découvert une rivière venant de la rive droite et qu'il avait identifiée avec Bancaro en 1877. Cette agglomération attirait les Européens aussi bien par son étendue que par la bravoure de ses habitants.

Un quatrième point visé dans la région qui nous concerne était l'agglomération de Bopoto, magnifique site où les sujets de Rubunga avaient accueilli pacifiquement l'Expédition de 1877. Le cinquième et le dernier point se situait entre l'Ibari Nkutu et l'Ikelemba. Il s'agit du centre commercial de Bolobo dont les vagues renseignements recueillis en 1877 furent complétés à Kintambo dès la fin de l'année 1881.

En ce moment, la contrée de l'Ubangi, dont les premiers renseignements recueillis en 1877 allaient être complétés à Bolobo en mai 1883, ne semblait pas encore constituer un point de préoccupation. C'est probablement l'absence de la rivière Bancaro qui attirera l'attention des successeurs de Stanley vers l'Ubangi, sans exclure l'approche des Français.

Les instructions reçues de Bruxelles à partir de décembre 1882, après la création de l'Association Internationale du Congo dont les buts étaient plus politiques qu'économiques, visaient l'occupation rapide de tous ces points et la récolte de plus amples informations géographiques pouvant faciliter la délimitation des frontières avec le voisin et puissant concurrent, la France.

Ainsi, après avoir été devancés par Pierre Brazza dans la région du Pool, les agents du Comité d'Études du Haut-Congo ou de l'Association Internationale du Congo disposaient à leur tour d'une réelle avance dans le Moyen-Fleuve et pouvaient consolider leurs positions en dehors du territoire des Bateke, toujours litigieux après la ratification par les Chambres françaises du traité Makoko.

Pour conserver cette avance et éviter toute contestation d'une partie du territoire exploré par l'Association Internationale du Congo, il fallait non seulement fonder les postes sur la rive droite du fleuve (d'où l'importance de Mankanza et de Bopoto), mais aussi sur les bords de l'Ubangi. Ainsi devait se réaliser l'intégration de toute la région riveraine de l'entre Zaïre-Ubangi dans le futur État du Congo. Cependant, si les principaux sites du fleuve ont été occupés dans le délai voulu, les bords de l'Ubangi n'ont été que timidement visités et cela pour diverses raisons, dont l'insuffisance de moyens de transport et le manque d'effectifs.

Les efforts de l'Association Internationale du Congo sur l'Ubangi ont été toutefois reconnus à la Conférence de Berlin où Stanley a donné le premier tracé de l'Ubangi, permettant ainsi de fixer les limites de l'État du Congo de ce côté-là. Nous étudierons l'importance stratégique de l'entre Zaïre-Ubangi dans le dernier paragraphe de cette partie. Examinons d'abord l'occupation des sites le long du fleuve.

1° *L'occupation des sites de Bolobo et de Wangata, rive gauche du fleuve.*

L'installation des Blancs chez les riverains du Moyen-Fleuve commence avec la fondation du poste de Bolobo (2° 13' lat. Sud), en novembre 1882. Les Bobangi de Bolobo étaient déjà en contact avec les hommes blancs qu'ils avaient visités à Kintambo dès décembre 1881 ; ils ne furent donc pas très surpris lorsque ces derniers se présentèrent chez eux une année plus tard.

Mais comme les Bateke du Pool et sans doute sous l'instigation de ces derniers, les Bobangi furent très embarrassés par les relations qu'ils devaient établir désormais avec les Blancs. En effet, ils mesuraient à la fois les avantages (abondance de produits européens) et les désavantages (perte certaine du

monopole commercial), sans trop bien savoir de quel côté penchait la balance. C'est pourquoi, au départ, l'attitude générale de ces grands commerçants était d'éviter tout contact avec les Blancs qu'ils ne pouvaient pas empêcher de remonter le fleuve par la force des armes.

La première expédition dirigée par le capitaine Hanssens, Chef intérimaire, rencontra à travers tout le pays des Bobangi une hostilité ouverte qui lui causa des misères et lui imposa de longs moments d'attente à Bolobo même.

Coquilhat rapporte ainsi les paroles du fondateur du poste de Bolobo à propos de l'attitude des Bobangi :

> Ma foi, je résumerai ainsi ce que j'ai éprouvé : j'ai énormément enragé de l'hostilité bête des populations bayanzi jusqu'à Bolobo. Ici même, il m'a fallu me munir de trésors de patience. D'abord on me reçut, sinon mal, au moins plus que froidement. Mais j'eus raison des mauvaises dispositions des hommes en arrosant les femmes d'une pluie de grelots et de petits miroirs. Autorisé à camper durant quelques jours, je demandai à voir Ibaka, le grand chef du district. On me répondit qu'il était en voyage dans le N'Kényé, affluent de l'autre rive. C'était déjà un progrès sur les étapes précédentes, où l'on me déclarait invariablement que les villages n'avaient ni nom ni chef. Ibaka ne revenant pas, j'envoyai le troisième jour mon Nyampara à sa rencontre avec un sous-chef que j'avais gagné. Enfin, le quatrième jour au soir, sa Majesté de Bolobo rentra dans ses États. Vous le verrez tantôt. Après de longs pourparlers et un gros cadeau, j'obtins enfin le 10 novembre, un traité autorisant l'Association Internationale à fonder un établissement et lui cédant certains droits souverains en partage avec Ibaka et les divers chefs de Bolobo. J'ai découvert depuis, que le terrain cédé est un ancien cimetière ; c'est un détail. Nous sommes installés au milieu d'une des plus grandes agglomérations du Congo ; très importante au point de vue politique et commercial, c'est l'essentiel (COQUILHAT 1888, pp. 83-84).

Ce texte montre que le rôle joué par Ibaka dans les négociations avec les Blancs fut capital. C'est lui qui autorisa l'établissement d'une station européenne dans l'un des deux villages qui lui étaient directement soumis. C'est avec lui que fut conclu le pacte de sang qui rendait le chef des Blancs et celui des Bobangi frères pour l'éternité.

Cette situation qui tendait à renforcer politiquement et économiquement le chef Ibaka poussera les villages périphériques à contester le privilège accordé à l'ancien esclave devenu puissant dans les domaines de son maître. C'est cela qui explique, du moins partiellement, quelques conflits entre les Blancs et les natifs des autres hameaux de l'agglomération de Bolobo. En effet, ces conflits qui se réduisent à quelques actions audacieuses de la part des natifs, notamment l'assassinat d'un soldat zanzibarite soupçonné d'adultère en mai 1883 et l'attaque des bateaux de Stanley en août de la même année, ne semblent avoir aucun lien direct avec la concurrence commerciale redoutée par les Bobangi (STANLEY 1885). Le fait que tous les villages de l'agglomération, à l'exception de ceux directement soumis à Ibaka, aient attaqué les bateaux de Stanley est assez significatif. Les villages périphériques, non directement liés par le pacte de sang contracté par Ibaka, reprochaient certainement quelque chose à ce chef et à ses hôtes blancs.

Le reproche généralement connu tenait au fait que le chef de terrain sur lequel était bâtie la station voulait retirer seul les rentes mensuelles payées au début de l'entreprise européenne ainsi que plusieurs autres cadeaux. L'attaque du 29 août 1883 et les dix jours d'hostilité qui suivirent constituent le premier conflit sanglant dans le Moyen-Fleuve ; il coûta aux natifs deux morts, sept blessés, quelques têtes de bétail tuées, sans compter des embarcations, des pots de bière, de la canne à sucre et des bananiers détruits. Il fut à la base de la première campagne anticolonialiste menée par les marchands Bobangi dans l'ensemble du réseau commercial du fleuve. Mais, sur place à Bolobo, l'homme blanc avait définitivement pris pied et les natifs furent pour ainsi dire obligés de résoudre la crise selon les coutumes locales en payant les indemnités exigées de part et d'autre. Reste peut-être à signaler quelques actes de sabotage, toujours isolés, auxquels la station a eu à faire face les mois suivants. En effet, après avoir renforcé la sécurité par un dispositif militaire exceptionnel comprenant un canon Krupp dont les natifs avaient admiré la force de frappe, les Blancs n'ont pas su éviter la destruction complète de la station à la suite d'une attaque individuelle que Stanley attribuera à un fou. Voici ce qu'il notait le 17 janvier 1884 :

> Voici la version qu'on nous donna. Un malade sentant son cerveau se troubler et sa fin approcher, s'était mis en tête d'avoir de belles funérailles. Chaque fois qu'un chef mourait, on enroulait des milliers de mètres d'étoffes autour du cadavre, on gaspillait des barils entiers de poudre en salves d'adieu, on massacrait des esclaves, on arrosait le sol de sang humain, on étranglait les femmes du mort pour les ensevelir à ses côtés.
>
> Notre malade qui appartenait à une classe inférieure de la tribu, se rappelait tout cela. Il aspirait aux mêmes honneurs. Et comme il savait qu'on ne les lui rendrait pas, il résolut de se les rendre lui-même. En d'autres termes, l'insensé voulut mourir, comme ses supérieurs, dans une apothéose, et n'imagina rien de mieux, pour cela, que de se glisser, une nuit, dans la station et de mettre le feu aux maisons de Boula-Matari (...). Quant à l'incendiaire, qu'on avait surpris, il profita d'un moment de panique et de désordre pour s'échapper et aller mourir dans la forêt, située au-delà de Bolobo, en se félicitant, sans doute, de l'étrange pompe funèbre qui entourait sa fin (STANLEY 1885, pp. 488-491).

Cette histoire est sans doute trop belle pour être vraie. Mais comme il s'agissait d'un acte isolé qui n'a pas été suivi de manifestations hostiles de la part des natifs, les deux partis avaient intérêt à accréditer une telle légende pour taire définitivement l'incident. Pour notre part, nous retenons que les natifs de Bolobo n'ont pas menacé les Blancs complètement démunis d'armes pendant les deux sinistres successifs, en juillet 1883 et en janvier 1884. Cela prouve que malgré une certaine opposition à leur établissement, les natifs aux intérêts divisés n'ont pas cherché à se débarrasser des Blancs une fois pour toutes.

C'est aussi l'occasion de souligner que le maintien des Blancs à Bolobo était dû en grande partie au soutien inconditionnel que leur apportait le chef Ibaka. Le rôle joué par ce chef dans la recherche de la paix a été déterminant pendant les premiers mois de la station.

Telle était en gros la situation des Européens dans la station de Bolobo pendant la période qui nous concerne. Les intérêts commerciaux des Bobangi n'étant pas encore menacés par la concurrence européenne car les Blancs n'achetaient pas encore de l'ivoire, les seuls conflits qui existent entre les deux groupes proviennent des divisions internes : lutte entre les chefs des villages qui se disputent les avantages apportés par les Blancs, mais aussi lutte entre chefs en tant que groupe social contre leurs sujets. Les Blancs sont donc aimés ou repoussés selon qu'ils parviennent ou non à respecter l'équilibre local des intérêts et des alliances. Ainsi, après avoir conclu une alliance avec Ibaka, les Blancs ont été obligés de pactiser avec les autres chefs des villages car les avantages accordés à Ibaka seul semblaient être à la base de nombreux conflits.

Terminons par signaler que la position de la station de Bolobo, bien loin en aval du confluent Zaïre-Ubangi, ne lui permettait pas de jouer un rôle important dans la conquête de cette région. Mais du point de vue des connaissances géographiques et ethnographiques, les Bobangi de Bolobo étaient bien indiqués pour fournir les premiers renseignements sur la rivière Ubangi, leur contrée d'origine, habitée encore par beaucoup de leurs frères. Et de fait, c'est à Bolobo que les agents du Comité ont recueilli pour la première fois les renseignements plus ou moins détaillés sur le pays, les habitants et les ressources économiques.

Passons maintenant à la fondation de la station de l'Équateur à Wangata. Pour fonder le poste de Bolobo, le capitaine Hanssens avait agi de son propre chef ; il ignorait tous les ordres que Bruxelles venait de transmettre au Chef de l'expédition du Comité d'Études du Haut-Congo. La réalisation du programme annoncé plus haut commencera de manière explicite en décembre 1882. Le capitaine Hanssens qui apprenait alors de la bouche de Coquilhat que le Comité projetait de fonder un poste à l'Équateur et un autre à Bopoto, avait commencé les préparatifs pour remonter le fleuve jusqu'à l'Équateur, lorsqu'il remit le commandement à Stanley qui revenait d'un congé de reconstitution. En mai 1883, Stanley entreprend un long voyage qui le conduit à Wangata où il fonde la station de l'Équateur, le 12 juin.

Contrairement à ce qui se passait à Bolobo, les grands villages de l'agglomération Ikengo-Mbandaka se seraient offerts spontanément aux Blancs pour accueillir une station commerciale. Selon STANLEY (1885, pp. 379-380), les natifs d'Ikengo, village ami depuis 1877 et ceux d'Iganda, lieu choisi le 8 juin pour une station provisoire, se disputaient le privilège d'héberger une station européenne. Camille Coquilhat décrit ainsi la rapidité avec laquelle les travaux furent exécutés à Inganda, choisi comme lieu de halte et devant servir de base à l'exploration de l'Ikelemba, affluent aux eaux noires observé par Stanley en 1877 :

> Très préoccupé, Stanley prend le parti d'utiliser au moins provisoirement les bonnes dispositions d'Inganda. En 24 heures, il a négocié une alliance et une concession et l'ordre nous a été donné de commencer les travaux d'établissement (COQUILHAT 1888, p. 118).

Cet établissement provisoire ne dura que deux jours car, après la reconnaissance de la Ruki et sa première navigation sur 130 kilomètres, Stanley regagna le fleuve et obtint de la même manière qu'à Inganda, l'autorisation de s'établir à Wangata :

A midi, nous voici revenus au point de jonction du Mohindu (fleuve noir) et du Congo. Halte à Wangata, localité située à onze kilomètres au-dessous de ce point, et d'où on assiste à la jonction de trois chenaux — le chenal de droite se dirigeant vers Bungata, le chenal moyen vers les fleuves Ikelemba et Lulungu, le chenal de gauche vers le Fleuve-Noir. C'est pour converser avec les indigènes que nous arrêtons ici. Ils nous invitent avec bienveillance à aborder et nous apprenons que nous avons affaire à des Bakuti, tribu dont l'établissement commence à Ikengo et finit à Baruki, embouchure du Mohindu (...). Les Bakuti nous traitèrent de la façon la plus cordiale, après l'échange traditionnel de sang de la fraternité. Ils nous assignèrent un terrain de construction pour l'établissement d'une station et l'accord établi sur ce point, nous partîmes pour Inganda, en laissant derrière nous des otages pour garantir notre retour. Le jour suivant, nous pliâmes bagage et conduisîmes l'expédition à cette station nouvelle — station de l'Équateur — située dans le voisinage de Wangata, sous le 0° 1' 0" latitude Nord (STANLEY 1885, p. 384).

La station de l'Équateur, au confluent de la Ruki, avait un double objectif : prendre possession du territoire, mais aussi disposer d'une ouverture vers le bassin de la rivière Kasai que Stanley croyait déboucher à cet endroit. Cette erreur géographique est compréhensible car, pour Stanley, l'Ibari Nkutu découvert en 1877 était l'embouchure du fleuve Kwango qu'il croyait séparé du Kasai :

Sur la rive gauche, par 3° 14' 4" de latitude Sud, nous rencontrâmes l'Ibari Nkutu, sortant d'une fente du plateau, et venant de l'est-nord-est ; c'est un cours d'eau puissant et profond, ayant à l'embouchure une largeur de quatre cent cinquante yards (près de 410 mètres). L'Ibari Nkutu, cela ne fait aucun doute, est le Coango ou le Kwango des Portugais dont Livingstone a traversé les sources en 1854, lorsqu'il se rendait à Saint-Paul-de-Loanda, sources venant de la ligne de faîte qui sépare le bassin du Congo de celui du Zambèze (STANLEY 1879, p. 324).

Malgré la circumnavigation du lac Maindombe par Stanley au début de l'année 1882, il était encore impossible d'établir l'identité du Kasai et de l'Ibari Nkutu, connu désormais sous le nom de Kwamouth. Ce second intérêt de la station de l'Équateur fut vite perdu après que les premières navigations sur la Ruki eurent démontré aux Européens que la rivière ne venait pas des lointaines savanes du sud. Il faudra cependant attendre août 1885 pour que l'expédition allemande conduite par von Wissmann et Wolf établisse l'identité du Kwa et du Kasai.

A Wangata comme à Bolobo, on note quelques conflits entre les natifs et leurs hôtes européens. Selon Coquilhat et Vangele, l'agent principal de l'opposition à leur entreprise ne fut autre que le chef Ikenge, celui-là même qui avait accueilli Stanley et fraternisé avec lui (COQUILHAT 1888 ; STANLEY 1885).

Le comportement du chef Ikenge qui s'opposa à la fois aux Européens et aux villages voisins ne peut se comprendre que lorsque l'on tient compte de l'ambition politique de cet homme qui voulait renforcer sa position personnelle grâce à la présence des Blancs sur ses terres. Après avoir cherché en vain l'appui

de ses «nouveaux frères» contre ses ennemis locaux, il imposa le blocus économique de la station pour forcer les Blancs à reconnaître son autorité et à collaborer avec lui. En ce qui concerne les villages voisins, Ikenge voulait leur imposer les taxes traditionnelles sur les transactions avec les Européens comme c'était le cas dans les marchés de l'ivoire situés chez les voisins de Makoli et Bolokowansamba. Comprenant qu'ils avaient affaire à un jeune chef ambitieux qui poursuivait ses propres intérêts, souvent opposés à ceux des Blancs, Vangele et Coquilhat se sont débarrassés de lui par la force des armes, en décembre 1883. Ainsi, malgré le mécontentement des parents d'Ikenge, les Blancs ont renforcé leur présence dans la région en nouant des relations avec tous les autres villages opposés à Ikenge. Ces relations particulières avec les principaux villages voisins ont préoccupé Vangele et son successeur Casman durant toute la période qui sépare cet incident de la Conférence de Berlin, où naquit l'État Indépendant du Congo (VANGROENWEGHE 1980).

Cette station de la rive gauche qui était la plus proche du confluent Zaïre-Ubangi a servi de base d'opération pour la première exploration du bas Ubangi, en avril 1884, comme nous aurons l'occasion de le souligner plus loin. Mais sa position n'offrait nullement une garantie pour la prise de possession de la rive droite. C'est la raison pour laquelle le contrôle de la rive droite fut confié au poste de Bangala, fondé en mai 1884. Étudions donc la fondation du poste de Bangala avant de montrer l'importance stratégique de la région qu'il était appelé à contrôler.

2° *L'installation des Blancs à Mankanza (Poste de Bangala), rive droite du fleuve.*

Les négociations en vue de fonder le poste de Bangala à Mankanza furent longues et laborieuses ; elles se sont ainsi étendues d'octobre 1883 à mai 1884, période au cours de laquelle on peut distinguer trois phases de discussions. C'est le 9 juin 1883, à Inganda, que Stanley révéla son projet de fonder chez les Bangala une station dont Coquilhat allait être le premier chef ; ce fut au moment où son collègue Vangele était désigné commandant de la station de l'Équateur (COQUILHAT 1888).

La première phase de négociations eut lieu en octobre 1883, au moment où Stanley se rendait chez les Wagenia pour fonder la station de l'Association au point extrême de la navigation sur le fleuve. Il y aurait probablement eu moins de difficultés d'installation si le projet avait été concrétisé dès cette première rencontre. En effet, les conditions d'établissement étaient bien remplies pendant le séjour de quatre jours (du 21 au 25 octobre) que Stanley avait fait parmi les Iboko. Alors que Stanley redoutait l'attitude belliqueuse de ses anciens ennemis, ses bateaux furent bien accueillis par des centaines de pirogues qui les escortèrent jusqu'au campement établi sur une île en face d'Iboko, en attendant la

rencontre avec Mata-Boike, grand chef de l'agglomération. La rencontre eut lieu le 23 octobre et les Blancs furent accueillis avec beaucoup d'honneur :

Les indigènes avaient préparé dans une rue, située à cinquante mètres de notre mouillage, un lieu de réunion où ils puissent nous souhaiter la bienvenue avec tout le cérémonial d'usage. Des nattes de rotin étaient étendues en demi-cercle autour d'une rangée de banquettes ou de caisses, destinées à servir de sièges aux principaux chefs. Au centre, un espace resté libre nous était réservé (STANLEY 1885, p. 419).

La cérémonie commença par la présentation des membres de l'Expédition suivie d'un exposé sur le but de leur voyage, sur les relations pacifiques nouées avec les villages d'aval, sur les richesses et la force de leurs armes, etc. et se termina par la fraternisation au moyen de l'échange de sang entre Mata-Boike et Stanley. Dès cet instant, le terrain pour la station était disponible et prêt à être cédé :

Pendant toute la journée, les indigènes s'efforcèrent de me faire promettre que j'établirais une station parmi eux. Ils voulaient me vendre un village tout entier avec ses huttes, ses palmiers, ses bosquets de bananiers. Je différai l'acquisition jusqu'au jour où il me serait possible d'amener à Iboko le lieutenant Coquilhat et ses hommes. J'expliquai aux indigènes que je n'étais venu, dans cette circonstance que pour reconnaître le pays... (STANLEY 1885, p. 421).

Par la suite, deux événements ont compliqué la conclusion rapide d'un accord final pour l'établissement de la station de Bangala à Iboko. De retour à Mankanza le 25 décembre 1883, en provenance de la station des Falls, Stanley et ses hommes perdirent plusieurs biens à la suite des vols commis par les natifs. Les Zanzibarites qui étaient débordés par la foule parvinrent à s'emparer d'un jeune garçon qui se trouvait être le fils de Kokoro, et petit-fils de Mata-Boike, alors absent de Mankanza. Ce jeune homme fut gardé en otage car Stanley espérait la restitution de tous les biens volés. Kokoro et Njoku qui voulaient obtenir la libération de leur fils offrirent deux pointes d'ivoire, offre que Stanley déclina. Il emporta le jeune homme à Wangata et transmit le message suivant à son père :

Retournez à Iboko et dites à Kokoro que je vais descendre le fleuve pour me rendre chez les Bakuti et que j'emmènerai son fils avec moi. Dans dix jours, je reviendrai ici. Que Kokoro me restitue alors mes biens, je lui restituerai aussitôt son fils (STANLEY 1885, p. 483).

Après avoir commis cet acte dont il n'avait peut-être pas mesuré toutes les conséquences, Stanley espérait exploiter facilement la situation et négocier définitivement l'installation de Coquilhat après le règlement du conflit. Il croyait surtout que son otage, bien traité et impressionné par la richesse des Blancs à la station de l'Équateur, allait servir d'agent de propagande européenne :

Nous introduisons notre prisonnier, petit-fils de Mata-Bwyki, dans la station de l'Équateur. On lui fait voir la «grande maison» du Mundele, les tas de marchandises, d'étoffes et de perles multicolores qui y sont emmagasinés, et on le présente ensuite aux Blancs de la garnison : tout cela afin que son imagination soit frappée et qu'il concoure à la propagation de notre influence,

en rapportant chez lui le merveilleux récit de ce qu'il a vu chez les visages pâles (STANLEY 1885, p. 484).

Cependant, malgré toute cette précaution, Stanley semblait regretter son acte quelque peu brutal et, de fait, lorsqu'il se remit en route le 1er janvier 1884 avec Coquilhat, il ne croyait plus à une réussite certaine. C'est sans doute pour cela qu'il songea un moment à établir Coquilhat à Lolanga où les natifs venaient de fraterniser avec lui :

Stanley, préoccupé par les tendances peu loyales des Ba-Ngala, crut devoir, contrairement à son habitude, me laisser libre de choisir pour le point où j'aurais à m'établir entre Loulanga et Ba-Ngala. Loulanga me dit-il, occupe le confluent d'une belle rivière le Loulongo, le site est fort beau, la population assez nombreuse, m'a parfaitement accueilli ; elle n'a donné lieu à aucune plainte ; les vivres sont abondants, enfin vous seriez là assez prés de l'Équateur pour entretenir des relations suivies avec votre ami Van Gele... (COQUILHAT 1888, pp. 187-188).

Rassuré par la réponse de Coquilhat, Stanley débarqua de nouveau à Iboko le 5 janvier 1884 pour entamer la seconde phase des négociations. Il n'y eut aucune manifestation d'hostilité de la part des natifs et Mata-Boike se montra très indigné du comportement de ses sujets à l'égard de son frère de sang. Le chef d'Iboko était en outre content de revoir son petit-fils, sain et sauf. La question des vols fut réglée le lendemain dans une palabre générale. Comme les natifs ne voulaient pas restituer tous les objets volés, le clan de Mata-Boike conseilla à Stanley de capturer deux voleurs connus de tous ; ce qui fut fait et ils rejoignirent le fils de Kokoro. Bien que le procédé soit conforme aux coutumes du pays, les Iboko ne pouvaient pas tolérer la menace d'un étranger sur leur terre et étaient prêts à réagir. Mata-Boike seul appuya énergiquement les protestations de ses hôtes et frères de sang, de sorte que, pour obtenir la libération des captifs, tous les objets volés furent restitués.

C'est donc dans une atmosphère aussi polluée que Stanley rappela, une fois l'incident clos, la promesse d'un terrain pour établir la station.

Par respect pour ses engagements envers son frère de sang, Mata-Boike n'osa pas refuser la cession d'un terrain à Stanley. Mais le fait d'avoir désigné en premier lieu deux endroits marécageux momentanément à sec, respectivement dans l'île et dans un petit bois de rive, est tout de même assez significatif ; il le fit malgré lui. Coquilhat ayant refusé les deux endroits désignés par le chef, ce dernier fut obligé de lui accorder un petit morceau de village, le 7 janvier 1884 :

Finalement on m'octroya non sans répugnance, un étroit morceau du village même. Stanley vit cet endroit le lendemain (il était alité depuis la nuit du 6 au 7 janvier) et me demanda s'il suffisait... Ce n'est pas grand répondis-je, mais c'est un pied pris, chose énorme (COQUILHAT 1888, p. 192).

Comme dans toutes les stations d'aval, les travaux d'établissement débutèrent immédiatement et, pendant deux jours, Coquilhat s'attela à transformer son terrain. Il racheta, au prix de laborieuses négociations, la case du notable

Mungimbe, construite sur le terrain cédé, et la renforça par une clôture en bois. Le 9 janvier, Coquilhat et ses hommes commencèrent l'aménagement des caisses dans leurs nouvelles habitations. C'est le moment qui fut choisi par les Iboko et Mabale pour reposer le problème de l'installation des Blancs dans leur territoire. Les chefs des villages éloignés rassemblés chez Mata-Boike soulevèrent les problèmes suivants :

- Le prix de la concession était trop faible ; il fallait y ajouter une gratification pour tous les envoyés des villages éloignés ;
- L'explication par Bula-Matari, en termes clairs, du but de son établissement à Iboko. Ils voulaient savoir si c'était pour faire le commerce de l'ivoire.
- Une mise au point concernant les bruits répandus par les commerçants d'Irebu, selon lesquels les Blancs avaient massacré les populations à Bolobo et ailleurs, notamment à Wangata.

Les Blancs étaient prêts à revoir le prix de la concession, mais ne pouvaient répondre de manière satisfaisante aux autres questions. Un groupe d'opposants, avec Mongimbe et Mongonga en tête, insistait sur le caractère belliqueux de Stanley. Sans vouloir remonter au conflit de 1877, ces hommes faisaient voir à la foule la témérité de celui qui était venu capturer les natifs sur leur terre. Stanley lui-même n'avait-il pas commis l'imprudence de rappeler aux Iboko, le 25 décembre 1883, ses exploits guerriers :

> ... Est-ce pour finir par nous voler que vous commencez par échanger avec nous le sang fraternel ? Sachez-le, voler quelqu'un c'est lui faire la guerre. Et à la guerre on riposte par la guerre. Oubliez-vous l'Ibanza, qui a fait une descente chez vous il y a plusieurs années ? (STANLEY 1885, p. 484).

Dès lors les natifs étaient partagés en deux camps et ne pouvaient pas conclure un accord en bonne et due forme. Coquilhat reçut l'ordre d'embarquer ses caisses pour regagner Wangata. Cette tentative d'établissement échoua pour des raisons que Coquilhat résume ainsi :

> Les vols des Ba-Ngala avaient créé une tension de rapports défavorables à notre établissement. Les captures et le palissadement de ma case, ces mesures absolument indispensables avaient fait mauvais effet. Enfin, les marchands d'ivoire de l'Irebou nous avaient certainement calomniés auprès des Ba-Ngala, par la crainte de concurrence commerciale (COQUILHAT 1888, p. 195).

Rappelons, en ce qui concerne le massacre des populations, l'effet produit tout au long du fleuve par le combat de septembre 1883 à Bolobo et la bataille contre Ikenge en décembre 1883 à Wangata, et les Blancs le savaient.

La troisième phase des négociations eut lieu en mai 1884 et aboutit à la fondation du poste. Le capitaine Hanssens, successeur de Stanley dans le Haut-Congo, arriva à la station de l'Équateur le 17 avril 1884, chargé de fonder une station de l'Association sur la rive droite. Il confia à Coquilhat ce qui suit :

Vous viendrez avec moi tenter une seconde fois la chance chez les Ba-Ngala, si nous échouons, je vous installerai à Upoto (COQUILHAT 1888, p. 180).

Durant son bref séjour à la station de l'Équateur, le capitaine Hanssens prit toutes les mesures devant garantir la réussite : une étude sérieuse des causes de l'échec antérieur, une information détaillée sur les chefs, sur l'état d'esprit des Bangala et sur les moyens de réconcilier tout le monde. Quatre natifs de Wangata préparés comme agents de renseignements et de réconciliation firent partie de l'expédition. Elle quitta Wangata le 27 avril pour arriver à Iboko le 4 mai 1884. Le même jour, Mata-Boike fit l'échange de sang avec le nouveau chef des Blancs. Le lendemain, après une cérémonie complémentaire qui consacra l'alliance, Mata-Boike indiqua l'ancien terrain offert à Stanley puis repris, pour l'installation définitive des Blancs. De commun accord, le prix des cases et du terrain fut fixé de manière à satisfaire tout le monde. Le 7 mai, Mata-Boike et sa suite signaient le traité qui, aux yeux des Européens, mettait Iboko sous la protection du Comité d'Études du Haut-Congo.

Mais, comme au mois de janvier, les opposants dont certains comme Mongimbe étaient les proches parents de Mata-Boike, contestaient toujours la décision du chef. Ainsi, le 8 mai, Coquilhat n'avait toujours pas pris possession de son terrain. Pour venir à bout de l'opposition des Iboko, Hanssens menaça de quitter Mankanza et de s'établir à Bobeka, agglomération située à l'embouchure de la Mongala et rivale d'Iboko. Ce chantage ne manqua pas d'effet car, pour garder les avantages politiques et économiques apportés par les Blancs, Mata-Boike imposa finalement leur installation sur sa terre. Ce résultat spectaculaire, il faut le souligner, fut obtenu grâce aux natifs de Wangata qui avaient bien joué leur rôle d'informateurs et réconciliateurs.

Par la suite, l'appui inconditionnel de Mata-Boike sera vital pour la jeune station. Cependant, pour mieux saisir l'évolution de cette station et le comportement de ses dirigeants, il faut montrer l'importance stratégique du poste et de l'ensemble de la région qu'il était appelé à contrôler.

C. L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE L'ENTRE ZAÏRE-UBANGI.

Au moment où l'embouchure du fleuve et le Stanley Pool étaient révendiqués respectivement par le Portugal et par la France, le tronçon du fleuve entre Bolobo et Stanley Falls constituait, avec quelques stations de l'A.I.A. (Comité national belge) dans la région des Grands Lacs, les seules bases solides sur lesquelles Léopold II pouvait s'appuyer pour revendiquer la reconnaissance de ses territoires d'Afrique. C'est là toute la signification des instructions et des actes posés pendant les années 1882-1884 dans l'ensemble du Moyen-Fleuve : traités d'alliance avec une multitude de chefs et fondation de quelques postes dans les points stratégiques.

1° *L'importance et le rôle de la station de Bangala.*

Le poste de Bangala aura donc une mission spécifique. Situé sur la rive droite du fleuve, il avait pour raison d'être le contrôle de la région frontalière avec les futures possessions françaises. C'est cela que nous voulons montrer avant d'aborder l'importance de l'Ubangi, voie naturelle de navigation qui sera adoptée comme limite ouest de l'État Indépendant du Congo.

Rappelons cependant que l'importance stratégique de Mankanza où sera érigée la station de Bangala tenait avant tout à l'importance numérique de ses habitants et à leur bravoure tant vantée par Stanley dès 1877. En outre, comme nous l'avons suggéré plus haut, Stanley croyait que cette agglomération contrôlait aussi la sortie d'une importante rivière venant du nord, rivière qu'il avait identifiée avec Bancaro connue des anciens géographes.

Il écrivait en effet :

> Peu après le commencement de la bataille, je remarquai que de nombreux canots sortaient d'une rivière venant du nord. Pendant longtemps, la rivière de Bangala a été indiquée, sur les cartes de l'Afrique occidentale, sous le nom de Bancaro. Le mot Bangala qui peut se prononcer indifféremment Bangara, Bankara, ou Bankaro, signifie les gens de Mangala, Mankara ou Mankaro. J'ai adopté le nom le plus communément employé dans le pays (STANLEY 1879, p. 305).

De retour à Mankanza en octobre 1883, Stanley constate que la rivière qu'il croyait découvrir à cet endroit n'était qu'une simple crique :

> Ce qui me frappa, en pénétrant dans la crique dont le village de Boleko occupait les bords, c'est que je me trouvais précisément dans la baie d'où la première petite escadre d'ennemis était sortie pour nous attaquer en 1877. A cette époque, j'avais pris pour un affluent du Congo la crique en question, qui n'est, en réalité, qu'un chenal étroit, séparé du bras principal du fleuve par une île très vaste et fort riche (STANLEY 1885, p. 415).

L'absence de cette rivière ne diminuait en rien l'importance de l'agglomération des Iboko car, pour Stanley, et cela semblait être une prophétie, une alliance avec les Iboko garantissait l'avenir des possessions européennes, sans doute pour le recrutement de la main-d'œuvre et principalement des guerriers. C'est pourquoi, tout en redoutant l'hostilité des Bangala, Stanley tenait à s'établir chez eux :

> D'autre part, les Ba-Ngala forment la plus puissante agglomération que je connaisse depuis Banana jusqu'aux Stanley Falls. L'Européen qui les aura comme alliés commandera le passage du fleuve (...). Ils peuvent mettre en ligne au moins huit cents fusils à pierre, plus de six à huit mille guerriers armés de lances et leur bravoure est incontestable (COQUILHAT 1888, pp. 187-188).

Voilà la première raison pour laquelle tous les chefs de l'Expédition ont consacré leurs efforts pour l'occupation de Mankanza. Les sites de Lolanga et de Bopoto n'étaient que des lieux de rechange au cas où les négociations avec les Iboko échoueraient définitivement. Ainsi, après l'échec de Stanley en janvier 1884, le capitaine Hanssens songeait toujours à l'agglomération des Iboko.

Cette fois-ci, une autre raison venait renforcer l'importance de l'agglomération des Iboko-Mabale ; il s'agit de sa position comme premier site important sur la rive droite, en amont du confluent Zaïre-Ubangi :

Cet essai était de la plus haute importance, parce que nous ne possédions dans le Haut-Congo aucune station sur la rive droite du fleuve. Or, l'intervention de la diplomatie européenne dans nos affaires était imminente et il y avait urgence de nous créer les droits sérieux sur les territoires du nord, sous peine d'être dépossédés d'une grande partie du fruit légitime de nos travaux (COQUILHAT 1888, p. 195).

Dans la mesure où la fondation du poste de Bangala par le capitaine Hanssens eut lieu après la reconnaissance du bas Ubangi, le rôle de ce nouveau poste était désormais précisé : contrôler tout le territoire de la rive droite entre le fleuve et les rives de l'Ubangi. En effet, le Comité n'envisageait pas encore l'occupation systématique de cette rivière, du moins dans l'immédiat.

Un fait qui montre davantage l'importance stratégique de la station de Bangala, c'est l'intervention personnelle du roi Léopold II. Pour établir ses droits sur la rive droite, le Roi ne s'était pas contenté de transmettre les ordres par Strauch, président nominal de l'Association Internationale du Congo ; il envoya une lettre personnelle au Commandant du Haut-Congo pour qu'il exécute sans délai la fondation du poste de Bangala. Le capitaine Hanssens qui revenait des Stanley Falls trouva cette lettre à Mankanza, le 19 juillet 1884, deux mois après la fondation de la station. Voici comment Coquilhat nous raconte l'événement :

Mon chef se jette sur le courrier que je lui remets. J'appelle son attention sur un petit pli dont l'adresse est d'une écriture fine et serrée, c'est une lettre autographe de S. M. Léopold II pleine d'encouragements et traçant le programme à suivre. Le Roi déclare notamment attacher la plus haute importance à la création d'une station chez les Ba-Ngala. Que l'on juge de la joie du capitaine et de la mienne en apprenant ce vœu déjà réalisé (COQUILHAT 1888, pp. 227-228).

Coïncidence curieuse : le même jour (19 juillet 1884) un arrêté royal nommait le capitaine Hanssens, chevalier de l'Ordre de Léopold. Le 18 octobre 1884, Hanssens qui se trouvait à Bolobo communiqua la nouvelle à Coquilhat en ces termes :

Je viens d'être nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold par l'arrêté royal du 19 juillet. C'est la création du Ba-Ngala qui m'a valu cette distinction. Je renouvelle à ce propos mes remerciements pour l'assistance intelligente et dévouée que vous m'avez prêtée dans cette affaire, sans vous je n'aurais jamais réussi. C'est donc à vous que je dois ma croix mon cher camarade et vous avez votre quote-part dans le ruban que le Roi vient de placer à ma boutonnière (COQUILHAT 1888, p. 298).

Comme l'avait si bien souligné le capitaine Hanssens, la part prise par le lieutenant Coquilhat dans la fondation du poste de Bangala était importante et le Roi le récompensa de la même manière. En effet, quelques mois plus tard, il fut également élevé au rang de chevalier de l'Ordre de Léopold, pour le même motif (*Mouvement géographique*, 1885, p. 45).

Voilà le contexte historique qui oriente et détermine même l'action de Coquilhat, premier chef de la station de Bangala, tout au long des quinze mois qu'il a passés à Iboko, du 9 mai 1884 au 9 août 1885.

Avant la réunion des Puissances européennes comme pendant le déroulement de la Conférence de Berlin, Coquilhat s'efforce de traduire la volonté de Léopold II dans les faits en poursuivant, à notre avis, trois objectifs : renforcer la position de la station dans cette agglomération stratégique, contrôler l'arrière-pays jusqu'à l'Ubangi et gagner les Iboko-Mabale à la cause des Blancs afin d'y recruter des soldats et des travailleurs.

En relisant la partie de son ouvrage qui retrace les péripéties des quinze premiers mois du poste de Bangala, nous ne pouvons ne pas souligner les capacités intellectuelles et le dynamisme de cet officier dont Stanley craignait une fin tragique parmi les cannibales d'Iboko.

Le renforcement de la station dans l'agglomération des Iboko-Mabale. – Pour renforcer la position de la station dans l'agglomération, Coquilhat s'est d'abord attiré la sympathie des natifs en utilisant les moyens les plus divers. Le respect de l'autorité locale était l'un des principes de base de son action. En se servant principalement de la couverture de Mata-Boike il était certain d'obtenir son appui inconditionnel et de calmer ainsi les tensions avec les natifs car ceux-ci obéissaient généralement à leur chef.

C'est pourquoi, dans tous les conflits qui l'ont opposé aux groupes périphériques, notamment les Ngombe et les Mabale, Coquilhat a recherché toujours l'arbitrage de Mata-Boike. Nous savons du reste que le vieux chef a souvent sacrifié les intérêts légitimes de ses sujets pour sauvegarder son amitié avec les Blancs. Pour gagner davantage l'estime de tous les chefs, Coquilhat ne se contentait pas des rentes mensuelles et des cadeaux, il organisait aussi des réceptions avec le vin de canne à sucre. Ces circonstances heureuses permettaient à Coquilhat de recueillir les informations politiques et géographiques.

Vis-à-vis des conflits locaux devant opposer l'agglomération des Iboko-Mabale aux autres villages, Coquilhat a observé un strict neutralisme, conformément à la politique générale de l'époque. C'est pourquoi il a repoussé tous les appels des Iboko pour combattre les Bobeka. Par contre, il promettait de défendre l'agglomération contre toute attaque extérieure des Bobeka ou des Ngili. Mais dans les conflits entre les différents hameaux de l'agglomération, Coquilhat s'est souvent interposé avec sa force pour éviter la poursuite des combats. Nous avons noté aussi, fait rare dans l'histoire des stations à cette époque, une immixtion de Coquilhat dans les affaires internes des hameaux. En effet, sans doute pour renforcer son amitié avec le chef Mata-Boike et peut-être aussi pour réparer quelques torts commis à l'endroit de son protecteur local, Coquilhat a pris part dans un combat qui opposait les Iboko aux Mabale pour

une question de femme que se disputaient le fils du chef et un notable d'Engumba. Coquilhat se félicite du résultat :

> Tous mes présents n'avaient pu complètement convaincre Iboko de la sincérité de mon amitié. L'alliance de nos armes y a réussi (COQUILHAT 1888, p. 340).

Coquilhat a ensuite usé de toute son intelligence pour déjouer une série de pièges qui lui étaient tendus par les natifs. Disposant d'un réseau de renseignements assez efficace au sein duquel on comptait un natif d'Ilebo installé momentanément à Mankanza, un certain Ewata, Coquilhat était parfaitement au courant de ce qui se tramait contre lui et, lorsque l'usage de la force s'imposait pour rétablir la situation, il n'hésitait pas à y recourir. Il est vrai que le sang n'a pas beaucoup coulé à Iboko pendant les quinze premiers mois, mais Coquilhat a fait quatre fois usage de ses armes pour se défendre, causant un mort et quelques blessés. Un fait est à retenir ; après tous ces petits conflits, l'affaire était réglée selon la coutume locale et Coquilhat acceptait d'indemniser les natifs pour les pertes en vies humaines ou les dégâts matériels.

Tout ce climat de bonne entente, en somme, avait favorisé l'acquisition de nouveaux terrains par achats successifs pour l'élargissement de la station. Le blanc considéré désormais comme fils du pays pouvait faire des plantations sans redevance spéciale au chef Mata-Boike. Considéré aussi comme l'un des défenseurs de l'agglomération, Coquilhat était invité par Mata-Boike à trancher certaines palabres relatives à la sécurité du village.

Dès lors, Coquilhat pouvait quitter la station et étendre l'influence de celle-ci dans l'arrière-pays.

Le contrôle de l'arrière-pays jusqu'à l'Ubangi. — Faute de documents, nous ne sommes pas en mesure de livrer le contenu des rapports officiels, souvent secrets, transmis aux responsables du Comité, à propos du contrôle du territoire entre le fleuve et l'Ubangi.

Nous savons seulement par ses écrits que la première préoccupation de Coquilhat était de recueillir assez rapidement les renseignements géographiques et ethnographiques sur l'arrière-pays. Beaucoup de ces renseignements ont été publiés dans les journaux et périodiques de l'époque dont le *Mouvement Géographique*, dirigé par Wauters. Dans son ouvrage, Coquilhat nous retrace l'évolution de ses enquêtes sur les peuples de l'entre Zaïre-Ubangi.

Le 25 mai 1884, Coquilhat avoue son ignorance sur la situation politique et géographique du lieu qu'il occupe :

> De même que lors de nos débuts à l'Équateur, l'état politique et moral des indigènes qui m'environnaient m'était à peu près inconnu, et je n'avais pas même une idée exacte de la topographie de leurs villages (COQUILHAT 1888, p. 202).

Le 1er juin 1884, Coquilhat livre les premiers renseignements relatifs au pays et aux habitants de l'agglomération des Iboko-Mabale. Le site était caractérisé

par trois baies contiguës garnies de villages très rapprochés, puis venaient les villages plus éloignés et plus espacés. La population était formée de trois groupes principaux, les Iboko, les Mabale et les Ngombe.

Les renseignements qui vont suivre établissent l'unité de la région qu'il occupe avec le reste du territoire de l'entre Zaïre-Ubangi.

Le premier document se rapportant aux populations de l'intérieur concerne les Ngili et les Libinza, habitant respectivement la forêt entre la Ngiri et l'Ubangi et les îles de la Ngiri. Le 7 août 1884, Coquilhat note ce qui suit :

Renseignements recueillis sur les N'Ghiri. Ce peuple n'est pas canotier ; il habite à l'ouest, près d'un petit affluent de la rive gauche de l'Ou-Bangi, très riche en ivoire. Il n'a pas de tatouages et porte la tête rasée. Son arme défensive est une cuirasse en peau d'éléphant ; comme arme offensive, il a une lourde lance, au fer très grand, dont il se sert comme nous de la baïonnette, et non pour le jet. Vers le haut de la rivière de N'Ghiri vit la tribu d'Ibinza qui lui ressemble ; mais elle sait pagayer et peut communiquer avec le Congo par un marigot débouchant à quelques heures en dessous de Mabali. Ibinza et N'Ghiri s'allient fréquemment contre les Ba-Ngala. Ils sont vraiment très nombreux et audacieux à la guerre (COQUILHAT 1888, p. 242).

Le fait que les Ngili et les Libinza soient les premiers peuples éloignés à être signalés n'est pas dû au hasard. Il s'agit des groupes restés célèbres dans l'histoire des conflits armés dans cette région. Ils ont semé partout la désolation et étaient même redoutés par les Iboko qui se sauvaient dans les îles, parce que mal préparés au combat sur la terre ferme. Une attaque éventuelle de l'agglomération des Iboko par les Ngili devait nécessairement mettre en cause l'existence de la station. L'un des moyens utilisés par les Iboko pour connaître la puissance des armes dont disposaient les hommes de la station, était de propager de faux bruits à propos d'une attaque imminente des Ngili. Comme Coquilhat ne semblait pas redouter l'attaque de ces guerriers de l'intérieur, les Iboko ont vite compris qu'il disposait de moyens suffisants pour se défendre.

Le second renseignement concernant l'intérieur du pays provient des migrations des peuples du fleuve qui étaient originaires de la vallée de la Ngiri. Le 14 août 1884, Coquilhat résumait ainsi les récits migratoires de ses hôtes :

... voici ce que j'ai appris sur l'histoire de leur tribu : D'après les rapports des natifs, les Ba-Ngala résidaient autrefois, il y a probablement au moins un siècle, dans l'intérieur des terres, à l'ouest de la station, entre l'Ou-Bangi et le Congo, sur la rivière où est Ibinza actuel. Des inondations ou des guerres, et vraisemblablement les unes et les autres, les ont ensuite chassés jusque sur les bords du Congo, un peu au-dessus du 1° nord. Là, ils se fractionnèrent. Un groupe descendit jusqu'à Mokomila et un autre jusqu'à Bongata, près de l'Équateur ; d'autres clans passèrent sur la rive gauche et occupèrent, les uns Loulanga, au confluent du Loulongo, les autres Bolombo et Boukoumbi, en amont. Sur la rive droite, près du point où ils avaient débouché sur le fleuve, les deux groupes de Mobeka et d'Iboko s'établirent l'un près de l'autre, Mobeka tenant l'amont. Ces deux parties entrèrent en lutte, et Iboko poussant son ennemi vers le cours supérieur du fleuve, finit par le refouler dans l'affluent Mongala, tandis qu'il s'établissait lui-même définitivement à l'endroit où il est actuellement. Il avait fallu aussi pour cela vaincre certains N'Gombe, qui occupaient cet emplacement. Au bout de quelques temps, Iboko accueillit les populations rurales de Mokolo venues du nord et les autorisa à fonder le district allié de Mabali.

Enfin, il accorda encore l'hospitalité à des familles nombreuses de N'Gombe, venues de l'est-nord-est. Quant à Monsembe, c'est un groupe ba-ngala, ayant jadis occupé l'île de N'Soumba en amont, puis installé par Mata-Buiké sur son terrain d'aujourd'hui (COQUILHAT 1888, pp. 244-245).

Cette extension de la tribu, en amont comme en aval de Mankanza qui occupe pour ainsi dire une position centrale, devait en principe favoriser l'action de la station dans cette région. Cependant, l'unité d'origine cachait la réalité politique qui était assez complexe. En effet, l'unité politique de base était le village ou l'agglomération et non le clan ou la tribu. C'est cela que Coquilhat devait préciser le 27 août 1884 pour mieux expliquer les problèmes auxquels il était confronté :

J'ai inscrit le 14 août les districts éloignés d'origine ba-ngala. Bongata, Mokomila et Loulanga sont complètement indépendants. Monsembè (vers 1° Nord) reconnaît la souveraineté de Mata-Buiké. Bolombo est son allié de même que Boukoumbi (1° 42' Nord, rive gauche, chefs Epombo et Woumaka) et les Maroundja dont j'ignore l'emplacement exact. Mobounga sur la rive méridionale et à l'est d'Iboko est composée de N'Gombe et a pour chef supérieur Monanga-Doua. Derrière Boukoumbi est Ikoungou, centre important de N'Gombe forgerons. Entre le Mongala et Iboko se place le district de Lousengo, comprenant les villages de Lomanga-Momboutou, Wombele N'Panza et Montembo, colonie des Maroundja. Mobeka a aussi des N'Gombe.

Au-dessus du confluent du Mongala, à une grosse heure de navigation, est Ikounoungou (chef Douboua) établissement détaché des Maroundja. Enfin, à un ou deux jours au-delà, dans un étroit canal de la rive gauche se trouve Oukatouraka, chef Ipeka.

Dans l'intérieur des terres, on cite au sud-ouest de la station, à une journée Bobouka, à deux journées Ibinza ; au nord, à trois heures Mokolo et à quatre jours Bonkoula, tribu féroce. A l'est-nord-est, à six ou huit heures est M'Binga, district situé sur quelque marigot d'eau noire. On mentionne encore au nord de Lousengo, les Bossoyapos qui fabriquent les couteaux trombaches et l'étang très peuplé de N'Dolo où se trouve aussi le fer. Cette énumération dans laquelle sont omis les noms d'une multitude de petits chefs et de notables non négligeables dans nos rapports prouve la complication et l'étendue de mes relations au milieu des rivalités et des querelles des districts, des villages et des familles. Pas un jour ne se passe sans que je reçoive des visites, des confidences, des plaintes et des demandes de plusieurs de ces endroits. Mabali, Iboko et leurs N'Gombe comptent peut-être 30 000 âmes (COQUILHAT 1888, pp. 248-249).

En même temps qu'il recherchait les informations sur les établissements du fleuve et de l'intérieur relevant de sa station, Coquilhat approfondissait ses connaissances sur les différents villages Iboko et Mabale. Le 27 août 1884, il pouvait fixer de la manière suivante la topographie politique du pays des Ba-Ngala :

A l'aide des excursions faites et des informations reçues, je puis fixer la topographie politique du pays. Les villages se succèdent ainsi depuis l'extrémité d'aval de Mabali.

Dans la première baie appelée N'Gongoula, on rencontre :

Inioïe	: sans chef. Moleko dit Mata-Mangali, notable principal, commerçant actif et guerrier.
Ibonga	: enclave d'Iboko, chef Mata-Boiké
Mongwele d'aval	: chef Mata-Mokoua
Mobelu	: chefs Moussou-Mombamba, paisible ; Imanla et Mata-Ipeko, remuants.

Dans la deuxième baie, celle de la station se trouve
Mokolengila d'aval.

Impanza	: Nyamalembe, chef des deux villages
N'Goumba	: chefs Essalaka, farouche et Mata-M'Bouli, sage mais peu liant.
Mongwele d'amont	: chef Mongonga, insinuant et cannibale passionné.

Toutes ces localités, sauf Ibonga, appartiennent au district de Mabali dont Nyamalembe et Mata-M'Bouli sont les princes les plus importants.

Puis viennent :

Notre station	
Mankanza	: chef Mata-Buiké

La baie suivante est occupée par

Boukoundou	: chefs Mata-Maleli et Mongimbé
Mondongé	: chefs Jikeke, très guerrier, ancien meneur de l'attaque contre Stanley en 1877, actuellement calmé, et N'Jokou, maître fourbe.
M'Poumbou	: chef Mata-Mompinza, très modéré et correct avec moi.
Ikouba	
Mokolengila d'amont	: colonies de Mabali, chef Longenga.

Enfin plus haut et très espacés

Wambala	
M'Baka	: sans chefs importants, relevant directement de Mata-Buiké et de ses neveux.
Ikoulangaie	
M'Bala	
Ikele	
Boukounzi	

Sauf Ikouba et Mokolengila, tous les villages depuis la station forment le district d'Iboko. Celui-ci a une petite colonie sur la rive gauche du Congo à N'Dondo. Les N'Gombe ont des quartiers dans les deux districts ; il y en a à Ibonga, Mongwele, Mankanza, M'Poumbou et Boukounzi (Coquilhat 1888, pp. 246-247).

Tous ces détails avaient déjà permis à Coquilhat de tracer dès cette époque, la première carte de la région des Bangala qui fut publiée dans le *Mouvement géographique* de novembre 1885 et qui figurera plus tard à la fin de son ouvrage, à quelques détails près.

Mais pour vérifier personnellement toutes les données récoltées à Mankanza même et, pourquoi pas pour prendre officiellement possession de tous ces points, Coquilhat entreprit deux voyages d'exploration. Le premier et le plus important pour notre sujet devait le conduire à la rivière Ngiri. Coquilhat s'engagea le 2 novembre 1884 dans le chenal de Boboka reliant le fleuve à la rivière Ngiri en passant par l'étang des Mabale appelé aussi Libanda. Le lac Libanda fut découvert le 4 novembre, mais la rivière Ngiri ne fut pas atteinte à cause de l'encombrement du chenal qui ne permettait pas aux grandes pirogues du fleuve de pénétrer dans la Ngiri. Depuis lors, Coquilhat renonçait définitivement à entreprendre des voyages dans cette partie du territoire dont

il nous livre cependant la topographie selon les informations livrées par les natifs du chenal :

Ma reconnaissance a peu d'importance en elle-même, mais elle révèle la conformation très particulière de la longue pointe comprise entre le Congo et l'Ou-Bangi. Les renseignements que j'ai recueillis sur les nombreux petits cours d'eau de M'Binga, d'Inioïe et de N'Dolo prouvent que toute cette région basse est coupée par d'innombrables filets d'eau émanant d'étangs ou de marais occupant le centre de la ligne de séparation des bassins. Le rôle du marigot de Bobouka paraît être celui de déversoir du trop-plein des réservoirs de N'Kinga et d'Ibanda pendant la période de crue. Ces étangs épanchent aussi leurs eaux dans le N'Ghiri et l'Ou-Bangi. Ils sont le centre d'extraction du fer travaillé dans la contrée (COQUILHAT 1888, p. 284).

Une dernière information pour établir définitivement l'unité de la région et des peuples entre le fleuve et l'Ubangi sera fournie à Coquilhat par le Révérend Grenfell, le 22 novembre 1884 :

Le missionnaire anglais me communique les résultats d'une exploration qu'il vient de faire dans l'Ou-Bangi jusqu'à 1° 25' Nord. Ils confirment absolument mes informations d'Ibinza. Quelques natifs de cet endroit étant en ce moment à Mankanza, je les montre à Grenfell. Leur tête rasée, leur couteau caractéristique à manche de cuivre rouge et leur cuirasse en peau d'éléphant, tout lui rappelle le peuple Balouïe qu'il a rencontré sous l'Ou-Bangi. Cet affluent reste presque parallèle au Congo jusqu'au point ou M. Grenfell l'a exploré (COQUILHAT 1888, p. 298).

Le second voyage effectué en compagnie du Révérend Grenfell le 25 novembre 1884 permet à Coquilhat de visiter la populeuse agglomération de Bobeka, à l'embouchure de la Mongala. Pour confirmer une fois de plus les relations suivies entre les Bobeka du fleuve et les peuples de la haute Ngiri, Coquilhat note :

J'ai vu plus tard sur la Mongala, au-dessus de Mobeka, des hommes rappelant tout à fait les Ibinza. On parle d'ailleurs vaguement d'une communication par des marigots entre les deux districts (COQUILHAT 1888, p. 283).

Effectivement, les Bobeka et les autres groupes de la basse Mongala communiquent avec les Bolondo et Ndolo de la Saw-Moeko qui, à leur tour, nouent des relations avec les autres Ndolo et Bamwe-Djando de la haute Ngiri.

Pour revenir au voyage de Coquilhat, signalons que sur le chemin de retour, il complète ses informations dans les établissements de la rive gauche, les Motembo, les Malunza et les Bogbonga.

Après toutes ces informations géographiques et ethnographiques, Coquilhat tente une estimation globale de la population qui ne manque pas d'intérêt pour un historien d'aujourd'hui. Mais il y a plus : l'alignement de tous ces groupes dans un même document signifiait qu'ils devaient relever d'un même «conquérant», le Comité d'Études du Haut-Congo ou l'Association Internationale du Congo. Toutes ces estimations qui furent publiées d'abord dans le *Mouvement géographique* du 1er novembre 1885 et du 21 février 1886 ont été reprises dans l'ouvrage de Coquilhat. On y constate curieusement l'omission des Ngili, voisins des Libinza, et des Bobangi-Baloi du bas Ubangi :

I. *En aval de la station.*		
— Sur la rive droite à	Bongata	3 000 habitants
	Mokomila	15 000 habitants
	Lobengo	3 000 habitants
	Monsembé	3 000 habitants
— Sur la rive gauche à	Loulanga	8 000 habitants
	Bolombo	3 000 habitants
	Mobounga et Dondo	6 000 habitants
— Confédération sous Mata-Buiké		30 000 habitants
— Au nord et à l'ouest de cette confédération		
	Mokolo	4 000 habitants ?
	Bonkoula	5 000 habitants ?
	Ibinza	6 000 habitants ?
II. *En amont de la station*		
— Rive droite	M'Binga	8 000 habitants ?
	Moutembo	3 000 habitants ?
	Bossoyapos	4 000 habitants ?
	Lousengo	5 000 habitants ?
	Mobeka	10 000 habitants
— Rive gauche	Ikounoungou	5 000 habitants
	Boukoumbi	8 000 habitants
	Oukatouraka	8 000 habitants ?
		probablement plus nombreux
	Total	137 000

(COQUILHAT 1888, p. 505).

Pour ce qui est de l'agglomération des Iboko et Mabale où les estimations étaient moins fantaisistes, ce peuplement dense permet de comprendre comment Coquilhat a réussi le troisième point de son programme, le recrutement des Bangala.

Le recrutement des Iboko-Mabale comme soldats et travailleurs. — L'engagement des natifs comme soldats et travailleurs de l'État a été une des grandes préoccupations des premiers responsables du Comité qui dépendaient des volontaires des côtes africaines engagés pour un temps limité.

Ainsi, dès les premiers jours, les chefs des postes ont fait des tentatives souvent infructueuses pour s'attirer la collaboration temporaire et durable des natifs. Coquilhat a été le plus heureux dans ce domaine et les Iboko-Mabale ont fourni les premiers soldats-travailleurs de l'État Indépendant du Congo. Ces deux textes suffisent pour retracer les procédés qu'il a utilisés pour l'engagement progressif des Iboko, Mabale et Ngombe de Mankanza. Le 30 novembre 1884, après son voyage à Bobeka, Coquilhat écrit :

Afin de développer le désir de se mettre à mon service, j'ai promis que mes compagnons de voyage Ba-Ngala seraient à l'avenir considérés comme mes sujets et que dans leurs différends avec leurs concitoyens ils seraient protégés, comme mes soldats zanzibarites et haoussa. Mes res-

sources ne me permettant pas d'employer beaucoup d'indigènes, j'affecte de considérer comme une grande faveur l'enrôlement dans la station. J'ai amené les dix jeunes gens qui forment le noyau de ma «jeune garde» à ne pas recevoir leur paye journellement, mais seulement toutes les semaines. Je leur donne pour chaque jour de travail un petit billet qu'ils me remettent le dimanche. C'est tout doucement l'introduction de l'épargne pour eux et du crédit pour moi. Plus tard, je les déciderai à ne toucher leur salaire que tous les mois. Outre ce petit groupe de travailleurs permanents, j'engage souvent des auxiliaires pour la journée. Enfin, tous les matins vingt à trente gamins et gamines de cinq à dix ans se présentent à l'appel pour recevoir un petit panier destiné, en l'absence de brouettes, au transport de l'argile à maçonnerie, des mauvaises herbes, etc. (...) (COQUILHAT, 1888, pp. 302-303).

Quant à l'engagement des natifs pour les autres stations, il eut lieu le 14 juillet 1885, bien après la Conférence de Berlin. Cet événement mérite cependant d'être mentionné car il est l'aboutissement d'une année d'effort dans le rapprochement des jeunes. Cette catégorie, sans doute la plus nombreuse des natifs, était elle aussi intéressée par les avantages économiques apportés par la station et, l'un des moyens pour y accéder était le travail à la station :

Je viens de réussir dans un projet préparé de longue main ; celui d'enrôler les Ba-Ngala pour le service des autres stations. Les étapes successives parcourues pour y parvenir ont été notées dans ce journal : première coopération éphémère des natifs à la confection de mon toit, ensuite l'engagement à la semaine puis au mois, escortes de mes voyages, formation de la jeune garde. La difficulté principale résidait dans le caractère exclusif et tout personnel de la confiance que les jeunes ont en moi. Il a fallu me porter garant pour M. Deane, affirmer son aménité et sa fermeté. Le succès est acquis. Neuf des jeunes gardes sont embarqués pour les Falls au terme de dix mois de service. Leur traitement sera de 45 mitako par mois (11 F 50) plus la ration et l'habillement. Afin de stimuler le goût de la population, les volontaires ont été immédiatement vêtus et armés et pendant deux jours, ils se sont promenés, fiers comme Artaban, à travers les groupes de leurs concitoyens en admiration. Les Ba-Ngala ont ce grand avantage d'avoir beaucoup d'amour-propre. En ménageant et en excitant ce sentiment dans une voie utile, nous pourrons en tirer de grands résultats. (...). Une fois que les Ba-Ngala sauront leurs fils satisfaits dans notre service lointain, ils nous fourniront des centaines de volontaires. Et petit à petit l'État du Congo pourra s'affranchir des puissances étrangères dont le bon vouloir est indispensable pour le recrutement des Zanzibarites et des Haoussa. Il aura sa force propre qui lui coûtera beaucoup moins cher. Les engagés absents de la contrée et entre nos mains seront aussi dans une certaine mesure, les garants de la soumission de leurs parents restés au pays. J'ose appeler ce résultat, le couronnement de mon œuvre de patience, dans l'assimilation des anthropophages (COQUILHAT 1888, pp. 352-353).

Des causes d'ordre économique et psychologique semblent avoir joué un rôle important dans ces engagements rapides des Iboko et Mabale. Le commerce de l'ivoire et des esclaves avait introduit chez tous les riverains du moyen-fleuve le désir de gagner de l'argent. La présence des Blancs à Iboko ayant révélé leurs richesses en métaux et en divers articles d'échange, il n'était que normal que ces jeunes gens se mettent à leur service. Le départ pour l'étranger satisfaisait, pour les jeunes Bangala, leurs appétits guerriers et aventuriers et leur ambition d'acquérir la célébrité. Ils savaient que beaucoup de dangers les guettaient à l'étranger, mais quelques mois avaient suffi pour leur montrer la puissance des Blancs. La supériorité de leurs armes et leur dynamisme forçaient l'admiration

des Bangala. C'est ce que Coquilhat avait souligné le 30 novembre 1884, après son voyage à Bobeka :

> Ce petit voyage, comme celui d'Ibinza me fit le plus grand bien dans les esprits des indigènes. On loua mes goûts d'entreprises et la sécurité que j'avais assurée aux natifs qui m'avaient escorté. Ces derniers placèrent une confiance en moi (COQUILHAT 1888, p. 302).

Les Iboko et Mabale étaient donc fiers de pouvoir manier eux aussi les armes redoutables et le courage ne leur manquait pas.

La suite de l'histoire prouve que cette région qui a fourni des milliers de volontaires pour la Force Publique et des centaines de travailleurs pour les services de navigation, était réellement très peuplée. Ces départs massifs constituent donc le début des perturbations démographiques.

Si nous pouvons résumer l'action accomplie par les Blancs du poste de Bangala à la veille de l'État Indépendant du Congo, nous dirons qu'ils ont non seulement acquis des droits sur la rive droite du fleuve, mais aussi ils se sont efforcés de contrôler le reste du territoire et d'y étendre leur influence. Ils pouvaient donc écarter facilement les prétentions françaises sur ce territoire à configuration particulière. Cependant, à cause des difficultés de communication, une bonne partie du territoire, dont l'Ubangi qui constituera la limite du pays, n'a pas été visitée et les données dont nous disposons ne viennent que des sources indirectes.

Voyons à présent la somme d'informations rassemblées par le Comité d'Études du Haut-Congo et l'action entreprise pour le contrôle de la rivière Ubangi.

2° *Le contrôle de la rivière Ubangi.*

Au moment où se terminait la Conférence de Berlin, l'Europe ignorait encore, sinon l'existence, du moins le cours réel de la rivière Ubangi. Ainsi, le traité signé entre la France et l'État Indépendant du Congo mentionnait comme limite entre les deux pays, le bassin de la Licona-Kounya (STANLEY 1885, p. 400). Et si, par la suite, la frontière a été ramenée sur le bassin de l'Ubangi, c'est probablement parce que les droits du Comité d'Études qui y avait précédé la France ne pouvaient logiquement pas aller au-delà de cette rivière. En effet, le bas Ubangi n'a pas été occupé de manière effective par les agents de Léopold II ; ce qui rendait illusoire ses prétentions sur la rive droite de cette rivière.

Cette grande rivière de la rive droite dont le nom a été noté pour la première fois par Stanley le 20 février 1877, a été découverte assez tardivement, malgré toutes les informations dont on disposait à l'époque.

En route pour Bolobo, Coquilhat notait ce qui suit dans son journal, le 20 décembre 1882 :

> Nous suivons maintenant la rive gauche ; c'est le pays des Bayansi ou Ba-Bangi. Plusieurs voyageurs attribuent à ce peuple la même origine qu'à celui d'Ou-Bangi, grande agglomération près de l'Équateur, sur un affluent très important de la rive droite (COQUILHAT 1888, p. 81).

Cet exposé sommaire sera complété quelques mois plus tard par Stanley qui se basait sur les informations livrées par le chef Ibaka de Bolobo, en mai 1883 :

La légende veut que les By-Yanzis soient originaires d'Oubangi ; région située au Sud et à proximité de l'Équateur, sur la rive droite. C'est Ibaka qui nous l'affirma. A en juger par le nombre de canots qui arrivent d'Oubangi, cette contrée doit être fort peuplée. Ibaka qui s'y est rendu un jour pour y faire des affaires, lui attribue la conformation d'une île, car «d'un côté, Oubangi est bordé d'eau blanche, et de l'autre d'eau noire». Cependant, ajoute-t-il, ce territoire pourrait bien former une fourchette au confluent de deux fleuves, c'est-à-dire du Congo et d'un affluent. Il déclare avoir été stupéfait de la quantité d'eau et d'îles qu'il a rencontrées dans ces parages. «L'eau ne semblait pas avoir de fin» (STANLEY 1885, p. 363).

Il est curieux de constater que Stanley n'ait pas cherché, au cours de ses quatre voyages entre Bolobo et Wangata, à découvrir l'embouchure de cette grande eau. Nous croyons que Stanley visait avant tout le contrôle du fleuve et de tous les affluents de la rive gauche qu'il connaissait déjà. Comme nous l'avons relevé plus haut, sur la rive droite, il visait l'embouchure de la mystérieuse rivière Bancaro.

N'ayant jamais connu personnellement la rivière Ubangi, Stanley qui était écouté à la Conférence africaine de Berlin dut se contenter d'en signaler l'existence et de formuler l'hypothèse la plus probable sur ses origines :

Au nord de la Boumba, précisément au sud de l'Équateur et prés d'une grande ville appelée Oubangi, est la rivière d'Oubangi, cours d'eau très important et très considérable, prenant sa source à une grande distance au nord, près des sources du Chari (*Mouvement géographique* 31 mai 1885, p. 43).

Et pourtant, sur place au Congo, les agents de Léopold II avaient déjà visité le bas Ubangi et signé les traités avec les natifs. Cela se passait en avril 1884, au moment où le poste français le plus avancé se trouvait chez Ngantchou, en face de M'Suata : Voici à ce propos le témoignage de Coquilhat :

... Mais au préalable, j'irai visiter l'Ou-Bangi, je soupçonne qu'il y a là un grand affluent dont il importe de nous assurer le débouché. Le 19, le capitaine traverse le fleuve vers l'Ou-Bangi avec Vangele, Courtois, Guérin et Amelot. Il vient au bout de six jours, radieux. L'Ou-Bangi est un important district dans l'entrée d'une magnifique rivière venant du nord-nord-est. Des traités ont été conclus qui nous assurent le protectorat des deux rives (COQUILHAT 1888, p. 180).

Cette découverte avait déjà été rendue publique grâce à une relation de voyage que Wauters publia dans le *Mouvement géographique* du 10 août 1884. Cependant, on confondait encore cette rivière que Hanssens appelait Mboundgou avec la rivière Bangala. Wauters écrivait en effet :

Quant au Mboundgou, il n'est autre que la grande rivière dite des Bangala et indiquée jusqu'ici sur les cartes par une ligne pointillée. C'est le capitaine Hanssens qui dans la dernière exploration en a reconnu le cours inférieur et révélé le nom. C'est sur la rive gauche de cette rivière, un peu en amont de son confluent que l'on rencontre l'agglomération de petits villages qui porte le nom d'Oubangi et c'est là que se tient l'un des plus importants marchés de cette partie de l'Afrique. Là aussi, l'Association s'est assurée de vastes concessions de terrains et s'occupe à élever une

station. Ces indications qui sont données ici pour la première fois apportent à l'hydrographie du bassin du Congo, une physionomie toute nouvelle (*Mouvement géographique*, 10 août 1884, p. 38).

En réalité, les agents de l'Association Internationale du Congo n'ont plus visité le bas Ubangi avant la reconnaissance officielle de l'État Indépendant du Congo et ils n'y ont établi aucun poste. Les seules informations qui ont permis à Wauters d'établir l'hypothèse de l'identité entre l'Ubangi et l'Uele, en mai 1885, proviennent des explorations du Révérend Grenfell. En novembre 1884, Grenfell avait remonté l'Ubangi sur une longueur de 175 km, jusqu'à 1° 25' lat. Nord. En janvier 1885, il remonta à nouveau l'Ubangi jusqu'à 4° 20', sur un parcours d'environ 540 kilomètres. Le Révérend Grenfell avait désigné cette rivière sous le nom de Liboko.

Cette hypothèse, nous le savons, sera vérifiée plus tard par Vangele, mais dès cette époque, l'État Indépendant du Congo semblait disposer d'une frontière naturelle et *ipso facto* tout le territoire compris entre l'Ubangi-Uele et le Congo lui revenait de plein droit. Il en sera autrement de la rive droite de l'Ubangi que Léopold II devra abandonner au profit de la France.

Conclusion

Cette étude a voulu souligner le fait que la région riveraine de l'entre Zaïre-Ubangi était très peuplée et en pleine vitalité lorsque les Européens sont entrés en contact avec elle. Cela explique en grande partie le comportement de ses habitants vis-à-vis de la nouvelle réalité sociale et politique.

Pour les fondateurs de l'État Indépendant du Congo, la région a été perçue comme un point stratégique, non pas pour les richesses qu'elle renfermait, mais pour ce qu'elle représentait à double point de vue. Les cours d'eau avaient à cette époque une importance particulière pour la reconnaissance et l'occupation de la cuvette ; ainsi le contrôle du fleuve et de son affluent, l'Ubangi, devait empêcher la France de revendiquer cette partie du territoire. La suite de l'histoire a montré que Léopold II avait parfaitement raison car un vaste territoire lui est revenu tout simplement parce que ses hommes avaient signé quelques traités avec les populations de l'embouchure de l'Ubangi.

Considéré dès l'origine comme l'agglomération la plus importante du fleuve du point de vue de la population et donc comme une grande réserve de main-d'œuvre, le site de Mankanza devait constituer la base de conquête pour tout le territoire de la rive droite.

Plusieurs actions de Coquilhat, premier chef du poste de Bangala répondaient donc parfaitement aux objectifs assignés à ce poste. Une abondante documentation géographique et ethnographique et le recrutement des Bangala comme soldats-travailleurs furent les principales réalisations de cette politique.

Ainsi donc, si le bas Ubangi n'a pas été revendiqué par la France lors du tracé des frontières, c'est précisément parce que Léopold II pouvait démontrer que la rive droite du fleuve et une partie du territoire à l'intérieur des terres faisaient l'objet d'occupation effective.

Une fois les frontières de l'État tracées, la région du confluent Zaïre-Ubangi a perdu de son importance stratégique et certains de ses points n'ont été occupés que dans le premier quart du XX^e siècle.

Épilogue

Notre étude s'arrête au moment où les habitants de l'entre Zaïre-Ubangi commencent leur participation à la «construction» de notre grande nation. Il est donc nécessaire de donner quelques points forts de leur participation et les conséquences des actes qu'ils ont posés aussi bien sur leur propre société que sur l'ensemble du pays.

Les premiers engagés Bangala avaient le statut de soldats-travailleurs. A ce titre, ils ont donc contribué à la construction et à la protection de plusieurs postes dont certains comme Kisangani ont aujourd'hui le statut de ville. Le rôle joué par la famille Badjoko à Kisangani au moment de l'indépendance prouve que la contribution des Bangala y est encore présente de nos jours. Mais c'est dans le maniement des armes que les Bangala ont excellé. Premiers éléments congolais de la Force publique, ils furent surtout dirigés vers l'est du pays où ils ont participé massivement aux luttes hégémoniques que se livraient les agents de l'État Indépendant du Congo et les commerçants Swahili établis à Kisangani et au Maniema. Se fiant à la supériorité de leurs armes et ayant une confiance aveugle dans les Blancs qu'ils avaient connus et admirés chez eux, les Bangala se sont surpassés pour se couvrir de gloire.

Mais les fatigues et les sacrifices divers endurés au cours de ces longues campagnes sont venus à bout du courage de ceux qui avaient échappé aux balles ennemies. C'est grâce au sang versé par ces hommes que les Belges ont tracé les premières limites du pays du côté Est.

Dans le voisinage du poste de Bangala, les Iboko et Mabale ont servi au sein des milices des compagnies commerciales. C'est parmi les anciens soldats de la Force publique que Lothaire, ancien commissaire de District de Ubangi-Uele, revenu au Congo au service de l'Anversoise, avait choisi les élites des sentinelles commerciales. La lutte héroïque des Budja de la Mongala face aux impositions du caoutchouc a été une autre occasion pour les riverains de défendre une cause inconnue. Nous ne pouvons que déplorer les centaines d'hommes qui ont péri dans cette longue guerre de résistance allant de 1898 à 1905. L'agglomération de Bobeka, transformée en fort et base d'opérations sur la Mongala, est entrée dans l'histoire de cette période comme un lieu tristement célèbre.

La navigation est restée, pendant de longues années, le principal moyen de circulation des hommes et des biens grâce au vaste réseau hydrographique. Les riverains du fleuve ont constitué les premiers membres d'équipages qui ont sillonné le fleuve et toutes les rivières navigables, principalement l'Ubangi, le Kasai et le Lomami qui atteignaient les coins les plus reculés du pays. Les marins Bangala s'occupaient de l'entretien des bateaux et de leur garde, du débitage du bois pour les chaudières, etc. D'autres furent initiés dès 1889 au maniement des machines et devinrent pilotes, chauffeurs, aide-mécaniciens, etc. Outre ceux qui circulaient dans les bateaux publics ou privés, il y en avait beaucoup qui travaillaient dans le chantier naval de Léopoldville ou de Kinshasa, voire même dans les ports maritimes de Boma et Matadi.

Les Bangala ont été également parmi les premiers travailleurs utilisés dans la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville. Dès 1888, beaucoup de Bangala engagés à ces travaux ont sacrifié leur vie pour l'ouverture de cette voie vitale.

Grâce au développement extraordinaire de la station de Bangala, la plus importante du haut fleuve jusqu'en 1900, et à la dispersion de ses nombreux enfants, l'entre Zaïre-Ubangi a étendu sa langue, le lingala, de Kinshasa à Kisangani.

BIBLIOGRAPHIE

Bontinck, F. 1970. Diaire congolais (1690-1701) de Fra Luca da Caltanisetta (traduit du manuscrit italien inédit et annoté). – Paris, Louvain.

Burssens, H. 1958. Les peuplades de l'entre Congo-Ubangi (Ngbandi, Ngbaka, Mbandja, Ngombe et Gens d'eau). – Tervuren.

Coquilhat, C. 1888. Sur le Haut-Congo. – Paris, Bruxelles.

De Boeck, L. B. 1953. Contribution à l'atlas linguistique du Congo belge. 60 mots dans les parlers du bassin du Haut-Congo. – Bruxelles.

De Witte, J. 1924. Vie de Monseigneur Augouard. Ses notes de voyage et sa correspondance. – Paris.

Gourou, P. 1970. L'Afrique. – Hachette, Paris.

Harms, R. W. 1978. Competition and Capitalism : The Bobangi Role in Equatorial Africa's Trade Revolution. Ph. D. Thesis. Wisconsin-Madison. 1981. River of Wealth, River of Sorrow. The Central Zaire Basin in the Era of the Slave and Ivory Trade 1500-1891. – New Haven, London.

Hulstaert, G. 1977. Anciennes relations commerciales de l'Équateur. – *Enquêtes et Documents d'Hist. africaine,* **2** : 31-50.

Jewsiewicki, B. & Mumbanza, M. B. 1981. The Social Context of Slavery in Equatorial Africa during the 19th and 20th Centuries.

Johnstone, H. 1908. George Grenfell and the Congo. – London.

Lovejoy, P. E. (ed.) 1981. The Ideology of Slavery in Africa. – Beverly Hills, pp. 72-98.

Maes, J. & Boone, O. 1935. Les peuplades du Congo belge. – Bruxelles.

Mumbanza mwa Bawele. 1973. Y a-t-il des Bangala ? Origine et extension du terme. – *Zaïre-Afrique,* **13** : 471-483.

MUMBANZA MWA BAWELE. 1980. Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca. 1700-1930). – Thèse de doctorat, Lubumbashi.

STANLEY, H. M. 1879. A travers le continent mystérieux (traduction française de H. LOREAU). – Paris.

STANLEY, H. M. 1885. Cinq années au Congo (traduction française de G. HARRY). – Bruxelles.

STANLEY, R. & NEAME, A. 1961. Exploration Diaries of H. M. Stanley. – London.

VANGROENWEGHE, D. 1980. Les premiers traités conclus entre les chefs indigènes et Vangele à Équateur-Station en 1883-1884. D'aprés les documents inédits. – *Annales Aequatoria,* **1** : 185-211.

VAN ZUYLEN, P. 1959. L'échiquier congolais ou le secret du Roi. – Bruxelles.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 423-435 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 423-435 (1988)

DE EERSTE ONTDEKKINGSREIZIGERS IN HET EVENAARSGEBIED, 1882-1889

DOOR

D. VANGROENWEGHE *

H. M. Stanley [1] ** was de eerste blanke die de Kongostroom afvoer in 1876-1877 tijdens zijn tocht van de Indische naar de Atlantische Oceaan. De Kongostroom is 4700 kilometer lang en hoort in de wereldranglijst op de tweede plaats na de Amazone voor wat het watervolume betreft dat hij vervoert. Zijn bekken heeft een oppervlakte van 3 800 000 vierkante kilometer. De bocht van de immense Kongo omvat het Evenaarswoud en wat savanne, het latere Evenaarsdistrict, waar naast de Ngombe de Mongostammen, nu 2,3 miljoen mensen, sedert eeuwen wonen. De verkenning van de rivieren tot hun uiterste punt van bevaarbaarheid komt toe aan vier ontdekkingsreizigers : H. M. Stanley, G. Grenfell [2], C. von François [3] en A. Delcommune [4].

De eerstgenoemde werd belast met een officiële zending vanwege het „Comité d'Études du Haut-Congo", later vanwege de „Association Internationale Africaine", twee stichtingen van koning Leopold II. Tussen 1882 en 1884 ontdekte Stanley het Leopold-II-Meer (het huidige Mai-Ndombe meer) en Tumbameer, alsook de benedenloop van de Lulonga en Ruki.

De tweede ontdekkingsreiziger was de protestantse missionaris G. Grenfell uit Engeland, die in de koloniale literatuur geenszins de plaats krijgt die hem toekomt. Hij verkent met de stoomboot *Peace* de bevaarbare delen van de Tshuapa, in gezelschap van de ontdekkingsreiziger Curt von François toen in dienst van Leopold II, en de Lomami. Hij herneemt de reizen van Stanley en vaart verder op de Lulonga en Ruki in 1884 en 1885.

De derde ontdekkingsreiziger A. Delcommune bevaart in 1888-1890 op de stoomboot *Roi des Belges* voor rekening van de «Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie» heel het Kongobekken om de economische rendabiliteit ervan na te gaan. In 1890 verkent de districtcommissaris Baert [5] de Lopori.

---

* Doctor in de Kulturele Antropologie ; Baron Ruzettelaan 198, B-8320 Brugge 4 (België).

** De cijfers tussen haakjes [ ] verwijzen naar de noten, pp. 433-435.

Al deze ontdekkingsreizen van de tachtiger jaren van vorige eeuw laten toe zich een idee te vormen niet alleen over de uitgestrektheid van het land dat de Mongo bewonen maar ook over hun economie en hun stammen. Het binnenland zal later door handelsmaatschappijen en door protestantse missionarissen verder worden verkend.

H.M. Stanley

DE AFDALING VAN DE KONGO DOOR STANLEY EN ZIJN ONTDEKKINGEN [6].

Stanley verlaat op 17 november 1874 te Bagamayo de oostkust van Afrika en komt op 27 oktober 1876 aan in de stad Nyangwe op de Kongo, het uiterste punt ten westen van de Arabische kolonie van 1868. Daar begint Stanley de afdaling van de Kongo op de *Lady Alice*, — genoemd naar zijn verloofde — een kleine boot met minder ruimte dan een inlandse handelsprauw. Drie blanken vergezellen Stanley op deze tocht. De zeven stroomversnellingen, de latere „Stanley Falls", vormen de eerste grote hinderpaal. Aan het huidige Kinsangani begint dan de stroom het grote bekken te bevloeien en heeft een bevaarbare strook van 1734 kilometer tot Leopoldstad. Stanley moet op de Kongo niet minder dan tweeëndertig gevechten leveren. De voorlaatste en zeker heftigste schermutseling vindt plaats op 14 februari 1877 tegen de stam van de Bangala [7]. Na die strijd bleef er slechts één blanke helper over, namelijk Frank Pocock.

Op 18 februari om zeven uur 's morgens bereikt Stanley de Evenaar. De toestand is bijzonder precair, daar de expeditie sedert 10 februari zonder voedsel zit. Gelukkig komen de mannen 's anderendaags op een eiland aan, gelegen tegenover het dorp Ikengo en bewoond door de Boena-Linguwa-clan [8].

Stanley krijgt daar grote manden maniokwortels en bananen aangeboden. De volgende dag vullen twee chefs zijn voedselvoorraad aan met maniok, bloem, maniokbrood, bananen, maïs en twee geitjes [9]. Op een geïmproviseerde markt kon hij zich zwarte varkens, geiten, schapen, bananen, maniokbrood, maniokbloem, maïs, aardappelen, jamwortels en vis aanschaffen [10]. Op 21 februari zet Stanley met zijn vloot de reis verder naar Boma. Ondertussen overleed zijn laatste blanke metgezel.

Na 999 dagen en 11 500 kilometer bereikt Stanley op 9 augustus 1877 Boma. Pas op 17 september zal Europa zijn aankomst te Boma vernemen.

Ondertussen had Leopold II in september 1876 de Aardrijkskundige Conferentie van Brussel bijeengeroepen, waaraan Britse, Franse, Duitse, Russische, Oostenrijkse en Italiaanse delegaties deelnamen. Deze conferentie betekende voor Leopold II een schitterend succes. Europa erkende hem als leider van de kruistocht die Afrika moest beschaven. De Afrikanen werden toen als „Untermenschen" beschouwd. De „Association Internationale Africaine"

(A.I.A.) stond onder leiding van Leopold II en beschikte over uitgebreide machten [11]. Dat de Koning de A.I.A. niet louter uit filantropische overwegingen gesticht had, blijkt onder andere uit zijn schrijven van november 1877 aan H. Solvyns, Belgisch ambassadeur te Londen : „Ik wil geen goede gelegenheid laten voorbijgaan om ons deel van deze prachtige Afrikaanse taart te krijgen" [12].

Er wordt een „Comité d'Études du Haut-Congo (CEHC)" geïnstalleerd op 25 november 1878. Het is een commerciële onderneming met één miljoen goudfrank kapitaal. Leopold II is de belangrijkste inschrijver met 265 000 frank, gevolgd door de Nederlanders met 130 000 frank. James Hutton, een Brits industrieel [13], en de Schotse reder William Mackinnon [14] tekenen elk in voor ongeveer 30 000 frank [15].

Op 10 december 1878 ondertekent Stanley een contract met het „Comité d'Étude". Hij krijgt de taak toegewezen drie posten te stichten tussen de Beneden-Kongo en Stanley Pool en de commerciële mogelijkheden van de Boven-Kongo te onderzoeken [16]. Stanley heeft nog maar net Zanzibarieten aangeworven of hij verneemt dat door het bankroet van de Nederlandse inschrijver de doelstellingen van de expeditie verruimd worden en dat hij territoriale concessies moet zien los te krijgen. In augustus komt Stanley te Banana aan, maar vordert slechts langzaam met zijn 50 ton voedselvoorraad, zijn scheepsmateriaal en andere benodigdheden. Einde 1881 bereikt hij Stanley Pool, bij het huidige Kinshasa. Ondertussen krijgt hij nieuwe bevelen vanuit Brussel : hij moet posten stichten op de Boven-Kongo, de eerste te Mswata op 90 kilometer van Stanley Pool. In december vertrekt hij uit Stanley Pool om als verste post Stanley Falls te stichten. Tijdens deze reis vaart hij de Mfimi op en ziet op 26 mei 1882 het Leopold-II meer [17] ; waarvan hij 's anderendaags de verkenning begint. Zijn stoomschip de *En Avant* telt veertien bemanningsleden, onder wie drie gidsen en de Deen Albert Christopherson [18], die terzelfdertijd de functie van kapitein en machinist waarneemt. Ze blijven op 100 yards van de oever en hebben na een dag varen nog geen dorp gezien. De 29ste ziet hij zes kleine prauwen op het meer en kort daarop een dorp. Hij slaagt er echter niet in in contact te treden met de dorpelingen en vaart verder noordwaarts (1° 28') tot het volgend groot dorp dat hem evenmin goedgezind blijkt. In het N.O. bevaart hij vijf mijl ver een grote rivier (dit is hoogstwaarschijnlijk de Lokoro). Tot de 31ste verkent hij de inhammen van het meer vooral aan de zuidkant. Hij vindt er enkele dorpjes waarvan de inwoners op de vlucht slaan. Van zijn gids die dikwijls handel dreef met Gankabi [19], een vrouwelijke chef te Mushie, verneemt Stanley dat de handelsproducten bestaan uit rood ngola-poeder, rubber, vis en ivoor.

Stanley heeft tijdens die rondreis noch voedsel noch inlichtingen over de bewoners kunnen bekomen. Hij beschrijft het karakter van de oeverbewoners als „ongemeen wild en timide" [20].

Op 31 mei is de rondvaart van het meer beëindigd. De volgende dag verlaat Stanley het meer en keert uitgeput en ziek naar Europa terug. Het bevel geeft hij over aan M. Pechuel-Loesche, een Duits reiziger en natuurkundige in dienst van het „Comité d'Études du Haut-Congo" [21].

Na zijn ziekteverlof vertrekt Stanley opnieuw, ditmaal op 9 mei 1883, uit Leopoldstad om naar de Stanley Falls te gaan. Hij moet driemaal naar Stanley Pool terugkomen om bevoorrading te halen. Het kost hem een jaar om de nodige contracten te sluiten met de inlandse chefs en om de posten Bolobo, Equateurstad en Stanleystad te stichten [22].

Zijn vloot bestaat uit de *En Avant*, de *Royal* en de *A.I.A.* Het zijn kano's met stoom voortgedreven. De langste is slechts 15 meter, kan maximum drie ton vervoeren en biedt plaats aan dertig man. Stroomopwaarts is de snelheid twee en een halve knoop per uur. Daarbij komt nog een remorqueur, de *Éclaireur*. De totale bemanning bestaat uit zeven Europeanen : H. M. Stanley, de luitenanten A. Vangele [23] en C. Coquilhat [24], de Zweedse scheepskapitein A. Anderson [25], de mecaniciens F. Drees [26], A. Bennie [27] en J. Brown [28], en daarnaast waren er 73 zwarte opvarenden [29]. De Europeanen moeten gedurende de hele reis dezelfde plaats innemen, nl. achteraan bij de stoomketel, met als enige beschutting voor de zon een boven hun hoofd gespannen zeil [30].

In juni wordt Equateurstad gesticht door Vangele en wat later Stanley Falls door Stanley. Het hoofddoel van de expeditie was het sluiten van verdragen om territoriale rechten te kunnen laten gelden langs de Kongostroom. Dit ging echter niet zo vlug en gemakkelijk als de kongoliteratuur laat vermoeden.

Op 8 juni komt Stanley aan te Ikengo [31], een dorpje dicht bij de Evenaar. Hij tracht de Ruki te vinden die hij in 1879 gezien had. Volgens zijn zeggen zou hij de Ruki 130 kilometer opgevaren zijn, maar dit wordt zeer onwaarschijnlijk geacht [32].

Op 16 juni verbroedert hij met de inwoners van Wangata en sluit er een mondeling akkoord voor een terrein. Dit terrein is veel beter gelegen dan dit te Ikengo. Het kamp te Inganda naast Ikengo gelegen wordt 's nachts heimelijk opgebroken om zich de woede van de inwoners van Ikengo over dit vertrek te besparen. Stanley laat Vangele en Coquilhat te Wangata achter om de post te stichten die Equateurstation zal worden genoemd. Luitenant Vangele krijgt 26 zwarte manschappen en wordt tot postchef benoemd. Luitenant Coquilhat krijgt 20 man en moet Vangele helpen, totdat een nieuwe groep werkers en bagage uit Leopoldstad aankomen. Op 20 juni scheept Stanley in voor Leopoldstad, en nog dezelfde dag kan Vangele een verdrag laten tekenen door de chefs Ikenge en Ipambi uit Ibongo-Wangata (bedoeld wordt het Wangata gelegen aan de oever, niet te verwarren met het Wangata dat in het binnenland ligt). Zie hier de integrale tekst van deze eerste overeenkomst [33] :

Op 20 juni 1883 heeft Vangele Alphonse uit naam van en voor rekening van het „Comité du Haut-Congo" en van de „Expédition Internationale du Haut-Congo" bijgestaan door luitenant Camille Coquilhat met Ikenge, hoofdchef van het district Ibonga-Wangata enerzijds en Ipambi, hoofdchef in hetzelfde district anderzijds het volgend verdrag gesloten : (Beiden hun soevereine machten uitoefenend in dit district uit naam van en in plaats van Soka Tounghi, de onafhankelijke chef van het district Ibonga-Wangata, die met intellectueel onvermogen geslagen is) de voornoemde chefs schenken de soevereiniteit van het eerder genoemde district aan het „Comité d'Études du Haut-Congo" en de „Expédition Internationale du Haut-Congo", en eveneens in volle eigendom, voor eeuwig en met uitsluiting van ieder ander persoon of instelling, de terreinen en de noodzakelijke rechten om voor altijd de rijkdommen van het land te exploiteren en om wegen en gelijk welke nederzettingen te bouwen om de handelsrelaties te ontwikkelen alsook andere relaties van het eerder vermelde Comité en Expédition. Onafhankelijk van wat vandaag betaald werd voor de reeds vernoemde inlandse concessies kennen het Comité en de Expeditie aan Ikenge en Ipambi en hun opvolgers een stuk stof toe per maand.

getekend Coquilhat Camille
Vangele Alphonse
+ (voor Ipambi)
+ (voor Ikenge)

Op de terugweg naar Leopoldstad verkent Stanley op 23 juni 1883 de oevers van het Mantumbameer (= Tumbameer) [34]. Op de oostelijke oever kampeert hij op een eiland nabij Ugandi. Daar verneemt hij dat er Watwa (= Batwá, Pygmoïden) wonen op verscheidene dagen landinwaarts. Vervolgens vaart Stanley langs Ibinji [35] en Ikoko naar de oostelijke oever. Tegen de middag van 25 juni heeft Stanley 144 Engelse mijl afgelegd bij het rondvaren van dit meer.

Coquilhat, de metgezel van Vangele, verblijft tien maanden in Equateurstation in afwachting van de stichting van een post bij de Bangala. De chef Ikenge is een bedrieger, geniepig en cynisch [36]. Daarom sluit Vangele op 9 juli 1883 een afzonderlijk verdrag met Ipambi, de chef van het Ibonga-district. Vangele krijgt van de chef twee geiten en een hoeveelheid bananen en betaalt zelf zes vadems stof (rode savedlist, een ruwe flanellen stof met katoenen inslag), vier vadems blauwe savedlist, een rode jas, twee lengten santiaga, twee lengten stof met tekening, een stuk stof, een grote bel, een spiegel, zes halssnoeren van opalen parels, zes snoeren roze parels, twee schotels, een kleine en een grote ring.

Deze geschenken van Vangele hebben een waarde van ongeveer 400 mitakos (messing staafjes) of 100 Belgische frank van toen. De twee geiten zijn 50 mitakos waard [37]. De prijs voor dit verdrag schijnt me zeer miniem en veel minder belangrijk dan voor verdragen in Beneden-Kongo. De hoofdreden is waarschijnlijk dat Europese goederen in de Boven-Kongo zeldzaam waren. Coquilhat verduidelijkt dit als volgt :

Om de negers te domineren is het gebruik van geweld uitgesloten, tenzij in het geval van wettige zelfverdediging. De begeerte naar onze ruilgoederen dient het grote middel te zijn. Daarom verzekeren we, in plaats van één enkel

geschenk als beloning voor het tekenen van een verdrag, een maandelijkse rente of beter iedere maanmaand vier vadems stof met een waarde van drie frank. Wanneer een chef afbreuk gedaan heeft aan het verdrag in de afgelopen maand verliest hij voor deze „maanmaand" zijn recht op vergoeding [38].

Ikenge is kwaad, maar aangezien hij door de andere dorpen genegeerd wordt, geeft hij geschenken aan Vangele. In één jaar tijd slaagt hij er amper in 12 verdragen te sluiten in de omgeving van Equateurstation. Guillaume Casman, de opvolger van Vangele, zal er nog drie sluiten op het einde van 1884. De invloed van Vangele strekt zich uit over een twintigtal kilometer langs de linker Kongo-oever ten noorden en zuiden van Equateurstation en tot aan de eerste dorpen langs de Ruki. Vangele en Coquilhat, die met een paar tientallen soldaten uit Zanzibar te Equateurstation gelegerd waren, zijn uitmuntende administrateurs geweest die practisch geen conflicten met de inlandse bevolking kenden, hoofdzakelijk omdat ze konden luisteren. De enkele inlandse arbeiders die ze gebruikten, werden per dag betaald. Over het bestuur van Equateurstation onder Guillaume Casman [39] is practisch niets geweten.

Zijn inlandse naam „Mandala" betekende reeds in 1950 niets meer voor de inlanders. Hij sterft op 14 mei 1885, omringd door de beste zorgen van missionaris K. J. Pettersson. De lijkdienst is eenvoudig, maar aangrijpend. J. B. Eddie, missionaris van de „Livingstone Inland Mission" en beroemd om het eerste woordenboek van de taal der Mongo dat reeds in 1887 verscheen, gaat de rouwdienst voor [40]. Zeven Europeanen en de zwarten van de post zijn aanwezig. De Europeanen zijn relatief talrijk, omdat daags voor het overlijden van Casman de Zweedse luitenant G. Pagels [41], commandant van de post Kwamouth, met de steamer *Henry Reed* van de „Livingstone Inland Mission" aangekomen is. Aan boord bevinden zich de missionarissen A. Billington [42], C. B. Glenesk [43], Whitley [44] en luitenant Kund [45].

Pagels acht het zijn plicht voorlopig de directie van de post waar te nemen, vermits hij de enige blanke is van de Onafhankelijke Kongostaat te Equateurstation. In juli 1885 wordt Pagels bevestigd in zijn functie van chef van Equateurstation, terwijl op hetzelfde ogenblik de posten van Kwamouth en Lukolela opgeheven worden.

G. Grenfell [46]

Grenfell heeft de bijrivieren van de Kongostroom grondiger en verder verkend dan Stanley. Hij was de eerste om de Ubangi te verkennen tot aan de watervallen van Zongo. Grenfell is jammer genoeg te weinig bekend op het Europese vasteland, ten onrechte want qua observaties en afgelegde afstanden is hij zeker een der grootste ontdekkingsreizigers van Centraal-Afrika geweest.

In 1880 vestigt Grenfell zich in de Beneden-Kongo om er de eerste transporten voor zijn sociëteit de Baptisten te organiseren.

Hij had reeds in 1874 in Cameroen de rivieren en de kustlijn verkend voor dezelfde sociëteit. Van december 1881 tot december 1882 verblijft hij in Engeland om de bouw van de stoomboot *Peace* te begeleiden.

Robert Arthington, een rijke filantroop uit Leeds, heeft de bouw van die steamer gesponsord. Grenfell die reeds op vijftienjarige leeftijd tijdens een stage in een fabriek te Birmingham noties van mechaniek verworven had [47], gaf de nodige directieven. De boot is zeventig voet lang en tien voet en zes duim breed. De snelheid bedraagt 9 mijl per uur en kan tot 12 mijl worden opgedreven. Het schip wordt uitsluitend gebouwd uit stukken die niet meer dan 65 pond wegen, zodat ze elk gemakkelijk door dragers van de Atlantische Oceaan tot in Leopoldstad kunnen worden getransporteerd. In die tijd was er immers nog geen spoorweg.

Bij zijn terugkomst in Kongo laat Grenfell al die stukken naar Stanley Pool dragen. De Engelse ingenieurs die de boot moesten monteren, zijn echter tijdens de reis gestorven. Grenfell besluit dan maar zelf het werk te doen. Met de hulp van negen zwarten, afkomstig van de westkust van Afrika, slaagt hij daar perfect in zodat de *Peace* op de Pool te water kan gelaten worden op 13 juni 1884. Het was toendertijd de snelste en comfortabelste stoomboot in heel de Onafhankelijke Kongostaat.

De ontdekkingsreizen van Grenfell [48]

Tijdens een eerste reis verkent Grenfell de Kwa en bevaart met de *Peace* de Kongo tot Lukolela. Zijn tweede reis is veel uitgebreider en duurt van 13 oktober 1884 tot maart 1885. Hij wordt vergezeld door zijn echtgenote, hun één jaar oude baby en twee kindermeisjes. Verder bestaat het gezelschap niet alleen uit de gebruikelijke bemanning, maar ook uit A. Sims, een missionaris-geneesheer van de ABMU [49] en zes leergierige schoolkinderen. Gedurende vijf dagen exploreren ze de benedenloop van de Lukenie zeventig mijl ver. Dan vaart Grenfell de Ubangi op en komt achteraf terug naar Equatorstation begin november. Ook de Ruki, door Stanley als de verst verwijderde tak van de Kasai beschouwd, komt aan de beurt. De reis brengt Grenfell ook in de Ikelemba, waar hij vele smeden aantreft, die hun messen en lansen aan de rivierbewoners van de Kongostroom verkopen. Bij de Ikelemba-monding bezoekt hij het dorp Danda, dat door een gracht van twaalf voet breed en zes voet diep omringd is. Sims en Eyambi, een tolk uit Wangata, gaan als eersten Danda binnen. Ze zijn verschrikkelijk onder de indruk. De mensen zijn er namelijk afstotelijk getatoeëerd. Het gezicht – zelden ook de lippen – is helemaal bedekt met knobbeltjes zo groot als erwtjes [50]. Het is duidelijk een dorp dat tot de Ngombestammen behoort.

G. Grenfell en C. von François

De derde reis van Grenfell verloopt in gezelschap van de ontdekkingsreiziger Curt von François, in dienst van de Onafhankelijke Kongostaat.

We volgen het relaas van Curt von François „Die Erforschung der Tchuapa", dat uitgebreider is dan dit van Grenfell [51]. von François had in 1884 met luitenant Wissman en nog enkele Europeanen in opdracht van Leopold II de Kasai verkend. Op 16 juli 1885 bereikten ze de monding van de Kwa. Daar voegde von François zich bij Grenfell om samen de Tshuapa en Lulonga te verkennen [52]. Na Bolobo, Lukolela en Irebu aangedaan te hebben, bereiken ze Equateurstad op 18 augustus 1885. Ze vertrekken er op 22 augustus 1885 naar de Lulonga en bevaren verder de Maringa, samen meer dan 400 mijl. von François heeft tekenmateriaal meegebracht, een kompas en een sextant, die hij van de ontdekkingsreiziger Kund heeft gekregen. Hij is eveneens in het bezit van een tweeloop met 100 en een revolver met 80 patronen. De hulzen vormen een uitstekend ruilmiddel.

Op de Lulonga ontmoeten ze veel handelaars in prauwen. De handelaars durfden vroeger niet verder stroomopwaarts dan Baringa, maar de tocht van von François en Grenfell maakte enkelen dapper zodat ze de ontdekkingsreizigers volgden om zich aldus van de tussenhandelaars te bevrijden. C. von François, zoals trouwens ook Grenfell, vindt de beneden-Lulonga niet geschikt voor Europese nederzettingen, maar wel zeer gunstig voor de handel. Er bestaan reeds nauwe handelsbetrekkingen op de Lulonga. De bevolking is er vreedzaam en ontvankelijk voor Europese industriegoederen. De handelsgoederen zijn ivoor, maar ook kopal en rubber kan later bekomen worden, aldus von François. De Lulonga heeft een bevaarbaarheid van 420 kilometer en 400 kilometer bevaarbare bijrivieren. Het hele gebied bedraagt 12 000 km^2 en telt ongeveer 24 000 inwoners.

Dan vervolgen de ontdekkingsreizigers hun tocht op de Lopori, waar ze vele handels- en visserskano's tegenkomen. De handelaars komen uit de Lulonga en de vissers zijn gewoonlijk Ngombe. De meeste handelaars ruilen korven voedsel in tegen ivoor. Onze ontdekkingsreizigers beschrijven zo'n handelsvloot die uit 20 prauwen bestaat. In het dorp Nsambala treffen ze 30 handelaars van de Kongostroom aan.

De Tshuapa en Bussira

Grenfell en von François zetten dan koers naar de Tshuapa (de huidige Bussira-Tshuapa) die ze tot Bokuku bevaren. Tijdens de terugreis doen ze de Bussira aan (de huidige Monboyo) over een lengte van 300 kilometer.

Op de Tshuapa komen ze een handelsvloot van 16 grote kano's tegen, met driehonderd man bewapend met speren, lansen en een twintigtal geweren. von François beschrijft de Tshuapa als de belangrijkste bijrivier op de linker

Kongo-oever na de Kasai. De Tshuapa bevloeit een gebied van 3200 vierkante kilometer. Karakteristiek is er de kopalboom, terwijl koffie, katoen en tabak er, volgens von François, in het wild groeien. Dit is blijkbaar fantasie, want nergens treft men die planten in het wild aan in het Evenaarswoud volgens G. Hulstaert. Er komen ook veel rubberlianen voor. In de bossen leven veel olifanten en de stroom is zeer visrijk. De dichte oeverbevolking tot aan Bokuku wordt op 40 000 geschat. Op de Tshuapa bestaan er handelsbetrekkingen tot aan de Kongostroom, hoewel het meestal over relaties gaat over kleine afstanden van dorp tot dorp. von François wijst op het belang van ivoor en eventueel van kopal en rubber als handelswaar. Rubber werd toen enkel voor het dichten van tabakspijpen en muziekinstrumenten gebruikt. In oktober 1885 zijn de ontdekkingsreizigers terug in Equateurstation en op 14 oktober varen ze terug naar Leopoldstad dat ze op 20 oktober bereiken.

Het werk van von François geeft veel details wat betreft inlandse gebruiken, politieke structuur en dergelijke, kortom alle aspecten van die bezochte volkeren [53]. Naast eigen observaties over de smeedkunst, het pottenbakken en de woningbouw staan heel wat gegevens die hij uit tweede hand heeft. Men kan zich afvragen hoe von François aan die informatie kwam, op zo'n korte duur en de oppervlakkige contacten in acht genomen. Het is uitgesloten dat beide ontdekkingsreizigers de taal van de inlanders spraken. Het antwoord is hoogstwaarschijnlijk te vinden bij de inlandse tolk die ze meehadden of bij de bemanning van de *Peace* zelf. Het precieze beschrijven van hetzij juiste hetzij onnauwkeurige of onjuiste gegevens valt buiten onze opzet. Wat bewondering afdwingt, is de grote preciesheid in aardrijkskundige gegevens (kaarten, metingen, beschrijvingen van stromen), toe te schrijven aan het feit dat von François van vorming een geoloog was. Ook de schrijfwijze van inlandse namen is beter dan die van vele andere tijdgenoten en van vele kolonialen die decennia later in die streek woonden.

Verkenning van het Leopold II-meer door G. Grenfell

Op 15 oktober 1886 [54], drie jaar na Stanley, zal Grenfell het Leopold II-meer verkennen in gezelschap van de protestantse missionarissen Charters, Davies en Richard. In een dorp staan 500 man op de oever en een 30-tal man in het water zelf om de boot te bedreigen met speren en boog en pijl onder het uitvoeren van een oorlogsdans. De stoomfluit doet hen als mussen uiteenstuiven. Al de overige dorpen die Grenfell aandoet, zijn vriendelijk en verkopen voedsel. De stoomboot kan ook voldoende stookhout bekomen. Grenfell die in het droge seizoen vaart stelt vast dat het meer in het Noorden drie tot vier voet diep is. De bomen tonen duidelijk aan dat, bij hoogwater, het water ongeveer acht voet hoger staat. Wat Grenfell het vreemdst vindt is dat de oeverbevolking Kiyansi of een gelijkend dialect spreekt. Kiyansi is de taal die te Equateurstation

gesproken werd. Die taal wordt ook aangeduid met Kilolo, wat we nu het Lomongo noemen.

Grenfell, na twee metingen, situeert het meer op 0° lengtegraad, tien mijlen zuidwaarts van Stanley's metingen. Hij vraagt zich af of Stanley zich niet een dag misrekend heeft. Grenfell blijft tot de 17de oktober op het meer. Hij ziet er grote grasvuren om zout te maken.

GRENFELL OP HET TUMBAMEER [55]

Toen Grenfell gestationeerd is te Bolobo onderneemt hij op 11 augustus 1887 een reis naar het Tumbameer [56] in gezelschap van Holman Bentley en Charters, eveneens baptisten. Dit zijn de eerste blanken ná Stanley die het meer verkend hebben. Volgens Bentley [57] vragen de inwoners van Iyanja : „Why do your spirits always trouble us ? You are not good. Our people die, so do our goats and fowls ; our farms do no produce as they should, sickness and trouble come, and you are the cause... Why do you not let us alone" ?

Bentley merkt op dat de inwoners van het Tumbameer eigenaardig genoeg, identiek gekleed zijn als in de Kasaistreek nl. uit kledij van fijn geweven raffiavezel [58]. Op de oostkust van het meer is er buitengewoon veel copal.

E. J. Glave

Glave, commercieel agent van de „Sanford Exploring Expedition", neemt in januari 1887 zijn intrek in de gebouwen van de staatspost Equateur-station. Die staatspost was op 20 maart 1886 opgeheven. „De Sanford Exploring Expedition" werd op 1 januari 1889 opgeheven en overgenomen door de „Société du Haut-Congo" (SAB). Op 30 maart 1889 [59], op de stoomboot *Florida* gaat Glave de Ruki verkennen. Hij had dit nog niet aangedurfd met zijn kleine boot de *New-York* uit schrik voor menseneters, naar hij beweert [60] : Die reis duurt verscheidene weken [61]. Glave is door een Engels ingenieur William Davy vergezeld [62]. Na vijf uur varen wacht hem een goede ontvangst in het dorp Nkole, waarvan enkele inwoners Glave reeds in Equateurstation bezocht hadden. Maar een uur later weigert één rij dorpen op een hoogte gelegen elk contact. Het gaat waarschijnlijk over Bokele. Wat verder nodigt een dorpeling hem uit om ruilhandel te doen, maar bij het naderen van zijn boot bestoken ze hem met pijlen. Glave opent het vuur en jaagt hen uit het dorp dat hij daarna in brand steekt [63]. Enkele uren verder kampeert hij te Esengi (= Isenga) bij Ingende, dit is de enige naam die voorkomt in zijn kort verhaal.

A. Delcommune

Toen hij gerant was van een handelspost te Boma woonde hij in 1877 de aankomst bij van Stanley na diens heuglijke Afrikadoortocht [64]. In 1886 is

hij in dienst van de „Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie". Hij wordt er belast met de verkenning van de Boven-Kongo vanuit commercieel oogpunt. In deze hoedanigheid doorloopt hij 12 000 kilometer waterwegen. Het grootste deel van deze reis bestrijkt niet het Evenaarsgebied.

We vermelden alleen dat hij in april 1888 tijdens zijn eerste exploitatiereis van vijf maanden een rondvaart maakte op het Leopold II-meer (rondvaart die hij op 20 april 1888 beëindigt). Hij slaagt er niet in met de bevolking in contact te treden [65].

Tijdens een tweede reis (van 1 november 1888 tot 15 maart 1889) naar Stanley Falls zal hij op de terugweg de Lulonga, de Ruki (11 februari 1889) en het Tumbameer verkennen. Hij deelt echter weinig gegevens daaromtrent mee.

NOTEN

[1] Stanley, H. M. Cf. Belgische Koloniale Biografie (voortaan afgekort door BCB), **1**, kol. 864 en **5**, kol. 776.
[2] Grenfell, G. BCB, **1**, kol. 442.
[3] von François, C. BCB, **2**, kol. 381.
[4] Delcommune, A. BCB, **2**, kol. 257.
[5] Baert, E. BCB, **1**, kol. 54.
[6] Dit avontuur heeft STANLEY, H. M. meesterlijk beschreven in een tweedelig boek : Through the dark continent, 1878. Dit boek werd in 1879 door LOREAU, H., vertaald : A travers le continent mystérieux. De vertaler volgde niet altijd akkuraat de grondtekst.
[7] Cf. STANLEY, H. M. 1879. A travers le continent mystérieux, 2de uitgave, vol. **2**, pp. 301-302.
[8] BOELAERT, E. 1952. Equateurville. — *Aequatoria,* **15**de jrg., (nr. 1), p. 1.
[9] STANLEY, H. M. A travers..., **2**, p. 310.
[10] STANLEY, H. M. A travers..., **2**, p. 311.
[11] EMERSON, B. 1980. Léopold II. Le royaume et l'empire, Paris, Gembloux, p. 79.
[12] Archief Koninklijk Paleis. Fonds Congo, 100/1. Leopold II aan Solvyns, 17/11/1877 (vermeld in VAN ZUYLEN, P., L'échiquier Congolais, p. 43).
[13] Hutton, J. BCB, **1**, kol. 528 en **4**, kol. 411.
[14] Mackinnon, W. BCB, **1**, kol. 627 en **4**, kol. 551.
[15] GUEBELS, L. 1953. Rapport sur le dossier J. Greindl, Inst. roy. colon. belge. De bronnen zijn niet eensluitend over het feit of Hutton en Mackinnon bij de eerste intekenaars waren (cf. EMERSON, B., *op. cit.*, p. 88, nota 17).
[16] EMERSON, B., *o. c.* 89.
[17] STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the founding of its Free State, New York (1st American edition), pp. 434 en vlg. voor het relaas van de verkenning van het Leopold II-meer.
[18] Christopherson, A. BCB, **2**, kol. 162.
[19] Voor Gankabi, cf. STORME, M. B. 1956. Ngankabe, la prétendue reine des Baboma, d'aprés H. M. Stanley, *Verhand. K. Acad. kolon. Wet.*, N.R., **7** (2), 79 pp.
[20] STANLEY, H. M. 1885. The Congo and the Founding of its Free State, *op. cit.*, p. 444.
[21] Pechuel-Loesch, M. BCB, **2**, kol. 756.
[22] Cf. STANLEY, H. M. s.d. (1885). Cinq années au Congo, 1879-1884. Bruxelles.

[23] Vangele, A. BCB, **2**, kol. 928.
[24] Coquilhat, C. BCB, **1**, kol. 250.
[25] Anderson, A. BCB, **2**, kol. 15.
[26] Drees, F. BCB, **5**, kol. 267.
[27] Bennie, A. BCB, **2**, kol. 50.
[28] Brown, J. BCB, **1**, kol. 177.
[29] COQUILHAT, C. 1888. Sur le Haut-Congo, Paris, p. 116.
[30] COQUILHAT, C. 1888. Sur le Haut-Congo, Paris, p. 119.
[31] COQUILHAT, C. 1888. Sur le Haut-Congo, Paris, p. 133.
[32] BOELAERT, E. 1958. Les premières explorations du Ruki et de ses affluents. *Aequatoria,* **21** jrg. (nr. 4), pp. 123-124. Deze mening van Boelaert kunnen we volledig onderschrijven.
[33] Afrika Archief, Ministerie van Buitenlandse Zaken, Brussel, gepubliceerd in VANGROENWEGHE, D. 1980. Les premiers traités conclus avec des chefs indigènes par Vangele à Equateurstation en 1883-1884, *Annales Aequatoria,* **1**, pp. 185-211.
[34] DE MARTRIN-DONOS, Ch. 1886. Les Belges dans l'Afrique Centrale, Bruxelles, t. **3**, p. 168. Cf. STANLEY, H. M. The Congo and the Founding of its Free State, *op. cit.,* **2**, p. 46.
[35] Idem. In de Amerikaanse editie staat verkeerdelijk „ten days". Het moet 10 uur zijn.
[36] Papiers Vangele (Archieven van het Departement Geschiedenis, Museum voor Midden-Afrika, Tervuren. Copie-lettres, n° 15 (1883).
[37] Idem, *ibidem.*
[38] COQUILHAT, C., *op. cit.*, p. 148.
[39] Casman, G. BCB, **2**, kol. 143.
[40] EDDIE, J. B. niet vermeld in BCB. Cf. Regions Beyond, sept. 1885, 187. Als missionaris van de American Baptist Mission Union (ABMU) kwam hij in nov. 1883 te Wangata aan. Hij schreef het eerste Lomongo-woordenboek : A vocabulary of Kilolo, London, 1887. Dit zeldzaam werk is in geen enkele Belgische bibliotheek voorradig.
[41] Pagels, G. BCB, **4**, kol. 671.
[42] Billington, A. BCB, **6**, kol. 64.
[43] Glenesk, B. Niet vermeld in BCB. ABMU-missionaris. Cf. LAGERGREN, D. 1970. Mission and State in the Congo, Uppsala, pp. 93 en 143-144.
[44] Whitley, niet vermeld in BCB.
[45] Kund, BCB, **2**, kol. 555.
[46] Grenfell, G. BCB, **1**, kol. 442. Het zou een interessante studie zijn de documenten en reisverslagen van Grenfell met het boek van von François te vergelijken. Over die reis verscheen van Grenfell : 1) GRENFELL, G. 1886. Voyages of the S. S. Peace on the Congo and Affluents. *J. Manchester geogr. Soc.*, pp. 87-94. **2** (nrs. 1, 2, 3 : jan. febr. maart 1886). Dit artikel bevat vele dorpsnamen en details ; 2) GRENFELL, G. 1886. Exploration of the tributaries of the Congo, between Leopoldville and Stanley Falls. *Proc. R. geogr. Soc. and Monthly Record of Geogr.,* **7** (oct.-nov. 1886), pp. 627-634 en kaart blz. 680. Dit artikel is zeer vaag omdat Grenfell het opstelde tijdens een Congoreis zonder over zijn notas te beschikken. Johnston in G. Grenfell and the Congo, blz. 135-145 verhaalt die reis van Grenfell op grond van Grenfells dagboeken. De Royal Geographical Society te Londen bezit hoogstwaarschijnlijk de kaarten die Grenfell tijdens die reis maakte. In de Archieven van de Baptist Missionary Society te London bevinden zich Grenfell's dagboeken. Vele ervan zijn onleesbaar door waterschade tijdens Wereldoorlog II opgelopen.
[47] De gegevens over de *Peace* komen uit BCB, **1**, kol. 442 en vlg. onder Grenfell, G.
[48] Over G. Grenfell kan men volgende werken raadplegen : JOHNSTON, H. 1908. G. Grenfell and the Congo, 2 vols., London ; HAWKER, G. 1909. The life of George Grenfell, Congo missionary and explorer, London ; HAWKER, G. 1909. The story of the „Peace", London ;

HEMMENS, H.-L. 1927. George Grenfell, pioneer of the Congo, London. Voor publicaties van G. Grenfell zie noot [46].

[49] Sims, A. niet vermeld in BCB.

[50] JOHNSTON, H., G. Grenfell and the Congo, *op. cit.*, p. 118.

[51] Cf. VON FRANÇOIS. 1888. Die Erforschung der Tchuapa, Reisen in Central-Afrika, Leipzig.

[52] Voorwoord blz. v in VON FRANÇOIS, C., *op. cit.*

[53] Cf. pp. 44-45 in onuitgegeven werk van HULSTAERT, G. 1982. L'exploration de la Juapa en 1885, 63 pp. We danken Pater G. Hulstaert voor de inzage in dit nog niet gepubliceerd manuscript.

[54] BMS-archief te Londen, Grenfell Journals, A/18.

[55] Cf. *Mouvement géographique*, 1888, pp. 11a en 11b.

[56] JOHNSTON, H., G. Grenfell and the Congo, *op. cit.*, p. 174.

[57] *Mouvement géographique*, 2/6/1889, col. 43.

[58] Johnston, H., G. Grenfell and the Congo, *op. cit.*, p. 175.

[59] GLAVE, E. J. 1893. Six years of adventure in Congo-land. London. COOSEMANS, M. in BCB, **2**, kol. 416 spreekt verkeerdelijk dat Glave een reis ondernam naar Amerika en twee reizen naar Alaska. Zij verwart met de namen van stoomboten o.a. de *New York* en de *Florida* waarop Glave in Kongo reizen ondernam.

[60] GLAVE, E. J. 1893. Six years, p. 235.

[61] Voor een korte beschrijving van die reis cf. BOELAERT, E. Les premières explorations du Ruki et de ses affluents, p. 129.

[62] William Davy. Werd op 12/9/1888 aangenomen door de Sanford Exploring Expedition en later door de SAB. Cf. *Mouvement géographique*, 10/3/1889, col. 20.

[63] GLAVE, E. J. 1893. Six years, *op. cit.*, p. 237.

[64] De biografische gegevens zijn ontleend aan de BCB, **2**, kol. 257 en vlg.

[65] DELCOMMUNE, A. 1922. Vingt années de vie africaine, Bruxelles, **1**, p. 232.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 437-460 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 437-460 (1988)

L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO ET LA QUESTION ARABE (1885-1892)

PAR

P. SALMON *

Dans son bel ouvrage sur *La question arabe et le Congo (1883-1892)*, le R.P. P. Ceulemans rappelle que celle-ci peut être étudiée sous un triple aspect : *humanitaire* parce que les Arabes organisaient la traite des esclaves, *politique* parce qu'ils occupaient de vastes régions et disposaient d'importantes forces, et *économique* parce qu'ils dominaient le commerce en Afrique orientale et équatoriale. Certes, on a souvent identifié la question arabe avec la traite des esclaves, mais le R.P. P. Ceulemans estime à juste titre que les aspects politiques et économiques ont constitué le vrai problème posé par les Arabes aux autorités de l'État Indépendant du Congo. Toutefois, celles-ci, qui cherchaient à s'assurer le plus de territoires possible, n'ont pu au début songer à utiliser leurs effectifs réduits contre les forces arabes [1] **.

Le même auteur rappelle aussi qu'il s'est heurté à deux difficultés majeures : 1° l'exaltation de l'aspect humanitaire de l'œuvre coloniale qui aurait rendu inévitable un conflit avec les Arabes auquel l'É.I.C. s'était préparé de longue date ; 2° le caractère incomplet des archives [2].

En ce qui concerne ce dernier point, nous avons eu la bonne fortune de retrouver un fonds d'archives privées ayant appartenu à l'Inspecteur d'État Guillaume Van Kerckhoven (1853-1892) et longtemps conservé par son neveu, M. Fernand Van Kerckhoven [3], qui avait échappé jusqu'ici à l'attention des historiens. Ces documents inédits apportent de nouvelles précisions sur la politique arabe de l'É.I.C.

Bien que le terme «arabe» puisse prêter à équivoque, car il a été utilisé pour désigner les Arabes blancs ou de sang mêlé, les métis, les Noirs de la côte orientale et de l'intérieur, nous l'emploierons ici de préférence aux termes

* Membre titulaire de l'Académie ; Université Libre de Bruxelles, av. Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 455-460.

«swahili» ou «Afro-arabe» utilisés aujourd'hui par certains chercheurs pour qualifier les traitants zanzibarites [4].

On sait que c'est dans le premier quart du XIX^e siècle que Seyyid-Saïd, après avoir usurpé le trône de Mascate en 1806 et occupé la côte orientale de l'Afrique jusqu'au sud de Zanzibar, transféra sa cour de Mascate à Zanzibar en 1840 et inaugura une nouvelle politique économique fondée sur l'exportation des produits du continent africain (ivoire, esclaves, huile de palme, gomme copal et noix de coco) qui allait favoriser la pénétration arabe jusqu'aux grands lacs africains. Sous le règne de son fils Saïd-Madjid (R. 1856-1871), l'expansion vers l'intérieur s'accentua. Après la mort de Saïd-Medjid, ses frères Saïd-Bargash (R. 1871-1888) et Saïd-Khalifa (R. 1888-1890) lui succédèrent. Mais, dès 1886, une commission internationale délimita les frontières du Sultanat et des zones d'influence anglaise et allemande et, en 1890, le Sultanat de Zanzibar passa sous protectorat anglais [5].

A l'intérieur du continent africain, les Arabes reconnurent l'autorité nominale du Sultan de Zanzibar jusqu'en 1885 environ. Parvenus au cœur de l'Afrique équatoriale, ils pratiquaient la traite des esclaves et le commerce de l'ivoire. Ils constituaient des protectorats de fait dans certaines régions, assuraient la diffusion de la langue swahili jusqu'aux rives du Lomami au Zaïre et favorisaient un essor considérable des cultures de maïs, de riz, de froment et de sorgho. Ils étaient parvenus à s'infiltrer au-delà du Tanganyika dans le Manyema [6].

Tippo Tip [7] explique dans son autobiographie comment il a suivi la rive sud du lac Tanganyika à travers l'Urungu et comment, après avoir franchi le Lualaba, il a atteint le Lomami où il obtint par ruse les droits souverains sur la chefferie de Kasongo Rushie. Trois ans plus tard, Tippo Tip remonta vers le nord et arriva à Nyangwe où il trouva d'autres Arabes qui étaient venus en ligne droite en effectuant la traversée du lac Tanganyika. C'est à cet endroit qu'il rencontra en 1874 V.-L. Cameron et en 1876 H.-M. Stanley. Les Arabes s'engagèrent ensuite vers le nord à travers la forêt équatoriale, où la population était très clairsemée, en suivant les cours du Lualaba et du Lomami, pour atteindre les Stanley Falls vers 1882-1883 [8].

La zone d'occupation arabe était située entre le Lomami, l'Aruwimi, le lac Tanganyika et la Lukuga. A partir de leurs établissements, les chefs arabes envoyaient des expéditions vers le nord et le nord-ouest dans la région comprise entre l'Aruwimi et l'Uele [9]. «Les chefs arabes, comme le constate le R.P. P. Ceulemans, s'étaient partagé la zone occupée en districts parfaitement délimités, où chacun d'eux était chef suprême et jouissait d'une autorité incontestée non seulement sur les Arabes mais aussi sur les indigènes» [10]. Les plus célèbres chefs arabes furent Tippo Tip, Mwinyi Mohara [11] et Hamed ben Ali, dit Kibonghé [12].

Les premiers contacts entre les Arabes et les représentants du Comité d'Études du Haut-Congo eurent lieu en 1883. On sait, en effet, que la station

des Stanley Falls fut fondée par Stanley [13] le 2 décembre 1883 dans la partie septentrionale de l'île de Wana Rusari aux fins d'enrayer la pénétration arabe par une occupation effective [14]. Stanley confie provisoirement la direction de la nouvelle station au mécanicien Andrew Bennie [15] et prend le chemin du retour le 10 décembre 1883. Six mois et demi plus tard, le 3 juillet 1884, le capitaine Hanssens [16] accoste à l'île de Wana Rusari et désigne le lieutenant suédois Arvid Wester [17] comme commandant de la station des Stanley Falls. La reprise-remise a lieu le 5 juillet. Le 17 octobre 1884, les Arabes s'établissent à leur tour aux Stanley Falls dans l'île de Wana Sironga (Maele). Ils sont dirigés par Mwinyi Amani [18], fils de Tippo Tip. Ce dernier arrive aux Falls le 13 décembre 1884 et signe un accord avec le lieutenant Wester six jours plus tard [19].

A la fin du mois de janvier 1885, Alphonse Vangele [20], qui venait d'être investi du commandement des territoires du Haut-Congo, en remplacement de Hanssens, entame de nouveaux pourparlers avec Tippo Tip qui s'engage à rappeler ses troupes opérant sur l'Aruwimi et le Lomami. D'autre part, l'occupation de Karthoum par les Mahdistes attire l'attention de Léopold II sur le danger que les Arabes représentent pour l'existence de l'É.I.C. En mars 1885, Vangele envoie au Roi une lettre où il lui conseille de renforcer la station des Falls pour parer à toutes les éventualités. Par ailleurs, de fausses nouvelles rapportant des actes de violence dont les Arabes se seraient rendus coupables entretiennent dans l'opinion publique métropolitaine une attitude méfiante à leur égard [21].

Le 14 février 1886, le lieutenant Deane [22], chargé de remplacer Wester, arrive à la station. Les rapports s'enveniment avec les Arabes. Le 24 août 1886, le poste est attaqué par ceux-ci, dirigés, en l'absence de Tippo Tip, par son neveu Rashid ben Mohammed ben Saïd [23]. Après quatre jours de résistance, Deane et son adjoint Dubois [24], à court de munitions et abandonnés par leurs soldats, incendièrent le poste et s'enfuirent. Dubois se noya et Deane fut retrouvé errant à travers la brousse [25]. La prise de la station des Stanley Falls par les Arabes, le 27 août 1886, ramenait à la station des Bangalas «la limite de la zone de sécurité» [26].

L'expédition au secours d'Emin Pacha [27], commandée par Stanley et appuyée par Léopold II, en voulant emprunter la voie du Congo posait le problème arabe. La réconciliation des autorités de l'E.I.C. avec Tippo Tip s'avérait donc nécessaire. Stanley entama à Zanzibar des négociations avec celui-ci au consulat général britannique qui aboutirent aux accords du 24 février 1887 : Tippo Tip était nommé *wali* (gouverneur) du district des Stanley Falls avec un salaire de 30 livres sterling par mois. Un officier européen serait, toutefois, délégué aux Stanley Falls pour l'assister en qualité de Résident [28].

Les droits de Tippo Tip étaient ainsi préservés puisque ses territoires restaient sous son commandement en tant que gouverneur du district des Stanley Falls.

Mais l'É.I.C. obtenait en contrepartie un succès politique puisque le chef arabe reconnaissait son autorité sur toute cette région [29].

L'expédition dirigée par Stanley atteint l'embouchure de l'Aruwimi le 12 juin 1887. Le 17 juin, Tippo Tip et ses gens arrivent aux Stanley Falls. Mais des difficultés surgissent entre Tippo Tip et les officiers de l'*Emin Pasha Relief Expedition* [30].

A Bruxelles, les autorités de l'É.I.C. continuaient à se méfier du *wali* [31]. Léopold II estimait qu'il était temps d'augmenter les effectifs militaires du Haut-Congo [32]. Il fallait aussi réoccuper la station des Falls et nommer un Résident auprès de Tippo Tip [33].

En octobre 1887, le capitaine L. Van de Velde [34] est désigné à ce poste. Arrivé à Boma le 11 décembre, il se met en route pour les Falls avec quatre adjoints : le lieutenant A. Baert [35], le lieutenant Bodson [36], l'adjudant Hinck [37] et le sergent Steleman [38]. La mort de Van de Velde à Léopoldville le 7 février 1888 et le mauvais état de santé de Steleman mirent fin à cette tentative de réoccupation des Falls [39].

Le 29 février 1888, Léopold II désigne Louis Haneuse [40] comme Résident aux Falls en remplacement de Van de Velde. Haneuse devait rejoindre l'expédition qui avait déjà quitté Léopoldville sous les ordres de Vangele, lequel devait lui remettre le commandement dès son arrivée [41].

Le 18 mai 1888, le lieutenant Van Kerckhoven, commandant du territoire des Bangalas, arrive aux Stanley Falls. Le 22 mai, Tippo Tip y parvient à son tour. Des discussions serrées mettent aux prises les deux hommes au sujet des limites de leurs territoires respectifs. Le 15 juin, le capitaine Vangele arrive aux Stanley Falls et en remet le commandement au lieutenant Van Kerckhoven. Celui-ci, avec l'aide du lieutenant Bodson, installe la nouvelle station à un kilomètre en aval de l'île de Wana Rusari, à un endroit où l'eau est assez profonde pour y aborder avec de grands steamers par n'importe quel temps. La garnison de la station, composée de 30 *Haoussa*, reste sous la juridiction du Commandant du territoire des Bangalas [42].

Le 26 juin 1888, Van Kerckhoven laisse la station des Falls sous la direction du lieutenant Bodson et rejoint Bangala le 2 juillet. Dans son Rapport confidentiel du 26 juillet 1888, il remarque que si la politique de temporisation adoptée actuellement par le Gouvernement l'empêche de chasser les Arabes des régions occupées, il importe, cependant, de prendre des mesures pour s'opposer à la conquête du territoire en amont des Bangalas où l'ivoire semble exister en grandes quantités. C'est pourquoi il propose l'installation d'un camp fortifié à Basoko, ce qui sera chose faite en février 1889 [43].

Le 4 août 1888, le lieutenant Haneuse rejoint son poste. Le nouveau Résident fait «bon ménage» avec Tippo Tip qui lui fournit les travailleurs nécessaires à la reconstruction de la nouvelle station des Stanley Falls inaugurée le 15 novembre 1888 [44].

Cinq documents inédits rédigés par Louis Haneuse permettent de retracer la situation politique du district des Stanley Falls de décembre 1888 à février 1889 [45]. En premier lieu, la reconnaissance de la rivière Lomami (21 décembre 1888-14 janvier 1889), effectuée à bord du *Roi des Belges* par Alexandre Delcommune [46] et Louis Haneuse, prouve la possibilité pour les Européens d'atteindre facilement Nyangwe, centre opérationnel des Arabes, en contournant l'obstacle constitué par les Stanley Falls. Par ailleurs, les relations entre Tippo Tip et le Résident, de janvier à février 1889, sont bonnes. La contrée occupée par les Arabes est calme. On peut voyager sans risques entre Nyangwe et le Lomami alors qu'on n'ose se risquer à descendre le fleuve d'Isangi aux Bangalas sans une bonne escorte. Les populations africaines parlent le *kiswahili*, adoptent les mœurs et les coutumes des Arabes, ce qui, pour le lieutenant Haneuse, constitue un pas vers la civilisation. Enfin, le Résident estime que le district des Stanley Falls devrait être complètement détaché de celui des Bangalas.

Il faut toutefois remarquer que si Tippo Tip avait donné ordre à ses gens de cesser les razzias dans le district des Stanley Falls, les autres chefs arabes — principalement Saïd ben Habibu [47] — refusaient de reconnaître l'autorité du *wali* et poursuivaient leurs opérations de traite des esclaves [48]. Pour lutter contre les prétentions de ses rivaux et pour résister à des populations souvent hostiles, Tippo Tip avait besoin de fusils et de poudre. Il en avait commandé à Antoon Greshoff [49], directeur de la *Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap* (N.A.H.V.) au Congo, qui cherchait à le brouiller avec les autorités de l'É.I.C. [50]. Mais ces armes avaient été saisies à Léopoldville en vertu du décret que le Roi-Souverain avait pris le 11 octobre 1888 sur l'interdiction des armes à feu [51]. Le 19 mars 1889, Tippo Tip demande au consul anglais de Zanzibar d'écrire à Léopold II pour lui faire envoyer des armes qui lui permettraient d'exécuter sa mission de *wali*. Le Roi, informé par le gouvernement anglais, se refusa d'accéder à la demande de Tippo Tip [52].

Cependant, Léopold II avait l'intention d'établir, au confluent de l'Aruwimi et du Congo, un camp qui servirait de base d'opération à des expéditions vers le Bahr el-Ghazal. Il chargea le lieutenant J. Becker [53], connu pour sa sympathie envers les Arabes, d'une mission spéciale auprès de Tippo Tip. Dans son rapport général N° 5 envoyé au Gouverneur général le 19 février 1889 [54], le lieutenant Haneuse annonce l'arrivée aux Falls, le 16 février à midi [55], du *Ville de Bruxelles* ayant à bord MM. Becker, Van Kerckhoven, Parminter [56], Ward [57] et Tobback [58], le soir du même jour, celle du steamer *A.I.A.* avec M. Dhanis [59], et, le 18 février, celle du *Holland* ayant à bord MM. Greshoff et Trivier [60].

Le 9 avril 1889, Louis Haneuse, atteint de fièvre bilieuse hématurique, est contraint de quitter les Falls [61]. Le lieutenant Bodson devient Résident intérimaire aux Falls [62]. Mais son caractère rigide et légaliste amena des

froissements avec le *wali* [63]. Entre temps, le 8 mai 1889, Jérôme Becker, agissant selon les instructions du Roi, passa un contrat avec Tippo Tip qui stipulait que les forces arabes, contrôlées par Becker et Tobback, établiraient trois postes dans le Bahr el-Ghazal et, éventuellement, un quatrième poste sur le Haut Nil, pour pacifier cette région au nom de l'É.I.C. Le *wali* recevrait une somme de 50 000 F par poste créé. Les auxiliaires arabes seraient placés sous les ordres de Salem ben Hamed [64].

«A l'époque où Becker, remarque avec justesse le R.P. P. Ceulemans, s'entendait avec Tippo Tip, il y avait au camp de Basoko 150 soldats au lieu des 600 prévus, nombre à peine suffisant pour assurer le premier établissement du camp fortifié. On espérait encore recevoir un contingent de 200 à 300 hommes mais on connaissait les difficultés de recrutement des soldats. Il était donc évident qu'il ne fallait pas songer à entreprendre une grande expédition en comptant sur les troupes de l'État, mais que c'était aux auxiliaires arabes qu'il fallait s'adresser» [65].

Les projets politiques de Becker allaient cependant échouer. Un détachement arabe fut bien concentré à Yambuya sur l'Aruwimi où Becker et Tobback, après un bref séjour au camp de Basoko, devaient aller le retrouver [66].

Mais, à cette époque, un mouvement arabe hostile à Tippo Tip prenait de l'ampleur. Saïd ben Habibu, qui se préparait à soulever le Manyema, avait, cependant, été éloigné par les fidèles de Tippo Tip. A la station des Stanley Falls, des rumeurs faisaient état d'une prochaine attaque arabe contre la station. Par ailleurs, les relations entre Tippo Tip et Bodson étaient très mauvaises. C'est pourquoi, le Résident intérimaire des Falls écrivit à Van Kerckhoven pour lui faire part de ses craintes d'un mouvement insurrectionnel et lui demander des renforts [67].

Le commandant du territoire des Bangalas reçut cette missive à la mi-mai 1889. Il se trouvait à ce moment à Lulanga où il combattait les populations de cette localité qui, non contentes d'avoir commis des vols au détriment de la «Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap» (N.A.H.V.) et de M. Hodister [68] de la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut-Congo (S.A.B.), avaient assassiné un traitant d'Iboko [69].

Voulant me rendre aux Stanley Falls le plus vite possible, note Van Kerckhoven, je me hâtai de conclure la paix. — Le 17 mai, je pus quitter Bangala avec la nouvelle garnison vers la station des Falls. — Mon but était d'examiner la situation, de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter toute rupture et d'engager Tippo Tip à rester à son poste.

Le steamer *Holland* dirigé par M. Greshoff était arrivé à Lulanga pendant les opérations. Ce commerçant avait l'intention de fonder un poste à Upoto après s'être rendu aux Stanley Falls où il voulait tenter un dernier effort pour avoir tout l'ivoire de Tippo Tip.

M. Greshoff se plaignait avec amertume de la concurrence déloyale que lui faisait l'État en la personne de M. Becker ; il ajouta qu'il ne lui restait qu'à se retirer s'il ne faisait pas mieux cette fois, mais qu'il se vengerait non seulement en Europe, par la voie diplomatique, mais aux Falls même.

Jusqu'à cette époque, M. Greshoff était resté correct dans ses relations avec les agents résidant dans le Haut-Congo, et j'aurais cru ne pas m'en méfier si je ne l'avais connu dans le Bas-Congo. Mais, à Boma et à Nokki, j'avais été le témoin de ses sourdes et dangereuses intrigues.

Il m'était donc permis de supposer qu'il allait agir aux Falls dans un sens hostile à l'État, et il pouvait y avoir la partie facile. M. Becker, selon toute probabilité, venait de partir. Il ne savait pas qu'il n'aurait eu en face de lui que l'esprit inquiet de M. Bodson. Dans cette situation, il pouvait exploiter à son aise le décret de la prohibition des armes, la création du camp de l'Aruwimi, l'envoi successif de forces, le départ de deux Blancs des Falls, etc.

En présence de ces circonstances, l'on comprendra que j'avais le plus grand intérêt à arriver aux Falls avant M. Greshoff. Mais j'avais peu de chances : la vitesse de son bateau est plus grande et il consomme une petite quantité de bois [70].

Van Kerckhoven décida alors de retenir le bateau du commerçant hollandais. Il le pria d'abord de passer un jour ou deux dans une des stations d'amont, mais M. Greshoff fit la sourde oreille. Van Kerckhoven se résolut alors à utiliser les nouvelles alarmantes données par M. Bodson en décrétant le danger public en amont de la branche de l'Aruwimi et en interdisant à tout steamer n'appartenant pas à l'État de dépasser le camp de Basoko établi au confluent de l'Aruwimi et du Congo [71]. Cette mesure n'avait, toutefois, qu'un caractère provisoire et n'avait été prise qu'en attendant l'examen de la valeur du rapport du Résident intérimaire des Falls.

Le steamer *Roi des Belges* arriva le 30 mai à Basoko. M. Greshoff attendait à hauteur de Baramba sur l'autre rive. M. Milz [72] fut chargé de le piloter jusqu'au camp. Toutefois, le directeur de la N.A.H.V. avait déjà envoyé un messager chez Tippo Tip et Raschid pour leur signaler qu'il arrivait avec la commande passée trois mois auparavant, mais que son bateau avait été saisi par les Blancs de Basoko et qu'en outre le Commandant du territoire des Bangalas venait avec d'importants effectifs pour faire la guerre aux Arabes. Une pirogue fut lancée à la poursuite du messager qui fut ramené à Basoko le lendemain [73].

Cependant, les tambours avaient déjà transmis les nouvelles de village en village jusqu'à la station des Falls. Van Kerckhoven, ayant rencontré Jérôme Becker à Basoko, apprit que la situation aux Stanley Falls était excellente en dépit des dires de Bodson et annonça à M. Greshoff que l'interdiction de naviguer sur l'Aruwimi était levée. Greshoff continua dès lors son voyage en compagnie du *Roi des Belges*. Arrivé au poste arabe du Lomami, on lui demanda de démentir ses premières allégations et la rectification fut transmise aux Falls par tambours [74].

Le 4 juin 1889, le *Roi des Belges*, à bord duquel M. Becker avait pris place, arriva aux Stanley Falls où il fut bien accueilli par Tippo Tip. Le lendemain, Van Kerckhoven lui rendit visite.

Tippo Tip connaissait déjà par M. Becker et par le boy Nassali le comportement de M. Greshoff. Il le remercia d'avoir agi ainsi qu'il l'avait fait.

Si ce message m'était arrivé, disait-il, je n'aurais pu empêcher les fusils de parler. Je me serais retiré. C'eût été à regret car plus que jamais je suis décidé à servir notre Souverain.

M. Greshoff a agi en «fou» et en «imbécile». — Il est certain que Tippo Tip n'a pas entendu donner à ces mots leur signification propre. — Heureusement, il n'y a eu aucune suite. C'est un avertissement pour l'avenir. — J'ai beaucoup réfléchi depuis notre dernière entrevue, ajouta-t-il. Alarmé par le décret de prohibition pour la poudre et les fusils, effrayé par votre installation à Basoko, confirmé dans ces sentiments de défiance par mes compagnons et d'autres, j'avais perdu la tête. De là ma mauvaise disposition à votre égard ; de là mes paroles non réfléchies...

Grâce aux longs entretiens que j'ai eus avec M. Becker, je vois clair aujourd'hui ; je sais de quel côté sont mes intérêts et vers qui je dois me tourner ; permettez donc que je vous présente ici mes regrets et mes excuses. Car même j'avais donné cours à ma mauvaise humeur en me plaignant de vous dans une lettre à notre Souverain envoyée par l'intermédiaire du Consul anglais de Zanzibar. — Je m'empresserai de détruire par une nouvelle lettre la mauvaise impression qui a pu se produire.

Je le répète, je suis heureux de marcher d'accord avec vous, la main dans la main. Nous servirons notre Souverain avec plus de fruit.

Le nouveau Sultan de Zanzibar [75] m'a complètement abandonné. Je suis un oiseau sans ailes perché sur la branche d'un arbre et mes ennemis veulent l'abattre ; si personne ne s'y oppose, je deviendrai, en tombant avec lui, le jouet et la proie de ceux qui me guettent. Tout mon espoir réside dans notre Souverain et je ferai tout pour lui complaire [76].

Van Kerckhoven remit également au *wali* des vivres et quatre fusils Martiny avec cartouches. Il lui apprit aussi, à sa vive satisfaction, que le Gouvernement, faisant suite à sa demande, autorisait M. Greshoff, a lui livrer la poudre commandée [77].

Dans la correspondance des Falls, Van Kerckhoven trouva une lettre de M. Baert — véritable programme politique et commercial inspiré sans aucun doute par le Gouvernement central — qui devait être remise à Tippo Tip. Le commandant du territoire des Bangalas décida d'intercepter cette missive parce qu'elle contenait le paragraphe suivant : «L'État pourrait vous acheter à un prix à convenir tout l'ivoire que vous aurez ; ainsi vous serez déchargé des ennuis de compte, de transport et de ventes sur les commissaires européens. Vous pourrez recevoir en retour les marchandises et objets que vous demanderez au prix coûtant en Europe plus le prix de transport» [78].

En effet, selon Van Kerckhoven, Tippo Tip, qui rappelle souvent que «le commerce ne connaît pas de Sultan» (*Biashara Lana Sultani*) aurait fait part à Antoon Greshoff des offres de l'État comme il l'avait déjà fait auparavant en dépit de la consigne de silence que lui avait donnée J. Becker. Comme ce dernier était spécialement chargé des achats d'ivoire aux Stanley Falls, Van Kerckhoven ne manqua pas de le mettre au courant du passage incriminé de la lettre de Baert.

Le Commandant du territoire des Bangalas fit part à Tippo Tip des autres nouvelles contenues dans la lettre. A l'avenir, le *wali* promit de s'adresser à Boma pour ses commandes d'armes et de munitions. Il s'engagea aussi à retarder son voyage à Zanzibar de deux mois pour rencontrer le gouverneur

général, C. Janssen [79], lors de son voyage d'inspection aux Stanley Falls. Après des conversations secrètes, en raison de la présence d'un des lieutenants de Saïd ben Habibu, Tippo Tip donna son accord à l'envoi d'officiers dans le Manyema pour y assurer l'autorité de l'É.I.C. [80].

A mon avis, remarque Van Kerckhoven, il faudra agir avec la plus grande prudence quand il s'agira d'envoyer des agents dans le Manyema. En permettant aux Arabes de se passer de l'intermédiaire de Tippo Tip dans les opérations commerciales, on pourrait porter une atteinte sérieuse à ses intérêts.

Désireux de garantir l'autorité et l'influence du Résident aux Stanley Falls, si nécessaire au point de vue de l'intérêt de l'État, je me vois obligé de protester contre l'envoi de lettres d'intérêt politique par une personne qui n'a plus de caractère officiel et qui a occupé auprès de Tippo Tip une position inférieure à celle du Résident. Je veux parler de la lettre de M. Baert, ex-secrétaire. Sans nul doute, le Gouvernement a été mal éclairé sur l'importance du rôle joué par M. Baert. Celui-ci a été complètement nul au point de vue de ses intérêts, et pendant les deux mois que cet agent a pu faire à son service, ses relations avec le *Vali* se sont bornées à une demi-douzaine de visites et l'échange de quelques cadeaux. En plus, ni l'âge, ni les manières ou la façon de vivre, n'étaient de nature à lui octroyer, de la part de Tippo Tip, cette considération qui est le prélude de la confiance sans laquelle un secrétaire ne peut absolument rien sur le tempérament arabe.

Tippo Tip reprendrait avec plaisir un secrétaire comme M. Baert, qui essayait de lui parler de tout excepté de ses devoirs ; mais ce n'est pas là ce qu'il faut à l'État, ni aux intérêts du *Vali* lui-même [81].

Van Kerckhoven prend également la décision de décharger le lieutenant Bodson, résident intérimaire des Stanley Falls, des affaires politiques en lui laissant les fonctions absorbantes de chef de station et le commandement de la Force Publique.

M. Bia [82], note-t-il, qui m'accompagnait aux Falls avait produit sur Tippo Tip une excellente impression ; le calme que respire sa physionomie et ses manières affables avaient extrêmement plu au *Vali* et, à ma première visite, il m'avait demandé de bien vouloir laisser cet officier auprès de lui pour faciliter les relations avec la Résidence. Il insista ensuite à plusieurs reprises. – Ne voulant pas déplaire au *Vali* et me trouvant dans la nécessité de renforcer le personnel blanc, je chargeai M. Bia de la direction des affaires politiques [83].

Van Kerckhoven sauvegardait par ces mesures provisoires l'amour-propre des agents européens sans nuire à l'intérêt du service. Remarquons qu'aucun des officiers de l'avant-garde n'avait consenti à accepter *volontairement* les fonctions de secrétaire de Tippo Tip assumées auparavant par A. Baert.

Le 15 juin 1889, Tippo Tip rendit visite au Commandant du territoire des Bangalas et, après s'être réjoui du rétablissement d'un climat de bonne entente entre eux, lui offrit deux pointes d'ivoire. Il l'informa qu'il se rendrait dans quelques jours au Camp de l'Aruwimi afin de remettre au directeur de la N.A.H.V. l'ivoire de Salem ben Hamed, qui se trouvait à Yambouya. Van Kerckhoven ne put décliner l'honneur de recevoir Tippo Tip au Camp, mais cherchant à éviter l'arrivée d'un trop grand nombre d'hommes de Salem ben Hamed, il proposa à Tippo Tip de se charger de son ivoire. Il avait d'ailleurs

promis à J. Becker de conduire sa mission à Yambouya. Le 16 juin, il s'embarqua avec les membres de la mission Becker sur le *Roi des Belges* à destination de Yambouya, puis de Basoko [84].

Des fragments d'un rapport inédit de Guillaume Van Kerckhoven, provenant du fonds d'archives privées lui ayant appartenu et longtemps conservé par M. Fernand Van Kerckhoven, permettent de mieux appréhender l'atmosphère survoltée de la zone arabe à cette époque. Voici le texte des parties conservées de ce rapport qui paraît dater du mois de juillet 1889 (?) et qui contient deux erreurs chronologiques dans le premier feuillet. Van Kerckhoven, après les mentions «le 16» et «le 19» avait laissé un blanc pour y noter le mois. Par la suite, il a ajouté erronément «mai» au lieu de «juin». Cette addition postérieure est indubitablement de sa main, mais a été rédigée avec des traits beaucoup plus épais que ceux de l'écriture du reste du rapport [85].

Minute [juillet 1889 ?]

[1] RAPPORT

Le «Roi des Belges», ayant à bord M. Becker et les membres de la mission, quitta Basoko le 16 juin [86] pour se rendre à Yambouya. Le lendemain, il rencontra au village d'Ikombé Salem ben Hamed avec quelques hommes de sa bande. Il se trouvait forcé de descendre pour trouver de la nourriture. «A Yambouya, affirme-t-il, je suis dans l'obligation de rationner mes hommes pour le manioc». Salem remonta avec nous à Yambouya pour me livrer l'ivoire que je devais remettre à Tippo Tip à Basoko, ainsi que la chose avait été convenue.

Les entretiens que j'eus avec Salem me donnèrent la conviction que ses bandes n'ont pas atteint l'Ouellé ; j'avais déjà des indices : 1° tous les esclaves capturés et ramenés du précédent voyage par ses hommes appartiennent aux populations de l'Itimbiri ; 2° le chef Katanga, de cette rivière que je connaissais, m'avait affirmé que les Arabes n'avaient fait que peu de progrès sur la rive droite de l'Itimbiri.

Dans les informations, tous les hommes de Salem dont 300 sont armés de fusils, sont en marche vers l'Itimbiri mais ils ont souvent à combattre et perdent du monde. Les indigènes le long de l'Aruwimi en amont de Yambouya le remontent également, et la caravane que Salem avait envoyée vers Yallasulla sur le Congo, par Yambawu, venait d'avoir une dizaine d'hommes tués.

Le 19 juin [87], le «Roi des Belges» quitta Yambouya pour Basoko ; nous y arrivâmes le lendemain 20. J'avais à bord 2 à 3000 livres d'ivoire.

Tippo Tip n'avait pas encore paru à Basoko.

Je l'attendis avec impatience car j'étais pressé de descendre afin d'aller chercher à Bangala les marchandises pour la subsistance des hommes du Camp.

Le 24, nous apprîmes par les tambours que Salem descendait la rivière, qu'il campait à Baumanieh, village situé à 3 h de navigation du Camp, et qu'il venait de détruire cette localité. Les faits se confirmèrent plus tard : les chefs de ce village vinrent implorer la protection de M. Ponthier [88], commandant ad interim du Camp.

Le lendemain 25, vers midi, les tambours résonnèrent de nouveau : la flottille de Salem était signalée.

Aussitôt la rivière se couvrit de pirogues contenant des fuyards emportant avec eux le peu qu'ils possédaient encore. On pouvait en compter 3 à 400.

M. Ponthier se rendit au milieu d'eux pour les rassurer mais rien n'y fit. Ils supposèrent que le Blanc était d'accord avec l'Arabe afin de les prendre entre deux feux.

Les fuyards se répandirent en grande partie entre les îles du Congo.

Une 1/2 h après, nous vîmes apparaître entre les îles en [2] amont du Camp une tache noire grandissant d'instant en instant. Nous aperçûmes peu après les drapeaux rouges et blancs flottant au-dessus de la tache ; avec les jumelles nous pûmes distinguer le drapeau de l'État sur la pirogue de Salem.

M. Ponthier se rendit à la rencontre de la flotille qui avançait lentement afin de donner aux retardataires le temps de rejoindre ; quand cet officier arriva près de la flottille, celle-ci s'arrêta et Salem fit sortir sa pirogue pour aller serrer la main au commandant du Camp.

Un immense cri sortit à ce moment des poitrines des pagayeurs indigènes, dont le nombre peut être fixé à 1.000 ou 1.200 et la flottille reprit sa marche et se dirigea vers la station. Elle aborda à la rive d'amont malgré l'invitation de M. Ponthier à descendre.

Notre stupéfaction fut grande en voyant l'appareil guerrier déployé par Salem, tous ses indigènes étant armés ; ils se rendirent d'ailleurs à terre avec boucliers et lances. Mais des mesures de précautions avaient été prises.

Un emplacement pour les indigènes fut indiqué en avant de la Station.

Puis Salem se rendit chez M. Becker avec lequel il eut de longs entretiens.

Une demi-heure après l'arrivée de la flottille, les *Basoko*, tous en armes, se suivant à la file indienne, firent irruption dans le Camp en chantant : «Nous sommes les enfants du Blanc, nous sommes les enfants du Blanc». Dans le réduit, ils se formèrent en demi-cercle pour commencer une palabre avec les indigènes appartenant à Salem qui s'y trouvaient déjà. — Un des chefs *basoko*, Mohamba [89], assisté d'un guerrier à forte voix chargé de répéter ses dernières paroles, se leva et, s'adressant aux hommes de Salem, leur dit : «Vous venez de combattre nos frères de Baumanieh ; vous servez les Arabes, qui vous ont tué tant de monde, qui vous ont volé tout ce que vous possédiez ; vous êtes des lâches ; vous êtes des ennemis ; nous sommes les fils du Blanc et, s'il le permet, nous vous combattrons».

La fin de ce discours fut accueillie par des cris sauvages et terribles ; plusieurs indigènes brandirent leur couteau avec des gestes effrayants. Puis d'un coup un chant plaintif, monotone, se fit entendre ; c'était le prélude du chant de guerre, entonné en chœur par tous les mêmes avec une puissance formidable.

Plusieurs d'entre eux sortirent du demi-cercle et revinrent en brandissant leurs armes.

D'autres discours, surtout du même orateur, se firent entendre.

Les indigènes de Salem se contentèrent de crier et de huer les orateurs, mais à la fin l'un d'eux prit la parole : «Vous voulez la guerre, nous la voulons également». Et s'élançant vers le tambour, il battit la guerre.

Tout se borna là heureusement, nous pûmes calmer les *Basoko* ; ils se retirèrent en chantant de nouveau : «Nous sommes les enfants du Blanc».

[3] M. Ponthier fit part à Salem des faits que je viens de relater ; Salem répondit que c'était des querelles entre indigènes et qu'il répondait de ses hommes, ce à quoi M. Ponthier répliqua qu'il se portait garant pour les *Basoko*.

Des mesures de précautions spéciales furent prises pour la nuit.

Vers minuit, les indigènes de Salem commencèrent un tapage infernal, ils refirent la scène des *Basoko*.

Il en fut de même vers 4 heures du matin.

Toutefois, ils ne sortirent pas du campement qui leur avait été indiqué.

Salem coucha dans sa pirogue avec les gens de son escorte qui était peu nombreuse.

Le lendemain, une nouvelle réception des *Basoko* eut lieu ; ils s'adressent à Salem assis chez nous dans la salle à manger. Mohamba se leva et dit : «Ebounda-Lounda (nom de Salem qui veut dire «celui qui lie, qui capture»), nous vous avons transporté dernièrement parce que le Blanc l'a dit, et nous le ferons encore. Pourquoi donc venez-vous chez les

Basoko avec nos ennemis armés en guerre ? Ce ne peut être que pour combattre ; eh bien soit, combattons : nous contre les indigènes, vous contre le Blanc !».

Salem répondit qu'il n'y a qu'un enfant pour parler ainsi et qu'il venait au contraire pour cimenter la paix entre les Blancs, les Arabes et les indigènes.

«Vous nous avez trompés trop souvent, répondit l'orateur. Vous avez violé les engagements pris lors de l'échange du sang : le Blanc a un cœur ; l'Arabe en a deux [90]. Nous refusons d'échanger le sang avec nos ennemis. Nous restons les enfants du Blanc».

Par deux ou trois discours, dans lesquels je distinguai les mots «l'Arabe est un esprit comme le Blanc», l'interprète de Salem essaya encore d'amener les *Basoko* à faire l'échange du sang. Mais la tentative avorta. Nous ne fîmes rien pour arriver à cet échange. Il n'est pas de notre intérêt à amener un rapprochement entre les *Basoko* et Salem ; il ne faut pas qu'ils puissent trouver un terrain pour exercer leur sourde hostilité.

Dans l'après-midi, Tippo Tip arriva avec le «Holland» ; mécontent de l'appareil guerrier déployé par Salem, il le blâma, parait-il. Ce qu'il convient de dire, c'est qu'après l'arrivée de Tippo Tip, les indigènes de Salem ont caché lances et boucliers.

[4] Tippo Tip déclara que Salem partirait le lendemain vers 11 h et que lui partirait vers midi.

Pendant son séjour, il s'occupa de ses affaires commerciales et parla beaucoup avec M. Becker.

Avant mon départ, il y avait deux questions à régler avec Tippo Tip :

1°) Il fallait empêcher Salem de retourner à Baumanieh, habité par des *Basoko*, déjà partiellement détruit.

La veille, M. Ponthier avait prié Salem de ne pas passer par ce village ; celui-ci parut contrarié et ajourna une réponse définitive. L'on comprend pourquoi ; c'était le seul village à piller et Salem devait bien cela aux indigènes qu'il traînait à sa suite dans l'espoir de meurtres et de pillages.

N'ayant pas eu de réponse de Salem, je soumis la question à Tippo Tip. Après bien des palabres et après avoir dit à Salem que je le ferais accompagner par 6 hommes du Camp, Tippo Tip donna ordre de ne pas aller à Baumanieh.

2°) Entre Etonda et Barumba, rive gauche du Congo, se trouve un marché fréquenté par les *Basoko*. Près de ce marché, à une heure et demie à l'intérieur, se trouve un poste arabe, base d'opérations vers l'intérieur. L'effectif de ce poste avait été augmenté depuis ces derniers temps. Nous apprîmes que les Arabes avaient défendu aux indigènes du marché de vendre des vivres au Blanc et aux *Basoko*.

M. Milz se rendit au marché pour voir ce qu'il y avait de vrai dans ce rapport. Il trouva quelques Arabes dont l'un lui offrit une calebasse de bière qu'il venait d'arracher violemment des mains d'un chef indigène. — M. Milz refusa, en disant qu'il ne pouvait se rendre complice d'un vol, et fit remettre la calebasse au propriétaire. Peu après, celui-ci l'offrit à M. Milz. Nous apprîmes le lendemain que le chef avait été mis dans les fers. — Tous les jours de marché, il arriva de nouvelles plaintes au Camp et les chefs des villages voisins vinrent avec instance demander une garnison de 3 ou 4 *Haoussa*.

Il était temps de mettre un terme à ce sourd travail qui pouvait avoir pour résultat de nous faire passer dans l'esprit des indigènes pour des hommes [5] pusillanimes, craignant les Arabes, et dont la conséquence naturelle serait de les détacher de nous.

En conséquence, M. Ponthier se rendit à l'emplacement occupé par les Arabes (qui le reçurent en armes) et leur déclara qu'en se mettant en opposition avec les lois, ils risquaient de se faire appréhender. Ils se confondirent en excuses et en salamalecs.

Depuis ce jour, tout alla bien au marché ; l'attitude de M. Ponthier a produit l'effet le plus heureux sur les indigènes.

Un détachement conduit par un Blanc se rend régulièrement sur les marchés qu'il importe de développer afin de nourrir les forces nombreuses qui sont destinées au Camp.

Voilà l'affaire dont il [est] important de faire part à Tippo Tip. J'ajouterai que jamais nous ne nous résignerions à laisser mourir nos hommes de faim, comme le fit M. Barttelot [91], et que nous ferions rigoureusement la police de ces marchés qui se trouvent dans le territoire.

Tippo Tip nous assura que la chose ne se représenterait plus et qu'il retirerait le chef de détachement s'il faisait encore preuve d'hostilité.

Vers midi, la flottille de Salem quitta la station et se dirigea sur la rive gauche.

J'envoyai M. Milz dans le village pour surveiller les *Basoko*, qui avaient préparé 38 pirogues de grandes dimensions pour combattre Salem et sa flotille. Cet officier eut la plus grande peine à retenir les *Basoko* ; il dut les menacer de son fusil ; à la fin, ils se résignèrent en disant que, puisque le Blanc était le père et le chef, ils devaient obéir.

Tippo Tip voulut partir à une heure et fit la demande de 100 pagayeurs. Nous eûmes toutes les peines du monde à les réunir ; les indigènes refusèrent en disant que les hommes de Salem pouvaient redescendre pour venir attaquer le village après leur départ.

M. Ponthier put enfin en réunir une trentaine, ce dont Tippo Tip dut se contenter.

J'ai donné ordre à M. Ponthier de ne fournir de pagayeurs aux Arabes que contre paiement de *mitakos* [92] ou d'ivoire.

Eux ne donnent rien. Rien pour rien.

[6] Quel a été le mobile de Salem en venant à Basoko avec un millier d'indigènes ? Quand j'interrogeai Salem sur les raisons qui l'avaient décidé à amener au camp 1.000 indigènes armés en guerre, il me répondit qu'il n'avait pu empêcher les indigènes de le suivre quand ils avaient appris que son «Baba» Tippo Tip venait à Basoko.

Ce ne sont point là des raisons qu'il soit possible d'admettre et l'on est amené à rechercher le mobile qui a fait agir Salem.

D'après mes renseignements, il avait recommandé aux indigènes de ne pas avoir peur et de faire le plus de bruit possible. C'est lui qui a ordonné les deux séances nocturnes.

A-t-il voulu nous impressionner, voire même nous effrayer ? S'il en est ainsi, il peut être certain de ne pas avoir atteint son but. Nous connaissons la cohésion d'une sourde bande semblable, nous savons également qu'il l'a constituée soit par la force, soit par l'appât du butin ! Et s'il fallait lui en opposer le double le lendemain, cela nous serait très possible. L'installation du camp de 50 hommes en aval de Yambouya nous ralliera tous ces indigènes qui savent par les *Basoko* que nous ne tuons ni ne volons. Et ce qui peut se faire dans l'Aruwimi est possible sur le Congo même, dans l'Itimbiri et toutes les autres places ou l'élément arabe est établi.

Je crois utile de signaler ici que beaucoup d'esclaves des Arabes passeraient immédiatement de notre côté. A Basoko, deux esclaves fuyards sont venus se mettre sous notre protection après le départ des Arabes.

En outre, une demi-douzaine d'esclaves de Salem et de Tippo Tip m'ont fait demander par l'intermédiaire d'un de nos hommes s'ils pouvaient venir chez nous. J'ai refusé, disant d'attendre.

On peut conclure de ces faits que les forces dont disposent les Arabes reposent sur des bases d'une fragilité extrême.

Les Arabes le savent mais tous sont d'avis que l'État ne peut cependant rien sans eux. Tippo Tip seul apprécie la situation ; il veut la paix, malgré [le] plan de ses coreligionnaires parce que celle-ci seule peut lui donner la richesse et la satisfaction que demandent son amour propre et son ambition.

[les feuilles 7 et 8 manquent.]

[9] ... Et jamais Tippo Tip ne pourra, sans l'aide efficace en armes, conduire notre pavillon vers le Muta N'Zighé, ni le Nil, ni le Bahr el Ghazal.

Et l'État, quand il le voudra, le pourra plus efficacement, plus sûrement et plus rapidement qu'avec les forces des Arabes !

Pourquoi ne m'a-t-il pas été donné de poursuivre l'expédition du plan exposé dans les rapports sur les opérations de l'avant-garde ? Pourquoi n'ai-je pas osé assumer la responsabilité d'une désobéissance qui en cas de succès aurait pris le nom d'initiative ? Je le regrette 1° parce que, dès le début, j'ai considéré la mission politique de M. Becker, telle qu'elle était conçue, comme irréalisable ; 2° parce que, en créant Basoko qui a absorbé toutes les forces dont je disposais, on a créé le germe permanent d'un conflit qui éclatera quand on voudra sérieusement protéger les populations, et gagner ainsi leur appui.

Au contraire, en me rendant dans l'Itimbiri, j'arrêtai les Arabes sur la rive gauche et, en armant partiellement les populations, nous pouvions avoir l'espoir de pousser dans l'Ouellé. Aujourd'hui qu'arrivera-t-il ? Pendant que les bandes arabes sont en razzias, les petits postes arabes narguent impunément un camp de 200 hommes. Nous sommes obligés de les laisser faire pour ne pas amener de conflit et nous devons refuser les demandes de secours que nous adressent les villages environnants. Aussi notre prestige n'est-il guère étendu en dehors de la population des *Basoko*, malgré la haine que l'indigène porte à l'Arabe.

L'on peut me répondre que c'est aisé d'écrire ce qui précède, surtout au moment où mon terme de service expire. Je répondrai : «Ordonnez ; laissez faire, il est temps encore. Vous avez des officiers dans le Haut dont j'ose répondre. En outre ne craignez point les dépenses ; elles seront couvertes et peut-être au-delà».

[10] J'ai osé exprimer dans mes derniers rapports mes vues au sujet de l'élément arabe, dont le chef viole ou laisse violer les engagements pris avec le Gouvernement. Tout en exprimant mes vues, j'ai ajouté que, quelles que fussent mes convictions personnelles, j'en ferais complètement abstraction dans la ligne de conduite que le Gouvernement me dicterait. J'ai agi ainsi jusqu'à ce jour : mes instructions laissées au camp de Basoko en font foi. Je crois devoir donner aujourd'hui quelques explications.

Plusieurs personnes sont de l'avis que les Arabes constituent un élément de civilisation dont le concours peut être précieux à l'État du Congo.

Il ne m'a pas été donné de voir leurs établissements de la côte orientale, je ne puis donc parler que de toute leur action dans le Congo et plusieurs de ses affluents.

Je dois déclarer qu'elle se résume à la ruine d'une immense et riche contrée et à l'asservissement d'une population, sauvage il est vrai, mais très susceptible de civilisation.

Si la conquête amène avec elle des luttes, des violences, elle est généralement suivie d'une période de pacification pendant laquelle la contrée conquise se relève de ses ruines et pendant laquelle aussi les populations rassurées se remettent à produire.

La conquête arabe forme une exception. Depuis l'invasion aucune trêve n'a été laissée aux indigènes et les violences ont continué à succéder aux violences. Stupéfiées, accablées, les populations sont tombées dans une oppression sans exemple. Elles ont renoncé à la culture, à la chasse, à la pêche, à la fabrication d'armes, d'outils, d'ustensiles, etc.

Des agglomérations entières continuent à vivre sur les rivières ; d'autres se sont rétablies dans les anciens villages, mais leurs constructions de caractère provisoire sont misérables.

Je me résume en disant que le pays occupé par les Arabes présente le spectacle d'une désolation extrême.

Prouvons-le, bien que ce ne soit pas nécessaire, je pense.

Barttelot a perdu dans l'Aruwimi près de 120 hommes, morts de faim et d'inanition.

Les Arabes sont obligés...

[La fin du rapport manque].

Dans son rapport du 5 juillet 1889, le Commandant du territoire des Bangalas écrit :

Tout l'Aruwimi est occupé par les postes arabes, partout flotte le drapeau rouge et blanc ; j'en ai compté jusqu'à 5 dans un même village. Jusqu'à ce jour le drapeau arabe n'avait été arboré sur les postes ni sur les embarcations. Mais un changement complet dont je ne connais pas la cause s'est produit. Raschid porte le pavillon arabe sur sa pirogue et aux Falls, même sur les maisons des hommes de Tippo Tip, il flotte également [93].

D'après Van Kerckhoven, les bandes arabes sont parties en expédition et ravagent la rive droite de l'Itimbiri, mais elles n'ont pas atteint, bien que les Arabes affirment le contraire, le fleuve Uele lui-même. Ils marchent vers le nord et ne s'écartent de cette direction que quand ils rencontrent de fortes agglomérations. Actuellement, arrêtés dans leur marche vers le nord par les populations guerrières de l'Uele, ils se dirigent vers l'ouest pour déboucher derrière Upoto dans le Mapuala [94].

Le Commandant du territoire des Bangalas insiste également sur la pénurie de vivres dans la région. Aux Stanley Falls, les Arabes n'arrivent à se nourrir qu'à condition de faire venir périodiquement de Kasongo du riz, des chèvres, des poules et d'autres victuailles. Au Camp de Basoko, les Blancs trouvent difficilement une chèvre et encore faut-il aller la chercher près de Yambouya ! Les Africains ne cultivent plus que ce qui est nécessaire pour subsister. En effet, les Arabes confisquent les armes, l'ivoire, le poisson et tout ce qu'ils trouvent à leur convenance. Le contraste est grand entre cette partie de l'É.I.C. et celle qui s'étend entre l'Itimbiri et Léopoldville où vivent des populations prospères. En outre, ici, les hommes valides doivent constamment défendre leurs femmes et leurs enfants contre les traitants zanzibarites qui les enlèvent pour augmenter le nombre de leurs travailleurs dans le Manyema ou pour les échanger contre de l'ivoire [95] !

Voilà le résultat de la conquête arabe, écrit Van Kerckhoven, si l'on peut donner le nom de conquête aux opérations organisées par une bande de commerçants sans foi ni loi, qui quitteront la contrée quand elle sera ruinée et lorsqu'elle ne sera plus nécessaire à leurs opérations.

Si des personnes ont la conviction que l'élément arabe *de Zanzibar* peut être utile à l'État et à son développement (ce ne sera jamais qu'à condition que l'on ait les forces nécessaires pour l'amener à l'observation et au respect des lois), je ne pense pas qu'on puisse trouver quelqu'un pour soutenir que leur concours est indispensable [96].

Les partisans de la collaboration avec les Arabes se fondent sur les résultats obtenus par ceux-ci à la côte orientale, sur leur action en Afrique centrale et sur la probabilité de succès politiques et économiques qu'ils pourraient réaliser dans l'État. Van Kerckhoven rappelle que l'esclavage accompagne partout la pénétration arabe.

L'on peut essayer de prouver, note-t-il, et la chose peut être vraie dans certaines contrées, que l'état d'esclavage domestique (!) des Arabes est préférable à celui chez les indigènes. Mais on ne prouvera jamais que l'esclavage, même paternel, pratiqué par les Arabes, soit pour les indigènes

préférable à la liberté. Or les esclaves ne proviennent qu'exceptionnellement de dons et de rachats ; la plus grande partie, je dirais presque la totalité, des esclaves provient des razzias au courant desquelles les hommes, les femmes, les enfants, sont arrachés violemment de leurs villages, pour devenir les esclaves de leurs esclaves.

A la côte orientale, les Arabes se livrent à un commerce régulier et laissent la paix aux indigènes pour la double raison qu'ils sont généralement forts et qu'ils pourraient compromettre la sécurité de leurs lignes de marche. – C'est aux indigènes qu'ils doivent avoir recours pour leur subsistance : les Sultans indigènes y conservent l'autorité. La nature des établissements arabes à la côte, des places telles que Tabora, Oudjidji, est toute commerciale ; il n'y a pas d'exploitation du sol et le trafic se limite à celui de l'ivoire et des esclaves.

En pénétrant dans le Manyema, ils n'ont plus à compter qu'avec les indigènes mal armés, mal unis, dont ils convoitaient l'ivoire et les femmes. Leurs ravages y ont été terribles et, au milieu de ce pays jadis si prospère, d'après les voyageurs, il reste Kasongo et Ngyangoué, bases d'opérations d'où ils rayonnèrent dans toutes les directions pour étendre le cercle de leurs actions jusqu'au point où ils rencontrèrent une résistance un peu sérieuse. C'est ainsi que le Haut-Congo et ses affluents sont devenus leur proie. Nulle part il n'y a trace d'organisation et la culture n'est pas pratiquée. Partout il y a ruine : nulle part il n'y a production. Les indigènes ont suspendu la chasse à l'éléphant. Par leurs razzias, les Arabes tuent la poule aux œufs d'or [97].

Van Kerckhoven s'intéresse ensuite au commerce lucratif de l'ivoire. Dès 1882, les autorités de l'É.I.C. avaient proposé à Tippo Tip d'acheminer son ivoire par le fleuve Congo, mais elles se heurtaient ainsi aux intérêts anglais et allemands [98]. A partir de 1885, l'É.I.C., dont les revenus étaient peu élevés, s'efforça de trouver dans le commerce de l'ivoire des ressources supplémentaires destinées à financer ses expéditions. Les activités relatives au commerce de l'ivoire organisé par l'État furent tenues cachées. Jusqu'à la fin de l'année 1887, les vapeurs des sociétés commerciales ne pouvaient pas concurrencer l'État dans le Haut-Congo [99]. Le 10 décembre 1887, le Gouverneur Général donne des consignes de prudence au lieutenant Van Kerckhoven.

Confidentielle

ÉTAT INDÉPENDANT
du
CONGO

Boma, 10 décembre 1887

Mon cher Van Kerckhoven,

Le courrier officiel vous apportera une lettre concernant l'achat d'ivoire ; ces instructions viennent de Bruxelles.

Vous lirez entre les lignes. Nous pouvons toujours dire que les achats effectués l'ont été là où le commerce régulier n'a pas encore pénétré ou selon les nécessités de notre politique.

Si toutefois une maison de commerce s'établit dans le Haut, il ne faudra plus acheter dans ses environs.

Bien à vous

(Sé) C. Janssen [100]

A partir de 1888, trois maisons de commerce (la N.A.H.V., la maison Daumas, Béraud et Cie et la Sanford Exploring Expedition, qui sera reprise en décembre par la S.A.B.) installent des comptoirs dans le Haut-Congo. Comme l'É.I.C. poursuit ses achats d'ivoire, des démêlés éclatent entre ses fonctionnaires et les agents des sociétés commerciales, d'où les incidents rapportés plus haut entre Antoon Greshoff d'une part, Jérôme Becker et Guillaume Van Kerckhoven de l'autre [101].

En juillet 1889, Van Kerckhoven souligne que le transfert de l'ivoire par la voie du Congo serait très avantageux au point de vue économique.

Pourquoi ne pas oser le dire, déclare-t-il, cet ivoire a été acquis dans l'État par le vol et le pillage, aucune marchandise n'a été donnée en échange, aucune transaction commerciale n'a eu lieu. On pourrait donc également le confisquer si la chose était possible. Elle ne l'est pas. – Mais il y a quelque chose à faire. Cet ivoire est à notre portée aussi bien qu'à celle des Arabes. Nous sommes-nous organisés dans le but de l'acquérir ? Je le répète, nous le pouvons. Les ressources qui en résulteraient indemniseraient le Gouvernement de ses efforts et on aurait à peu de frais, ou même sans frais, de nouvelles découvertes, de nouvelles possessions et l'organisation du pays [102].

Le Commandant du territoire des Bangalas pense que les commerçants hollandais, français et belges pourraient créer par la suite un courant d'importation considérable. Il rappelle que, depuis le début de l'année 1888, sept factoreries ont été installées dans une zone réduite située entre l'Équateur et Upoto [103]. Il pense que les Arabes ne se décideront jamais à protéger le commerce régulier et qu'ils ne voudront jamais vivre sous les lois de l'État.

Il donne ensuite pour compléter «le tableau de la conquête arabe sur le Congo» son appréciation sur les moyens d'action dont dispose Tippo Tip. Il croit que le Gouvernement se trompe au sujet des forces dont pourrait disposer le *wali*. Pour conquérir les régions du nord et du nord-est – mission dont le Gouvernement l'a investi –, il devrait rassembler la plus grande partie de ses forces et de celles de ses correligionnaires qui devraient arrêter les fructueuses opérations de razzias qu'ils mènent actuellement. Tippo Tip ne dispose pour exécuter le plan prévu que de ses propres forces, de celles de Salem ben Hamed et de quelques autres chefs arabes.

Mais elles sont insuffisantes, affirme Van Kerckhoven, et ce qui le prouve c'est que malgré l'appel de Stanley, malgré le tableau tentant qu'il fait au point de vue de l'ivoire des contrées qu'il a traversées, ils n'ont fait que peu de progrès. Qu'à la longue, ils triompheraient de la résistance des populations, je l'admets encore, mais il faudra bien du temps et les entreprises étrangères auront eu le temps de réussir dans cette direction. – D'ailleurs, confirmant ce que j'avance, ne voyons-nous pas Tippo Tip demander des hommes et des armes pour l'y conduire ? J'ose affirmer qu'il ne peut pas assurer l'exécution de la mission Becker, ni être d'aucune utilité à l'État. A mon avis, ce serait folie de traîner à sa suite une bande de pillards qui ravagerait et écumerait la contrée et dont les chefs se feraient en outre grassement payer [104].

Selon Van Kerckhoven, il vaut mieux compter sur les forces qui se trouvent à l'Aruwimi. La politique de temporisation suivie par le Gouvernement peut se

comprendre s'il a la conviction de posséder en la personne de Tippo Tip un auxiliaire puissant et dévoué ou s'il entend gagner du temps pour organiser des forces qui contraindront les Arabes à observer les lois de l'État. Mais le Commandant du territoire des Bangalas est persuadé que Tippo Tip ne peut être d'aucune utilité en aval de la station des Falls et que les forces qu'on doit rassembler à Basoko seront suffisantes pour agir. Il conclut que le moment est venu de changer la politique de temporisation en une politique d'action qu'il résume comme suit :

Confiner strictement les Arabes dans les limites du contrat signé par Tippo Tip et y exiger de leur part l'observation des lois. Les repousser comme des bandits s'ils tentent de sortir à main armée des limites fixées. — Ceci amènera sans doute la guerre, mais ils ne peuvent la soutenir parce qu'elle ruinerait leurs entreprises. Ils seront amenés à demander la paix ou à quitter le pays. Dans le premier cas, on leur dictera les conditions [105].

La rivalité de l'État et des sociétés commerciales au sujet du commerce de l'ivoire entraîna au cours de l'année 1889 de très mauvaises relations entre le lieutenant Van Kerckhoven et Arthur Hodister, agent de la S.A.B. Le 30 novembre 1889, celui-ci adressa au Commandant du territoire des Bangalas la lettre suivante.

Bangala, le 30 novembre 1889.

Monsieur le Lieutenant Van Kerckhoven,

Vous m'avez, il y a quelques mois, proposé un «modus vivendi» pour le règlement de nos rapports officiels en Afrique, m'offrant de vous mettre à ma disposition en Europe.

Aujourd'hui, à bord du S.S. «Ville de Bruxelles», où vous étiez chez vous, vous m'avez insulté en présence de deux officiers belges, et au mépris de la convention intervenue entre nous, vous m'avez attaqué en m'attribuant des paroles que je n'ai jamais prononcées et vous êtes allé jusqu'à me lancer l'épithète de *lâche* !

Je ne puis trouver ici de témoins à vous envoyer. La présence de Monsieur le Gouverneur Général en est la cause ; c'est pourquoi je m'adresse directement à vous, par suite des circonstances toutes spéciales où me met mon isolement, pour vous demander une réparation par les armes pour le mot que vous m'avez lancé ; non plus une réparation en Europe, mais ici, avant votre départ de Bangala par la «Ville de Bruxelles».

Je vous ferai remarquer que celui qui lance à un adversaire le mot «lâche» et qui se dérobe après en refusant une réparation, mérite *seul* cette épithète.

Si vous amenez deux témoins, ou plutôt si vous me mettez en rapport avec eux, j'accepterai l'un de ces Messieurs pour mon témoin. Un témoin à chacun de nous suffira.

Si vous vous dérobez aprés l'insulte publique que vous m'avez faite, je vous préviens que je donnerai à cette lettre la publicité qui conviendra à nos amis d'Afrique et de Belgique qui jugeront. On n'insulte pas ceux avec qui on ne veut pas se battre.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

(Sé) A. HODISTER

P.S. J'adresse copie de cette lettre à Messieurs Bia et Ponthier [106].

D'après le neveu de G. Van Kerckhoven, le duel eut lieu le 1er décembre 1889, mais aucun des adversaires ne fut sérieusement touché [107].

Au point de vue politique, l'année 1889 voit l'échec de la mission de Jérôme Becker qui ne parvient pas à obtenir des armes pour Tippo Tip auprès du Gouverneur Général. Tippo Tip quitte les Falls pour regagner Zanzibar. L'entente entre l'É.I.C. et les Arabes n'est désormais plus qu'un *modus vivendi*. La politique d'extension vers le Nil, qui paraît se concrétiser en 1890, rend inutile la collaboration de l'État et des Arabes [108]. De 1890 à 1892, l'É.I.C. poursuit sa politique de temporisation, mais néglige de poursuivre l'occupation effective de la zone arabe. Par ailleurs, sa prise en main progressive du commerce de l'ivoire porte un coup mortel au commerce des Arabes. Pareille situation ne pouvait déboucher que sur un conflit armé [109].

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] Cf. CEULEMANS P. 1959. La question arabe et le Congo (1883-1892). *Mém. Acad. r. Sci. colon.*, Cl. Sci. mor. et polit., in-8°, nouv. sér., **22** (1), pp. 3-7.

[2] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 7-11.

[3] Je tiens à remercier Monsieur Fernand Van Kerckhoven qui m'a aimablement communiqué ces papiers inédits ayant appartenu à son oncle le capitaine Guillaume Van Kerckhoven. Sur ce dernier, voir CAMBIER, R. 1948. Kerckhoven (Van) (Guillaume-François), Biographie coloniale belge, **1**, col. 566-573 ; DE ROO, R. et POORTMAN, A. 1953. Willem-Frans Van Kerckhoven. Een groot Mechels koloniaal pionier (1853-1892), Mechelen, p. 5 ; SALMON, P. 1978. Le voyage de Van Kerckhoven aux Stanley Falls et au camp de Yambuya (1888), *Mém. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, Cl. Sci. mor. et polit., in-8°, nouv. sér., **46** (2), pp. 5-6.

[4] Cf. CEULEMANS P. 1959. *Op. cit.*, pp. 15-16 ; KIMENA KEKWAKWA KINENGE. 1984. Le Manyema sous la colonisation belge. La mise en valeur économique et l'évolution socio-politique (1895-1929). Thése d'État ès-Lettres, t. **1**. L'enjeu, Aix-en-Provence, pp. VIII-IX.

[5] Cf. CEULEMANS P. 1959. *Op. cit.*, pp. 21-26 ; KIMENA, K. K. 1984, *op. cit.*, t. **1**, pp. 87-90.

[6] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 28-42 ; KIMENA, K. K. 1984, *op. cit.*, t. **1**, pp. 90-96.

[7] Cf. MOELLER DE LADDERSOUS, A. 1948. Tippo-Tip ou Tippo-Tib (Hamed ben Mohammed, dit). *In* : Biographie coloniale belge, **1**, col. 912-920 ; BONTINCK, F. 1974. L'autobiographie de Hamed ben Mohammed el-Murjebi Tippo Tip (ca. 1840-1905), *Mém. Acad.*

r. Sci. Outre-Mer, Cl. Sci. mor. et polit., in-8° **42** (4) ; FARRANT, L. 1975. Tippu Tip and the East African Slave Trade, London ; KIMENA KEKWAKWA KINENGE. 1979. Tippo Tip, Traitant et Sultan du Manyema, Kinshasa.

[8] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 42-44 ; BONTINCK, F. 1974, *op. cit.*, pp. 88-110 ; Idem 1979. La station des Stanley Falls (10 déc. 1883-5 juillet 1884), *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, N.S., **25** (4), pp. 615-630 ; KIMENA K. K. 1984, Le Manyema, *op. cit.*, t. I, **1**, pp. 90-102. — «Dans la langue des Bangobango qui accueillirent les Arabes à la lisière de la forêt, écrit Kimena K. K., *op. cit.*, t. **1**, pp. 92-93, la «forêt vierge» ou forêt primaire est désignée sous le vocable nywema nyouema ou gnouema. Dans ce mot, le «ou» et le «e» se prononcent en un seul son comme dans «voir» (contrairement à «vouer»). La même forêt vierge est exprimée chez les tribus voisines par des mots de même racine : chez les Wazimba, il s'agit de nwema (nouema), chez les Warega et les Babembe, c'est nyema ou nywema. Par ailleurs, le pluriel de ce mot en kibangobango se forme en le faisant précéder par le suffixe ma, ce qui donne Manywema. De la même manière, la forêt secondaire, jachère de plusieurs décennies, qui a pris les caractères sylvestres, est appelée en kibangobango ito. Elle a pour pluriel mato. La formation des pluriels de nywema et de ito en manywema et mato ainsi que la similitude, dans la région, des termes désignant la forêt vierge nous permettent d'affirmer que Manyema ou Maniema provient du mot Manywema pluriel en kibangobango de nywema, forêt vierge et primaire».

[9] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 44-47 ; KIMENA K. K. 1984, *op. cit.*, t. **1**, pp. 96-109.

[10] CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 44.

[11] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Mohara, Biographie coloniale belge, **2**, col. 708-710 ; CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 51-52 et p. 339 ; BONTINCK, F. 1974, L'autobiographie de Hamed ben Mohammed, *op. cit.*, p. 241, n. 281 ; SALMON, P. 1978, *op. cit.*, p. 16, n. 61.

[12] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 52 ; SALMON, P. 1978, *op. cit.*, p. 54, n. 113.

[13] Cf. CAMBIER, R. 1948. Stanley (John Rowlands, dit Henry-Morton Stanley). — *In* : Biographie coloniale belge, **1**, col. 864-893).

[14] Cf. SALMON, P. 1978, *op. cit.*, pp. 6-7.

[15] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Bennie (Adrien). Biographie coloniale belge, **2**, col. 50-53. Le prénom de Bennie n'est pas Adrien, mais Andrew. Cf. BONTINCK, F. 1979, La station des Stanley Falls, *op. cit.*, pp. 615-630.

[16] Cf. ENGELS, A. 1948. Hanssens (Edmond-Winnie-Victor), Biographie coloniale belge, **1**, col. 479-493.

[17] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Wester (Arvid-Mauritz), Biographie coloniale belge, **2**, col. 975-977.

[18] Cf. BONTINCK, F. 1974. L'autobiographie de Hamed ben Mohammed, *op. cit.*, p. 270, n. 421.

[19] Cf. BONTINCK, F. 1978. Variations historiques sur le thème Kisangani, *Mbegu* (Lubumbashi), n° 6, pp. 24-28.

[20] Cf. ENGELS, A. 1951. Vangele (Alphonse), Biographie coloniale belge, **2**, col. 928-937.

[21] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 65-71 ; KIMENA K. K. 1984, *op. cit.*, t. **1**, pp. 103-104.

[22] Cf. COOSEMANS, M. 1948. Deane, Biographie coloniale belge, **1**, col. 286-287).

[23] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Rachid ben Mohammed, Biographie coloniale belge, **2**, col. 793-796 ; BONTINCK, F. 1974, L'autobiographie de Hamed ben Mohammed, *op. cit.*, p. 284, n. 492.

[24] Cf. COMELIAU, M.-L. 1952. Dubois (Jules-Joseph-Ghislain), Biographie coloniale belge, **3**, col. 271-274.

[25] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 74-75.
[26] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 76. Cf. KIMENA K. K., *op. cit.*, **1**, p. 104.
[27] Cf. CAMBIER, R. 1948. Schnitzer (Édouard, dit Emin Pacha). – *In* : Biographie coloniale belge, **1**, col. 826-835.
[28] Cf. CEULEMANS P., *op. cit.*, pp. 86-103 ; BONTINCK, F. 1974, *op. cit.*, pp. 164-165 et p. 275, n. 445 ; SALMON, P., *op. cit.*, pp. 7-8 ; KIMENA K. K., *op. cit.*, **1**, p. 104.
[29] Cf. SALMON, P. 1978, *op. cit.*, pp. 8-9.
[30] Cf. SALMON, P. 1978, *op. cit.*, pp. 9-10).
[31] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 107.
[32] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 116, n. 3.
[33] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 117.
[34] Cf. COOSEMANS, M. 1952. Velde (Van de) (Liévin-Jean-Jacques-Frédéric). Biographie coloniale belge, **3**, col. 878-882.
[35] Cf. ENGELS, A. 1951. Baert (Alfred), Biographie coloniale belge, **2**, col. 34-35.
[36] Cf. COOSEMANS, M. 1948. Bodson (Omer-Pacifique-Guillaume-Joseph), Biographie coloniale belge, **1**, col. 129-132.
[37] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Hinck (Edouard-François-Léopold), Biographie coloniale belge, **2**, col. 474-476.
[38] Cf. COOSEMANS, M. 1955. Steleman (Georges-Hubert-François-Marie), Biographie coloniale belge, **4**, col. 848-849.
[39] Cf. SALMON, P. 1978, *op. cit.*, p. 11.
[40] Cf. MENZEL, E. 1955. Haneuse (Louis-Albert-Marie-Joseph). Biographie coloniale belge, **4**, col. 376-377).
[41] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 118.
[42] Cf. SALMON, P. 1978, *op. cit.*, pp. 15-33 et 51-75.
[43] Cf. SALMON, P. 1978, *op. cit.*, pp. 23-25 et 75-83.
[44] Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale, R.G. 606. Souvenirs et notes de voyage du Colonel Louis Haneuse, ancien Résident des Stanley Falls de 1888 à 1889 (10 novembre 1928, pp. 2-3). Passage cité par CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 120.
[45] Cf. Lettre n° 5 datée des Stanley Falls, le 20 janvier 1889, du lieutenant Haneuse au Gouverneur Général (copie) ; Rapport sur la Reconnaissance de la rivière Lomami daté des Stanley Falls, le 1er février 1889, du lieutenant Haneuse au Gouverneur Général (copie) ; Lettre n° 6 datée des Stanley Falls, le 1er février 1889, du lieutenant Haneuse au Gouverneur Général (copie) ; Rapport général n° 5 daté des Stanley Falls, le 19 février 1889, du lieutenant Haneuse au Gouverneur Général (copie) ; Mémoire descriptif sur la région des Falls (non daté) du lieutenant Haneuse au Gouverneur Général (copie) (Papiers Fernand Van Kerckhoven). – Cet ensemble de documents sera publié prochainement par nos soins dans une étude intitulée «Documents inédits de Louis Haneuse, Résident aux Stanley Falls (décembre 1888-février 1889)».
[46] Cf. VAN DER STRAETEN, E. 1951. Delcommune (Alexandre J.-P.), Biographie coloniale belge, **2**, col. 257-262.
[47] Sur Saïd ben Habib el-Afifi (el Khalif) ou Saïd ben Habibu ou Saïd ben Abibu, voir CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 50-51 ; BONTINCK, F. 1974. *Op. cit.*, p. 215 et ss., n. 172 ; SALMON, P. 1978, *op. cit.*, p. 15, n. 56.
[48] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 147 ; KIMENA K. K. 1984, *op. cit.*, t. **1**, p. 183.
[49] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Greshoff (Antoine), Biographie coloniale belge, **2**, col. 439-440 ; CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 148-149, pp. 169-170 et pp. 197-200 ; BONTINCK, F. 1970. Les archives de la Nieuwe Afrikaanse Handelsvenootschap conservées à Schaarsbergen (Pays-Bas), *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, N.S., **16** (2),

pp. 178-194 ; ID 1974, L'autobiographie de Hamed ben Mohammed, *op. cit.*, p. 276, n. 453 ; SALMON, P. 1978, *op. cit.*, pp. 22-23, pp. 69-71 et 74-75.

[50] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 148-149.

[51] Cf. LIEBRECHTS, Ch. 1932. Léopold II fondateur d'Empire, Bruxelles, p. 140 ; CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 150 ; KIMENA K. K. 1984, *op. cit.*, t. **1**, p. 184. — Le texte du décret se trouve au *Bulletin Officiel* (1888, p. 186).

[52] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 150-151 ; KIMENA K. K. 1984, *op. cit.*, t. I, pp. 184-185.

[53] Cf. DESSY, E. 1948. Becker (Jérôme), Biographie coloniale belge, **1**, col. 93-98 ; CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 153-156.

[54] Cf. Rapport général n° 5 daté des Stanley Falls, le 19 février 1889, du lieutenant Haneuse au Gouverneur Général (copie) (Papiers Fernand Van Kerckhoven).

[55] CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 156, date erronément du 23 février l'arrivée de Becker aux Stanley Falls.

[56] Cf. COOSEMANS, M. 1948. Parminter (William-Georges), Biographie coloniale belge, **1**, col. 746-748.

[57] Cf. JADOT, J.-M. 1948. Ward (Herbert-F. E.), Biographie coloniale belge, **1**, col. 956-961.

[58] Cf. COOSEMANS, M. 1951. Tobback (Nicolas-Isidore), Biographie coloniale belge, **2**, col. 915-917.

[59] Cf. COMELIAU, M.-L. 1948. Dhanis (Francis-Ernest-Joseph-Marie, baron), Biographie coloniale belge, **1**, col. 311-326.

[60] Cf. COOSEMANS, M. 1952. Trivier (Élisée-Camille-Ernest), Biographie coloniale belge, **3**, col. 858-861 ; BONTINCK, F. 1974, *op. cit.*, p. 147 et p. 281 sq., n. 483. Selon cet auteur, Trivier serait arrivé aux Falls le 16 et non le 18 février.

[61] Cf. Affaires Étrangères. Archives Africaines. Registre Matricule 95 (864) ; Dossier personnel D 1560 (K 186) ; Archives du Musée Royal de l'Afrique Centrale. R.G. 606 ; Archives du Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire. Matricule n° 9410 ; Archives des Palais Royaux, dans VANDEWOUDE, E. 1965. Inventaire des archives relatives au développement extérieur de la Belgique sous le règne de Léopold II (Bruxelles, n° 53, p. 32 ; n° 82, p. 70 ; n° 145, p. 121 [dossier personnel du major Haneuse, farde 79, 15 pièces] ; n° 181, p. 147 ; n° 347, p. 213). — MENZEL, E. 1955, *op. cit.*, col. 376, situe erronément le départ de Haneuse en septembre 1889.

[62] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 159.

[63] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 168-169 ; KIMENA, K. K. 1984, *op. cit.*, t. I, p. 187.

[64] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 156-158. Le texte du traité (copie) se trouve aux Affaires Étrangères. Archives Africaines. Fonds Tobback Farde F. — Sur Selim ben Mohamed (ou Mahomed) ou Salem ben Hamed ou Salum ben Mohammed, aide de camp et parent de Tippo Tip, voir CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 49, 157 et 165 ; BONTINCK, F. 1974, *op. cit.*, pp. 269-270, n. 420 ; SALMON, P. 1978, *op. cit.*, p. 13, n. 55.

[65] CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 159.

[66] CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, p. 159.

[67] CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 162-163.

[68] Cf. COOSEMANS, M. 1948. Hodister (Arthur-Eugène-Constant), Biographie coloniale belge, **1**, col. 514-528.

[69] Cf. Voyage aux Stanley Falls. Rapport non daté [juillet 1889 ?] du Commandant du territoire des Bangalas Van Kerckhoven au Gouverneur Général, f. 1 (Minute) (Papiers Fernand Van Kerckhoven). L'original de ce rapport se trouve aux Affaires Étrangères. Archives Africaines. Fonds du département des Affaires étrangères de l'É.I.C., 55, n° 8 (5 juillet 1889).

[70] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 1.
[71] Cf. Lettres datées de Bangala, le 16 mai 1889, du Commandant du territoire des Bangalas à M. Greshoff (Copie) (Papiers Fernand Van Kerckhoven).
[72] Cf. Coosemans, M. 1948. Milz (Jules-Alexandre), Biographie coloniale belge, **1**, col. 697-701.
[73] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 2 ; Ceulemans P. 1959, *op. cit.*, p. 169.
[74] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 3 ; Ceulemans P. 1959, *op. cit.*, p. 169. — Bontinck, F. 1970. Les archives de la N.A.H.V., *op. cit.*, p. 186, rappelle que, lors de son retour à Kinshasa, Greshoff se plaignit auprès de Parminter, revenu plus tôt, de ce que Becker avait acheté environ 40 tonnes d'ivoire à Tippo Tip. «Cet achat avait été fait pour le compte d'une firme européenne qui n'avait sur le Congo ni agents ni vapeurs. Du fait que l'achat avait été fait par l'envoyé spécial du Roi, Sa Majesté avait manqué à la promesse, faite à la N.A.H.V. en juillet 1884, que l'État en voie de fondation s'abstiendrait de toute activité commerciale». Greshoff fit également part de ce manquement à la direction de la N.A.H.V. à Rotterdam qui protesta, dès le 5 juillet 1889, auprès du gouvernement de l'E.I.C. à Bruxelles. En août 1889, Greshoff et Becker élaborèrent une solution de compromis : Becker achèterait l'ivoire aux Arabes dans une intention politique et le remettrait ensuite à un prix convenu aux firmes commerciales, avant tout à la N.A.H.V. Mais cette transaction ne fut jamais confirmée par les autorités de l'É.I.C. Cf. Bontinck, F. 1970, *op. cit.*, pp. 189-192.
[75] Saïd-Bargash mourut à Zanzibar en mars 1888. Son successeur fut son frère Saïd-Khalifa. Cf. Coosemans, M. 1948. Bargash (Saïd), Biographie coloniale belge, **1**, col. 87-90.
[76] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 3-4. — Ceulemans P. 1959, *op. cit.*, p. 170, cite la dernière phrase avec une petite modification sans importance pour le thème traité.
[77] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 4.
[78] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 4. — Ceulemans P. 1959, *op. cit.*, p. 170, affirme erronément qu'il s'agit d'une lettre adressée par le Gouvernement à Baert.
[79] Cf. Louwers, O. 1955. Janssen (Camille), Biographie coloniale belge, **4**, col. 437-440.
[80] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 4-5 ; Ceulemans P. 1959, *op. cit.*, pp. 170-171.
[81] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 5.
[82] Cf. Buttgenbach, H. 1951. Bia (Lucien), Biographie coloniale belge, **2**, col. 58-62.
[83] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 7.
[84] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 7-8.
[85] Rapport non daté [juillet 1889 ?] du Commandant du territoire des Bangalas Van Kerckhoven au Gouverneur Général, f. 1-6 et 9-10 (Minute) (Papier Fernand Van Kerckhoven).
[86] Nous avons remplacé «mai» par «juin».
[87] Nous avons remplacé «mai» par «juin».
[88] Cf. Engels, A. et Coosemans, M. 1848. Ponthier (Pierre-Joseph). Biographie coloniale belge, **1**, col. 766-771.
[89] Je n'ai pu identifier ce chef africain.
[90] Matoumatamba matima mibali. Moussoungou matima mati.
[91] Cf. Jadot, J.-M. 1958. Barttelot (Edmund-Musgrave), Biographie coloniale belge, **5**, col. 37-42.
[92] Les mitakos sont des morceaux de fils de cuivre rouge qui étaient utilisés comme monnaie dans certaines contrées de l'É.I.C.
[93] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 8.
[94] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 8.
[95] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 11. — Sur la pénurie de vivres, voir aussi Ceulemans P. 1959, *op. cit.*, pp. 166-167.

[96] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 12.
[97] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 12-13.
[98] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 190-193.
[99] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 194-195.
[100] Lettre datée de Boma, le 10 décembre 1887, du Gouverneur Général C. Janssen au Commissaire de district Van Kerckhoven (original) (Papiers Fernand Van Kerckhoven).
[101] Cf. aussi CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 196-202.
[102] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 13.
[103] Cf. Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 13. – Il s'agit de :
1 factorerie hollandaise à Lulanga ;
1 factorerie française à Lulanga ;
1 factorerie belge aux Bangalas ;
1 factorerie belge à Mobeka ;
1 factorerie hollandaise à Mobeka ;
1 factorerie belge à Upoto ;
1 factorerie hollandaise à Upoto.
[104] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 14.
[105] Voyage aux Stanley Falls, *op. cit.*, f. 14.
[106] Lettre privée datée de Bangala, le 30 novembre 1889, de A. Hodister au lieutenant Van Kerckhoven (original) (Papiers Fernand Van Kerckhoven).
[107] Témoignage oral de Fernand Van Kerckhoven à l'auteur.
[108] Cf. THURIAUX-HENNEBERT, A. 1964. Les Zande dans l'histoire du Bahr el Ghazal et de l'Equatoria, Bruxelles, p. 185.
[109] Cf. CEULEMANS P. 1959, *op. cit.*, pp. 358-367.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 461-465 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 461-465 (1988)

LES MILIEUX D'AFFAIRES BELGES ET L'OUTRE-MER VERS 1885

PAR

G. KURGAN-VAN HENTENRYK *

Sans vouloir abuser du paradoxe, cet exposé aurait dû s'intituler «Pourquoi les milieux d'affaires belges sont-ils absents de l'Outre-Mer vers 1885» ? Autrement dit, après avoir accepté de traiter le sujet qui m'était proposé, il m'est très vite apparu que vers 1885 encore, il y a peu de traces d'un intérêt des milieux d'affaires pour les entreprises et même le commerce extra-européens [1] **. Comme vingt ans plus tôt, Léopold II œuvre seul, avec l'aide de quelques collaborateurs recrutés pour l'essentiel dans l'administration et dans l'armée. Il n'est en rien porteur d'un courant expansionniste de la part des milieux d'affaires et ce n'est que plus tard que ceux-ci s'engageront dans des entreprises lointaines, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie.

Dans un premier temps, je me bornerai à mettre en évidence quelques signes éclairants de ce manque d'intérêt. Il conviendra ensuite de s'interroger sur les raisons de cette abstention.

Pour qui s'intéresse à l'économie belge du XIX^e siècle, une première démarche s'impose : examiner l'attitude de la première banque mixte du royaume, la Société Générale, véritable pilier de son économie par l'importance du réseau d'entreprises qu'elle contrôle. La lecture des rapports annuels au cours des années qui précèdent 1885 ne révèle aucune trace d'un intérêt quelconque pour les pays d'Outre-Mer, bien qu'elle soit déjà engagée à cette époque dans des entreprises à l'étranger [2]. La Société Générale investit surtout dans les affaires de chemins de fer et tramways en Europe. Elle a notamment une grosse participation de plus de 12 millions de francs dans la Compagnie des chemins de fer départementaux en France. Par l'intermédiaire de sa filiale, la Société belge de chemins de fer, elle participe au financement et à la construction de voies ferrées en Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, de même qu'elle est gros actionnaire de la société des tramways d'Odessa [3].

---

* Professeur à l'Université Libre de Bruxelles ; av. Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles (Belgique).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes, pp. 464-465.

Autre démarche qui s'impose, la consultation des répertoires d'entreprises. Le plus connu, le *Recueil Financier*, paraît seulement à partir de 1893. Sa consultation n'en est pas moins utile dans la mesure où les notices mentionnent la date de fondation des sociétés cotées à la bourse de Bruxelles. Or, que constate-t-on en 1893 ? Parmi les sociétés exerçant des activités Outre-Mer, deux seulement ont été fondées avant 1885. Il s'agit de la Société des mines de Guerrouma, fondée en 1882, et de la Compagnie des Produits Kemmerich, fondée en 1884 [4]. Quoique ayant des objets très différents, elles ont néanmoins pour trait commun d'avoir été fondées à Anvers, dont le rôle dans le commerce extérieur de la Belgique croît régulièrement depuis 1875. D'autre part, quoique présente, l'initiative belge est loin d'être dominante dans ces deux sociétés. Elle revient pour une large part à des membres de la colonie allemande d'Anvers dont certains y sont déjà établis de longue date.

Quel est l'objet de ces deux entreprises ?

La société des mines de Guerrouma est fondée le 12 août 1882 au capital de 1 million et demi par une société allemande, la Société des mines et fonderies de plomb et de zinc de Stolberg et de Westphalie, et des hommes d'affaires d'Anvers et Rotterdam pour l'exploitation de concessions de mines en Algérie ainsi que le traitement, le commerce et le transport des minerais [5].

La Compagnie des Produits Kemmerich, quant à elle, constituée en novembre 1884 au capital de 1 565 000 F par des Allemands établis en Argentine en association avec des négociants allemands d'Anvers, reprend les activités d'une entreprise allemande d'élevage de bétail en Argentine et de transformation diversifiée de tous ses produits [6].

Cet intérêt des hommes d'affaires allemands d'Anvers pour les ressources agricoles de l'Argentine est confirmé par la fondation à Buenos-Aires en cette même année d'une filiale de la maison de commerce d'Edouard Bunge, le futur maître d'œuvre de la commercialisation des produits du Congo [7].

L'examen d'une autre source extrêmement riche pour l'histoire des entreprises, à savoir les *Annexes au Moniteur*, n'infirme en rien nos constatations. En 1884 encore, époque où la création de sociétés de tramways à l'étranger bat son plein, pas une entreprise de tramways n'est créée en dehors des pays européens.

Même le célèbre *Moniteur des Intérêts Matériels*, organe de Georges de Laveleye, un ardent partisan de l'expansion à l'étranger, ne recèle de trace significative d'un intérêt des milieux d'affaires et du public pour les pays d'Outre-Mer. Ainsi, en septembre 1878, il répertorie le taux de capitalisation des obligations cotées à la Bourse de Bruxelles. Sur plusieurs dizaines de titres belges et étrangers cotés figurent un emprunt consolidé des États-Unis à 4 1/2% et des obligations de trois sociétés de tramways Outre-Mer [8].

Dans les années qui précèdent 1885, l'information sur les pays d'Outre-Mer porte principalement sur les chemins de fer et les finances gouvernementales. Les annonces d'émission de titres concernent surtout les colonies britanniques,

l'Amérique du Nord et dans une moindre mesure l'Amérique latine [9]. Alors que l'exploration de l'Afrique est déjà bien engagée, on y trouve en 1884 deux mentions seulement : l'annonce de la publication d'une carte du Congo depuis l'Équateur jusqu'à l'Océan par l'Institut National de Géographie et celle, commentée avec bienveillance, de la parution du premier numéro du *Mouvement géographique* [10].

Encore peut-on se dire que faute d'avoir créé des entreprises Outre-Mer, les milieux d'affaires belges ont développé leurs relations commerciales. Malgré leur imprécision quant à l'origine et la destination finale des produits, les statistiques du commerce extérieur belge sont révélatrices de la faiblesse des efforts entrepris pour développer des relations commerciales directes entre la Belgique et les pays d'Outre-Mer. Selon J. Gadisseur, en 1875, 95% du commerce extérieur belge s'effectuent en Europe, la France étant depuis plusieurs décennies le principal partenaire. Hors d'Europe, le continent américain intervient pour 4%, l'Afrique et l'Asie pour 0,1% respectivement, alors qu'en 1845 la part du commerce avec l'Amérique était de 6%, donc plus élevée. Vingt ans plus tard, en 1895, la part de l'Amérique atteindra 8%, celles de l'Afrique et de l'Asie 2% et 3%, du fait des efforts entrepris à partir de la décennie 80 [11]. Ce manque de dynamisme commercial est incontestablement lié aux changements intervenus dans la structure du commerce extérieur, ce qui nous amène à l'examen des raisons du manque d'intérêt des milieux d'affaires pour l'Outre-Mer.

Sans nous appesantir sur l'histoire économique de la Belgique du XIX^e^ siècle, il importe néanmoins d'insister sur le fait que la croissance et le développement ont été fondés sur l'industrie lourde basée en Wallonie et largement financée et organisée par les banques mixtes établies pour la plupart à Bruxelles. Très tôt l'exiguïté du marché national a imposé la recherche de débouchés extérieurs. Mais du fait de la précocité de l'industrialisation de la Belgique et de son avance technologique dans le domaine des transports, les pays limitrophes ont d'abord absorbé une grande partie de sa production. La mise en place plus tardive des réseaux ferroviaires puis des tramways en Europe centrale et méridionale offrait encore dans les années 80 la perspective de vastes débouchés en dépit du ralentissement spectaculaire de la conjoncture depuis 1873. Ce poids de l'industrie lourde pèse considérablement sur le commerce extérieur[12].

A partir de 1875, la maritimisation du commerce extérieur croît avec, d'une part, l'importation de matières premières industrielles et de grains et, d'autre part, l'exportation de produits industriels semi-finis et finis. En effet, l'épuisement des gisements de minerai de fer en Belgique contraint les usines sidérurgiques à trouver d'autres sources d'approvisionnement, d'abord dans le Nord de l'Espagne, beaucoup plus tard au Brésil et en Australie. Avec la mise en valeur des pays neufs, le marché mondial est approvisionné en céréales à bas prix dont l'importation permet à la main-d'œuvre de se nourrir à bon marché et au

patronat industriel de maintenir de bas salaires pour comprimer ses prix de revient. En 1880, selon K. Veraghtert, le trafic des céréales représente la moitié de l'activité du port d'Anvers.

La structure de ce commerce se modifie ; d'un commerce de produits coloniaux de haute valeur, on passe à celui de matières premières industrielles et de denrées alimentaires ce qui entraîne une réorientation géographique. Le parallélisme de la croissance des importations de minerai de fer par Anvers et de la production sidérurgique est frappant à cet égard [13].

Cette prépondérance de l'industrie lourde est illustrée de façon caractéristique par la composition du portefeuille de la Société Générale pour l'exercice 1884. D'après les estimations, qui tiennent compte de la chute des valeurs sidérurgiques, les transports représentent 40%, les charbonnages 29%, la sidérurgie 6%, soit au total 75% [14]. A vrai dire, la Société Générale s'est toujours montrée d'une extrême prudence dans les entreprises à l'étranger, laissant aux autres entrepreneurs le soin d'en entamer l'expérience [15]. A cet égard, la Société Cockerill, la plus grosse entreprise sidérurgique de l'époque et la plus indépendante vis-à-vis des banques fait figure de pionnier. Or, ce n'est qu'en 1882 qu'elle envoie pour la première fois un ingénieur en Extrême-Orient afin d'y étudier les possibilités de débouchés, mission qui sera le prélude aux relations de Cockerill avec l'industrie lourde chinoise. Mais cette initiative, quels que soient l'importance et le prestige de Cockerill, est tout à fait marginale et ne donnera pas lieu à imitation [16].

En résumé, malgré la dépression conjoncturelle, les structures de l'économie belge, axée sur l'industrie lourde, et l'avance technologique acquise par la Belgique sur la plus grande partie de l'Europe ne rendaient pas impérative une recherche de débouchés Outre-Mer vu la proximité de nouveaux pôles de croissance industrielle.

NOTES

[1] Chlepner, B. S. 1930. Le marché financier belge depuis cent ans, Bruxelles, pp. 77 s. Dumoulin, M. 1982. Les Belges à la conquête du monde, *L'Histoire*, n° 48, septembre 1982, pp. 24 ss.

[2] Seul le tableau de l'état du portefeuille pour l'exercice 1877 fait état sous la rubrique «Fonds publics étrangers» de 1 405 000 F d'obligations émises par les États-Unis (Société Générale pour favoriser l'industrie nationale. Compte rendu de l'exercice 1877). Cette valeur disparaît du bilan dès l'exercice suivant et aucune autre de même type ne la remplace.

[3] Société Générale. Compte rendu de l'exercice 1884.

[4] Recueil Financier, 1893, pp. 226 et 292.

[5] Recueil spécial des actes et documents relatifs aux sociétés. Annexe au Moniteur belge du 1er septembre 1882, n° 1438, pp. 1084 ss.

[6] *Ibidem*, 19 novembre 1884, n° 1887, pp. 1226 ss.

[7] Notice biographique d'Édouard Bunge, *in* : Biographie coloniale belge, **2**, col. 180-183. Stols, E. 1978. Colonisation et intérêts belges en Argentine (1830-1914), *In* : Kellen-

BENZ, H. & SCHNEIDER, J. (eds.), Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte, Band 7, Wirtschaftskräfte und Wirtschaftswege, IV : Übersee und allgemeine Wirtschaftsgeschichte, Bamberg, 1978, p. 297.

[8] *Moniteur des Intérêts Matériels*, 8 septembre 1878, pp. 752-753.

[9] *Ibidem*, Table des matières des volumes des années 1878 à 1884.

[10] *Ibidem*, 3 février 1884, p. 100 et 13 avril 1884, p. 350.

[11] GADISSEUR, J. 1981. Le triomphe industriel, dans l'industrie en Belgique. Deux siècles d'évolution 1780-1980. Bruxelles, p. 93. il est à noter que pour certains produits, les pays d'Outre-Mer ont été un débouché important. Ainsi, à la veille de la guerre de Sécession, l'industrie cotonnière belge exportait 20% de sa production en Amérique du Sud, principalement au Chili (COPPEJANS-DESMEDT, H. 1965). De overzeese expansie van de Belgische katoenindustrie, van het afsluiten van de Amerikaanse Secessieoorlog, *In* : Recueil d'études «L'Expansion belge sous Léopold I^{er} (1831-1865)», Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Bruxelles, p. 94.

[12] Cf. nos contributions sur le développement industriel et la finance en Belgique de 1840 à 1895 dans Algemene Geschiedenis der Nederlanden, **12**, Haarlem, 1977, pp. 34-48 et 13, 1978, pp. 18-28. VAN DER WEE, H. 1981. La stratégie d'investissement des entreprises belges et son influence sur le développement économique de l'Europe, *Rev. internat. Hist. de la Banque*, n° 22-23, pp. 18 et ss.

[13] VERAGHTERT, K. 1978. Het economisch leven in België 1873-1895. Buitenlandse handel, Algemene Geschiedenis der Nederlanden, 13, pp. 32 ss.

[14] Société Générale. Compte rendu de l'exercice 1884.

[15] KURGAN-VAN HENTENRYK, G. 1982. La formation du capitalisme national en Belgique, *Tijdschr. v. Geschied.*, **95**, pp. 502 ss.

[16] FROCHISSE, J.-M. 1936. La Belgique et la Chine. Relations diplomatiques et économiques (1839-1909). Bruxelles, p. 184. KURGAN-VAN HENIENRYK, G. 1972. Léopold II et les groupes financiers belges en Chine. La politique royale et ses prolongements (1895-1914), Bruxelles, pp. 56 ss.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 467-475 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 467-475 (1988)

LES PAYS-BAS ET LA CRÉATION DU CONGO

PAR

H. L. WESSELING *

L'histoire des relations entre les Pays-Bas et le Congo est une histoire longue. Elle commence bien avant la création de l'État Indépendant, que nous commémorons aujourd'hui, et elle dépasse 1960, l'année de l'indépendance. Cette histoire est surtout et d'abord une histoire commerciale, c'est presque l'histoire d'une seule compagnie, dont le nom a changé quelques fois mais qu'on désignait souvent, simplement, comme «la maison de Rotterdam» ou «la Compagnie hollandaise». Cette histoire ne se terminera qu'en 1982, l'année où cette maison, entre temps fusionnée, en 1954, avec la société Lindeteves, puis avec le conglomérat commercial OGEM, est vendue à la société Transgulf, administrée à Genève mais propriété d'une famille pakistanaise, les Gokal [1] **. De cette longue histoire nous n'esquisserons que les grandes lignes et nous nous bornerons aux années du début, c'est-à-dire les années cruciales entre les deux conférences de Bruxelles, celles de 1876 et de 1889.

1. Les Pays-Bas et le Congo, 1857-1884

L'histoire des relations commerciales entre les Pays-Bas et le Congo remonte à l'année 1857. En juillet 1857, la maison Kerdijk & Pincoffs de Rotterdam achetait les intérêts africains d'un marchand de Manchester appelé Leopold Samson et commençait ses activités commerciales dans l'embouchure du grand fleuve. Lodewijk Kerdijk fondait, en 1858, une factorerie à Ponta de Lenha et puis, deux ans plus tard, une deuxième à Banana. En 1863, Kerdijk & Pincoffs achetaient les établissements de la maison Régis de Marseille.

Les affaires se développaient de façon favorable. Le nombre de leurs bateaux croissait constamment ainsi que celui de leurs factoreries. Ces factoreries

* Hoogleraar aan de Rijksuniversiteit te Leiden ; Centrum voor Geschiedenis van de Europese Expansie, Postbus 9515, 2300 RA Leiden (Nederland).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes, p. 475.

essaimaient un peu partout sur la côte et dans le delta du Congo où Banana restait cependant l'établissement de loin le plus important. En 1871, la maison possédait 33 factoreries dans la région entre le 3e et le 9e degré latitude Sud. En 1877, elle en comptait même 44. C'est dire que la maison de Rotterdam était de loin la maison la plus importante dans ces régions.

Le commerce était très hasardeux, comme il apparaîtra plus tard, mais pendant quelque temps les affaires furent florissantes et à cet essor du commerce correspondit une réorganisation de l'entreprise. Afin d'obtenir plus de fonds pour leurs activités africaines Kerdijk et Pincoffs fondèrent, en 1862, une société commanditaire qui fut reconstituée en 1868 en société anonyme et reçut le nom de «Afrikaansche Handelsvereeniging» ou A.H.V. (= Société de Commerce Africain). Le prince Henri, frère du roi Guillaume III, en était un actionnaire important. Cette haute participation est une indication du prestige que les deux entrepreneurs d'origine si modeste avaient obtenu dans le monde du commerce et des finances. C'était d'ailleurs Pincoffs qui était de loin le plus actif et le plus dynamique des deux. Il dominait très nettement son compagnon, de nature plus timide et réservée.

L'histoire de Pincoffs, qui est très illustrative de cette phase du développement du capitalisme hollandais et de la ville de Rotterdam, ne peut pas être reprise ici. Nous devons nous borner à rappeler que Kerdijk & Pincoffs subirent le grand scandale financier qui éclata le 15 mai 1875. «L'affaire Pincoffs» fut le plus grand scandale financier des Pays-Bas pendant le XIXe siècle. La raison principale de la chute de Pincoffs se trouve dans le caractère hasardeux, déjà mentionné, du commerce africain. L'assortiment des marchandises qu'il fallait offrir aux Noirs était très varié et il y avait des changements assez inattendus dans leur demande. Il était donc nécessaire d'avoir de très grands stocks. Ce n'était pas trop onéreux quand il y avait suffisamment de «retours», mais ces «retours», eux, étaient très incertains. Des troubles politiques ou climatiques, une seule mauvaise récolte, pouvaient immobiliser ou presque le commerce. A cet égard, les années 1870 furent des années difficiles. Or, dans une telle situation le crédit joue un rôle important, et crédit veut dire confiance. Voici qui explique la position difficile des parvenus juifs qu'étaient Kerdijk et Pincoffs. Afin de conserver la confiance, ils ne cultivèrent pas seulement leurs relations avec les cours de Hollande et de Belgique, mais ils distribuèrent encore des dividendes considérables, pendant plusieurs années mêmes de l'ordre de 9 et 10 pour cent. Afin d'être en état de payer ces dividendes, Pincoffs avait commencé, en 1875 déjà, à fausser ses livres, de faire usage de billets de complaisance et de transporter des fonds de l'une de ses sociétés à l'autre. Ces pratiques ne devaient être découvertes qu'en mai 1879, mais quand, en 1877, commencèrent les relations entre la maison de Rotterdam et l'Association Internationale Africaine de Léopold II, la situation financière de la première était donc déjà très difficile, et les malversations avaient déjà commencé [2].

Les contacts entre l'A.I.A. et l'A.H.V. furent établis par le truchement du comité néerlandais de l'Association, comité qui fut créé en 1877 et dont Kerdijk et Pincoffs figuraient bien sûr parmi les membres. Ces derniers espéraient se sauver du marais africain par la vente de leur entreprise à Léopold. C'est pourquoi ils participèrent avec une contribution considérable (la plus importante après celle de Lépold lui-même) au Comité d'Études du Haut-Congo, exerçant en même temps une influence sur son programme dans une direction favorable à leurs propres intérêts : au lieu de faire du commerce, le Comité devait d'abord s'occuper de l'exploration et de la recherche. Kerdijk et Pincoffs surent même faire insérer une clause de non-compétition dans les règlements du Comité. Léopold de son côté était impressionné par l'aide généreuse accordée par la A.H.V., qui offrait à l'Association les transports gratuits vers le Congo, l'hospitalité dans ses factoreries et l'aide de ses agents. Stanley, plus soupçonneux, se méfiait des Hollandais mais Léopold de toute façon ne pouvait pas, pour l'instant, sans laisser tomber son masque de philantrope, se passer du caractère international et scientifique de son entreprise. Pour lui, la nouvelle qui apparut dans les journaux du 15 mai 1879 n'était donc pas inopportune. On pouvait y lire que la A.H.V. avait suspendu ses payements, que l'un des directeurs, Kerdijk, après essai de suicide manqué, avait été arrêté à Anvers, et que l'autre directeur, Pincoffs, était en fuite. La chute des deux marchands de Rotterdam laissait à Léopold les mains libres dans la direction de ses organisations tandis qu'en même temps leur caractère soi-disant international demeurait [3].

Pour la A.H.V., la déconfiture de 1879 n'était pas la mort, mais plutôt la renaissance. La A.H.V. fut liquidée, un arrangement financier fut établi pour les créditeurs, la confiance fut regagnée et, le 20 octobre 1880, la A.H.V. fut reconstituée comme N.A.H.V. : «Nieuwe Afrikaansche Handels-Vennootschap» (= Nouvelle Société de Commerce Africain). Cette reconstruction était surtout le travail du numéro deux du commerce africain, Hendrik Muller. De souche amsterdamoise, mais Rotterdamois par son mariage et son association avec les Van Rijckevorsel, grande famille commerçante à Rotterdam, Muller avait d'abord fait du commerce avec la Côte de l'or, puis, après l'abandon des possessions néerlandaises, avec le Libéria. Sans connaître le Congo, il avait donc l'habitude des pièges du commerce africain et il était un homme de solide réputation. Or, sous la direction de Muller, la maison connaissait un nouvel essor et quand, dans les années 1880, le Congo devint de plus en plus l'objet de l'intérêt de la diplomatie européenne, elle était de nouveau, ou plutôt toujours, la plus importante maison de la côte [4].

Les relations entre les Pays-Bas et le Congo étaient, pendant ces vingt premières années, exclusivement de nature commerciale et pas politique. Depuis les années 1876-77, elles revêtaient aussi une forme politique. Au cours de ces années on aperçoit les premières démarches diplomatiques néerlandaises à

propos des réclamations portugaises sur les bouches du grand fleuve. La Hollande recherche alors la coopération de l'Angleterre contre les prétentions de Sa Majesté très Fidèle et défend avec succès la liberté du commerce dans la région avec l'aide britannique. Quand, en 1882, à propos des traités de Brazza et du renouvellement des exigences portugaises, qui en furent la conséquence, la Hollande s'inquiète de nouveau, il va donc de soi qu'elle s'adresse encore une fois à l'Angleterre. Mais, chose inattendue, le gouvernement britannique a changé de cap. Le cabinet libéral de M. Gladstone défend maintenant les réclamations portugaises et signe, le 26 février 1884, la fameuse convention anglo-portugaise dans laquelle est reconnue la souveraineté portugaise dans l'estuaire et sur les côtes du Congo.

Aux Pays-Bas, comme d'ailleurs dans d'autres pays, les réactions sont très vives. Cette réaction internationale aboutira à la Conférence de Berlin de 1884-85. Les deux premiers principes de Berlin, liberté de commerce et de navigation, recevaient l'approbation cordiale du gouvernement hollandais, le troisième, celui sur l'occupation effective posait des problèmes. Ces problèmes ne concernaient pas le texte lui-même, mais la possibilité que ce principe, une fois accepté en Afrique, pourrait être incorporé dans le droit international et ainsi, un jour, être appliqué aux Indes orientales, où l'occupation néerlandaise était loin d'être effective. Cette préoccupation est très typique de la diplomatie néerlandaise à Berlin ; la grande peur était que la conférence n'élargisse ses discussions aux autres parties du monde [5].

Quand, le 15 novembre 1884, la Conférence étant ouverte par le prince de Bismarck, l'ambassadeur britannique, Sir Edward Malet, fit sa première déclaration, il mentionna comme sujet de discussion la mission humanitaire et civilisatrice de la conférence. Les États européens, disait-il en substance, avaient pour mission de protéger et de civiliser les indigènes et donc le devoir d'interdire le commerce de produits nuisibles, comme les spiritueux, la poudre et les fusils. C'était un peu pénible pour les représentants néerlandais, parce que les exportations de la N.A.H.V. se composaient pour une bonne part de ces produits.

Le ministre néerlandais des affaires étrangères considérait les intérêts politiques de la Hollande comme plus importants que les intérêts commerciaux d'une société particulière. C'était, pour lui, la situation en Indonésie qui était, encore une fois, décisive. Tout récemment il avait demandé aux Anglais – et ceux-ci avaient accepté – d'interdire la contrebande de spiritueux entre les Straits Settlements et l'Atjeh. Or, le ministre estimait que :

> La Hollande ne doit pas prendre à l'égard de l'Angleterre – dans la Conférence du Congo – une autre position que celle qu'elle souhaite voir adopter par l'Angleterre dans les affaires d'Atjeh : la Hollande doit considérer les opinions comme celles que l'Amérique, l'Italie et l'Angleterre avancent dans l'intérêt des bonnes mœurs, de la civilisation et de la sécurité et ne doit pas les combattre avec les intérêts particuliers d'une industrie ou d'une société de commerce particulières [6].

Du reste, le problème se résolut tout seul. Les délégués se rendirent compte qu'une telle interdiction impliquerait un système extensif de douanes et de contrôles qui serait contraire à l'un des grands principes de la conférence, à savoir la liberté du commerce. Aussi la conférence formula-t-elle, en fin de compte, simplement «le vœu» que ce type de commerce serait réduit.

«Prudence est mère de sûreté», voilà la devise de la diplomatie néerlandaise. Cette prudence se manifestait dans toutes ses actions, et aussi dans l'attitude à l'égard de la reconnaissance de la souveraineté de l'Association Internationale du Congo. Les milieux commerciaux hollandais avaient insisté depuis longtemps sur cette reconnaissance, du fait de la promesse faite par l'A.I.C. Le ministre, lui, était plus prudent et estimait qu'un petit pays comme la Hollande ne devait pas marcher en tête. Il attendit donc la reconnaissance par les grandes puissances et ne signa que le 27 décembre 1884 la convention bilatérale entre les Pays-Bas et l'Association.

Le 26 février 1885, la conférence fut close par le prince de Bismarck. Cette même journée le ministre néerlandais exprimait sa satisfaction devant les résultats obtenus dans un discours au parlement néerlandais en ces termes :

> A mon très grand plaisir et sans doute aussi au plaisir de tous ceux qui sont présents ici, je peux dire que la Hollande a réussi à obtenir tout ce qu'elle désirait pour son commerce [7].

Cette satisfaction apparut aussi dans le compte rendu annuel de la société de Rotterdam où on lit : «le Congrès de Berlin (...) a eu un résultat très favorable. Le bassin du Congo et de ses affluents a été déclaré libre au commerce de toutes les nations» [8].

Dans la perspective des conflits multiples et graves qui devaient sous peu se produire entre l'État Indépendant et la maison de Rotterdam, cet enthousiasme pour les accords de Berlin est difficile à comprendre. Mais les documents sont la preuve indéniable que les astucieux commerçants de Rotterdam ont eu, eux aussi, à l'époque, confiance en les nobles intentions de celui qu'ils appelaient «ce Roi excellent». C'est une autre preuve du fait que, à l'époque de la Conférence de Berlin, la foi dans le libre-échange était encore très vivante. Cette situation devait cependant changer très vite.

2. Les Pays-Bas et l'État Indépendant, 1885-1890

Les difficultés entre les marchands néerlandais et l'État commencèrent assez vite après la Conférence de Berlin et devaient aboutir au déplacement du centre des activités néerlandaises de l'État Indépendant au Congo français. Elles culminèrent dans les années 1889-90 quand la Hollande, seule, refusa de signer l'Acte de Bruxelles. La prépondérance commerciale néerlandaise au Congo était alors à son sommet. La N.A.H.V. possédait 75 factoreries dans toute la région (y compris les territoires français et portugais). La plupart se trouvaient

cependant sur le territoire de l'État Indépendant et le siège principal était à Banana. Tout le commerce passait par là.

La flotte de la N.A.H.V. était impressionnante. On disposait d'un navire pour le transport sur l'océan, *De Afrikaan*, quatre vapeurs sur le Bas-Congo, trois vapeurs sur le Haut-Congo, 30 barques à voiles, 5 barcasses. «Le personnel de la Société en Afrique se compose de 110 Hollandais, 65 Portugais et d'environ 2000 nègres. En Europe, 250 personnes sont attachées au service de la société, ce qui porte donc à environ 2450 son personnel, tant africain qu'européen». L'auteur de l'article que je viens de citer, article paru dans *La Chronique* du 28 janvier 1893, conclut :

> En Hollande on travaille
> En Belgique on se chamaille !

Les exportations vers les Pays-Bas qui passaient par Banana avaient une valeur de 6 millions de francs belges sur une valeur totale de l'exportation de 8,5 millions de F, ce qui revient à près des trois-quarts. L'exportation vers la Belgique était alors de 500 000 F, c'est-à-dire douze fois moins que celle des Pays-Bas. Six ans après, en 1895, les rôles étaient inversés. Sur un total de 12,2 millions, la Hollande recevait alors pour une valeur de 0,8 million et la Belgique de 8,9 millions. La Belgique était devenue onze fois plus importante comme importateur que les Pays-Bas [9].

Dans l'histoire de cette retraite commerciale de la Hollande, les années 1889-90 forment le tournant. L'histoire de ces difficultés, qui est très compliquée dans les détails, est très simple quant à l'essentiel. Comme l'avaient prévu quelques esprits pratiques, un État sans moyens financiers ne pouvait pas exister. L'État Indépendant avait donc besoin d'argent. En principe, il existait deux possibilités pour l'obtenir : les douanes et les monopoles. Tous deux étaient formellement interdits par l'Acte de Berlin. Tous deux devaient être réalisés après quelques années d'opposition. L'histoire des relations entre les Pays-Bas et l'État Indépendant après 1885 est l'histoire de la lutte contre l'introduction de ces deux systèmes. Cette histoire se jouait sur deux scènes : l'une en Europe, surtout à Bruxelles, c'était celle de la lutte diplomatique ; l'autre en Afrique, sur le Haut-Congo, c'était celle de la lutte brutale. Bien entendu, il y avait interaction entre les deux groupes d'acteurs.

Le conflit commença en Afrique quand, en 1886, l'État commença à lever des droits de douanes sur les produits provenant des territoires français et portugais au Congo, produits qui passaient par Banana. Les Hollandais protestaient contre cette violation de l'Acte de Berlin qui interdisait toute forme de droits de douane. L'autre problème était encore plus important. C'était celui de la concurrence entre les marchands traditionnels comme la N.A.H.V. et un nouveau venu, l'État Indépendant. L'État commença dès ces années, fût-ce d'une façon couverte, à se mêler aux activités commerciales. Il le faisait pour des

raisons politiques et pour des raisons financières. Il se développait dans la jungle du Haut-Congo une véritable lutte pour les produits lucratifs comme l'ivoire et le caoutchouc. Les principaux acteurs dans ce conflit étaient les agents de l'État et le chef de la maison de Rotterdam, M. Anton Greshoff. Greshoff, homme ambitieux et capable, mais arrogant et difficile, était un véritable roi de la brousse. Les indigènes l'appelaient *Foumou N'Tangou* (le Roi Soleil) [10]. Greshoff combattait contre l'État non seulement sur les eaux du grand fleuve mais aussi sur le papier des journaux européens. Il devenait l'ennemi déclaré de l'État.

Les problèmes entre l'État et Greshoff n'étaient que les signes d'un problème plus étendu. L'introduction en Afrique de nouveaux phénomènes comme l'État Indépendant et les compagnies concessionnaires rompit l'équilibre fragile qui avait existé entre les marchands européens et les Arabes. Le résultat était qu'un état de guerre plus ou moins permanent existait au Congo. Cette situation était une menace pour les activités missionnaires et humanitaires. Ces problèmes étaient portés à l'attention de la diplomatie européenne. A côté du lobby traditionnel des anti-esclavagistes anglais se faisait entendre cette fois la voix du Cardinal Lavigerie. Leurs activités étaient à la base de la décision d'organiser une conférence internationale anti-esclavagiste qui devait avoir lieu à Bruxelles [11].

Ainsi, les développements en Afrique influençaient-ils la diplomatie européenne. La conduite politico-diplomatique de la Hollande pendant la Conférence de Bruxelles devait, à son tour, endurcir l'attitude de l'État dans le Congo et ainsi aggraver les problèmes entre la société de Rotterdam et l'État à tel point que, finalement, la N.A.H.V. transféra son siège à Cabinda, en dehors de l'État donc.

La Conférence de Bruxelles fut ouverte le 18 novembre 1889. Les idées maîtresses de Léopold II pour cette réunion étaient qu'il devrait, lui, être nommé leader de la lutte contre les marchands arabes et que, pour cela, les moyens financiers fussent mis à sa disposition. Ces moyens, c'étaient les douanes et les monopoles. Le Roi devait réaliser son dessein, en profitant encore une fois de son image de philantrope. La Hollande était seule à s'opposer à l'introduction des droits d'entrée. Le résultat était qu'elle fut aussi seule à ne pas signer, le 2 juillet 1890, l'Acte Général et la Déclaration de Bruxelles. Son isolement était donc total. Le Royaume-Uni faisait cependant une réserve. Sa position était que l'Acte de Bruxelles revenait à une modification de l'Acte de Berlin et que l'on n'avait pas le droit de changer un traité international sans le consentement de tous les signataires. Il faisait donc une réserve à son adhésion à l'Acte de Bruxelles [12].

Bien entendu, l'attitude de la diplomatie néerlandaise n'était pas de nature à améliorer les relations entre l'État et les marchands néerlandais ou, comme le disait Greshoff avec sa modestie caractéristique, «le grand malentendu entre

l'État et moi» [13]. Pendant l'année 1890, ces relations se détériorèrent. Au Congo se produisit une série d'incidents et d'accrochages. Fontaine Verwey, consul néerlandais et chef de la N.A.H.V. à Banana, parla d'une «lutte acharneuse» et d'une «guerre d'extermination» [14]. Greshoff fut banni du territoire de l'État.

Entre temps, en Europe, il se développait une campagne de presse et une «guerre de brochures» pour ou contre la position néerlandaise. Cette position était cependant intenable. Berlin et Londres soutenaient Léopold II, surtout à cause du fameux droit de préemption selon lequel, en cas de faillite de l'État, le Congo devrait d'abord être offert à la France. Lentement la Hollande changea de cap. Probablement la reine Emma qui, en suite de la maladie du roi Guillaume III était, depuis le 14 novembre 1890, régente du trône, y joua-t-elle un rôle. Comme l'attendait Banning, la reine Emma devait «donner à la politique néerlandaise une orientation plus conforme au sentiment européen» [15]. Les Pays-Bas assistaient finalement à la conférence supplémentaire concernant les mesures pratiques nécessaires afin de régler les douanes, conférence qui se réunit à Bruxelles le 5 novembre 1890. Le 30 décembre 1890, l'Acte de Bruxelles et la Déclaration furent signés par les Pays-Bas et le 28 mai 1891 ils furent ratifiés par la Deuxième Chambre du parlement néerlandais.

Ce n'était pas la fin ni des conflits ni des problèmes financiers de la N.A.H.V. Ces problèmes, au contraire, continuaient et s'aggravaient. La situation financière de la N.A.H.V. se détériorait de façon dramatique. Il y avait plusieurs causes de ce processus. Le problème structurel était que, à cause de la crise des huiles végétales, le prix de ces produits sur le marché européen était en baisse. Le problème temporel était que les troubles dans le Haut-Congo, qui résultaient de la guerre entre l'État et les Arabes, rendaient impossible un commerce régulier. Le problème particulier de la N.A.H.V. était que, à cause de ses difficultés avec l'État, elle était obligée d'exécuter une réorganisation importante et coûteuse. Le 1er janvier 1893, la N.A.H.V. fermait un certain nombre de ses postes et transférait son siège principal de Banana à Cabinda, dans l'enclave portugaise. C'était le début d'une période de résultats insatisfaisants. Entre 1892 et 1897, le dividende fut passé chaque année. Si, depuis 1898, la position de la N.A.H.V. s'améliorait, ce n'était pas grâce aux activités de l'État, mais à celles du Congo français [16]. Sa position dans le territoire de l'État était perdue. Elle ne devait y rentrer qu'après que la colonie fut reprise par la Belgique.

Conclusion

Les Hollandais avaient beaucoup lutté contre les droits d'entrée, qui, en réalité, n'étaient pas si dangereux qu'on le prétendait. Ce furent plutôt le système domanial et la politique des compagnies concessionnaires qui portèrent le coup mortel au rôle que la N.A.H.V. avait joué dans le territoire de l'État

Indépendant. Paradoxalement et ironiquement, ce sera l'application de ce même système dans le Congo français qui profitera à la N.A.H.V., par la construction de filiales françaises, et qui contribuera à sa renaissance. Cette fois, c'était au tour des Anglais de protester. En 1898, la N.A.H.V. commencera de nouveau à payer les dividendes. Après 1908, elle reviendra au Congo belge. Elle continuera ses activités en Afrique sous son propre nom, même après qu'elle ait fusionné avec Lindeteves et donc terminé sa vie comme société indépendante de commerce africain, presque cent ans après son début.

NOTES

[1] Pour une étude plus détaillée de la période récente, voir : VAN DER LAAN, Laurens H. 1983. Trading in the Congo : the NAHV from 1918 to 1955, *African Economic History*, Nr. 12, 241-259.

[2] Pour une étude plus détaillée de cette période, voir : WESSELING, H. L. 1982. Les Pays-Bas et le partage de l'Afrique noire : à propos de la Conférence de Berlin, 1884-1885. — *In* : Études africaines offertes à Henri Brunschwig, Paris, 137-147.

[3] FRANSSENS, K. 1976. Nederland na de Aardrijkskundige Conferentie van Brussel (1877-1879) *in* Bijdragen over de Aardrijkskundige Conferentie van 1876, Brussel, 501-516 ; et OOSTERWIJK, B. 1979. Vlucht na victorie. Lodewijk Pincoffs, 1827-1911. Rotterdam.

[4] MULLER, H. 1977. Muller. Een Rotterdams zeehandelaar. Hendrik Muller Szoon, 1818-1898. Schiedam.

[5] Pour une étude plus détaillée de la diplomatie néerlandaise concernant la Conférence de Berlin, voir : WESSELING, H. L. 1980. Nederland en de Conferentie van Berlijn, 1884-1885. *Tijdschr. v. Geschied.*, **93**, pp. 559-576.

[6] Cité dans WESSELING, Nederland en de Conferentie, *op. cit.*, p. 572.

[7] Cité dans WESSELING, Nederland en de Conferentie, *op. cit.*, p. 574.

[8] *Ibidem.*

[9] Cf. BENDERS, P. & VAN DUYNHOVEN, G. 1982. In strijd met de belangen van den handel. De Nieuwe Afrikaansche Handels-Vennootschap versus de Congo-Vrijstaat en het beleid van de Nederlandse regering daaromtrent, 1886-1894. Mémoire de maîtrise, Université de Nimègue (non publié, 185 pp.), pp. 176 et ss.

[10] Cf. COQUERY-VIDROVITCH, C. 1972. Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930, Paris, p. 60.

[11] Cf. MIERS, S. 1975. Britain and the Ending of the Slave Trade. London, pp. 190 et ss.

[12] Pour une étude plus détaillée de cet épisode, voir : OBDEIJN, H. 1983. The New Africa Trading Company and the Struggle for Import Duties in the Congo Free State, 1886-1894, *African Economic History*, Nr 12, pp. 195-212.

[13] Cité dans BONTINCK, F. 1970. Les archives de la «Nieuwe Afrikaansche Handelsvennootschap» conservées à Schaarsbergen (Pays-Bas)», *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, nouv. sér., **16**, p. 190.

[14] Cité dans BENDERS, P. & VAN DUYNHOVEN, G., *op. cit.*, p. 96.

[15] Cité dans BENDERS, P. & VAN DUYNHOVEN, G., *op. cit.*, p. 131.

[16] Cf. COQUERY-VIDROVITCH, *op. cit.*, 60-61 et COOKEY, S. J. S. 1968. Britain and the Congo question, 1885-1913. London, pp. 9 et ss.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 477-492 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 477-492 (1988)

SIR ALFRED JONES AND THE PROVISION OF SHIPPING SERVICES FOR THE CONGO FREE STATE

BY

P. N. DAVIES *

Introduction

In the course of the XIXth century Britain's informal trading links with the coast of West Africa were greatly strengthened. This was because the "Workshop of the World" made increasing demands for its products which were essential for the manufacture of many items including soap and margarine. Virtually the whole of this trade was carried in British vessels which, after the development of the iron steamship, had come to dominate the oceans of the world. On West African routes the shipping services came to be organised by the Liverpool firm Elder Dempster and under the guidance of Sir Alfred Jones it was able to defeat all of its competitors with the exception of the Woermann Line of Hamburg.

The pressure extended by rival lines then encouraged Alfred Jones to persuade the Woermann Line to co-operate with Elder Dempster and after a period of friendly association this culminated in the establishment of the West African shipping conference in 1895. This arrangement gave Jones almost dictational powers in the trade so it was natural that King Leopold II should consult him in respect of the carriage of cargoes between Europe and the Congo Free State. At this time Belgium possessed few merchant ships and Leopold's other commitments made it inconvenient for him to spend large sums on new tonnage. Accordingly an understanding was reached which was to change over time but which was always based on the principle that King Leopold would provide the cargoes and Jones the ships.

It is the purpose of this paper to provide an outline of the essential background to these events and then to analyse the value of the relationship between Leopold and Jones before it was terminated by mutual consent in 1911.

---

* Reader at the University of Liverpool ; Department of Economic History, 11 Abercromby Square, P.O. Box 147, Liverpool L69 3BX (Great Britain).

Much of the material it contains has been condensed from the author's published works, particularly *The Trade Makers. (Elder Dempster in West Africa, Sir Alfred Jones (Shipping Entrepreneur Par Excellence) and British Shipping and World Trade.*

I

In the century preceding the outbreak of the First World War world trade grew at a tremendous speed. Europe, particularly Britain, dominated this expansion by exchanging their manufactured goods for primary products. At first the items imported into the industrialised countries consisted mainly of food and agricultural raw materials but after c. 1880 the proportion of non-agricultural material tended to rise [1] *. The consequence of these developments was that the volume of foreign trade per head had grown twentyfive fold in the period from 1800 to 1913 and that a new pattern of world trade had emerged [2].

Britains share in the growth of world trade grew enormously during this period. While it is true that its proportion dropped from 27.25% in 1840 to 16.79% in 1913 the value of its physical trade grew from £ 152 million in 1840 to over £ 1,403 million in 1913 [3]. In addition Britain's supremacy in this respect was further strengthened by its pre-eminence in the insurance and financial sectors and, especially, by its domination of the ocean shipping routes [4].

The carriage of these rapidly expanding quantities of world trade created fresh demands and thus provided new opportunities for the maritime nations. Britain was particularly well placed to take advantage of this situation for as the "First Industrial Nation" she could build and operate iron steamships more efficiently than any other country at the time. Furthermore her role as the world's financial and commercial centre, together with the fact that she was the major source of the manufactures and the principal market for the raw material and food-stuffs that were being traded, placed her in a unique position, and both her shipping and shipbuilding industries rose to the challenge.

Thus the merchant shipping operated by the United Kingdom rose from under three to over eleven millions net tons in the period from 1840 to 1910. At the same time its share of world tonnage rose from 29 to 33% — if only steam tonnage is included the latter figure rises to 40% [5]. The shipbuilding statistics are equally impressive. In 1860 the British industry produced 152,178 tons of sailing ships and 67,699 tons of steam vessels : the comparable figures for 1913 are 30,382 tons and 1 201 539 tons respectively. It should also be noted that

---

* The numbers between square brackets [ ] refer to the notes and references, pp. 491-492.

while in 1860 only 6.2% of this tonnage was built for export this had risen to nearly 21% by 1913 [6].

From the foregoing it is quite clear that Britain was the foremost maritime nation throughout the XIXth century even though its position was being increasingly attacked by other industrialised countries such as Germany and Japan towards the end of this period :

> ... Even so, up to 1913, Britain was still by far and away the most important maritime country in the world. We owned roughly 40% of the world's steam tonnage and our fleet was roughly four times as large as that of our nearest rival, Germany. Roughly one half of the sea-borne trade of the world and two thirds of Britain's trade was carried in British ships and in the 25 years before the First World War we built almost two thirds of the new ships which were launched... [7].

In these circumstances it was understandable that when King Leopold II required advice in respect of the carriage of his cargoes from the Congo to Belgium that he should choose to discuss the matter with a British shipowner – the man that he selected was Sir Alfred Jones.

II

The first Europeans to do business with West Africa were the Portuguese but many other nations including the English disputed their rights to an exclusive trade. By the XVIIth century the West Coast of Africa played an essential role in Britain's economy because it was the source of the slave labour needed for the West Indian sugar plantations. Although vast numbers of slaves were being sent to the mainland of America, as well as to the West Indies, it was not found necessary to establish formal colonies in West Africa. This was because the African rulers were well used to the idea of slavery and were quite prepared to trade with European merchants : in fact the Coastal chiefs rapidly became very jealous of their rights and insisted that all trade with the interior must pass through their hands. Liverpool's merchants became very active in the slave trade and gradually acquired most of this business in the area of the Niger Delta [8].

In 1807 the slave trade became illegal for British citizens and although this had been expected it was still a severe blow to Liverpool. Large amounts of capital were tied up in ships, contracts and in credits given to the native suppliers [9]. Fortunately this occurred just when an alternative to the export of men was presenting itself. This was the growth of the palm oil industry and the quantity imported into Liverpool rose from only 55 tons in 1785 to over 1,000 tons in 1810 and to over 30,000 tons in 1841 [10]. Almost all of this oil was from the coastal regions as little attempt was made to penetrate to the interior.

At first the palm oil was a poor substitute for the trade in slaves and the ensuring difficulties led to a complete reorganisation of British commerce with West Africa. For two centuries The African Company had enjoyed many

privileges in West Africa, particularly on the Gold Coast where it had a monopoly of trade, but its existence was ended in 1821. From that date all merchants enjoyed equal rights, but the heavy mortality from tropical disease, the paucity of the communication system and the lack of interest of the British Government continued to restrict the growth of trade.

British interests were by then to be found in four distinct areas. The Gambia was settled on a permanent basis by English merchants in 1816 after several centuries of fluctuating trade in beeswax, ivory, hides, gold and slaves. The latter prevented any sustained growth of legitimate exports and it was not until the groundnut industry began to develop that economic progress could really begin. The first few baskets of these nuts were exported in 1830, and, by 1848, had risen to an annual total of 8,600 tons valued at £ 104,000 [11].

Sierra Leone had been founded in 1787 as a colony for emancipated slaves who could not be returned to their former homes. At first it was organised by the Sierra Leone Company but, in 1807, the Crown assumed direct control. The colony was fortunate in having an excellent harbour at Freetown, and a number of small but navigable rivers which assisted in the bringing of produce to the Coast. In the earlier period, timber, groundnuts, ginger and a little coffee were the main exports but by 1850 palm kernels and palm oil were of paramount importance [12].

The Gold Coast had been the trading area of successive African Companies for several centuries until 1821 [13]. The Crown then took over the administration but bad relations with the merchants, the terrible effects of the climate and problems with the Ashantis led the Home Government to decide to withdraw in 1828. This evoked so many protests from the English traders that a compromise was eventually reached. A subsidy of £ 4,000 a year was granted and it was with this pitiful sum that George Maclean, appointed Governor in 1830, did so much. Under his guidance British trade and influence increased to such an extent that in 1843 the Crown resumed direct control. From 1820 onwards palm oil exports grew rapidly, and was clearly the largest item when the Gold Coast became a separate colony in 1850.

The fourth area of British influence was in what is now Nigeria. In 1850 this was purely a trading area with the export of palm oil the most important consideration. As already noted the Liverpool merchants were very active in this region. They operated only in the coastal areas, receiving the oil from Africans at various points near the sea or on the "Oil Rivers". It was not realised until 1830 that the latter were, in fact, branches of the mouth of the Niger whose outlet until then had been a major mystery. The discovery made by the Lander Brothers then led many people to hope that the Niger could now be used to penetrate to the interior of the continent for the great benefit of English commerce. It was also thought that a vast trade crossed the Sahara by caravan and it was believed that these goods could be diverted and profitably carried by cheap sea transport provided by British ships.

III

Macgregor Laird, a member of the Birkenhead shipbuilding family was the first to use steamships in West Africa. Inspired by the discovery of the mouth of the Niger he joined with Richard Lander to form a company to seek ivory and spices in the interior. Their expedition was not, however, a financial success and the death rate was extremely high. Consequently, Laird withdrew from West African affairs and rejoined his father's shipbuilding firm (now Cammell Laird and Company) in Birkenhead. Nevertheless he continued to maintain an interest in West African trade and by 1850 he was convinced that the size of the shipments was sufficient to justify a regular steam ship service. In 1852 he was able to persuade the Government to support such a venture with an annual subsidy and thus the African Steam Ship Company came into being [14].

The provision of a regular service by the vessels of the new company led to a substantial increase in the trade of West Africa [15]. The existing firms found it more convenient to utilize these sailings to send urgently required merchandise and, in time, they tended to stop operating their own or chartered vessels. In addition, the facilities offered by the Company meant that for the first time small traders could enter the business. By using the scheduled services goods could be ordered and received promptly and the West African produce taken in exchange could be rapidly sent for sale in Liverpool. The African Steam Ship Company thus played an important part in opening up the trade of West Africa to a wider market. Macgregor Laird then made some attempt to extend his activities into the interior by helping to finance expeditions up the Niger. The African Steam Ship Company took no part in this and concentrated on carrying mail, cargo and passengers between West Africa and ports in Europe and the United Kingdom.

At first the African Steam Ship Company enjoyed somewhat fluctuating fortunes, partly because of the effect of the Crimean War, but by the 1860's it was well established and making reasonable returns on its capital. For various reasons, however, it failed to expand with the demands of the trade and it paid the price for this omission when, in 1869, a rival line entered the trade. This was the British and African Steam Navigation Company and much of the subsequent development of the West African shipping business was to hinge on the co-operation of these two firms. It was, in fact, the situation brought about by the presence of these companies on the same route that was to give Alfred Jones his opportunity to achieve power in the West African trade, and, eventually, to control them as well.

IV

The basis of the expansion of the two British lines lay in the existence of growing quantities of produce that could be profitably sold in the industrialised

countries. From 1850 to 1910 the main exports of West Africa continued to consist of palm products. Together these formed from 43 to 96 per cent of the annual total [16]. The enlarged demand was due to two main factors. Larger quantities of edible oil and fat had to be imported into England merely to maintain existing standards, because of the increase in the population. At the same time a new demand was growing for oils to be used in the manufacture of soap and candles, and for use in lubricating the machinery generated by the industrial revolution. A little later the discovery that palm kernels could be used instead of animal fats in the manufacture of margarine gave this import a tremendous impetus. From 1855 to 1900 the average annual quantity of palm oil imported into the United Kingdom was about 50,000 tons. It would undoubtedly have been more, but the native producer was very sensitive to price movements and this was a period of falling prices [17].

When the price fell too much the Africans tended to abandon cash crops and return to growing food for their own consumption. Thus it was helpful that the world forces lowering prices were partially offset by a fall in ocean freight rates. The reduction in price was begun by the competition of petroleum from the United States after 1860. Oils and seeeds from India and tallow from Australia later provided additional rivals. But the rising demand for tins and cans in the 1890's and the corresponding increase in the amount of palm oil used for tin plating then led to better prices being obtained.

In addition to palm oil and palm kernels, a third palm product was increasingly exported after about 1865. This followed the discovery that palm kernel oil had valuable keeping qualities, characteristics not shared by palm oil, and a ready market was stimulated by the demand of the German margarine manufacturers. On the other hand the French were more interested in groundnuts for use in soap-making. As a result, exports of this crop from the Gambia rose from 12,000 tons in 1851 to an average of almost 20,000 tons for the latter part of the XIXth century. Other crops which rapidly developed during this period included cocoa (especially on the Gold Coast), cotton (particularly in Nigeria) and rubber in which the Congo Free State was to play an important role.

Although a great deal of gold was found by the earlier traders on the Coast this was the accumulation of many centuries of production. The amount mined each year was very small so exports fell from about £ 3.5 million in 1700 to only £ 400,000 in 1800. There was little attempt to introduce large-scale mining until c. 1878 and these largely failed because of the high cost of transport from the sea or river to the mines.

It was not, therefore, until the advent of the railways in the early part of the XXth century that the production of gold could begin to rise [18]. Difficulties of transport also constrained both the tin and coal industries which required rail links before they could become viable producers. This was not a major factor in the traditional items such as hides, skins, furs, ivory, gum, waxes and spices

which were of relatively minor significance but the export of timber was affected once readily available supplies near to navigable waters had been exhausted.

V

Alfred Lewis Jones was born in Cammarthen, South Wales, in 1845 but was to spend virtually all of his life in Liverpool. He made one trip to West Africa as a cabin boy before joining the agents of the African Steam Ship Company as a junior clerk [19]. This tiny firm, organised by William and Hamilton Laird, (brothers of Macgregor Laird) employed less than twenty people but these included Alexander Elder, John Dempster and John Holt – all of whom were to make significant contributions to the trade and communications of West Africa.

Jones stayed with this firm (which later became known as Messrs. Fletcher and Parr) throughout the 1860's, gradually growing in status and salary.

The resignation of Elder and Dempster to act as agents for the newly formed British and African Steam Navigation Company in 1867 merely widened his opportunities with Fletcher and Parr and he was given greater responsibilities. However, in 1875, Fletcher and Parr lost the agency for the African Steam Ship Company and the loss of scope then persuaded Jones that he should form his own concern.

Alfred L. Jones and Company had only a brief, though successful, existence for in 1879 he was asked to become a partner in the firm organised by his ex-colleagues under the style of Elder Dempster and Company. Jones served as a Junior Partner for five years and then succeeded in ejecting both Elder and Dempster from their own firm [20]. This placed him in complete control of the business but at the time this was only a tiny firm of shipping agents with many problems whose only real asset was its connection with the British and African Steam Navigation Company.

The two major difficulties faced by Jones concerned the maintenance of friendly relations between the established lines and the elimination of possible competitors. Individually there were quite substantial problems but, fortunately for Jones, they tended to cancel one another out. By keeping on the closest possible terms the regular lines were able to put up an effective barrier against outside interests and both realised not only how much could be gained by co-operation but also how disastrous rivalry could become.

Another factor of prime importance to Jones was the relationship between Elder Dempster and the two British lines sailing to West Africa. It was, of course, essential that he retained the goodwill and co-operation of both of these companies but the way in which this was achieved differed in each case. Jones did not feel the necessity for him to invest in the shares of the British and

African Steam Navigation Company at this stage for Elder Dempster already possessed a virtually exclusive say in the running of this line. On the other hand Jones had absolutely no say in the policies of the African Steam Ship Company so he made it his business to buy its shares whenever they came on to the market. Details of the share distribution of this line are not available [21] but as Jones had obtained a controlling interest by 1900 it seems likely that he had collected their shares from an early date. This then helped to secure his position for every share meant a vote in his favour at annual general meeting and increased his ability to block any moves by potential opponents. Jones continued this policy until his death in 1909 by which time he held over 75% of the issued capital of the Company [22].

The success of Alfred Jones's policies in overcoming the difficulties of the West African shipping trade then enabled him to obtain the agency for the African Steam Ship Company so after 1890 he was able to deploy an integrated fleet on all of his routes and provide combined services. This further strengthening of his position can be judged by the increase in the size of the tonnage he controlled for by 1896 this had risen to 89,380 net tons [23]. However he still faced the problem of retaining the good-will of the trading firms who provided the bulk of his cargoes. As late as the mid-1880's it was still quite customary for many merchants to own sailing-vessels although, by then, most of their goods were carried by the regular lines. In addition, a few of these traders would sometimes join together to charter sailing (and occasionally steam) ships, but this rather depended on the level of freight rates. Some of the larger merchants also thought it would be of advantage to establish their own independent line, but as this would necessarily involve co-operation with other trading firms (frequently deadly rivals) these ideas seldom got very far. Nevertheless, the possibility that merchants might acquire or charter vessels, might utilize the services of an outside line or a tramp steamer, or even start their own line, was a tremendous source of worry to Jones and required constant effort to be overcome.

These fears were strengthened by the attempts made by other lines to enter the West African shipping business. These were largely arranged by Henry Tyrer, a Liverpool shipping agent, who failed to see why Elder Dempster should act for the entire trade [24].

Due to his efforts the Prince Line, the General Steam Navigation Company and Messrs. Furness Withy and Company all sought to secure a place on West African routes and it proved to be expensive for Jones to end their activities [25]. The decision of the African Association to build and charter its own vessels led to further difficulties [26] so Jones, after consulting the Woermann Lines, decided to establish a conference system which would regulate the shipping trade and place it on a more stable basis.

VI

A shipping conference is a combination of shipping companies formed to restrict competition in the carrying trade of a particular route. It has two main aims : the first to regulate rivalry between the regular companies themselves so as to obtain and maintain reasonable rates of freight. To this end unified rates are charged and the trade is then divided either by fixing the number of sailings for each line during a specific period, by allocating certain ports to each company or by pooling an agreed proportion of the freight recepts. The second aim is to restrict, or prevent, the entry of outside interests into the trade and this is normally achieved by the use of a deferred rebate system [27].

It is not suggested that Alfred Jones pioneered the conference system in any way. The first deep sea conference had been established in the Calcutta trade in 1877 and by 1895 similar institutions were common on routes throughout the world. In these circumstances, it is not surprising that Jones should wish to follow what was becoming the common practice so in 1895 he inaugurated the new arrangements. According to George Miller, when giving evidence before the Royal Commission on Shipping Rings [28], his first knowledge of the event was when he was informed through the post. He then had only a month in which to agree to give all of his cargoes to the conference lines and in the absence of a viable alternative he decided to consent. If he had wished he could have provided his own ships but this would have been both expensive and troublesome.

Miller was typical of the West African merchants. None wished to join the scheme, yet all did so, and once having shipped with the conference the deferred rebate ensured their continued support. In practice the conference operated as the original circular had laid down. All freights were increased by 10 per cent and this increase became known as primage. Freight was accepted only from merchants who signed a declaration that all their shipments would be made via the conference lines for the succeeding six months. Once the six months' period had elapsed the rebate due could be claimed by the shipper for all outward cargo and for palm oil and kernels for the homeward journey. This claim would not, however, be paid until after a further six months' exclusive shipment. Thus Elder Dempster and Company always had in their possession a sum equal to 10 per cent of nine months' freight receipts. This gave the firm an interest-free loan which was a valuable addition to their working capital and although it was continually being repaid it was simultaneously being replaced by fresh payments of primage.

All the merchants and shippers concerned agreed to accept the conference terms because there was little time for alternative arrangements to be made. Having once begun the deferred rebate made it difficult to break away and this was as true for the Government as for ordinary traders. The Crown Agents for

the Colonies were treated as principals right from the start of the new system. This meant that they were entitled to rebate but would lose it if they chartered or shipped by an outside line. Alfred Jones interpreted this to mean that if the Crown Agents broke the rules of the conference on a single item then they would forfeit the entire rebate for all their shipments. The Crown Agents undoubtedly objected to this arrangement but, probably in return for some concessions and, perhaps, to suit their own convenience, they continued to give their support to the established lines. While the larger firms of merchants were strongly against the deferred-rebate system from its inception many smaller traders, like Paterson, Zochonis [29], praised the conference for providing speedy and regular services. These welcomed the more equal treatment of large and small merchants, as this suited their interests, so they were quite content to support the shipping ring. The commission houses which sent goods to West Africa against specific orders were also keen upholders of the conference as they did not generally find it necessary to refund the rebate to their clients. They were thus able to pocket the primage when it was returned and this gave them every incentive to hope for the perpetuation of the system.

As a result of the conference, private chartering came to an end and those merchants who still possessed ocean-going sailing vessels found it best to dispose of them. The Royal Niger Company and the African Association then remained as the sole owners of non-conference tonnage on the route, and in course of time, Alfred Jones was able to remove both of these obstacles to his duopoly. In addition, other shipping companies became wary of entering the West African trade and, in fact, only one British firm attempted to operate a rival service between the establishment of the conference in 1895 and the death of Jones in December 1909.

The setting up of the shipping conference was the final act which gave Jones almost complete authority in the British-West African carrying trade. Furthermore, in conjunction with the Woermann Line of Hamburg, he enjoyed virtually total control of the Continental-West African shipping route as well. The power of his position was such that Alfred Jones, as head of Elder Dempster, was able to resist all external competitors, enlarge his fleets, strengthen his position in West Africa and diversify into many other activities and trades.

VII

According to the *Encyclopaedia Britannica*, the Congo Free State owed its existence to the ambition and force of character of a single individual, that of its founder, King Leopold II of Belgium [30]. His interest had led to a conference held in Brussels in 1876 at which "The International Association for the Exploration and Civilization of Africa" was established. This, in turn, led to the creation of the Brussels' based "International Association of the Congo"

which was largely financed by funds provided privately by the King. Thus Belgian influence in this body became paramount and when, after a series of manœuvres it was accepted as a sovereign state by the great powers, it provided the machinery for King Leopold to take over the substantial part of the basin of the Congo River.

In April, 1895, the Belgian Government authorised King Leopold,

> ... to be the chief of the state founded in Africa by the International Association of the Congo — " and declared that " — the union between Belgium and the new State of the Congo shall be exclusively personal... [31].

Work on the organisation of an administration was then undertaken and a formal proclamation of sovereignty was made at Boma, on the 1st of July, 1885. During the following month King Leopold declared the neutrality and boundaries of the Independent State of the Congo but it was to be many years before this could result in an effective occupation.

King Leopold's avowed aim was to develop the resources of the "Congo Free State" with the aid of its inhabitants but the achieving of his objectives required heavy financial outlay. Apart from the geographic difficulties which would have to be overcome before the region could be opened-up to trade it was clear that the Arab slavetraders would have to be removed. The latter were eventually to be defeated after an expensive campaign which further depleated the scanty funds of the disposal of the state. In these circumstances all non-essential outlays were restricted and, where possible, were eliminated by the use of externally provided capital. One such service which could be adequately arranged by outside companies was the provision of ocean transport facilities and, for these, King Leopold turned to the obvious choice — Alfred Jones.

VIII

Both the African Steam Ship Company and the British and African Steam Navigation Company had begun to call at the mouth of the Congo from as early as 1870. By 1874, when the value of trade from the River was estimated to be £ 500,000 a year, a regular monthly service was established by the two lines [32]. During the next ten years the value of this business is reported to have reached £ 2 million per annum [33] and, in addition to a regular schedule of small cargo vessels, a fortnightly service of mailships was connecting the Congo with Liverpool [34].

The basis for this growth in trade was the increasing demand in Britain and Europe for palm products, though after 1874 rubber began to assume an important role [35]. This produce was paid for by the importation of a wide range of items which mainly originated in Britain. These *ad hoc* arrangements for the shipping of these cargoes was made by Elder Dempster which effectively

co-ordinated the sailings of the two British lines. These were made on a purely commercial basis in response to the requirements of the trade and worked particularly well as they fitted in with the voyage patterns of ships engaged primarily on routes to the West African Coast.

The advent of the "International Association" and of the "Congo Free State" did not disturb these arrangements for King Leopold had no plans to replace them and was, undoubtedly, pleased that he did not have to find capital for this purpose. The continuing growth of trade, plus Jones rappour with the Woermann Line, did bring about a change in 1891. In that year the two British lines under the control of Jones formed a syndicate with Woermann so that a monthly service could be operated between Antwerp and Matadi [36]. The further increase in the trade of the Congo which by 1897 amounted to 2.1% [37] of the total sub-saharan region had, by then, introduced a new system which was designed to take account of Leopold's rising aspirations.

The key to these changes was that the export of rubber rose from 2.8 million to 43.7 million Belgian francs in the period from 1895 to 1905 [38]. The fresh demands which these cargoes placed on the shipping companies encouraged King Leopold to seek for a way in which he and his interests could share in the resulting profits. The mercantile marine of Belgium was still tiny, comprising in 1890 only 71,553 net tons of steam shipping at a time when the British fleet amounted to over four million tons [39]. Leopold could have set up his own line or have encouraged a Belgian firm to have entered the trade but he recognised that this would have led to a major confrontation with the existing shipping lines. Consequently he decided to continue to use the services of Elder Dempster and Woermann but to do so within a more advantageous framework.

The changes which were adopted in 1895 then resulted in the creation of two new firms. Elder Dempster formed the Compagnie Belge Maritime du Congo, while Woermann established the Société Maritime du Congo. Both of these were registered in Antwerp and were based on the principle that the expatriate firms would provide the ships while the Belgian interests would ensure full cargoes. The capital of the Compagnie Belge Maritime du Congo was fixed at 2,100,000 francs. Elder Dempster contributed two ships, *Coomassie* and *Léopoldville*, whose estimated value was 2,075,000 francs so the Belgian side had little actual cash to contribute [40]. On the other hand the guarantee of a high load actor [41] made certain the profitability of the Company and so in spite of the disproportionate investment the profits were divided and Elder Dempster received only a moderate return on its capital [42].

IX

The agreements mąde in 1895 remained in existence with only minor modifications until 1911. During this period the development of trade led to a

need for more vessels on the route and three or four were usually employed. The fact that these ships operated with high load factors ensured their profitability so the arrangement proved to be profitable for both the shipping lines and their Belgian friends.

However it would appear in the final analysis that the contract was more beneficial to the shippers than the shipowners.

Even as late as 1897 the total external trade of the Congo Free State amounted to only 25% of the value of produce exported by British West Africa. Yet with approximately a quarter of the revenue it was still expected :

> ... to occupy, administer and provide a modern infrastructure for roughly equivalent, although less densely populated, areas. To the pressing needs for administrative revenues — must be added the character of colonial Governments in the Congo basis, which were brand new, lacked the stabilizing anchor which previous rule over coastal enclaves brought to the personnel and policies of British or French West Africa, and attracted to their service the inexperienced, the inept and the fortune-hunting... [43].

In these circumstances it must be repeated that King Leopold, with the limited resources on which he could draw, was well satisfied with the agreement he made with Alfred Jones. Not only was the Congo provided with a satisfactory level of shipping services without the need for capital outlay, but the King also received a substantial share of the profits which were made. These arrangements were still considered advantageous when, in 1908, the Government assumed responsibility for what then became the "Belgian Congo". By 1911, by which time both Jones and Leopold II were both dead, it was decided that it would suit Belgian interests best if the agreement were terminated and it was then ended by mutual consent [44].

From Jones' point of view he also gained considerable financial benefits from the shipping of cargoes to and from the Congo. The control exercised by the King prevented these from becoming excessive at any time but, nevertheless, they did make a useful contribution to Elder Dempster's earnings. It was the price which Jones had to pay for this business which makes the whole transaction less attractive than at first appears to be the case.

In the early 1890's the service provided to the Congo was simply one of the many routes which promised a satisfactory return. When, later, it was alleged that the trade was based on intimidation and exploitation he steadfastly refused to withdraw. Indeed he went further and accepted the position as Honorary Consul for the Congo in Liverpool. This brought him into direct conflict with the Congo Reform Association which was led by one of Jones's ex-employees — Mr. E. D. Morel [45]. This body received enormous support in Britain so Jones's quarrel with Morel brought him much bad publicity. Jones did, in fact, send two people out to the Congo to investigate the charges being made and it was when Morel refused to accept their reports that they finally fell out. Thereafter Morel remained Jones's most knowledgeable and vociferous critic [46].

Table 1. – West African trade statistics
Exports from British West Africa to the United Kingdom

Commodity	1854	1884	1900	1913
Palm Oil	40.2	53.9	40.7	39.5
Nuts for Oil	3.0	25.9	12.5	15.4
Cocoa	-	-	.5	9.9
Tin Ore	-	-	-	8.3
Timber	36.4	-	14.4	8.2
Rubber	-	12.8	27.4	4.7
Other raw materials	-	-	-	4.3
Cotton	-	1.3	-	3.3
Manufactured articles	-	-	-	1.4
Grain, Corn and Maize	-	-	-	1.0
Gold	-	-	-	.5
Ivory	.6	1.1	1.2	.3
Gum	2.5	1.9	.5	.1
Ginger	3.1	1.1	.9	.1
Wax	7.9	.2	.1	.05
All other items	6.3	1.8	1.8	2.95
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Total Values	£ 252,814	£ 1,099,256	£ 2,137,023	£ 5,173,553

Details of the trade of British West Africa with Britain are given in the "Annual Statements of the Trade of the United Kingdom with Foreign Countries and British Possessions», published by Her Majesty's Stationery Office. A comprehensive list of the value and weight of the principal commodities is given, but due to changes in political boundaries it would be unwise to compare the individual totals of the separate colonies with earlier or later years. A further complication is caused by the fact that many of the commodities arriving in Britain were without a specific port of origin, and were shown as "not particularly designated", and were thus not included in the totals of imports from British possessions.

Price of palm oil

1856-60	£ 43. 6. Od. per ton of palm oil
1861-65	£ 37. 2. Od.
1866-70	£ 38. 4. Od.
1871-75	£ 34. 2. Od.
1876-80	£ 33. 0. Od.
1881-85	£ 31. 0. Od.
1886-90	£ 20. 4. Od.
1891-95	£ 23. 6. Od.
1896-1900	£ 21. 4. Od.

Annual Abstract of the United Kingdom (Relevant years).

Jones also suffered similar criticism from Roger Casement, another ex-employee who based his arguments on the fact that while the exports of the Congo were constantly rising the imports were alleged to be stagnating at a low level [47]. Jones was in an excellent position to judge the implication that this meant that the labour force was being coerced rather than being paid on a proper basis, and his apparent failure to make a thorough investigation lessened his stature in the eyes of his contemporaries.

After 1911 Elder Dempster continued as major shareholders in the Compagnie Maritime Belge and in 1936 still owned 51,078 shares. This then represented 33% of the issued capital but by 1972 the expansion of the Company's financial base meant that the same number of shares amounted to only an 11% interest [48].

NOTES AND REFERENCES

[1] KENWOOD, A. G. & LOUGHEED, A. L. The Growth of the International Economy, 1820-1960, George Allen & Unwin, London, p. 91.

[2] *Ibid.*, p. 91.

[3] DYOS, H. J. & ALDCRAFT, D. H. British Transport. An Economic Survey from 17th Century to the Twentieth, Penguin Books, p. 248.

[4] For a full discussion of the impact of the growth of trade on British Shipping see : DAVIES, P. N. 1984. British Shipping and World Trade, *in* : Proceedings of the Fuji Conference, The Business History of Shipping, University of Tokyo Press, pp. 39-85.

[5] DYOS, H. J. & ALDCRAFT, D. H., *op. cit.*, p. 248.

[6] POLLARD & ROBINSON. 1979. The British Shipbuilding Industry, 1870-1914, Harvard Univ. Press, London, pp. 250-251.

[7] DYOS, H. J. & ALDCRAFT, D. H., *op. cit.*, pp. 247-248.

[8] FLINT, JOHN E. 1960. Sir George Goldie and the Making of Nigeria, Oxford, H.P., London, p. 10.

[9] DRAKE, B. 1976. Continuity and Flexibility in Liverpool's Trade with Africa and the Caribbean. – *Business History*, vol. **18** (No. 1).

[10] MACGREGOR LAIRD. 1842. Memorandum for the Committee on West African Trade and Slavery, *Parliamentary Papers*, vol. **11**, p. 575.

[11] PIM (Sir), Alan. 1940. The Financial and Economic History of the African Tropical Territories, Clarendon Press, Oxford, p. 34.

[12] FYFE, C. 1962. A History of Sierra Leone, Oxford Univ. Press, London.

[13] MCPEHEE, A. 1926. The economic revolution in British West Africa, George Routledge, London, p. 10.

[14] DAVIES, P. N. 1969. The African Steam Ship Company. – *In* : HARRIS, J. R. (ed.), Liverpool and Merseyside. Frank Cass. London.

[15] See Appendix, Table 1.

[16] See Appendix, Table 1.

[17] *Annual Abstract of the United Kingdom*, H.M.S.O., quoted by MCPHEE, A., *op. cit.*, f/n to p. 33.

[18] PAGE, W. Commerce and Industry, vol. **2**, p. 199.

[19] DAVIES, P. N. 1978. Sir Alfred Jones. Shipping Entrepreneur par excellence, Europa, London, p. 20.

[20] DAVIES, P. N. 1973 (Re-issued 1981). The Trade Makers. Elder Dempster in West Africa (1852-1972), George Allen and Unwin, London, pp. 83-86.
[21] The African Steam Ship Company being established by Royal Charter did not come within the provision of the Company Acts of the 1850's and 1860's so was not required to submit returns of shareholders to the Registrar of Companies.
[22] Agreements relating to the formation of Elder Dempster and Company, Limited, in 1910 (Third Schedule, p. 13). See : DAVIES, P. N., The Trade Makers, *op. cit.*, p. 45.
[23] DAVIES, P. N., The Trade Makers, *op. cit.*, p. 406.
[24] DAVIES, P. N. 1979. Henry Tyrer. A Liverpool Shipping Agent and his Enterprise, Croom Helm, London.
[25] DAVIES, P. N., The Trade Makers, *op. cit.*, 102-105.
[26] *Ibid.*, pp. 106-107.
[27] KIRKALDY, A. W. 1914. British Shipping, Kegan Paul, London, pp. 183-184 ; and MARX, Daniel Jr. 1953. international Shipping Cartels, Princeton U.P., New Jersey, p. 3.
[28] Royal Commission on Shipping Rings. 1909. H.M.S.O., Cd. 4668-70, London, Q. 4311-4.
[29] R.C.S.R., *op. cit.*, Evidence of Hutton and Zochonis on behalf of the Manchester Chamber of Commerce, Q. 13260.
[30] Encyclopaedia Britannica, 11th ed. (1911), vol. **6**, p. 917.
[31] *Ibid.*, p. 919.
[32] AMSTEY, R. 1962. Britain and the Congo in the 19th Century, Clarendon Press, Oxford, p. 28.
[33] *Ibid.*, p. 32.
[34] *Ibid.*, p. 29.
[35] CURTIN, FEIERMAN, THOMPSON & VANSINA. 1978. African History, Longsman, London, p. 431.
[36] DAVIES, P. N., The Trade Makers, *op. cit.*, p. 129.
[37] MUNRO, J. Forbes. 1976. Africa and the International Economy, 1800-1960, Dent, London, Appendix III.
[38] MUNRO, J. Forbes, *op. cit.*, p. 104.
[39] KIRKALDY, A. W., *op. cit.*, Appendix XVII.
[40] House History of the Compagnie Maritime Belge. 1948. (Lloyd Royal), Antwerp, pp. 39-40. Note that the name was transposed in 1930.
[41] Almost all cargoes were the private concern of the Belgian Crown and came under this agreement.
[42] In his original work on this topic the author was indebted to M. Paul Vereecke, Chairman of the Associated Central West Africa Lines, and Commodore J. C. Bernaerts (late of the Compagnie Maritime Belge) for their assistance with the early history of the Company.
[43] MUNRO, J. Forbes, *op. cit.*, pp. 102-103.
[44] By 1910 the Belgian Mercantile Marine had risen to 187, 730 net tons.
[45] MOREL, E. D. 1909. Sir Alfred Jones, *African Mail*, 17 December 1909.
[46] Sir Alfred Jones, *op. cit.*, pp. 90-91.
[47] INGLIS, Brian 1973. Roger Casement, Hodder and Stoughton, London, p. 55.
[48] DAVIES, P. N., The Trade Makers, *op. cit.*, pp. 183-184.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 493-518 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 493-518 (1988)

DU CONGRÈS DE BERLIN AU VICARIAT APOSTOLIQUE DU CONGO BELGE OU INDÉPENDANT

PAR

M. STORME (†) *

Lors de la Conférence de Berlin, l'Afrique équatoriale comptait six circonscriptions ecclésiastiques : la préfecture apostolique du Congo à l'ouest et celle de Zanzibar à l'est, toutes deux desservies par les pères français du Saint-Esprit, et les quatre missions de l'intérieur, confiées aux missionnaires d'Alger. Dès avant la Conférence, le roi Léopold II s'était occupé de trouver des prêtres belges pour les stations de l'E.I.C. et dans ce but, un séminaire africain était en voie de formation à Louvain. Après la reconnaissance de l'E.I.C., il redoubla d'efforts pour obtenir de Rome que l'évangélisation du Congo fût réservée à des missionnaires de nationalité belge.

1. Les décrets de 1886

LE VICARIAT DU CONGO FRANÇAIS

Le 17 avril 1886, le P. Emonet, supérieur général de la Congrégation du St-Esprit, écrivit à la Propagande que, «les questions politiques soulevées au sujet de l'étendue et des limites des diverses possessions européennes» du Congo étant «tranchées par la Conférence de Berlin», le moment semblait venu de mettre à exécution son projet nourri depuis plusieurs années, de demander l'érection d'un vicariat apostolique du Congo français. Énumérant les «raisons d'assigner comme territoire au vicariat projeté le Congo français», il fit remarquer que «1° Il importe de ne donner lieu, dans l'érection du Vicariat, à aucune difficulté de la part des puissances européennes ayant des intérêts au Congo. Or, le vicariat, tel qu'il est proposé, ne peut susciter aucune objection, puisqu'il se borne à la contrée officiellement reconnue par la Conférence de Berlin comme

* Membre titulaire de l'Académie et membre de la Commission d'Histoire (décédé le 10 juillet 1986).

appartenant à la France ou soumise à son protectorat», et «4° point de vue des limites à fixer pour le nouveau vicariat, il ne peut non plus y avoir aucune difficulté, puisqu'elles seront celles que la Conférence de Berlin a attribuées au Congo français» : le nouveau vicariat se trouverait limité à l'est «par le fleuve Congo et les Missions des Pères d'Alger» [1] *.

Il ne parla pas de son espoir, exprimé ailleurs, que la Propagande fixât en même temps définitivement les limites de la Préfecture du Congo à l'intérieur des terres, en particulier celle de l'est, le Kasayi, d'après une convention faite en 1881 avec Mgr Lavigerie. Mais il envoya une «copie conforme du document original», datée du 18 avril [2], et il chargea son procureur à Rome, le P. Eschbach, de proposer la chose à la Propagande. Celui-ci écrivit le 7 mai au cardinal Simeoni :

> Eminence Illustrissime,
>
> A la demande déposée récemment entre les mains de Votre Eminence Rme, de l'érection du Congo français en Vicariat apostolique, notre T. R. Père Supérieur Général me charge d'en ajouter une autre, relativement à la délimitation définitive de la Préfecture apostolique de ce même nom. Cette Préfecture sera nécessairement bornée, au Nord, par le Vicariat susdit, à l'Ouest, par l'Océan, au Sud par la Préfecture ap. de la Cimbébasie. Quant au côté Est, où elle confine avec les missions de S. E. le Cardinal Lavigerie, il a été convenu entre Son Eminence et notre Congrégation, par un acte en date du 8 Août 1881, que la rivière Cassaï serait adoptée comme délimitant les juridictions. Je viens donc, Eminence, au nom de notre T. R. Père Supérieur Général, prier la S. Congrégation de la Propagande de vouloir bien approuver et confirmer de son autorité ces délimitations, afin que les missionnaires puissent développer leurs œuvres en toute sécurité, sans crainte de conflit pour l'avenir.
>
> J'ose faire observer en terminant, que c'est dans les territoires encore libres qui longent la rivière Cassaï, que notre Congrégation pourra surtout exercer son zèle. En effet, quoique la Préfecture s'étende aussi sur les populations et dans le diocèse d'Angola, il est difficile aux missionnaires et souvent même impossible, par suite des oppositions du gouvernement, d'y pénétrer et d'y créer des établissements.
>
> Daignez... [3]

L'Assemblée de la Propagande du 11 mai, saisie aussi de cette affaire, décida l'érection du Vicariat du Congo français et confirma l'accord conclu, le pape Léon XIII approuva les décisions le 23 suivant, et un décret du 28 mai érigea le Vicariat apostolique avec les limites définies «a congressu Berolinensi» (par le Congrès de Berlin), délimitant en même temps la Préfecture du Congo à l'est par le cours de la rivière Kasayi, selon la convention de 1881 [4].

Un nouveau décret

Dès qu'il apprit cela, le cardinal Lavigerie envoya le 18 juin une vive protestation à Rome : les Pères du St-Esprit auraient «abusé de la bonne foi»

---

* Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux notes et références, pp. 517-518.

et «trompé la vigilance» de la Propagande ! Aussi demanda-t-il un nouveau décret avec le retour aux limites antérieures [5]. Une longue «Note aux Eminentissimes Membres de la S. Congrégation de la Propagande relativement aux Missions récemment décrétées dans le Congo Belge et le Congo Français», comprenant 25 pages imprimées, «privée et confidentielle», datée du 13 juillet 1886, fut distribuée aux Cardinaux de la Propagande avant la session du 19, qui devait discuter la question. Répondant aux réclamations de la lettre du 18 juin, le P. Emonet avait, de son côté, envoyé un rapport le 10 juillet, avec textes de documents à l'appui [6].

La note de Lavigerie invoqua également des plaintes des gouvernements français et belge «demandant, chacun de leur côté, au Saint-Siège de faire revenir la Propagande sur la décision, récemment prise par elle» :

> Le Gouvernement Français, dit-il, se plaint, en effet, officiellement que l'on ait fait croire au S. Siège qu'il approuvait et désirait la modification demandée par les Pères du Saint-Esprit pour le changement de la délimitation primitive.
>
> Le Gouvernement Belge [de l'E.I.C. ?] se plaint, de son côté, de ce qu'après les promesses formelles qui ont été faites au Roi par le Saint Siège pour l'organisation d'une juridiction exclusivement belge dans son nouveau royaume, la Congrégation de la Propagande y a transféré, sans même le consulter, une Préfecture confiée à une Congrégation française [7].

La majorité des Cardinaux présents votèrent une résolution disant que les deux parties devaient être invitées à se mettre d'accord pour proposer une nouvelle délimitation tant du Vicariat que de la Préfecture, avec juridictions tout à fait autonomes. Ce qui fut approuvé par le Pape dans l'audience du 20 [8].

Les deux se rencontrèrent au mois d'août à Paris et Lavigerie donna son consentement pour le Congo français.

> Quant au Congo belge, écrivit-il le 12 août au P. Emonet, je vous ai dit les raisons qui m'empêchent de me décider, jusqu'à ce que le Souverain Pontife, qui s'est réservé personnellement la solution des questions pendantes à cet égard avec le gouvernement belge, se soit définitivement prononcé sur le maintien de missionnaires français dans ce pays» [9].

Invité à donner à la Propagande confirmation de l'accord conclu, Lavigerie répondit le 6 octobre 1886 qu'il consentait

> ... à ce que tout le Congo Français, tel qu'il a été délimité à la Conférence de Berlin, soit attribué au Vicariat Apostolique du Congo, récemment confié aux Pères du Saint-Esprit, et à ce que la juridiction qui m'a été attribuée sur ce pays jusqu'à la latitude de Stanley-Pool par la lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 30 septembre 1880, soit en conséquence transférée à ces Pères.
>
> J'ai déjà traité cette question, de vive voix et par lettre, à Paris, avec le R.P. Supérieur Général de la Congrégation du Saint-Esprit. Je lui ai expliqué combien j'avais lieu d'être justement blessé par les procédés employés pour me priver d'une partie du territoire attribué à mes Missionnaires, sans même me prévenir, et en faisant croire à Votre Eminence que j'avais donné mon entier consentement à une telle mesure. Ensuite, et après que le R.P. Emonet m'eut exprimé convenablement tous ses regrets, je lui ai, par amour de la paix et

de la charité, déclaré *consentir à ce que toute la surface du Congo Français, telle qu'elle a été délimitée par le Congrès de Berlin, soit attribuée au Vicariat Apostolique du Congo, récemment décrété par le Saint-Siège.* Je renouvelle, dans les mêmes sentiments de charité et de paix, la même déclaration, à Votre Eminence.

En conséquence, Eminentissime Seigneur, rien ne s'oppose, en ce qui me concerne, à ce que une telle délimitation soit sanctionnée par la Propagande... [10].

Dans une autre lettre, du même jour, Lavigerie expliqua les motifs de sa réserve pour les limites de la Préfecture du Congo :

Cette affaire étant complétement distincte de la première, puisque dans l'une, il s'agit du Congo Français et, dans l'autre, du Congo Belge, je crois devoir la traiter, selon la pratique de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dans une lettre distincte.

Ce qui crée, pour la question du Congo Belge, des difficultés particulières c'est que immédiatement après la constitution de cet État, S.M. le Roi Léopold II s'est mis en instances auprès du Saint-Siège, pour la fondation, à Louvain, sous la juridiction de l'Archevêque de Malines, d'un Séminaire Africain dont Sa Majesté ferait les frais.

Ce Séminaire était destiné, dans la pensée du Roi, à fournir des Missionnaires belges séculiers à toute la portion de l'État indépendant où la Belgique aurait des établissements de colonisation. Les Missionnaires, ainsi établis à l'exclusion de ceux de toutes les autres nationalités, devaient relever directement de la Sacrée Congrégation de la Propagande et recevraient d'elle leurs pouvoirs. C'est dans ces termes que S.M. le Roi des Belges, avec lequel je suis en relations très cordiales, m'a fait lui-même connaître son projet. Il en résulterait que la Société des Missionnaires d'Alger devrait abandonner tout le territoire du Congo Belge. Néanmoins, le Roi Léopold II, se trouvant embarrassé de la portion extrême du Haut Congo qui touche au Lac Tanganyka, m'a prié lui-même d'y conserver les Missionnaires d'Alger et m'a demandé comme un service de leur faire accepter les postes de cette région qu'il faisait abandonner par ses explorateurs : ce que je lui ai accordé immédiatement de grand cœur.

D'autre part, le Souverain Pontife a daigné, à plusieurs reprises, me faire connaître Sa volonté de répondre en tout aux désirs du Roi, dans une Oeuvre si utile aux intérêts de la religion.

Or, le Séminaire projeté par le Roi, est actuellement fondé, et je viens de m'assurer par mon représentant à Bruxelles, que Sa Majesté entend mettre en pratique le projet qu'Elle avait formé et qui a reçu non seulement l'approbation, mais les vifs encouragements du Saint-Père.

Dans de telles conditions, Eminentissime Seigneur, il n'y a évidemment plus lieu à maintenir la Préfecture des Pères du Saint-Esprit sur le territoire belge, et il me serait impossible de consentir à ce que ma juridiction leur fût transmise, sans paraître manquer complètement de loyauté vis-à-vis du Roi, auquel j'ai promis de céder la place à ses missionnaires, dès qu'il m'en témoignerait le désir.

Je ne puis donc, à mon grand regret, accorder aux Pères du Saint-Esprit ce qu'ils désirent pour le Congo Belge et je crois devoir conserver ma juridiction actuelle jusqu'à la hauteur du Stanley-Pool, telle qu'elle m'a été accordée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, par sa lettre du 30 septembre 1880, jusqu'à ce que Sa Majesté le Roi Léopold me demande lui-même de m'en dessaisir en faveur des prêtres du Séminaire.

Je ne doute pas que Votre Eminence n'approuve cette réserve qui aura pour effet d'éviter des embarras au Saint-Père lui-même, en empêchant le renouvellement des récriminations qui, ainsi que je l'ai appris de S.E. le Cardinal Jacobini, ont été portées, à plusieurs reprises dans ces derniers temps, sur cette question, à la Secrétairerie d'État [11].

Ainsi, le décret du 28 mai fut remplacé par un nouveau décret, daté du 24 novembre 1886, portant le texte de l'ancien document quant à l'érection et à la délimitation du Vicariat du Congo Français, mais avec suppression du dernier paragraphe, celui qui délimitait la Préfecture du Congo à l'est [12].

Le Vicariat du Haut-Congo

Les deux lettres précédentes étaient accompagnées d'une troisième, portant la même date. Dans celle-ci le cardinal Lavigerie déclara formellement, au nom du chapitre général des Missionnaires d'Alger,

> ... consentir à abandonner les territoires du Congo Français et du Congo Belge... pour les céder, le premier au Vicariat Apostolique de la Congrégation du Saint-Esprit, et le second, au Délégué du Roi des Belges». «Mais, en même temps, poursuivit-il, le même chapitre m'a chargé de demander à la Sacrée Congrégation de la Propagande... une division nouvelle de ses propres territoires qui lui permît de conserver quatre vicariats distincts, comme elle les a eus jusqu'à présent...». Un des nouveaux vicariats serait celui du Haut-Congo, formé d'une partie de l'ancien Centre de Mission du Haut-Congo Méridional : «Le Roi des Belges nous ayant demandé comme un service de conserver nos Missions de l'extrémité du Haut Congo, à l'ouest du Lac Tanganyka, en consentant à ce qu'il soit créé une juridiction dépendante de mon autorité, dans cette portion de l'État Indépendant où n'existe aucun établissement européen, il y aurait lieu de conserver là un Provicariat Apostolique» [13].

Récapitulant, la *ponenza* de l'assemblée de novembre 1886, qui reproduisit les trois documents susmentionnés, donnait un aperçu des territoires de Mission de l'Afrique équatoriale, tels que ceux-ci se présenteraient après l'acceptation éventuelle des propositions de Lavigerie :

> 1° Tout le Congo Français compris dans la zone du libre-échange, définie par la Conférence de Berlin, restera attribué au Vicariat du Congo Français (cela n'est plus contesté par personne) et les Pères du Saint-Esprit en seront chargés, comme ils desservent aussi la mission de Zanzibar, à l'extrémité orientale de l'Afrique équatoriale. Ils garderont en outre l'ancienne préfecture du Congo, qui comprend indubitablement ces territoires ne dépendant d'aucun gouvernement européen, et qui auparavant faisaient partie de la Mission du Haut-Congo Méridional confiée aux Missionnaires d'Alger. Des difficultés ont surgi autour de certaines régions du Congo portugais, mais nous espérons pouvoir les résoudre pacifiquement par des négociations avec le Gouvernement du Portugal.
>
> 2° Le Congo Belge, pays très étendu et en grande partie encore inexploré, sera érigé en Mission spéciale, sauf son extrémité sud-est qui reste confiée aux Missionnaires d'Alger, comme il est dit plus haut. Cette Mission poura devenir plus tard une préfecture ou vicariat, ou être démembrée ; elle sera attribuée au Séminaire Africain récemment fondé à Louvain par le Roi des Belges et placé sous la direction et les soins des Missionnaires du Cœur Immaculé de Marie. En attendant, les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit et les Missionnaires d'Alger continueront à occuper provisoirement les stations qu'ils possèdent sur le territoire du Congo Belge actuel : les premiers, les quatre postes qu'ils ont dans l'ancienne Préfecture du Congo, et les derniers, celui de Kwamouth, sur la rive droite du Kasayi, à son confluent avec le Congo, et appartenant à la Mission du Haut-Congo Méridional.

3° Les Missionnaires d'Alger, renonçant aux deux Missions du Haut-Congo, Septentrional et Méridional, qui seront supprimées, conserveront les Vicariats Apostoliques de Victoria Nyanza et de Tanganyka, mais réduits ; ils auront en outre les deux nouveaux Vicariats d'Ounianembé et du Haut-Congo [14].

Les décisions unanimes de l'Assemblée Générale du 22 novembre furent approuvées par le Pape dans l'audience du 28 et promulguées dans un décret du 30 décembre [15]. Ce décret annonça déjà l'érection imminente de la Mission du Congo belge : toutes les régions situées dans l'État Indépendant du Congo, à l'exception du vicariat du Haut-Congo, «missioni ipsius Congi Belgici mox erigendae reserventur» (restent réservées pour la Mission du Congo belge, à ériger prochainement). Le Vicariat du Haut-Congo était délimité dans le décret :

Le Vicariat du Haut-Congo, composé de la partie méridio-orientale du Congo Belge, est limité au Nord, par une ligne qui, partant du confluent de la rivière Lira dans le Lualaba, mène à l'extrémité méridionale du lac Muta Nzige, contourne ce lac jusqu'au 1° de L.S., et de là continue jusqu'à la frontière du Congo Belge. Cette limite sépare le Vicariat du Haut-Congo de la Mission du Congo Belge. A l'Est, le Vicariat confine aux Vicariats de Victoria Nyanza et de Tanganika. Au Sud, il comprend le lac Bangweolo, qui le sépare de la Préfecture du Zambèse. A l'ouest, il est séparé de la Mission du Congo Belge par la rive occidentale du lac Bangweolo, puis le fleuve Luapula, le lac Moero, et de là enfin le Lualaba jusqu'à l'embouchure de la rivière Lira [16].

2. Vers le Vicariat du Congo belge

Intervention du roi Léopold II

L'érection du Vicariat du Haut-Congo peut être considérée comme un prélude, une première étape de la création du vicariat du Congo belge ou Indépendant. Le décret du 30 décembre 1886 montre suffisamment que la Propagande était sur le point de prendre une décision.

Il existe dans les archives de la Propagande un document qui porte l'inscription de l'archiviste : «Africa. Congo. Agosto 86. Anonimus. Desiderio del Re dei Belgi di mettere preti Belgi nella prefettura — che i Preti dello Sp. S. lascino completamente la missione» (Anonyme. Désir du Roi des Belges de placer des prêtres belges dans la Préfecture — que les Pères du Saint-Esprit abandonnent totalement la mission). La note dit, en français :

Le roi, désirant établir exclusivement et le plus tôt possible des prêtres belges dans la partie du nouvel État où se trouvent ses stations, demande en conséquence.

Qu'aucune préfecture ou mission ne soit établie en faveur de missionnaires étrangers dans les territoires qui relèvent de sa souveraineté.

Que les missionnaires du St Esprit se retirent sans aucun délai des deux ou trois postes où ils sont actuellement établis, pour faire place et être remplacés par des prêtres belges.

On marche d'accord avec le cardinal Lavigerie.

Jusqu'au moment où la juridiction ecclésiastique sera confiée avec l'ensemble du pays à un Prélat belge à choisir de commun accord entre le Roi et la Propagande.

Un des missionnaires belges envoyé au poste qui lui aura été désigné recevra personnellement et directement ses pouvoirs de la Propagande ou, ce qui vaudrait mieux et que la Propagande préférera probablement, on pourrait conférer un titre modeste de Préfet, pro-préfet ou vice-préfet au plus ancien ou plus qualifié de nos missionnaires.

Nous espérons en expédier avant la fin de l'année [17].

On se demande qui pourrait être ce mystérieux «anonimus» qui ose communiquer à la Propagande les désirs du Roi, et qui termine sa communication par : «*nous* espérons en expédier avant la fin de l'année».

Le contenu du document est parfaitement conforme à ce que le nonce de Bruxelles, Mgr Ferrata, écrivit le 4 septembre 1886 au cardinal Simeoni :

Eminence Révérendissime,

Sa Majesté le Roi des Belges m'a invité à une nouvelle entrevue dans le but de me faire mieux connaître ses désirs concernant l'organisation des missions catholiques dans son nouveau royaume du Congo. Durant la conversation, Elle avait devant les yeux une note écrite, dont Elle développait l'un après l'autre les principaux points. C'étaient les suivants :

1° Sa Majesté a appris de sources sûres que divers frottements et conflits se produisent depuis quelque temps au Congo entre les agents de l'État et quelques missionnaires français qui s'efforcent à s'établir dans ces régions.

2° Sa Majesté croit qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la religion et de la civilisation, que de tels inconvénients soient écartés le plus tôt possible, et, pour y arriver, Elle ne voit d'autre moyen que de confier à des prêtres uniquement belges toute la partie du Congo où existent actuellement des stations occupées par ses compatriotes. C'est seulement de cette façon que la bonne entente pourra exister entre les ministres de l'Église et les agents de l'État, et que les deux forces, religieuse et civile, travailleront ensemble. Cela me faisait penser que le voisinage des deux Congo, belge et français, est une source constante de rivalité et d'émulation nationales, et que, par conséquent, il est extrêmement opportun que, les limites étant tracées avec précision entre les deux États, les Français restent maîtres chez eux, et d'autre part les Belges, tant au point de vue civil que religieux, gouvernent et évangélisent leur territoire sans ingérence française aucune.

3° Sa Majesté prie dès lors le Saint-Père et Votre Eminence de ne laisser ériger aucune Préfecture ou Vicariat en faveur des missionnaires étrangers sur les territoires qui dépendent de Son autorité royale.

4° Le Roi désire donc que les Pères du Saint-Esprit se retirent aussi tôt que possible des deux ou trois postes qu'ils occupent pour le moment, jusqu'à ce qu'ils puissent être remplacés par des prêtres belges.

5° Il désire aussi que les Missionnaires du Cardinal Lavigerie évangélisent les peuples habitant entre la station des Falls et le Tanganika, où leur travail est très utile et de grande valeur ; mais qu'ils se retirent du territoire situé entre les Falls et l'Océan, où il existe déjà des stations belges.

Ayant fait remarquer à Sa Majesté que, selon moi, la S.C. de la Propagande se trouverait très embarrassée de devoir demander au Cardinal Lavigerie à retirer ses missionnaires de ladite partie du territoire, Elle me répondit que l'Archevêque d'Alger jusqu'ici n'a que très peu de missionnaires dans tout le Congo Belge, et qu'il ne pourrait, même si leur nombre augmentait de beaucoup dans l'avenir, occuper un territoire plus étendu que celui dont il a été question. Aussi, ajouta le Roi, j'ai raison de croire que le Cardinal ne s'opposerait pas à cet arrangement et je lui écrirai moi-même à ce sujet pour avoir son plein accord.

6° Sa Majesté désire enfin que, jusqu'au moment où la direction de la mission dans tout l'État du Congo pourra être confiée à l'un ou l'autre Prélat de nationalité belge, dépendant de la Propagande, bien entendu, les prêtres ou missionnaires belges, qui seront envoyés là sous peu, reçoivent directement et personnellement leurs pouvoirs et leurs directives de la Propagande même, si Elle ne croit pas plus convenable et opportun de conférer dès le début au plus ancien ou au plus digne des missionnaires belges un modeste titre de Préfet ou de vice-Préfet.

Tels sont les points principaux que Sa Majesté a soulignés dans notre entrevue. L'unique but que le Roi veut atteindre me paraît être celui de voir éloignés du Congo belge tous les éléments français, afin de prévenir tout conflit avec ses sujets et d'écarter de Son État toute influence française, ce qui le préoccupe sérieusement. Il veut attirer tout l'intérêt et la sympathie du peuple belge vers son œuvre congolaise, et je crois, si je ne me trompe, que celui-ci ne se lancera jamais avec enthousiasme vers l'évangélisation et la civilisation de ces régions, que quand il pourra y voir une œuvre exclusivement belge confiée à sa responsabilité et à ses soins.

Le Roi a dit aussi que le séminaire belge pour le Congo sera certainement ouvert à Louvain au début de la prochaine année scolaire ; que quelques prêtres courageux se sont déjà présentés pour aller vers ces régions ; qu'enfin, dès qu'il pourra disposer de l'argent de l'emprunt, l'œuvre des Missions catholiques sera lancée prochainement et avec vigueur.

Un prêtre de la Congrégation de Scheutveld, M. Van Aertselaer, m'a prié d'expédier pour Votre Eminence son rapport habituel, qu'il doit chaque année adresser à la Propagande étant ancien élève de cette Congrégation. Votre Eminence le trouvera sous ce modeste pli [18].

La Congrégation de Scheut

Après avoir rappelé brièvement les tentatives antérieures de Léopold II auprès du Supérieur de Scheut Vranckx [19], M. Gueluy, dans son «Historique de la Mission du Congo», en vient au Congrès de Berlin :

> Le Congrès, dit-il, proclamait la neutralité du Congo belge ainsi que la liberté de prêcher sur son territoire, et en reconnaissait comme Souverain Léopold II, non en qualité de Roi des Belges, mais comme promoteur de l'œuvre civilisatrice qu'il avait si courageusement entreprise et à laquelle il avait si généreusement contribué.

Le P. Dieu a publié le texte dans son entièreté [20]. On peut comparer ce récit avec un autre texte de M. Gueluy conservé dans les archives de Scheut et qui porte le titre : «Question du Congo. Exposé de la question». Nous en extrayons la partie dans laquelle M. Gueluy raconte :

> En 1876, lorsqu'il fut pour la première fois question du Congo, la Comtesse de Grunne, dame d'honneur de la Reine, m'avait entretenu en présence du supérieur, de l'œuvre à laquelle elle s'intéressait vivement. Dix ans plus tard, me rappelant la sympathie manifestée alors par moi aussi au sujet des desseins généreux du Roi, elle ajoutait : «Les circonstances n'étaient pas favorables alors pour votre Congrégation, peut-être le seraient-elles maintenant, et peut-être vous-même, Mr l'abbé...». J'objectai que j'étais professeur dans une maison où le personnel enseignant était loin d'être suffisant ; que même il serait peut-être prochainement question d'établir une maison d'études à Louvain – «Précisément, interrompit-elle, voilà ce qu'il faudrait : une maison commune et une œuvre commune : à Woluwe, Séminaire archiépiscopal de Louvain : tout cela en dehors de Scheut qui a sa réputation faite et une

longue expérience des missions ! Dans un petit pays comme le nôtre j'aime tant l'unification des œuvres». Elle me demanda alors si j'avais renoué connaissance avec le Baron Lambermont à qui elle m'avait présenté avant mon départ pour la Chine. Je fis observer que le traité de Berlin l'avait retenu longtemps en Allemagne, et que ses occupations comme ministre d'État... Pour réponse je reçus, un mois plus tard, c.-à-d. aprés les vacances de Pâques, une lettre de la Comtesse annonçant les heures où le Baron serait visible pour moi et exprimant le désir qu'il avait de me revoir. Je fis part de la chose à Mr V[an] A[ertselaer], en y ajoutant des considérations sur ma situation personnelle par rapport à la Congrégation. Le Confrére m'engagea à n'y voir qu'une occasion d'être agréable au Roi et utile à la Congrégation. Le Baron comprenait l'utilité d'une maison d'études commune, mais ce que le Roi aurait voulu de suite, c'était 3 ou 4 missionnaires pour occuper immédiatement deux ou trois stations, condition requise par la Propagande avant le retrait des pères du St. Esprit que le Roi pressait de plus en plus. Ma réponse était facile : nous n'avions pas les hommes sous la main et je n'avais ni mission ni pouvoir pour traiter une question de cette importance. On était à organiser notre Congrégation, l'archevêque de Malines, notre supérieur ad interim, pourrait voir si un point de contact serait possible entre les deux œuvres ; pour moi, je m'en remettais à mes supérieurs immédiats et à la Propagande ; d'ailleurs, Mr V. A. et moi, nous éprouvions des sympathies pour l'œuvre du Congo et nous ferions des efforts pour les faire partager à la Congrégation dans la mesure de nos forces ; mais notre personnel était restreint, nos missions déjà nombreuses, etc. Le Roi, s'autorisant sans doute plus de notre dépendance de la Propagande que de la protestation de sympathie contenue dans ma réponse, proposa à Rome de faire un choix entre Mr V. A. et moi pour diriger la mission du Congo... [21].

Malgré la déficience d'une indication chronologique précise, certains détails et le contexte nous permettent de situer les faits racontés avant le mois de septembre de 1886. Le récit publié par le P. Dieu ne laisse pas de doute à ce sujet : en septembre 1886, M. Van Aertselaer se trouvait à Rome pour traiter les affaires de la Congrégation et, sur le point de partir pour la Belgique, il y fut retenu par des télégrammes et lettres de MM. Gueluy et Van Eetvelde. L'«Exposé» complète alors l'«Historique», et *vice versa.* Nous lisons dans l'Exposé :

Les renseignements obtenus dans plusieurs entretiens successifs avec le Nonce à Bruxelles (Mgr Ferrata) me firent comprendre l'utilité d'un voyage à Rome, autant pour éviter (pour moi) la qualification de candidat présomptueux que pour achever d'arranger les affaires des Pères du St. Esprit...

Le Nonce jugea mon voyage à Rome utile à un autre point de vue : il faudrait déterminer la situation du Séminaire de Louvain et poser les bases d'un plan d'action qu'on ne trouvait nulle part. L'archevêque s'appuya, en sa qualité de supérieur ad interim, sur le principe «nil innovetur» (pas de changements) ; il ajouta que, étant libre de vœux, je pouvais me rendre à Rome, d'autant plus que j'étais en vacances et que ce voyage présentait plus d'une utilité.

A Rome, chez le Baron Pitteurs, ministre de Belgique, qui nous attendait, Mr V. A. et moi, on convint d'abord de se contenter pour les Pères du St. Esprit, que leur retraite soit admise en principe, en ajoutant notre désir, si notre Congrégation consentait (après la réunion) à accepter une coopération à l'évangélisation du Congo, de ne pas voir le terrain évacué dès avant l'arrivée de l'un ou l'autre missionnaire que nous pourrions y envoyer. Chez le cardinal Simeoni on convint avec le ministre belge des points suivants, que le baron Pitteurs et le Cardinal présenteraient de concert à l'approbation du St. Père :

1° On ne demanderait pas le départ des missionnaires actuels du Congo avant qu'une Société établie n'ait accepté la mission d'évangéliser le pays. Nous proposerions à notre réunion générale ou d'accepter la mission ou de sacrifier quelques missionnaires pour son érection et sa direction.

2° En attendant, Mr V. A. partirait pour la Mongolie ; je retarderais mon départ de quelques mois que je pourrais passer à recueillir quelques missionnaires pour les premières stations. Rome tenait, pour les premiers, à l'âge moyen de 35 ans, et à un noviciat soit à Louvain soit à Scheut.

En promettant de faire une proposition à notre réunion nous n'omîmes pas de faire valoir les difficultés dans lesquelles nous nous trouvions au moment où il s'agissait d'organiser notre Congrégation et de pourvoir aux besoins de plusieurs missions si étendues. Si l'on pouvait trouver une Congrégation qui voulût se charger du Congo, comme ressources immédiates elle sera mieux en mesure que nous d'exécuter le projet. En tout cas, nous fîmes, Mr V. A. et moi, les mêmes appréciations que j'énonçai plus tard au sujet des trois modes possibles de coopération. Une lettre fut adressée à l'administrateur général du Congo, Mr Van Eetvelde, et mise par lui sous les yeux du Roi.

Accepter purement et simplement, nous ne le pourrions pas, a) manquant de sujets, b) étant à nous organiser, c) ne voulant exclure aucun dévouement sur un terrain si vaste.

Annexer une branche à notre congrégation en conservant nos vœux et nos règles, ce serait peut-être effrayer certains sujets qui craindraient de s'engager trop tôt dans les vœux pour une mission où ils voudraient s'essayer auparavant ; ce serait peut-être aussi trop écarter l'élément des prêtres libres qui ne manquerait pas de fournir avec le temps des vocations aux vœux de congrégation.

Aider en détachant quelques missionnaires pour la formation des sujets et la direction de la mission, serait la solution la plus pratique pour notre Congrégation, qui ferait un sacrifice sans s'épuiser, et pour l'œuvre africaine qui pourrait réunir deux éléments sans compétition et pouvant toujours se fondre ensemble, la mission entière restant toujours sous la direction de «la Propagande...» [22].

Il existe aux archives de la Propagande une «communication du Ministre du Roi des Belges à la Propagande», datée d'octobre 1886, disant :

Sa Majesté le Roi des Belges – l'arrangement provisoire proposé par les Missionnaires de Scheut, qui avait été approuvé provisoirement par le Ministre de la Belgique. Il est donc entendu que MM. Van A[e]rtselaer et Guel[u]y proposeront au chapitre des Missions de Mongolie de se charger d'évangéliser le Congo.

Le Roi espère que ce sera approuvé par la Propagande et recommandera aux Évêques de la Belgique pour recruter plus facilement le premier personnel. Le Roi persiste à demander la retraite de Cong. du St. Esprit. Sa Majesté prend acte de la promesse de la S. Congr. de faire retirer cette Congr. aussitôt que le personnel pour la remplacer aurait été recruté [23].

La réunion générale des Missionnaires de Scheut eut lieu en Mongolie, à Eulchesanhao, en mai-juin 1887. MM. Van Aertselaer et Gueluy y proposèrent et défendirent la question de l'acceptation de la mission du Congo. L'archevêque de Malines ayant demandé à Van Aertselaer un rapport sur les dispositions des missionnaires de Chine envers la mission du Congo, à soumettre à la Propagande, celui-ci écrivit le 7 février 1888 :

Monseigneur,

Pour connaître les dispositions de nos confrères de Chine et de Mongolie par rapport à la mission du Congo, il ne sera pas nécessaire, comme Votre Grandeur le suppose, de recourir à un échange de lettres qui entraînerait un retard d'au moins huit mois ; nous pouvons immédiatement donner à Votre Grandeur les renseignements demandés. En effet, cette question a été portée devant notre assemblée générale et résolue à l'unanimité des vœux, après de débats d'autant plus longs et plus sérieux, que les sentiments avaient été, au premier abord, plus divergents parmi nous à son sujet.

S'effrayant à l'idée de compromettre l'avenir de nos œuvres en Asie, quelques-uns opinaient pour l'abstention complète. Entreprise hasardeuse ! disaient-ils entre autres, mission qui promet d'être meurtrière, et qui exigera d'énormes sacrifices en hommes et en argent ! comment y suffirons-nous ? — Des Congrégations plus fortes que la nôtre ont jugé prudent de s'abstenir : pourquoi ferions-nous autrement qu'elles ? D'ailleurs un séminaire vient d'être fondé, à Louvain, pour l'évangélisation de ces contrées, on n'aura donc nul besoin de nous.

D'autres penchaient pour un avis tout contraire, et se seraient lancés, comme on dit tête baissée, dans l'entreprise. Il serait trop long d'énumérer toutes les raisons qu'ils en donnaient. Quant aux objections, ils y répondaient d'abord, pour les ressources matérielles. Les promesses faites au nom de l'Association Africaine, et l'appui tout sympathique de l'épiscopat belge acquis à l'œuvre, nous font espérer de les trouver sans trop de difficultés ; — ensuite, Congrégation exclusivement destinée aux missions en pays infidèles, nous n'avons pas, pour décliner l'invitation qui nous est faite, les raisons ou les excuses que d'autres peuvent faire valoir ; — enfin, puisque malgré la création du séminaire africain Sa Majesté s'adresse encore à nous, il faudra en conclure seulement que l'œuvre de Louvain dans l'intention des fondateurs est un premier moyen de nous fournir les éléments nécessaires au moment de l'exécution.

Telles étaient donc les opinions extrêmes. La discussion établit ce qu'avaient, de bien fondé, les arguments apportés des deux côtés, et amena l'entente complète sur la proposition suivante :

«Si aucune autre œuvre ou Congrégation n'a été chargée de l'évangélisation du Congo, nous ne pouvons refuser notre coopération au projet religieux et patriotique du Roi. Toutefois, le souci de son propre progrès, et de l'avenir de ses entreprises en Asie, commande à notre Congrégation de soigner que le concours prêté aux missions d'Afrique ne nuise pas à sa propre organisation ni n'enlève à destination les ressources déjà trop minimes de ses missions de Chine et de Mongolie».

Ce point une fois établi, toutes les résolutions qui en découlent comme de leur source, ont été adoptées à l'unanimité, savoir :

1. La Congrégation pourra employer à la première organisation de l'œuvre en Afrique, deux de ses membres actuels déjà au courant des travaux de mission.

2. Pour fournir le personnel nécessaire à cette œuvre sans faire de tort à nos missions de Chine, la Congrégation s'adjoindra une section uniquement destinée à l'évangélisation du Congo.

3. Les membres de cette section seront admis dans la Congrégation au même titre et sur le même pied que les missionnaires destinés à l'Asie. Ils seront donc régis par les mêmes supérieurs et d'après les mêmes règles, ils feront les mêmes études, recevront la même formation, et se lieront, envers la Congrégation par les mêmes vœux. D'autre part, ils jouiront aussi des mêmes avantages et privilèges : dès qu'ils auront été admis aux vœux, la Congrégation se charge de leur entretien, et ils ne pourront être renvoyés pour cause de

maladie ; les invalides, s'ils le désirent, seront reçus et soignés dans la maison mère, et tous, après leur mort, auront droit aux avantages spirituels et aux suffrages déterminés par la règle.

4. Du moment où cette section aura été érigée, tous les candidats qui se présenteront pour la Congrégation, auront à opter entre les missions d'Asie et celles d'Afrique, et cette option sera respectée et maintenue par les Supérieurs. Les candidats qui n'auraient pas opté à leur entrée seront destinés aux unes ou aux autres missions d'après les besoins de celles-ci et d'après les dispositions des individus.

5. Avant de décréter la création de cette section africaine, les supérieurs s'assureront de l'existence de ressources matérielles suffisantes pour son organisation et pour l'entretien des missions qui lui sont confiées. Ils tâcheront aussi d'obtenir que le gouvernement veuille enlever les obstacles qui empêchent souvent le recrutement du personnel des missions.

6. Ces arrangements ne seront définitifs qu'à la condition expresse d'être approuvés par la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Voilà, Monseigneur, le sommaire de ce qui a été résolu, dans notre assemblée générale, par rapport à la question du Congo. Ces dispositions communiquées en substance à tous nos confrères n'ont soulevé de leur part aucune réclamation. Si la S. Congrégation de la Propagande daigne y ajouter son placet, elles formeront la règle que les supérieurs de notre Congrégation se feront un devoir d'observer.

Comme elles indiquent en même temps les grandes lignes de l'organisation à donner à notre œuvre en Belgique, il ne sera pas nécessaire, je crois, de joindre encore un second rapport à celui-ci. Ainsi, l'une et l'autre catégorie d'aspirants missionnaires, étant au même degré membres de la Congrégation, il est clair que le temps d'épreuves et d'exercices préparatoires à l'admission se passera en commun à la maison mère de Scheutveld.

Pour ce qui regarde spécialement les études, c'est la S. Congrégation de la Propagande elle-même qui nous en a tracé la méthode, et elle a prévu le cas où nos élèves seraient forcés de suivre les cours d'un autre établissement. — Elles seront donc communes à tous, seulement, les sujets qui montrent une aptitude particulière pour quelque science, pourront y être appliqués tout particulièrement afin d'être mieux à même de fournir à la science des renseignements précis. Cette disposition, pour n'être pas dans nos règles, n'en est pas moins entièrement conforme aux opinions et aux désirs de Son Eminence le Cardinal Simeoni. Je ne doute pas qu'elle ne réponde aussi aux vœux de Sa Majesté [24].

Envoyant ce rapport, M. Van Aertselaer écrivit le 9 février à l'archevêque :

Monseigneur,

Le rapport ci-joint expose succinctement les dispositions de nos confrères pour l'œuvre de la Mission congolaise. Je n'ai pu y faire entrer les détails des conditions posées. Il en est cependant de la réalisation desquelles pourrait dépendre l'approbation de la S. Congrégation de la Propagande, ou qui, même après cette approbation, pourraient retarder l'arrangement définitif. Je crois donc utile de les consigner ici. Elles expliquent la 5[e] résolution conçue en ces termes : «Avant de décréter... [v. supra] des missions».

A ce propos l'Assemblée Générale a fait les remarques suivantes :

1° Pour la maison à établir à Louvain, nous jugeons nécessaire que notre Congrégation en ait la jouissance libre et garantie.

2° Les ressources actuelles de la Congrégation sont loin de suffire à ses besoins les plus urgents en Belgique. Sans les aumônes que nous parvenons à recueillir nous n'arriverions pas à couvrir les dépenses ordinaires. Ainsi, pour ne pas voir languir l'œuvre, il faudrait d'abord constituer un capital suffisant pour fonder la section congolaise. Naturellement, il ne s'agit là que de l'entretien des élèves.

3° Quant aux missions, l'expérience nous a appris que le premier établissement en est coûteux. Les subsides de la Propagation de la Foi pour des œuvres à peine entamées ne sont pas en rapport des travaux à exécuter. Et encore ne sommes-nous pas certains d'obtenir un subside quelconque.

Nous désirerions voir délimiter ce que l'Association s'engage à faire p. ex. pour l'établissement de résidences, d'écoles, d'églises et de chapelles, pour l'entretien des missionnaires, et les frais de leurs voyages, pour faciliter les correspondances, etc. Dans le même but, l'Assemblée nous a chargés aussi de prier Votre Grandeur et Nos Seigneurs les Évêques de Belgique de vouloir permettre que chaque année à jour fixe une quête soit faite dans toutes les églises du royaume en faveur de notre œuvre éminemment belge.

4° Le principal obstacle au recrutement du personnel des missions, c'est la conscription militaire. Il arrive chaque année que des jeunes gens se destinant aux missions et offrant d'ailleurs les aptitudes nécessaires, se voient placés dans l'alternative de se faire remplacer ou d'entrer au séminaire diocésain. Le remplacement est d'autant plus difficile que les parents préfèrent le plus souvent voir leurs enfants rester dans le pays. Mais les séminaires diocésains ne sont pas ouverts aux aspirants missionnaires.

Ne pourrait-on pas encourager les vocations de missionnaires et obtenir de l'autorité militaire des congés illimités à tous ceux qui se sont engagés pour les missions, à la condition pour eux de fournir chaque année le témoignage de leur supérieur constatant qu'ils persévèrent dans leur engagement. Ils seraient ainsi sur le même pied que les élèves des séminaires diocésains.

En Vous priant, Monseigneur, de daigner agréer l'hommage de mon profond respect, j'ai l'honneur d'être... [25].

Mgr Goossens désirait quand même avoir une explication écrite avec quelques détails «au sujet de l'organisation à donner à l'Oeuvre, si la S. Congrégation de la Propagande approuve le projet d'une double section» établie après la fusion avec le séminaire africain. Van Aertselaer lui adressa donc un nouveau rapport le 20 février, et l'Archevêque le transmit à Rome en vue de l'Assemblée générale [26].

L'archevêque de Malines

Mgr Goossens, qui, dans sa qualité de Supérieur intérimaire de la Congrégation de Scheut et de Supérieur majeur du Séminaire africain de Louvain, avait joué un rôle important dans les négociations, voyagea à Rome, où il eut un entretien avec le cardinal Simeoni le 31 décembre, et fut reçu en audience chez le Pape le 16 janvier 1888 [28]. La question de la Mission du Congo et de la fusion du séminaire africain de Louvain fut le premier objet des entretiens.

Une note conservée dans les archives de l'archidiocèse se rapporte à ce voyage :

Dire au Roi :

1. Il est nécessaire de créer une préfecture apostolique au Congo.
2. Les limites bien déterminées du traité (Berlin). Les faire connaître au Card. Simeoni. Cela est nécess[aire] pour la création de la préfecture.

Avant tout, approbation des statuts et de la nom[ination] du supér[ieur].

Mais dès à présent, le Sup. de Scheut devrait écrire en Mongolie pour dire que le Roi désire la fusion etc. etc. arriver ainsi à l'assentiment quasi unanime — faire connaître les détails du projet V. Aertselaer.

Envoyer au card. Simeoni le plan et détails V. Aertselaer relatif à la fusion, mise en pratique [28].

La note a trait sans doute à la lettre que l'archevêque adressa le 24 février 1888 au cardinal Simeoni :

Malines, le 21 février 1888

Eminence Rme,

Déférant au désir que Votre Eminence a daigné m'exprimer lorsqu'Elle a eu la bonté de me recevoir le 31 décembre dernier, j'ai l'honneur de Lui faire parvenir, sous ce pli :

1. Une lettre-rapport du 7 février 1888, adressée à moi par Monsieur Van Aertselaer, Supérieur de la Congrégation de Scheut, où celui-ci fait connaître les dispositions de ses confrères de Chine et de Mongolie par rapport à la Mission du Congo.
2. Une lettre-rapport du 20 février 1888, du même Supérieur, où se trouve détaillé le plan d'études tel qu'il sera organisé à Louvain, dès que la fusion des deux maisons sera décidée.
3. La délimitation exacte de l'État Indépendant du Congo, avec une carte [29].

J'ai la confiance que la lecture des deux rapports susdits donnera pleine satisfaction à Votre Eminence, et je nourris l'espoir qu'en présence des explications données, il plaira à la Sacrée Congrégation de proposer au Saint-Père de décréter la fusion, aujourd'hui si ardemment désirée.

Cette fusion, ou plutôt l'absorption du séminaire africain actuel par la Congrégation de Scheut, ne portera aucun préjudice à celle-ci, et promet un sérieux développement à la mission du Congo. Sa Majesté le Roi des Belges, que j'ai eu l'honneur de voir à mon retour de Rome, serait heureux que la solution dans ce sens pût être obtenue le plus promptement possible : il y a une réelle urgence à envoyer des missionnaires au Congo. D'autre part, il est indispensable de faire cesser la situation actuelle, en raison de l'incertitude où l'on est relativement à l'avenir de la Mission du Congo.

Monsieur Van Aertselaer, Supérieur de la Congrégation de Scheut, est porteur de ces pièces. Il se tiendra constamment à la disposition de Votre Eminence, qui pourra obtenir de lui tous les renseignements et éclaircissements désirables. Monsieur Van Aertselaer est un prêtre d'une grande sagesse, jouissant de la confiance de tous les missionnaires de sa Congrégation.

Que Votre Eminence me permette d'exprimer personnellement le vœu de voir s'accomplir bientôt cette heureuse transformation. Je Lui en garderai une vive reconnaissance, et, en Lui baisant humblement les mains, j'ose La Prier d'agréer l'hommage des sentiments de la plus profonde vénération, avec lesquels je suis,

de Votre Eminence Rme
Le très-humble et très-obéissant et très-vrai Serviteur
† Pierre Lambert Arch. de Malines [30].

3. L'érection du Vicariat apostolique du Congo belge

Les derniers dispositifs

Le 4 mars, M. Van Aertselaer partit pour Rome.

... afin de traiter sur place les questions préliminaires à résoudre, et de presser les arrangements pour permettre encore un départ dans la bonne saison de voyage, écrit M. Gueluy dans son «Historique»... La question reçut une solution définitive, grâce au bienveillant concours du Cardinal Préfet, et de son secrétaire, Mgr Jacobini, qui ne s'épargnait pas pour régler définitivement cette affaire... Il fut d'abord convenu, pour ne pas embrouiller la question, de laisser aux missionnaires du Cardinal Lavigerie la partie qui leur avait été concédée par le Roi aux bords du lac Tanganyika. Toute la partie restante de l'État Indépendant serait érigée en vicariat apostolique conformément aux désirs de Sa Majesté, et l'on se départirait des usages d'après lesquels la Propagande commence par ériger une simple mission ou préfecture apostolique. On ne tint aucun compte des prétentions du Portugal à un patronat quelconque, vu qu'elles ne reposaient, disait le Cardinal, sur aucune base sérieuse.

Ensuite l'intérêt des missions et des missionnaires exigeait, dit le Cardinal Préfet, que les Pères du St-Esprit, établis dans le bas Congo, ne s'en allassent qu'au fur et à mesure que la Congrégation de Scheut serait en état de les faire remplacer ; l'on devait les dédommager des frais des résidences qu'ils occupaient.

Enfin, le Cardinal Préfet approuva hautement que les futurs postulants fissent le noviciat et les études sur le même pied que les autres, tout en admettant que l'option fût laissée aux candidats en entrant, de façon que la Congrégation eût une section destinée à l'évangélisation du Congo... [31].

La question serait traitée à l'assemblée plénière du 9 avril.

L'assemblée plénière

Le cardinal Vannutelli, ancien nonce de Bruxelles, était le cardinal *ponente* de l'affaire du Congo. La *ponenza* était divisée en 11 points :

1. Ces derniers temps l'Afrique Centrale a connu de multiples et profondes modifications politiques, qui ont été à l'origine d'un large développement et d'une meilleure organisation des Missions catholiques dans ces régions, surtout par le décret du 30 décembre 1886 de la S.C. de la Propagande [32].

2. Cependant, il reste encore à donner une organisation stable aux missions catholiques dans les vastes régions de l'Afrique centrale qui portent le nom de Congo Indépendant, dont la souveraineté, par le consentement des nations européennes, revient au Roi des Belges. Ce vaste territoire, dont les limites sont indiquées dans le document Annexe C de la p. 7 du Sommario, appartenait auparavant en partie à la Préfecture du Congo, confiée aux Pères du St-Esprit, et en partie à quelques-uns des soi-disant Centres de Mission érigés provisoirement en 1881 [= 1880], où les Missionnaires d'Alger, fondés par le cardinal Lavigerie,

exerçaient leur activité apostolique. Mais comme le Roi des Belges en est devenu souverain et que celui-ci désire que des missionnaires de nationalité belge y soient chargés du saint ministère, le S. Siège a décidé que ce territoire cessât de faire partie des missions auxquelles il appartenait jusque maintenant, et, laissant seulement ad interim les anciens missionnaires dans les stations qu'ils occupent déjà, d'y ériger une Mission distincte à confier à des missionnaires belges. Cet arrangement ne touchait pas la partie sud-ouest [= sud-est] dudit Congo Belge, où, avec l'assentiment du Roi des Belges, par le décret du 30 décembre 1886 susmentionné, le Vicariat apostolique du Haut-Congo a été érigé pour les Missionnaires d'Alger. Voir ses limites dans le N. II du Sommario p. 8.

3. Cette situation précaire dans le Congo Belge ou Indépendant existe depuis plus d'un an. Récemment, dans une lettre du 11 février, adressée au Cardinal Préfet de la Propagande (v. Somm. N.I : = 21.2), l'Archevêque de Malines a fait connaître l'urgence qu'il y a d'ériger une Mission dûment organisée. Il paraît d'ailleurs qu'aucune difficulté ne s'oppose à la création d'une Préfecture au Congo Belge, ou mieux encore, le Roi désire un Vicariat apostolique, comme on a fait récemment au Congo Français.

4. Par l'érection d'une pareille Mission serait réalisé ce que la Propagande s'est proposé déjà depuis qu'elle a soustrait ce territoire à la juridiction des Missions dont il dépendait auparavant. Un autre avantage consisterait dans le fait que par là on éviterait les prétentions du patronage que le Portugal pourrait réclamer sur ce territoire tant qu'il n'y existera pas encore de Missions érigées.

5. Et cela sans fournir à la susceptibilité du Portugal la moindre occasion de se déclarer touchée. En effet, le Congo tombe sous la disposition de l'art. 6 du chap. I de l'Acte Général du Congrès de Berlin qui définit la liberté de culte par ces mots : *Le libre et public exercice de tous les cultes, le droit d'ériger des édifices religieux et d'organiser des missions appartenant à tous les cultes ne seront soumis à aucune restriction ni entrave.* Il est clair que, en vertu des dispositions d'un tel article, aucune des Puissances signataires de l'Acte Général mentionné, parmi lesquelles se trouve le Portugal, ne peut prétendre avoir quelque droit d'intervenir dans l'organisation que la S. Congrégation désire donner aux Missions dans ces territoires. Dans un Memorandum du 28 janvier 1887, le Portugal a lui-même énuméré les territoires qu'il possède : *L'État gouverné par l'autorité portugaise dans l'Afrique occidentale et orientale, les États tributaires (?) et enfin ceux dans lesquels son ancien droit de découverte et d'exploration lui a été récemment reconnu par les Puissances intéressées.* Ce texte, en effet, ne désigne point l'État du Congo Belge.

6. Supposé que Vos Eminences auront été d'avis d'ériger au Congo Belge une Préfecture ou Vicariat, il resterait à décider à quelle Congrégation ou à quel Institut de Missionnaires on devrait le confier.

7. En 1886 fut fondé à cet effet un Séminaire Africain à Louvain en Belgique, mais maintenant un autre projet est proposé à la Propagande comme désir du Roi des Belges (v. Sommario N.I).

8. Depuis quelques années, il existe à Scheutveld, faubourg de Bruxelles, la maison-mère de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, fondée dans le but d'évangéliser les païens principalement de l'Empire de Chine, où en effet elle administre 4 vicariats, notamment celui de Kansou et les 3 provinces provenant du démembrement de celui de Mongolie. Or, le Roi des Belges désire que cette Congrégation entreprenne l'évangélisation du Congo Belge. Pour faciliter cela, il voudrait qu'elle prête son aide pour la fondation du séminaire qu'il vient d'ériger à Louvain, moyennant les avantages financiers indiqués dans la lettre suivante adressée par le Département des Affaires Étrangères de l'E.I.C. à M. Jérôme Van Aertselaer, supérieur provisoire actuel de la dite Congrégation i.C.M. :

Bruxelles, 25 février 1888

Monsieur l'abbé,

Comme suite à la question que vous m'avez posée relativement aux ressources dont disposerait le Séminaire de Louvain, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il pourrait compter, au lendemain de sa transformation :

1° sur un revenu de fr. 4000 provenant d'un capital existant de 100.000 francs
2° sur une subvention de 5500 de la part de l'État
3° sur une bourse d'études de fr 500 fondée par un généreux donateur.

L'immeuble serait mis à votre disposition aux conditions actuelles.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que le Roi, qui a déjà donné plus d'un gage de son désir d'établir l'œuvre religieuse du Congo sur des bases solides, serait disposé à pourvoir de la manière la plus généreuse à l'installation des premiers missionnaires.

Sa Majesté, à laquelle j'ai exposé l'objet de la démarche que vous allez entreprendre à Rome, attache le plus grand prix à ce que votre Congrégation puisse commencer à bref délai l'évangélisation de ses nouveaux territoires et appeler ainsi ses populations encore déshéritées aux bienfaits de notre civilisation. Elle compte sur votre zèle et votre dévouement pour mener cette entreprise à bonne fin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'abbé, les assurances de ma considération distinguée.

Edm. Van Eetvelde [33].

9. L'offre faite à la Congrégation I.C.M. de se charger de la nouvelle mission à fonder au Congo Belge fut examinée et longuement discutée dans l'Assemblée de l'année passée en Mongolie, et unanimement acceptée, à condition que les Missions de l'Institut en Asie n'eussent à souffrir de tels démembrements de forces.

10. Vos Eminences verront abondamment dans la lettre Annexe A du N.I du Sommario quelles sont les mesures à prendre selon l'avis de cette assemblée générale. Le tout se rèduit à ce que dans la Congrégation soit formée une nouvelle section de sujets destinés uniquement aux Missions d'Afrique, tandis que les autres resteront exclusivement destinés aux Missions d'Asie, et que, en attendant, deux des missionnaires actuels, déjà expérimentés dans les travaux des Missions, prêtent leur aide à l'établissement de la nouvelle Mission.

11. Dans le cas où le Séminaire Africain de Louvain, selon les désirs du Roi de Belgique, serait transféré à la C.I.C.M., celle-ci s'en servirait pour en faire sa maison d'études, profitant ainsi pour ses élèves des cours de la célèbre Université Catholique de Belgique, selon les règles détaillées dans la lettre Annexe B du N.I du Sommario ci-joint.

Après cet exposé, Vos Eminences sont priées de répondre aux questions suivantes :

1° Doit-on ériger une Préfecture ou un Vicariat Apostolique, comprenant tout le Congo Belge, à l'exception de la partie qui forme actuellement le Vicariat du Haut-Congo, confié aux Missionnaires d'Alger ?

2° Si *oui*, doit-on confier la nouvelle mission à la Congrégation I.C.M., et approuver l'incorporation du Séminaire Africain de Louvain dans celle-ci ?

3° Doit-on demander au Roi des Belges une compensation pour les établissements que les anciens missionnaires doivent cèder aux nouveaux venus ?

SOMMARIO
NUM.I

L'archevêque de Malines sur l'opportunité de l'érection d'une Mission au Congo Belge et de la fusion du Séminaire Africain de Louvain avec l'Institut I.C.M. de Scheut. [V.B.3 (21 février 1888)]

Annexe A

[Van Aertselaer 7.2.1888. V. : B.2]

Annexe B

Scheutveld 20 Février 1888

D'après le désir exprimé par Votre Grandeur, j'ai tâché d'expliquer ici avec quelques détails, ce qui, dans le rapport du 7 février, n'a été qu'indiqué au sujet de l'organisation à donner à notre Oeuvre, si la S. Congrégation de la Propagande approuve le projet d'une double section établie dans les conditions déjà mentionnées.

Cette organisation embrasse trois parties : le noviciat, les études, la préparation prochaine à la vie apostolique. Chacune de ces trois étapes sera commune à tous les missionnaires sauf quelques accessoires, où une séparation sera exigée par la différence des destinations. Ainsi :

1. Au noviciat. — Après avoir opté pour les missions d'Afrique ou pour celles d'Asie, tous les candidats se présentant dans les conditions requises, seront réunis dans un même noviciat à la maison mère de Scheutveld. Les Supérieurs veilleront à ce que la Congrégation n'admette définitivement dans son sein aucun candidat qui n'ait montré posséder les qualités nécessaires pour être utile aux missions qu'elle dessert.

2. Quant aux études. — D'après l'assurance que nous en a donnée Votre Grandeur, la Congrégation sera mise en possession de la propriété que constitue le Séminaire Africain à Louvain et se trouvera ainsi en mesure de faire profiter ses élèves des cours de l'Université.

Votre Grandeur connaît, mieux que personne, les avantages et les garanties que nous offre, sous le rapport des études, cette Alma Mater dont la Belgique est fière et que le Saint Père vient de louer publiquement dans une circonstance solennelle. Ces avantages, notre réunion générale de Mongolie les a appréciés lorsqu'elle prit la résolution de transférer nos études à Louvain : enseignement solide sans grande dépense de personnel de notre part ; — enseignement philosophique et théologique entièrement conforme à l'esprit du St Siège, — facilité d'appliquer les élèves à d'autres études utiles propres à augmenter la somme de bien qu'ils sont appelés à produire ; — considération qui résultera, dans le pays même, pour un Institut qui s'applique à orner l'esprit de ses sujets après avoir formé leur cœur à la vertu. Ajoutons à cela que la distribution des cours à l'Université nous permettra de suivre en tout la méthode qui nous est prescrite par les instructions de la Propagande.

Ces études seront donc communes pour ce qui regarde la philosophie et la théologie — diverses selon les destinations pour les langues en usage dans nos missions. Les cours spéciaux de sciences ne seront suivis que par quelques sujets choisis.

3. Enfin, pour la préparation prochaine à la vie de mission, la maison-mère réunira de nouveau tous les candidats missionnaires à la fin de leurs études. Cette préparation consiste principalement dans l'exercice du Saint Ministère, et dans des instructions spéciales sur les matières dont une connaissance plus approfondie est requise dans les pays des missions.

Notons pour finir que si les bâtiments du Séminaire Africain sont insuffisants, le terrain permet un agrandissement convenable qu'on pourra exécuter à mesure que le besoin s'en fera

sentir. L'important pour le moment est que nous puissions prendre nos mesures pour l'exercice scolaire suivant : outre qu'il faut préparer en temps opportun le logement des étudiants, nos études sont un facteur important pour calculer la distribution de notre personnel, surtout au cas où l'Association Africaine désirerait la collaboration d'anciens missionnaires pour établir la mission du Congo.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage du plus profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Grandeur
Le trés-humble et très-obéissant serviteur
Her. Van Aertselaer

Annexe C

Les frontières de l'État Indépendant du Congo sont ainsi déterminées, savoir : au Nord... à l'Est... au Sud... à l'Ouest... [34].

NUM. II

Étendue du Vicariat du Haut-Congo érigé et confié aux Missionnaires d'Alger par décret de la S. Congrégation du 30 décembre 1887 [= 1886]
[V. : A.3 et note 16] [35].

Parmi les documents originaux du dossier SOCG de la Propagande, se trouve une note communiquée par le ministre de Belgique – «consegnata dal Ministro Belga presso la S[anta] S[ede] 4 aprile 88» – qui n'a pas été insérée dans le *Sommario* des Acta. La note dit :

Le Roi attache la plus haute importance à ce que ses nouveaux territoires soient dès-à-présent érigés en vicariat apostolique dépendant de la Propagande. C'est le meilleur moyen de couper court à toute ingérence ultérieure. Les territoires voisins qui ont moins d'importance ont été élevés au même rang. Des considérations de patronage historique n'ont pas empêché la Propagande de créer un vicariat au Congo français bien que les revendications s'appliqueraient aussi bien à ce territoire qu'à celui du Congo indépendant.

La formule pour l'érection du Vicariat devrait être dans le sens suivant :

«Le Vicariat apostolique du *Congo indépendant* comprendra le territoire de l'État indépendant tel que les limites en ont été définies dans la déclaration de neutralité notifiée aux Puissances en conformité de l'acte général de la conférence de Berlin, sauf la partie orientale dont l'évangélisation a été confiée aux missionnaires placés sous la direction du Cardinal Lavigerie».

Il est plus exact de dire Congo Indépendant que Congo belge. La Belgique n'a pas de droit sur le Congo. Le Roi seul en a.

Prière de vouloir bien faire connaître la définition exacte des frontières du Vicariat du Haut Congo placé sous les ordres du Cardinal Lavigerie [36].

Une feuille suivante reprend et complète la dernière partie :

Le Vicariat apostolique... du Cardinal Lavigerie (v. Supra).

Le Vicariat comprendra aussi les territoires qui pourront être reconnus éventuellement à l'État indépendant du Congo à condition que ceux-ci ne se trouvent pas déjà sous une autre

juridiction religieuse. (Puis :) Quelques petits territoires au nord du 4° Latitude ont été en effet acquis depuis la déclaration de neutralité [37].

Le décret du 11 mai 1888

A l'assemblée du 9 avril, les cardinaux Simeoni, Melchers, Vannutelli, Aloisi, Mertel, Zigliari et Verga répondirent affirmativement à la première question, en ajoutant à leur réponse : «et qu'il soit érigé un Vicariat Apostolique du Congo Indépendant, avec des limites indiquées dans la question. Celui qui sera élu Vicaire Apostolique sera pro nunc revêtu de la dignité de Protonotaire Apostolique». Après avoir noté les réponses affirmatives aux questions 2 et 3, le rapporteur dit encore : «Dans le décret, un éloge sera fait à l'adresse du Roi des Belges pour son généreux et bienveillant concours à la fondation de la nouvelle mission». Enfin, il est noté que le pape Léon XIII approuva les décisions des cardinaux dans l'audience du 26 avril [38].

Le décret, daté du 11 mai 1888, en effet, parle avec éloge de «Notre bien-aimé Fils en Jésus-Christ le Roi des Belges, dont le zèle, le dévouement et la munificence envers les missions catholiques sont au-dessus de tout éloge». Il est à remarquer que, dans le décret, la Propagande continue de parler du «Congo *Belge* ou Indépendant» [39].

4. Épilogue

Le mémorandum portugais de 1887

Alarmé sans doute par les décisions de la Propagande de 1886, le gouvernement portugais avait fait remettre par son ambassadeur de Rome à la Secrétairerie d'État du Vatican un mémoire du 28 janvier 1887 sur les droits de patronage du Portugal en Afrique. D'après ce document, la juridiction de l'évêque d'Angola et Congo n'était nullement touchée par les traités par lesquels le Portugal avait abandonné sa souveraineté à d'autres nations : le gouvernement demandait dès lors qu'on délimitât d'abord le diocèse et que l'exercice de droit de patronage y fût réglé. Il s'agit non seulement de la zone côtière entre les 5° 12' et 18° L.S. avec l'intérieur des terres jusqu'au Kasayi, mais aussi de l'hinterland exploré par Capelle et Ivens : les droits historiques du Portugal sur l'intérieur du continent dépassaient en effet «de beaucoup ce que la conférence de Berlin a déterminé comme condition de possession», de sorte que ces territoires restaient indubitablement subis au patronage portugais [40].

En mars 1888, le cardinal Simeoni déclara à M. Van Aertselaer que, pour l'érection de la Mission du Congo Indépendant, il ne tenait «aucun compte des prétentions du Portugal à un patronat quelconque, vu qu'elles ne reposaient sur aucune base sérieuse». D'autre part, la *ponenza* d'avril 1888 cita un extrait du mémoire en question et remarqua que «ce texte, en effet, ne désigne point l'État

du Congo Belge» [41]. Rome ne se sentait donc nullement pressé, car ce ne fut que le 14 décembre 1889, après un sérieux examen, que l'affaire parut devant une assemblée des deux Congrégations réunies, celle de la Propagande et celle des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires.

La *ponenza*

La *ponenza* de cette assemblée donne le texte du mémoire, dont le rapporteur reproche «les inexactitudes et exagérations». Il s'étend longuement, en près de 40 pages, sur : 1° l'état politique et religieux actuel des régions centrales de l'Afrique, 2° une question préliminaire sur le patronage du Portugal dans les régions placées sous la souveraineté d'autres nations européennes, 3° les limites du diocèse d'Angola-Congo et de la Prélature de Mozambique, 4° le patronage dans les régions intermédiaires entre les colonies portugaises d'Angola-Congo et de Mozambique, et 5° les conditions et le mode d'exercice du patronage portugais.

Surtout le premier et le second point se rapportent directement à notre sujet. Il est à remarquer que tant la *relazione* que le *sommario* de la *ponenza* et le rapport des réponses des Cardinaux mentionnent à plusieurs reprises la Conférence de Berlin, et que le dossier des SOCG contient la brochure intitulée : «Acte Général de la Conférence de Berlin suivi des Traités des Puissances signataires avec l'Association du Congo en langue originale et en Allemand par H. Robolsky» (Leipsic, 1885) [42]. Quelques extraits de la *ponenza*, dont la *relazione* comporte 57 subdivisions, pourront illustrer l'intérêt de l'assemblée pour notre sujet :

> 1° État politique et religieux actuel des régions centrales de l'Afrique.
>
> 10. Les régions de l'Afrique qui s'étendent depuis l'équateur bien loin vers le sud et dont il est question ici, ont précisément et tout d'un coup subi de profondes modifications politiques. Nous donnerons ici un bref aperçu de leur distribution politique actuelle, ainsi que des missions qui y ont été érigées, pour autant que cela suffise à en donner une idée indispensable qui puisse servir de guide dans le présent problème.
>
> 11. Le *Congo Français* occupe un vaste territoire le long de la côte atlantique, depuis environ 1° 40 L.N. jusque 5° L.S. environ...
>
> Dans cette région existe un Vicariat Apostolique érigé par décret du 24 novembre 1886, sous ce nom de Congo Français. Celui-ci ne comprend pourtant pas toute la région, mais une partie seulement, celle qui est comprise dans la zone du libre-échange définie par la Conférence de Berlin, tandis que la partie nord-ouest du Congo Français appartient au Vicariat du Gabon (anciennement des Deux-Guinées).
>
> Dans toute cette région le Portugal ne semble réclamer aucun droit pour le moment, d'autant plus que, le Congo Français avoisinant les possessions portugaises dans sa frontière sud-ouest près de l'Atlantique, la frontière politique irrégulière a été délimitée de plein accord par les deux puissances.
>
> 12. Une immense partie du bassin du Congo constitue le soi-disant *État libre du Congo*, dont le Roi des Belges est le Souverain. Ses limites sont : au Nord... à l'Est... au Sud... Dans

ce vaste territoire deux centres de Mission avaient été formés en 1881 [= 1880], l'un nommé du *Haut-Congo Septentional*, l'autre du *Haut-Congo Méridional* confiés tous les deux aux Missionnaires d'Alger fondés par le card. Lavigerie ; une partie en revenait au Vicariat du Tanganika, des mêmes missionnaires, et une partie à la Préfecture du Congo des Pères du St-Esprit. Mais après la constitution du nouvel État du Congo indépendant, on a jugé bon, à cause des instances du Roi des Belges, que cet État formât une seule Mission desservie par des missionnaires belges, appartenant à l'Institut de l'I.C.M. de Scheutveld. A cette Mission, érigée par décret du 2 [= 11] mai 1888, fut réservé tout l'État Libre du Congo, à l'exception de la région S.-E. sur le Tanganika, où était érigé, par décret du 30 décembre 1886, le Vicariat du Haut-Congo, sous la dépendance des Missionnaires d'Alger.

13. Nous devons enfin dire un mot sur les possessions actuelles du Portugal dans les régions où celui-ci réclame actuellement son patronage. Son domaine au sud du fleuve Congo commence depuis l'embouchure dudit fleuve et s'étend vers l'est jusque Nokki, d'où il a comme limite septentrionale celle du sud du Congo Indépendant, c.-à-d. le parallèle qui va de Nokki jusqu'au fleuve Kwango. Les géographes allemands désignent communément ce Kwango comme limite orientale du Congo portugais... Nous reviendrons sur cela plus loin. La limite sud des possessions portugaises, selon l'art 1 du traité conclu entre le Portugal et l'Allemagne le 30 décembre 1886, suit le fleuve Cunene depuis son embouchure dans l'Atlantique jusqu'à la cataracte qu'il forme au sud de Humba à travers le Serra Cannà, de là en suivant le parallèle qui passe par ce point va rejoindre le Cubango, suit le cours de ce fleuve jusqu'à Andara, d'où elle se dirige en ligne droite aux chutes de Katima sur le Zambèse.

Les possessions portugaises sur la côte orientale de l'Afrique, où se trouve la Prélature de Mozambique, s'étendent le long de l'Océan Indien depuis le cap Delgado jusqu'à la baie Delagua, et sont limitées... comme il a été établi dans l'art. 2 de la convention citée...

Du côté de l'intérieur des terres, les limites manquent pour la colonie portugaise, tant sur la côte occidentale que orientale.

Dans les possessions portugaises sur la côté occidentale existe l'ancien diocèse d'Angola et de Congo régi par un évêque portugais. Avec ce diocèse y existe aussi la Préfecture Apostolique du Congo, depuis 1640 érigé par la Propagande ; de celle-ci, assez vaste dans le temps, les Missions voisines ont été détachées récemment. Depuis 1865, elle est sous la direction des Pères du St-Esprit, et subsiste encore provisoirement, dans l'attente d'une organisation plus stable et d'une délimitation plus précise après l'arrangement des présents problèmes...

Dans les possessions portugaises de Mozambique, existe la Prélature de ce nom, sous le patronage portugais.

Quant à l'impact politique portugais dans les régions intérieures de l'Afrique qui restent entre les colonies d'Angola-Congo et de Mozambique, on doit tenir compte de l'art. 3 du traité germano-portugais et de l'art. 4 du traité du Portugal avec la France, qui disent : art. 3... art. 4...

Dans ces royaumes, qui comprennent les royaumes de Muata Yamwo, de Mambunda, de Matebele et autres, s'étend principalement la Préfecture Apostolique du Zambèse, érigée par décret du 2 juillet 1879 et confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus ; les régions plus voisines de la colonie d'Angola-Congo, à l'ouest du 22° de L.E. de Greenwich, jusque maintenant font partie de la Préfecture de la Cimbébasie des PP. du St. Esprit.

14. Pour terminer ce bref aperçu de l'état politico-religieux de l'Afrique centrale, nous devons ajouter que la zone immense de l'Afrique entre les deux Océans selon l'Acte Général de la Conférence de Berlin, jouit de la liberté religieuse assurée dans l'art. 6 du chap. I de cet acte, qui dit...

2° Question préliminaire au sujet du patronage du Portugal dans les régions placées sous la domination politique d'autres Nations européennes.

15. Le Portugal n'a pas définitivement établi les limites de la zone qu'il réclame pour son patronage, mais dans l'entre-temps, utilisant un critère négatif, nous pouvons voir s'il est possible d'écarter ce patronage des régions qui sont soumises à d'autres Puissances européennes.

16. Les Puissances qui ont de telles possessions sont la France, la Belgique et l'Allemagne.

17. Pour ce qui regarde les possessions allemandes tant du côté de l'Atlantique au Nord du fleuve Rowuma, que du côté de l'Océan Indien dans la Cimbébasie, au nord du fleuve Cunene, le Portugal ne semble pas avoir l'intention d'y revendiquer quelque chose, sauf peut-être une zone relativement mince...

18. Quant au Congo Français et au Congo Indépendant gouverné par le Roi de Belgique, ceux-ci constituent des territoires qui dans ces derniers temps ont été l'objet des prétentions du Portugal, mais, comme les récentes modifications les ont placés sous une dépendance étrangère, il est bien possible que le Portugal se résigne à les voir soustraits sans protestations à son patronage.

19. De fait, le baron Greindl, ministre de Belgique, a confié au Nonce Apostolique de Lisbonne (Rapport à la Secrétairerie d'État n. 314, 1 août 1885, Ann. n. III) que le Ministre portugais des Affaires Étrangères lui avait dit confidentiellement que le Gouvernement portugais ne pouvait certainement pas renoncer à son droit de patronage en Afrique ; qu'on pouvait seulement examiner si maintenant, après la conférence de Berlin, il était opportun de revendiquer ce droit pour tout le territoire sur lequel il s'étend et dont une partie est transférée à l'État libre du Congo et à la France, ou bien s'il est plutôt à restreindre au seul territoire sur lequel la souveraineté de la Couronne portugaise a été reconnue et dont le Portugal a déjà pris possession ; que le gouvernement portugais s'inclinait devant la seconde alternative. – De semblables dispositions du gouvernement portugais apparaissent dans les lettres du Nonce de Lisbonne au Secrétaire d'État du 21 décembre 1885 et du 7 mars 1886.

20. De plus, dans le présent Mémoire du Portugal, les régions sur lesquelles le droit du patronage est réclamé sont désignées comme suit : *L'État que le Portugal possède en Afrique occidentale et orientale et qui est gouverné par l'autorité portugaise, les États tributaires, et ceux sur lesquels son ancien droit de découverte et d'exploration lui a été reconnu par les Puissances intéressées.* [v. plus haut : C, 2, 5]. Donc les pays soumis à la domination d'autres Puissances européennes semblent être exclus.

21. Nous devons remarquer que, conformément à ce qui a été exposé plus haut, la partie du Congo Français qui pourrait être contestée (entrer en question) ainsi que tout le Congo Belge, font partie de la zone de liberté religieuse définie par l'art. 6 du chap. I de la conférence de Berlin, qui garantit le droit d'organiser librement les Missions religieuses. La Propagande, en vertu de cet article, reçoit donc dans les régions visées par la Conférence entière liberté, et en plaçant sa signature sous cette convention, le Portugal semble avoir par là implicitement renoncé à son droit de patronage dans ces régions.

22. Finalement, nous devons encore tenir compte des dispositions des gouvernements français et belge et peser les inconvénients qui pourraient résulter du fait que leurs possessions en Afrique seraient placées sous l'influence du patronage portugais.

Le Nonce de Bruxelles, dans une lettre du 28 octobre 1885, communique à S. Em. le Secrétaire d'État ce qui Lui avait été dit à ce sujet dans l'audience du jour précédent chez le Roi des Belges, qui lui avait manifesté son espoir que le S. Père n'aurait pas laissé au Portugal, se basant sur des droits hypothétiques et contestables, anciens de 400 ans, venir exercer un patronage sur un territoire, dont la souveraineté entière avait été reconnue au Roi

de Belgique par le Traité de Berlin. – Le Nonce de Lisbonne, de son côté, dans une lettre du 7 avril 1886, adressée à la Secrétairerie d'État, rapporta les paroles dites par le baron Greindl, Ministre de belgique, au nom de son Roi : «Le S. Siège connaît les efforts que le Souverain du nouvel État fait en vue d'implanter et de favoriser les Missions catholiques au Congo. Si pourtant ces Missions devaient être soumises à l'influence portugaise par le Patronage, il est évident que Sa Majesté ne pourrait plus avoir les mêmes dispositions». Aussi le gouvernement français, dit le Nonce de Lisbonne dans une lettre du 17 juin 1886 au Card. Secrétaire d'État, n'a pas manqué de manifester un vif intérêt pour les dispositions du S. Siège à l'égard des prétentions portugaises d'un Patronage en Afrique.

23. Dans le but de créer des conditions favorables et d'unifier l'œuvre de l'évangélisation dans l'État Indépendant du Congo, la S. Congrégation a convenu avec ce Gouvernement d'en confier les soins à des missionnaires belges sous la direction d'un Supérieur belge à nommer par la S. Congrégation, dont il recevrait les ordres ; ce qui a été fait par l'attribution de cette Mission à l'Institut de Scheutveld. Quant au Congo Français, il y a un Vicaire Apostolique dans ce qui fait partie du bassin géographique du fleuve Congo.

24. Tenant donc compte des dispositions des gouvernements portugais, belge et français, et considérant les arrangements récents qui ont été pris en conséquence par la Propagande, on comprend facilement qu'il ne faut nullement soumettre ces derniers à des modifications, mais adopter en général le critère négatif en écartant le patronage portugais en Afrique des territoires soumis à d'autres puissances européennes [43].

Les réponses

La première question à laquelle les cardinaux avaient à répondre concernait l'étendue territoriale du droit de patronage du Portugal : ils étaient d'avis que ce droit ne pouvait plus s'appliquer à des territoires reconnus par les traités de Berlin comme appartenant à d'autres nations, et qu'ils devaient même être exclus «des parties portugaises visées dans les articles du traité de Berlin», c.-à-d. situées dans la zone de commerce libre et de liberté religieuse. Quant à la délimitation des diocèses d'Angola-Congo et de Mozambique, ils renvoyèrent cette question à des négociations entre l'ambassadeur du Portugal et la Secrétairerie d'État du Vatican. La troisième question concernait les territoires situés entre les deux colonies portugaises : ils étaient unanimes à déclarer qu'ils ne pouvaient y reconnaître le droit de patronage du Portugal. Les résolutions furent confirmées par Léon XIII dans l'audience du même jour 14 décembre 1889 [44].

Cette importante assemblée, en confirmant définitivement l'organisation territoriale du Congo faite par la Propagande suite aux modifications politiques introduites ou confirmées lors de la Conférence de Berlin, fit tourner la page. Deux éléments avaient largement influencé les décisions prises de 1886 à 1888 : d'un côté, la déclaration de l'Acte Général de Berlin concernant la liberté de religion et de culte, et de l'autre, les délimitations reconnues par les traités internationaux.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] Arch. Prop., SOCG vol. 1025, f. 395-396 ; Acta vol. 255, f. 368v.
[2] A.P., SOCG Ibid., f. 394.
[3] *Ibid.*, f. 399.
[4] *Ibid.*, Acta vol. 255, f. 555 ; Lettere vol. 382, f. 337-338r. M. Storme, Engagement de la Propagande pour l'organisation territoriale des Missions du Congo. Dans : S.C.P.F. Memoria Rerum 1622-1972, vol. III/1 (Herder, Rom-Freiburg-Wien, 1975), pp. 269-270.
[5] A.P., SRC Congo, vol. **8**, f. 950-951.
[6] *Ibid.*, Acta vol. 255, f. 557-575.
[7] *Ibid.*, f. 557v. A propos des plaintes belges existe le texte d'une lettre de la Propagande du 15 juillet 1886 adressée au Nonce de Bruxelles Mgr Ferrata et disant : «A la suite de l'érection d'un nouveau vicariat apostolique au Congo et du démembrement de la Préfecture du même Congo confiée depuis plusieurs années aux Pères du Saint-Esprit, le gouvernement belge a envoyé un télégramme au S. Père Le priant de n'attribuer à ces Pères aucune portion du territoire appartenant à la Belgique. Pour mettre la chose au point et aussi pour votre gouverne je m'empresse de vous dire que la S. Congrégation n'a confié à ces Pères aucune portion en dehors des régions qu'ils occupaient déjà depuis dix ans». Traduit de l'italien de : A.P., Lettere vol. 382, f. 413r. Quant aux «promesses formelles faites au Roi par le S. Siège pour l'organisation d'une juridiction exclusivement belge dans son nouveau royaume», voir : Storme, M. Engagement... (note 4), pp. 283-284 ; Roeykens, A. 1956. Le Baron de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique. *Zaïre*, pp. 35-40.
[8] A.P., Acta vol. 255, f. 555.
[9] A.P., SRC Congo vol. 8, f. 1014.
[10] A.P., SOCG vol. 1025, nov. 1886 f. 4809 ; Acta vol. 255, f. 783v.
[11] *Ibid.*, resp. f. 4808 et 784. Le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Léon XIII, n'est pas à confondre avec Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande. Quant au séminaire africain de Louvain, voir : Storme, M. 1952. Léopold II, les Missions du Congo et la fondation du Séminaire africain de Louvain. *Zaïre*, pp. 1-24 ; L'abbé Forget (1852-1932) et le Séminaire africain de Louvain. *Ibid.*, pp. 787-808.
[12] A.P., Lettere vol. 382, f. 669v-670r.
[13] A.P., Acta vol. 255, f. 785.
[14] A.P., *Ibid.*, f. 788-769 traduit de l'italien.
[15] A.P., Lettere vol. 382, f. 731-733.
[16] Cet extrait du décret, traduit du latin, constitue le Num. II du *Sommario* dont il est question plus loin : c.2, avec note 35.
[17] A.P., SRC Congo vol. 8, f. 1005.
[18] *Ibid.*, f. 1016-1017, traduit de l'italien.
[19] Storme, M. 1976. La Conférence et la Mission de Scheut. Documents inédits, *in* : Recueil d'études «La Conférence de Géographie de 1876», Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles, pp. 517-541.
[20] Dieu, L. 1946. Dans la Brousse Congolaise. Les origines des Missions de Scheut au Congo, Liège, pp. 24-29.
[21] Arch. Scheut, G/VI/1.
[22] *Ibid.*
[23] A.P., SRC Congo vol. 8, f. 1021.
[24] A.P., SOCG vol. 1029, f. 879-881 ; Acta vol. 258, f. 115-118. La lettre constitue l'Annexe A du Num. I du Sommario.
[25] Arch. Malines, Sém. Afr.

[26] Voir : C, 2 (Sommario I, Annexe B).
[27] STORME, M. L'abbé Forget... (note 11), pp. 799-800.
[28] Arch. Malines, Sém. Afr.
[29] Sur le f. 876 dans A.P., SOCG vol. 1029 une note est écrite : «La carte geografica relativa nella rispettiva collezione» (la carte géographique en question (se trouve) dans la collection respective). Des recherches faites avec le R.P. Metzler, Archiviste, n'ont pas donné de succès.
[30] A.P., SOCG vol. 1029, f. 877 ; Acta vol. 258, f. 131. La minute dans Arch. Malines, Sém. Afr.
[31] Gueluy, Historique..., dans : Dieu (note 20), pp. 38-41.
[32] V. note 15.
[33] A.P., SOCG vol. 1029, f. 884, avec annotation : «Extra-sommario P.14», et en bas : «Noa. L'originale di questo foglio si trova nell'Archivio della Congñe del Cuor Immacolato di Maria in Scheutveld prope Bruxelles. In estratti il di 21 Aprile 1888. Nota dell'Archivista». C'est une copie écrite par Van Aertselaer. Les archives de Scheut n'ont pas ou plus l'original, mais une copie certifiée conforme : G/XV/10. – Le texte de la *ponenza* porte «Van Ewelde». – Dans la publication de cette lettre, Dieu a oublié le 3° (pp. 37-38).
[34] Ce sont les frontières telles qu'elles furent désignées dans la Déclaration de neutralité du 1er août 1885, en conformité des traités conclus par l'Association du Congo avec l'Allemagne, la France et le Portugal. Cette déclaration fut adressée aux Puissances signataires de l'Acte Général de Berlin et parut dans le *Bulletin Officiel* de 1888, p. 237. Voir : JENTGEN, V. 1952. Les frontières du Congo Belge, Bruxelles, pp. 15-16. L'original de l'annexe C, dans SOCG, vol. 1029, est écrit en 4 pages de calligraphie : f. 885-886.
[35] A.P., Acta vol. 258, f. 127-135 ; SOCG vol. 1029, f. 873-887.
[36] A.P., SOCG vol. 1029, 873.
[37] *Ibid.*, f. 874.
[38] *Ibid.*, Acta vol. 258, f. 130.
[39] Le texte latin, avec traduction, a été publié dans le numéro préliminaire de la Revue Illustrée des Missions en Chine et au Congo de 1889, pp. IV-V. Une carte religieuse se trouve en supplément au numéro 6 (juillet 1889) de la revue.
[40] STORME, M. 1974. Het portugees Padroado in Afrika op het einde van de XIXde eeuw. – *Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, nouv. sér., **20** (4) : 542-552.
[41] V. plus haut : C. 2-5.
[42] A.P., SOCG vol. 1034, f. 896-926, 59 pp.
[43] A.P., Acta vol. 259, f. 737v-741 ; SOCG col. 1034, f. 881v-885r.
[44] *Ibid.*, Acta f. 754r-755v.

Recueil d'études
«Le centenaire
de l'État Indépendant du Congo»
Académie royale des Sciences
d'Outre-Mer (Bruxelles)
pp. 519-533 (1988)

Verzameling bijdragen
«De honderdste verjaring
van de Onafhankelijke Kongostaat»
Koninklijke Academie voor Overzeese
Wetenschappen (Brussel)
pp. 519-533 (1988)

L'ŒUVRE DES PREMIERS MISSIONNAIRES SUÉDOIS AU CONGO

PAR

Joel YRLID *

1. La Baptist Missionary Society (BMS) et la Livingstone Inland Mission (LIM)

Les voyages de Stanley en Afrique ont incité diverses sociétés de missions protestantes à s'établir à l'intérieur du Congo. Deux sociétés de missions anglaises, la Baptist Missionary Society (BMS) et la Livingstone Inland Mission (LIM) furent les premières. Dès 1878, leurs missionnaires arrivèrent à Banana, situé à l'embouchure du fleuve Congo [1] **. En 1884, la mission américaine, American Baptist Missionary Union (ABMU), reprit l'activité de la LIM. En 1885, la Svenska Missionsförbundet (SMF) décida d'ouvrir sa propre station [2]. Lorsque l'État Indépendant du Congo fut proclamé en 1885, il existait donc encore trois sociétés de missions protestantes au Congo. Le but de cette étude est surtout de décrire l'activité des premiers missionnaires suédois.

Les faits concernant l'activité des sociétés BMS et ABMU sont tirés des livres suivants : *Histoire du protestantisme au Congo* par BRAEKMAN (1961), *Guds väg i Kongo* par CARPENTER (1953) et *Konflikt i Kongo* par LAGERGREN (1971).

L'activité de la LIM et de la SMF est décrite principalement dans des journaux tenus chaque jour par les missionnaires suédois Carl Fredrik Johnsson, Carl Johan Engvall, Nils Westlind et Karl Johan Pettersson, tous employés par ces sociétés de mission. Il existe également deux biographies, celle de SWEDBERG, *Bland Kongonegrer och kanaker* (1933) (qui décrit la vie de C. F. Johnsson) et celle de PALMAERS, *En vägrödjare i Kongo* (1944) (qui dépeint la vie de N. Westlind). K. J. PETTERSSON a lui-même raconté ses aventures au Congo dans les livres *Äventyr i Central-Afrika* I-II (1923) et dans l'anthologie *Dagbräckning i Kongo* (1911) publiée en Suède à l'occasion du 25ème anniversaire de la mission au Congo. Finalement, C. J. ENGVALL a décrit son travail au Congo dans l'anthologie *I fetischmannens spår* (1931).

---

* Institut de Géographie humaine et économique, Université de Göteborg, Box 3016, S-400 10 Göteborg (Suède).

** Les chiffres entre crochets [ ] renvoient aux références, pp. 532-533.

Les stations de mission protestantes au Congo jusqu'en 1886

Baptist Missionary Society (BMS)

Musuku	1878-1881
San Salvador	1879
Isangila	1879-1882
Wathen I	1879-1882
Matadi, Underhill	1881
Bayneston	1882-?
Stanley Pool, Arthington	1882
Wathen II, Gombe Lutete	1882
Lukolela	1884

Svenska Missionsförbundet (SMF)

Mukimbungu	1886

Livingstone Inland Mission (LIM)
American Baptist Missionary Union (ABMU)

Matadi, Cardiff	1878
Palabala	1878
Banza Manteke	1879
Bemba	1880-1882
Mukimbungu (till SMF)	1882-1886
Lukunga	1882
Banana	1882-1883
Mukimvika	1883-?
Stanley Pool	1883
Wangata, Bolenge	1883

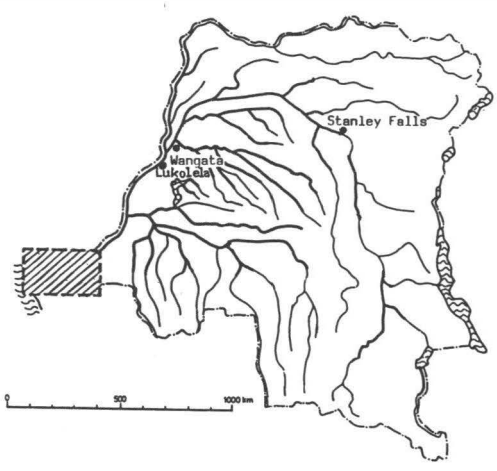

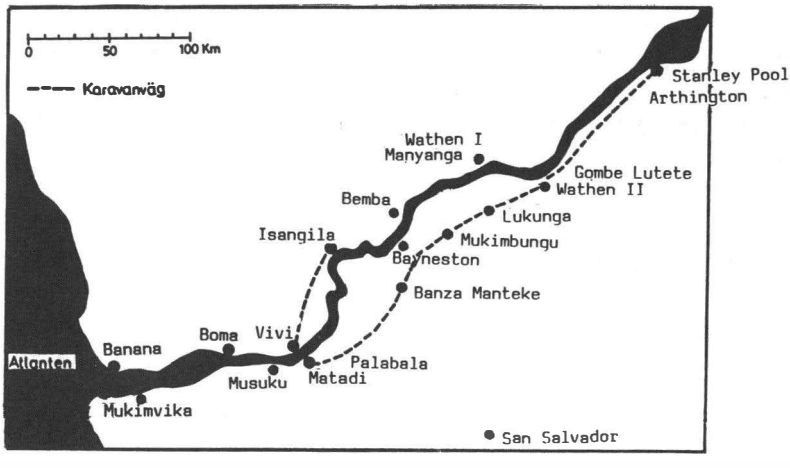

En traits interrompus : le chemin des caravanes.

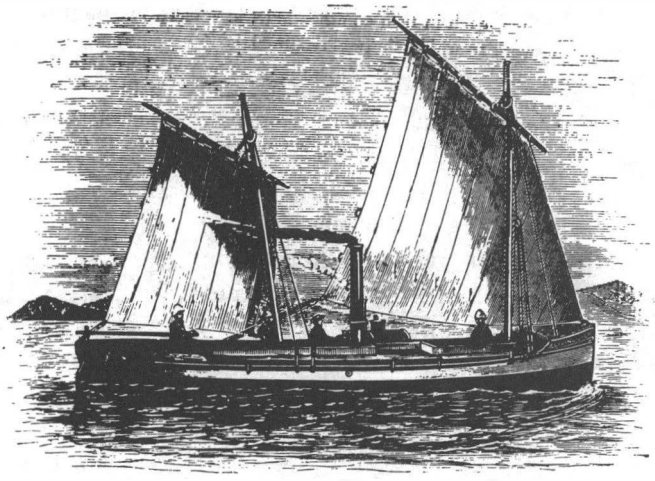

Fig. 1. – Le *Livingstone*, le premier bateau de mission sur le fleuve du Congo (PALMAERS, G. 1931. I fetischmannens spår, p. 55).

Déjà en 1844, la société de mission anglaise BMS avait commencé son travail au Cameroun sur la côte ouest de l'Afrique. L'activité au Congo fut établie grâce à Robert Arthington, un riche propriétaire de mines né dans une famille de quakers à Leeds. Arthington estimait que les nouvelles découvertes en Afrique pourraient être bénéfiques pour la mission. En mai 1877, il offrit 1000 livres à la société de mission à condition qu'elle entame son œuvre au Congo [3].

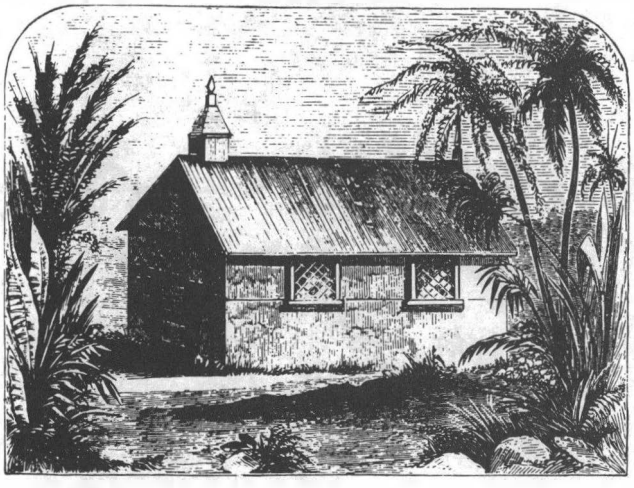

Fig. 2. – La première église protestante au Congo, construite à Palabala (PALMAERS, G. 1931. I fetischmannens spår, p. 59).

La LIM naquit à partir d'un groupe de dissidents de la BMS. L'initiative fut prise par Alfred Tilly, pasteur à Tredgeville Baptist Church à Cardiff. Il avait appartenu à la direction de la BMS mais il était mécontent du fait que la société se limite à exercer son apostolat le long de la côte africaine. Il entra donc en rapport avec quelques hommes d'affaires à Cardiff et à Liverpool et réussit à les intéresser à une nouvelle société de mission [4]. La LIM trouva un candidat missionnaire dans la congrégation même de Tilly : J. Ström était un ex-marin danois qui avait également travaillé comme commerçant ambulant. Pour lui trouver un collaborateur, le pasteur Tilly écrivit au Harley College à Londres où l'on dénicha l'homme nécessaire, Henry Craven. Ström et Craven arrivèrent à Boma en février 1878 [5].

2. Carl Fredrik Johnsson

Le second groupe de missionnaires partant au Congo pour le compte de la LIM, en 1878, se composait du Suédois Carl Fredrik Johnsson et de l'Anglais James Telford. Le choix de Johnsson, âgé de 30 ans à peine, était le résultat d'une suite de coïncidences. Le Suédois avait vécu près de la ville de Kalmar et s'était engagé comme marin à l'âge de 19 ans. Après sept ans sur tous les

Fig. 3. — Carl Fredrik JOHNSSON (1848-1913)
(SWEDBERG, J. A., 1933. Bland Kongonegrer och kanaker, p. 2).

océans du globe, il débarqua à Liverpool. Il y rejoignit la mission et fut touché par la grâce divine [6]. Deux ans plus tard, il fut baptisé et, en 1877, il entrait au Harley College, une école préparatoire pour futurs missionnaires. Lorsque la LIM demanda si quelqu'un était prêt à partir au Congo, Johnsson s'engagea [7].

Au Congo, Craven et Ström construisirent quelques bâtiments provisoires près du Matadi d'aujourd'hui. Ils nommèrent ce lieu Cardiff, d'après la ville où était située la direction anglaise. En outre, ils avaient créé la première station de mission protestante à Palabala, un village situé sur une colline à 24 kilomètres du fleuve Congo. C'est ici que Johnsson et Telford commencèrent leur travail avec Ström et Craven. Déjà en novembre, un premier contrecoup : Telford mourut [8].

Après quelque temps à Palabala, Johnsson partit en juin pour Boma afin d'y accueillir un groupe de nouveaux missionnaires de la LIM. Ce voyage aurait pu se terminer de manière malheureuse. Johnsson rencontra les missionnaires et, ensemble, ils montèrent sur la colline au-dessus de Boma pour admirer le panorama. Les premiers missionnaires au Congo étaient toujours armés d'un révolver afin de se protéger contre les serpents et autres animaux dangereux. Par mégarde, un coup partit et la balle entra, par malchance, dans le côté droit de Johnsson, s'arrêtant dans le foie. Johnsson s'évanouit. Ses compagnons réussirent à le transporter jusqu'à Banana où se trouvait un médecin qui n'osa cependant pas opérer. Il fit embarquer le blessé sur un bateau à destination de l'Angleterre. Personne ne croyait revoir Johnsson vivant. Le destin en voulut autrement [9].

Le bateau arriva à Londres en août 1879. Johnsson était grièvement blessé. De nouveaux médecins l'examinèrent et purent localiser la balle dans le foie. Les chirurgiens n'osèrent cependant pas l'enlever [10]. Contre tout espoir, Johnsson recouvra ses forces. En novembre 1879, il se maria avec Maria Nilsson, une Suédoise domiciliée en Angleterre. Un mois plus tard, les nouveaux mariés se trouvaient à bord d'un bateau se dirigeant vers le Congo ; ils étaient accompagnés d'un Écossais du nom de McKergow [11].

Les époux Johnsson avaient cru qu'ils resteraient à Matadi pour y construire une station plus grande. Mais on leur demanda d'aller à Banza Manteke, la deuxième station de la mission de la LIM, ouverte en 1879, le long du chemin des caravanes, à environ 80 km de Palabala [12]. Pendant ce temps, de nouveaux missionnaires arrivèrent d'Angleterre. L'un d'entre eux était Adam McCall, architecte de métier. Il avait été en Afrique comme chasseur de buffles et d'éléphants, avant sa conversion. McCall fut désigné par le comité de la mission comme chef d'une expédition. Composée d'une vingtaine de porteurs de Sierra Leone et d'autant d'ânes, celle-ci devait atteindre le Stanley Pool [13]. Avec son expédition, McCall ne réussit cependant qu'à passer le fleuve Congo et à joindre les stations de Palabala et de Mbanza Manteke, avant la fin de la

Fig. 4. — La mission de Mukimbungu, fondée en 1882 par la LIM sur le chemin de caravanes entre Matadi et Stanley Pool (STENSTRÖM, A. 1956. Kongo kommer, p. 49).

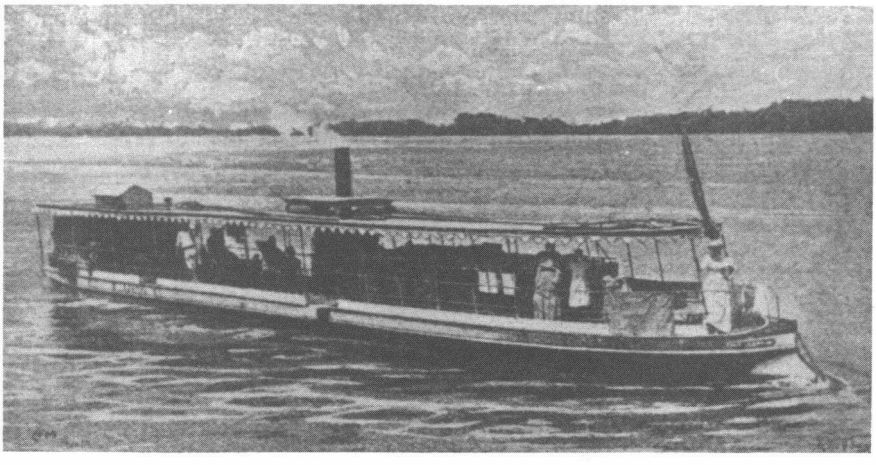

Fig. 5. — Le bateau LIM, baptisé *Henry Reed* d'après son donateur, fut transporté par une caravane de porteurs au Stanley Pool (SJÖHOLM, W., 1911. Dagbräckning i Kongo, p. 131).

saison sèche. Au nord du fleuve, ils fondèrent la petite station de Bemba. Ils pensaient faire le reste du chemin vers le Stanley Pool en allant au nord du fleuve, mais ceci ne fut pas possible. (Dès 1882, Bemba fut abandonnée car la maison d'habitation y avait brûlé). Toute l'expédition échoua et n'arriva qu'à Manyanga [14]. Malgré cet èchec, la direction de la mission en Angleterre nomma McCall directeur de la mission congolaise [15].

Les problèmes à l'intérieur de la LIM se succédèrent. Plusieurs missionnaires furent malades et moururent. De plus, les missionnaires ne s'entendirent pas entre eux : ils discutaient les postes que chacun occuperait et la priorité des tâches à accomplir. En février 1881, Johnsson alla visiter la station de McCall à Manyanga pour débattre de l'avenir [16]. Le résultat de cette rencontre fut surprenant et, le 23 février 1881, on peut lire les lignes suivantes dans le journal quotidien de Johnsson :

> Nous avons aujourd'hui quitté la Livingstone Inland Mission, c'est-à-dire que nous n'y appartenons plus à partir de ce jour. Ceci est entièrement dû au fait que McCall a été élu directeur de la mission, une fonction qu'il n'est pas qualifié à occuper du point de vue spirituel [17].

Le 7 août 1881, Johnsson et son épouse quittèrent le Congo à bord d'un bateau à destination de l'Europe [18]. Par la suite, ils eurent une vie errante, travaillant entre autres en Australie comme missionnaires. Finalement, ils retournèrent en Suède. Johnsson mourut en 1913. Il fut enterré dans son pays natal, avec sa balle de révolver [19].

Pendant les six années que dura l'activité de la LIM au Congo, 37 missionnaires y furent envoyés. Parmi ceux-ci, 8 moururent au Congo, 14 retournèrent en Angleterre et 15 continuèrent leur œuvre dans la mission de l'ABMU en 1884 [20].

3. La Svenska Missionsförbundet (SMF)

Lorsque les époux Johnsson revinrent du Congo en 1881, leur bateau en croisa un autre quelque part sur l'Atlantique. A bord de ce dernier bateau se trouvait le Suédois Carl Johan Engvall. Il fut le premier missionnaire de la SMF partant pour le Congo. Ignorant les aventures de son compatriote au Congo, il arriva à Banana le 25 août 1881 [21].

La mission suédoise en Afrique avait déjà commencé son apostolat en 1866, lorsque l'Evangeliska Fosterlandsstiftelsen (EFS) avait envoyé ses premiers missionnaires en Ethiopie. Formée en 1856 par un groupe de dissidents de l'Église suédoise, l'EFS est une congrégation protestante en Suède. La vocation personnelle et l'activité laïque étaient considérées comme importantes au sein de l'EFS.

En 1876, l'activité de la mission suédoise continua sur le continent noir lorsque l'Église suédoise envoya ses premiers missionnaires en Afrique du Sud [22].

Quand la Svenska Missionsförbundet (SMF) fut créée en 1878, l'Afrique était déjà connue comme un continent de mission par le clergé et les congrégations en Suède. La SMF était issue d'un groupe de dissidents de l'EFS, dissidence due à une querelle concernant la rédemption et les saints sacrements. Cette congrégation protestante se caractérisait par sa grande liberté en matière des questions de la foi et de la pratique, aussi bien en ce qui concerne le baptême des enfants que celui des adultes. Aujourd'hui, il existe environ 1150 congrégations SMF indépendantes, disséminées sur toute la Suède et comptant à peu près 82 000 membres.

Lors de son assemblée annuelle en 1880, la SMF décida d'envoyer ses premiers missionnaires en Afrique. Le choix du Congo s'explique par le fait que les voyages de Stanley avaient rendu ce pays célèbre, mais aussi par la possibilité de coopérer avec la LIM. L'idée de cette collaboration avait été lancée par un des professeurs de l'École de la Mission en Suède. Pendant l'été 1878, celui-ci avait passé quelque temps à Londres pour étudier les langues et il y avait visité le Harley College et la LIM. Le caractère coopératif et la théologie de ces deux instituts s'accordaient bien avec l'esprit de la SMF.

En 1881, un contrat fut dressé entre la SMF et la LIM selon lequel les missionnaires suédois travailleraient au sein de la LIM en se soumettant aux ordres de sa direction. La SMF se proposait de payer une subvention annuelle de 100 livres et une allocation d'équipement, tandis que la LIM serait responsable des voyages et de tous les autres frais [23].

Trois des missionnaires de la SMF, Carl Johan Engvall, Nils Westlind et Karl Johan Pettersson travaillèrent selon cet accord jusqu'à la cessation de la LIM en 1884. A cette époque, l'activité suédoise était si bien enracinée, que la conférence de la SMF en 1885 décida de la continuer par ses propres moyens.

4. Carl Johan Engvall

Le premier missionnaire de la SMF fut Carl Johan Engvall. Né en 1858 à Karlskoga dans la province de Vaermland, il reçut sa formation de missionnaire en 1878-80 à l'école de mission de la SMF, dans la ville de Kristinehamn. Il fut envoyé à Londres pour des études de langues au Harley College [24].

En juillet 1881, Engvall monte à bord du bateau *Landana*, en Angleterre, et il arrive à Banana en août. Au large, il fut accueilli par le *Livingstone*. C'était le petit bateau à vapeur de la LIM envoyé d'Angleterre la même année et le premier bateau des missions sur le fleuve Congo. On décida qu'Engvall serait placé à la station de Palabala. Le *Livingstone* l'emmena jusqu'à Matadi en deux jours. Suivit un voyage à pied jusqu'à la station de la mission [25].

La première tâche d'Engvall fut d'apprendre la langue locale, le kikongo. Une autre tâche fut de commencer l'enseignement des huit enfants que les missionnaires avaient achetés à un chef, ceci étant la seule manière d'avoir quelques élèves pour leur école [26].

Les Anglais avaient envoyé des matériaux pour construire une maison d'habitation et une église à Palabala. Engvall participa à l'assemblage de ce qui devint la première église protestante au Congo [27]. Cependant, dès le premier mois, la santé d'Engvall commença à faiblir à cause de fièvres répétées. Il fut sur le point de mourir. Trois mois après son arrivée à Palabala, il retourna à Banana par le fleuve Congo.

Une clause stipulait que si un médecin et les camarades missionnaires conseillaient le retour, le missionnaire était obligé de partir. Un médecin hollandais examina le malade à Banana et ordonna son retour immédiat. Plusieurs missionnaires de la LIM ayant déjà succombé, les missionnaires de Banana décidèrent de rapatrier Engvall [28].

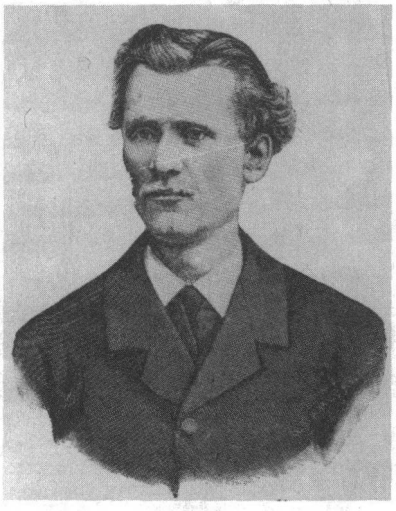

Fig. 6. – Carl Johan ENGVALL (1858-1936)
(STENSTRÖM, A., 1956. Kongo kommer, p. 33).

En janvier 1882, Engvall était de retour à Londres et il y retrouva vite sa santé. Il travailla plus tard comme missionnaire en Finlande et en Russie [29].

En février 1882, deux nouveaux missionnaires, Nils Westlind et Karl Johan Pettersson, furent nommés pour le Congo. Ces deux pionniers allaient y travailler pendant trois termes chacun. Westlind mourut pendant son rapatriement en Suède en 1895, à Las Palmas aux Iles Canaries. En 1900, Pettersson retourna en Suède après son dernier terme au Congo. Nous ne parlerons cependant ici que des premiers termes de travail congolais (1885-1886) de Westlind et de Pettersson.

5. Nils Westlind

Nils Westlind naquit en 1854 à Fryksände en Vaermland. Il étudia au lycée de Karlstad et travailla quelque temps comme instituteur avant d'entrer à l'école de la mission à Kristinehamm. Comme de coutume, il fut envoyé en Angleterre pour étudier l'anglais après la cérémonie de séparation [30]. Mais peu de jours après son arrivée, il apprit qu'il devait partir pour le Congo. En 1882, il fut attaché à la mission de Mukimbungu, fondée la même année sur le chemin des caravanes, entre Mbanza Manteke et le Stanley Pool [31].

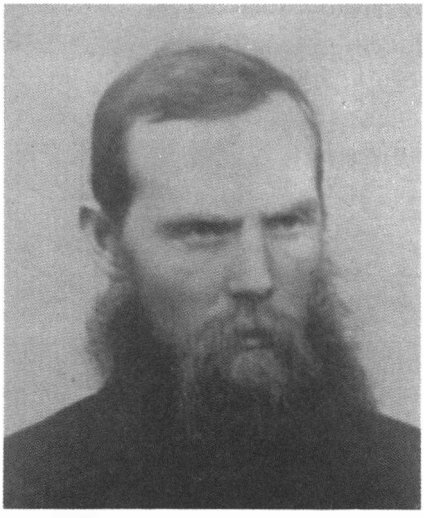

Fig. 7. – Nils WESTLIND (1854-1895)
(STENSTRÖM, A., 1956. Kongo kommer, p. 80).

Théoricien et doué pour les langues, Westlind s'était consciencieusement préparé avant son séjour au Congo. On lui avait dit que la population mangeait tout à l'état cru ; aussi apprit-il à manger de la viande crue. Pour s'habituer à la chaleur tropicale, il chauffa la chambre de son domicile suédois jusqu'à la température correspondante. Ses études linguistiques lui furent cependant encore plus utiles [32].

Au Congo, Westlind se passionna pour l'étude de la langue. Il apprit rapidement le kikongo, commença à prêcher et à enseigner. Vers la fin de 1884, il put envoyer à l'imprimerie en Suède les douze premiers chapitres de l'Évangile selon Saint-Mathieu. Westlind continua sa traduction de la Bible pendant son service à la LIM, mais l'impression de ces parties de la Bible et celle d'autres livres destinés à l'enseignement furent achevées lors de son deuxième terme de travail au Congo [33].

Westlind était satisfait de séjourner à Mukimbungu, car ceci lui permettait d'approfondir le langage qu'on y parlait et de ne pas perdre son temps à étudier les autres dialectes. Pour cause de maladie, il fut cependant obligé de rentrer plus tôt que prévu. Lorsqu'il s'embarqua à bord d'un bateau allant en Europe au printemps 1885, il emmena l'Africain Mavusi pour l'aider à ses travaux linguistiques pendant le séjour en Suède [34].

6. Karl Johan Pettersson

Pettersson naquit en 1855 à Arboga en Vaestmanland. Il travailla comme valet de ferme chez différents paysans avant de s'inscrire à l'école de la mission à Kristinehamn [35]. Pettersson arriva avec Westlind à Londres pour les études de langues, mais y resta trois mois de plus avant d'avoir la possibilité de partir en Afrique. Il fut alors prié d'accompagner et d'aider trois Africains qui avaient étudié au Harley College. Ils avaient été atteints de tuberculose et ils désiraient rentrer [36].

Fig. 8. – Karl Johan PETTERSSON (1855-1921)
(STENSTRÖM, A., 1956. Kongo kommer, p. 80).

Lorsque Pettersson arriva au Congo, il rencontra Westlind à Mukimbungu et fut ensuite prié de partir vers de nouveaux territoires. Pettersson devint le grand organisateur de la mission, bâtisseur de stations et chasseur de grands fauves. Sa première tâche fut d'accompagner les missionnaires Clark et Richard au Stanley Pool pour y construire une station de la mission [37]. L'expédition de McCall vers ce lieu avait échoué et McCall lui-même était mort à Madère en rentrant du Congo [38].

Fig. 9. — K. J. Pettersson devint le grand organisateur de la mission SMF, bâtisseur de stations et chasseur de grands fauves.
(STENSTRÖM, A., 1956. Kongo kommer, p. 80).

Le long de l'ancien chemin des caravanes, on érigea alors une nouvelle station de mission à Lukanga, à dix jours de voyage du Stanley Pool. Pettersson s'y arrêta. A cette époque, Stanley était presque le seul Européen à vivre au Stanley Pool. Il indiqua aux missionnaires un endroit où ils purent construire leur station. Ici Pettersson fut chargé de diriger la construction entamée en mars 1883. De retour d'un voyage à Boma et à Vivi, Stanley fut très impressionné par la rapidité des constructions et par celle des travaux concernant le potager [39].

Pour la LIM comme pour la BMS, la prochaine étape des travaux fut de faire venir un bateau à vapeur au Stanley Pool. Ce bateau, baptisé *Henry Reed*, d'après son donateur, fut également transporté par une caravane de porteurs. Sa chaudière était cependant trop lourde pour être portée et fut donc déplacée sur chariots le long des 400 kilomètres du parcours [40]. Le *Henry Reed* était fait de 160 tôles laminées qui furent assemblées au moyen de 16 000 rivets. La coopération avec la BMS étant bonne, le *Henry Reed* put être monté sur la même cale de construction que le *Peace* [41].

Avec l'aide du *Henry Reed*, on désirait fonder encore une station plus à l'intérieur du pays en longeant la rive du Congo. Stanley offrit aux missionnaires un endroit situé près du poste administratif de Wangata, là où l'Équateur croise le fleuve Congo [42]. Pettersson et le missionnaire Bank entreprirent une

expédition de reconnaissance hasardeuse jusqu'à Wangata, à la fin de 1883, avant le lancement du *Henry Reed*. Deux bateaux à rames furent équipés et complétés par des voiles et tiraient quelques canoës attachés à la traîne. L'étape achevée en 31 jours était de 600 kilomètres à contre-courant. Après un jour de repos à Wangata, Bank retourna au Stanley Pool et Pettersson entreprit la construction d'une nouvelle station de la mission [43]. Il y travailla un an avant de voir le *Henry Reed* apparaître.

Lorsque finalement le bateau arriva, il avait été loué par le lieutenant Taunt de l'armée américaine. Ce militaire était en route vers les Stanley Falls et, pendant l'itinéraire, il devait étudier le mode de vie de la population à l'intérieur du Congo. Invité à participer au voyage, Pettersson accepta [44].

Le voyage fut une grande aventure car l'expédition fut attaquée à plusieurs reprises par la population riveraine. Arrivé aux Stanley Falls, Pettersson eut l'occasion d'y parler le suédois puisqu'il y rencontra deux compatriotes qui y étaient stationnés, les lieutenants Wester et Gleerup [45]. A cette époque, il y avait encore une vingtaine de militaires suédois en service dans divers postes de l'État congolais. En outre, une dizaine de Suédois, officiers de marine, étaient employés par la marine de l'Association sur le fleuve Congo lorsque l'État Indépendant du Congo fut proclamé [46].

Le retour du *Henry Reed* à Wangata avec le courant fut plus facile. Une lettre, expédiée par le collègue Westlind, attendait Pettersson à Wangata. Ces deux missionnaires ne s'étaient pas vus depuis des années. Westlind écrivait que la LIM allait être reprise par l'ABMU et il voulait connaître les plans d'avenir de Pettersson. Westlind proposait de rentrer à deux en Suède afin de persuader la SMF de monter sa propre mission au Congo. Pettersson trouva cette idée très bonne mais ne voulut pas quitter Wangata et tout ce qu'il y avait créé, avant l'arrivée de son successeur [47]. Quelque temps après, Pettersson fut atteint de dysenterie et il réalisa que l'unique manière de survivre était d'essayer d'atteindre la côte et de rentrer en Suède. Il réussit ce long et périlleux voyage et, en mai 1886, était de retour en Suède après quatre ans d'Afrique [48].

A la conférence de la SMF en 1885, les délégués décidèrent de fonder une mission suédoise au Congo. Les pourparlers avec la LIM et l'ABMU avaient abouti à la reprise de la station de Mukimbungu, où Westlind avait travaillé toute sa première période. En août 1885, Westlind y retourna, accompagné de Mavusi et de trois nouveaux missionnaires suédois. Six mois plus tard, Pettersson arrivait [49].

Telle était la situation de la SMF à l'époque de la proclamation de l'État Indépendant du Congo.

RÉFÉRENCES

[1] STENSTRÖM, A. 1956. Kongo kommer. Svensk missionsgärning i Kongo under 75 år, Stockholm, pp. 18-20.
[2] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, pp. 34-39.
[3] BRAEKMAN, E. M. 1961. Histoire du protestantisme au Congo, Bruxelles, pp. 65-66.
[4] LAGERGREN, D. 1971. Konflikt i Kongo, Stockholm, p. 24.
[5] SWEDBERG, J. A. 1933. Bland Kongonegrer och kanaker, Stockholm, pp. 22-23.
[6] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, pp. 7-10.
[7] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, pp. 13-23.
[8] LAGERGREN, D. 1971. *Op. cit.*, pp. 24-25.
[9] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, pp. 36-37.
[10] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, pp. 37-38.
[11] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, pp. 40-42.
[12] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 43.
[13] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 45.
[14] LAGERGREN, D. 1971. *Op. cit.*, pp. 35-36.
[15] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 48.
[16] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 55.
[17] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 57.
[18] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 65.
[19] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 116.
[20] LAGERGREN, D. 1971. *Op. cit.*, p. 39.
[21] PALMAERS, G. 1931. I fetischmannens spår, Stockholm, p. 49.
[22] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, p. 12.
[23] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, pp. 22-24.
[24] SJÖHOLM, W. 1911. Dagbräckning i Kongo, Stockholm, p. 393.
[25] PALMAERS, G. 1931. *Op. cit.*, p. 54.
[26] PALMAERS, G. 1931. *Op. cit.*, p. 58.
[27] PALMAERS, G. 1931. *Op. cit.*, p. 59.
[28] PALMAERS, G. 1931. *Op. cit.*, p. 60.
[29] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, p. 393.
[30] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, p. 393.
[31] PALMAERS, G. 1944. Nils Westlind. En vägrödjare i Kongo, Stockholm, pp. 12-20.
[32] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, p. 28.
[33] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, pp. 31-32.
[34] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, pp. 37-38.
[35] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, p. 394.
[36] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, p. 109.
[37] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, pp. 110-111.
[38] SWEDBERG, J. A. 1933. *Op. cit.*, p. 65.
[39] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, pp. 111-112.
[40] CARPENTER, G. W. 1953. Guds väg i Kongo, Stockholm, p. 15.
[41] BRAEKMAN. 1961. *Op. cit.*, p. 65.
[42] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, p. 113.
[43] PETTERSSON, K. J. 1923. Äventyr i Central-Afrika II, Stockholm, p. 258.
[44] PETTERSSON, K. J. 1923. *Op. cit.*, p. 263.
[45] PETTERSSON, K. J. 1923. *Op. cit.*, p. 275.
[46] PAGELS, G. 1887. Svenska Kongofarare, Stockholm, pp. 9-49.

[47] PETTERSSON, K. J. 1923. *Op. cit.*, p. 277.
[48] SJÖHOLM, W. 1911. *Op. cit.*, pp. 133-135.
[49] STENSTRÖM, A. 1956. *Op. cit.*, pp. 37-38.

BIBLIOGRAPHIE

BRAEKMAN, E. M. 1961. Histoire du protestantisme au Congo. — Bruxelles.
CARPENTER, G. W. 1953. Guds väg i Kongo. — Stockholm.
LAGERGREN, D. 1971. Konflikt i Kongo. — Stockholm.
PAGELS, G. *et al.* 1887. Svenska Kongofarare. — Stockholm.
PALMAERS, G. 1931. I fetischmannens spår. — Stockholm.
PALMAERS, G. 1944. Nils Westlind. En vägrödjare i Kongo. — Stockholm.
PETTERSSON, K. J. 1923. Äventyr i Central-Afrika, I-II. — Stockholm.
SJÖHOLM, W. och LUNDAHL, J. E. réd. 1911. Dagbräckning i Kongo. — Stockholm.
STENSTRÖM, A. *et al.* 1956. Kongo kommer. Svensk missionsgärning i Kongo under 75 år. — Stockholm.
SWEDBERG, J. A. 1933. Bland Kongonegrer och kanaker. — Stockholm.